

PROJET DE TERRITOIRE



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE UN TERRITOIRE RURAL D'INNOVATION DURABLE 2019

SOUS LA DIRECTION DE FRANCK BODIN ET MARIE-LAURE LAIDEBEUR



Directeur scientifique :

Franck BODIN

Coordinatrice :

Marie-Lavande LAIDEBEUR

Chargés de mission :

Thibault YSMAL
Antoine MARTINEZ

Comité de pilotage de la CCCA présidé par :

Gérard COLIN président de la CCCA
Gérard FOUCHÉ vice-président de la CCCA

Atelier étudiant CCCA 2019 :

Émiliano ALBERDI
Lucie MARIE
Antoine MARTINEZ
Lidia SAIDI

Atelier étudiant CCCA 2016 :

Alexis LÉTARD
Manon MATHÉ
Aude PLUMET
Pauline PRÉVOT
Marion RUSQUET

Atelier étudiant NormanDisplay 2019 :

Marion COUSQUER
Valentine CRÉPEL
Pegah NASSIRI
Quentin SEMAIL

Équipes du concours UP Territoire d'Albâtre 2015

Workshop étudiant Master2 ENVAR (formation CAD et RESAD) 2019

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| GLOSSAIRE | 1 |
| INTRODUCTION | 3 |
| PARTIE 1 : DIAGNOSTIC | 12 |
| I - LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE : CONTEXTE GÉNÉRAL | 13 |
| 1 - La communauté de communes de la Côte d'Albâtre, un territoire rural à forte valeur patrimoniale | 13 |
| 2 - Le Pays de Plateau de Caux-Maritime | 17 |
| 3 - Des enjeux en lien avec l'échelle régionale | 18 |
| II - ÉTAT DES LIEUX | 21 |
| 1 - Rechercher une connexion optimisée aux grands axes routiers et ferroviaires | 21 |
| 2 - Un réseau viaire dense qui reste à structurer en cohérence des demandes de mobilité | 24 |
| 3 - La centrale nucléaire de Paluel, enjeu territorial majeur | 27 |
| 4 - Engager la transition énergétique de la CCCA | 29 |
| 5 - Filières agro-industrielles : un fort potentiel exploitable | 32 |
| 6 - Un riche patrimoine architectural et naturel à valoriser | 41 |
| 7 - Un territoire exposé à plusieurs risques naturels et technologiques | 48 |
| 8 - Un littoral à forte attractivité touristique, un arrière-pays à investir | 52 |
| 9 - Des infrastructures numériques insuffisamment développées | 58 |
| 10 - Créer un lien entre formation et structures professionnelles | 62 |
| 11 - Une vie culturelle et événementielle diversifiée | 67 |
| 12 - Une inégale répartition géographique des commerces et services de proximité | 71 |
| PARTIE 2 : STRATÉGIE | 82 |
| I - UN TERRITOIRE D'INNOVATION DURABLE | 83 |
| 1 - Une transition socio-économique globale | 84 |
| 2 - Mobilité, attractivité et filières à haute valeur ajoutée : trois leviers pour repenser les territoires dans leur globalité | 86 |
| 3 - Le rôle des nouvelles technologies dans les dynamiques d'innovation en milieu rural | 88 |
| 4 - Une nouvelle mobilité au service de la dynamisation du territoire et du développement durable | 89 |
| 5 - Dynamiser l'économie locale par le développement de filières d'excellence : la solution des clusters | 91 |
| 6 - Maintien du cadre de vie rurale et protection de l'environnement | 92 |
| II - ENJEUX : IDENTIFIER ET AGIR | 93 |
| 1 - Enjeux systémiques | 93 |
| 2 - Enjeux spécifiques | 94 |
| III - OBJECTIFS | 95 |
| 1 - Innover | 96 |
| 2 - Structurer | 96 |
| 3 - Connecter | 97 |
| 4 - Attirer | 97 |
| IV - LES TROIS AXES DU PROJET DE TERRITOIRE | 99 |
| 1 - Retiss | 99 |
| 2 - Chronotope | 100 |
| 3 - Le nouveau rural | 101 |

| | |
|---|------------|
| I - PROGRAMMATION | 105 |
| 1 - Inventer un lieu inédit de co-construction du territoire d'Albâtre : la maison du territoire..... | 105 |
| 2 - Renforcer l'accessibilité avec un haut niveau de services | 111 |
| 3 - Atteindre l'autonomie énergétique dans une perspective de création de valeurs économique, environnementale et sociale..... | 117 |
| 4 - Rétablir un équilibre durable des services de proximité | 123 |
| 5 - Synergies agriculture/industrie et valorisation des filières locales : les circuits courts, le lin et l'agro-alimentaire..... | 127 |
| 6 - Renforcer l'offre de formation professionnelle en cohérence avec les besoins du territoire..... | 137 |
| 7 - Le patrimoine architectural et paysager comme stimulateur de l'attractivité | 141 |
| II - FICHES PROJETS | 148 |
| 1 - Fiche Projet - Tram Train | 149 |
| 2 - Fiche Projet - Navette Rapide | 161 |
| 3 - Fiche Projet - Navettes Circulaires | 169 |
| 4 - Fiche Projet - Maison du Territoire | 177 |
| 5 - Fiche Projet - Quais | 189 |
| 6 - Fiche Projet - Cluster du lin | 199 |
| 7 - Fiche Projet - Cluster agro-alimentaire | 205 |
| 8 - Fiche Projet - Réseau de transformation des déchets verts | 209 |
| 9 - Fiche Projet - Énergie renouvelable éolienne | 217 |
| 10 - Fiche Projet - Bassin de stockage | 221 |
| 11 - Fiche Projet - Moulins hydrauliques | 227 |
| 12 - Fiche Projet - Hippomobile | 233 |
| 13 - Fiche Projet - Véloroutes | 239 |
| 14 - Fiche Projet - Festival du lin..... | 245 |
| 15 - Fiche Projet - Clos-masure témoin | 249 |
| 16 - Fiche Projet - Valorisation touristique | 255 |
| III - PHASAGE | 265 |
| IV - SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE | 267 |
| CONCLUSION | 269 |
| BIBLIOGRAPHIE | 273 |
| TABLE DES FIGURES | 275 |
| ANNEXES | 279 |
| CONTACTS | 305 |

GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AREN : Agence Régionale de l'Environnement de Normandie

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes

CAUE 76 : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-Maritime (76)

CC : Communauté de Communes

CCCA : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie

CEC : Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques

CELC : Conférence Européenne du Lin et du Chanvre

CET : Contribution Économique Territoriale

CGET : Commissariat Général d'Équilibre des Territoires

CIWY : Comunidad Inti Wara Yasi

CO₂ : Dioxyde de Carbone

CoPil : Comité de Pilotage

DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

DGE : Direction Générale des Entreprises

DIACT : Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité du Territoire

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

EDF : Électricité De France

ENR : Énergie Renouvelable

ENRD : Réseau Européen pour le Développement Rural

ENSTIB : École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois

EMR : Énergie Marine Renouvelable

EPCI : Établissement Public de Coopération Internationale

EPCC : Établissement Public de Coopération Culturelle

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FSE : Fond Social Européen

FTH : Fiber to the Home

GIEE : Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental

GR21 : Grande Randonnée (numéro 21)

GRETA : GRoupe d'ÉTABlissement

IFER : Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau

IGP : Indication Géographique Protégée

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LGV : Ligne Grande Vitesse

LNPN : Ligne Nouvelle Paris Normandie

MADE : Marques Associées Distribution Event

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

ONF : Organisation Nationale des Forêts

PACER : Plan Air-Climat-Énergie Régional

PAD : Plan Aménagement Durable

PDE : Plan de Déplacement d'Entreprise

PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

PLU : Plan Locl d'Urbanisme

PLUi : Plan Locl d'Urbanisme intercommunal

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PPE : Plan Pluriannuelle Énergie

REDR : Réseau Européen de Développement du monde Rural

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

SDAN : Schéma Directeur d'Aménagement Numérique

SDUN : Schéma Départemental des Usages Numériques

SIG : Système d'Information Géographique

SIGO : Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine

SMITVAD : Syndicat Mixte du Traitement et de la Valorisation des Déchets

SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement Durable et d'Égalité des Territoires

STEP : Station de Transfert d'Énergie par Pompage

STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable

STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion

TER : Transport Express Régional

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TGV : Train Grande Vitesse

TVES : Territoire, Ville, Environnement et Société

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UP : Utilité Publique

VDSL 2 : Very-high-bit-rate Digital Dubscriber Line 2

VTT : Vélo Tout Terrain

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

INTRODUCTION

TERRITOIRE EN QUESTIONS

Un contexte volontaire d'anticipation et de redéfinition territoire

Le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA) est un territoire rural de la Seine-Maritime. Traversé de dynamiques qui l'animent, mais aussi le dépassent, ce territoire connaît une série d'évolutions dépendantes du contexte économique et social. Ces mutations le poussent à se renouveler, avec résilience et ingéniosité pour assurer son développement et son intégrité à long terme.

La CCCA se trouve à un moment décisif de son histoire. De grands changements sont déjà en cours. D'autres viendront perturber son tissu socio-économique jusqu'à menacer son équilibre. L'interrogation sur l'avenir du nucléaire et ses retombées financières, ainsi que les questions liées aux déplacements et à l'accessibilité numérique, ont accéléré la nécessité de réinventer un nouveau modèle. Le projet de territoire propose des moyens de bâtir cet avenir. Sollicitée par une collectivité volontaire, l'équipe du Laboratoire TVES (Territoires, Villes, Environnement et Société) de l'Université de Lille a mené un travail de recherche-action en collaboration avec les acteurs de la CCCA pour penser le devenir du territoire. Ce document synthétise cinq années d'enquête de terrain, d'actions opérationnelles et d'intelligence collective. Cette coopération entre deux institutions publiques, au service du développement équitable et démocratique, a l'objectif d'anticiper les problématiques qui s'annoncent et de construire une ruralité innovante, durable et attractive.

La ruralité connectée : un potentiel d'innovations, d'activités et de qualité de vie

La ruralité connaît aujourd'hui un tournant qui commence à se traduire dans les statistiques de l'INSEE. Les évolutions trahissent un développement différencié des espaces français. Les campagnes attirent globalement des habitants. Mais certains territoires continuent de se désertifier, tandis que d'autres, à proximité des villes, des transports, ou de sites à haute qualité de vie (mer/montagne/paysage d'exception) font fructifier leurs atouts. Des études démontrent que les zones rurales attractives sont conditionnées par l'accessibilité aux transports et aux technologies numériques. Ces campagnes ont affronté leurs problématiques, et se sont appuyées à la fois sur leurs ressources et l'innovation. Une question reste en suspens pour les élus : comment faire ? Comment concevoir un projet de territoire adapté et efficient ? Le moment est propice pour la CCCA, confrontée à des changements économiques. La réorganisation et l'extension du territoire imposent aussi de mieux se connaître et de penser un projet en commun, pouvant servir de base à un éventuel PLUi. Une nouvelle perspective s'ouvre, en partant des besoins et des offres complémentaires de mondes ruraux et urbains pris dans un tissu économique et social interdépendant.

Appréhender un espace par la notion de territoire fonctionnel, plutôt que par les concepts d'espaces ruraux ou urbains, permet de mettre en évidence l'existence de synergies, de forces et de ressources insoupçonnées. Cette réflexion amène à imaginer d'autres supports de partage de la connaissance au sein de nouvelles entités comme la maison des territoires à l'échelle régionale et la maison du territoire à l'échelle intercommunale. L'actualité politique récente a mis en évidence un fourmillement d'énergies et de questionnements qui traverse les espaces ruraux français et

remettent en cause les équilibres. Des épisodes de confrontations traduisent un mal-être voire un mal-faire (manifestations écologiques, crise des gilets jaunes, grèves...). Des citoyens expriment la nécessité de repenser le modèle économique trop souvent favorable aux grandes unités institutionnelles telles que les métropoles, ou les grandes unités économiques. Ils accusent aussi les pratiques de production et de consommation (transports par la voiture individuelle, usage des plastiques, des énergies fossiles, des pesticides). Ces phénomènes mettent en cause nos visions des rapports entre les territoires. Plus généralement, le monde rural suscite de nombreux antagonismes qui révèlent des fractures : entre générations, entre activités, entre populations, entre niveaux d'accessibilité aux équipements, aux transports et aux services.

Paradoxalement, le monde rural jouit d'une image positive et d'une attractivité. Les français seraient 81% à penser que la vie à la campagne est le mode de vie idéal, selon le dossier « Quel avenir pour nos campagnes ? »¹ du magazine UP le Mag. Le dossier va même plus loin, affirmant que 60% des Français considèrent que le milieu rural serait l'espace d'installation de prédilection pour créer une entreprise. Le potentiel existe et la vision de la ruralité se transforme. Le rapport de MM J. Bignon et G. Peiro « Territoires ruraux ; Territoires d'avenir »² montre que ces territoires sont une des richesses les plus importantes de France par leur réserve foncière, leur patrimoine, leur culture, leur savoir-faire et l'intelligence locale. En 2016, le rapport de F. Bonnet au Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité « Aménager les territoires ruraux et périurbains »³ rappelle leurs atouts : paysages, ressources naturelles, qualité de vie, coût modéré du foncier... Il met aussi en avant l'existence de filières et d'activités spécifiques qui participent largement à la valorisation des potentiels sans toutefois recevoir la reconnaissance qu'elles méritent. Le rapport préconise l'arrêt de la reproduction des modèles d'aménagement conçus pour la ville pour préférer une méthodologie adaptative au cas par cas.

La responsabilité de tous pour imaginer le territoire de demain

Redéfinir les modes de fonctionnement des territoires ruraux, réorienter les systèmes économiques de manière à produire de l'innovation rurale à partir des ressources locales (humaines, matérielles, culturelles, industrielles...) demande une intensive activité de réflexion et de concertation. La demande sociale de participation et de protection de l'environnement s'intensifie. La responsabilité démocratique de chacun doit s'exprimer dans l'invention des territoires à venir. Pour la CCCA, les élus ont choisi de s'appuyer sur les compétences pluridisciplinaires de l'Université de Lille afin de déployer une méthodologie qui croise les expertises de spécialistes extérieurs, avec les expertises présentes dans son territoire. La conception de ce document a été menée dans ce dialogue, avec les acteurs et les habitants qui participent à la vie économique, sociale, culturelle, associative et politique du territoire. L'objectif a été l'élaboration d'un outil opérationnel au service de l'ensemble de la population.

¹ UP le Mag, n°23, mars 2019, Dossier « Quel avenir pour nos campagnes ? », pp19 – 38.

² « Territoires ruraux Territoires d'avenir » Synthèse et recommandations du rapport d'information n° 4301 présenté le 2 février 2012 au Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) Rapporteurs : MM. Jérôme Bignon et Germinal Peiro, 13 pages.

³ Aménager les territoires ruraux et périurbains ; Bonnet Frédéric, Janvier 2016, 129 pages.

Anticiper le territoire futur de la CCCA à un moment clé de son existence

La CCCA est exposée à des changements qui ont un impact important sur son profil économique actuel et la durabilité de ses modes de fonctionnement.

Paluel : une transition à anticiper

La centrale électronucléaire de Paluel participe et contribue très largement à la vie économique, sociale et fonctionnelle de la CCCA. Elle fonctionne depuis plus de 30 ans. Un démantèlement définitif devient une éventualité qui se précise. Par ailleurs, les retombées économiques s'affaiblissent et les annonces gouvernementales confirment une remise en cause de la manne économique pour les territoires qui abritent une centrale nucléaire. La contribution aux budgets des collectivités territoriales de grandes infrastructures comme la centrale électronucléaire de Paluel sera réduite au profit de l'Etat central. Ce constat impose une restructuration de la dynamique économique (la centrale représente plus de 1 700 emplois directs), du fonctionnement de l'administration publique (la centrale participe largement au budget de l'intercommunalité), et de l'attractivité (une grande part de l'installation des ménages est aujourd'hui liée à la présence de la centrale). Gérard Colin, actuel Président de la CCCA, réaffirme la nécessité de préparer l'après-centrale, pour ne pas répéter les erreurs de Fessenheim, et pour dessiner un nouvel avenir.

Financement et baisse de dotation de l'État

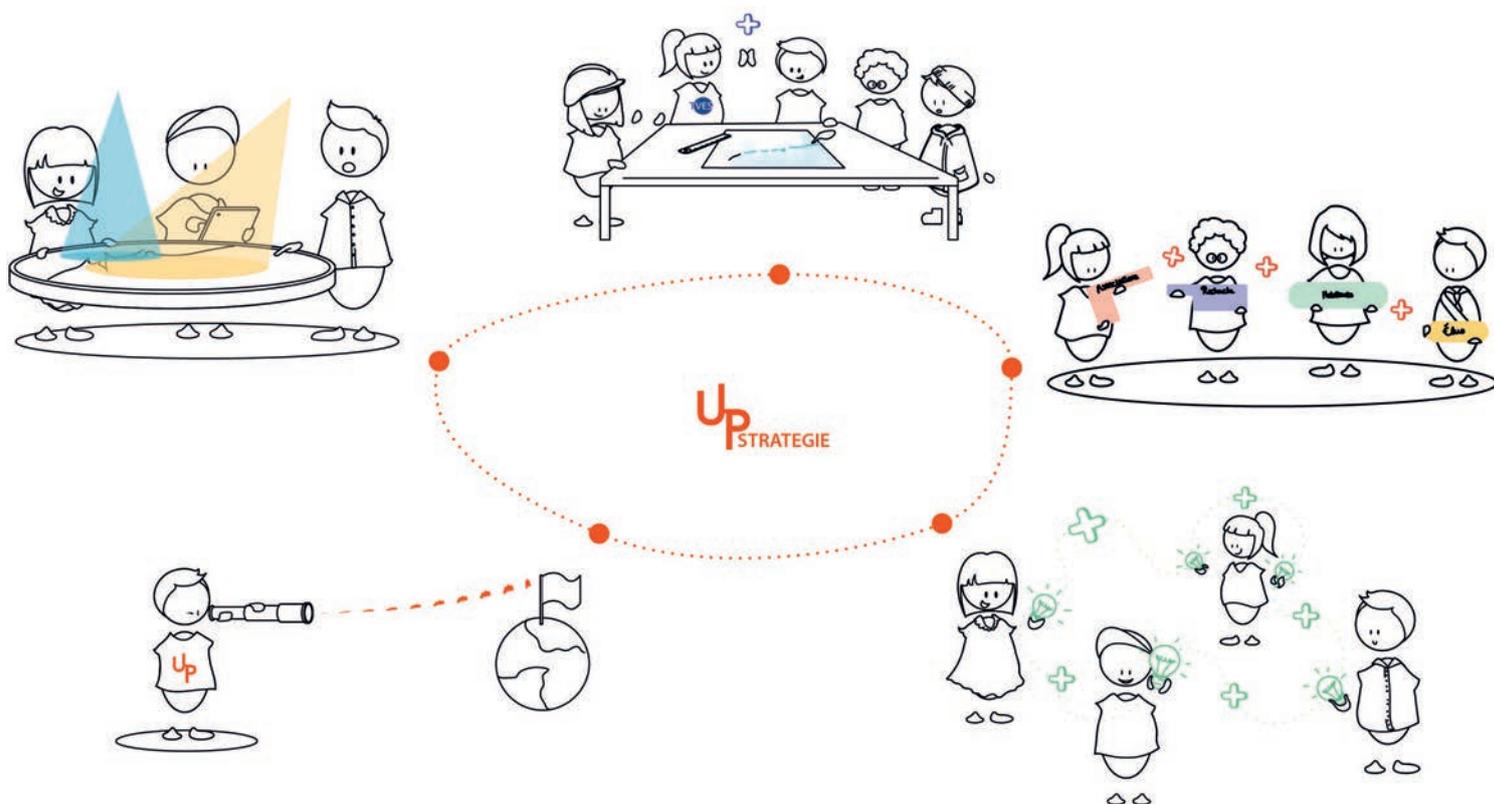
Les financements et les dotations de l'État ont commencé à baisser. Afin de réduire la dette nationale et dans un effort de frugalité budgétaire, l'Etat a choisi de réduire les dotations qu'il accorde à certains offices publics et institutions publiques dont les intercommunalités. Cette décision induit des difficultés pour les collectivités qui doivent chercher ailleurs les moyens de fonctionner.

Les nouvelles dynamiques territoriales : décroisonner les secteurs pour harmoniser les pratiques dans le temps.

Temps long des paysages et des structures, temps actif des entreprises, temps distendu des chercheurs, temps différencié des habitants et des activités, temps court du mandat d' élu... Comment construire collectivement des actions cohérentes au service du territoire ? La pollution, les déséquilibres, les inégalités stimulent les volontés de décroisonnement des secteurs pour harmoniser les pratiques économiques, sociales et environnementales. Les acteurs ne peuvent plus se limiter à une réflexion sectorisée qui les conduit à prendre des décisions valables dans un contexte donné. L'exploitation des forces locales à partir de synergies d'acteurs issus de différents secteurs est plus rentable et plus durable. Cependant, dans une société habituée aux cloisonnements, comment dépasser les habitudes et les inquiétudes ? Sur la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, la présence de ressources dont l'exploitation est commune à différents secteurs (lin, agroalimentaire) est un excellent moyen d'expérimenter des synergies entre l'économie circulaire, le paysage, les matériaux éco-locaux, la qualité de vie, la formation, la recherche. La réussite du réseau axé autour de la sylviculture dans les Vosges montre l'efficacité de la démarche de création d'une filière d'excellence reconnue liée au savoir-faire et à l'innovation.

Les technologies numériques comme catalyseur de développement

Les réseaux numériques conditionnent la fréquence des relations entre les acteurs, les dynamiques de projets et les échanges publics et privés, qu'il s'agisse de flux de biens, de systèmes de communication ou encore de services. Le niveau d'accessibilité anime les rapports entre acteurs et stimule les possibilités de développement. Les technologies issues des évolutions numériques permettent de modifier l'attractivité des territoires ruraux en permettant d'associer de nombreuses activités à distance de la demande. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication favorisent la création d'entreprises, la croissance économique des activités existantes, l'innovation, et de nouvelles modalités d'organisation des flux et des services par la mise en place d'applications dédiées (co-voiturage, système de transports, horaires des commerces et des services, livraisons, services à la personne, e-santé...). Le numérique est donc un catalyseur de développement. Pour les élus, la couverture numérique et cette accessibilité restent souvent un cheval de bataille. Le développement économique d'un territoire tient aujourd'hui à son état d'accessibilité physique (infrastructures de transport longues distances, accès direct au réseau autoroutier national) et numérique (couverture du réseau mobile et accès à internet). Le choix politique s'inscrit naturellement dans une orientation volontariste de mise en marche d'une construction progressive d'un territoire accessible.



Territoire en action

Un projet de territoire issu d'une démarche engagée depuis 2015

L'équipe du laboratoire TVES de l'Université de Lille a élaboré une méthodologie pour susciter des réflexions, stimuler des idées et redonner de nouvelles perspectives au territoire. Cette mission a trouvé une réalité par la mise en place d'un processus d'Utilité Publique : UP Territoire d'Albâtre, lancé en avril 2015, qui croise un concours international d'idées d'aménagement, avec de la concertation, de la visualisation (maquette interactive) et des expositions. Cette étape s'est poursuivie avec l'élaboration du projet de territoire. L'ensemble de ce travail peut être distingué en trois phases qui sont précisées sur la frise ci-dessous.

Phase 1 : Concours et réflexion collective

La première phase du processus Up Territoire d'Albâtre s'est matérialisée par une année intense de réflexions et de productions collectives : concours international, conférences, débats, projections, visites, concertation, travail avec les scolaires, expositions et maquette interactive. Les résultats ont permis de produire une multitude de solutions et de perspectives. Le concours s'est manifesté par un dispositif dynamique de réflexion qui visait à susciter des rencontres et un dialogue constructif, dans tous les sens du terme, entre tous les acteurs : concepteurs, professionnels, habitants, décideurs, chercheurs, jeunes... au service du développement du territoire dans sa globalité. Il a été conçu à partir d'un diagnostic pour soulever les enjeux propres à la CCCA et son environnement (et non un périmètre) dans l'objectif d'aboutir à un réaménagement concret et cohérent. Le concours d'idées offre une liberté de conception. Il engage un processus créatif nourri par des acteurs d'horizons et d'expertises variées. Le travail avec les scolaires a l'objectif de transmettre des compétences, des motivations, des connaissances et de construire l'avenir à long terme.

Le concours est associé à un programme de recherche-action (UP pour Utilité Publique) autour d'une méthodologie qui favorise la co-construction et l'appropriation d'un projet en intégrant tous



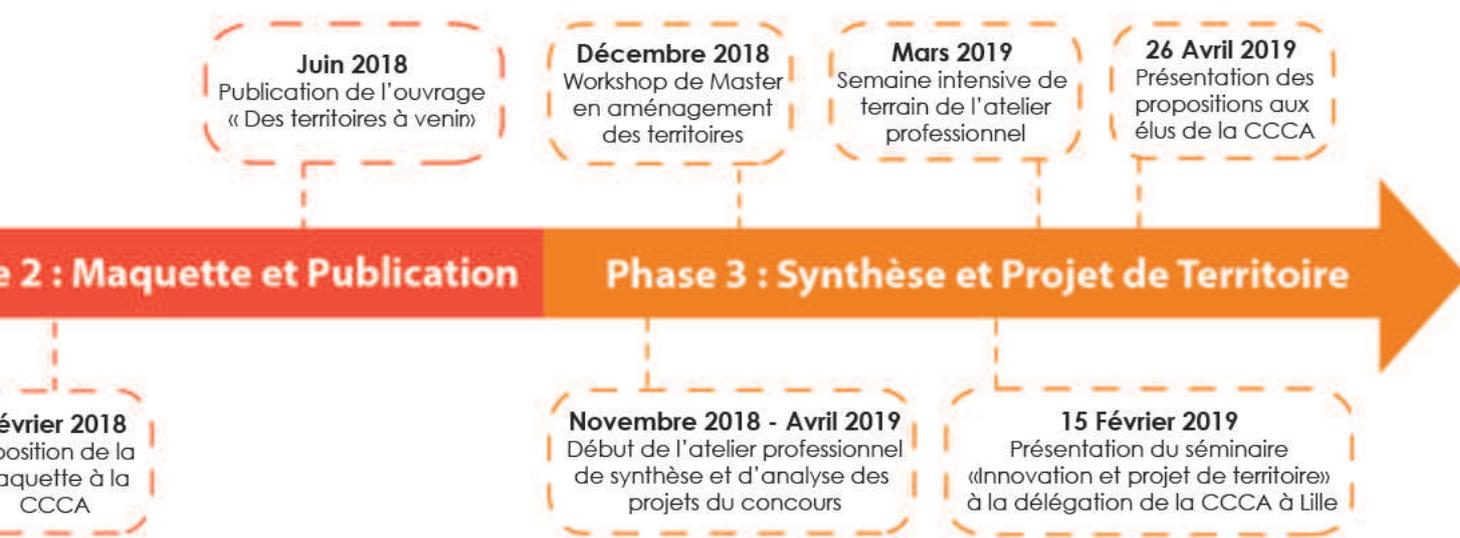
Processus d'Utilité Publique UP : une démarche

les maillons de la chaîne d'une transformation territoriale. UP est une initiative qui permet d'échanger, d'innover, de faire progresser les pratiques et les concepts.

Avec 56 équipes et 135 participants, l'édition Up Territoire d'Albâtre a permis de faire surgir des solutions inédites pour résoudre des problématiques qui dépassent aujourd'hui le cadre de la Côte d'Albâtre (renouvellement de la population, implantation d'activités, attractivité, présence des services, mobilité, maintien des commerces, place des scolaires...) dans des équilibres et des dynamiques à penser de façon globale. Les réflexions issues de toutes les étapes du processus Up Territoire d'Albâtre sont au cœur des réflexions menées dans ce document.

La démarche Up se complète par des procédés de visualisation nécessaire à la compréhension, la concertation et donc à l'action. La réalisation d'une maquette interactive, à partir d'un support topographique en 3D et d'un écran 2D, a impulsé un processus de co-construction et de prospective. Le mapping permet de projeter les données territoriales sous formes d'animations lumineuses. Cette technique de double représentation, la schématisation cartographique (SIG) et l'image légendée (photos, vidéos ou animations), multiplie les potentialités et mêle les langages. Le contenu se penche à la fois sur les évolutions historiques, les enjeux problématisés et les réalités contemporaines. Cette maquette permet de visualiser le territoire et d'accéder à des interviews. Elle offre une triple fonction :

- En tant que représentation physique du territoire, la maquette interpelle les habitants, les élus, les professionnels. Elle motive l'échange, le débat, les interactions et la concertation autour du devenir du territoire ;
- En tant qu'outil de recherche, la maquette permet la projection d'éléments géographiques, cartographiques, économiques ;
- En tant que média alternatif, elle sert de support pour se saisir des réalités et projeter des possibilités d'avenir.



marche continue de projet de territoire

Phase 2 : Publication et exposition maquette

La deuxième phase du processus fut marquée par l'entrée en vigueur de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. Celle-ci a redessiné les limites de la CCCA, passant de 38 à 61 communes. Pendant ce temps de réorganisation de la collectivité, la maquette est revenue pour être exposée plus longuement au siège de la Communauté de Communes. Les échanges se sont poursuivis. L'équipe UP a publié un ouvrage autour du processus UP: « Des territoires à venir : chercher, innover et co-construire », pour diffuser les résultats et susciter des réflexions dans les milieux urbanistiques et universitaires.

Phase 3 : Synthèse et projet de territoire

La troisième phase du processus s'est concentrée autour de la réalisation d'un projet de territoire concret. L'équipe Up du laboratoire TVES s'est attachée à continuer ses investigations de terrain (entretiens, visites, analyses, diagnostics, réunions...), et à affiner les résultats obtenus lors de la phase 1. Un CoPil, Comité de pilotage comprenant des élus, techniciens, acteurs du territoire et des membres du laboratoire, a accompagné la conception du projet. Un atelier professionnel composé d'étudiants de l'IAUL (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille) s'est penché sur la synthèse des propositions du concours et a réalisé des enquêtes de terrain, ainsi qu'une série de cartes analytiques et prospectives. Un module de Master2, sous la forme d'un workshop intensif d'une semaine, est venu compléter un dispositif de production du projet dont l'Etat d'avancement a régulièrement été retravaillé avec le CoPil.

Structure et nature du document

Ce document présente un état des lieux général du territoire intercommunautaire de la CCCA afin d'identifier ses forces et les enjeux à résoudre. Il expose ensuite une stratégie d'aménagement du territoire cohérente et contextualisée de manière à proposer un cadre de référence aux politiques publiques et aux initiatives privées. Enfin, il détaille un plan d'action programmatique composé de différents aménagements, d'orientations stratégiques.

Ce document est une proposition de projet de territoire pour Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. Il détaille des actions à mener autour d'un axe stratégique contextualisé qui ne sont pas inaltérables ou fixes. Il s'agit d'explorer les possibilités offertes par le profil du territoire et ses atouts ainsi que de proposer des solutions concrètes et cohérentes. Ce projet est conçu comme une feuille de route stratégique qui associe, dans une pratique trans-sectorielle et fédératrice autour de l'ambition de créer un nouveau territoire rural d'innovation durable.

Les enjeux d'une ambition collective : un territoire d'avenir

Quatre enjeux clefs.

La situation de la CCCA met à jour des réalités à affronter : vieillissement de la population, fuite des jeunes talents vers les métropoles, maintien des services et commerces de proximité, animation des centre-bourgs isolés, éloignement des réseaux de transports nationaux, faiblesse du réseau numérique, attractivité générale du territoire...

Quatre enjeux transversaux ont été soulevés pour proposer des orientations d'avenir :

- **Innover** : créer de nouvelles activités ou redynamiser les activités existantes, opérer une transition écologique et un renouvellement des modes de production énergétique, favoriser la participation et la concertation des habitants, activer l'économie numérique, mobiliser des synergies entre l'économie, la recherche et la formation, inventer de nouvelles pratiques... ;
- **Structurer** : l'espace, le temps, les activités entre elles... ;
- **Connecter** : mettre en lien le territoire aux flux qui le dépassent (biens, informations, passagers), les habitants entre eux et au reste du monde, les espaces entre eux... ;
- **Attirer** : valoriser un patrimoine architectural et paysager remarquable (clos-masures, falaises, valleuses, forêts, châteaux...), créer une signature territoriale unique, stimuler les activités, soigner le cadre et la qualité de vie...

Le projet de territoire : un possible premier pas vers le PLUi ?

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 reconnaît l'intérêt des PLU à la rationalisation globale de l'urbanisme et de la concurrence entre les territoires et propose de généraliser les PLU intercommunaux (PLUi). Si le PLUi n'est pas obligatoire, ce dispositif séduit de plus en plus les EPCI qui reconnaissent sa fonction programmatrice et son intérêt en matière de développement stratégique du territoire. En mai 2017, selon P. Schmit dans « PLU-i : Un essor considérable en 3 ans », 540 EPCI sur 1 266 disposent d'un PLUi, regroupant environ 18 000 communes soit plus de la moitié des communes françaises. La probabilité d'une obligation à l'ensemble des EPCI se dessine. Doté d'un volet intitulé Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le PLUi est le moyen pour un EPCI de se projeter dans l'avenir et contribuer au développement cohérent du territoire intercommunaire. Le projet de territoire présenté ici peut servir de base solide à un possible PLUi à venir.



1

DIAGNOSTIC

I - LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE : CONTEXTE GÉNÉRAL

Les dynamiques démographiques, sociales, économiques et culturelles d'un territoire sont empreintes des interrelations avec les espaces qui l'entourent et le comprennent. Le projet de territoire présente ici la CCCA, son contexte général et ses liens avec les autres échelles de décision et d'action.

1 - LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE, UN TERRITOIRE RURAL À FORTÉ VALEUR PATRIMONIALE

Regard général sur la CCCA : une collectivité rurale née de la nécessité de gérer les retombées de la centrale nucléaire

Situation : nord-ouest de la France, bordure des falaises du littoral de la Manche, dans le département de Seine-Maritime et la Région Normandie.

Nombre de communes : 61 communes depuis le 1er janvier 2017.

Population : 28 020 habitants (données INSEE 2016).

Superficie : 379,16 km².

Densité de population : 73 hab./km² (moyenne nationale 104 hab./km²).

Date de création : 1^{er} janvier 2001 (transformation du District de la Région de Paluel).

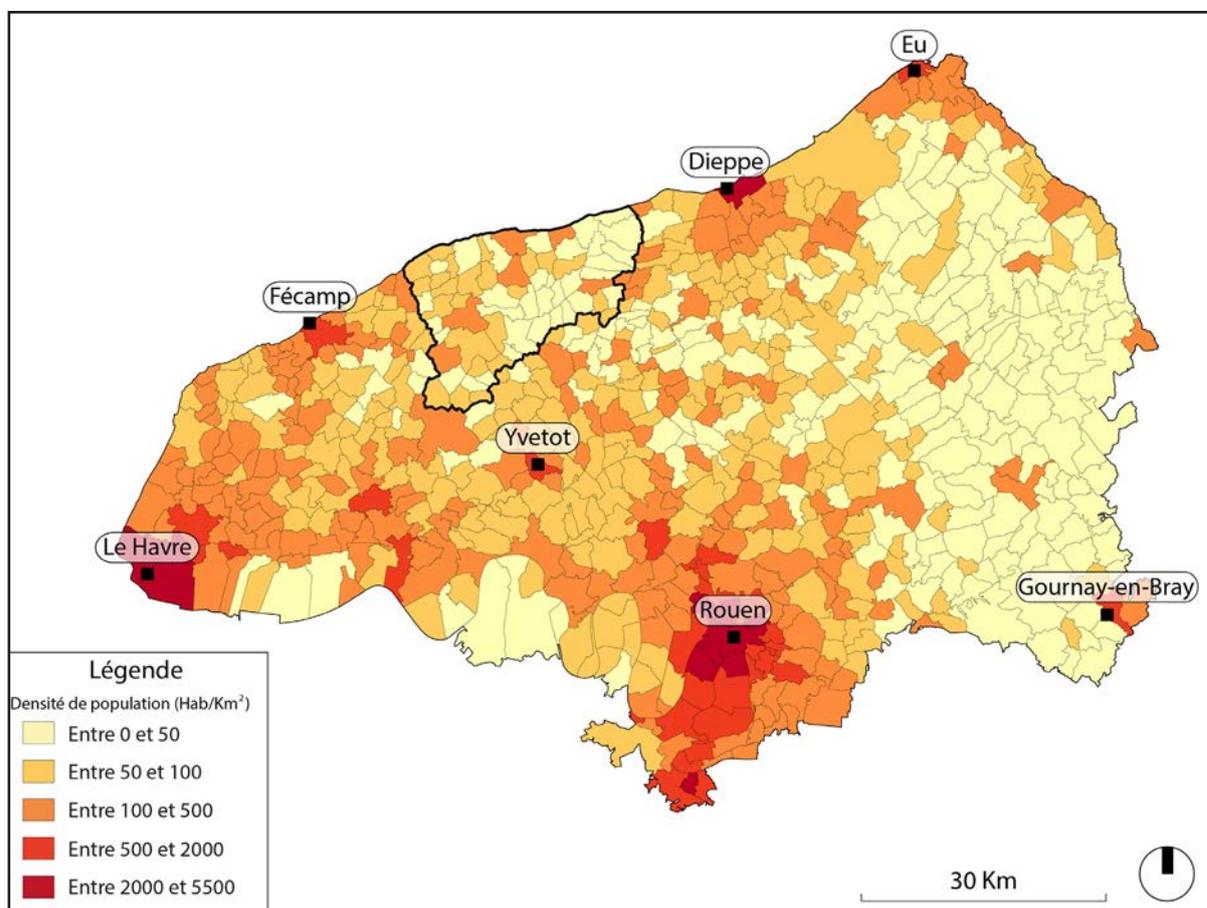


Figure 1 : Carte des densités de population par communes en Seine-Maritime en 2016.

Source : INSEE - BDCARTO 2017.

Le territoire est caractérisé par une faible densité de peuplement qui marque son caractère rural. La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre est née en 2001. Elle est issue de la transformation du District de la Région de Paluel qui avait été créé 20 ans plus tôt pour gérer les ressources engendrées par la centrale nucléaire de Paluel (taxe professionnelle et taxe foncière). Cette particularité a apporté une culture de la mise en commun bien antérieure aux lois de réorganisation territoriale poussant les communes à se regrouper en EPCI. Cependant, la collectivité s'est construite sur une richesse à partager mais aussi une forte dépendance à cette manne financière. La projection d'une future fermeture devient donc préoccupante. Depuis, la CCCA a connue des élargissements successifs, le dernier en 2017, qui nécessitent une intégration, un équilibre et un fonctionnement collectif à retrouver. D'autant que le nombre de communes est élevé pour un EPCI.

Un climat et une terre propices à polyculture et la culture du lin

Cette faible densité de peuplement est associée à un secteur agricole dynamique. La part des emplois salariés y représente 5% de l'emploi salarié quand la moyenne régionale est de 2% et celle nationale de 2,8%. Le paysage est majoritairement composé de terres arables exploitées et de forêts domaniales. Le climat, marqué par l'alternance de la pluie et du beau temps, ainsi qu'une terre riche, font de ce territoire un espace

idéal pour la culture du lin et la polyculture (bettrave, pomme de terre, céréales, lait...).

La Côte d'Albâtre, des falaises et un paysage monumental très valorisant pour le tourisme

Le territoire profite d'une situation géographique avantageuse en matière de paysage et de valorisation touristique : la Côte d'Albâtre et sa ligne de falaises de craie et d'argile. Du Havre au Tréport, les touristes affluent sur le littoral. Sur la CCCA, les visiteurs trouvent un espace naturel très diversifié et très riche où les nombreux écosystèmes vivent en relative harmonie avec l'occupation humaine (dont les clos-masures). De nombreux sites exceptionnels ponctuent le territoire : la Vallée de la Durdent, la Veules, les Basses-Eaux, le Jardin des Amouhoques,... sont autant de lieux préservés qui encouragent l'émergence d'un nouveau type de tourisme : le tourisme « vert ». Cette nouvelle pratique s'inscrit dans une volonté de préservation et valorisation de l'environnement. Le littoral attire et constitue un atout, mais d'autres sites offrent des perspectives de développement très encourageantes.



Figure 2 : Falaise de Veulettes-sur-Mer en 2019.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Plateaux, valleuses, et clos-masures : qualité de vie et qualité environnementale

L'activité agricole de la CCCA a modelé les paysages. En effet, sur la falaise qui surplombe la mer, de grands espaces du plateau sont sillonnés par un bocage de haies et de talus plantés d'arbres de haute tige. Cette structure a façonné un écosystème foisonnant, mais fragile. L'estuaire de la Durdent ajoute une valeur environnementale et économique (maraîchage). La valleuse creusée par la rivière traverse le territoire du Sud au Nord et entaille les hauts plateaux en deux ensembles émaillés par des affluents superficiels de moindre ampleur. Sur ces deux espaces, l'occupation humaine prend des formes relativement différentes. Si de part et d'autres, le clos-masure est l'unité structurante de base, à l'ouest l'habitat est dispersé alors qu'à l'est,

le hameau domine et son groupement très régulier structure un espace au maillage plus dense.

Le maillon faible : une mobilité basée sur la voiture particulière

Le maillage routier secondaire facilite la mobilité routière, majoritairement par automobile, marginalement par le transport public de faible intensité et fréquentation. Cela mène à une situation d'enclavement des hameaux, où les personnes âgées, les personnes mineures et les personnes handicapées souffrent d'un manque d'autonomie dans leurs déplacements. Cette situation est amplifiée par la fermeture de la seule voie ferrée du territoire au trafic de passagers et l'éloignement des grands axes autoroutiers. L'obligation de posséder une voiture individuelle impacte les ménages et l'empreinte CO₂.

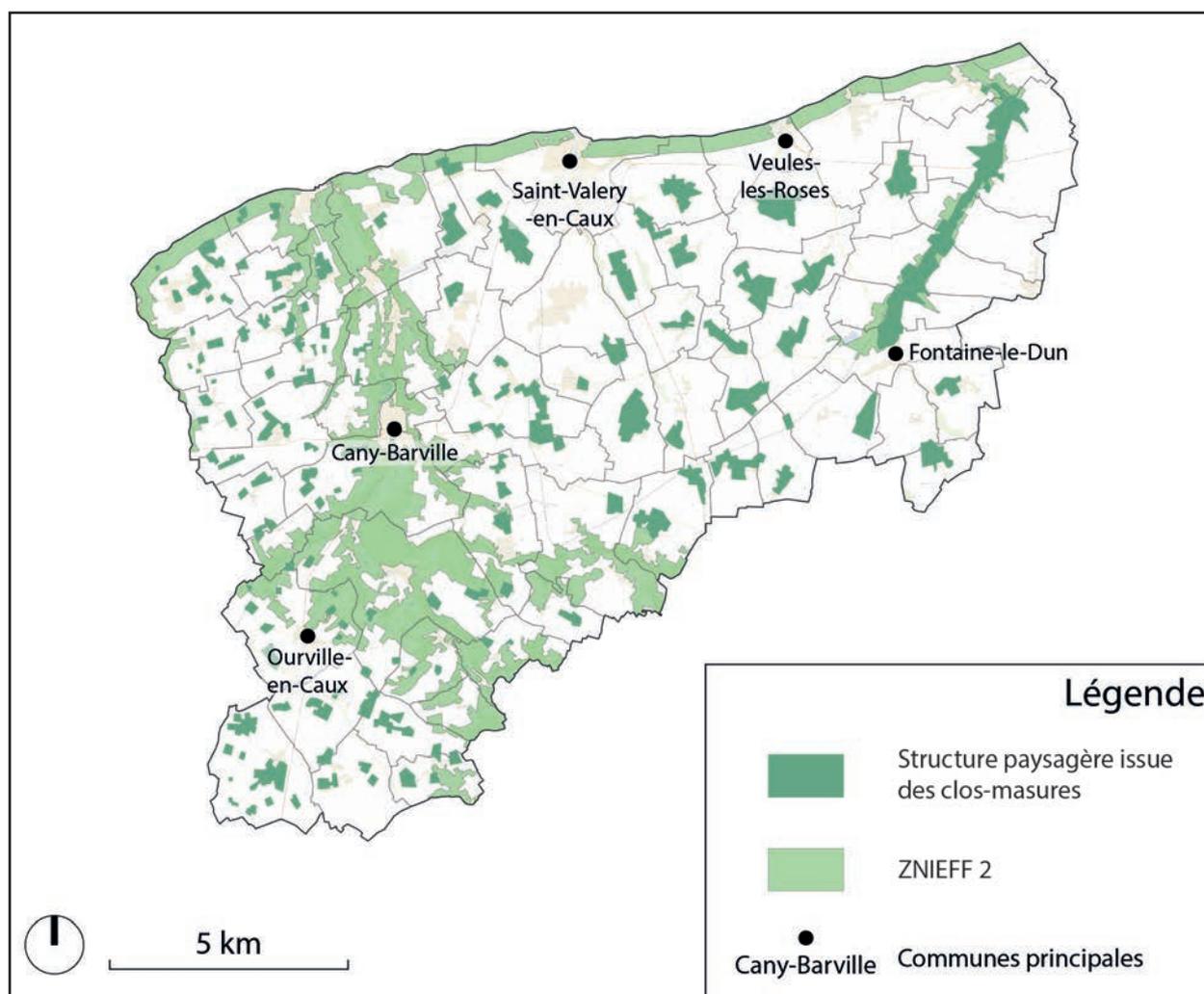


Figure 3 : Carte des structures paysagères héritées des clos-masures et milieux naturels en CCCA en 2019.

Source : DREAL - 2019.

La Centrale Nucléaire de Paluel, dépendance et durabilité en question

Les centrales participent très largement à la fiscalité des EPCI qui les accueillent. Au travers de la Contribution Économique Territoriale (CET) et de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER), les centrales électronucléaires sont une manne financière très importante. Le fonctionnement budgétaire des collectivités ne leur permet pas d'épargner ou de placer ce revenu annuel. Elles sont obligées de le dépenser dans des investissements : embellissement du patrimoine, entretien des églises, nombreuses infrastructures de loisirs, éclairage public... parfois sans réelle concertation collective et sans anticiper les frais de fonctionnement. La centrale de Paluel figure comme une des plus

importantes en matière de recettes fiscales avec un revenu de 5 765 euros par habitant en 2015 contre 787 euros en moyenne pour les communes de taille similaire¹. Ce poids dans la fiscalité locale se traduit par la mise en place de relations économiques dépendant de la dynamique financière impulsée par la centrale. À ce titre, il est primordial d'opérer une transition afin de prévoir la fin de service de l'infrastructure électronucléaire et de palier la baisse des revenus issus de l'activité nucléaire. Cette baisse se profile bien avant la fermeture, avec les réformes liées à la politique nucléaire.

Dans ce domaine, la CCCA fait figure de pilote en anticipant la fermeture de la centrale de Paluel.

¹ In Argent du nucléaire : les petits Qatar normands ; Normandie magazine ; n°3 ; pp 26 - 29 Jan - Fev 2019.

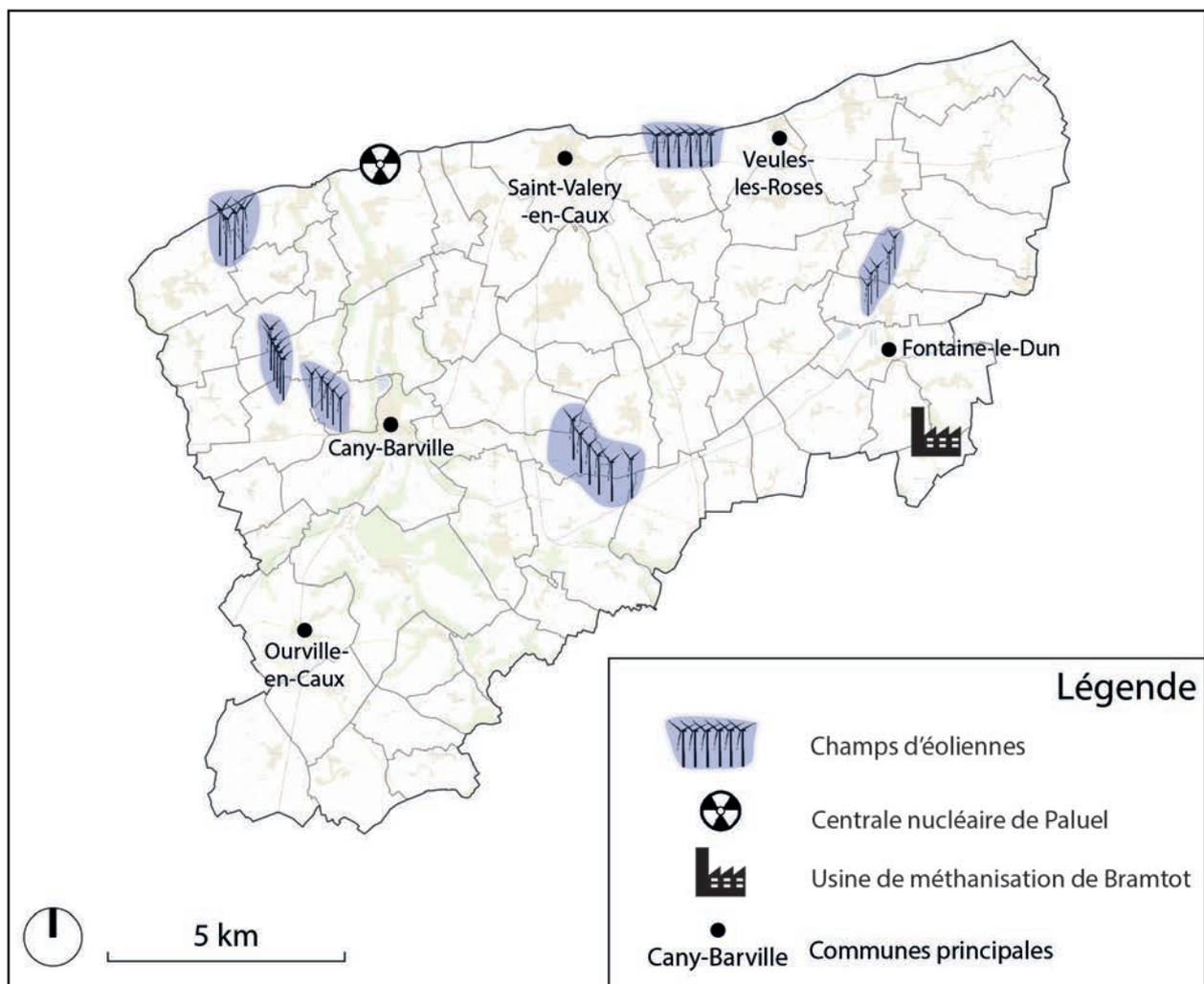


Figure 4 : Carte des dispositifs énergétiques en CCCA en 2019.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

2 - LE PAYS DE PLATEAU DE CAUX-MARITIME

Un territoire de développement solidaire : le SCOT

Le territoire de la CCCA fait partie d'un ensemble plus vaste, qui œuvre en matière de planification stratégique de développement des territoires : le Pays du Plateau de Caux Maritime.

La Pays du Plateau de Caux Maritime comprend :

- La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ;
- La communauté de la Région d'Yvetot ;
- La Communauté de Communes du Plateau de Caux Doudeville-Yerville.

Le développement solidaire du Pays s'est concrétisé par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ce document propose ainsi des orientations en fonction des éléments communs afin de tisser un territoire intégré et durable.

Plusieurs dénominateurs communs : tourisme, agriculture et transports

Ainsi, le Pays du Plateau de Caux Maritime

présente plusieurs éléments en commun.

À la croisée des influences des agglomérations de Dieppe, Fécamp, Le Havre et Rouen, ce territoire présente un espace géographique cohérent à dominante rurale. Isolé entre les axes autoroutiers A29 et A150 au Sud, N27 à l'est et la D926, le territoire cherche à se positionner dans l'espace et valoriser un axe nord-sud Yvetot – Saint-Valéry-en-Caux. Le SCOT cherche à développer le secteur du lin pour valoriser une production d'excellence, un paysage et un savoir-faire à haute valeur ajoutée. Cet objectif pourrait se concrétiser par un développement économique et social transsectoriel en associant les acteurs du monde agricole, industriel, logistique, touristique, culturel et de la recherche. Pour réaliser cet objectif, il faudra favoriser la mobilité des personnes et des biens. La reconquête de la voie ferrée semble une option réaliste et stimulante. Les transports actuels, complètement reportés sur l'automobile et les camions, ne sont pas assez fluides et amplifient une situation d'inégalité ainsi que les effets néfastes pour l'environnement.

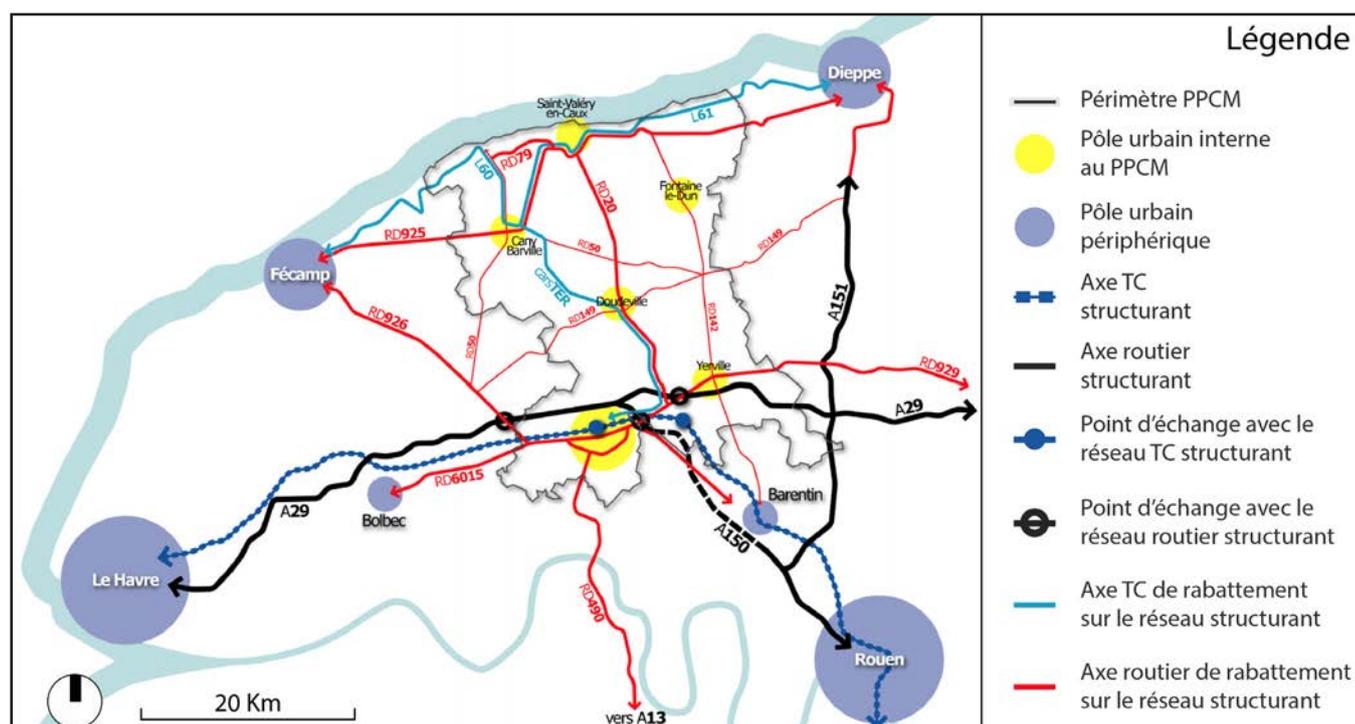


Figure 5 : Carte des infrastructures de transport de la Seine-Maritime en 2014.

Source : SCOT - 2014.

3 - DES ENJEUX EN LIEN AVEC L'ÉCHELLE RÉGIONALE

La région normande, vivier d'énergies renouvelables et non-carbonées

La région Normandie est la première région de France en matière d'activité économique dans le secteur énergétique. La force des vents marins en fait un territoire très favorable à l'implantation de champs d'éoliennes (75 parcs pour 337 éoliennes en 2017 et 1293 GWh/an) dont la moitié sont situés en Seine-Maritime. Les 14 083 installations photovoltaïques et les 60 sites de méthanisation en font une région pionnière des énergies renouvelables. Mais l'essentiel de l'innovation énergétique régionale et des efforts d'investissements se concentrent sur l'investissement des Énergies Marines Renouvelables (EMR). Avec le lancement des parcs offshore de Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Dieppe – Le Tréport ainsi que de deux fermes pilotes hydroliennes au « Raz Blanchard » (au large de Cherbourg), la région prend les devants de l'innovation énergétique EMR en France.

Le réseau des centrales nucléaires normandes

Toutefois, l'effort le plus important de la production énergétique normande est conduit par les centrales électronucléaires. Avec huit réacteurs de 1 300 Mwe répartis sur les sites de Flamanville (deux), Paluel (quatre) et Penly (deux) et un nouveau réacteur de 1 600 Mwe en construction depuis 2007 à Flamanville, la Région Normandie est une des plus importantes contributrices à la production électronucléaire du pays avec 54% de sa production consommée en-dehors de la région pour 11% de la production nationale.

La Normandie, région-carrefour stratégique au coeur des grands flux terrestres et maritimes internationaux

Pour concevoir le projet de territoire de la

CCCA, nous avons considéré la situation géographique de la Normandie au sein des grands échanges maritimes et terrestres internationaux. En effet, plusieurs flux de biens et personnes très importants se déploient à proximité immédiate de la CCCA. Si le territoire ne dispose pas des infrastructures portuaires nécessaires pour y faire sa place, il est tout de même possible de s'y inscrire. La Manche est un couloir d'échanges maritimes stratégique mondial très important. Une part de ce trafic commercial est localisée à Dieppe, Fécamp et, principalement, au Havre où il est reporté sur les axes autoroutiers et ferroviaires. À ce titre, afin de faciliter les échanges sur le territoire et renforcer les dynamiques industrielles et agro-alimentaires en CCCA, il est très important de réinvestir l'axe ferroviaire structurant Saint-Valery-en-Caux – Motteville afin de faciliter les échanges commerciaux et le trafic de voyageurs, pour l'instant réduit à un trafic autoroutier congestionné et au rapport distance / temps défavorable au dynamisme économique de la CCCA. Ce carrefour stratégique normand est particulièrement intéressant en matière de développement économique international. Ceci se matérialise, à l'échelle européenne, par la mise en place de nombreux programmes d'investissement et d'aide à la mise en place de projets de coopération et de développement transfrontaliers comme les INTERREG. Ces programmes permettent d'assister les acteurs économiques locaux à la mise en place de projets, qu'ils soient limités à un espace local ou ayant une ambition internationale, en particulier tournée vers l'Angleterre. Il s'agit de réseaux très profitables en matière de partage d'expérience, et de financement de projets notamment en milieu rural dont la CCCA pourrait largement tirer profit.

Un territoire préservé ouvert au tourisme vert, au tourisme culturel et balnéaire, et au tourisme de mémoire

La Normandie est une région qui profite d'un tourisme très dynamique déployé à la fois sur :

- Son riche patrimoine historique (châteaux, cathédrales, sites antiques, vestiges celtiques...);
- Sur les sites des grands événements qui l'ont traversé dans l'histoire récente (plages du débarquement, cimetières militaires, aérodromes et infrastructures héritées de la Seconde Guerre Mondiale);
- Sur sa très grande bande littorale (638 km de côtes rocheuses et sableuses ponctuées de nombreuses stations balnéaires très fréquentées);
- Sur son arrière-pays rural et préservé.

La région dispose d'un paysage naturel très riche et préservé, grâce à l'action d'entités comme le Conservatoire du Littoral et de parcs naturels régionaux.

Cette richesse environnementale et la diversité de ses paysages alimentent une forme de tourisme émergente très dynamique, en particulier pour les espaces ruraux : le tourisme vert. Cette forme de tourisme s'associe de pratiques sportives et d'une envie de consommation de produits locaux qui permettent d'animer les réseaux économiques en circuits courts locaux parfois en déprise du fait d'une concurrence marchande féroce avec les grands distributeurs de l'industrie agro-alimentaire mondialisée. Ces différentes formes de tourisme mettent en place des réseaux qui dépassent largement la région « Normandie » et font se déplacer chaque année des millions de touristes venus des quatre coins de la France, de l'Europe, et du monde. Une part importante de ces touristes visite déjà la CCCA. Faciliter l'accès sur des longues distances permettrait de renforcer les échanges et aussi, de les redéployer sur des territoires ruraux dont la mise en valeur paysagère et environnementale est encore trop timide malgré une demande touristique évolutive.

1 - RECHERCHER UNE CONNEXION OPTIMISÉE AUX GRANDS AXES ROUTIERS ET FERROVIAIRES

Pour développer son attractivité et résoudre des ruptures de mobilité, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre repense son accessibilité aux grandes infrastructures de transport régionales et nationales. Sa situation est aujourd'hui à l'origine d'un effet d'enclavement qui a pour conséquence d'isoler le territoire. Cet éloignement de l'autoroute et des gares a permis cependant de préserver le territoire d'une trop grande fréquentation et ainsi de conserver son caractère de sanctuaire patrimonial et naturel du territoire. Ces profils paysagers et architecturaux sont aujourd'hui recherchés par les visiteurs pour un tourisme de qualité. Mais le problème majeur du territoire reste une accessibilité aux grands axes qui réduit les opportunités de développement et menace même son intégrité économique et sociale sur le long terme.

En marge du réseau ferroviaire

En effet, située sur le littoral du Département de Seine-Maritime, la CCCA ne dispose d'aucun accès aux Lignes Grandes Vitesses (LGV). Le TGV reste absent en Normandie, le projet de LNPN (Ligne Nouvelle Paris Normandie) reste encore incertain, mais l'anticipation de connexion avec une future ligne à grande vitesse permettra de bénéficier de ces retombées. Par ailleurs, les enquêtes sur le terrain montrent que l'accès au train à Rouen ou Yvetot reste complexe et nécessite des améliorations.

De plus, il apparaît que le réseau ferroviaire normand s'est drastiquement réduit ces trente

dernières années. De nombreuses lignes et connexions ont été fermées aux voyageurs sur le territoire départemental, réduisant encore plus l'offre ferroviaire locale. À titre d'illustration, le territoire actuel de la CCCA était traversé par deux lignes de voies de chemin de fer dont toutes sont fermées aux voyageurs aujourd'hui. Le tracé de la première ligne permettait de créer une connexion entre Saint-Valery-en-Caux au nord et Yvetot au sud, ouvrant le territoire aux voies desservant les agglomérations normandes et celles du Bassin Parisien. La seconde voie rejoignait la première au niveau de Saint-Vaast-Dieppedalle et bifurquait au nord-est pour relier Fontaine-le-Dun au réseau ferré. Si la première ligne existe encore physiquement, elle est réservée à l'évacuation des déchets nucléaires produits par la centrale de Paluel. De ce fait, cette voie est entretenue. Là encore, il est nécessaire de se positionner puisque la centrale est susceptible de changer son mode d'évacuation. Il est possible d'imaginer un partenariat, sur des voies toujours utilisables, ce qui offre une grande opportunité. La seconde est largement démolie et les portions restantes sont à l'abandon depuis des années.

À l'écart du réseau routier national

L'autoroute la plus proche de la CCCA est l'A 29 qui relie Saint-Quentin à Beuzeville. Longue de 264 Km. Elle passe par Amiens et le Havre et croise l'A13. Surnommée « Autoroute de Normandie », elle est historiquement la première autoroute française, qui relie Paris à Caen via Rouen. L'échangeur d'Yvetot, à une vingtaine de kilomètres au sud de Cany-Barville,

offre connexion autoroutière à proximité du territoire intercommunautaire, mais à une bonne demie-heure de Saint-Valery-en-Caux. Cet échangeur revêt une grande importance en matière de transport puisqu'il est le seul moyen d'accéder au territoire depuis l'extérieur, que ce soit à des fins professionnelles (déplacements, ravitaillement logistique, exportation...) ou privées (tourisme, loisirs, vie de famille...). Cette autoroute conditionne la vie économique et sociale du territoire en assurant sa liaison avec les plus grandes agglomérations normandes et françaises.

Tout le réseau routier du territoire est composé d'un maillage dense de voies départementales à 2x1 voie. La circulation y est limitée à 80km/h

et le dépassement parfois interdit en fonction des portions de route, ce qui a tendance à limiter les fluidités du trafic et réduire encore le facteur d'accessibilité du territoire. La hiérarchie viaire est ici limitée même si nous distinguons tout de même trois axes principaux avec la D20, la D925 et la D131 qui structurent les déplacements à l'intérieur des limites intercommunautaires.

Absent des connexions aériennes

Sans être une grande surprise à la vue de sa masse démographique qui n'en justifie pas l'installation, le territoire reste éloigné des grands aéroports. L'aérodrome de Saint-Valery – Vittefleur reste strictement destiné aux activités de loisirs et de tourisme.

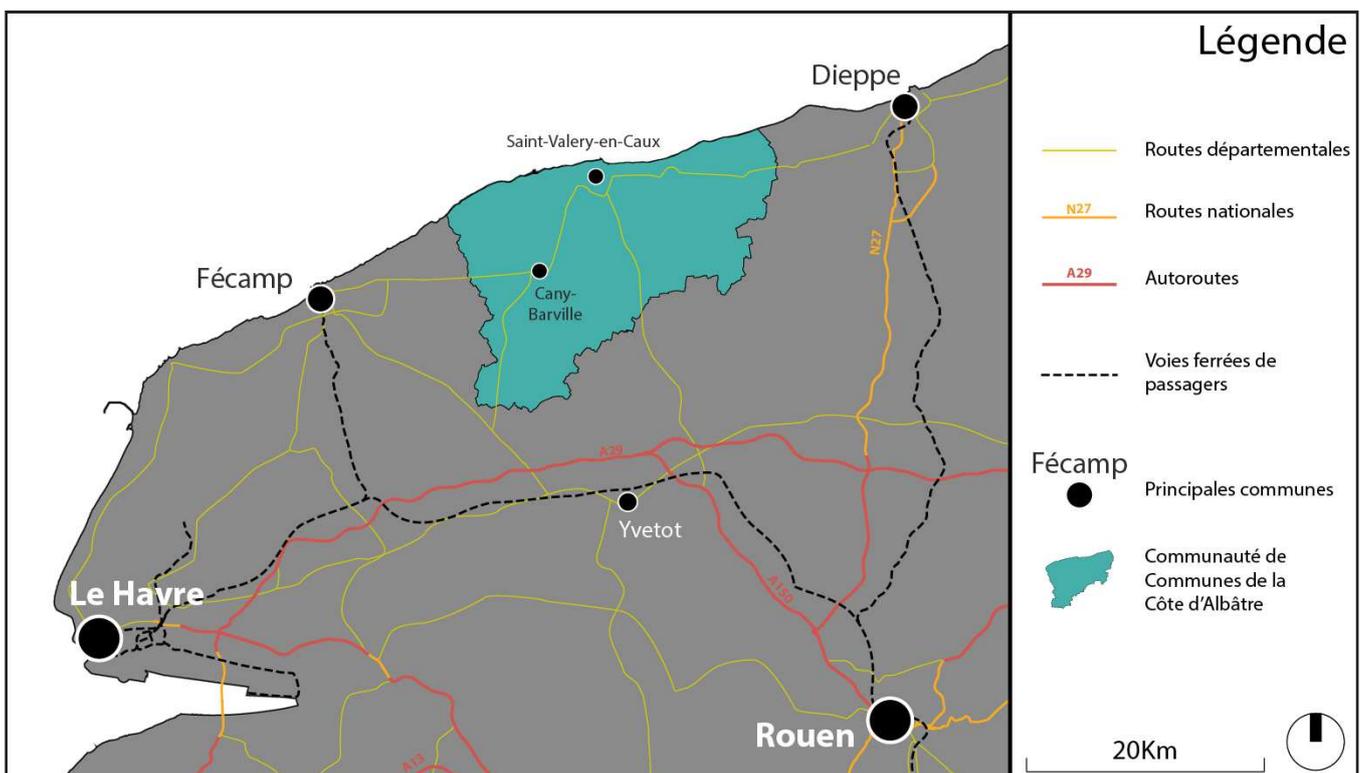


Figure 6 : Carte des modes de transport de la Seine-Maritime en 2017.

Source : BDCARTO, 2017.

Il ne permet pas d'effectuer des vols de fret ou de passagers. Ainsi, les infrastructures de transport aérien les plus proches sont :

- Aéroport Rouen -Vallée de Seine ;
- Aéroport de Dieppe – Saint-Aubin ;
- Aéroport Le Havre – Octeville.

La carte suivante permet de se rendre compte de l'isolement de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre par rapport aux plus grandes infrastructures

de transport environnantes. Nous observons clairement que le réseau ferroviaire dessert les grandes et moyennes agglomérations du département et cerne la CCCA sans plus la desservir. Ainsi, quel que soit le point de départ, il est aujourd'hui impossible de se rendre en train sur la CCCA. C'est un véritable handicap en matière de déplacement en direction des grandes agglomérations normandes ou de la région parisienne qui peut avoir un impact fort sur le développement du territoire à long terme.

ENJEUX

Le territoire intercommunautaire de la CCCA dispose de nombreux atouts paysagers qui en font un pays d'exception, entre terre et mer au fil des vallées. Ses différents espaces naturels ou bâtis (vallées, plateaux, littoral, clos-masures) sont autant d'endroits où s'épanouit une faune et une flore très riches, notamment en individus et taxons protégés qui profitent du maillage fourni par l'important réseau de haies et talus plantés pour se développer. C'est un territoire d'échanges et de services entre l'homme et la nature, qui ont longtemps su vivre en harmonie, en témoigne le modèle du clos-masure. Le territoire de la CCCA abrite des bâtiments résidentiels et fonctionnels aux profils variés, d'ampleurs, de couleurs et de formes très différentes que les habitants ont su entretenir au travers du temps et qui en font un territoire d'histoire à l'identité forte. Ces patrimoines, naturels et architecturaux, sont de grandes richesses, support d'attractivité qu'il s'agit de protéger d'abord, renforcer et développer, et pourquoi pas faire évoluer sous des formes en adéquation avec la vie sociétale actuelle.

2 - UN RÉSEAU VIAIRE DENSE QUI RESTE À STRUCTURER EN COHÉRENCE DES DEMANDES DE MOBILITÉ

Le territoire de la Communauté de Commune de la Côte d'Albâtre présente un maillage routier, relativement dense pour sa masse démographique. Toutefois, il ne suffit pas à structurer l'espace du fait de la restriction des opportunités de mobilité à l'automobile.

Un tissu dense de départementales et cheminements

Le réseau routier qui traverse le territoire de la CCCA est caractérisé par une faible hiérarchie de voies, la plupart des routes présentent le même profil, soit deux voies sans bas-côté et peu de marquage au sol. Ces routes ne permettent pas alors de structurer mentalement et structurellement l'espace. Le maillage relativement dense de routes et de cheminements existant est dû à la topographie et l'histoire du Pays de Caux. Habité très tôt dans l'histoire, pour l'exploitation de ses terres, riches, le Pays de Caux est partagé en domaines dès l'occupation romaine antique donnant les toponymes « -ville » et dessinant les premières voies. Ces dernières épousent les faibles indentations de terrain sur les plateaux et suivent le cours des vallées. Elles présentent ainsi des axes nord-sud que sont aujourd'hui la D10 (Veulettes-sur-Mer – Cany-Barville), la D20 (Saint-Valery-en-Caux – Motteville) et la D237 (Saint-Aubain-sur-Mer – Saint-Pierre-le-Viger) et de très nombreuses routes et chemins sur les plateaux qui rejoignent toutes les concentrations de population entre elles. Encore une fois, il n'existe aucune hiérarchisation de ces voies ce qui perturbe la lecture du territoire et ne permet pas de disposer d'axes véritablement structurants alors que certaines voies sont bien plus fréquentées

que d'autres (la D20 et la D925 en particulier). À cause de l'absence d'agglomération importante sur le littoral due à des vallées trop étroites qui empêchent le développement de cité portuaires comme Fécamp ou Dieppe, les routes principales du territoire sont toutes orientées vers le sud pour atteindre l'autoroute A 29. Cette polarisation se retrouve dans le maillage routier. Aucune voie à valeur structurante ne suit le court du littoral pour relier Fécamp à Dieppe via Saint-Valery-en-Caux. Les grands échanges se sont organisés à l'intérieur des terres, en direction de Rouen via Yvetot et délaissent ainsi le littoral. Aujourd'hui, la D925 fait office de lien entre les agglomérations du littoral cauchois, mais elle ne dispose pas d'aménagements permettant d'en faire une artère structurante des déplacements sur le territoire. L'évolution technologique des routes et le doublement de la N29 en A29 a rendu plus frappant l'isolement infrastructurel de la CCCA. En intensifiant les échanges entre les principales agglomérations du département, l'A29 a aussi accentué l'isolement des espaces plus modestes. À l'écart des voies rapides et sans axe littoral structurant, le territoire est victime de sa situation aux confins du département et à distance des voies rapides.

Un réseau de transport public déstructuré

Le transport sur le territoire s'effectue seulement par voie routière. Comme partout, tout le monde n'a pas accès au déplacement en voiture, pour des raisons économiques, par sensibilité politique ou environnementale, du fait d'un handicap ou tout simplement car la personne n'a pas l'âge requis pour disposer d'un permis de conduire.

Dès lors, afin de permettre à ces individus de se déplacer et de participer à la vie économique et sociale du territoire, le département a mis en place un réseau de transport public par bus. La CCCA est traversée par plusieurs lignes de ce réseau :

- L1 Dieppe – La Gaillarde ;
- L60 Fécamp – Saint-Valery-en-Caux ;
- L61 Dieppe – Saint-Valery-en-Caux.

De plus, pour remplacer la fermeture du transport ferroviaire passager sur l'axe Saint-Valery-en-Caux – Yvetot, la région Normandie a mis en place une navette routière via Cany-Barville et Doudeville. Enfin, la CCCA a mis en place une ligne hebdomadaire, la « Ligne de marché ». Cette ligne est spécifique puisqu'elle ne fonctionne que les jours de marché à Cany-Barville et Saint-Valery-en-Caux. Elle s'adresse particulièrement aux seniors du territoire (à partir de 60 ans)

se rendant exclusivement sur ces marchés. La somme totale de ces offres ne permet pas de couvrir l'ensemble du territoire, ni de proposer un service cohérent et souple. En effet, les horaires des différentes lignes ne sont pas coordonnés entre eux et à certains endroits, quand le bus passe, il ne passe que deux fois dans la journée. Les trajets entre les agglomérations sont de plus ponctués de plusieurs arrêts qui allongent le temps de trajet et les rendent moins intéressants pour les travailleurs. À ces éléments contraignants, s'ajoute la mauvaise couverture du territoire. La quasi-totalité de l'offre se positionne autour de la vallée de la Durdent et délaisse complètement les plateaux, pourtant raisonnablement peuplés.

La carte suivante permet de se rendre compte de l'état actuel des transports publics sur le territoire intercommunautaire. Il est évident que toutes les communes ne se trouvent pas sur un pied d'égalité en matière de desserte.

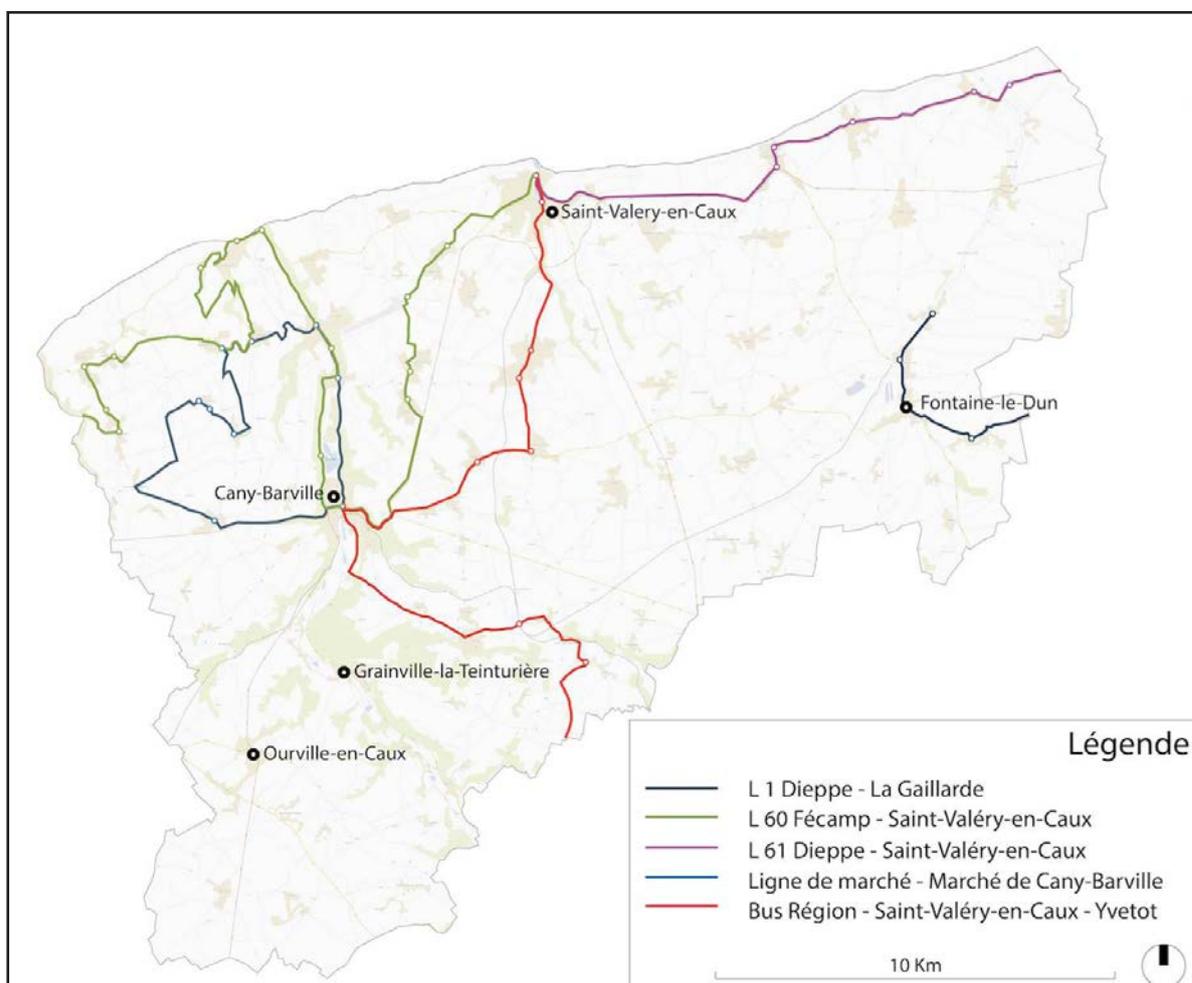


Figure 7 : Carte des lignes de transport public de la CCCA en 2019.

Source : Comentjyvais.fr (site de la région Normandie), 2019.

Sur 61 communes, moins de 30 disposent d'un arrêt de bus, encore moins sont desservies plus de deux fois par jour. La desserte des communes ne se fait pas en fonction de la population communale ou des besoins, mais de la position de la commune ou non sur un axe entre deux plus grandes agglomérations, extérieures au territoire.

Peu d'alternatives à la voiture

Ne disposant plus du mode ferroviaire, les alternatives à l'automobile sur le territoire sont rares. En-dehors de la possession d'une automobile ou du recours aux bus régionaux et départementaux, les moyens de se déplacer quotidiennement dans un contexte professionnel sont rares voire absents. En effet, à l'exception de la centrale de Paluel qui met à sa disposition plusieurs lignes de ramassage en bus

à destination de ses employés, aucune autre entreprise n'a mis en place de système de déplacement à disposition de ses employés. Il est toutefois regrettable que ces navettes ne soient pas ouvertes aux autres travailleurs ou au public en règle générale, et qu'elles se cantonnent à un aller-retour entre un point de ramassage et la centrale.

Le covoiturage est une solution qui a déjà été envisagée par plusieurs entreprises dans le cadre de l'élaboration du Plans de Déplacements d'Entreprise en France, de même que certaines collectivités ont déjà expérimenté avec succès la mise en place de réseaux locaux de covoiturage. Il semblerait toutefois qu'elle ne séduise pas localement. Il n'existe aucun système de partage de véhicule organisé sur le territoire que ce soit par une institution ou par une initiative privée ou citoyenne.

ENJEUX

Il est primordial pour un territoire d'offrir la possibilité à ses habitants de choisir entre différents modes et types de mobilité pour répondre à leurs besoins et leurs situations très diverses. Une bonne accessibilité des communes entre elles favorise l'animation des centre-bourgs, les relations entre habitants, la qualité de vie et l'attractivité des communes et du territoire en règle générale. De plus, les nouvelles technologies ont complètement renouvelé les habitudes de déplacement des personnes en leur permettant de mutualiser leurs déplacements et de les organiser immédiatement via des outils informatiques et des plateformes numériques. Il pourrait être très intéressant pour une collectivité d'investir ces moyens pour rationaliser et optimiser les usages en matière de déplacement sur son territoire.

L'important maillage du territoire permet de relier très facilement de nombreux points du territoire, pourtant le tracé actuel des lignes de transport public ne valorise pas ce maillage et leur manque de coordination ne les rend pas compétitives. Cela entraîne une situation de déséquilibre modal où la voiture devient le seul choix viable des habitants pour maîtriser leur mobilité sans contraintes. Toutefois, tous les habitants ne disposent pas des moyens physiques (par handicap, grand âge...), financiers (location, achat et entretien d'un véhicule personnel) ou légaux (obtention ou non d'un permis, mineur en âge....) de posséder une voiture. Cette situation conduit à un étouffement des mobilités sur le territoire qui contractent son dynamisme économique et son attractivité résidentielle et touristique.

3 - LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE PALUEL, ENJEU TERRITORIAL MAJEUR

Moteur de la dynamique économique et démographique territoriale.

La centrale nucléaire de Paluel se situe dans la commune de Paluel en Seine-Maritime sur la Côte de la Manche. Construite par EDF en 1977 et mise en service en 1984, elle dispose de quatre réacteurs de 1300 MW chacun qui ont généré 38 TWh/an en 2014, avant le grand carénage, soit 9,2% de la production d'électricité nationale.

La centrale de Paluel est un grand créateur d'emplois avec 1535 salariés EDF et 750 salariés permanents d'entreprises prestataires. La centrale contribue à la fiscalité locale pour un montant de 63,7 millions d'euros dont 23,6 millions d'euros pour la seule taxe foncière¹. Le restant de la recette est attribuable à la Contribution Économique Locale et à l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau. Ainsi, cette centrale est un élément incontournable du territoire. Sa productivité en fait une des centrales les plus importantes de France en matière de production énergétique. Son ampleur physique est pharaonique puisqu'elle a demandé d'importants travaux d'excavation et d'aménagement sur une bande littorale en creux de dépression à flanc de falaise.

¹ Dossier de presse de février 2015 de la centrale nucléaire de Paluel.

Elle emploie plus de 15 % de la masse salariale du territoire avec 1 660 employés au 31 décembre 2014.

Enfin, à sa création, la centrale nucléaire de Paluel a transformé le territoire. Le graphique suivant présente l'évolution de la population sur le territoire intercommunautaire de 1876 à 2015 à partir des données publiques compilées par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). Il est immédiatement remarquable que la population n'a cessé de décroître depuis la fin du XIXe siècle, ce qui est une observation valable pour l'ensemble des territoires ruraux français durant la période de mécanisation du travail agricole. D'autre part, nous remarquons un sursaut démographique important de 1975 à 1982. En effet, l'installation de la centrale nucléaire de Paluel a créé de nombreux postes à pourvoir sur le territoire. Afin d'assurer le bon fonctionnement du site, son opérateur (EDF) a transféré de nombreux employés qualifiés et expérimentés sur le nouveau site de Paluel.

Cela se traduit par une importante variation démographique positive sur le territoire que nous pouvons observer dans le graphique suivant (Figure 8). Enfin, la politique de sûreté d'EDF impose aux employés d'être rapidement mobilisables, au moins un tiers des

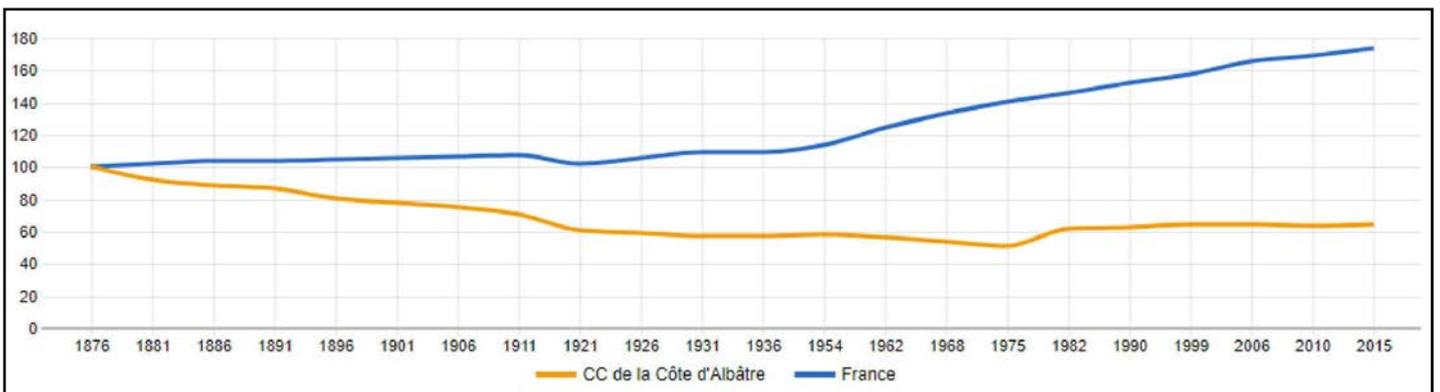


Figure 8 : Évolution de la population municipale intercommunale de la CCCA de 1876 à 2015.

Source : INSEE RGP, 2019.

employés doivent alors se trouver dans un rayon proche de la centrale et être disponibles 24h/24h. De ce fait EDF a construit des cités à Cany-Barville et à Saint-Valery-en-Caux pour accueillir ses employés (de construction puis de fonctionnement), leur occupation correspond à l'augmentation démographique visible sur le graphique précédent.

Une fermeture du site à anticiper.

Les centrales ont une durée de vie limitée. De plus, la mise en application du recul du passage à 50% de nucléaire à 2035 (initialement prévu pour 2025) dans la Loi de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), donne des éléments du programme national de réduction du nucléaire. Contrairement à ce qui avait été annoncé en 2010, il n'y aura pas de fermeture pour le site de Paluel avant 2035.

De plus, avec les opérations du grand carénage actuellement en cours, la durée de vie de la centrale de Paluel a été rallongée jusqu'à 60 ans (comme pour les centrales des Etats-Unis Elle fonctionnera alors jusqu'à l'horizon 2045 où elle subira un processus d'évacuation du combustible suivi d'une étape de démantèlement qui peut durer de 5 à 50 ans. Pendant cette ultime étape, le site restera fermé au public et aucun réaménagement du site ne sera envisageable avant son démantèlement complet au plus tôt en 2050, au plus tard en 2095. Même si elle est lointaine, la fermeture du site est à anticiper, il est nécessaire de prendre les devants et d'utiliser cette période pour décider et mettre en œuvre les moyens de remplacer la contribution économique de la centrale sur le territoire sans mettre en danger l'équilibre économique et social du territoire. Il s'agit aussi de programmer l'utilisation future du site et de ses infrastructures.

ENJEUX

Comme nous l'avons évoqué, l'influence économique de la centrale sur la CCCA est très importante. Il devient vital pour le territoire d'imaginer son futur dans un contexte post-centrale nucléaire, de nombreux emplois sur le territoire seraient soit supprimés soit délocalisés. Il est alors important de poser trois enjeux :

- L'avenir du site de la centrale de Paluel ;
- La stabilité économique et sociale du territoire sans la centrale ;
- La nécessité de revoir la logique de production électrique dans un contexte de transition énergétique et écologique.

4 - ENGAGER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA CCCA

Avant de s'engager dans la partie projet, nous poursuivons une démarche de diagnostic analytique sur la question de l'énergie. Il s'agit de trouver un juste équilibre et de prévoir les nécessités en production d'énergie renouvelable. Pour cela, nous avons d'abord besoin d'établir la consommation totale de la CCCA. En moyenne, nous savons que la part de la consommation totale en électricité de la CCCA pour les ménages est d'environ 33% comme le montre le graphique ci-dessus, réalisé par le groupe AL MAP dans le cadre du concours UP AL-BÂTRE. Cependant, il ne faut pas oublier que le territoire s'est agrandi entre temps et que le nombre de ménages est passé de 8 571 en 2014 à 11 889 en 2018. En prenant en compte la consommation par ménage du groupe AL MAP ainsi que la consommation par ménage en France en 2018, nous arrivons à une consommation totale de la CCCA comprise entre 178,12 GWh/an et 276,04 GWh/an, soit une moyenne d'environ 227 GWh/an.

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre possède de nombreuses ressources naturelles (vent, mer, cours d'eau, etc...) qui sont des atouts dans un contexte de transition énergétique et de recherche de nouveaux moyens de production d'énergie. La Région Normandie s'est engagée dans une politique d'encouragement et de multiplication des ouvrages à production énergétique renouvelable, tels que les éoliennes et les unités de méthanisation. Ce soutien, fonctionnel et financier, est motivant pour les EPCI qui disposent de ressources naturelles exploitables énergétiquement, mais pas forcément des moyens de les exploiter.

Même si la CCCA peut encore compter sur les revenus de la centrale, nous avons vu qu'il s'agit d'une ressource à la durée de vie finie. L'engagement de la région dans ce type de projet est une opportunité. Les différentes énergies renouvelables produites actuellement par la communauté de communes sont :

- L'éolien terrestre ;
- La biomasse (méthanisation en cogénération et biogaz) ;
- Le photovoltaïque.

Éolien terrestre, la poursuite d'un effort à valoriser

La production d'électricité d'origine éolienne se fait dans des parcs de cinq éoliennes en moyenne. Sur le territoire de la CCCA nous pouvons observer l'implantation de 36 éoliennes :

- 5 à Canouville ;
- 4 à Veulettes-sur-Mer ;
- 5 à Ouainville ;
- 6 à Manneville-ès-Plains ;
- 2 à Drosay ;
- 4 à Sasseville ;
- 2 à la Gaillarde ;
- 3 à Saint-Pierre-le-Viger ;
- 5 à le-Bourg-Dun.

Soit un total de sept parcs répartis sur neuf communes pour un total de 84,3 MW de puissance raccordée. Ainsi, selon cette estimation, le secteur éolien de la CCCA aurait une production annuelle moyenne d'environ 211,38 GWh/an¹.

¹ L'estimation moyenne est faite en prenant compte des chiffres indiqués par la région Normandie ainsi que par le parc d'Avesnes et Beauvoir (Source: Dépliant du Parc d'éoliennes d'Avesnes et Beauvoir). Ce parc peut être un indicateur intéressant étant donné qu'il est géographiquement proche de la CCCA. La puissance des éoliennes de ces deux sources est de 2 MW aussi c'est une estimation faite à partir de la production annuelle par m de puissance installée. Les calculs détaillés se trouvent dans l'annexe 2.

Éolien offshore, la récupération de l'échec du projet de Veulettes-sur-Mer par Fécamp et Dieppe

En 2004, le gouvernement français a lancé un appel d'offres pour la réalisation d'un parc éolien offshore. Le projet « Côte d'Albâtre » positionné à Veulettes-sur-Mer a été retenu. Le projet consistait en un parc éolien de 3 x 7 éoliennes soit un total de 21 unités qui produiraient 105 MW à 6,5 km des côtes. En octobre 2009, le permis de construire a été accordé par le préfet de Haute-Normandie et le chantier devait être terminé en 2010. Dans son arrêté, le préfet a aussi demandé de nouvelles études paysagères ainsi que plus d'éléments en matière de sécurité.

En 2012, suite à des retards administratifs, le projet n'est toujours pas réalisé.. Aujourd'hui, le projet de Veulettes-sur-Mer est abandonné.

En Seine-Maritime, la continuité de ce projet est pensée pour et sur les sites de Fécamp et Dieppe. Il s'agit de deux projets d'installation d'éoliennes off-shore située à 13 km des côtes qui ont été acceptés et devraient voir le jour vers 2020. Ces projets s'inscrivent dans une politique de renouvellement énergétique menée par la Région visant à implémenter l'éolien offshore en Normandie maritime. Néanmoins, la durée de vie des éoliennes étant de 20 ans, il faut savoir que les parcs devront se renouveler toutes les deux décennies ce qui suppose

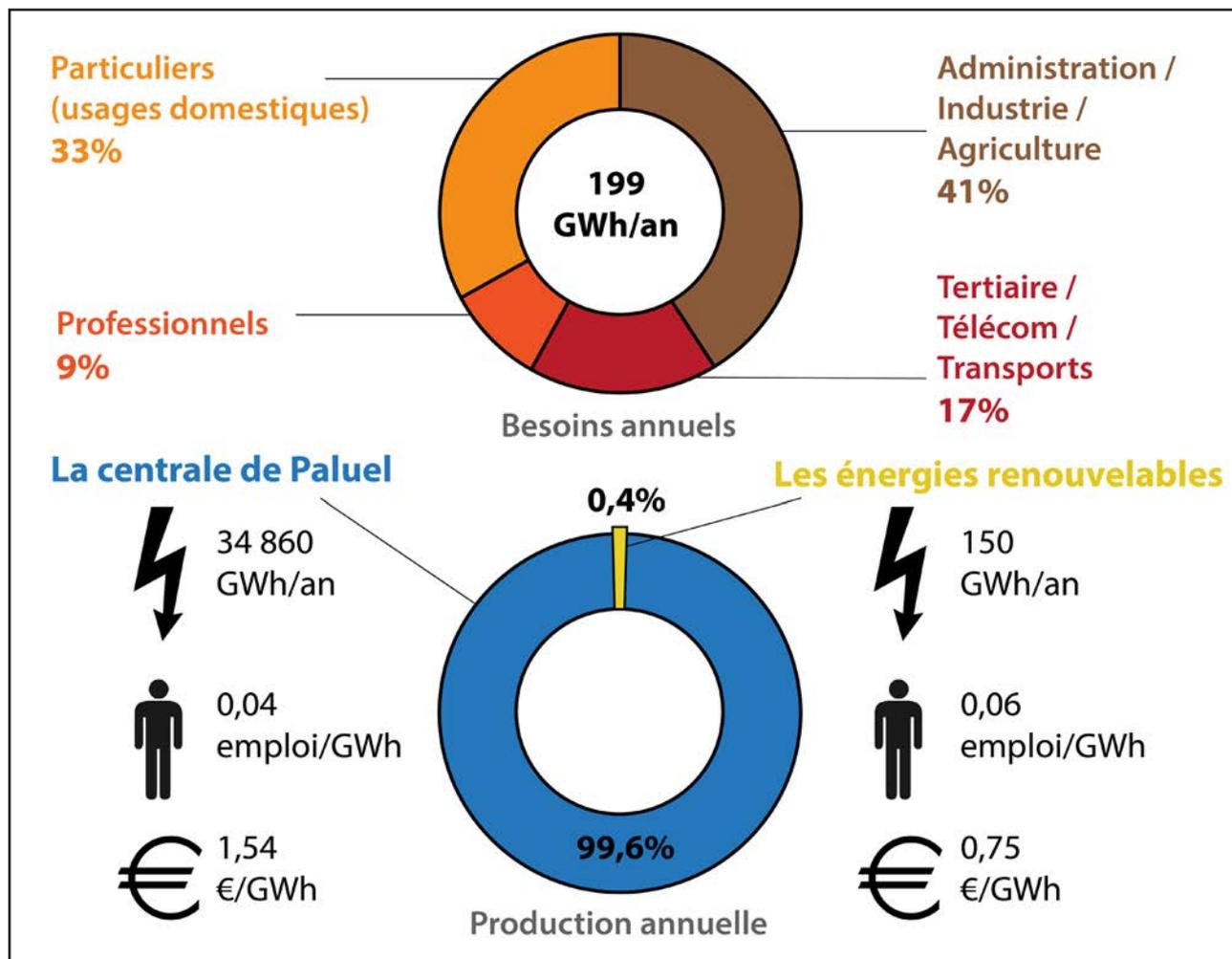


Figure 9 : Estimation de la consommation et de la production d'électricité sur le territoire de la CCCA 2015.

Source : Projet UP - AL MAP - 2015.

donc des perspectives de développement de l'éolien off-shore au large de la CCCA, avec une partie recherche et développement, construction et ainsi développement économique.

Biomasse

Le processus de méthanisation est très pertinent en milieu à dominante rurale : la forte présence de déchets verts permet de créer des circuits courts et de limiter les déplacements de déchets. Sur le territoire, nous recensons trois stations de tris couplés à des déchetteries à Saint-Valery-en-Caux, Cany-Barville et à Brametot. Cependant, seule la station de Brametot est pourvue d'une unité de méthanisation. Exploitée depuis 2014 par SMITVAD (Syndicat Mixte du Traitement et de la Valorisation des Déchets) du Pays de Caux elle traite chaque année les OMR (Ordures Ménagères résiduelles) des collectivités adhérentes du SMITVAD. Cette unité est conçue pour traiter chaque année 30 000 tonnes d'OMR avec une transformation en 15 000 tonnes de compost, 4 000 MWh/an

d'électricité et 5 000 MWh/an de chaleur. Or, les quantités produites d'électricité en 2017 et 2018 sont respectivement de 1,92 GWh/an et de 1,76 GWh/an².

Hydroélectrique

Bien que non exploité, le potentiel des fleuves de la Durdent, du Dun et même de la Veules peuvent être mis en valeur avec les anciens moulins à eau traditionnels. Aujourd'hui, ils appartiennent à des propriétaires privés. Même si le débit de ces fleuves ne permet pas une production de grande ampleur, leur reconversion pourrait participer :

- À la stabilité du mixte énergétique ;
- À l'établissement d'un circuit court énergétique ;
- À la réduction des dépenses des propriétaires ;
- À l'exemplarité et l'identité du territoire par des signaux visibles et originaux ;
- Et à la valorisation contemporaine du patrimoine.

²Détails dans l'annexe 4.

ENJEUX

Le contexte mondial de réchauffement climatique et de lutte contre les pollutions à l'origine des efforts menés par de nombreux acteurs, appuyés par la communauté scientifique internationale impose un engagement dans une véritable transition énergétique. La CCCA peut donc se positionner rapidement et peut s'appuyer sur l'exploitation et la valorisation durable d'atouts naturels considérables. La géographie du territoire permet de disposer de forts vents en mer et sur terre et de puissantes marées potentiellement exploitables. Le secteur agricole est un très bon moyen de disposer de matière première en biomasse et compost. Enfin, avec la fermeture annoncée de la centrale, investir dans les énergies renouvelables devient un impératif pour le maintien des dynamiques socio-économiques locales dans le temps.

5 - FILIÈRES AGRO-INDUSTRIELLES : UN FORT POTENTIEL EXPLOITABLE

Un fort secteur industriel

En bordure des côtes de la Manche, le territoire est un espace rural doublé d'un tissu économique surtout supporté par l'industrie.

Le secteur industriel est le cœur de l'économie de la Côte d'Albâtre. L'installation de la centrale nucléaire de Paluel en 1977 (mise en service en 1984) a largement façonné le territoire. Pour illustrer l'importance de l'infrastructure, sur les 10 624 emplois sur le lieu de travail en 2015, 87,5 % d'entre eux sont des emplois salariés, 47% de ces emplois ont un lien avec la filière industrielle et approximativement 15% du total des emplois salariés sont concernés par la centrale de Paluel soit 1 660 postes. Le reste des emplois industriels se répartit entre différentes activités, en particulier dans la transformation

alimentaire : le deuxième plus important employeur du territoire est Pasquier avec 270 postes, puis vient Delpeyrat en troisième avec 260 postes. De nombreuses autres entreprises de l'agro-alimentaire complètent la filière dont Les Roches Blanches (fabrique de saucissons et de spécialités) avec une quarantaine d'emplois, les Tripes Paillard pour une quarantaine d'emplois également.. Enfin, d'autres activités se distinguent par l'originalité de leur production et leur situation en matière de développement de filières. L'entreprise Polytechs, qui emploie 160 personnes en 2019, est une société indépendante de "compoundage" et de mélanges-maîtres pour producteurs et transformateurs de polymères. L'entreprise est originale dans le réseau entrepreneurial de la CCCA par l'amplitude de son marché (position au premier plan mondial en matière de production et transformation de

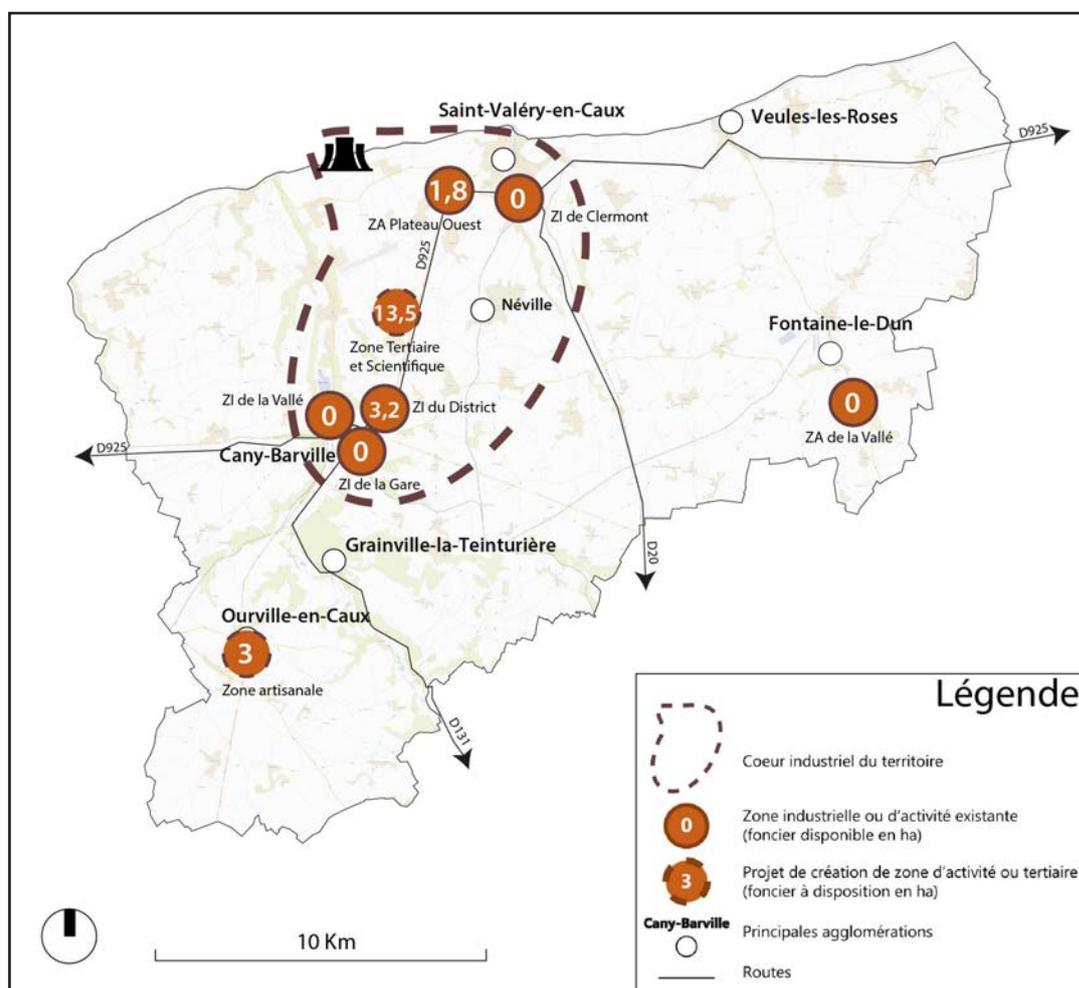


Figure 10 : Carte des sites industriels de la CCCA en 2014.

Source : INSEE - SCOT - 2014.

mélanges-maîtres et polymères) avec 45 distributeurs dans le monde. L'entreprise dispose aussi d'une bonne santé économique. En 2017, elle réalise un chiffre d'affaires de 32,8 millions d'euros, et grâce à son département de R&D (Recherche et Développement), fort d'une quinzaine d'employés. L'entreprise est en lien constant avec les Universités et les DUT de la région et d'ailleurs, notamment sur le développement de matériaux techniques augmentés. Ainsi, les ouvriers représentent le plus d'emplois salariés de la CCCA avec + 2,6 points par rapport à la moyenne régionale), contrairement aux employés (-2,5 points) et aux cadres (- 2,8 points).

Soutenu par un important zonage spécifique qui semble toutefois atteindre ses limites

La CCCA dispose de six Zones Artisanales et Zones Industrielles sur son territoire, presque

toutes sont arrivées au maximum de leurs capacités en matière d'accueil d'activités pour une surface totale de 51 hectares avec une moyenne de 10 hectares par zone. La majorité (cinq sur six) se positionne à proximité de la D925, le principal axe routier du territoire, la dernière se situe à l'Est du territoire, polarisée par Luneray, la plus grande agglomération la plus proche à l'Est. Cet ensemble permet d'identifier un cœur industriel au territoire, qui se positionne en parallèle de la vallée de la Durdent, le long de la D925 et à proximité de la centrale de Paeluel. Leur faible réserve foncière témoigne de l'attractivité et de la santé de ces zones. Toutefois, elles ne sont plus en mesure d'accueillir de nouvelles activités. Pour répondre à ce besoin, la CCCA a prévu la création d'une nouvelle zone, tertiaire et scientifique, afin de diversifier son économie et de développer l'innovation. Situé à Saint-Riquier-ès-Plains, cet espace de 13,5 hectares profitera de la proximité du golf et

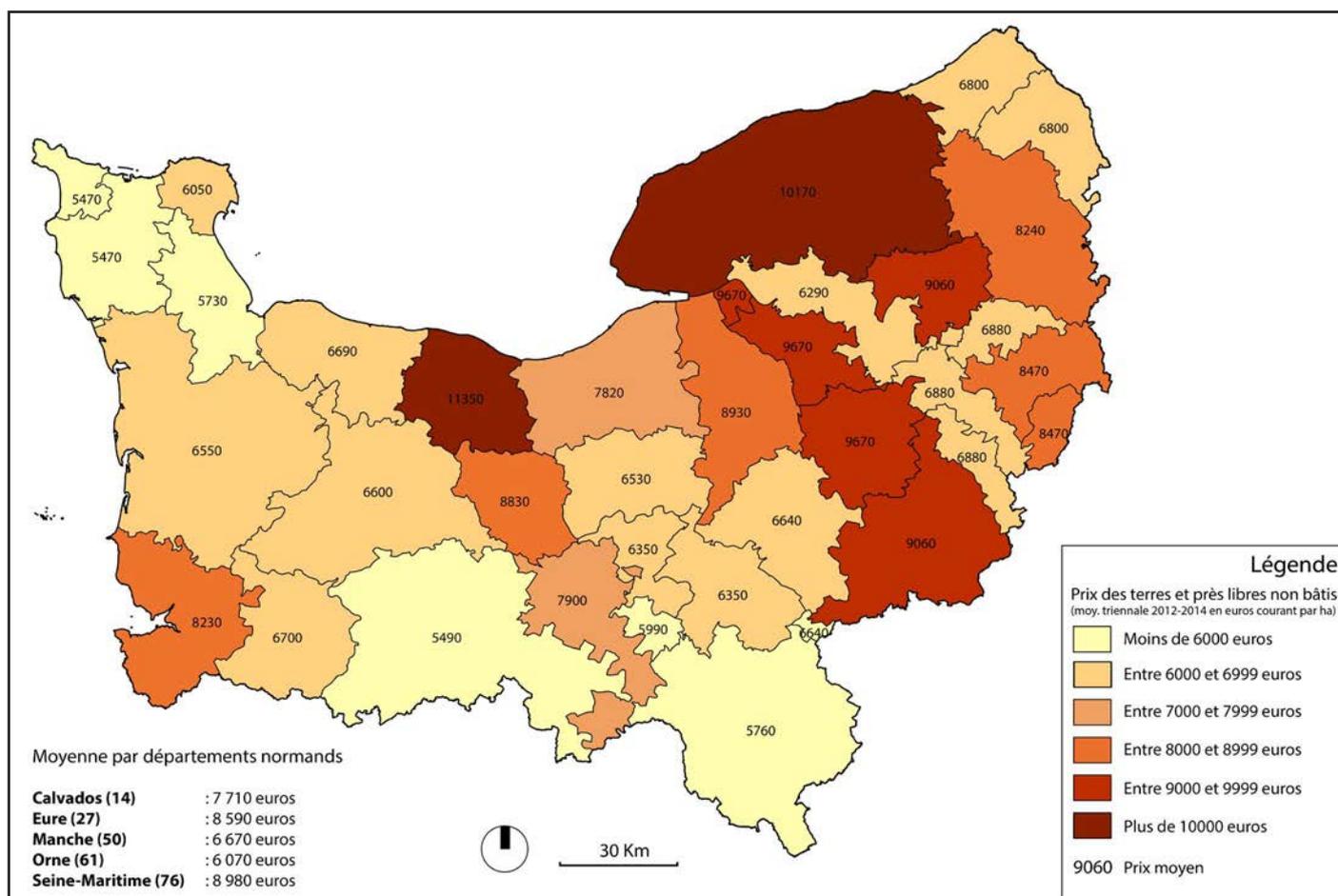


Figure 11 : Carte du prix des terres par petite région agricole en Normandie en 2015.

Source : Dossier Normandie n°5 INSEE - 2015.

de la D925 pour favoriser son potentiel d'attractivité tout en répartissant spatialement la création d'activités nouvelles, toujours sur l'axe de la D925. développer et diversifier le tissu industriel et économique ne sera pas simple, d'autant que cela n'est pas toujours souhaitable. En effet, les EPCI alentours disposent de leurs propres ZA et ZI, dont certaines avec des réserves foncières importantes. De plus, la région agricole du Pays de Caux, à laquelle la CCCA fait partie, est remarquable par le prix de ses terres non-bâties : plus de 10 000 € à l'hectare, soit près de 3 000 € de plus que la moyenne normande (7 604 € à l'hectare). Cela pose véritablement la question du mode d'implémentation de nouvelles activités sur la CCCA. La centrale de Paluel étant amenée à fermer à l'horizon 2045, ce sont les capacités d'investissement de la CCCA qui en pâtiront le plus, rendant improbable la capacité de l'EPCI à procéder à de tels achats et viabilisation de terrains non bâtis.

Un secteur agricole en excellente santé, entre betterave et lin

Si le prix des terres non-bâties est aussi important en Pays de Caux, cela est dû en grande partie à la qualité de sa filière agricole. Les emplois liés à l'agriculture représentent 5% de l'emploi salarié, un taux très important comparé à celui de la Normandie qui plafonne à 2%. Cela suppose donc une intense activité agricole, ou du moins une pratique agricole gourmande en main d'œuvre et suffisamment rentable pour se l'offrir. Les cartes suivantes des productions agricoles en Normandie permettent de disposer de premiers éléments de réponse. Premièrement, la CCCA et le Pays de Caux sont réputés dans le monde entier pour être le berceau du lin. Le lin est une des sources de fibres textiles les plus anciennes du monde et pousse naturellement en Normandie. La bande littorale de Seine-Maritime (76) est un espace propice au développement de la plante puisqu'elle

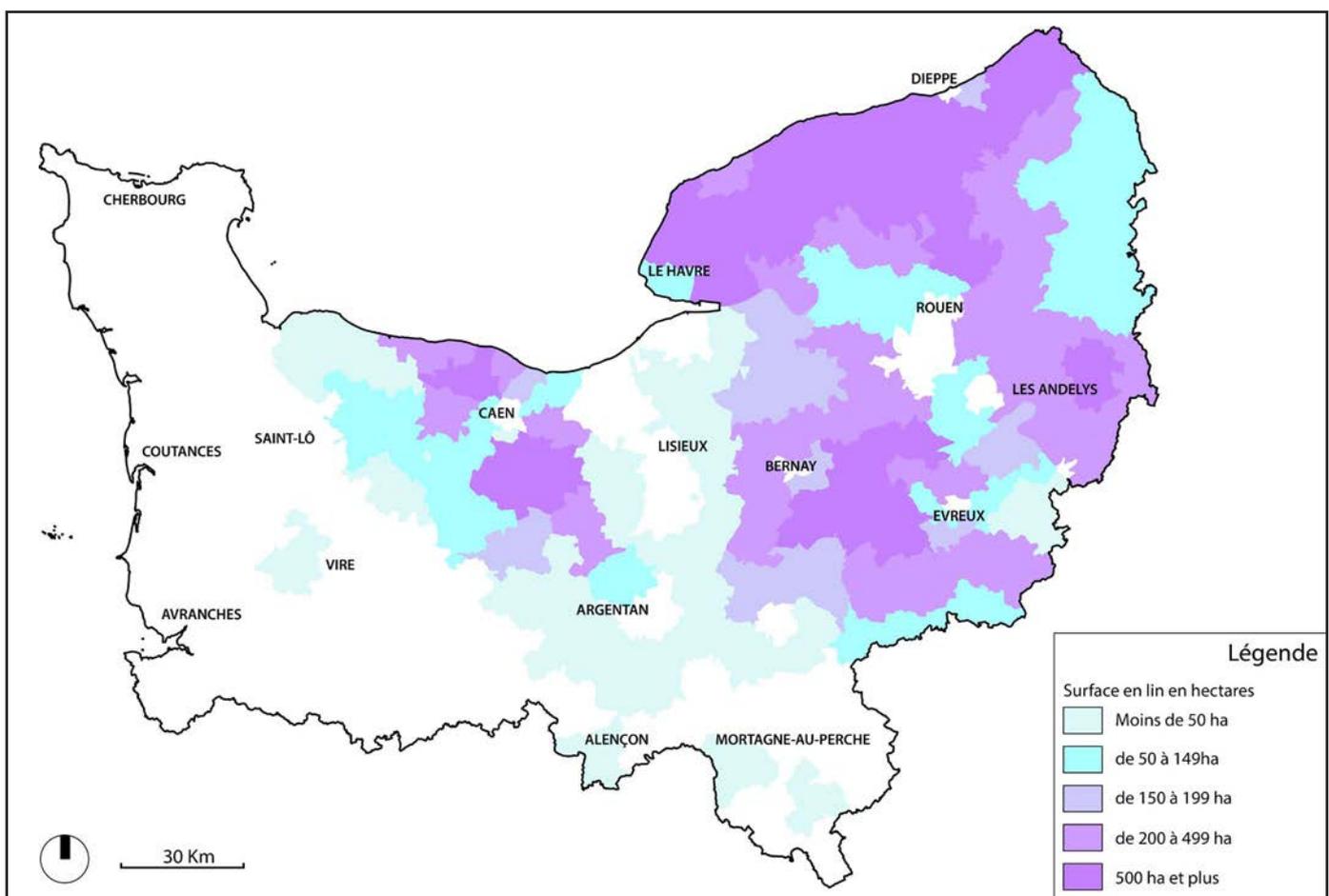


Figure 12 : Carte de la culture de lin par canton en Normandie en 2015.

Source : Dossier Normandie n°5 INSEE - 2015.

présente un climat tempéré et humide qui alterne entre périodes d'ensoleillement et de pluie au printemps et en été avec une faible amplitude thermique. C'est dans cette bande, large d'une trentaine de kilomètres depuis le littoral, que se concentre le plus gros de la production française de lin. La France fournit 60% de la production mondiale de lin, 55% de celle-ci étant produite en Normandie dont 76% en Seine-Maritime. La Normandie est ainsi le cœur du secteur du lin textile et oléagineux européen et mondial. La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre rassemble en son sein plusieurs acteurs stratégiques en amont de cette filière, c'est-à-dire des producteurs de lin fibreux et oléagineux et un site de teillage et de peignage du lin. En effet, la coopérative Terre de Lin, le quatrième employeur sur le territoire avec 250 postes, est une coopérative spécialisée dans la transformation et la culture du lin de la semence à la fibre. Localisée à Saint-Pierre-le-Viger et Vittefleur sur le territoire de la CCCA, elle représente un réseau de

600 agriculteurs adhérents. Elle est un acteur décisif du secteur grâce à sa filiale TEX-NORD spécialisée dans l'export et son partenariat avec Agylin (350 adhérents) et la Coopérative de la CCCA, elle représente un réseau de 600 agriculteurs adhérents. Elle est un acteur décisif du secteur grâce à sa filiale TEX-NORD spécialisée dans l'export et son partenariat avec Agylin (350 adhérents) et la Coopérative de teillage du Neubourg (325 adhérents) au sein de la structure COMLIN dont l'export passe par le réseau de TEX-NORD. La plupart des agriculteurs du territoire participent à la culture du lin qui présente plusieurs avantages écosystémiques et environnementaux. En effet, dans une culture en rotation sur parcelles, comme c'est le cas en Pays de Caux, le lin a l'avantage d'être une culture rapide (100 jours du semis au ramassage) et nourrissante des sols. De plus, selon la Confédération Européenne du Lin et du Chanvre (CELC) un hectare de lin retient 3,7t de CO² par hectare par an et sur l'ensemble de la chaîne de transformation et production, il est possible d'exploiter tous les

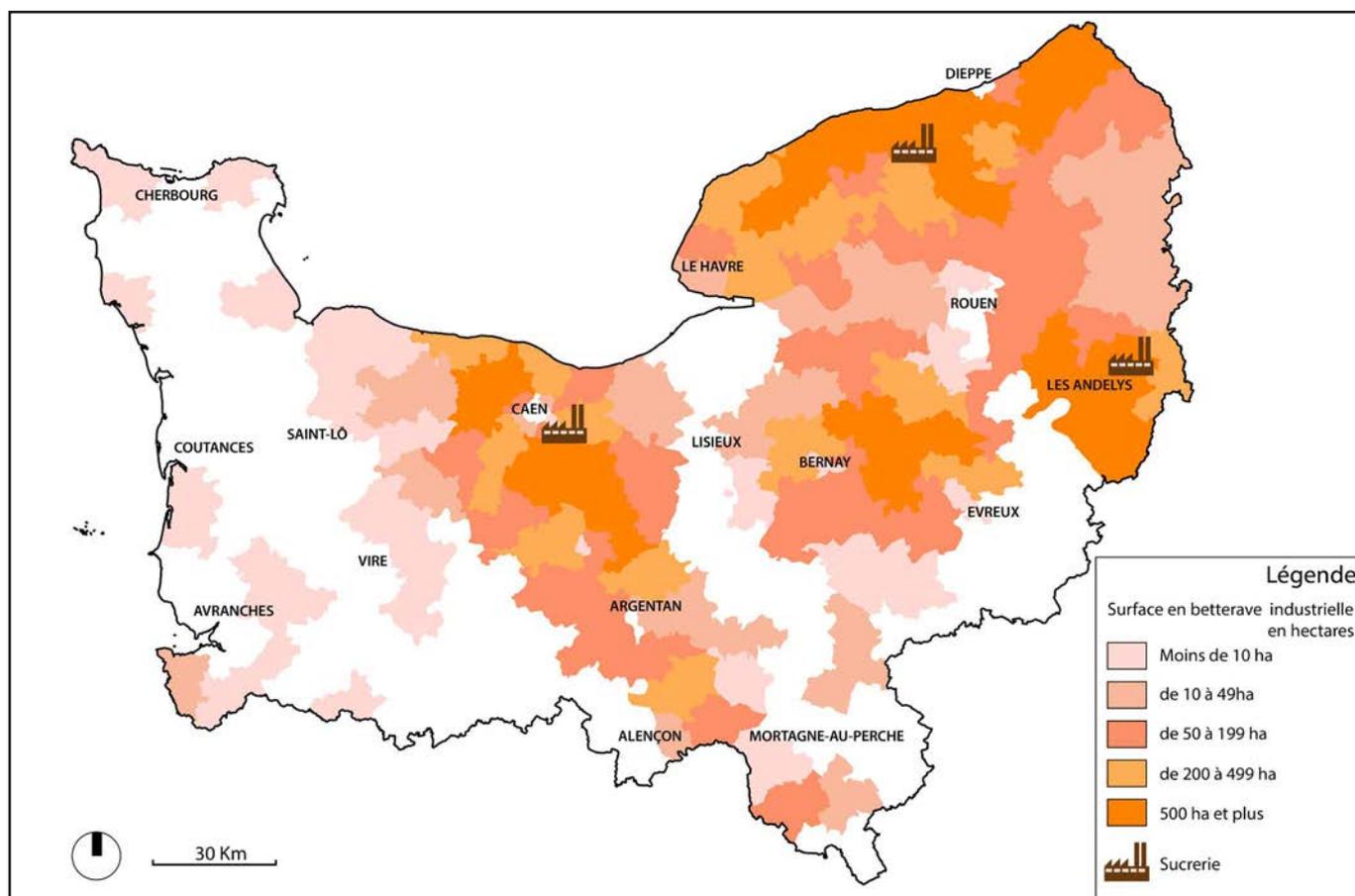


Figure 13 : Carte de la culture de betterave industrielle par canton en Normandie en 2015.

Source : Dossier Normandie n°5 INSEE - 2015.

types de rejets à différentes fins, que nous développerons plus tard dans le document. Enfin, le lin est une plante qu'il est possible d'exploiter pour d'autres productions que celle de lin textile et de graines de lin oléagineux. En effet, Terre de Lin dispose d'un département de recherche qui exploite les différentes propriétés du lin à des fins industrielles variées. Ainsi, il est possible, à partir du lin, de créer une large variété de produits, dans différents secteurs : construction avec la production d'isolants thermiques et acoustiques, automobile pour l'habillage intérieur des véhicules, mobilier à partir de composites, ainsi que d'autres applications très variées (fabrication de ski, de casques, d'enceintes...). La culture du lin est alors un secteur très intéressant sous différents aspects, sa valeur écosystémique, la production de produits textiles variés, ses nombreuses applications industrielles. L'omniprésence de cette culture est très visible sur le territoire, en particulier en période de floraison (courant juin - juillet), car elle transforme le paysage en le recouvrant de sa fleur bleue très caractéristique. La CCCA dispose ainsi d'acteurs décisifs du secteur sur son territoire, ainsi que d'une importante partie de la production française de lin en volume. C'est un secteur d'avenir qui, même s'il ne représente qu'un faible pourcentage du marché mondial textile, a les moyens de se renouveler et profite à l'export d'un marché asiatique important et dont la demande ne cesse de croître en plus d'une demande locale et nationale stable voir croissante.

Deuxièmement, la CCCA se trouve au cœur du système agricole de la betterave à sucre qui est un secteur agricole où la Normandie se distingue par la qualité de sa production. Nous retrouvons des plantations de betterave sucrière du Havre jusqu'au Tréport. La betterave demande un climat humide et tempéré pour assurer sa bonne croissance, aussi nous retrouvons la plupart des sites de production en zone maritime, le climat du Pays de Caux et la richesse de ses sols en font un

emplacement de choix. En France, la plupart des plantations se localisent rarement au-delà de la limite de 30 km dans les terres depuis le littoral. Les sols de la région normande possèdent de bons avantages comparatifs pour la production de betterave à sucre en France. En effet, ils sont légers et profonds avec un apport en eau douce important en volume et régulier.

À titre d'illustration, la production sucrière en Normandie atteint des records de productivité en 2018, avec la production de 15t/ha. La filière de la betterave à sucre en CCCA se compose de la presque totalité des agriculteurs exploitants et d'une sucrerie, située à Fontaine-le-Dun. Employant 120 salariés à temps plein et 15 saisonniers, la sucrerie de Fontaine-le-Dun fait partie du groupe Cristal Union et fournit la matière première aux produits de la marque Daddy Sucre, c'est la seule sucrerie du département de Seine-Maritime. Cristal Union est le deuxième groupe sucrier de France avec dix sucreries sur le territoire sur un total de vingt-cinq. Cependant, le secteur reste très concurrentiel avec les producteurs étrangers.

La production de betterave à sucre est une production importante en Seine-Maritime et en CCCA. Elle se distingue aujourd'hui par une stratégie de qualité-produit et notamment une progressive orientation vers la production bio. En 2018, la sucrerie de Fontaine-le-Dun a ainsi semé 150 ha de betterave à sucre en production bio et compte passer à 1 000 ha en 2019. Le bio est une production trois fois plus chère à la vente puisqu'elle concerne l'ensemble de la chaîne de production. En production conventionnelle, la tonne de sucre se vend à 25 euros quand elle atteint 75 euros en production bio, mais elle demande plus de main-d'œuvre du fait du retour de travaux pénibles comme le désherbage, les champs n'étant plus arrosés de pesticides ou fongicides ni autres intrants

chimiques dont l'objectif est de détruire tous nuisibles sur une parcelle. Les nombreuses certifications ISO déjà détenues par la sucrerie attestent déjà de la qualité de sa production. S'orienter vers une production qualitative, bio de surcroît, semble un choix d'autant plus judicieux que la compétition internationale est largement dominée par les productions brésilienne et indienne qui parient sur une stratégie de volume plutôt que de qualité.

Malgré ces atouts, une forte inadéquation entre formations disponibles et postes à pourvoir pénalise la santé économique du territoire

Il apparaît que la CCCA présente des opportunités d'emplois en inadéquation avec les profils de ses actifs résidents qui conduit à une situation de mobilité professionnelle déséquilibrée. En effet, les 10 000 emplois salariés de la zone ne suffisent pas à répondre aux

besoins de la population active résidente et le nombre d'actifs sortants du territoire pour aller travailler excède celui des entrants. Cela témoigne d'une inadéquation entre le profil professionnel et académique des résidents et les opportunités d'emploi du territoire à l'heure actuelle. De cette manière, de nombreux postes ne sont pas renouvelés ou jamais pourvus du fait d'une insuffisante revalorisation sociale, et parfois économique. Les postes liés à l'activité agricole ou industrielle sont les plus compliqués à pourvoir. Bien qu'ils ne demandent qu'une formation initiale et sont techniquement les postes les plus accessibles, leur pénibilité et leur faible valorisation économique ne les rend pas suffisamment attractifs pour les habitants. Cela est vrai pour d'autres postes, la période de campagne de l'industrie de la betterave demande le recrutement de nombreux camionneurs en poste pour une durée limitée à quelques mois. Leur travail consiste à récupérer la production des

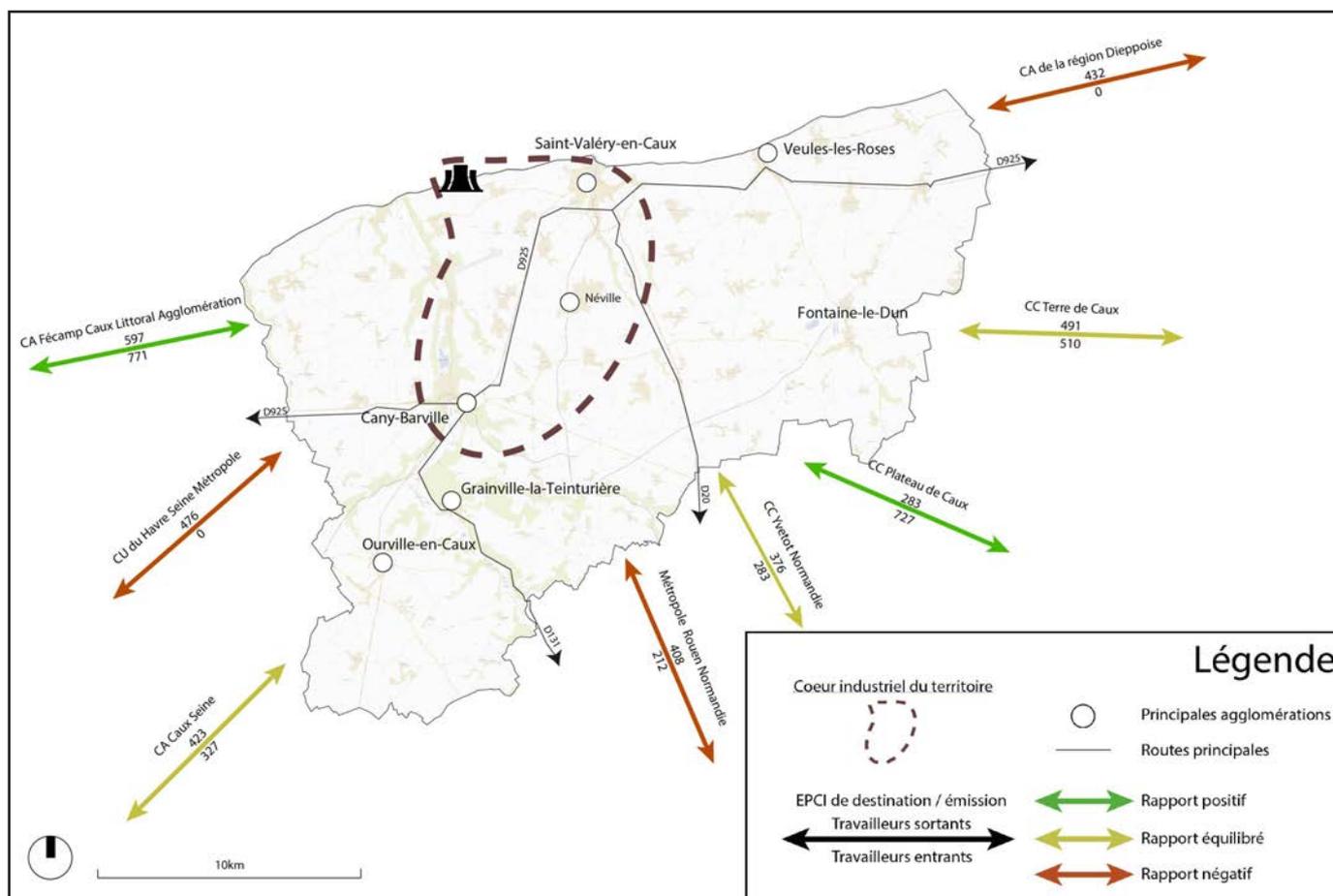


Figure 14 : Carte des déplacements pendulaires de la CCCA en 2015.

Source : INSEE - 2015.

agriculteurs et la déposer à la sucrerie où elle sera transformée en sucre. Pénible et long, le travail se sépare entre postes de jour et postes de nuit, ce qui ajoute à la pénibilité de la tâche. De plus, le nombre de personnes disposant d'un permis C (poids lourd et transport de marchandises) s'est considérablement réduit dans le temps. En effet, le service militaire assurait à de nombreux appelés de disposer d'un tel permis sans avoir à payer les coûts du permis, s'élevant de 2 000 à 2 900 euros en fonction des centres et auxquels il faut ajouter le prix de la Formation Initiale Minimale Obligatoire soit 2 000 euros. Cela représente des contraintes financières très importantes pour un poste pénible et mal valorisé socialement. L'éducation et la sensibilisation des élèves à certains de ces métiers, difficiles, mais essentiels au maintien des dynamiques économiques locales (et plus largement à la survie du territoire) ainsi que l'absence de centres de formations dédiés a un rôle à jouer dans le faible renouvellement de ces postes.

De plus, de nombreux ménages se sont installés sur le territoire du fait de la création de la centrale nucléaire. Il n'y a souvent qu'un seul membre du couple qui travaille à la centrale tandis que l'autre a souvent des difficultés à trouver un emploi qui corresponde à sa formation. Cela donne une situation de déplacements pendulaires quotidiens négative pour la CCCA avec 3 483 salariés résidents travaillant en-dehors de leur de la CCCA et 2 830 salariés non-résidents travaillant en CCCA. La carte précédente permet de supporter l'hypothèse de l'inadéquation entre profil professionnel de la population résidente et les opportunités d'emplois sur le territoire.

À l'étude de la carte, nous identifions rapidement des échanges sortants très importants en direction de grandes

agglomérations (Dieppe, Le Havre et Rouen), avec très peu d'effectifs entrants depuis ces grands ensembles. Cela est probablement dû à l'existence de nombreux services supérieurs dans ces agglomérations qui ne sont pas présents sur un territoire rural comme la CCCA.

En revanche, les mouvements pendulaires présentent un certain équilibre en effectif échangé avec les EPCI proches. Ces données sont toutefois à prendre avec une certaine précaution. Elles sont issues d'une enquête menée par l'INSEE en 2015. La participation des interrogés et la qualité de leur réponse peut être très variable et ne permet pas de représenter avec exactitude l'état des mouvements pendulaires sur le territoire.

Le monde industriel et le monde agricole semblent assez hermétiques et peu de synergies sont exploitées. De plus, il existe un véritable problème de formation professionnelle sur le territoire. Il n'existe qu'une seule formation agricole, au lycée de Saint-Valéry-en-Caux, et aucune formation supérieure générale ou technique. Certains acteurs industriels ont du mal à recruter certains éléments du fait de la mauvaise valorisation sociale des métiers techniques. Les liens avec le monde académique et de la recherche sont pratiquement inexistant, il n'existe aucune antenne et si certaines entreprises disposent de bureaux de recherche et développement, il apparaît que peu d'entre elles font l'objet de convention universitaires ou de programmes de recherche associés. Ces conventions sont pourtant un moyen efficace de développer une activité tout en formant les futurs professionnels qui animeront la vie économique du territoire. Ainsi, les différents secteurs économiques du territoire semblent cantonnés à leur activité sans exploiter le potentiel fort de synergies sur le territoire.

EN CHIFFRES :

| Catégorie socio-professionnelle | CC Côte d'Albâtre | Normandie | France |
|---|-------------------|-----------|--------|
| Agriculteurs exploitants | 3,4% | 2% | 1,8% |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 6,4% | 7% | 6,6% |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 10,3% | 12% | 17,8% |
| Professions intermédiaires | 27,9% | 23% | 25,8% |
| Employés | 25% | 29% | 27,4% |
| Ouvriers | 27% | 27% | 20,3% |

Figure 15 : Répartition de l'emploi salarié par catégories socio-professionnelles en 2015.

Source : INSEE - Dossier Normandie n° 5 - avril 2017.

| Secteur | CC Côte d'Albâtre | Normandie | France |
|---|-------------------|-----------|--------|
| Administration, santé, action sociale, enseignement | 21% | 34% | 31,3% |
| Transports, services divers, commerce | 19% | 38% | 45,9% |
| Industrie | 47% | 19% | 13,6% |
| Construction | 8% | 7% | 6,4% |
| Agriculture | 5% | 2% | 2,8% |

Figure 16 : Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité en 2015.

Source : INSEE - Dossier Normandie n° 5 - avril 2017.

| Catégorie d'emploi | Nombre de salariés |
|--|--------------------|
| Professions intermédiaires | 2 942 |
| Ouvriers | 2 854 |
| Employés | 2 642 |
| Cadres, professionnels intellectuelles supérieures | 1 082 |
| Artisans, exploitants, chefs d'entreprise | 672 |

Figure 17 : Les cinq catégories d'emplois les plus importantes en nombre de salariés en 2015.

Source : INSEE - Dossier Normandie n° 5 - avril 2017.

| Raison sociale | Commune | Effectif salarié | Poids dans l'emploi salarié de l'EPCI (en %) |
|---|-----------------------|------------------|--|
| CNPE de Paluel | Paluel | 1 660 | 15 |
| Pâtisserie Pasquier Saint-Valery | Saint-Valery-en-Caux | 270 | 3,3 |
| Delpeyrat | Sasseville | 260 | 3,1 |
| Terre de Lin | Saint-Pierre-le-Viger | 250 | 3 |
| Construction Maintenance et Service | Saint-Valery-en-Caux | 250 | 2,7 |

Figure 18 : Les cinq catégories d'emplois les plus importantes en nombre de salariés en 2015.

Source : INSEE - Dossier Normandie n° 5 - avril 2017.

ENJEUX

Le profil économique de la CCCA est donc marqué par un secteur industriel fort, en partie grâce à la centrale nucléaire de Paluel et les différentes zones industrielles et artisanales, ainsi qu'un secteur agro-industriel développé mais qui manque de synergie avec la production agricole du territoire. Les formations existantes sur le territoire ne permettent pas de remplacer les actifs sortants ni de développer plus les filières existantes sur le long terme. La somme de ces deux situations pourrait être à l'origine de la déstructuration complète des systèmes productifs locaux dans l'avenir, mettant en péril non seulement la santé économique et sociale du territoire, mais aussi la sauvegarde de savoir-faire particuliers et très valorisants aujourd'hui.

6 - UN RICHE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET NATUREL À VALORISER

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre abrite un paysage, remarquable par son identité rurale et normande très forte. Le territoire est fortement maillé de chemins ruraux accompagnés d'arbres, de fossés, de lisières boisées. La présence de nombreux clos-masures participe à cette identité, autant que ses bocages de haut-jet, ses vergers, ses villages arborés, ses sentes ainsi que son architecture spécifique. L'est de la Normandie, où se situe le Pays de Caux et la CCCA, est une dépression issue de l'accumulation de roches sédimentaires marines. Les sols y sont calcaires sur un substrat de silex, ce qui réduit l'effet de l'érosion et permet d'accumuler un sol argileux favorable à la culture et à l'élevage. Cet espace présente de ce fait une alternance de plaines et de plateaux de faible hauteur et un littoral rocheux aux vallées très encaissées du Havre au Tréport.

Un triptyque paysager valorisant

Le profil paysager de la CCCA se compose donc topographiquement de trois éléments :

- Les falaises ;
- Les vallées ;
- Les plateaux.

Les célèbres falaises cauchoises, dont la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre tire son nom, sont le principal atout paysager naturel du territoire. Étonnamment peu perceptibles dans les terres, elles présentent une rupture topographique, un mur blanc imposant face à la mer. Longues de 130 km, elles constituent la quasi-totalité du littoral cauchois. Les différentes portions atteignent 30 à 120 m de hauteur, et sont entrecoupées de secteurs d'accumulation de sables et de sédiments. Composées de couches alternées de silex

et de marnes jaunâtres, ces falaises sont un formidable atout à la valorisation touristique du territoire. Elles attirent déjà plusieurs milliers de touristes par an du Tréport à Etretat, venus admirer leur insolente stature face à une mer qui les ronge progressivement depuis des millions d'années.

Les vallées sont nombreuses en CCCA. On y distingue les vallées humides, traversées par un cours d'eau encore existant, et les vallées suspendues. Situées à proximité du littoral, ces dernières sont issues de l'érosion de la côte mais ne manifestent aucune activité hydrographique autre que du ruissellement. Localement, ces vallées sont appelées « valleuses ». Ainsi les vallées de la Durdent, de la Veule et du Dun sont des vallées humides alors que celle de Saint-Valery-en-Caux et celle de Pailuel sont des vallées suspendues. Chacune de ces vallées a des caractéristiques propres.

La vallée de la Durdent est la plus importante en ampleur. Sa séquence aval est préservée avec des milieux naturels riches et présente un large fond plat, où la Durdent se fait sinueuse entre des pentes convexes au faible couvert végétal. Ensuite, la vallée se rétrécit et laisse place à une partie plus urbanisée au niveau de Vittefleur avec des activités agricoles dont du maraîchage et des activités de loisirs et même de l'habitat en fond de talweg. Les versants y sont toujours convexes mais plus raides et couverts de bois jusqu'aux plateaux. La vallée débouche enfin sur Cany-Barville que la Durdent traverse. La vallée est ici à son point le plus large, avant de se fractionner en un réseau plus étroit en direction de Grainville-la-Teinturière. Sa taille, la richesse de sa biodiversité et la variété des paysages qu'elle offre en fait un axe très important pour le territoire.

La vallée de Paluel est très courte, c'est même la plus petite du territoire. Très anthropisée depuis l'installation de la centrale nucléaire, cette vallée est interdite d'accès pour les personnes qui ne font pas partie du personnel d'exploitation sans autorisation de visite. Les installations sont cachées de la vue depuis le plateau par un heureux redressement topographique boisé. Paradoxalement, la protection de la centrale a permis le retour d'espèces rares et endémiques.

La Vallée de Saint-Valery-en-Caux est réduite. Marquée par une forte urbanisation, elle est née de la convergence naturelle d'eau de ruissellement vers la mer. La vallée présente une faible ampleur, des versants aux fortes indentations topographiques et une ramification de plus petites dépressions qu'épouse l'évolution

de l'urbanisation de l'agglomération dans le temps.

La vallée de la Veule est aussi concentrée majoritairement sur une ville : Veules-les-Roses. Néanmoins, ici, nous ne sommes pas dans un cadre fortement urbanisé, mais dans un contexte plus balnéaire : le village a été récemment labellisé « Plus Beau Village de France ». Il accueille de nombreux touristes chaque année, ce qui commence à poser des enjeux de cohabitation entre la fonction résidentielle et touristique, et des problématiques de stationnement. Il s'agit d'une vallée très courte, en effet, la Veule est le plus petit fleuve de France. Cette vallée offre un cadre exceptionnel. Cette vallée offre un cadre exceptionnel. À l'ombre de ses hauts versants boisés, les bâtiments faits de colombages, de toits de chaume et de d'ornements muraux en silex

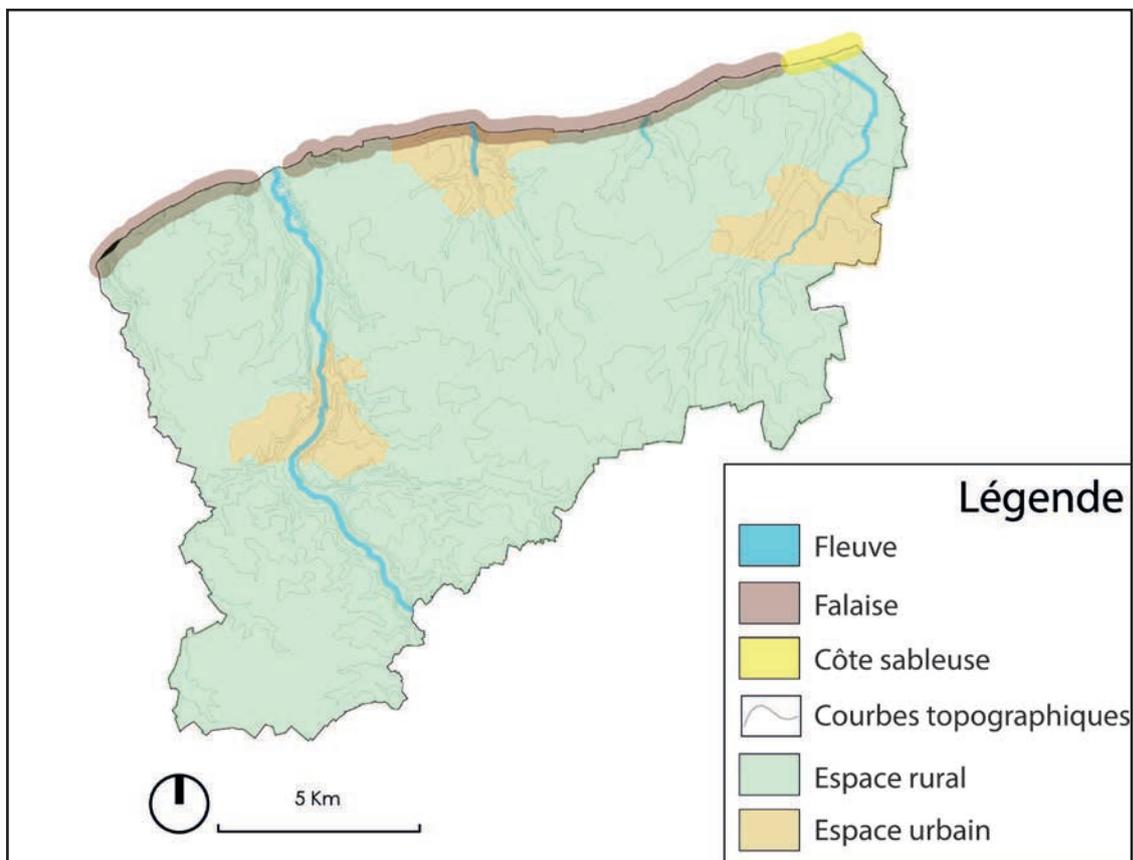


Figure 19 : Carte du contexte paysager de la CCCA.

Source : DREAL.

présentent une trame villageoise authentique, entrecoupée de moulins à aube et très recherchée par les touristes.

La vallée du Dun, enfin, est une vallée étroite à fond plat. Moins profonde que les autres vallées du territoire, elle présente des versants convexes aux pentes très douces et un tracé sinueux jusqu'à son débouché à Saint-Aubin-sur-Mer où le Dun semble canalisé. Cette vallée se distingue encore des autres par son débouché sur une plage de sable et des falaises érodées, plus petites que sur le reste du territoire.

Les plateaux, enfin, sont le dernier élément du paysage de la CCCA. Ils sont caractérisés par un couvert agricole très ouvert. C'est-à-dire qu'ils sont essentiellement couverts par des parcelles d'exploitation agricole et quelques bourgs villageois peu denses. Ces bourgs et les clos-masures qu'on y retrouve sont les seuls éléments organisant

ces espaces de faible variation topographique. Les talus plantés en alignement de hêtres donnent tout l'habillage visuel des plateaux et y structurent l'espace.

Cependant, certains de ces plateaux ont été malmenés avec l'arrivée de l'agriculture intensive qui a participé à la destruction de haies et de talus plantés. Ce comportement est dangereux pour le territoire, il participe à lui faire perdre son identité, ses points forts. De plus, il est la cause de nombreux problèmes liés aux ruissellements des eaux de pluie conduisant à des inondations et participant à l'érosion des sols.

Un espace riche d'une biodiversité à protéger et valoriser

Ce territoire est riche d'un environnement qualitatif qui participe à la valorisation du cadre de vie, renforcé par la diversité de ses paysages. Le 24 mai 2018, le port de

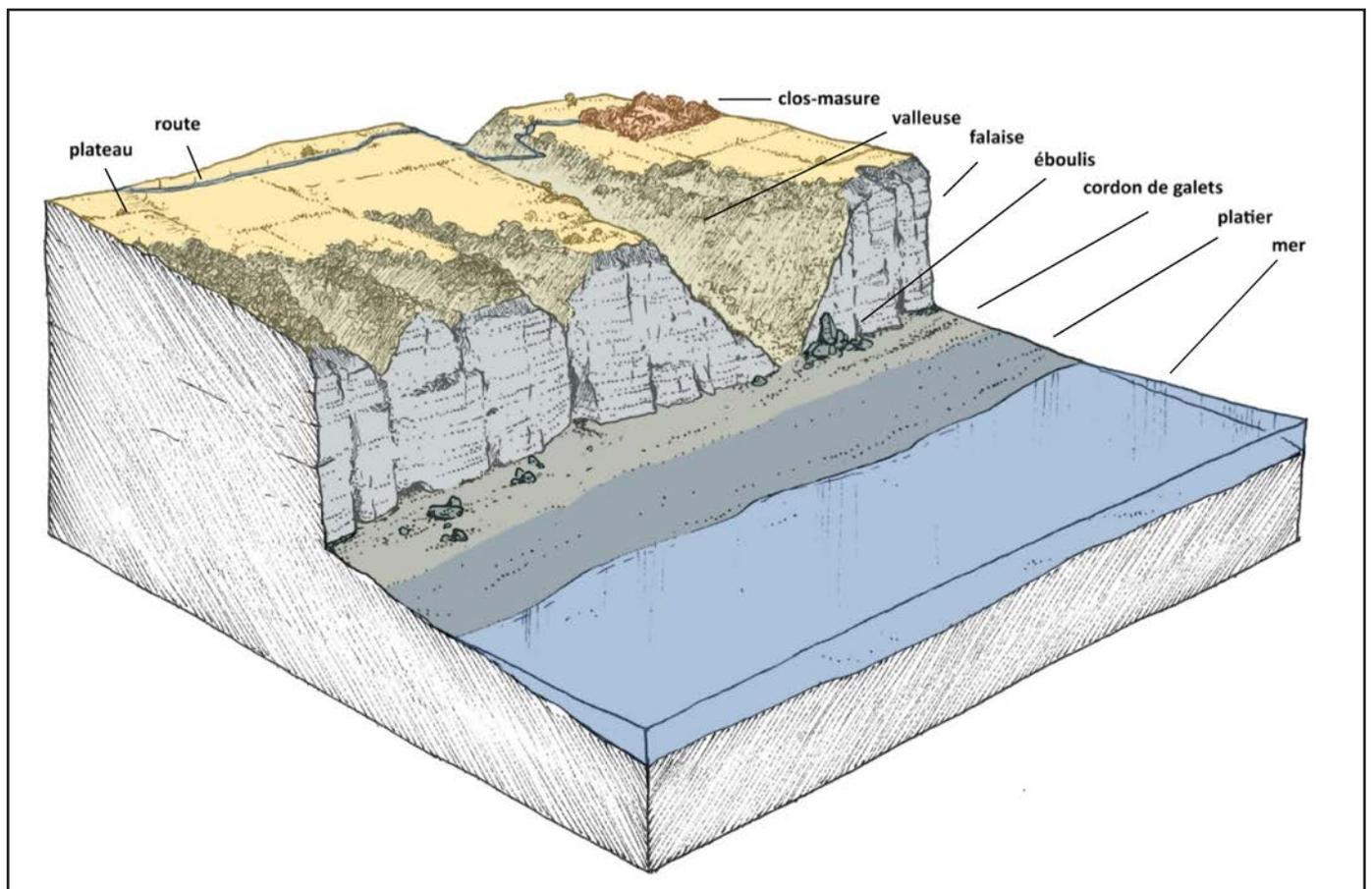


Figure 20 : Exemple d'une coupe d'une vallée encaissée.

Source : Conservatoire du Littoral.

Saint-Valery-en-Caux a retrouvé son label Pavillon Bleu perdu en 2017. Ce pavillon est important en termes de retombées économiques et d'image puisqu'il valorise les communes et les ports de plaisance qui poursuivent une politique de développement touristique durable. Ce label international, présent dans 45 pays en 2019, est garant de l'attention portée par les pouvoirs publics locaux à la protection de la nature dans une perspective de développement touristique durable. Il peut être décisif dans le choix de touristes et visiteurs de s'arrêter ou non sur le territoire.

Deux Zones Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont présentes sur le territoire. Ce ne sont pas des dispositifs de protections réglementaires, mais des outils de connaissances devant être pris en compte lors de projet d'aménagement. Elles permettent ainsi de protéger la biodiversité présente sur le territoire, tout comme les sites Natura 2000. Du point de vue réglementaire, dans les objectifs

du SCOT nous retrouvons aussi cette volonté de préserver et de valoriser le territoire cauchois. Ils visent à protéger les vallées, ainsi que de préserver la qualité paysagère du plateau maritime et agricole.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I, de dimensions réduites mais qui accueillent au moins une espèce ou un habitat écologique patrimonial. Ces znieff peuvent aussi avoir un intérêt fonctionnel important pour l'écologie locale ;
- Les ZNIEFF de type II, plus étendues, présentent une cohérence écologique et paysagère et sont riches ou peu altérées, avec de fortes potentialités écologiques.

Les vallées de la Durdent et du Dun sont concernées par le type ZNIEFF type 2. Leur diversité faunistique et floristique sont à protéger et mettre en valeur.

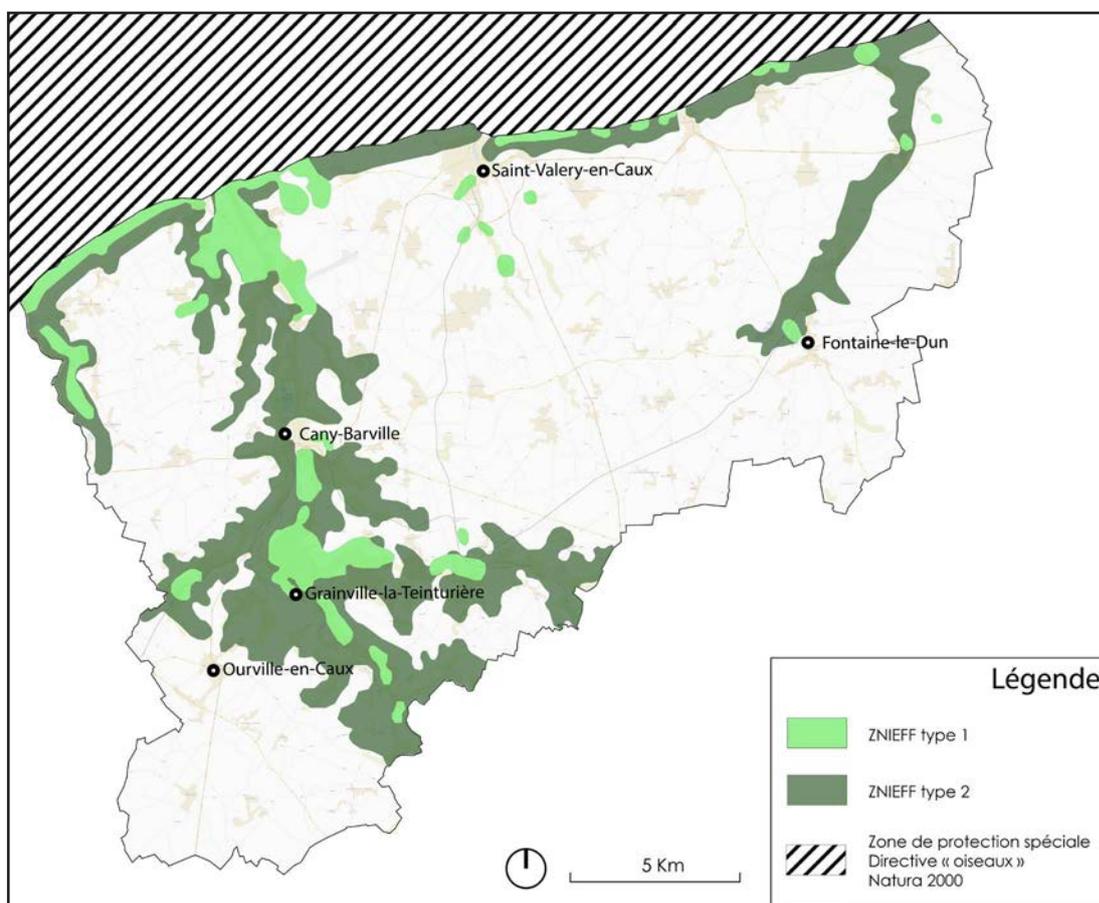


Figure 21 : Carte des ZNIEFF de la CCCA en 2019.

Source : Data.Gouv (Plateforme de diffusion de données publiques de l'État français) - 2019.

Le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel insiste sur leur critère d'intérêts patrimoniaux (la biodiversité existante, faune, flore et fonges), fonctionnels (soit les services écosystémiques qui bénéficient aux sociétés humaines) et complémentaires, c'est-à-dire à la croisée d'autres thématiques d'intérêt patrimonial, en l'occurrence du paysage, de l'histoire et de la science. La CCCA dispose donc ici d'un patrimoine très riche à valoriser de différentes manières et dont la protection et le renforcement sauraient être pertinent dans une perspective de développement durable.

Enfin, afin de maintenir des parcelles agricoles productives et lutter contre l'appauvrissement des sols exposés à un fort risque d'érosion, les parcelles des exploitations agricoles normandes sont cernées de haies et de talus afin de limiter l'écoulement des eaux pluviales et maîtriser l'érosion de leurs champs. Ce mode d'occupation des sols est généralement connu comme le bocage et se manifeste de plusieurs formes. Si, en règle générale, il présente un système de haies basses très denses cernant des parcelles de petite à moyenne taille, en Pays de Caux, il présente une différence de morphologie. Du fait de son profil, le Pays de Caux subit une érosion différente qui se produit plus lâchement sur des amplitudes plus larges, à l'origine de la formation des vallées suspendues et des plateaux à faible indentation de terrain. Aussi, le réseau hydrographique et l'épaisseur des sols argileux permettent soit de limiter par absorption l'effet de l'érosion, soit de canaliser les écoulements. La pratique du bocage en Pays de Caux se manifeste par un réseau de talus plantés d'arbres de hautes tiges allant jusqu'à 20 mètres de hauteur. Celui-ci n'a pas nécessairement besoin de cerner chaque parcelle comme c'est le cas pour le bocage normand et dessine un réseau tout de même moins dense. C'est une forme d'occupation des sols

très identifiable et limitée au Pays de Caux qui a la particularité d'être très exposé au vent. Les talus plantés permettent d'en réduire les effets de moitié, les vents atteignent parfois jusqu'à 150 km/h. En plus de protéger du vent et de l'érosion, ces talus plantés sont d'excellents couloirs écologiques qui supportent l'activité de centaines d'espèces. Ils participent ainsi à la richesse environnementale du territoire.

Un patrimoine architectural unique, varié et également réparti sur le territoire

La CCCA dispose d'un patrimoine architectural historique très riche et très varié dont la mise en valeur et la continuité font de cet espace un territoire d'exception reconnu en France. En effet, l'habitat en Pays de Caux se fait autour des structures agricoles et prend la forme de clos-masure, soit une cour cernée d'un talus planté dans laquelle se disposent tous les bâtiments nécessaires à l'exploitation d'une activité agricole et de vie. Cette particularité d'occupation des sols a doté le Pays de Caux d'un paysage unique facilement identifiable et riche en patrimoine architectural. Les différents bâtiments qui composent le clos-masure ont chacun une fonction précise et un volume et des formes qui lui sont bien particulières : l'étable, la porcherie, la grange, le manège, le four, le colombier.... Leur organisation au sein du clos-masure est fonctionnelle. Les bâtiments sont parallèles au talus et la porte face à la cour, un chemin de service permet de les rejoindre. L'exploitant habite soit une maison de maître, soit une maison de fermier, en fonction de ses moyens, les deux étant toujours au centre du clos-masure. Ces différents bâtiments sont animés d'une logique qu'il est très intéressant d'approfondir. Toutefois, nous nous attarderons ici sur leur aspect visuel. De formes et tailles variables, rectangulaires ou arrondis, ces bâtiments constituent le cœur du patrimoine historique du territoire.

Faits de murs en colombages à toit de chaume à forte pente, de maçonnerie en alternance de chaînage de briques et remplissage de silex parementés ou bien ornés de pignons, clin de bois et queue de geai, ces bâtiments sont d'une très grande richesse architecturale. Leur valorisation et leur protection sont des énormes atouts pour le territoire, ils participent fortement à sa qualité paysagère et à son cadre de vie. Pour maintenir et renforcer cette qualité paysagère sans pareil, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Département Seine-Maritime (CAUE 76) propose des albums renseignant sur les moyens de préserver les clos-masures et leurs bâtiments et de leur offrir une continuité dans le temps. Un tel patrimoine doit être mis en avant, c'est un atout qui est inhérent au Pays de Caux et que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. Sa continuité dans le temps est autant une question de qualité paysagère et de protection du patrimoine qu'une question d'histoire et d'identité.

Ainsi, les corps de ferme structurent le paysage cauchois et en sont emblématiques. Toutefois, à partir des années 1960, certains phénomènes

socio-économiques s'accroissent, progrès techniques, exode rural, vieillissement de la population, disparition d'exploitations... De nombreux clos-masures perdent leur vocation agricole et la campagne devient un lieu de résidence convoité. Néanmoins, les besoins ayant changé, beaucoup de clos-masures se détériorent. Avec l'arrivée de l'eau potable directement à la maison, les mares perdent de leur utilité et sont laissées à l'abandon. La campagne cauchoise devient un paysage très ouvert où les talus plantés sont de moins en moins entretenus et où l'arbre perd progressivement sa place et l'habitat se crée en plein plateau dans des formes standardisées. Beaucoup de clos-masures subissent un démantèlement et une segmentation due au phénomène du lotissement. Le territoire se banalise et perd son identité.

Face à cela, depuis les 1980, des mesures de protections sont mises en place. Actuellement, le CAUE76, trouve que les actions sont trop ponctuelles. La préservation du paysage doit autant se faire à la parcelle que l'échelle du village. "La société évolue et les talus plantés

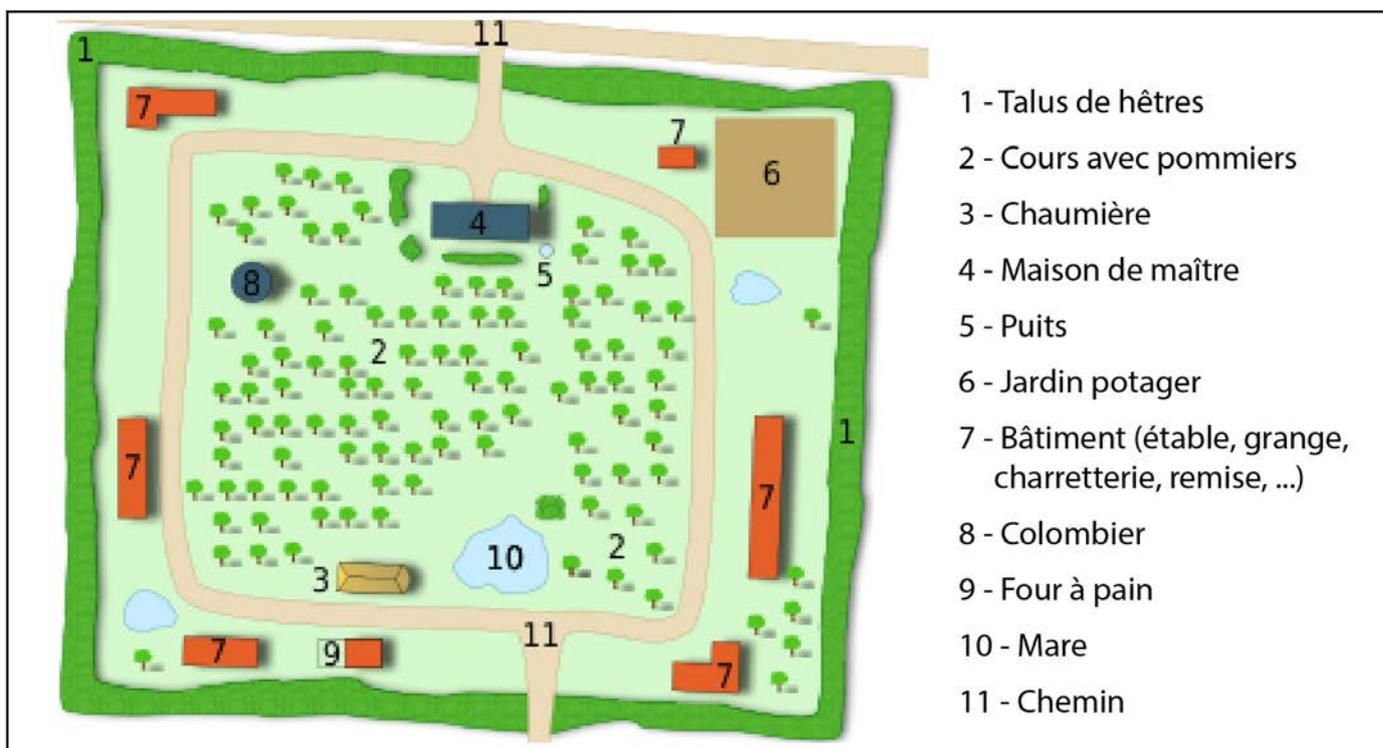


Figure 22 : Organisation générale d'un Clos-masure.

Source : Sémhur / Wikimedia Commons.

semblent ne plus correspondre ni aux nouvelles pratiques de l'espace rural, ni aux attentes individuelles" nous dit le CAUE 76¹. En effet, on remarque sur le territoire beaucoup de prairies ouvertes, les zones agricoles et les zones urbaines se juxtaposent, on ne trouve plus de ceinture verte. Tandis que les talus plantés peuvent aider à la gestion des eaux pluviales. Surtout, ils sont un élément très important pour la faune locale. Ils font partie du patrimoine cauchois, leur absence fait perdre au territoire son identité et certaines opportunités de valorisation économique : attractivité résidentielle, tourisme et utilisation commerciale du bois. Quelques associations comme l'association Clos Masure - Racine & Avenir de Caux se sont engagées dans la valorisation et la conservation du patrimoine cauchois. Celui-ci se décline en de différentes catégories que nous avons déjà évoquées :

- Le patrimoine naturel (mares, talus plantés, fossés, vergers...) ;
- Le patrimoine architectural (Colombiers, bergeries, corps de ferme, châteaux, églises...) ;

Cependant, le patrimoine ne saurait se résumer aux éléments sur lesquels l'Homme n'a pas de maîtrise directe (la nature) ni aux éléments se définissant par leur masse critique de grande ampleur (les bâtiments). Le patrimoine concerne aussi tous les objets du quotidien que les cauchois utilisaient dans leurs travaux agricoles, ménagers et artisanaux. Ainsi, l'association est responsable de plusieurs collections d'outils et d'objets anciens qu'elle a collecté au fil des ans. Son objectif est de rassembler ses collections (plusieurs milliers d'objets, de la charrue à bras au jouet pour enfant) dans un clos-masure témoin. Ce clos-masure serait un bon moyen de perpétuer la mémoire, les savoirs et les modes d'organisation historique du territoire. Il serait un excellent site d'intérêt patrimonial et historique au service de la population historiquement présente sur le territoire, de celle récemment installée et de l'attractivité touristique de la CCCA.

¹ Les Albums du CAUE76 ; 2. Les Talus Plantés ; p6 ; 2010.

ENJEUX

Le profil économique de la CCCA est donc marqué par un secteur industriel fort, en partie grâce à la centrale nucléaire de Paluel et les différentes zones industrielles et artisanales, ainsi qu'un secteur agro-industriel développé mais qui manque de synergie avec la production agricole du territoire. Les formations existantes sur le territoire ne permettent pas de remplacer les actifs sortants ni de développer plus les filières existantes sur le long terme. La somme de ces deux situations pourrait être à l'origine de la déstructuration complète des systèmes productifs locaux dans l'avenir, mettant en péril non seulement la santé économique et sociale du territoire, mais aussi la sauvegarde de savoir-faire particuliers et très valorisants aujourd'hui.

7 - UN TERRITOIRE EXPOSÉ À PLUSIEURS RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Le territoire de la CCCA est exposé à plusieurs types de risques qui doivent être considérés dans un projet d'aménagement et de développement durable.

Les falaises de la Côte d'Albâtre, un espace littoral à risque

Par sa situation littorale sur une côte rocheuse, ce territoire est exposé à un risque d'effondrement et d'érosion de falaise. Les falaises sont, en effet, sujettes à de récurrents épisodes d'éboulement et d'effondrement liés à l'érosion qui les fragilise. En 2002, un plan de prévention des risques d'effondrement du littoral a été adopté. Pour cause, la situation des falaises est préoccupante : certaines portions reculent d'environ 30 cm par an sur le territoire. Les éboulements sont liés à une conjonction entre une érosion marine exercée en pied de falaise et l'infiltration d'eaux souterraines qui, associée à la structure géologique des falaises, peut

déclencher des éboulements voire des glissements de terrain beaucoup plus importants. La variation climatique saisonnière amplifie ce phénomène, les fortes températures estivales assèchent le matériau déjà fragilisé par le gel de l'hiver ce qui déclenche des chutes de débris ou des glissements de pans entiers de falaise. Il s'agit d'un risque dont il est impossible de se prémunir, la seule action possible est de réduire l'enjeu du risque, c'est-à-dire limiter l'exposition de biens et personnes. Plusieurs documents d'urbanisme et réglementations nationales définissent la marche à suivre en matière de prémunition de ce risque. Selon la loi Littorale, le PLU doit interdire toutes constructions en rebord de falaise sur une bande d'au moins 100m. Ceci n'étant pas applicable dans les vallées déjà urbanisées, les communes doivent donc se doter d'un périmètre de sécurité forfaitaire. Cela conditionne le développement des agglomérations littorales en direction des terres.



Figure 23 & 24 : Photos d'éboulement & d'érosion d'une falaise de la CCCA en 2019.

Source : Université de Lille - Atelier CCCA - Sortie de terrain - 2019..

Un réinvestissement du rail depuis Saint-Valery-en-Caux jusque Motteville en devient alors d'autant plus intéressant, voire nécessaire. En cas de tempête ou d'épisode météorologique violent, les vallées et les valleuses sont les premiers espaces exposés à un risque de submersion marine. Pour s'en prémunir, toutes les vallées du territoire débouchant sur la mer sont équipées d'ouvrages défensifs. Aussi, nous retrouvons une digue piquée de brise-lames dans les vallées de la Durdent, de Saint-Valery-en-Caux, de la Veule, et du Dun. Ces brise-lames servent à la fois à contrer l'effet des vagues propulsées sur la digue que de moyens de retenir les sédiments sur le littoral pour maintenir la plage en place. Le risque d'inondation peut se manifester de différentes manières, soit par submersion marine, soit par remontée de nappe en fond de vallée (en ce qui concerne la Durdent,

une vallée à fond plat est particulièrement sensible à ce type de risques), soit par concentration du ruissellement superficiel (ici, la minéralisation des sols et l'étalement urbains sont d'importants facteurs aggravants), soit par débordement de rivière. Dans tous les cas, il s'agit de les considérer et de sensibiliser les habitants à ces risques, surtout en fond de vallée, où ils sont les plus exposés.

Ruissellement, précipitation et climat, des facteurs aggravants d'exposition des populations aux risques naturels

Associés au risque d'éboulement, les risques liés aux eaux de ruissellement ont un impact fort sur le territoire. En effet, la disparition d'une grande partie des mares et de nombreux talus plantés est à l'origine d'un

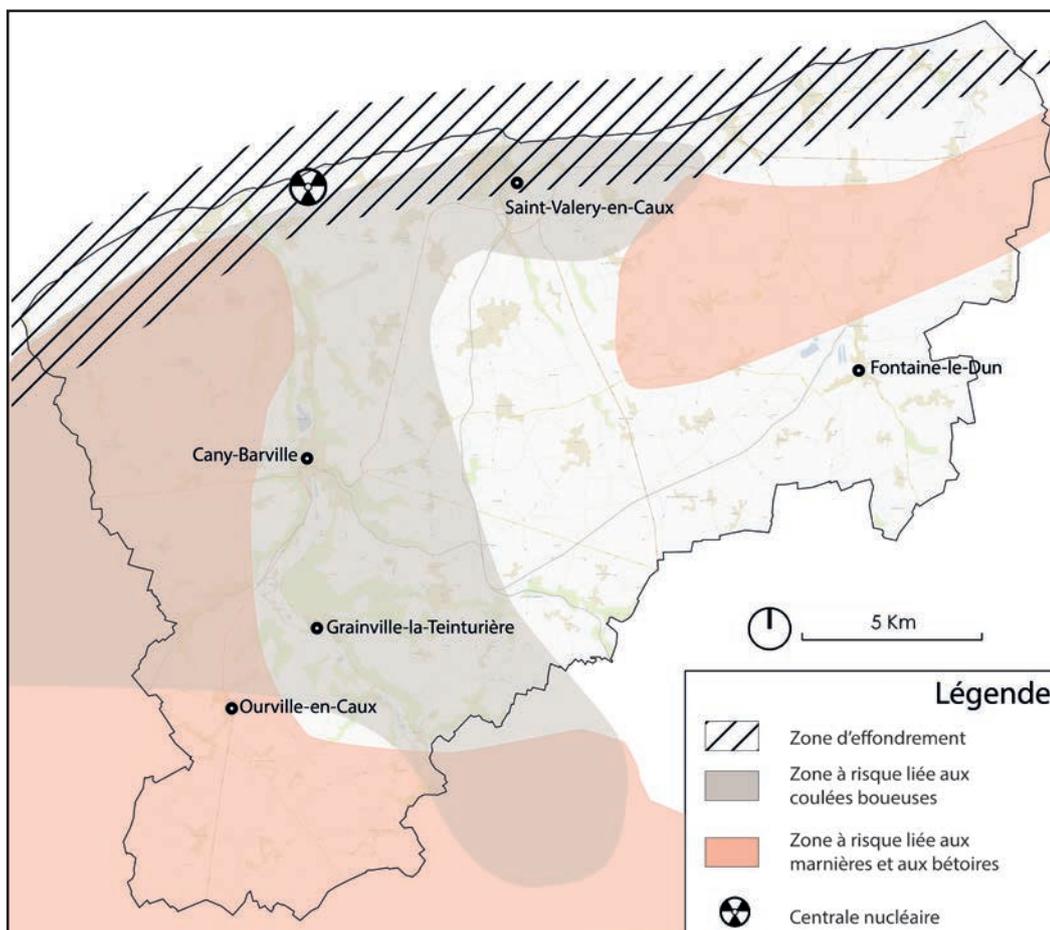


Figure 25 : Carte des risques naturels et technologiques de la CCA en 2019.

Source : Data.Gouv (Plateforme de diffusion de données publiques de l'État français) - 2019.

phénomène dont le territoire s'était historiquement protégé : les coulées de boue. Après une forte pluie, fréquentes sur le territoire, un phénomène de "battance" se met en place. Il se manifeste par la création d'une croûte imperméable superficielle, provoquant :

- Le creusement de ravines et l'érosion des sols cultivés ;
- La formation de coulées de boue et l'inondation des vallées ;
- Le chargement des eaux de ruissellement en particules en suspension, parfois issue de la pollution humaine, (nitrates, produits phytosanitaires...);
- L'engouffrement des eaux turbides en profondeur, amplifiant certains phénomènes d'érosion ;
- La pollution de la nappe phréatique et des captages d'eau potable.

La Côte d'Albâtre est sujette à de fortes précipitations durant l'année. Les eaux issues de ces précipitations s'engouffrent dans les sols et entraînent avec elles de nombreuses particules qui viennent :

- Soit polluer les nappes phréatiques et sources d'eau ;
- Soit participer à l'appauvrissement des sols par érosion et lavage superficiel (amplifié par le phénomène de battance) ;
- Soit exposer les populations à des risques d'inondations, de coulées de boue.

Les vallées et les valleuses sont particulièrement exposées à ces risques car elles se trouvent au débouché naturel de ces eaux, sur le littoral. Or, il s'agit d'espaces souvent peuplés et très attractifs touristiquement. Il existe un dernier type de risque naturel en CCCA : les marnières. Ce sont des cavités créées par les humains pour extraire de la craie. En Normandie, la composition des sols rend favorable l'apparition de craie dont les vertus d'engrais en ont motivé l'extraction et l'exploitation intensive

au XIX^{ème} siècle. En effet, le marnage augmente le pH du sol et augmente les rendements de la production céréalière. Les marnières sont très présentes en Normandie et principalement dans le pays de Caux où certaines galeries atteignent entre 10 et 30 mètres de profondeur. Associées aux bétoires (puits naturels), le territoire est menacé d'effondrement ponctuels à de nombreux endroits. Cette donnée doit être prise en compte lors de la création de nouveaux bâtiments. L'entrée des marnières était marquée dans le paysage par un bosquet d'arbres isolés qui ont souvent été abattu a posteriori, avec la mémoire du site. N'ayant pas fait l'objet d'un recensement ni d'aucuns suivi lors de leur exploitation, le nombre réel de marnières en Normandie est très incertain. Si 7 000 marnières ont été répertoriées, on estime leur nombre de 60 000 à 80 000 en réalité. Ces galeries, en plus d'être un risque d'effondrement pour les populations, facilitent l'accès des eaux pluviales polluées aux nappes phréatiques.

Risques liés à l'exploitation nucléaire

Le territoire de la CCCA est enfin exposé à une dernière catégorie de risque : les risques technologiques liés à l'activité humaine, avec, notamment, la centrale nucléaire de Paluel. Une installation de l'ampleur de la centrale de Paluel expose les communautés alentours à une série de risques liés à son exploitation qui peut présenter plusieurs formes. En effet, les accidents peuvent survenir à différents moments de l'exploitation du matériau nucléaire :

- Accidents de transport : lors de l'évacuation de déchets de la centrale des éléments radioactifs peuvent être rejetés dans la nature en cas d'accident
- Accident de manipulation : lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments;
- Accident d'installation : en cas de dysfonctionnement sur une installation nucléaire industrielle, l'issue la plus grave serait une panne.

du système de refroidissement du cœur du réacteur entraînant sa fusion.

Ces différents accidents peuvent entraîner des incidents allant de l'accident personnel à une catastrophe de grande échelle. L'événement de Fukushima en 2011 a rappelé que

le nucléaire est une technologie qui, si elle est mal maîtrisée, peut avoir des effets dévastateurs sur la société et l'environnement. Il est de la responsabilité des services publics et des exploitants de sensibiliser les populations riveraines aux risques liés à la présence d'une centrale nucléaire en exploitation sur un territoire.

ENJEUX

Le territoire de la CCCA est exposé à plusieurs types de risques naturels et technologiques. Il semble relativement aisé de se défendre de certains types de risques et de leurs effets directs (coulées de boue, submersion marine, éboulements...). Mais certains effets indirects des actions de réduction du risque (ouvrages défensifs et développement urbain qu'ils permettent) peuvent entraîner des conséquences parfois plus graves. Installer des digues en embouchure de fleuve perturbe les échanges écosystémiques et les courants marins ce qui peut à terme entraîner la disparition de la plage par le non-renouvellement des sédiments et la disparition de certaines espèces localement. La minéralisation des sols par étalement urbain amplifie les effets du ruissellement et aggrave l'exposition des populations aux risques de coulées de boue, à la pollution de nappe... Le recul systématique du trait de côte conditionne le développement urbain des communes littorales en même temps que l'étalement urbain vers les terres aggrave les risques liés au ruissellement des eaux pluviales. La CCCA aura à composer avec l'action directe des différents types de risques cumulés et les effets indirects des actions menées pour la défense contre ces risques. Comprendre les risques, leur fonctionnement, leurs effets liés et les bonnes pratiques pour s'en défendre conditionnera le profil du territoire de la CCCA dans l'avenir.

8 - UN ESPACE AU LITTORAL À LA FORTE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE, UN ARRIÈRE-PAYS À INVESTIR

La Côte d'Albâtre est un territoire authentique aux paysages variés avec beaucoup de points d'intérêts. De plus, son nom et l'image qui y est associée sont porteurs d'un imaginaire particulier. En effet, cette côte est très réputée à travers les œuvres des peintres impressionnistes venus immortaliser les falaises et les paysages normands. Ces œuvres sont très appréciées des touristes et reconnues dans le monde entier.

Une destination appréciée des touristes nationaux et internationaux

La saison touristique intensive commence au mois de juillet et se termine fin août.

Il peut être envisagé d'attirer les touristes de manière plus continue sur l'année, notamment les week-ends de printemps et d'automne. L'accessibilité est à travailler pour satisfaire cette exigence. L'autoroute et le chemin de fer reste trop éloigné. La fréquentation touristique de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre est majoritairement originaire de territoires alentours, la carte suivante, issue des chiffres-clé de la fréquentation touristique du Département en 2017 permet de se rendre compte de l'origine des touristes français sur le territoire départemental. Cette fréquentation touristique est aussi largement internationale. Ainsi, une part importante des visiteurs est issue de Grande-Bretagne et de Belgique, mais aussi de Russie, du Japon ou de Chine.

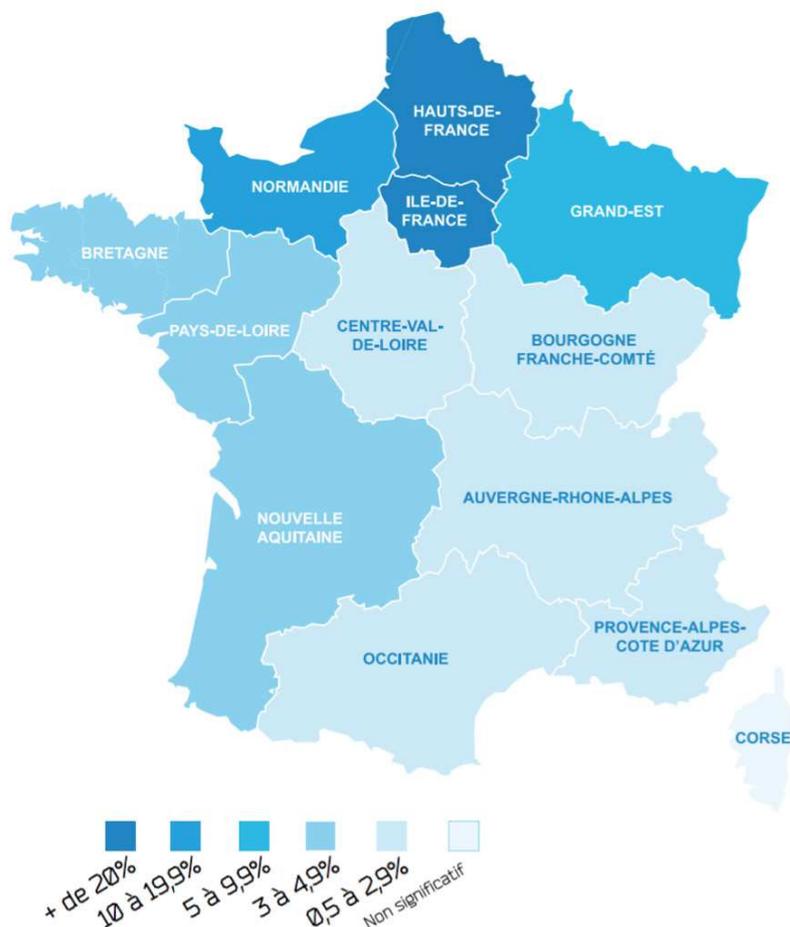


Figure 26 : Carte de l'origine des touristes en Normandie en 2017.

Source : Seine-Maritime Attractivité - 2017 .

La Normandie fait historiquement partie des destinations de vacances favorites des habitants de la région parisienne. Les stations balnéaires de Deauville, de Trouville, d'Etretat, de Cabourg... sont des stations très prisées des Parisiens pour y passer un week-end, parce que très accessibles. Saint-Valery-en-Caux accueille chaque année de nombreux touristes venus de la capitale. De plus, depuis qu'elle a été labellisée « Plus Beau Village de France », la commune de Veules-les-Roses, est une destination où se pressent tous les ans des milliers de touristes. Le plus petit fleuve de France (la Veule est longue d'à peine plus d'un kilomètre) est une curiosité supplémentaire. Les communes du littoral ont vu leur activité s'orienter dans le temps vers l'accueil et l'équipement

en services et commerces touristiques. Les meuneries et cressonnières qui ornent le cours de la Veule ou bien les grandes maisons bourgeoises de Saint-Valery-en-Caux sont autant d'éléments de patrimoine historique qui sont très appréciés des touristes pour leur architecture et leur cachet.

Les vestiges des grands événements historiques qui ont émaillé la vie paisible du Pays de Caux au XXe siècle font l'objet d'un tourisme très particulier : le tourisme de mémoire. Différent du tourisme balnéaire classique bien que localisé sur le même espace (le littoral), il se manifeste localement par la visite de nombreux Canadiens et Anglais venus se recueillir sur les sites où leurs aïeux ont combattu et sont tombés aux côtés des Français durant la Seconde Guerre Mondiale. La CCCA a vécu l'occupation durant la Seconde Guerre Mondiale et fut un maillon du Mur de l'Atlantique construit par les Allemands pour se défendre d'un éventuel débarquement des Alliés en Normandie. Les vestiges de cette période animent le circuit patrimoine « Mémoire d'Albâtre » élaboré par la CCCA pour sensibiliser sa population et les visiteurs aux heures sombres de l'histoire mondiale. Le site du Pont Rouge et ses blockhaus en ruine, ou bien le site du canon de Veules-les-Roses, où un navire français s'est abîmé sous le feu

Allemand durant la retraite vers l'Angleterre, sont particulièrement concernés.

Découvertes par les grands noms de la vie culturelle parisienne du XIXe siècle, les communes du littoral cauchois ont été, et sont encore, des lieux de villégiature très prisés. De nombreux artistes y vécurent, Victor Hugo, les frères Goncourt, Guy de Maupassant... Aujourd'hui, de nombreux touristes ont acheté une résidence secondaire sur le littoral de la CCCA. En 2009, sur 12 179 logements (territoire d'avant la fusion de 2016), 24% sont des résidences secondaires. Certaines communes ont une proportion de résidences secondaires supérieure à 50% : Veules-les-Roses, Veulettes-sur-Mer, Saint-Martin-aux-Buneaux... Cela pose des questions évidentes de dynamiques urbaines et territoriales que le projet de territoire aura à solutionner, notamment la question des services de proximité, aujourd'hui largement concentrés sur le littoral du fait de son attrait touristique. Celui-ci étant à proximité des agglomérations de Fécamp et Dieppe, accessible en train, il reçoit la grande majorité des touristes de passage. Les communes du littoral rassemblent la grande majorité des sites d'accueil et d'hébergements. Ainsi, selon le SCOT Pays de Plateau de Caux Maritime (2014), Saint-Valery-en-Caux regroupe huit des douze hôtels recensés en 2014 sur le

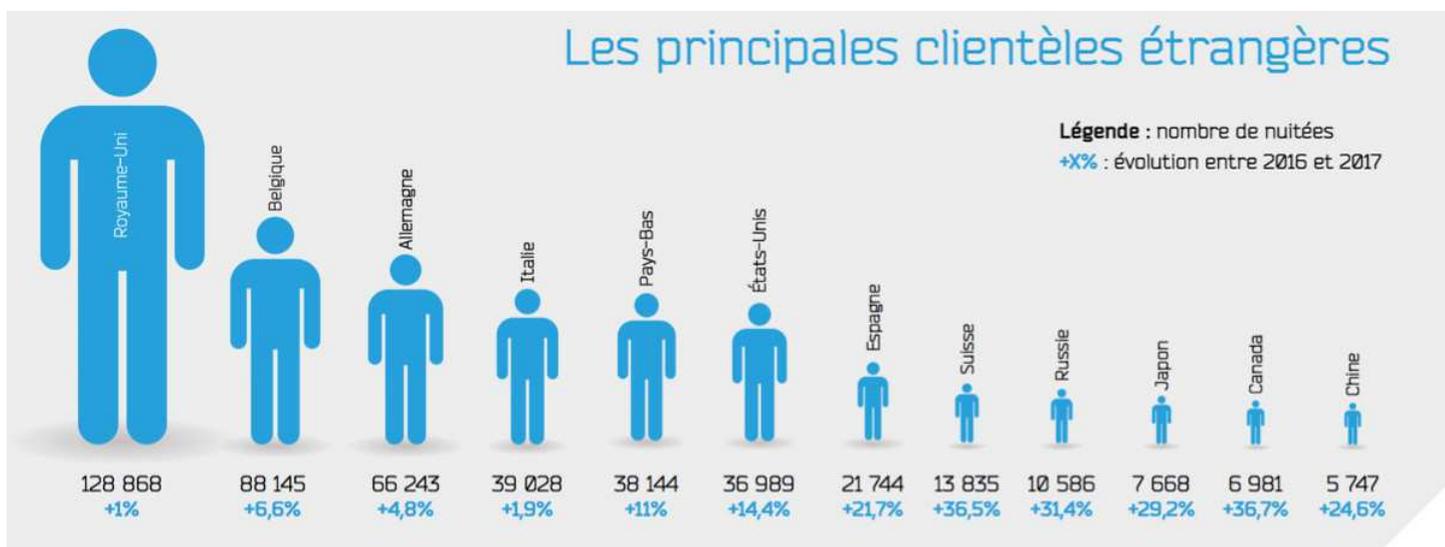


Figure 27 : Schéma des principales clientèles étrangères en Normandie en 2017.

Source : Seine-Maritime Attractivité - 2017.

territoire du SCOT (tous situés sur le littoral). Non seulement cette offre est géographiquement limitée, mais elle apparaît en plus insuffisante et des solutions d'hébergement sont à développer pour renforcer les activités liées à la fréquentation touristique du territoire. À partir des données publiées par le département de Seine-Maritime (76) pour la fréquentation touristique sur l'ensemble de son territoire en 2017, nous observons une évolution dans la répartition géographique de la fréquentation touristique et dans l'origine des touristes. En effet, si le tourisme départemental se localise en particulier sur le littoral et la Vallée de la Seine, nous assistons à une augmentation de la fréquentation de l'arrière-pays rural. Avec +8,9% (voir figure) de fréquentation de 2016 à 2017, cela témoigne de l'intérêt grandissant des touristes pour les espaces naturels et de nouvelles activités de découverte ou sportive accessibles seulement en milieu rural. La CCCA, et particulièrement ses communes à proximité d'ensembles naturels très riches comme la vallée de la Durdent ou du Dun, peut trouver ici le moyen de capitaliser sur

ce nouvel intérêt touristique à très forte valeur ajoutée pour le territoire. À cette nouvelle fréquentation s'associent de nouveaux moyens d'hébergement. Ainsi, il existe de nombreux gîtes ruraux et chambres d'hôtes dans l'arrière-pays qui permettent de répondre à l'évolution de la demande d'hébergement touristique dans le département.

De nombreux sites d'intérêts et activités à destination des touristes

Il existe de nombreux éléments d'intérêt touristique sur le territoire : un port de plaisance, deux casinos, plusieurs plages, une base de loisirs avec le label Station Nautique, de nombreux chemins de randonnées, trois véloroutes, entre autres. Ces équipements se trouvent principalement sur le littoral. De même que la plupart des services et commerces à destination des touristes (restaurants, hôtels, chambres d'hôte, campings...). Sur ce littoral, de nombreux loisirs et initiatives sont dédiés aux visiteurs de manière à les fidéliser et allonger leur séjour dans le temps. Le «Guide des loisirs sportifs, environnementaux et touristiques en Côte d'Albâtre» de 2019 liste les nombreuses activités accessibles sur le littoral. On y retrouve

pêle-mêle de la voile, de la planche à voile, du kitesurf, de la pêche en mer, de la navigation... Le tout séparé en différentes offres en fonction des besoins et moyens des touristes. Il s'agit d'une offre diversifiée, cohérente pour des stations balnéaires touristiques en plus des activités usuelles appréciées des touristes en mer comme la baignade. De plus, il existe dans les terres de nombreux éléments qui participent à l'attractivité touristique de la Communauté de Communes. Le patrimoine architectural telles les églises ou les châteaux participent à l'attractivité du territoire. Trois « Circuits Patrimoines »

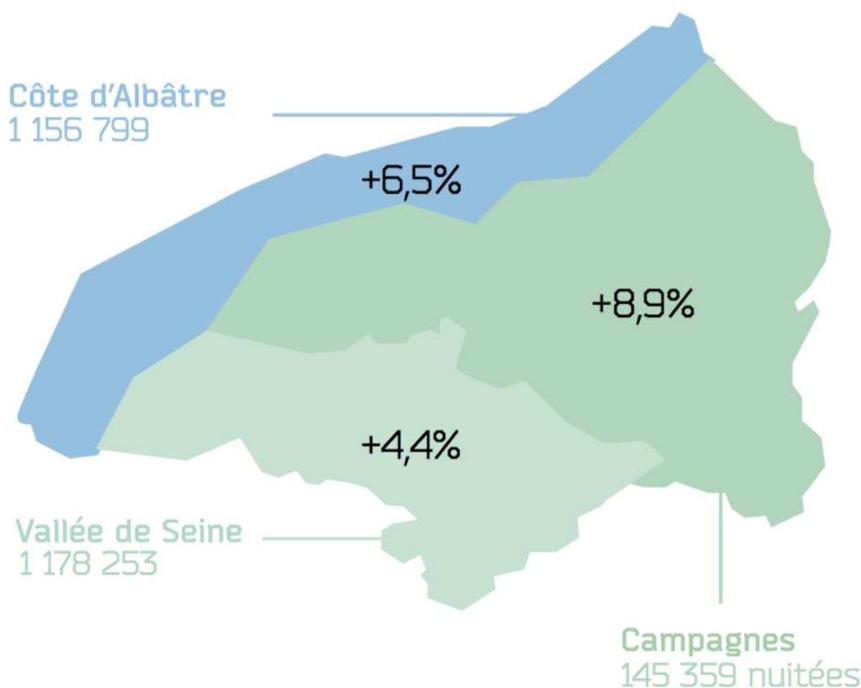


Figure 28 : Carte de la répartition des nuitées en CCCA de 2016 à 2017.
Source : Seine-Maritime Attractivité - 2017.

créés par la CCCA s'organisent autour du patrimoine architectural et historique du territoire:

- Vittefleury, cité historique et culturelle ;
- Cany au fil de l'eau ;
- Le plus petit fleuve de France.

Ces circuits permettent de mettre en valeur le patrimoine architectural unique du Pays de Caux. Des infrastructures sportives d'ampleur variable viennent s'ajouter à la liste des activités ludiques et sportives sur le territoire. Nous y retrouvons :

- L'Aérodrome de la Côte d'Albâtre ;
- Le Golf Normandie Côte d'Albâtre ;
- La base nautique du Lac de Caniel ;
- Une structure artificielle d'escalade ;
- Le Centre Aquatique de la Vallée ;
- Le Centre Aquatique du Littoral.

Ces infrastructures ont fait l'objet d'investissements conséquents qui ne se retrouvent pas forcément dans la fréquentation des sites. Ainsi, la fréquentation du golf est limitée et souffre d'un manque de services et d'hébergements à proximité. L'aérodrome ne se destine qu'à une catégorie particulièrement peu nombreuse d'aficionados et se limite à des activités de pilotage. Il n'existe pas de salle de sport en intérieur. Les sports nautiques ou aquatiques sont sur-représentés, la base nautique du lac de Caniel souffre d'un manque d'entretien et d'espaces vétustes. Le territoire est ainsi très bien équipé en infrastructures sportives, si le risque de voir ces infrastructures monopolisées par les scolaires et les associations reste présent, leur mise en valeur dans le Guide des loisirs sportifs, environnementaux et touristiques en Côte d'Albâtre (éditions 2018 et 2019) est un bon moyen de diversifier et

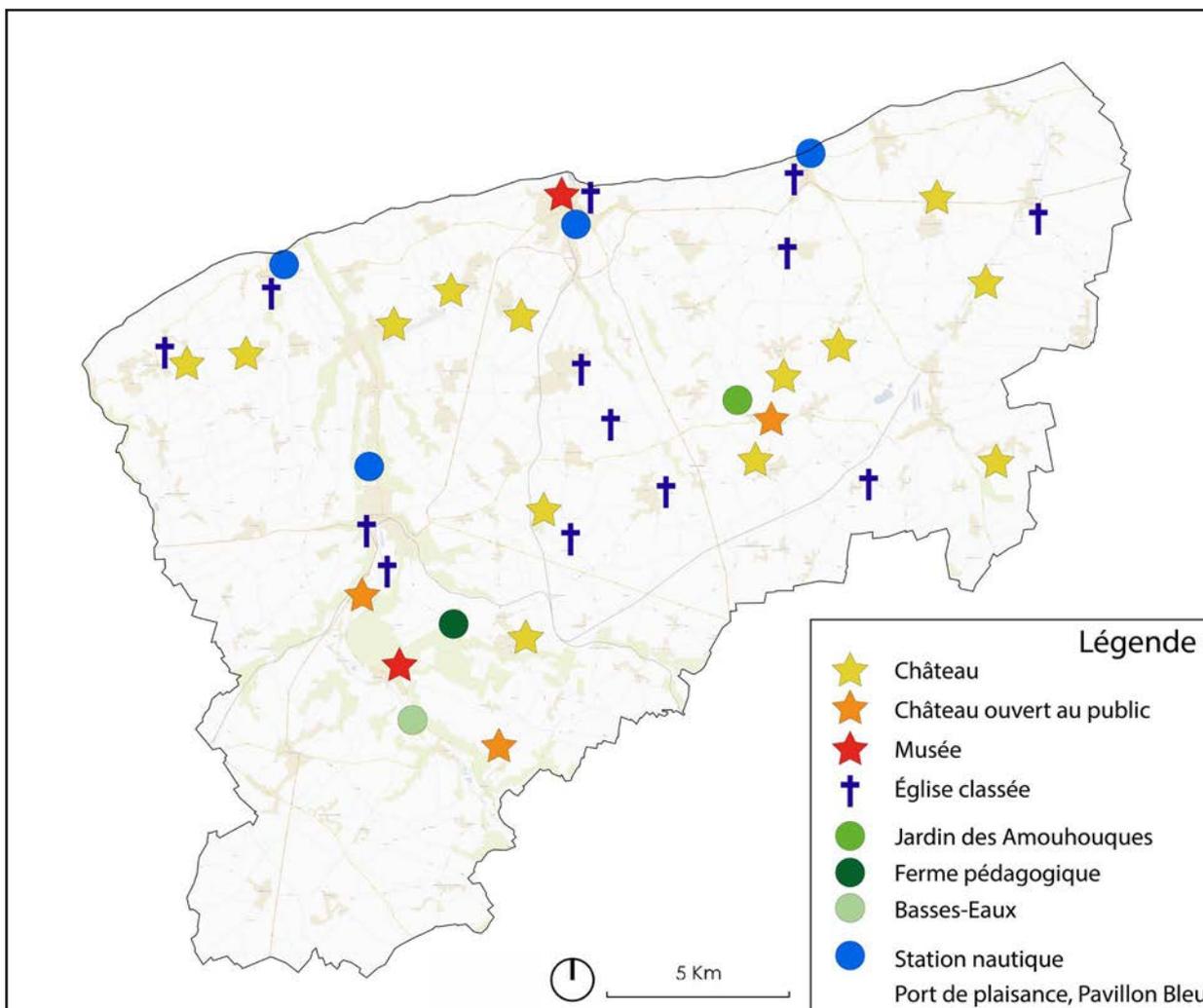


Figure 29 : Carte des sites touristiques de la CCCA en 2019.

Source : Sister.Normandie.fr - Concours UP Albâtre - Office tourisme Plateau de Caux Maritime.

d'assurer leur fréquentation en période touristique. Ensuite, la CCCA a bien saisi la valeur ajoutée de son environnement et de la richesse de sa biodiversité en créant une offre touristique intitulée « Côté Nature ». En effet, les touristes sont de plus en plus sensibilisés à la nature, aux écosystèmes et sont de plus en plus friands de beaux paysages naturels associés à une pratique sportive ludique. Ainsi, l'office de tourisme de la Côte d'Albâtre a mis en place une série d'itinéraires de randonnées et de promenades, 46 parcours au total d'intensité variable. Des sites de grande richesse naturelle sont ainsi parcourus par de nombreux touristes chaque année, venus apprécier la diversité faunistique et floristique du territoire, un de ses atouts majeurs. Les sites de la Basse Vallée de la Durdent, le Jardin des Amouhoques et les Basses Eaux

sont ainsi des espaces qui remplissent à la fois une vocation de corridor écologique essentiel au maintien de la biodiversité (qui participe au cadre de vie sur lequel la CCCA peut motiver une attractivité résidentielle) et de site touristique générant de la richesse sur le territoire. Les haras présents sur le territoire sont des éléments très intéressants à développer dans le cadre d'une offre touristique de visites ou de loisirs, mais aussi à destination des scolaires et des habitants du territoire.

Enfin, trois véloroutes viennent compléter le tableau des activités ludiques et sportives :

- La véloroute du Lin ;
- La véloroute Entre Seine et Mer ;
- L'Eurovéloroute 4.

Ces parcours permettent d'associer pratique sportive, mobilité douce et tourisme.

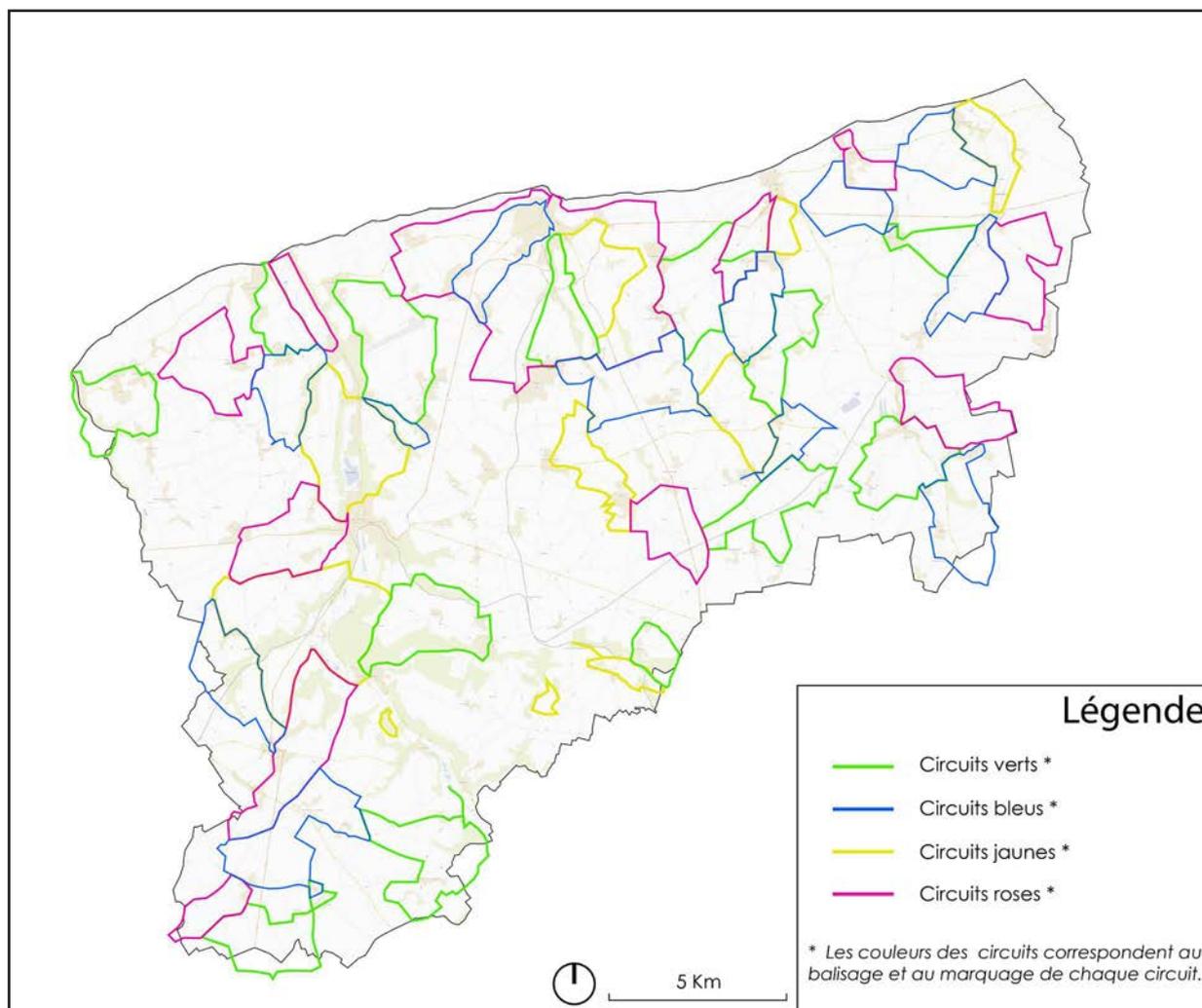


Figure 30 : Carte des sites touristiques de la CCCA en 2019.

Source : Leboncoindenormandie.com (Site officiel de la CCCA) - 2019.

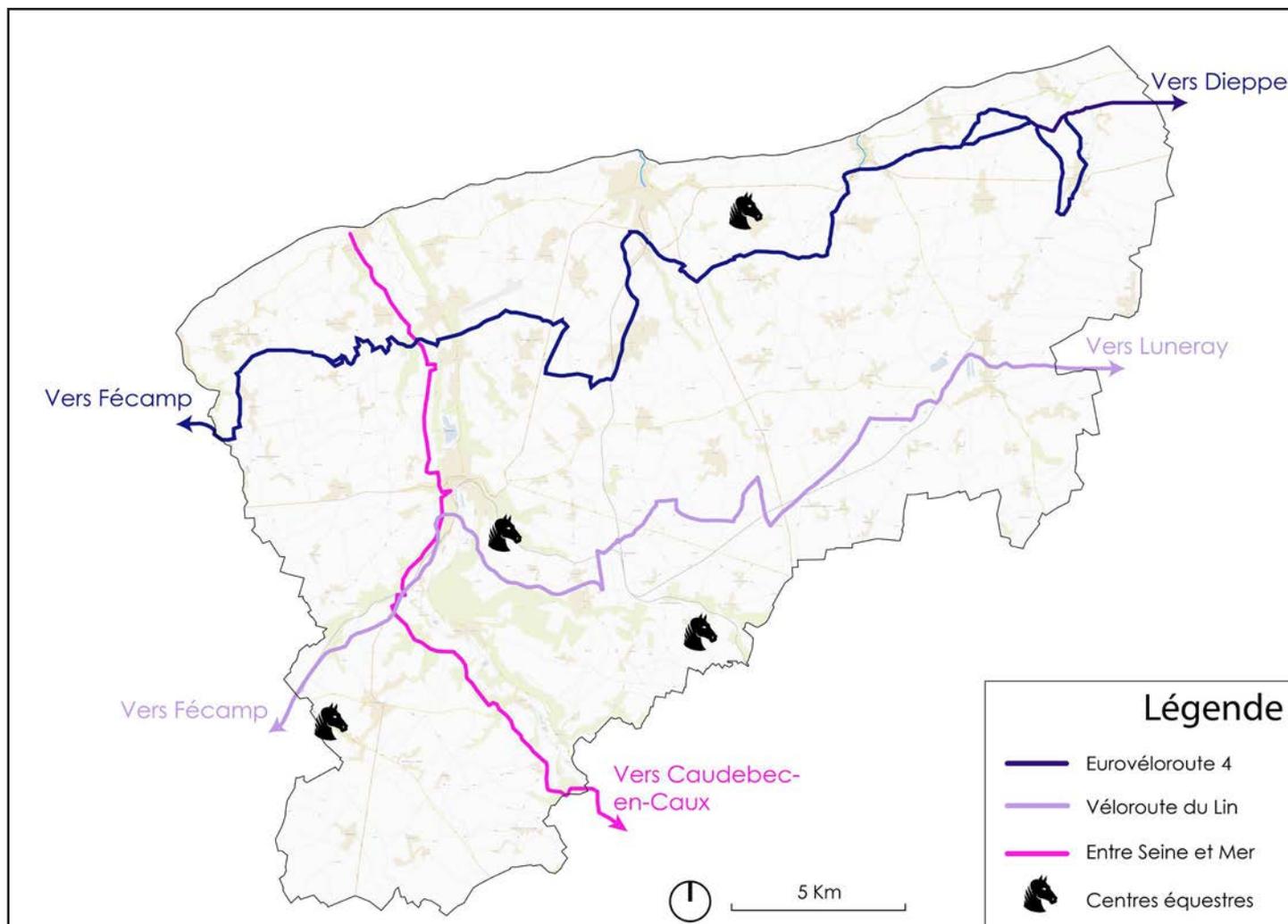


Figure 31 : Carte des mobilités douces de la CCCA en 2019.
Source : Eurovelo.com - Département Seine-Maritime - 2019.

ENJEUX

La CCCA est riche de nombreux atouts patrimoniaux et naturels à valoriser thématiquement entre sport, culture et environnement. Toutefois, le déséquilibre structurel induit par la sur-fréquentation du littoral par rapport à l'intérieur des terres se traduit par une distribution géographiquement inégale des services et commerces de proximité et des solutions d'hébergement. Pourtant, le tourisme rural est un secteur en plein développement. La partie verte du territoire est à valoriser, dans sa complémentarité avec la mer. Les hébergements sont d'ailleurs insuffisants et cela pénalise le secteur touristique et les secteurs marchands liés. Le développement du secteur touristique et son déploiement dans les terres sont tributaires de l'accessibilité du territoire. Le réinvestissement du rail et de la mise en place de nouvelles solutions de transport public offre un potentiel de développement important pour le tourisme sur le territoire.

9 - DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉES

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ne dispose pas d'un réseau d'infrastructures numérique qui lui permet d'assurer un accès au réseau mobile et internet à tous ses habitants équitablement sur son territoire. L'accès au numérique s'avère pourtant un facteur de développement essentiel pour les territoires ruraux aujourd'hui, afin de favoriser son attractivité et son essor économique. La revue Up a récemment sorti un numéro spécial « Quel avenir pour nos campagnes ? » dans lequel les auteurs d'une enquête sur les campagnes en développement concluent que la transition numérique est une réponse à l'isolement : « À condition de développer les compétences numériques des entreprises et

des citoyens ». Ce constat est confirmé par le rapport publié par le *think tank Terra Nova* en 2017. Le numérique permet le développement de l'économie collaborative, du commerce en ligne et du télétravail¹. Le numérique offre une solution pour concilier l'envie de ruralité des particuliers et des entreprises et les impératifs économiques.

Un équipement insuffisant à l'origine d'une couverture inégale

L'accès aux réseaux internet et mobile sur un territoire dépend du niveau

¹ Sandra Coutoux, « La transition numérique sauvera-t-elle les campagnes », in Up n°23, Quel avenir pour nos campagnes ? , Printemps 2019, pp. 24-25

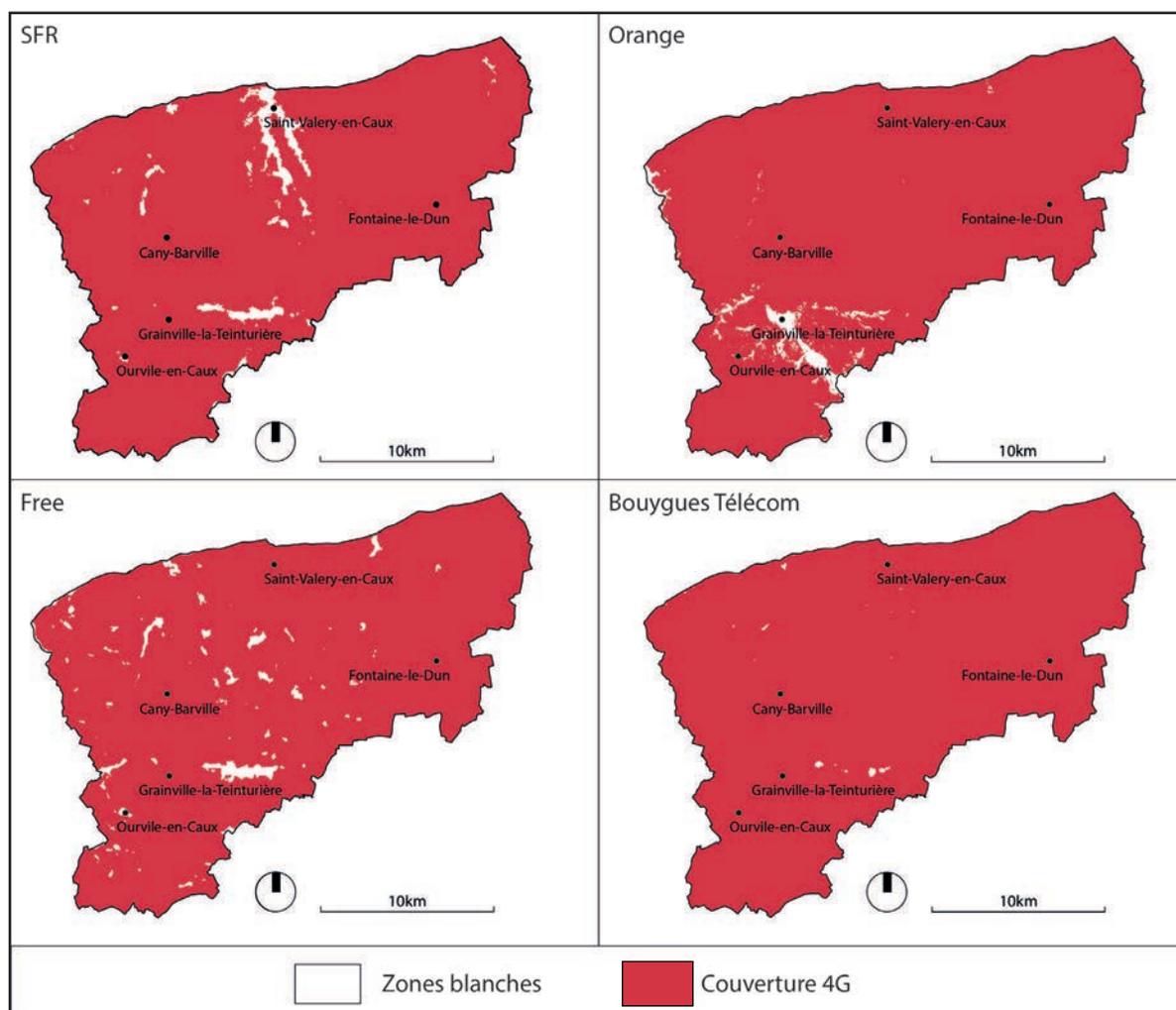


Figure 32 : Carte de la couverture réseau internet (4G) de la CCA en 2019.

Source : ARCEP - 2019.

d'infrastructures installées par les opérateurs de réseau, soient le nombre de supports, de stations et d'antennes. Ces opérateurs étant des entreprises privées, elles appliquent un certain raisonnement de rentabilité au développement de leurs infrastructures. La CCCA étant un territoire de faible densité, seules les agglomérations présentant un marché de clients potentiels suffisant disposent d'infrastructures. Les antennes fonctionnant par émission d'ondes, les communes alentours sont aussi desservies. Cela ne permet toutefois pas de couvrir l'ensemble des communes de la CCCA. Les zones dites « blanches » ou des zones moins desservies ponctuent le territoire comme nous pouvons le constater sur les cartes suivantes, élaborées à partir des données publiques cartographiées par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP). Nous remarquons que toutes les communes les plus peuplées ne sont pas à égalité devant la

couverture des réseaux internet et mobile. En effet, Cany-Barville (4 230 habitants) et Saint-Valery-en-Caux (3 059 habitants) disposent d'une très bonne couverture 4G et mobile (tous opérateurs confondus). Les communes de Néville et Ourville-en-Caux avec respectivement 1 238 et 1 108 habitants, qui représentent d'importants ensembles démographiques, se retrouvent moins bien connectées avec une « bonne »² qualité de connexion tandis que Veules-les-Roses et Veulettes-sur-Mer, 576 et 290 habitants, disposent d'une « très bonne »³ qualité de connexion. La distance qui sépare Veules-les-Roses et Veulettes-sur-Mer de plus grands ensembles démographiques est trop important pour que leur qualité de connexion soit imputable à des infrastructures situées dans des communes plus importantes.

² et ³ : Terminologie et données fournies par les opérateurs, pouvant parfois ne pas correspondre à la réalité sur le terrain.

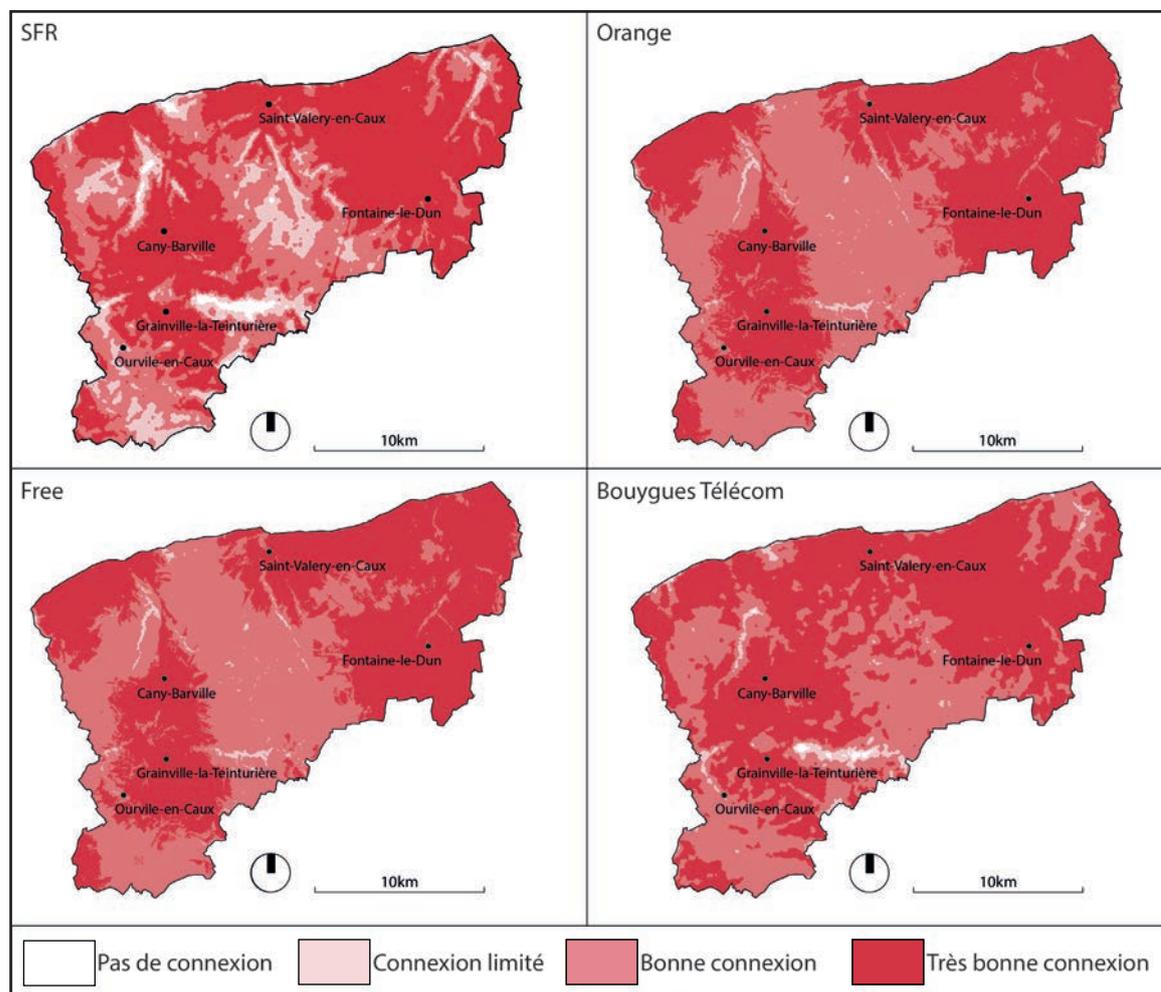


Figure 33 : Carte de la couverture réseau mobile (3G) de la CCCA en 2019.

Source : ARCEP - 2019.

Elles ont fait l'objet de création d'infrastructures motivées par l'attractivité touristique de ces communes. Une part non-négligeable de leur marché immobilier est composé de résidences secondaires. La fréquentation en saison touristique a créé un besoin de connectivité au réseau.

Deux ensembles se distinguent par leur relativement faible accès au réseau. Le premier se dessine autour du flanc ouest de Cany-Barville et forme un arc de Butot-Vénesville à Ancourteville-sur-Héricourt, soit une dizaine de communes.

Le second coupe le territoire de la CCCA en deux, des communes de Paluel et Saint-Sylvain au nord jusqu'Oherville au sud-ouest et Anglesqueville-la-Bras-Long au sud-est, sur une quinzaine de communes dont Néville, qui présente une connexion limitée voire pas de couverture en fonction des opérateurs.

Une meilleure couverture réseau (réseau mobile, 4G voire 5G, fibre) est déterminante pour l'avenir. La CCCA doit avoir une politique active de déploiement des technologies et s'inscrire dans les projets qui visent à résoudre la problématique.

Plan France très haut débit 2022

L'objectif du « Plan France très haut débit » est d'offrir une couverture réseau à l'ensemble du territoire d'ici 2022. Fin 2016, 51,2% du territoire avait l'accès à l'Internet très haut débit. Cependant, seulement 31,2% des ménages et locaux professionnels des territoires ruraux sont concernés, ce qui signifie que deux-tiers sont écartés de ces technologies (FttH, réseaux câblés ou cuivre proposant du VDSL2). Les collectivités territoriales jouent un rôle crucial dans le déploiement des réseaux par l'investissement et en s'appuyant sur des subventions de l'État. Depuis 2013, le plan mobilise 20 milliards d'euros sur 10 ans pour proposer un

accès performant à 100% des ménages, des entreprises et des administrations⁴.

Fibre 2023

L'accès au réseau internet pourrait se voir gagner en qualité à l'horizon 2023 grâce au programme 100% FttH ("*Fiber to the Home*" pour fibre jusqu'à chez l'habitant) porté par le Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique. Ce programme vise, à échéance fin 2023, à proposer une connexion Très Haut Débit (100 Mbit/s minimum) à chaque habitant, chaque service public, chaque établissement d'enseignement ou hospitalier, chaque entreprise sur le territoire du Département. Ce programme, initiative publique, profite d'une forte mobilisation des pouvoirs publics puisqu'il représente un investissement à long terme de plus de 360 millions d'euros pour installer le réseau de fibre optique. Au total, le Département de la Seine-Maritime apportera une contribution à l'ensemble de ce projet dépassant à terme les 50 millions d'euros et la Région Normandie près de 52 millions d'euros de subventions à Seine-Maritime Numérique. Les autres acteurs principaux, soient les Communautés de Communes et d'agglomération et l'État contribuent à proportion égale. Pour l'instant, ce programme a motivé le lancement d'une vingtaine de marchés publics de travaux pour raccorder 230 000 foyers de Seine-Maritime, tirer 24 000 kilomètres de câbles optiques dans plus de 600 communes du département.

Schéma Départemental des usages numériques

Le Département de Seine-Maritime a décidé de mettre en place un Schéma Départemental des Usages Numériques (SDUN). Il s'inscrit dans le cadre des objectifs à atteindre du Schéma Numérique Normand et est une

⁴ Site Web <https://www.francethd.fr>

déclinaison du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN). Le SDUN du Département Seine-Maritime a été lancé en 2014 pour la période 2014-2020.

Le document met d'emblée en évidence l'accélération des usages numériques par la population et la mise en place d'un contexte favorable au développement de ces usages dans l'ensemble des domaines sociétaux et économiques (voir Figure 34). Ces usages soutiennent des secteurs d'activités clés du Département, et de la CCCA dont le tourisme et la culture. D'autres secteurs sont amenés à se développer via des démarches nationales. L'éducation et la santé devront faire l'objet d'initiatives privées ou locales comme le télétravail ou les services sans-contact mobiles. Le SDUN a été constitué en concertation avec les acteurs du territoire via des entretiens avec les sphères administrative et institutionnelle, le

monde économique ou encore du tourisme du département. L'objectif était de recueillir de manière qualitative les attentes via une enquête en ligne auprès du Conseil Consultatif Départemental et des citoyens. Les résultats de cette consultation ont mis en évidence des thématiques qui seront investies sur l'ensemble du territoire départemental, dont la CCCA, et ont défini les orientations du document :

- Favoriser l'autonomie des populations fragiles et l'inclusion par l'accès aux outils numériques ;
- Développer les usages numériques de la communauté éducative des collèges ;
- Valoriser le patrimoine touristique et culturel pour attirer et fidéliser les visiteurs sur le territoire seinomarin ;
- Encourager de nouvelles mobilités sur le territoire ;
- Renforcer les services de proximité par le numérique ;

- Faciliter les échanges entre le service public et les citoyens (e-administration).

Ces orientations se scindent en une série d'actions qui permettent de répondre en partie à une série d'enjeux auxquels la CCCA est exposée dont, entre autres, l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap en milieu rural, le développement de services numériques à destination du secteur touristique (plateformes de réservation et boutiques en ligne), la création d'une plateforme numérique de co-voiturage, la multiplication de lieux d'accès au numérique, la dématérialisation

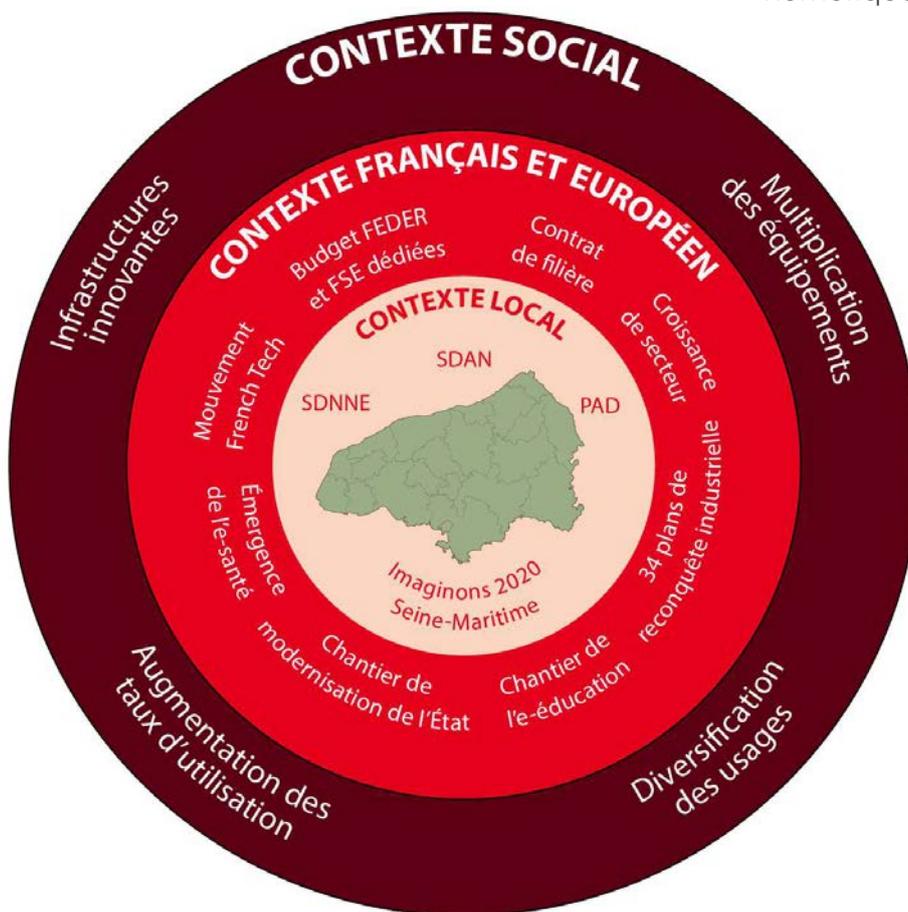


Figure 34 : Éléments de contexte favorables au développement des infrastructures numériques en 2012.

Source : Schéma Directeur des Usages Numériques Seine-Maritime - 2012.

de certaines démarches administratives dont la demande de subventions, la dématérialisation des échanges entre services publics et citoyens et la création d'un centre de ressources départemental en *Open Data*.

ENJEUX

Les infrastructures numériques sont au cœur des stratégies de développement des territoires et des dynamiques territoriales actuellement en cours à grande échelle. La capacité d'échanger des informations et des données à distance et en simultanées offre de nouvelles perspectives, déjà saisies par les agglomérations et les acteurs socio-économiques les plus innovants. Qu'il s'agisse des institutions publiques ou des acteurs privés, tous ont intérêt à intégrer les nouvelles technologies dans leurs dynamiques de fonctionnement. D'une part pour permettre à leur activité d'être innovante par l'intégration intelligente de nouvelles technologies à un modèle existant. D'autre part pour des questions de visibilité, de partage d'informations et d'expériences et de déclenchement d'opportunités de développement en investissant des nouvelles plateformes de communication sans limite physique de portée. La capacité d'innovation des acteurs socio-économique d'un territoire et l'orientation de développement de ce territoire dépendent aujourd'hui largement des infrastructures numériques, qu'il s'agisse pour le territoire de conserver son profil actuel, ou de décider de s'orienter vers une stratégie de développement économique, environnemental, urbain et social complètement différente. Certains secteurs sont particulièrement concernés : l'économie collaborative, le commerce à distance, le télé-travail...

10 - CRÉER UN LIEN ENTRE FORMATION ET STRUCTURES PROFESSIONNELLES

L'offre en matière de formation supérieure sur le territoire intercommunautaire de la CCCA est très réduite alors qu'il existe un potentiel pour créer des formations adaptées aux entreprises et forces économiques locales. La formation est à considérer comme un maillon essentiel du projet de territoire pour renforcer l'existant et créer des chaînes de valeurs ajoutées cohérentes. L'absence de formations professionnelles ou supérieures est courante dans les territoires ruraux. Mais ce constat risque de poser des problèmes de développement au long terme.

Une offre de formation générale et limitée au second cycle

L'offre éducative en CCCA comprend :

- 13 écoles primaires ;
- 2 collèges ;
- 1 lycée.

Il s'agit d'une répartition géographique qui correspond à la démographie du territoire, en matière d'éducation générale. Toutefois, il apparaît que cette offre s'est réduite dans le temps, en particulier concernant le premier cycle. Devant le vieillissement de la population sur le territoire, certaines écoles primaires ont fermé leurs portes pour concentrer l'offre sur certaines communes plus centrales ou accessibles en fonction de la répartition des ménages avec enfants. Les classes sont alors à plusieurs niveaux, des enfants de différents âges se retrouvent dans les mêmes locaux pour rationaliser le nombre d'instituteurs sur le territoire par rapport au nombre d'élèves par cycle. Le ramassage scolaire organisé par la CCCA permet aux familles avec enfants de ne pas se soucier de leur transport. Toutefois, il se limite au premier cycle pour des raisons de compétences partagées avec le Département et la Région. Cela se traduit par une flotte de bus scolaires parcourant le territoire, se croisant souvent, sans mettre en cohérence leur trajet.

Certains enfants passent plusieurs heures par jour dans les transports scolaires, ce qui pose une question de bien-être et ce qui limite l'installation de jeunes ménages dans certaines zones. En ce qui concerne le second cycle (collège et lycée), l'offre se concentre sur Cany-Barville et Saint-Valery-en-Caux pour le collège et Saint-Valery-en-Caux pour le lycée. Il s'agit d'un des seuls lycées qui proposait les neuf spécialités proposées par l'éducation nationale en formation générale dans un seul établissement avant la réforme de l'éducation nationale :

- Numérique et science informatique ;
- Science de l'ingénieur ;
- Physique-chimie ;
- Sciences économiques et sociales ;
- Langue et littérature étrangère ;
- Humanité, littérature et philosophie ;
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- Sciences et vie de la Terre ;
- Mathématiques.

En revanche, aucune option facultative n'est proposée dans l'établissement, du fait d'un manque de moyens. L'offre reste tout de même impressionnante pour un lycée de 500 élèves. Le lycée propose l'enseignement de 3 langues (Anglais, Espagnol et Allemand).

Selon la proviseure de l'établissement, Laurence Grenier, la filière la plus demandée est la filière S, science de l'ingénieur, par presque la moitié des élèves. La seule filière technologique proposée est : STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion), mais beaucoup d'élèves seraient intéressés par une STI2D (Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable). Le lycée travaille à mettre en place une demi-section. Les élèves qui veulent aller en STI2D à la sortie du collège ne choisissent pas le lycée de Saint-Valery-en-Caux pour préférer les lycées de Dieppe ou Fécamp ; ou ils renoncent à l'envie d'aller en STI2D et partent en STMG.

Fuite des jeunes diplômés, chômage des jeunes peu ou pas diplômés

Le territoire doit faire face à une problématique de fuite des jeunes diplômés. En effet, la plupart des étudiants font le choix de poursuivre leurs études en université, haute école ou au sein d'une institution privée. Or, il n'existe sur le territoire aucun site ni établissement permettant de poursuivre ses études sans être obligé de quitter le territoire après le lycée. Ceci a une incidence forte sur le territoire à court, moyen et long termes. En effet, à court terme cette émigration déstructure la pyramide des âges locale.

Comme nous pouvons l'observer sur la Figure 34, la part des hommes et des femmes de 15 à 34 ans sur le territoire est largement inférieure à la moyenne régionale. Cela s'explique en partie par le fait que cette tranche d'âge quittent le territoire pour poursuivre leur projet éducatif et professionnel et souvent ne reviennent pas sur le territoire. En revanche, la bonne représentation des tranches d'âges plus jeunes (de 0 à 14 ans) nous laisse croire qu'il existe localement une bonne dynamique démographique que l'on retrouve dans la composition des foyers du territoire, Figure 36.

Il apparaît avec ce tableau ci-dessus que la part des couples avec enfants représentent la majorité des ménages du territoire.. La question est de savoir combien de temps cette dynamique perdurera alors que la majorité des jeunes quitte le territoire pour ne plus revenir. À terme, cette fuite pourrait exposer le territoire à un risque fort de désertification du fait de l'inadéquation entre formation, valorisation de filière et présence de corps de métier non-valorisés (par la société et le corps éducatif).

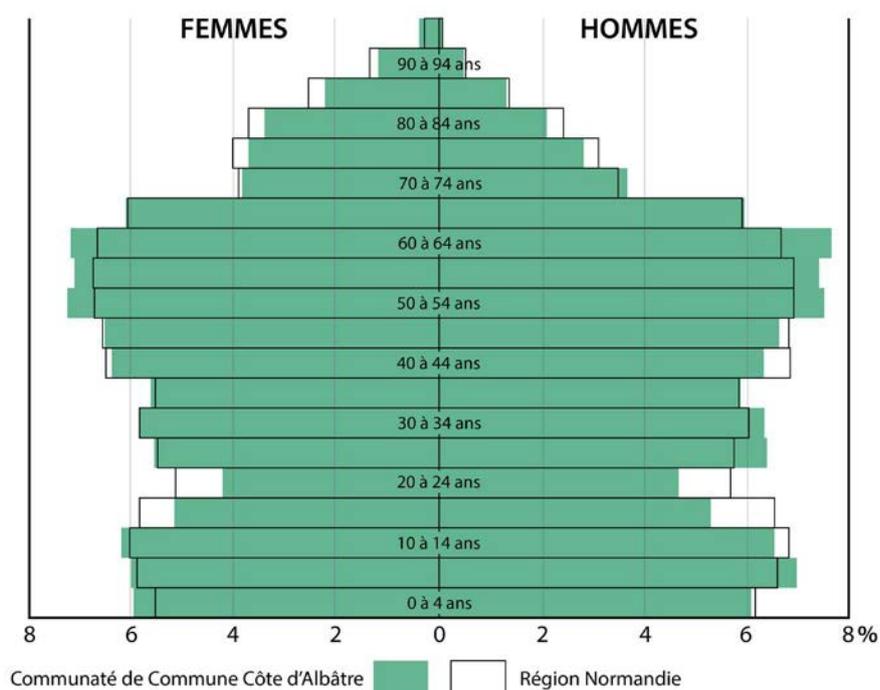


Figure 35 : Pyramide des âges de la CCCA en 2015.

Source : INSEE - Bilan démographique - 2016.

Inadéquation de la formation avec l'offre professionnelle sur le territoire

En effet, il y a un véritable problème avec les formations présentes sur le territoire et le besoin des entreprises locales en main-d'œuvre, d'après B. Hoguet, directeur de la sucrerie de Fontaine-le-Dun. De moins en moins de jeunes se tournent vers des métiers manuels qui ne sont ni socialement ni économiquement valorisés. Or, ces métiers permettent de maintenir localement un savoir-faire parfois unique qui peut faire l'objet d'une demande très rémunératrice et gratifiante. Un exemple est celui des artisans en mesure d'installer et d'entretenir les toits de chaume. De nombreux bâtiments disposent de ce type de revêtement historique sur le territoire. Cela fait partie de l'identité visuelle et architecturale du territoire qu'il est important de maintenir, en particulier à Veules-les-Roses où ces nombreux toits ont notamment permis à la commune de remporter le prestigieux statut de « Plus beau village de France », très valorisant touristiquement. Or, il n'existe plus de professionnels disposant de ce savoir-faire localement.

| | CCCA | | |
|---|----------------|--------------|--------------------|
| | Nombre ménages | % | Population ménages |
| Ensemble | 11 755 | 100 | 27 375 |
| Ménages d'une personne | 3 462 | 29,45 | 3 462 |
| Hommes seuls | 1 544 | 13,10 | 1 544 |
| Femmes seules | 1 918 | 16,30 | 1 918 |
| Autres ménages sans famille | 187 | 1,59 | 463 |
| Ménages avec famille(s) dont la famille principale est : | 8 106 | 68,96 | 23 450 |
| Un couple sans enfant | 3 686 | 31,40 | 7 477 |
| Un couple avec enfant(s) | 3 562 | 30,30 | 13 747 |
| Une famille monoparentale | 858 | 7,30 | 2 226 |

Figure 36 : Répartition des ménages et familles de la CCCA selon leur composition en 2015.

Source : INSEE - RP2015 (géographie au 01/01/2017).

| | NORMANDIE | | |
|---|------------------|--------------|--------------------|
| | Nombre ménages | % | Population ménages |
| Ensemble | 1 469 715 | 100 | 3 263 631 |
| Ménages d'une personne | 505 782 | 34,41 | 465 060 |
| Hommes seuls | 210 165 | 14,30 | 188 013 |
| Femmes seules | 295 617 | 20,11 | 277 048 |
| Autres ménages sans famille | 29 692 | 2,02 | 70 189 |
| Ménages avec famille(s) dont la famille principale est : | 934 241 | 63,57 | 2 700 173 |
| Un couple sans enfant | 420 828 | 28,63 | 839 783 |
| Un couple avec enfant(s) | 387 288 | 26,35 | 1 556 051 |
| Une famille monoparentale | 126 125 | 8,58 | 304 339 |

Figure 37 : Répartition des ménages et familles en Normandie selon leur composition en 2015.

Source : INSEE - RP2015 (géographie au 01/01/2017).

Les particuliers font alors parfois appel à des artisans venus parfois d'aussi loin que la Roumanie où le savoir-faire a perduré. Ce savoir-faire peut s'étendre à divers secteurs, en particulier celui des artisans et des commerçants. Rares sont les élèves qui aujourd'hui se tournent vers de l'apprentissage quand l'enseignement, tel qu'il est organisé aujourd'hui par l'Éducation nationale, les pousse à se tourner vers des études supérieures qui sont bien plus valorisées socialement que les travaux manuels, pourtant essentiels au maintien du cadre de vie et de nombreuses dynamiques économiques sur le territoire.

Les entreprises locales manquent de main d'œuvre qualifiée. Un fossé se crée entre les jeunes souhaitant poursuivre leur scolarité sur le territoire et l'offre en emplois qualifiés. Ces entreprises font alors face à un véritable problème de recrutement et de renouvellement de leurs effectifs dans le temps.

Cela a un impact sur leurs capacités de développement qui pourrait être très lourd de conséquence pour le territoire, en particulier pour les métiers liés à l'agriculture et à l'industrie, les deux secteurs qui participent le plus à la création de richesse sur le territoire aujourd'hui. Cela est vrai aussi bien pour le recrutement en permanent que le recrutement en saisonnier. Il apparaît que le Lycée de Saint-Valery-en-Caux envisage de développer des solutions de formation continue sur le territoire en partenariat avec le GRETA (GRoupements d'ETablissements) régional. Les GRETA sont les structures de l'éducation nationale qui organisent des formations pour adultes dans pratiquement tous les domaines professionnels par région. La solution de la formation continue permet de former des professionnels en fonction des besoins des entreprises locales. Il s'agit d'une solution très intéressante pour les entreprises et pour les personnes ayant l'envie de se professionnaliser

très tôt ou de compléter une formation ou dans le cadre d'une reconversion professionnelle. De plus, depuis la récente réforme de l'Éducation Nationale par la « loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ; les contrats d'apprentissage ont été rendus accessibles aux personnes âgées jusqu'à 30 ans au lieu de 26 ans. Le lycée essaie de créer des liens avec les acteurs économiques du territoire (domaines aéronautique, industriel, agroalimentaire ou encore les Universités). Les élèves ont par exemple visité l'usine Pasquier.

Cela leur permet de découvrir des domaines professionnels qu'ils ne connaissent pas. L'effort est à perdurer et amplifier. De plus, le Festival du Lin et de la Fibre Artistique sont des occasions stimulantes pour les élèves afin de découvrir les métiers liés à l'exploitation du lin, une véritable richesse naturelle locale. Cependant, selon P. Ouvry, président de l'association en charge du festival ; Alliance et Culture, il est difficile d'intervenir dans les classes pour sensibiliser les élèves pour différentes raisons, dont les dates de tenue du festival qui dépassent le calendrier scolaire et empêchent toutes mobilisations des élèves par le corps enseignant.

ENJEUX

Afin de limiter la fuite des étudiants et d'attirer des jeunes sur des filières spécialisées et valorisantes, et de favoriser leur installation à long terme par la cohérence entre formations et métiers. Il est souhaitable d'envisager la mise en place d'antennes de formation supérieures, absentes aujourd'hui du territoire, pour diversifier l'offre de formations, maintenir le cadre de vie, favoriser des dynamiques productives industrielles, agricoles et commerçantes locales et créer des chaînes de valeur ajoutée. L'enseignement spécialisé et associé aux filières locales est une réponse au risque de désertification démographique, de transformation en territoire dortoir polarisé par les plus grandes agglomérations.

11 - UNE VIE CULTURELLE ET ÉVÉNEMENTIELLE DIVERSIFIÉE

En plus de sa richesse paysagère, environnementale et patrimoniale, la CCCA dispose d'une vie culturelle et événementielle qui participe à son attractivité résidentielle et touristique.

Le Festival du Lin et de la Fibre Artistique

Parmi les événements qui animent la vie culturelle de la CCCA, le Festival du Lin et de la Fibre Artistique est probablement le plus connu. Tous les ans depuis 28 ans le festival a lieu chaque premier week-end de juillet. Il se situe en côte d'Albâtre sur 10 communes de la vallée du Dun et propose de nombreuses expositions d'art textile contemporain ou traditionnel et différentes activités dont un défilé de mode, des visites de l'usine de teillage de Saint-Pierre-le-Viger, salon du Lin, des ateliers ou encore des randonnées autour de la culture du Lin, de son histoire, et de son environnement. Le festival est

organisé par 350 bénévoles qui ont à cœur de faire découvrir leur village et leur patrimoine. Ils sont appuyés par l'association Alliance et Culture. Le financement du festival se fait d'une part grâce aux commerçants des communes l'accueillant qui profitent de la fréquentation touristique amenée par le festival ; d'autre part grâce aux tarifs imposés pour la participation aux activités et la visite des expositions. Environ 7 000 visiteurs sont attendus chaque année, ce qui représente un revenu non-négligeable pour le territoire et ses habitants. Le festival partage les subventions avec le festival "Le Lin en Fête" de Doudeville. Les deux événements partageant les mêmes intérêts, il n'y a pas de concurrence, mais une entraide forte. Les deux festivals font bien attention à être complémentaire dans le temps et l'espace et se gardent un écart de trois semaines pour ne pas être concurrents.

Le Festival Pete the Monkey

Pete the Monkey est un festival de musique sold out tous les ans depuis 8 ans organisé à Saint-Aubin-sur-Mer. Victime de son succès (festival à guichet fermé avec au moins 5 000 visiteurs répartis sur trois à cinq nuitées) il rencontre un besoin d'agrandissement du site (d'au moins 20 hectares). Le festival responsabilise à la sensibilisation aux déchets et à l'impact environnemental des festivals. En effet, son objectif premier est de récolter des fonds pour financer la construction de la plus grande réserve de singes en Bolivie : JACJ CUISI, accueillant les animaux victimes de la déforestation et des trafics lucratifs illégaux. Pour ce faire, l'association en charge du festival travaille avec la communauté bolivienne COMUNIDAD INTI WARA YASSI (CIWY) à qui elle reverse ses bénéfices. Il propose aussi des ateliers de poterie, des espaces d'expression libre, des créneaux de spectacles et



Figure 38 : Affiche du Festival du Lin 2018.

Source : Site du Festival du Lin - 2019.



Figure 39 : Affiche du Festival Pete the Monkey 2019. **Source** : Site du Festival Pete the Monkey - 2019.

performances artistiques variées. Son public cible est très large puisque le festival cherche à attirer les familles, les jeunes, les adultes, ... de Normandie et de France, mais aussi d'Angleterre.

Le Clos des Fées

Le Clos des Fées est un éco-village, ou Village Art et nature, à proximité des falaises de la commune de Paluel. Il s'agit d'un village composé d'une vingtaine de logements écologiques qui réinterprètent d'une façon innovante et avec des matériaux modernes le clos-masure historique cauchois. C'est un lieu qui associe logement durable innovant et visites adressées aux touristes (il est à proximité du tracé du GR21) et aux habitants du territoire. Il dispose d'un jardin de 25 000m², de salles de réception, d'ateliers d'artistes, de promenades et d'une aire de jeux. Le Clos accueille de nombreux événements tout au long de l'année : concerts, expositions, spectacles...

Il s'agit d'un espace culturel qualitatif qui profite d'un paysage exceptionnel où n'apparaît pas la centrale, pourtant très proche. En effet, même si l'on ne voit pas la centrale nucléaire de Paluel en promenant son regard sur le paysage alentour, elle habite pourtant le Clos des Fées. Depuis les vagues d'attentats que la France a connu à partir de 2015, la sécurité a été renforcée autour des sites sensibles, dont les centrales nucléaires. Ce renforcement sécuritaire s'est matérialisé par l'installation à proximité des sites de brigades de gendarmerie spécialisées dans la protection de sites sensibles. Elle s'est opérée avec les moyens à disposition les plus proches desdits sites. En ce qui concerne la centrale de Paluel, la brigade s'est installée au Clos des Fées. Il apparaît que les logements conçus à destination des touristes pour une location de courtes ou moyennes durées soient faillibles en certains points. Les toits sont composés sur un flanc de chaume, et sur l'autre d'aluminium ce qui suppose d'orienter le premier flanc à la moindre

exposition aux intempéries et le second à la moindre exposition au soleil. Or, le flanc de chaume est exposé au Nord sur toutes les unités. De plus, ces logements ne sont pas bien isolés et sont originellement adressés à un type de populations sensibles aux questions environnementales et culturelles. Le clos a été pensé pour une fréquentation culturelle et touristique de moindre durée, et non pour une installation résidentielle longue durée. Une évolution est en réflexion.

Le Raid d'Albâtre

Le Raid multisports d'Albâtre est un événement sportif de haut niveau reconnu dans la région Normandie depuis neuf ans. Organisé par les services sportifs de la CCCA, il rassemble course d'orientation, course à pied, VTT, roller, run and bike et kayak. Le parcours total est long de 50 km et se déroule sur une journée, par équipes de deux (pour 100 équipes maximum). Payant, cet événement est fréquenté par des sportifs amateurs et de

haut niveau venus du territoire et du voisinage étendu. Il participe à l'offre sportive déjà très bien développée sur le territoire qui dispose de nombreux équipements. C'est un moment important de la vie sportive en Côte d'Albâtre, qui permet aux participants de se mesurer à la rudesse et à la richesse de son territoire.

Les Fêtes de la Mer

Fête traditionnelle mi-sacrée, mi-païenne, il s'agit d'un rendez-vous très important de la vie des marins en Côte d'Albâtre. La mer étant un élément qui a façonné le territoire dans ses formes, son climat, sa population, ses activités et son identité au fil des millénaires ; c'est l'occasion de découvrir les grands événements qui ont marqué l'histoire du territoire. De vieux bâtiments viennent remplir la marina du port de Saint-Valery-en-Caux comme des Drakkar vikings, des voiliers, des vaisseaux de la marine pour le plaisir des touristes et des habitants. Organisée chaque année à la mi-août, elle participe de la vie touristique du



Figure 40 : Sortie de bateaux à Saint-Valery-en-Caux en 2018. **Source** : Normandie-tourisme - 2019.

territoire. Un marché artisanal est installé sur les quais, des sorties en mer sont organisées ainsi que des concerts, spectacles et un concours de dessins. C'est aussi un moment de tradition privilégié où les marins chantent leurs chants

traditionnels et bénissent leurs bateaux. Organisée à la mémoire des marins disparus en mer, cette fête ne se limite pas seulement à Saint-Valery-en-Caux, mais est aussi organisée à Veulettes-sur-Mer et Veules-les-Roses.

ENJEUX

La CCCA dispose d'une vie culturelle et sportive très riche, animée par de nombreux événements très appréciés des touristes et des habitants. Cette richesse est à valoriser et doit participer activement aux dynamiques du territoire. Tous sont des éléments de vie du territoire et le façonnent. Les rendre plus visibles, entre eux, mais aussi aux yeux des habitants, des touristes et des éventuels futurs résidents du territoire participerait à l'élaboration d'un marketing territorial très attractif. Toutefois, pour convaincre, il faut pouvoir assurer que cette vibrante vie culturelle aux couleurs de la Côte d'Albâtre n'existe pas juste le temps d'une célébration ponctuelle dans le temps, mais participe à la respiration du territoire et est intégrée à ses modes de vie, tant culturellement, socialement et économiquement. Les valeurs que renvoie la CCCA au travers de cette animation doivent correspondre à celles de sa vie de tous les jours pour présenter un profil cohérent, patiemment construit et nourri de son histoire et de son territoire, animant ainsi ses habitants de la même fibre cauchoise.

12 - UNE INÉGALE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ

Les commerces et les services sont les éléments les plus déterminants à l'attractivité résidentielle, au maintien de sa population et à la qualité du cadre de vie d'un territoire. Par service, nous entendons ici la définition par l'administration française plutôt que celle admise plus généralement, issue de la définition anglo-saxonne. La première se limite aux services principalement marchands non-financiers, soit les services rendus aux entreprises ; les services rendus aux particuliers et les activités mixtes (hébergement et restauration, activités immobilières et information et communication). La définition des services admise dans son sens le plus large comprend une plus grande variété de services émis par un acteur, qu'il soit public ou privé et comprend alors le tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement et restauration, activités immobilières, information et communication) et le tertiaire principalement non-marchand.

| Services et commerces | Établissements | Nombre |
|--------------------------------|---|--------|
| Scolarité | | |
| | Études supérieures ^S | 0 |
| | Lycées généraux | 1 |
| | Lycées techniques | 1 |
| | Collèges | 2 |
| | RPI* dispersés | 17 |
| | Écoles élémentaires | 13 |
| Alimentation | | |
| | Boulangeries | 25 |
| | Boucheries/Charcuteries | 20 |
| | Supérettes/Épiceries | 19 |
| | Supermarchés/Hypermarchés | 5 |
| | Poissonneries | 4 |
| Santé | | |
| | Infirmiers | 28 |
| | Médecins généralistes | 17 |
| | Pharmacies | 6 |
| | Chirurgiens-dentistes | 4 |
| Hébergement | | |
| | Établissements d'hébergement pour personnes âgées | 6 |
| | Établissements d'accueil de jeunes enfants | 3 |
| | Établissements d'hébergement d'adultes handicapés | 4 |
| | Établissements d'hébergement de jeunes handicapés | 0 |
| | Emplacements de campings | 1 200 |
| | Lits en autres hébergements collectifs | 600 |
| Restauration et banques | | |
| | Restaurants | 29 |
| | Bars/café | 32 |
| | Banques | 13 |

Figure 41 : Liste des équipements et services de proximité de la CCCA en 2019.

Source : Recensement - Atelier CCCA 2019.

* Les RPI dispersés : chaque école rassemble les élèves de plusieurs communes par niveau pédagogique et garde son statut juridique et sa direction d'école Source : éducation.gouv.

Ainsi, sur la CCCA, l'offre de services se compose des éléments suivants :

En terme de scolarité :

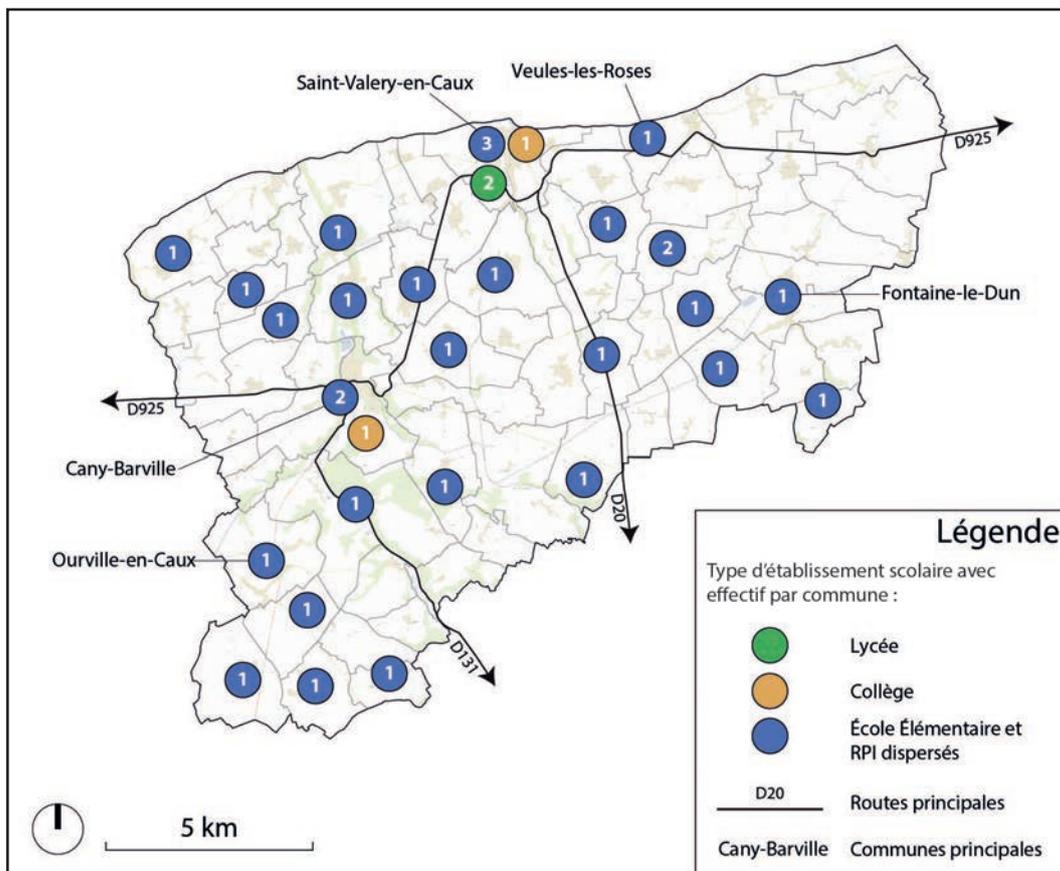


Figure 42 : Carte des établissements scolaires de la CCCA en 2017.

Source : Insee - Base permanente des équipements (Bpe)

En terme d'hébergement :

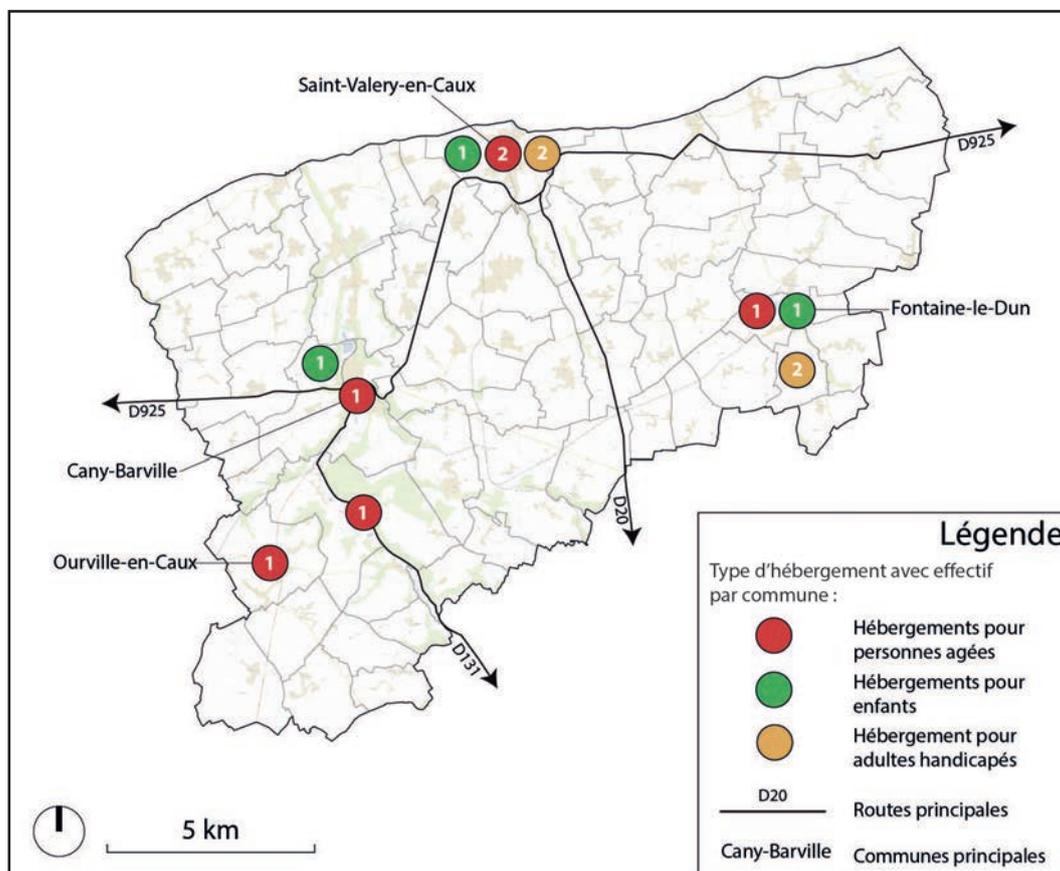


Figure 43 : Carte des hébergements avec accompagnement de la CCCA en 2017.

Source : Insee - Base permanente des équipements (Bpe)

En terme d'alimentation :

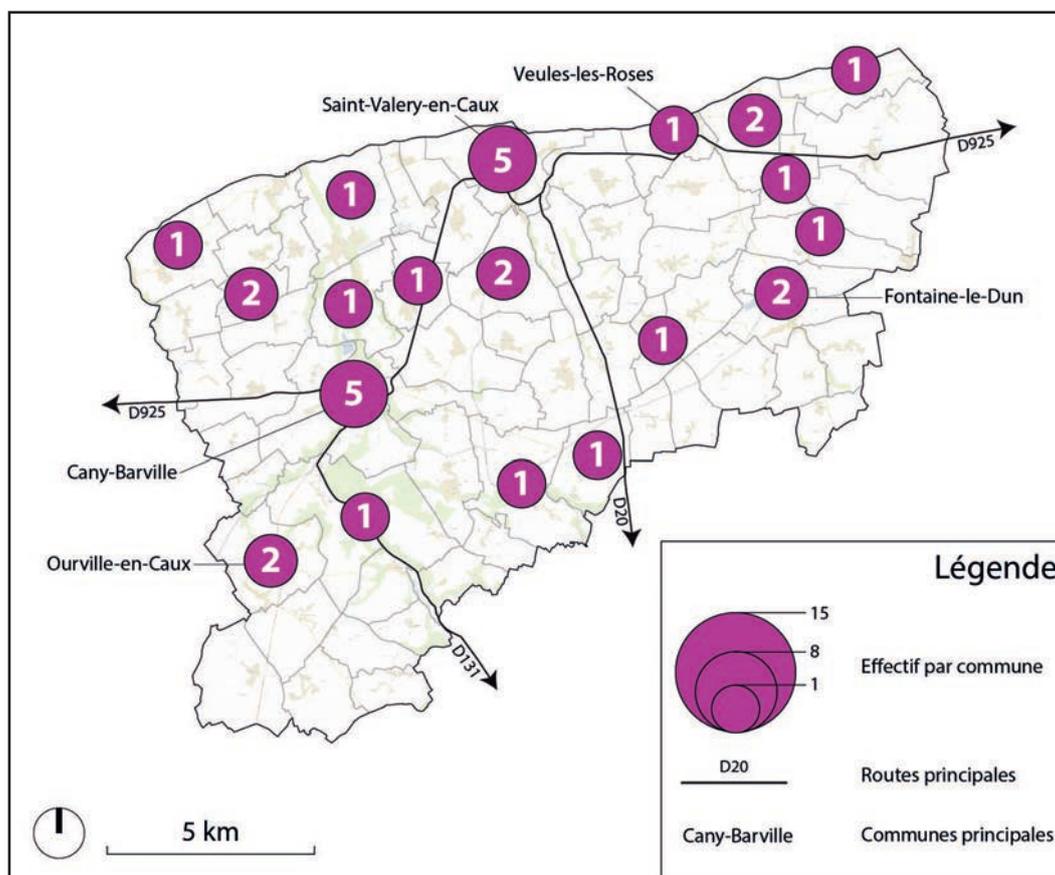


Figure 44 : Carte des boucheries de la CCCA en 2017.
Source : Insee - Base permanente des équipements (Bpe).

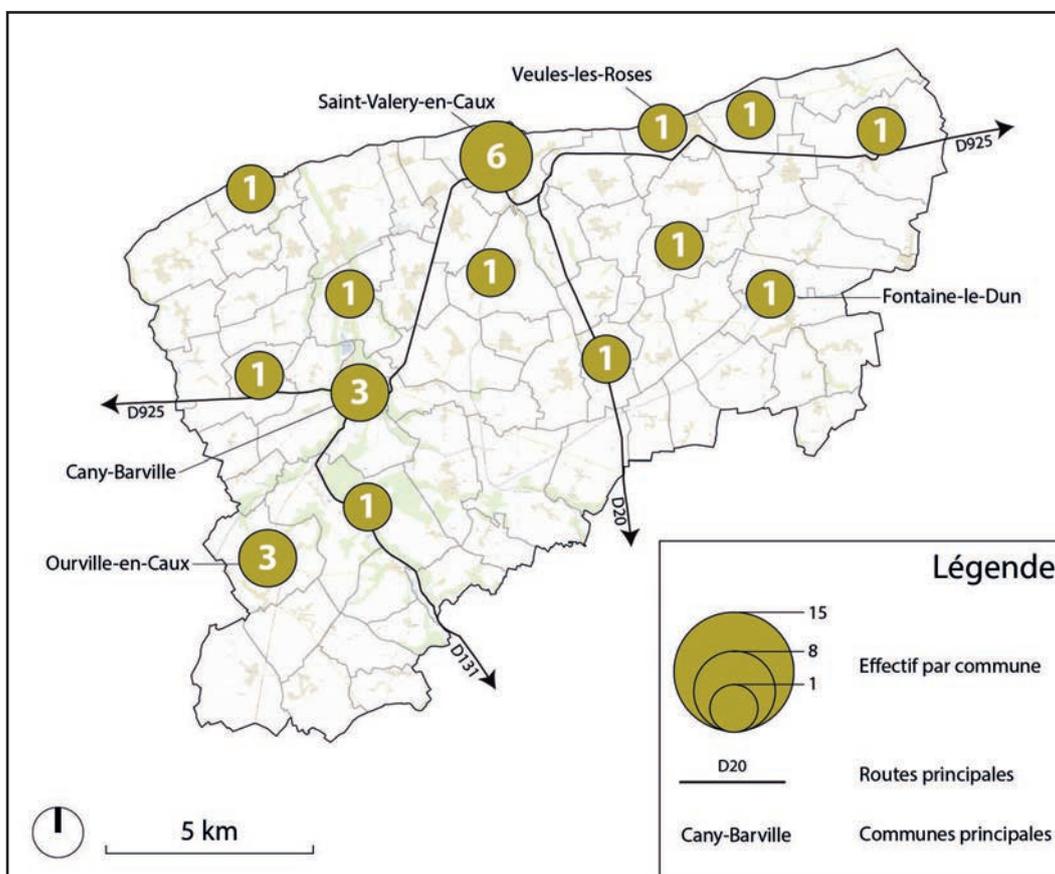


Figure 45 : Carte des boulangeries de la CCCA en 2017.
Source : Insee - Base permanente des équipements (Bpe).

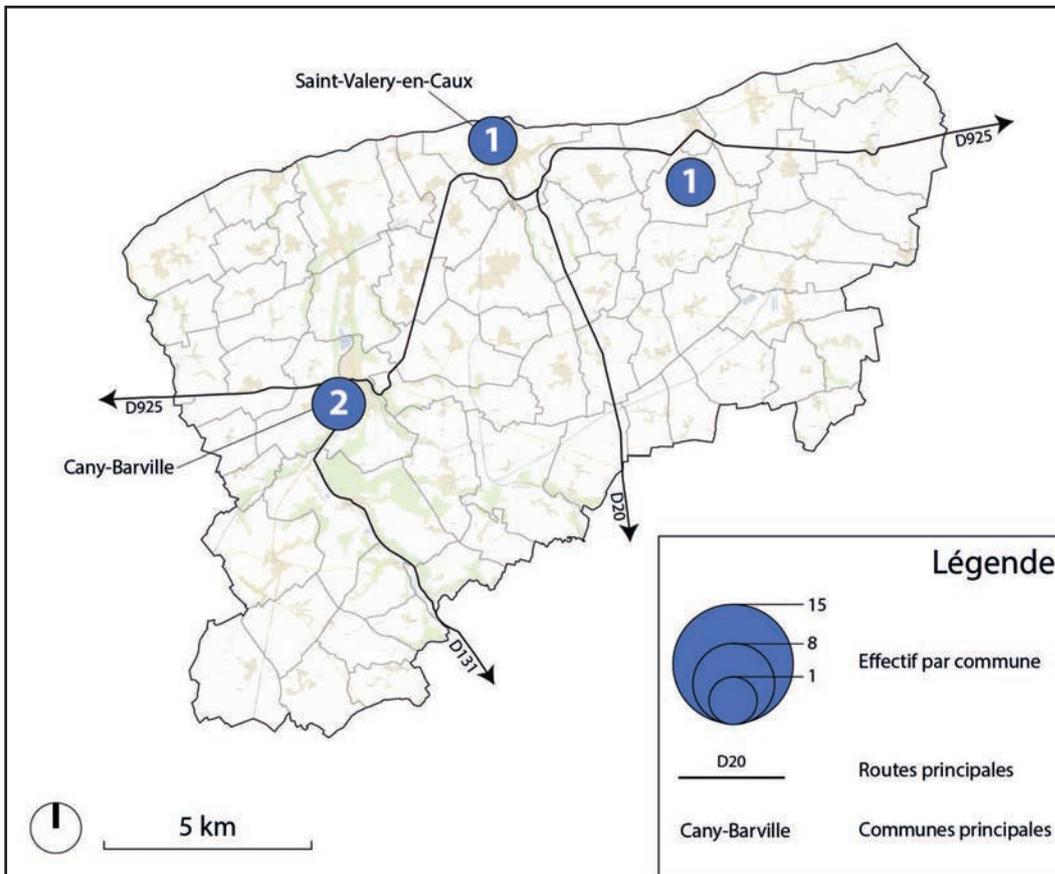


Figure 46 : Carte des poissonneries de la CCCA en 2017.
Source : Insee - Base permanente des équipements (Bpe).

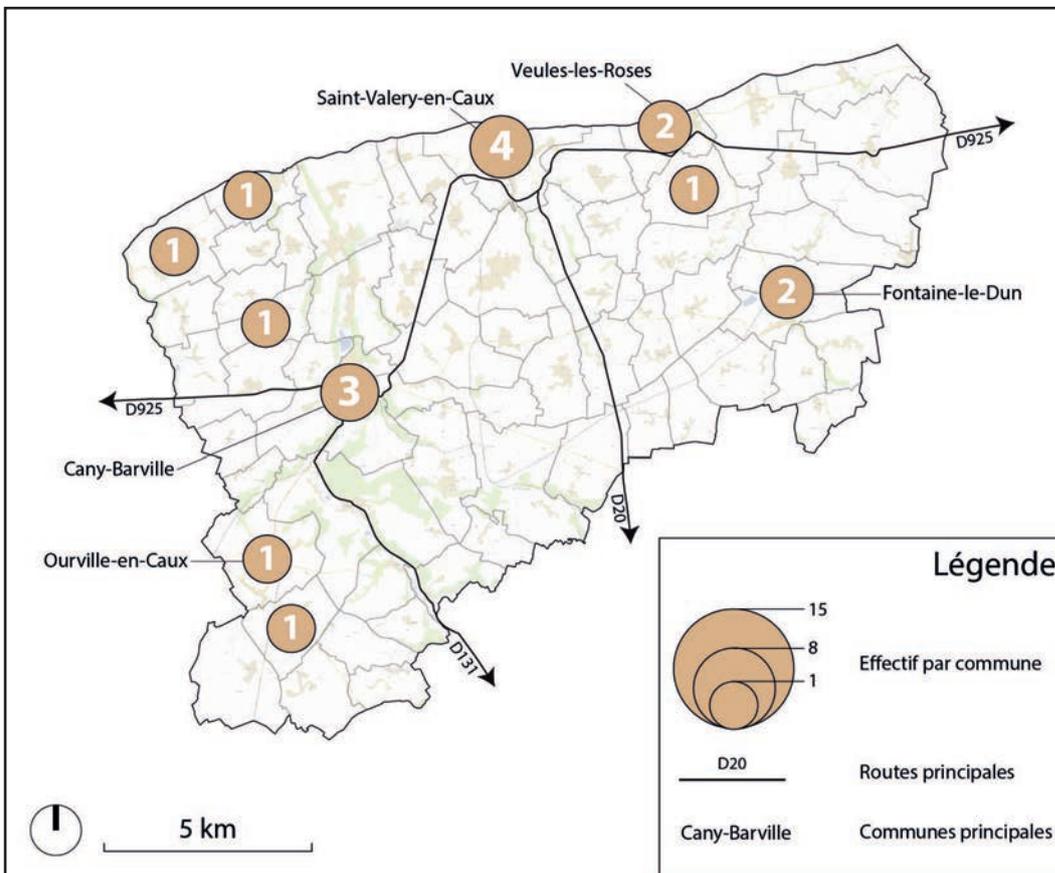


Figure 47 : Carte des épiceries de la CCCA en 2017.
Source : Insee - Base permanente des équipements (Bpe).

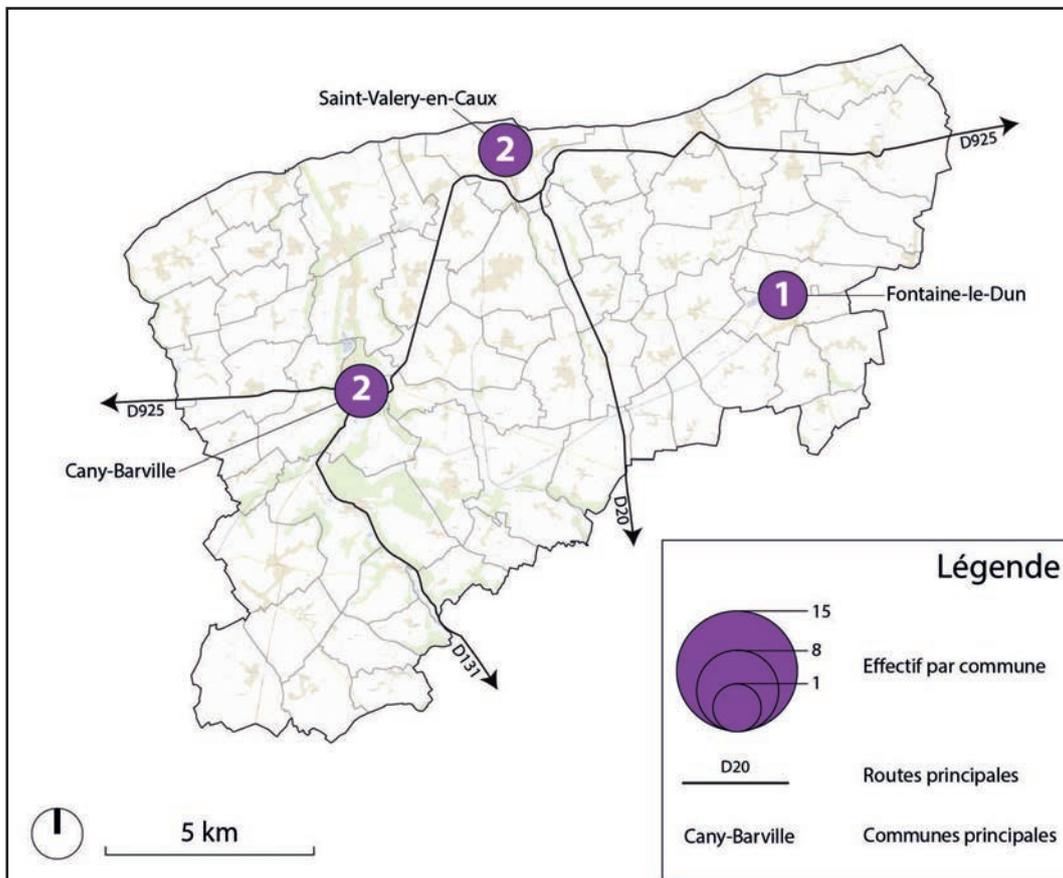


Figure 48 : Carte des grandes surfaces commerciales de la CCCA en 2017.

Source : Insee - Base permanente des équipements (Bpe).

En terme de santé :

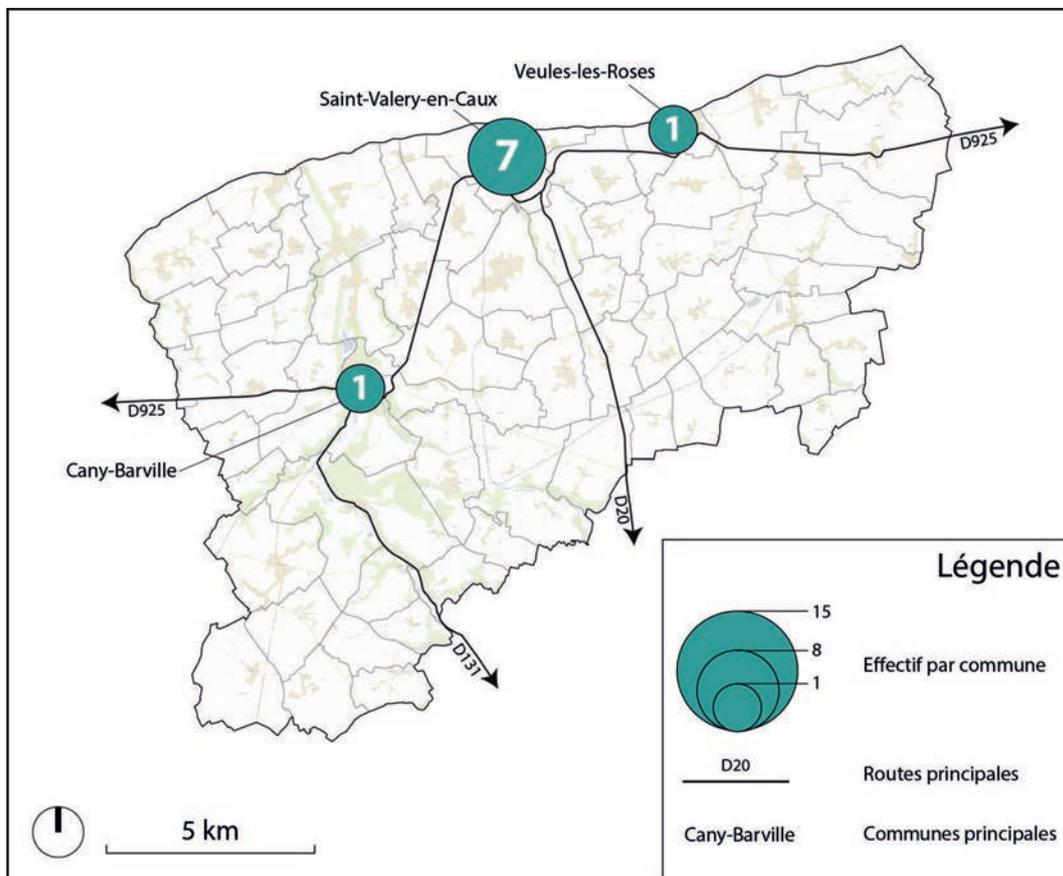


Figure 49 : Carte des chirurgiens dentistes de la CCCA en 2017.

Source : Insee - Base permanente des équipements (Bpe).

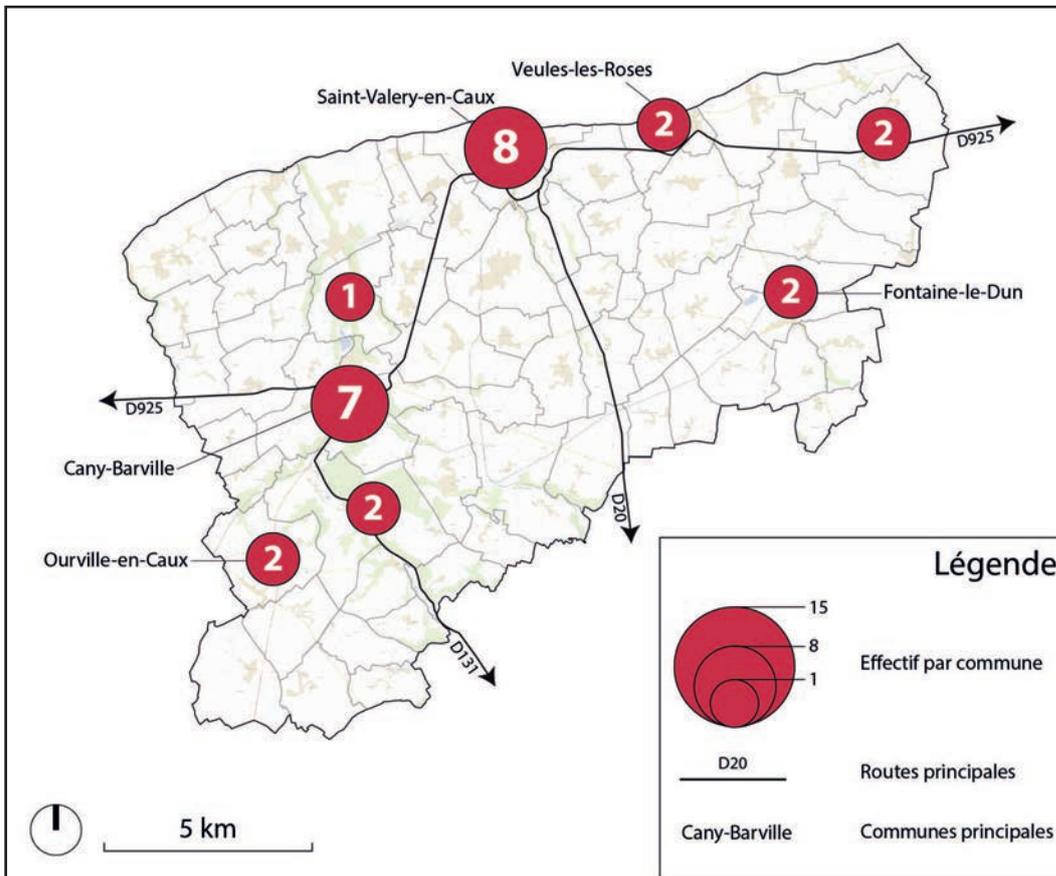


Figure 50 : Carte des infirmiers de la CCCA en 2017.
Source : Insee - Base permanente des équipements (Bpe).

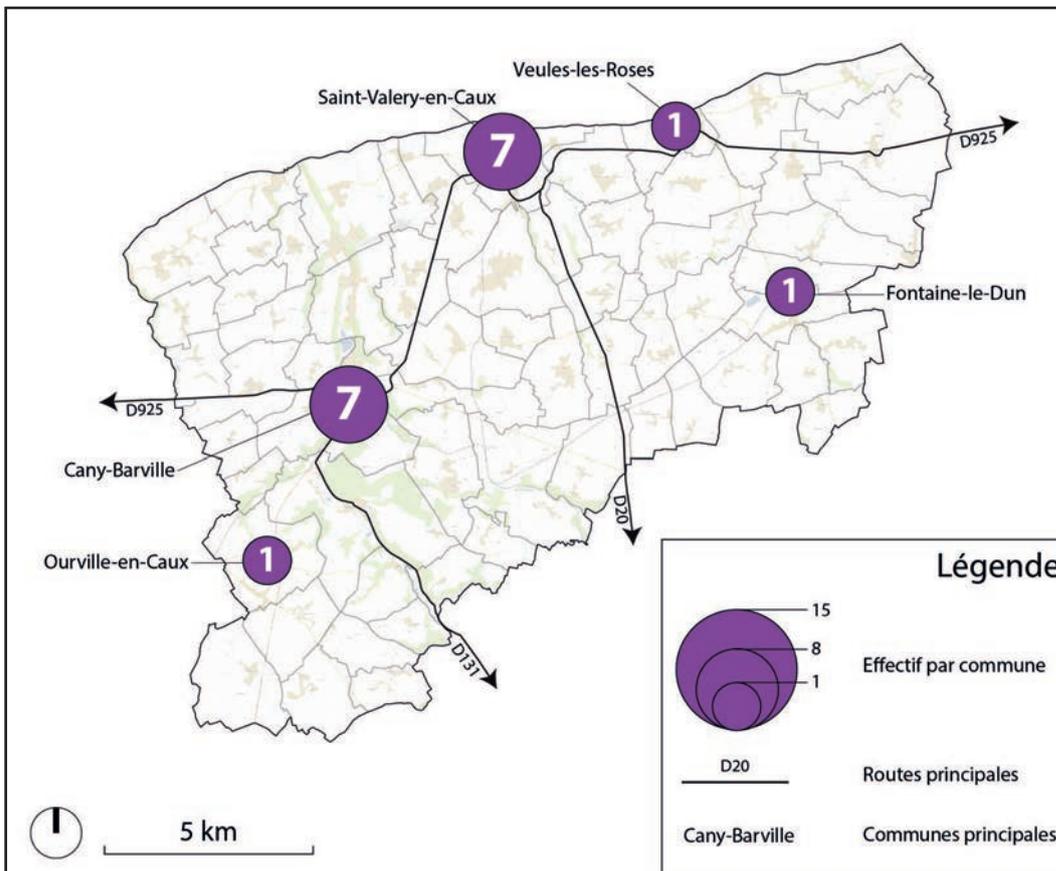


Figure 51 : Carte des médecins généralistes de la CCCA en 2017.
Source : Insee - Base permanente des équipements (Bpe).

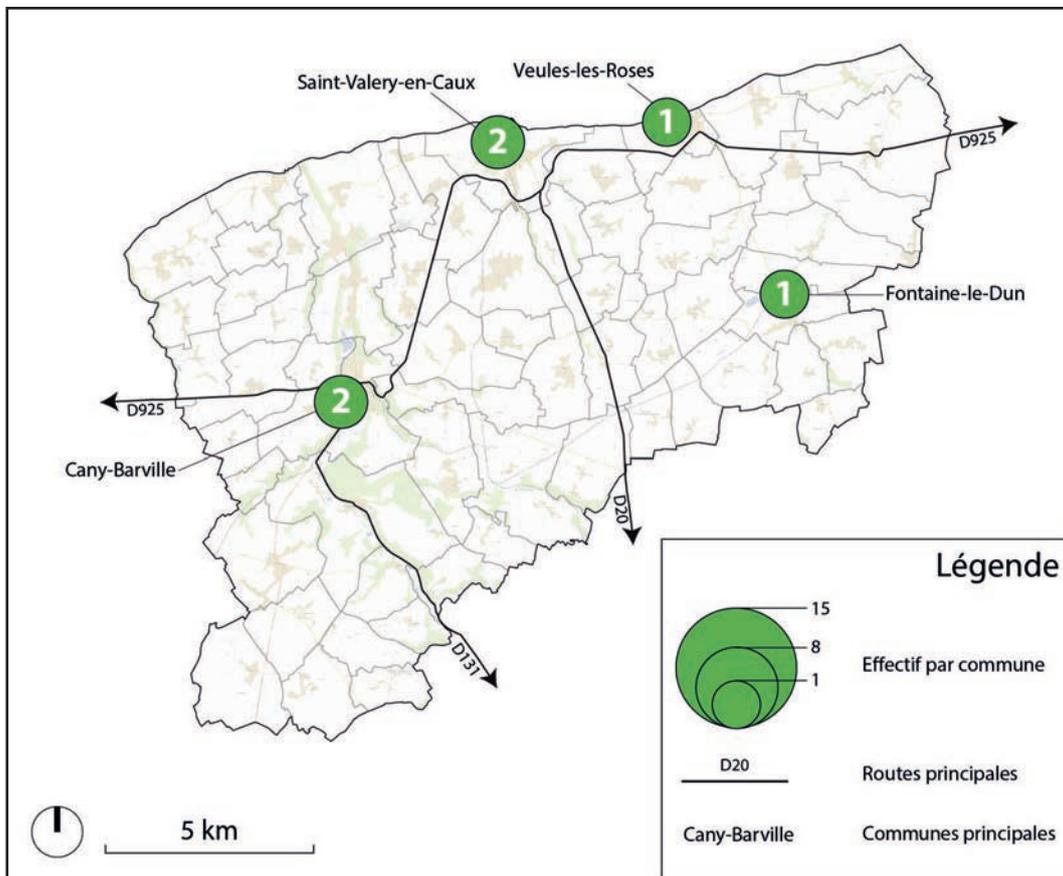


Figure 52 : Carte des pharmacies de la CCA en 2017.
Source : Insee - Base permanente des équipements (Bpe).

En terme de restauration et banque :

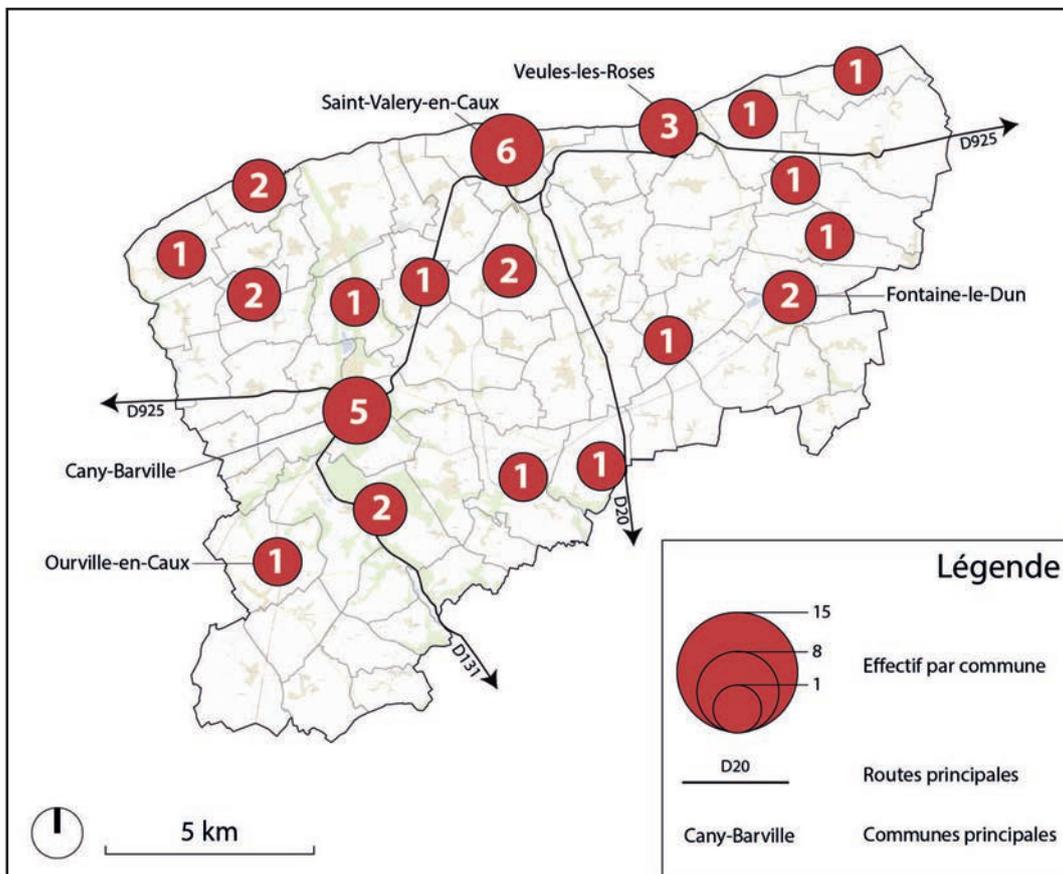


Figure 53 : Carte des bars cafés de la CCA en 2019.
Source : Recensement Google Map - 2019.

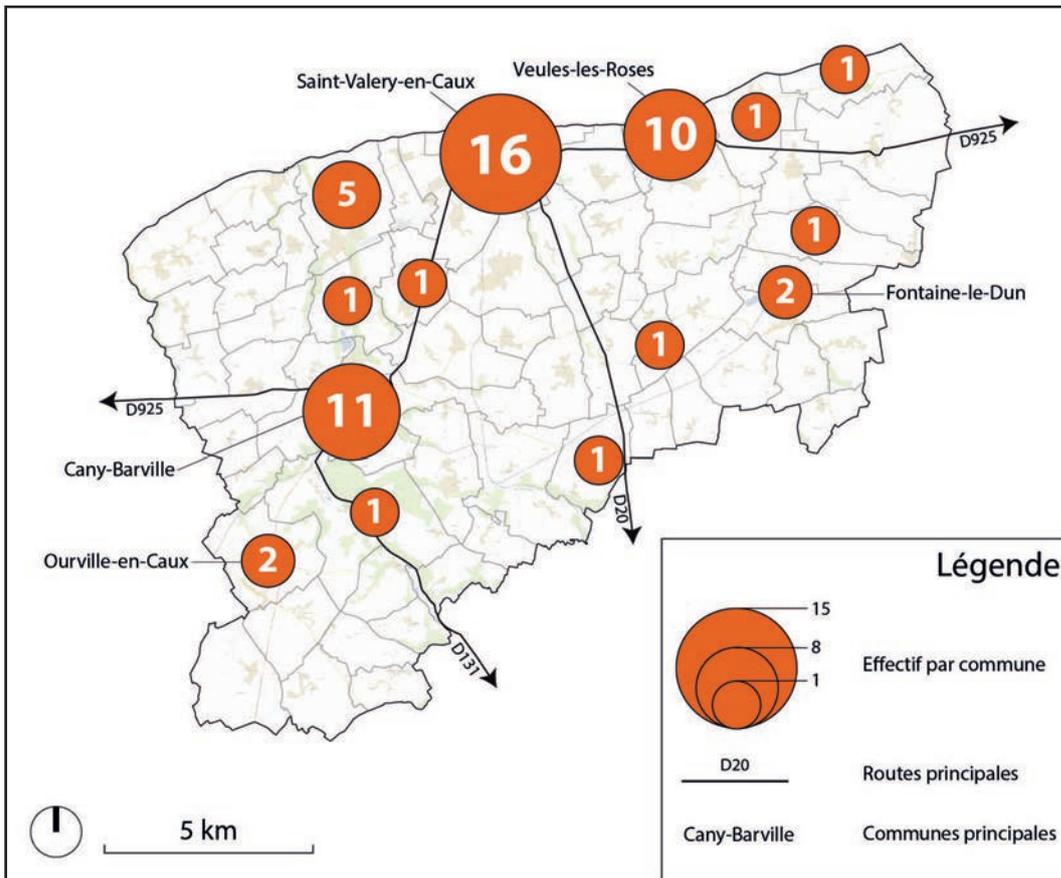


Figure 54 : Carte des restaurants de la CCCA en 2017.
Source : Insee - Base permanente des équipements (Bpe).

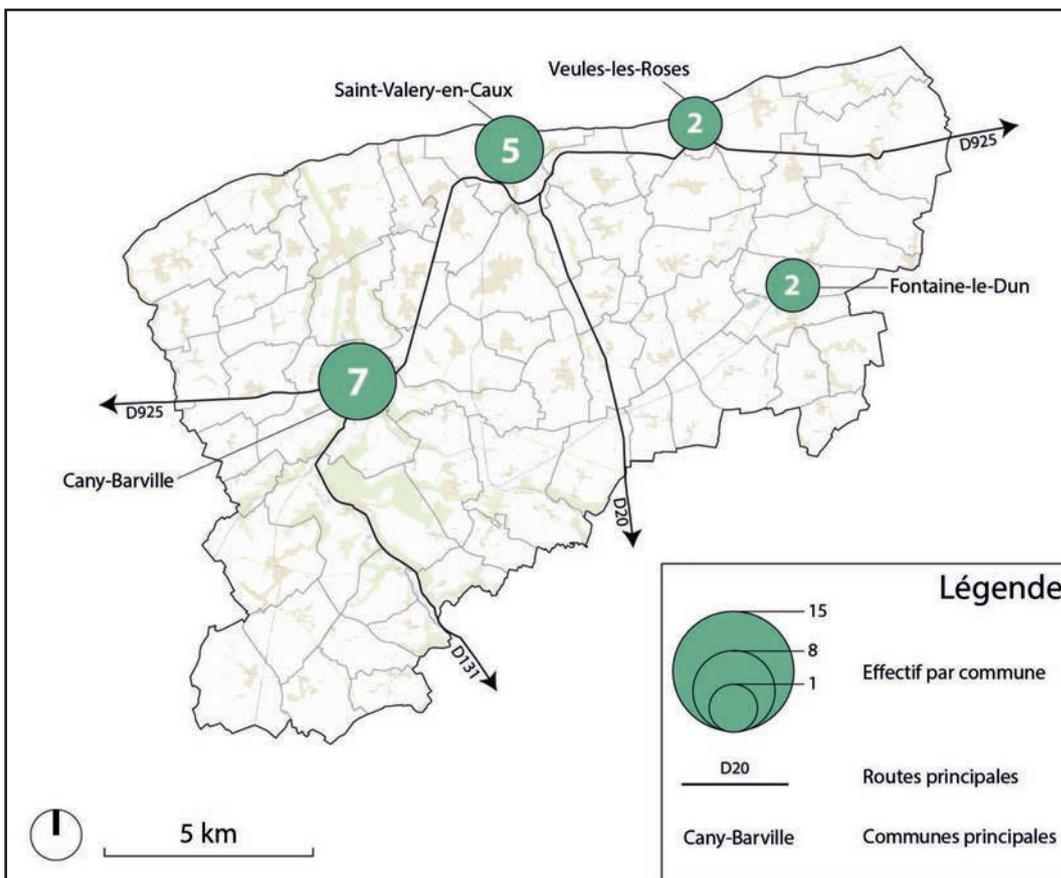


Figure 55 : Carte des banques de la CCCA en 2017.
Source : Insee - Base permanente des équipements (Bpe).

À l'étude de ces éléments, nous pouvons observer que le territoire de la CCCA dispose d'une offre de services relativement faible pour son nombre d'habitants. Cette offre est inégalement répartie sur le territoire et favorise le littoral et les plus grandes agglomérations. Enfin, ce réseau de services est plus dessiné par l'attractivité touristique des communes que par les besoins quotidiens des habitants en matière de services de proximité.

Une inégale répartition des services et commerces de proximité

Les territoires ruraux sont, de manière générale, exposés à une raréfaction des services de proximité. En effet, les innovations en matière de mobilité, si elles ont amélioré les déplacements des personnes en rapport distance-temps offrant de nouvelles opportunités de mobilité résidentielles et professionnelles, elles ont aussi exposé les petits commerces ruraux à la concurrence qui propose une plus grande variété de produits parfois à moindre prix. Le phénomène des zones commerciales et des hypermarchés perturbent l'environnement économique du territoire à l'échelle du village ou du centre-bourg. Ainsi, en CCCA, deux surfaces commerciales se sont installées, Leclerc à Saint-Valery-en-Caux pour 176 emplois en 2012 et Carrefour Market à Cany-Barville pour 43 emplois, en 2012. Ceux-ci représentent une concurrence forte pour tous les commerces immédiatement alentours.

La répartition des services sur le territoire dépend également de l'attractivité et de la fréquentation des différents espaces. Aussi, le littoral touristique est très bien équipé en matière de services du fait de sa forte fréquentation estivale.

Les communes littorales, en particulier Saint-Valery-en-Caux et Veules-les-Roses, disposent d'une offre de services variée et de qualité. La Vallée de la Durdent, où se situe une importante partie de la population dans l'axe Vittefleur - Cany-Barville - Grainville-la-Teinturière - Ourville-en-Caux, est aussi relativement bien équipé en offre des services de proximité.

En revanche, les plateaux beaucoup moins fréquentés et l'arrière-pays moins peuplé souffrent d'une absence de service qui, si aucune action n'est engagée pour revitaliser ces espaces, risque de s'aggraver dans le temps. L'offre et l'accessibilité aux services sont ainsi très inégales et favorisent clairement certains espaces plutôt que d'autres, exposés à un risque de perte de vitalité et, à terme, de désertification.

Fréquentation touristique du littoral et absence d'axe de transport comme facteurs structurants de l'offre de service

Cette répartition inégale des services sur le territoire de la CCCA est due à une différence d'attractivité touristique et de peuplement des différents espaces. Si la fréquentation touristique conditionne la répartition géographique des services, elle conditionne aussi leur rentabilité. En effet, les commerces à destination des touristes en vacances sur le territoire ne proposent pas les mêmes produits que les commerces de proximité usuels. Aussi, ces commerces et services dépendent fortement de la fréquentation touristique qui s'établit presque totalement durant la saison estivale. Cela conduit à une inadéquation d'offre et de besoin en matière de services et commerces de proximité qui pénalise les habitants et les commerces eux-mêmes, susceptibles de ne faire du chiffre que quatre mois dans l'année. Toutefois, la fréquentation touristique du territoire est très importante, et même durable dans le temps. La qualité paysagère des Côtes d'Albâtre attire chaque année de nombreux touristes qui décident pour certains d'entr'eux d'y établir leur résidence secondaire. Ainsi, sur les 16 273 logements présents sur la CCCA, 3 663 (soit 22,5 % du total) sont des résidences secondaires, à titre de comparaison en Normandie seul 9,8% des logements sont des résidences secondaires. Cela témoigne de l'attractivité du littoral de la CCCA et conforte la position des commerces et services à destination touristique sur le territoire. La répartition des services, telle que nous pouvons l'observer sur les cartes précédentes, ne dépend pas du poids démographique de la commune mais

de son accessibilité, ce qui est contre-intuitif et traduit une irrégularité dans les dynamiques territoriales. La répartition des services, telle que nous pouvons l'observer sur les cartes précédentes, ne dépend pas du poids démographique de la commune mais de son accessibilité, ce qui est contre-intuitif et traduit une irrégularité dans les dynamiques territoriales. Les agglomérations de Grainville-la-Teinturière et Néville, pourtant rassemblant chacune plus de 1000 habitants, ne disposent que de très peu de commerces. La concurrence des hypermarchés est à prendre en compte, les deux communes étant proches des plus grandes agglomérations du territoire. Toutefois, et surtout dans le cas de Néville, l'absence d'axe de transport structurant et fluide a un rôle à jouer. Néville étant sur le parcours de la voie de chemin de fer, nous pourrions nous attendre à ce que la commune puisse se suffire à elle-même grâce à la logistique associée à la présence du rail. Or, la voie est réservée à la centrale de Paluel et la commune présente un profil de cité-dortoir très marquant. En facilitant le transport de biens sur le territoire dans un réseau de transport hiérarchisé à partir du maillage dense existant, il serait possible d'irriguer de nouveau les plateaux en commerces.

Une accessibilité aux services de santé très irrégulière en fonction des besoins

La structure démographique de la CCCA

(voir pyramide des âges, Figure 35, met en évidence l'importance du nombre de personnes âgées sur le territoire : 26% de la population totale a plus de 60 ans. La présence de cette population met en évidence des besoins d'accès aux soins. Or le faible nombre de médecins, pharmacies, infirmiers et dentistes sur le territoire témoigne d'un déséquilibre entre l'offre en soins de santé sur le territoire. Cela est un lieu commun de la vie rurale et peut être lourd de conséquences. De plus, la faible accessibilité du territoire et les problèmes rencontrés par les personnes âgées pour se déplacer de façon autonome sont des facteurs d'exagération d'une situation déjà problématique. Les communes les plus exposées sont celles du sud-est et du sud de l'EPCI. Déjà en situation périphérique à l'écart des voies les plus structurantes du territoire, elles sont complètement à l'écart des services de transports en commun. En revanche, la proximité avec Yvetot, équipée en infrastructures hospitalières et services de soins spécialisés permet de disposer sur le territoire étendu du Pays de Caux Maritime d'une couverture satisfaisante pour les soins intensifs et les services d'urgence. Ici la question de la mobilité est moins décisive puisqu'elle repose sur la réactivité des ambulanciers. Toutefois, nous pouvons estimer que le report modal entraîné par la réactivation de la voie ferroviaire au trafic passager fluidifierait le trafic routier, facilitant les interventions d'urgence.

ENJEUX

La CCCA dispose d'une offre de services et commerces très inégale sur le territoire, avec un littoral et des agglomérations urbaines bien à très bien équipés. Cette offre est largement conditionnée par la forte fréquentation touristique estivale du littoral mais, même si elle représente le deuxième secteur d'emplois salariés, elle ne représente que 19% des emplois sur le territoire. La faible fréquentation touristique des plateaux et la concurrence des hypermarchés et supermarchés facilement accessibles en voiture contribuent au risque d'une perte de population dans le temps. Il est vital pour un espace d'être en mesure de proposer à sa population des services basiques dont l'alimentation, la formation et le soin et des services particuliers pour développer son attractivité résidentielle, touristique et économique.



2

STRATÉGIE

I - UN TERRITOIRE D'INNOVATION DURABLE

Le projet de territoire proposé à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre repose sur une stratégie rurale d'excellence durable.

Cette stratégie vise :

- Une anticipation de la baisse de l'activité et des revenus issus de la centrale nucléaire de Paluel afin de ne pas fragiliser le territoire et faciliter ainsi la transition économique et sociale ;
- Un développement respectueux de la qualité environnementale pour une attractivité rurale basée sur les nouvelles aspirations des ménages et sur l'obligation écologique ;
- Une recherche d'excellence des systèmes productifs et socio-économiques à court, moyen et long termes.

Le projet s'appuie sur un positionnement renforcé des atouts économiques en investissant dans l'innovation et la R&D (lin, agro-alimentaire, résines et polymères végétaux, tourisme et accueil du télétravail...), sur la valorisation du profil paysager, sur les richesses patrimoniales et environnementales. L'objectif est de créer de la haute valeur ajoutée autour de filières identifiées, tout en résolvant les obstacles problématiques qui pourraient freiner l'amorce du mouvement (mobilité, accessibilité numérique, stabilité démographique).

Elle s'appuie sur les forces existantes :

- Le lin, de la production à l'innovation technologique ;
- L'agro-alimentaire et ses liens avec l'agriculture ;
- Le tourisme durable et l'image d'un territoire innovant dans sa gestion écologique ;
- La qualité de vie d'un environnement rural préservé pour les habitants et l'attractivité économique.

Et sur les potentiels ruraux :

- L'économie collaborative ;
- Le développement du numérique ;
- L'installation de nouvelles entreprises innovantes ;
- Le télétravail et le co-working.

Deux leviers fondamentaux ont été identifiés :

- L'accessibilité physique et la mobilité optimisée : l'articulation de la stratégie globale s'appuie sur une nouvelle offre de transport multimodale ;
- L'accessibilité numérique, une couverture de communication fluide.

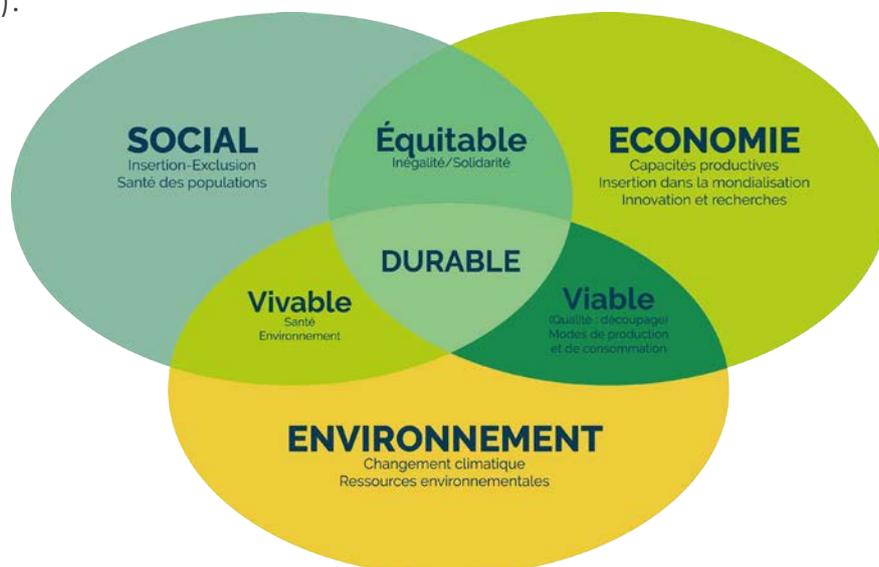


Figure 56 : Schéma des trois piliers du développement durable.

Source : EPSM des Flandres.

1 - UNE TRANSITION SOCIO- ÉCONOMIQUE GLOBALE

Les problématiques de changement climatique transforment la nature, les paysages, les systèmes productifs, et les équilibres mondiaux. L'objectif, à chaque échelle, consiste à imaginer de nouveaux modèles de développement conciliant l'activité économique et le respect de l'environnement. Il s'agit d'opérer une transition après l'ère de l'exploitation de ressources limitées, risquée ou polluantes, en particulier le pétrole et le nucléaire.

Sur la Côte d'Albâtre, nous avons identifié des secteurs productifs vertueux, avec une exploitation qui permet le renouvellement ou qui a peu d'impacts négatifs sur l'environnement. Des ressources naturelles renouvelables efficaces à long terme peuvent s'y épanouir, à condition de les valoriser économiquement. L'agriculture peut être l'un des secteurs qui répond aux critères de protection de l'environnement, de sobriété énergétique et d'exploitation des ressources.

Les impacts du changement climatique, son ampleur et sa vitesse sont difficiles à établir. La communauté scientifique internationale n'est pas unanime sur ces sujets. Toutefois, la menace est suffisamment mesurable pour entraîner une prise de conscience politique mondiale qui s'est traduite par la ratification de plusieurs traités et conventions internationales de protection de l'environnement, de réduction globale d'émission des gaz à effet de serre, de transition progressive des systèmes productifs mondiaux vers un modèle durable.

Parmi les différents traités internationaux en vigueur, certains ont stimulé une approche sensible à la problématique de transition socio-économique durable (Agenda 21,

le Programme de Développement Durable Horizon 2030 et les Accords de Paris). Toutefois, ces accords internationaux restent vagues quant à l'approche technique qui permet de faire évoluer les systèmes productifs et les modes de consommation des entreprises et des habitants. Les programmes stratégiques en cours en France et en Europe s'attellent concrètement aux objectifs à atteindre pour progresser en direction de la transition socio-économique durable. Deux programmes ont été identifiés : Stratégie Europe 2020 et le Grand Plan d'Investissement. Ces deux programmes mettent en place un cadre de référence.

Le premier concerne l'ensemble des institutions européennes. Le second s'axe sur le budget et la politique territoriale du gouvernement français pour le quinquennat 2017-2021. Ainsi, la Stratégie Europe 2020 a formulé des objectifs ambitieux en matière d'emploi, de recherche et développement, de changement climatique et production énergétique, d'éducation et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle s'applique à toutes les institutions européennes supranationales, nationales, régionales et locales. Le Grand Plan d'Investissement, mis en place par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), cherche à accélérer la transition écologique en France, à renforcer les compétences et l'emploi, à consolider l'innovation et la compétitivité et à construire l'État numérique.

Chacune de ces ambitions se déclinent en de nombreux programmes d'investissements spécifiques, appels à manifestation d'intérêt, contrats publics... Qui se matérialisent ensuite au travers de nombreuses actions de forme et d'ampleur variables et sur

lesquelles il est possible de s'appuyer dans le cadre d'un projet de territoire. Le monde rural est particulièrement exposé aux risques liés à la transition climatique. Les changements climatiques influencent fortement les écosystèmes et menacent la survie de certains biomes, espèces et paysages sur lesquels reposent souvent la création de valeur en milieu rural.

De plus, la manière dont sont perçus les espaces ruraux en Europe est à redéfinir. Les efforts d'aménagement et de développement économique sur la métropolisation et la périurbanisation (nouveaux modes de gouvernance, concentration de services et d'activités motrices en agglomération, grandes infrastructures phares...), et la perte de services dans les territoires ruraux (gares, postes, écoles, médecins...) ont contribué à un déséquilibre. Mais les dernières études montrent un changement.

Souvent pensés comme des espaces tournés vers les traditions passées et secondaires de la ville, les espaces ruraux commencent tout juste à être identifiés comme des espaces d'innovations et de développement. Les modes de vie à la campagne séduisent de plus en plus les populations. Cependant, l'attractivité des campagnes nécessite la proximité des services, des offres efficaces de mobilité et l'accès au numérique. Certains territoires ruraux, éloignés des services et des facilités de mobilité sont confrontés à un risque modélisé par la spirale de déclin selon le Réseau Européen pour le Développement du Monde Rural (REDR).

La Figure 57 met clairement en évidence la désertification de certains territoires ruraux et les risques d'effondrement économique pour d'autres.

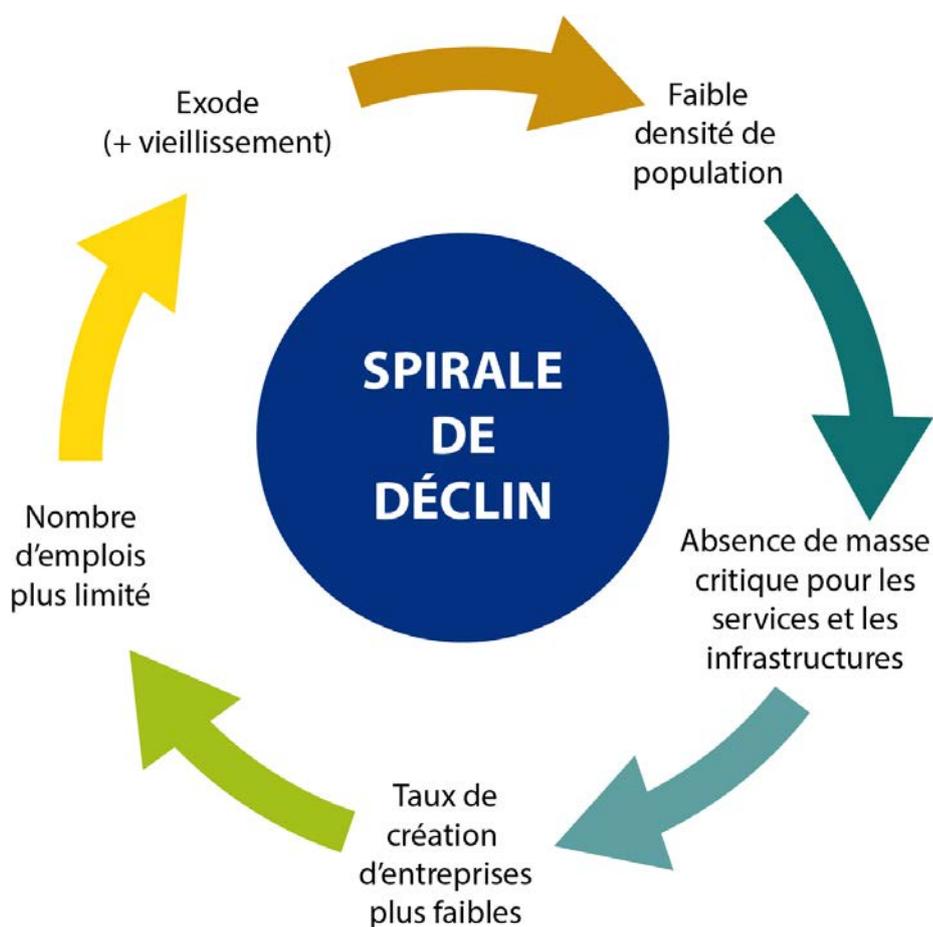


Figure 57 : Schéma de la spirale du déclin rural.
Source : REDR.

2 - MOBILITÉ, ATTRACTIVITÉ ET FILIÈRES À HAUTE VALEUR AJOUTÉE : TROIS LEVIERS POUR REPENSER LES TERRITOIRES DANS LEUR GLOBALITÉ

Aujourd'hui, les territoires, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux, sont à concevoir comme des espaces spécifiques qui organisent des interactions complémentaires. Dans la pratique, les flux de personnes (mouvement pendulaire, déplacements professionnels, loisirs et tourisme), de services et de marchandises relient les villes et les campagnes par la route, le train, l'avion ou encore les voies fluviales. Les informations échangées numériquement redéfinissent ces échanges. Les directions prises par ces flux de personnes, de marchandises et de données, vers les centres de consommation, transformation et export, dessinent un réseau physique et numérique (routier, ferré, fluvial, maritime et aérien) ponctué de nœuds d'échange modal. L'organisation de ces réseaux (entretien, renouvellement, fréquence, accessibilité financière...) dépend de choix d'investissement soit politiques, soit entrepreneuriaux.

Tous les territoires ruraux ne connaissent pas les mêmes dynamiques. La DATAR/DIACT a publiée de nombreux documents et typologies issus de l'Observatoire des territoires ruraux. Trois France rurales ont été dégagées en 2009 :

- Les campagnes périurbaines qui sont étroitement liées à la ville ;
- Les campagnes et territoires ruraux dynamiques ;
- Les campagnes fragiles. La Côte d'Albâtre s'ancre dans cette dernière catégorie (campagne fragile Rural ouvrier).

Plusieurs facteurs expliquent la diversité des situations rurales françaises et la vitalité des territoires ruraux attractifs:

- L'accessibilité physique et numérique qui contribuent au développement socio-économique et à l'installation des services et entreprises (proximité d'une gare TGV, maintien des gares et des lignes ferroviaires, proximité des autoroutes, accès à la 4G ou à la fibre) ;
- L'attractivité issue des richesses valorisées favorisant le tourisme et l'installation de ménages (territoires littoraux, monuments ou sites phares comme le Puit du Fou ou Vulcania, territoires montagneux, proximité et accessibilité à des pôles métropolitains ou des agglomérations...) ;
- L'existence ou la création de filières à haute valeur ajoutée à partir d'un savoir-faire ou d'une production identifiée.

La mise en place de stratégies doit s'appuyer sur ces leviers et sur des solutions innovantes nourries du contexte socio-économique, technologique et paysager sur lequel elles s'appliquent.

L'exemple de la filière bois dans les Vosges : le capital forestier comme levier

La filière forêt-bois a contribué à un essor économique du département des Vosges et de la Commune de Xertigny. Les acteurs sont appuyés sur une richesse présente en misant sur l'innovation et la formation : chimie verte, fabrication d'hydrogène,

recyclage, construction de « woodies » (hébergement touristiques en bois de hêtres). Des ateliers bois pour construire du mobilier ont été implantés par l'ONF. Les acteurs (élus, entreprises et chercheurs) s'associent autour des potentialités de la filière. Pour compléter le cercle vertueux, une école a été installée à Golbey,

le Campus Bois-ENSTIB (École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du bois). Le département des Vosges a ainsi été parmi les 24 lauréats de l'appel à Manifestation d'intérêt « Territoire d'Innovation de Grande ambition ». Le bois de hêtre est devenu une marque collective et durable¹.

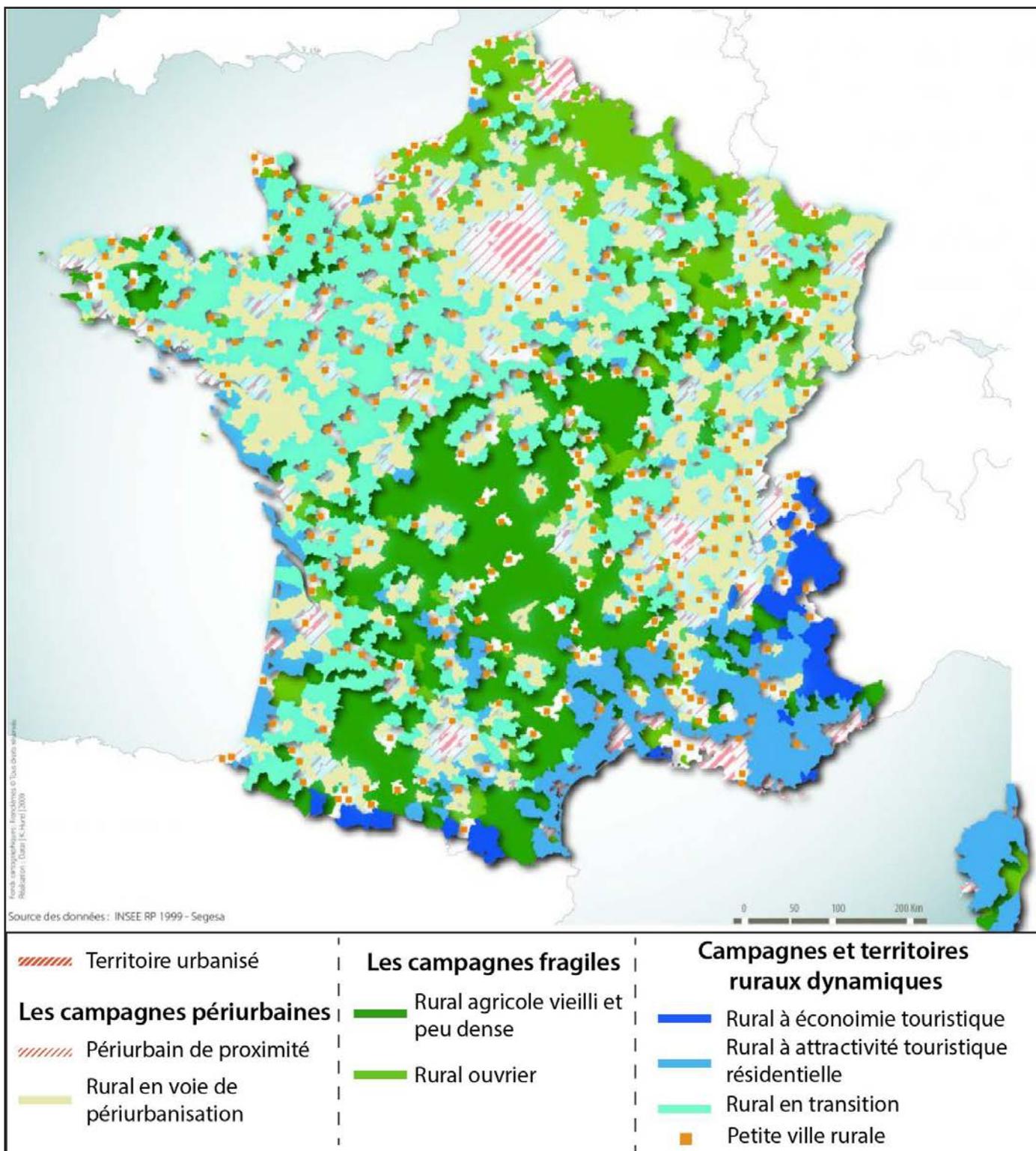


Figure 58 : Carte des trois France rurales en 1999.

Source : DATAR - INSEE RP 1999 - Segesa.

¹ Source : ONF/IMAGEO, Dynamiser les territoires grâce au bois local, 2019, et site Internet.

3 - LE RÔLE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LES DYNAMIQUES D'INNOVATION EN MILIEU RURAL

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont profondément changé les réseaux et les systèmes productifs mondiaux. Le monde numérique permet une redistribution des compétences au sein des institutions publiques et des entreprises, et une redistribution de la localisation des activités. Le potentiel des TIC se déploie aussi par la mise en réseau des acteurs. Ci-dessous, le schéma du territoire en réseau montre comment les TIC ont modifié le fonctionnement de l'entreprise. Le monde numérique a permis de connecter des acteurs très éloignés physiquement pour optimiser leurs fonctionnements respectifs et pour développer leurs activités complémentaires. L'économie numérique rejoue les rapports entre l'échelle globale et l'échelle locale. La connectivité dématérialisée est une opportunité pour concilier les qualités de vie rurale avec les nécessités économiques.

Le rôle des technologies numériques et leur utilisation, soit pour créer une activité basée sur les services numériques, soit pour relier les professionnels et les acteurs, sont essentiels pour répondre aux questions de développement territorial aujourd'hui. La place croissante des nouvelles technologies dans notre quotidien et leurs

capacités à créer de la valeur sans contraintes physiques ou géographiques permet d'adopter une stratégie « Smart », inclusive, cohérente et efficace compte tenu des ressources à l'échelle locale. Le développement d'une stratégie dite "Smart Rural Strategy" par le RERD est un élément de réponse apporté au devenir des espaces ruraux.

La « smart rural strategy » se définit par :

- Une approche participative globale ;
- La création d'une atmosphère favorable à une économie locale circulaire ;
- Une stratégie de spécialisation sectorielle des industries territoriales (intégrées ou à intégrer au tissu économique local) ;
- Des processus intensifs de mise en réseau et de collaboration ;
- L'application de TIC dans l'amélioration des services et entreprises rurales pour leur développement qualitatif et productif et leur durabilité.

Les territoires ruraux qui s'appuient sur le développement du numérique se donnent les outils pour réorganiser, logiquement et à partir des ressources exploitables les plus proches, les dynamiques territoriales et les modes de fonctionnement entrepreneuriaux.

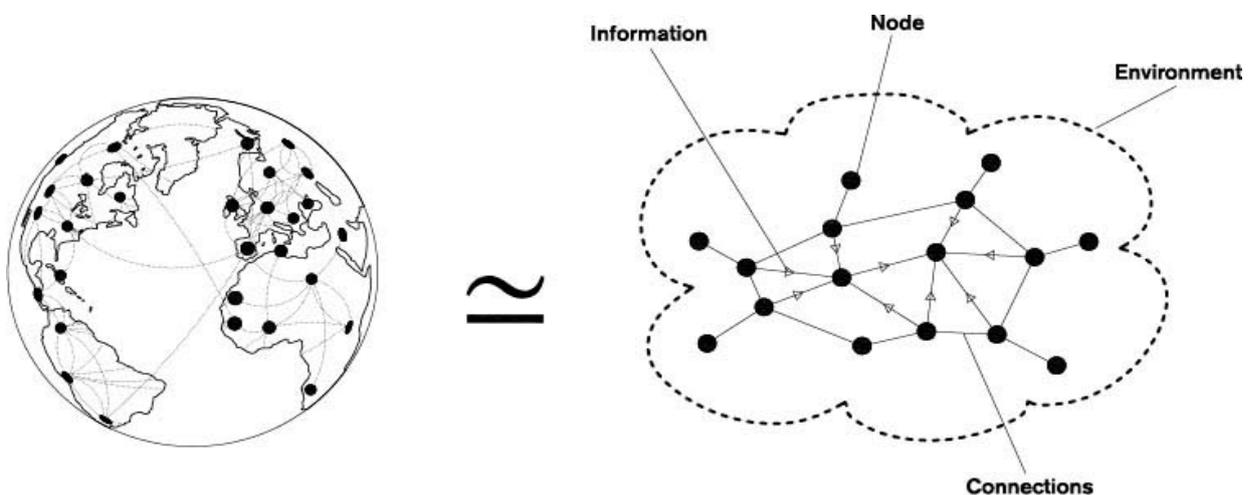


Figure 59 : Schéma du territoire animé en réseau. Source : Vincente Guallart - 2013.

4 - UNE NOUVELLE MOBILITÉ AU SERVICE DE LA DYNAMISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réseau ferré français s'est réduit drastiquement, entraînant parfois une perte d'habitants de certains espaces. En effet, dans son article « Le TGV ou le démantèlement du réseau ferré français »¹, Étienne Auphan met en évidence la transformation des lignes dans le temps. Entre réduction des lignes ouvertes au trafic de passager, hiérarchisation forte des réseaux entre ligne grande vitesse/trafic régional et polarisation sur les agglomérations capitales, le maillage s'est considérablement comprimé. Les incidences sur les capacités de mobilité des personnes et de développement des territoires confrontent les décideurs à un casse-tête pour résoudre la défaillance d'attractivité due à l'éloignement spatial et temporel largement sous-évaluées. Le développement d'un territoire est tributaire

de son accessibilité à courtes, moyennes et longues distances.

La question des transports est cruciale pour la CCCA. Afin de revitaliser l'espace et de faciliter les déplacements des habitants dans une perspective de redynamisation et de renforcement de son attractivité, il est important de proposer une nouvelle offre de mobilité pour un espace qui a perdu son trafic passager vers Saint-Valéry-en-Caux. En milieu rural, la mobilité est essentiellement tributaire de la voiture. Si elle permet d'émanciper les personnes de contraintes géographiques, elle est aussi à l'origine d'une importante inégalité sociale et elle est source de pollution par sa consommation d'énergie fossile et ses émissions de CO₂ et de particules fines.

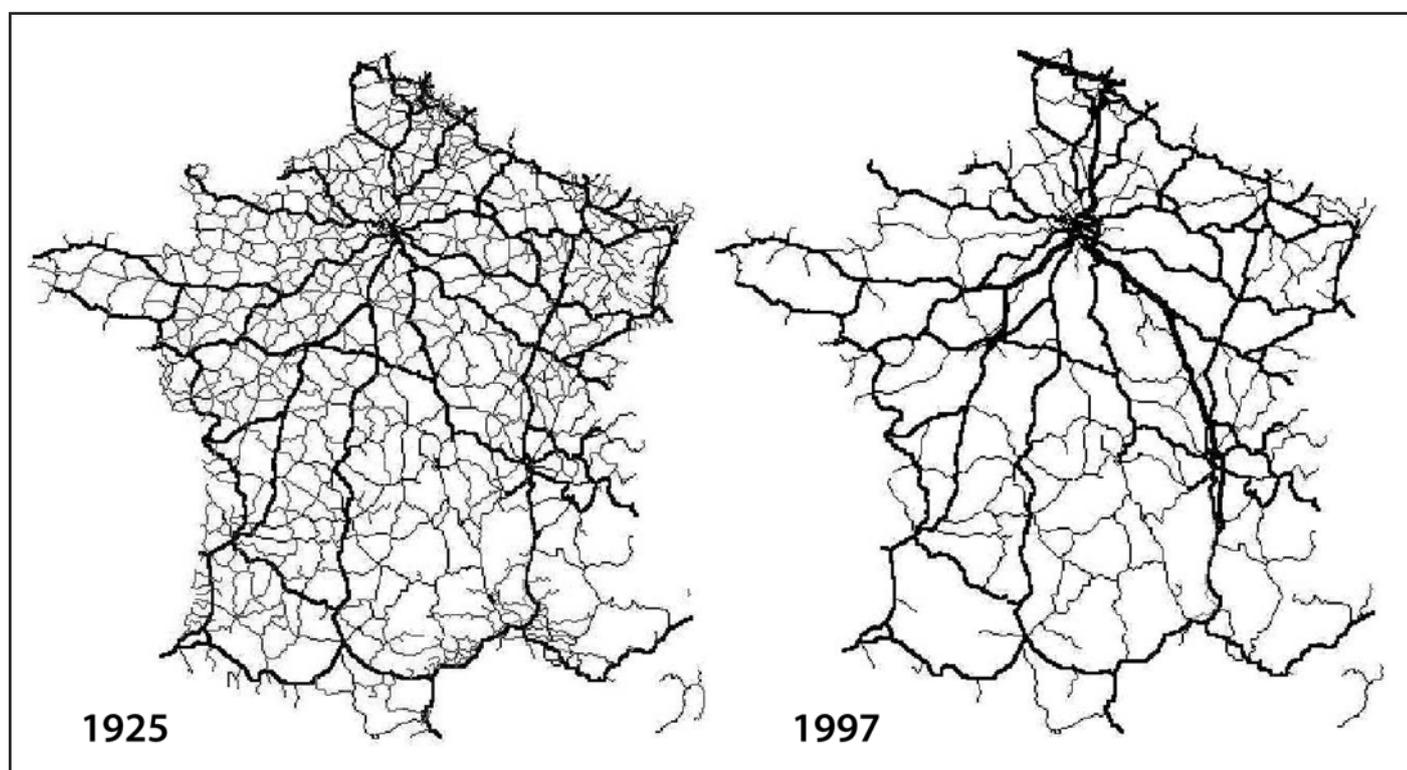


Figure 60 : Cartes de l'évolution du réseau ferroviaire de passagers français de 1925 à 1997.

Source : Étienne AUPHAN-AHICF / CNRS UMR PRODIG - 1999.

¹ In Annales de Géographie ; n°684 ; 02/2012 pp. 194-213.

La réussite d'un réseau de transport public repose sur sa flexibilité et sa fluidité. Coordonner les lignes afin de toucher un maximum d'habitants permet de disposer d'un ratio nombre de lignes/aire de desserte effective le plus important. Une bonne accessibilité du territoire est synonyme de fréquentation touristique et d'égalité sociale. Repenser le maillage des transports étendra géographiquement la fréquentation touristique, et multipliera les opportunités commerciales et économiques. De plus, le réseau de transport public est parfois le seul moyen de transport dont disposent certains habitants. Les offres de mobilité actuelles restent sectorisées (il existe des lignes réservées aux entreprises, les bus de ramassage scolaire se superposent, les lignes 60, 61 et 1 ne sont coordonnées ni dans le temps ni dans l'espace...). Remplacer ces nombreuses lignes, coûteuses en moyens humains/matériel et sous-utilisées, par un nombre moindre de lignes accessibles pour la population, est un moyen de renforcer les opportunités de déplacement pour des coûts de fonctionnement optimisés et un impact environnemental moindre.

Le territoire de la CCCA doit relever deux enjeux en matière de mobilité et d'accessibilité. Un premier enjeu concerne la mobilité de proximité et de redistribution à l'intérieur des terres. La mise en place de nouvelles lignes de transport public cohérentes et accessibles y répondent.

Le second correspond à une problématique d'accessibilité longue distance. En effet, en 1994 sonne la fin de

l'exploitation de la ligne passager Paris -Saint-Valery-en-Caux – Motteville. La carte précédente, extraite de l'article d'Étienne Auphan, met en évidence cette compression du réseau ferré français. Les lignes partant de Fécamp et de Dieppe se sont maintenues, tandis que la ligne parallèle au littoral qui reliait Fécamp à Dieppe via Saint-Valery-en-Caux, et la ligne perpendiculaire vers Motteville disparaissent. L'effet de cette compression est très coûteux pour des territoires ruraux comme la CCCA qui disposaient de liens commerciaux et économiques forts avec de grandes agglomérations dont l'accessibilité est devenue moins aisée par la suppression des voies. Afin de déclencher un nouvel élan économique, la stratégie du projet propose de faciliter les déplacements sur moyenne et longue distance pour les particuliers et les professionnels. Pour atteindre cet objectif, la réouverture de la ligne Saint-Valery-en-Caux – Motteville est primordiale. Toutefois la forme de cette réouverture doit être cohérente avec les attendus en matière de sobriété énergétique, d'intégration paysagère et de fluidité de fonctionnement.



Figure 61 : Tram-train de l'ouest lyonnais en 2012.
Source : Smiley toerist (Wikipédia) - 2012.

5 - DYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES D'EXCELLENCE : LA SOLUTION DES CLUSTERS

La stratégie du territoire rural d'innovation durable repose avant tout sur les personnes qui composent et animent le territoire. Ce sont eux qui sont en mesure de prendre des initiatives afin de trouver des solutions pratiques aux défis du territoire et de tirer le meilleur parti des nouvelles possibilités. La coopération des acteurs autour de filières identifiées favorisera la visibilité et renforcera le dynamisme économique. La mise en réseau des acteurs par les TIC est alors d'autant plus primordiale qu'elle permet de créer et exploiter des synergies entre des entreprises d'une même filière. Un territoire rural d'innovation durable est un espace rural qui s'articule sur les forces et les ressources existantes, tout en renouvelant les perspectives pour créer de la valeur ajoutée. Les réseaux traditionnels et les nouveaux réseaux y sont optimisés grâce aux technologies de communication numérique, aux innovations et à une meilleure utilisation des connaissances dans l'intérêt des habitants. La création de « cluster » (entreprises/recherches opérationnelles) est une solution adaptée puisqu'elle permet, par des investissements publics et privés faibles, de développer un secteur productif, de le rendre innovant par la mise en place de méthodologies et de solutions d'optimisation des systèmes, de mise en valeur et de vente de biens au sein d'une filière donnée par des acteurs existants complémentaires ou concurrents.

La théorie des cinq forces développée par l'économiste américain Michael Porter permet de faire un état des lieux des filières productives sur un territoire et de décider du développement d'une filière d'excellence à condition de disposer des ressources économiques (tissu entrepreneurial, ressources d'exploitation, réseau logistique), humaines (capital humain en talent et compétences), entrepreneuriales (écosystème entrepreneurial innovant favorable à la création d'activité), numériques (accessibilité au réseau, compétences numériques des acteurs du territoire) et institutionnelles (efficacité de gouvernance et capacité de coopération entre les secteurs public et privés) nécessaires. Le schéma suivant présente la théorie des cinq forces. Son exploitation permet de se rendre compte de la santé d'une filière productive et de ses opportunités de développement.

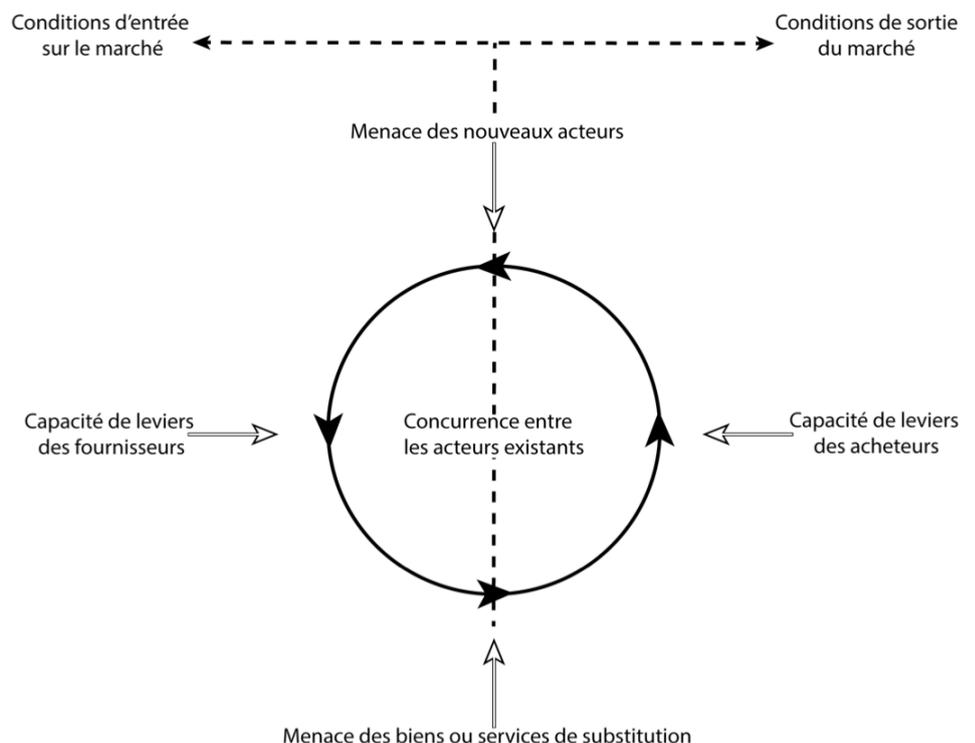


Figure 62 : Schéma des cinq forces de la théorie de Porter.
Source : Pepijn Shoemaker - Université Sciences Appliquées Amsterdam.

6 - MAINTIEN DU CADRE DE VIE RURALE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'urbain et le rural répondent de dynamiques qui se complètent. En effet, certaines activités essentielles au bon fonctionnement des grandes agglomérations urbaines ne peuvent se positionner que dans le monde rural. La production d'énergie, de biens alimentaires, de nombreuses activités sportives... Aussi, nous devons fournir au territoire les moyens de développer un tissu économique et industriel puissant, innovant et d'excellence, sans qu'il ne défigure les attraits paysagers du territoire.

Le Pays de Caux a été façonné par des millions d'années d'érosion sur des sols W et calcaires anciens, ce qui lui donne son profil bombé depuis le littoral jusqu'à la Seine. Interrompu par quelques rares vallées très encaissées perpendiculaires au trait de côte, lui aussi rocheux et semblable à une interminable muraille blanche face à l'étendue infinie de la mer, le Pays de Caux se caractérise par une vertigineuse dichotomie paysagère. Ce profil est habillé d'un fort couvert végétal en vallées et dépression de fin de plateau et par un réseau plus léger mais très structuré de talus plantés sur les plateaux, eux-mêmes régulièrement recouverts d'un manteau bleu pour le début de l'été : les fleurs de lin. Cet ensemble forme un cadre de vie exceptionnel émaillé de nombreux éléments patrimoniaux aux formes, couleurs et matériaux originaux (colombages, chaume, silex, colombiers, clos-masures, châteaux, moulins à aube...) qui l'enrichissent et en font un des paysages ruraux les plus complexes et les plus riches de France. La qualité environnementale et la valeur

écosystémique sont des atouts du territoire. Elles nourrissent sa bonne fréquentation touristique et son attractivité.

C'est un élément à conserver et à renforcer. Les sols du territoire sont excellents, habités par une très importante diversité d'espèces et de taxons végétaux, fauniques et fongiques favorisés par le système de talus planté et de haies.

L'architecture témoigne de l'ingéniosité et de l'identité des personnes ayant façonné le territoire au fil des siècles. Il relève d'une question de conservation de l'identité cauchoise de maintenir ce cadre de vie et de contrôler la construction des logements et bâtiments d'exploitation. Cet enjeu caractérisera le profil des solutions développées.

L'ensemble de cette stratégie globale caractérise le fonctionnement et la logique des solutions qui sont apportées aux enjeux identifiés sur le territoire. Les solutions ne sont pas que des aménagements ponctuels, mais sont aussi des axes, des directions qui se nourrissent des enjeux identifiés sur le territoire et des grandes orientations de développement global. Ces axes nourrissent la stratégie globale à mener sur le territoire et la manière d'y appliquer les solutions qui ont été développées afin de répondre au mieux aux nombreux enjeux auxquels fait face la CCCA avec cohérence et efficacité dans une perspective de sobriété énergétique, de conservation du caractère rural du paysage et des usages actuels et futurs des habitants.

Le diagnostic permet de soulever plusieurs types d'enjeux du territoire qui se lient : des enjeux systémiques globaux qui concernent l'ensemble des territoires en France et dans le monde, et des enjeux spécifiques à la CCCA.

1 - ENJEUX SYSTÉMIQUES

Des enjeux systémiques (relatifs à un système dans son ensemble) impactent les décisions à prendre, dans un constat d'interdépendance des échelles d'action :

- La transition vers un système socio-économique durable (Transition durable) ;
- La mise en place de circuits et de réseaux d'acteurs pour coordonner leurs actions et leurs besoins (Mutualisation des ressources) ;
- Le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (Autonomie et efficacité énergétique) ;
- La création d'un territoire innovant et numérique (Innovation et numérique).

Ces enjeux systémiques reposent sur des dynamiques qui dépassent géographiquement et structurellement la CCCA. Les questions de la transition climatique, de la durabilité des circuits productifs, de la protection de l'environnement et de la redistribution équitable des richesses sur le territoire sont indissociables des logiques inhérentes au fonctionnement de nos sociétés modernes et des valeurs qu'elles mettent en avant. Ce sont des questions à aborder de façon globale et qui demande un élargissement de la réflexion. Le local et le global se pensent ensemble. Une action menée sur un territoire restreint, inspirée notamment des idées des projets du concours UP, est un moyen de se projeter efficacement dans l'avenir et de se positionner en tant que territoire pilote des pratiques durables de développement territorial. En s'appuyant sur cette nécessité de dialogue entre les échelles, la proposition

de projet de territoire pour la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre prend en considération les stratégies en cours pour les différentes échelles qui l'intègrent. En effet, la Région Normandie, l'Etat français, l'Union européenne ou les institutions internationales produisent des documents-cadres définissant des axes prioritaires. Pour exemple, la Stratégie Europe 2020 permet aux initiatives européennes poursuivies dans un cadre international ou national de disposer d'un cadre, d'objectifs et d'orientations de développement prioritaires. Le Grand Plan d'Investissement issu du Secrétariat Général à l'Investissement à l'échelle nationale, ou le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) à l'échelle régionale, sont considérés comme des outils complémentaires.



Figure 63 : Parc éolien de Manneville-ès-Plains.

Source : tripadvisor.fr

2 - ENJEUX SPÉCIFIQUES

À ces enjeux systémiques, nous intégrons des enjeux spécifiques synthétisés à partir des résultats du concours UP Territoire d'Albâtre, et des diagnostics et documents d'urbanisme élaborés sur le territoire. Ces enjeux spécifiques révèlent l'état actuel du territoire, les obstacles à relever et les marges de développement pour le territoire.

Les principaux enjeux à relever sur le territoire se résument ainsi :

- L'anticipation de la baisse des financements et de l'activité liés à la baisse des dotations et à la baisse des revenus liés à la centrale de Paluel ;
- Mailler, structurer et connecter le territoire éloigné des grands axes routiers, privé de connections ferroviaires et peu desservi par les nouvelles technologies de la communication (mobilité et connections) ;
- Renforcer et protéger des éco-systèmes locaux exceptionnels (environnement) ;
- Maintenir la population sur le territoire et attirer de nouveaux habitants, des entreprises et des touristes sur une durée plus longue (Attractivité et développement) ;
- Renforcer l'identité territoriale à partir des éléments paysagers, culturels et patrimoniaux hérités du territoire, tout en créant de nouveaux modes de vie en campagne ;
- Innover et s'appuyer sur les nouvelles technologies de manière générale avec le numérique/la fibre pour stimuler l'économie collaborative, les services, le télétravail et l'installation d'entreprises, et de manière

spécifique dans les filières à fort potentiel (agriculture, lin, agro-alimentaire, plastiques végétaux, production biologique...).

La situation géographique du territoire est ici un atout. Le territoire dispose des ressources naturelles et du patrimoine pour investir dans les nouvelles énergies, le tourisme, et les filières du lin. Cependant, la CCCA reste en périphérie des grands axes de transport régionaux. L'effet d'enclave pénalise l'attractivité du territoire. Beaucoup de jeunes diplômés quittent le territoire pour de plus grandes agglomérations. Enfin, le manque d'accessibilité et de connectivité du territoire pénalise les perspectives de développement économique et social d'un territoire en danger démographique.



Figure 64 : Valorisation du patrimoine avec les moulins hydrauliques.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

III - OBJECTIFS

Ce projet de territoire répond à quatre grands objectifs : innover, structurer, connecter et attirer. Pour y parvenir, il s'appuie sur les forces existantes du territoire dans diverses sphères : agriculture, tourisme, patrimoine ou encore de l'agroalimentaire... Le territoire a la chance d'être spécialisé dans de nombreux domaines. Sa production de lin est mondialement connue. Les éléments patrimoniaux historiques ou naturels façonnent un profil particulier très apprécié des touristes. De nombreux projets, en cours, sont pris en compte. C'est le cas des zones de développement économique et touristique comme le Lac de Caniel par exemple.

Partant des forces existantes, le projet a pour objectif de se projeter, de dessiner une vision « d'après-centrale nucléaire », en opérant une transition. L'idée est de créer de la valeur ajoutée en s'appuyant sur des filières. Pour y parvenir, le projet se basera sur les quatre objectifs transversaux définis pour le concours Up Territoire d'Albâtre : innover, structurer, connecter, attirer.

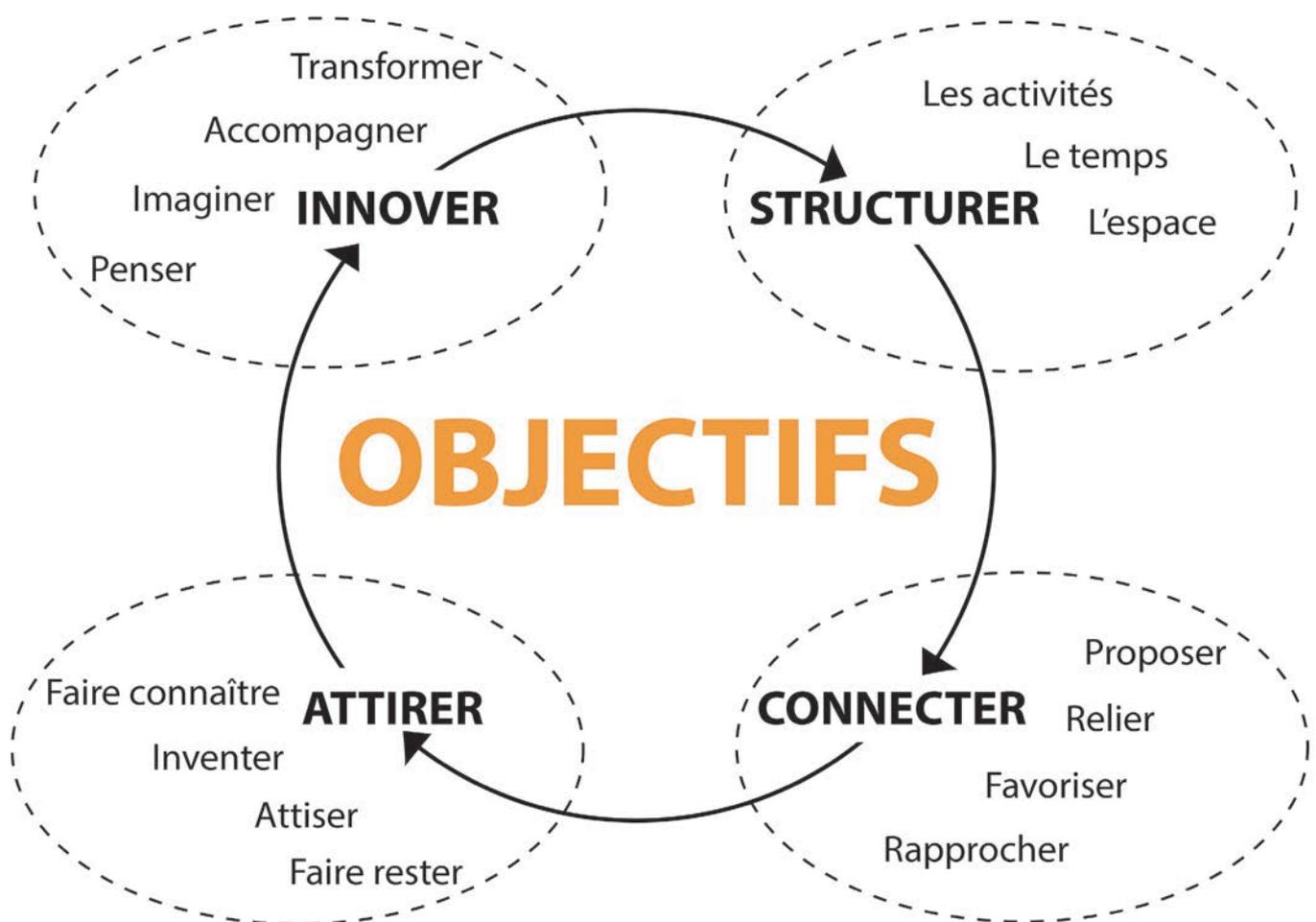


Figure 65 : Schéma des objectifs du projet de territoire de la CCCA.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

1 - INNOVER

Ce projet propose d'imaginer de nouvelles dynamiques inédites en conjuguant l'existant aux innovations agricoles, numériques, pédagogiques, économiques, sociales et environnementales.

La mise en réseau des acteurs économiques, et celle de producteurs et des consommateurs, doivent être optimisées. La mise en place de circuits courts, l'accès aux services et aux technologies passe par l'intégration, l'accompagnement et la formation des acteurs.

Les aménagements durables sont à construire avec la dimension écologique comme support d'innovation et d'intégration des particularités du territoire (falaises, vallées, littoral, territoire agricole et touristique...).

2 - STRUCTURER

Le deuxième objectif de ce projet de territoire est de structurer de façon optimale la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. Pour remédier au risque d'isolement dû à l'éloignement spatial et temporel, il faut anticiper les changements structurants et faire du territoire un pôle dynamique, identifié et intégré dans des ensembles plus larges. Des initiatives européennes comme les différents programmes INTERREG, ou encore le nouveau contrat de territoire tripartite Région-Département-EPCI annoncé par la région Normandie sous le nom G6-Territoires-2025 concernent la structuration du territoire. La Ligne Nouvelle Paris Normandie que pourrait être un formidable levier, mais continue de susciter les débats.

Structurer le territoire, c'est aussi contribuer à l'équilibre et au maillage en renforçant les repères existants et en créant de nouveaux à partir des réserves foncières de la CCCA. Le temps est lui aussi un élément important. Il s'agit d'envisager la complémentarité des pratiques en rendant l'espace modulable.

L'environnement devient la base de la création de valeur et un atout dans cette logique. C'est pourquoi, il faut dépasser la contradiction du développement et de la préservation des paysages en proposant des architectures nouvelles pour les bâtiments industriels, tertiaires et agricoles intégrées au paysage.

L'innovation repose aussi sur l'optimisation des circuits et réseaux existants. Grâce au recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, il est possible de rendre ces circuits plus performants, d'augmenter leur visibilité, leur portée commerciale et de faciliter leur capacité de contact avec des acteurs ou des institutions régionales, nationales et internationales.

Pour structurer un environnement, il faut partir de ses richesses et les mettre en cohérence. Par exemple en utilisant des matériaux « éco-locaux » comme levier économique et comme mode de préservation des paysages, des écosystèmes et de l'agriculture locale. Les matériaux éco-locaux évitent la délocalisation de l'économie, et le développement de savoir-faire adaptés qui supposent des formations sur place. Le développement de l'offre de formation supérieure et technique permet aussi le maintien des jeunes et l'attractivité du territoire. Néanmoins, le développement est conditionné par une offre de transport équilibrée. Il est envisageable de s'appuyer sur un partenariat public-privé.

Une des plus grandes richesses de ce territoire est son cadre de vie qui passe par son patrimoine architectural et paysager. La structuration passe aussi par la lutte contre un étalement du bâti standardisé et un accès aux services optimisés. Le clos-masure constitue un modèle éco-systémique et identitaire, il peut inspirer des innovations et des nouveaux usages en mutualisant les services et des ressources.

3 - CONNECTER

La connection suppose une réflexion qui croise les échelles pour favoriser les liens avec les territoires voisins. Cette action concerne les Communautés de Communes voisines, mais aussi les grandes villes, l'estuaire de la Seine, et peut même s'étendre jusqu'aux côtes anglaises et le New Forest.

À une échelle plus petite, il s'agit de proposer un plan et une gestion des flux plus complète et plus efficace en intégrant tous les modes de transports et de déplacements. La connection concerne les espaces éloignés comme les espaces proches à connecter grâce aux mobilités cyclistes et piétonnes.

Il s'agit aussi de relier l'arrière-pays et le littoral en transformant le trait de côte en trait

d'union. L'idée est de valoriser la mer comme un support d'activité intégré au territoire global. Il faut travailler l'épaisseur et la complémentarité paysagère en créant des liens grâce aux activités (sociales, culturelles, économiques, touristiques, sportives...).

Le territoire n'a pas besoin d'être seulement connecté spatialement, mais aussi humainement. Actuellement, la population est vieillissante. Comment rapprocher les populations et les générations ? L'intégration et l'inclusion passent aussi par des aménagements accessibles pour tous. Le projet a pour objectif d'utiliser les innovations technologiques comme un facilitateur de connexions, un catalyseur du rapprochement social et du développement économique.

4 - ATTIRER

Le paysage de la CCCA dessine un environnement exceptionnel entre ses falaises et clos-masures. La Côte d'Albâtre possède beaucoup d'atouts pour faire connaître son territoire aux populations d'ici et d'ailleurs. Son identité peut être renforcée par une signature territoriale physique, symbolique ou événementielle. Cette signature doit être appropriable à différentes échelles. Il faut donner l'opportunité à ce territoire d'être reconnaissable au niveau national mais aussi international.

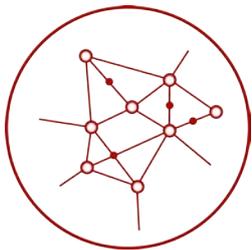
Le projet souhaite attiser l'envie de découvrir du territoire par tous et augmenter les séjours des visiteurs à court, moyen et long terme. L'objectif est de faire venir et rester les jeunes et les moins jeunes grâce au cadre de vie qui permet de bien grandir et bien vieillir. Ce renouvellement démographique doit être soutenu par le maintien des écoles, l'installation de services de proximité et des professionnels de la santé. De nouvelles formations peuvent être pensées en lien avec les réalités du territoire et de l'innovation économique.

IV - LES TROIS AXES DU PROJET DE TERRITOIRE

Trois axes de développement, qui fonctionnent ensemble, ont été conçus à partir des enjeux identifiés sur la CCCA :

- **Retiss**, qui recompose le maillage, la mobilité et l'accessibilité ;
- **Chronotope**, qui s'appuie sur la temporalité afin de se calquer aux rythmes territoriaux ;
- **Le Nouveau Rural**, qui se saisit des nouvelles aspirations en conjuguant nouvelles qualités de vie, volontés environnementales et nouvelles technologies.

1 - RETISS



Un territoire est composé d'une multitude d'acteurs liés à des réseaux (mobilité, informations...) qui entretiennent des relations à divers degrés de proximité (fortes, régulières, irrégulières ou absentes). Ce sont ces relations qui façonnent le profil (visuel, organisationnel, institutionnel, entrepreneurial...) du territoire et ses liens avec son environnement proche et lointain.

L'équipe lauréate OSMOSE 75 a développé le concept Retiss (Réseau Express de Transport à Intégration Sociale et de Services) pour Up Territoire d'Albâtre. Il s'agit de proposer un réseau de transports publics diversifiés pour rejoindre les points d'intérêts, faciliter les mobilités et renforcer l'attractivité. Ce réseau et couplé à un haut niveau de connectivité numérique. Conjuguer ces relations dans un même ensemble intégré et coordonné présente un atout crucial pour le territoire. Ici, le projet va plus loin.

Il préconise :

- La réutilisation des anciennes voies ferrées
- Avec la mise en place d'un système de tram-train
- Qui proposerait une multitude de services : parcours touristiques, service de fret, services mobiles (courrier, petite alimentation, pharmacie) et non pas uniquement la desserte de passagers ;
- Complété par un réseau de bus plus proche de chaque habitant ou visiteur ;
- Et par un réseau numérique ultra-performant.

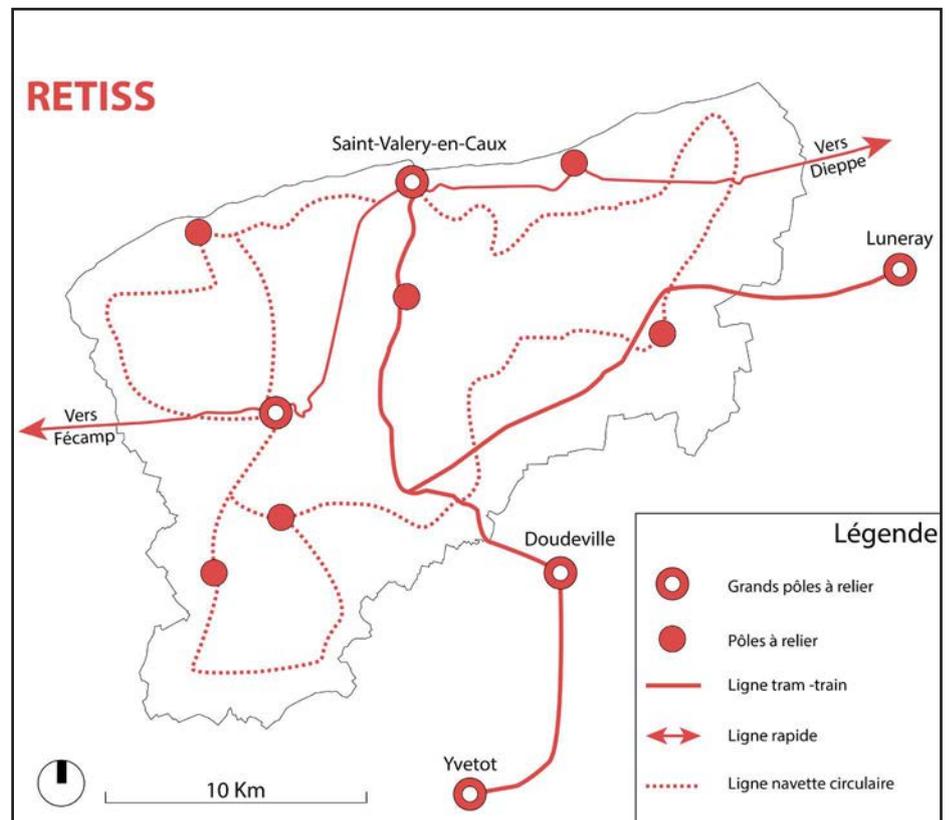


Figure 66 : Carte du RETISS en CCCA.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Le principe est ici d'équilibrer ces relations et ces liens avec les dynamiques internes au territoire. En développant les relations transversales d'un secteur productif à l'autre, en mettant en relation les acteurs entre eux et en connectant

les différents espaces à l'accessibilité variable sur le territoire, les opportunités se développent et la consommation énergétique se réduit. Les aménagements proposés permettent de lier et rendre cohérent de manière durable et soutenable un territoire renouvelé.

2 - CHRONOTOPE



Un territoire est soumis, physiquement et structurellement, au temps. Il est traversé de pulsations qui l'animent. Ses différents rythmes n'ont

pas la même ampleur temporelle : journée, semaine, saisons... ni la même réalité : rotation des cultures, saisonnalités touristiques, calendrier scolaire... Un territoire doit être en mesure de capter ces pulsations et de s'en nourrir. Il doit être équipé d'un système territorial souple dans lequel les lieux se transforment sous l'effet de temporalités quotidiennes, de rythmes économiques ou de changements historiques.

Le concept de chronotope a pour objectif de valoriser l'existant qui doit constituer une force à mobiliser. L'idée principale est de trouver une utilisation pour les espaces et les services qui ne sont pas utilisés toute l'année. Cet axe apporte une réponse pour transformer ces rythmes en opportunité territoriale.

Il permet aussi de penser la création de nouvelles pulsations vectrices de futures externalités positives. Le chronotope propose :

- De nouvelles offres touristiques ;
- Des services mobiles organisés dans le temps (les « quais ») ;
- Le lancement d'une nouvelle filière agricole et industrielle ;
- La création de nouveaux événements culturels ;
- La prise en compte des différents âges de la vie.

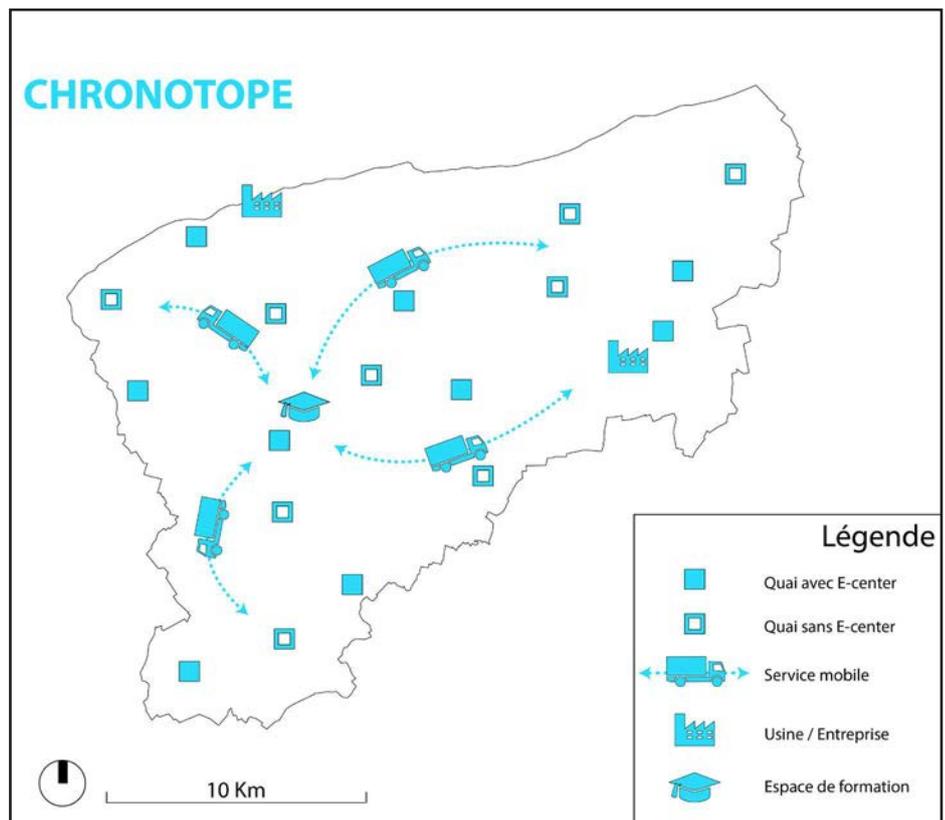


Figure 67 : Carte du CHRONOTOPE en CCCA.
Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

L'aménagement des quais sur la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre se conçoit de manière réticulaire. Matériellement, ces quais sont des espaces publics partagés adjoints d'une structure bâtie. Leur particularité réside dans leur caractère polysémique : leurs usages sont amenés à évoluer en fonction du moment de la journée, des saisons, ou encore d'évènements plus aléatoires (services de santé, services publics, lieux de réunions, évènements culturels ou festifs...).

3 - LE NOUVEAU RURAL



U Tout élément naturel s'inscrit dans un cycle où tous les autres et les relations qu'ils entretiennent entre eux auront une incidence sur sa survie, sa

santé et son développement. Aborder un territoire à partir de la logique des réseaux intégrés met en évidence les obstacles et les leviers. Les nouvelles technologies sont un moyen de faciliter cette cohérence. Une attention particulière est ici portée aux notions d'échelle, d'environnement, de conservation et de renouvellement du mode de vie rurale.

- La lutte contre l'étalement urbain standardisé et le recours aux matériaux éco-locaux naturels ;
- L'intégration paysagère comme mode de construction durable participant au renforcement de l'identité rurale et cauchoise ;
- Le développement du numérique pour concilier attractivité rurale, innovation et développement économique ;
- Le développement des modes de transports « doux ».

Cet axe se traduit par plusieurs éléments :

- La préservation et valorisation du patrimoine ;
- L'invention d'un mode de vie rural qui correspond aux nouvelles demandes sociales ;
- La préservation de l'environnement par la conservation et le renforcement de la faune et de la flore et la sensibilisation à l'environnement ;
- L'optimisation des cycles tels le compost et le tri ;

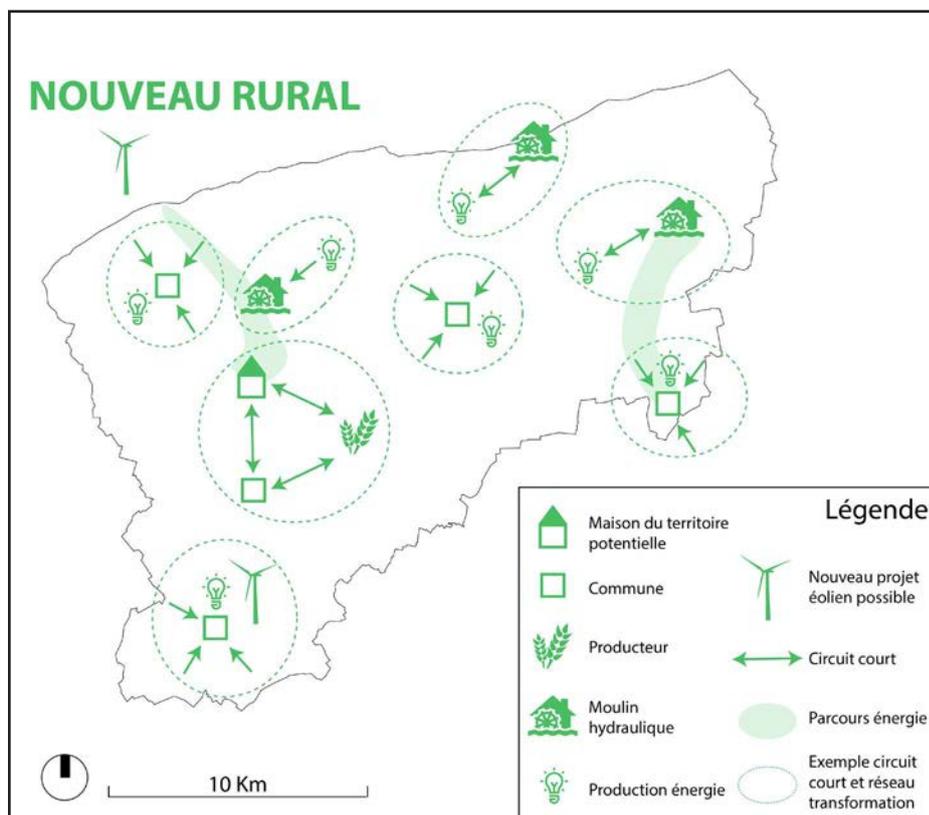


Figure 68 : Carte du NOUVEAU RURAL en CCCA.
Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



3

PROGRAMMATION

1 - INVENTER UN LIEU INÉDIT DE CO-CONSTRUCTION DU TERRITOIRE D'ALBÂTRE : LA MAISON DU TERRITOIRE

Un lieu inédit de co-construction du Territoire d'Albâtre

La Maison du Territoire d'Albâtre, lieu unique, consacré et identifié au territoire et à ses spécificités, dotées de différentes missions spécifiques, permettra de répondre à un objectif : réfléchir aux enjeux du territoire dans toutes ses dimensions et agir sur son devenir en co-construction avec les acteurs qui le vivent, le conçoivent, le construisent, le développent...

Cette Maison du Territoire d'Albâtre répond à trois défis contemporains :

- Accompagner les prises de décisions individuelles et collectives, publiques et privées en s'appuyant sur les connaissances multiples et les usages,
- Réintégrer l'environnement écologique et social dans le développement territorial,
- Préserver et réinventer les formes de la ruralité en conjuguant les forces de l'existant, les choix sociaux et environnementaux et les nouvelles technologies.

La Maison du Territoire d'Albâtre pourra créer une dynamique collective qui transforme à la fois le territoire et les modes de relation vers un meilleur fonctionnement social, économique et environnemental, en tenant compte de l'emboîtement des échelles et de l'interdépendance des enjeux territoriaux (environnement, économie, services publics, mobilités).

De nouvelles formes de coopérations multidisciplinaires et multi-compétences vont émerger pour stimuler la notion de responsabilité collective et citoyenne, et stimuler l'implication des habitants, des entreprises, des jeunes en concertation/action avec les élus.

Une réponse à des questions posées aux territoires :

- Les volontés politiques, associatives ou sociales de concertation et de participation se heurtent à des problèmes méthodologiques et de mise en œuvre. Comment mobiliser de façon constructive les usagers, habitants, entreprises, associations, et toutes les bonnes énergies du territoire ?
- Comment favoriser la transversalité des réflexions et des actions qui se heurtent aux circuits des habitudes et des cloisonnements ?
- Comment réconcilier des temporalités difficiles à harmoniser ? Temps court du mandat, temps étiré de la recherche, temps à optimiser des entreprises, temps long des réalités naturelles, temps aussi des financements, ... ?
- Comment répondre à l'urgence de repenser les connexions entre territoires. Les moyens et les compétences doivent être répartis. Il n'existe pas d'agences d'urbanisme dans tous les territoires ruraux, alors que l'équilibre des territoires est à repenser dans un contexte de révolution environnementale et sociale et de rééquilibrage global.

La Maison du Territoire offrira des espaces inédits et des temps de rencontre pour reconstruire les manières de faire, pour penser et concevoir le Territoire d'Albâtre grâce à des possibilités d'expérimentations, et une mise en commun des pratiques et des langages. La Maison du Territoire d'Albâtre, c'est la maison du possible et de l'expression collective, de l'intelligence des savoirs et de la connaissance, de l'innovation des uns et de la sagesse des autres.

Un lieu consacré aux enjeux spécifiques et aux dynamiques de développement territorial.

La Maison du Territoire est un lieu d'échanges, d'expérimentations et de recherche appliquée aux spécificités de la Côte d'Albâtre. Signal de l'innovation, ce phare rend possible l'expérimentation sur les nouvelles ruralités. Les thématiques portées par la structure s'articulent autour de plusieurs axes :

- Du territoire de l'énergie

Comment opérer la transition, de la production centralisée par le nucléaire, à des productions décentralisées d'énergies durables ?

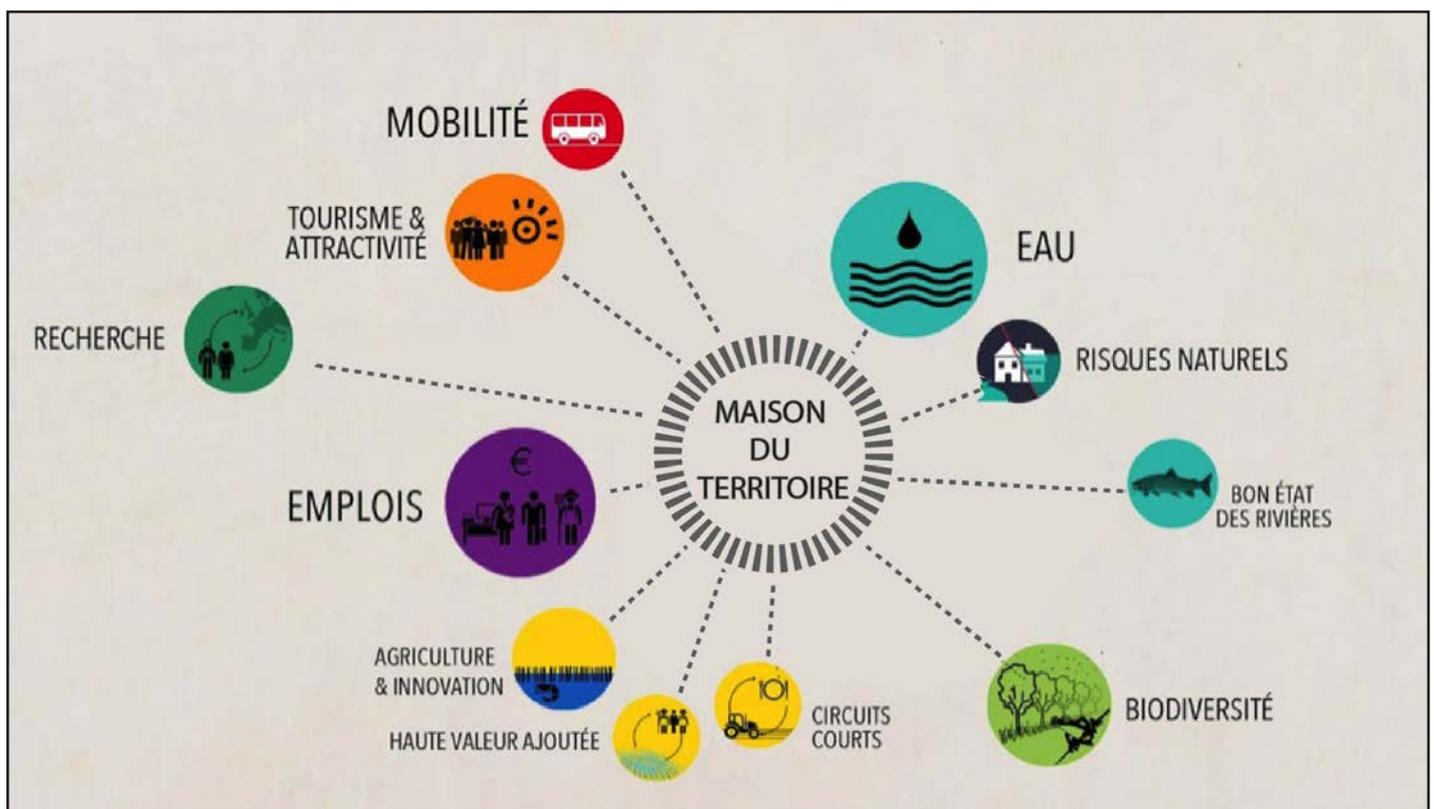


Figure 69 : Fonctions de la maison du territoire.

Sources : Concours UP Albâtre - Équipe PARETO Plage - 2015 & Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Le Territoire d'Albâtre, qui anticipe la fermeture de la centrale de Paluel, fait figure de pilote en Europe. La dépendance économique actuelle impose d'anticiper et d'innover vers de nouveaux modes de production énergétique ;

- Du Territoire du lin

La Seine maritime, premier producteur de lin textile mondial, offre une qualité de fibre exceptionnelle et recherchée. Cette production se concentre en particulier sur le Territoire d'Albâtre, fer de lance de cette activité agricole. Cependant, cette force se teinte de vulnérabilité puisque la production est dépendante d'une transformation extérieure. Comment créer de la valeur à partir du lin ? Repenser la transformation et l'innovation par de nouvelles matières technologiques, de nouveaux procédés, de nouveaux segments de marché ? En lien avec des formations sur le territoire ?

- Du territoire Terre-Mer

Érosion des sols, inondations, effritement de la falaise... Le territoire est confronté à des enjeux majeurs qui interrogent à la fois les aléas de la nature et l'activité humaine. Là encore, l'étude, l'analyse et l'expérimentation peuvent positionner le Territoire d'Albâtre comme un pilote en lien avec des financements et des organismes de référence ;

- Du territoire agroalimentaire

Doté de terres riches, le Territoire d'Albâtre peut renforcer sa position sur l'agroalimentaire dans un monde où les rapports entre l'agriculture et l'alimentation se recomposent. Chercheurs, entreprises et agriculteurs pourront coopérer, discuter, et imaginer de nouvelles voies d'expansion économique, l'apport de nouvelles compétences et la création de nouveaux outils ;

- Du territoire des nouvelles ruralités

Ce lieu montrera les manières de s'appuyer sur les avancées technologiques pour repenser le

cadre de vie (numérique, mobilités...), le travail et l'emploi (agrotechnologies, satellites, numériques, co-working, télétravail), les services et l'interdépendance entre les pôles urbains et les unités rurales.

- Du territoire hérité à préserver et à transmettre

Le patrimoine naturel et le patrimoine bâti sont exceptionnellement conservés dotant le Territoire d'Albâtre d'un caractère immédiatement identifiable. Les paysages (plateaux, valleuses, plages, mares,...), la biodiversité (essences et espèces), les matériaux et les formes de construction (mosaïque de briques, silex, grès) forment un éco-système performant. Le clos-masure est le point d'orgue. La volonté d'inscription à l'UNESCO doit être accompagnée de mesure de valorisation et de médiation avec tous les publics. Là-encore, la recherche, les pouvoirs publics et les habitants peuvent ensemble produire une meilleure connaissance et une meilleure gestion de ces patrimoines.

La Maison du Territoire d'Albâtre : plusieurs pôles à combiner autour du projet de territoire

Pour résumer les différentes fonctions, nous pourrions définir la Maison du Territoire d'Albâtre comme un lieu de ressources, un lieu de production, un lieu de recherche, un lieu de valorisation, un lieu d'expression des fiertés territoriales, un lieu de vie, un lieu d'échange, un lieu où s'inventent des rapports entre la recherche, les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile.

- Le pôle « recherche et terrain »

Un lieu de rencontre entre la recherche et les acteurs du territoire pour inventer de nouveaux rapports à la recherche, à la valorisation et à l'action de transformation territoriale. Il s'agit d'inventer une chaîne de création de valeur liée à la notion de « localité » autour d'un triptyque production/consommation/formation

intimement associé aux richesses du territoire (matériaux, forces existantes, potentialités,...). Le pôle offrira des conditions d'hébergement et de travail recherchées par les disciplines de terrain (biologie, géographie, géologie, ethnologie, sociologie, bio-technologies...);

- Le pôle « concertation active et productive ».

Ce pôle permettra d'expérimenter des modalités originales de rencontres entre les publics, les habitants, les associations, les professionnels, les décideurs, les financeurs. L'objectif est d'ouvrir les frontières des compétences et des disciplines. Liée aux universités et aux institutions, la structure ambitionne d'offrir un lieu ouvert à tous et favoriser un dialogue permanent entre les populations/citoyens, et entre les temps, un lieu où le territoire s'approprie, se pense et se construit, s'élabore et se projette dans l'avenir. Ce pôle accueillera des permanences d'institutions partenaires (CAUE, ADEME...), accompagnera le « Conseil citoyen consultatif », abritera une « Maison des services et des citoyens » et portera une attention forte aux scolaires et à la jeunesse ;

- Le pôle « ressources du Territoire d'Albâtre » / Learning Center Territoire ruraux

Ce pôle offre un lieu rare de consultation de documents sur les enjeux du territoire : lin, agroalimentaire, nouvelles formes de ruralités, biodiversité du Territoire d'Albâtre, interface terre-eau... Ces documents peuvent prendre toutes les formes : ouvrages, revues, des documents numériques mais aussi des archives orales et audiovisuelles issues des enquêtes sur le territoire et des études produites par le Pôle « Recherche et terrain »;

- Associé ou a proximité : un centre d'interprétation vivant du patrimoine et des clos-masures

Dans ce lieu, pourquoi ne pas y associer ou utiliser un clos-masure revisité ? Au sein de la Maison du Territoire d'Albâtre, ou à l'immédiate proximité, peut se déployer un musée nouvelle génération, en partenariat avec le projet porté par l'Association « Clos Masure - Racines et Avenir de Caux » et la CCCA, valorisant les clos-masures, leurs adaptations au fil du temps, avec des animations sur les savoir-faire, des valorisations des essences...

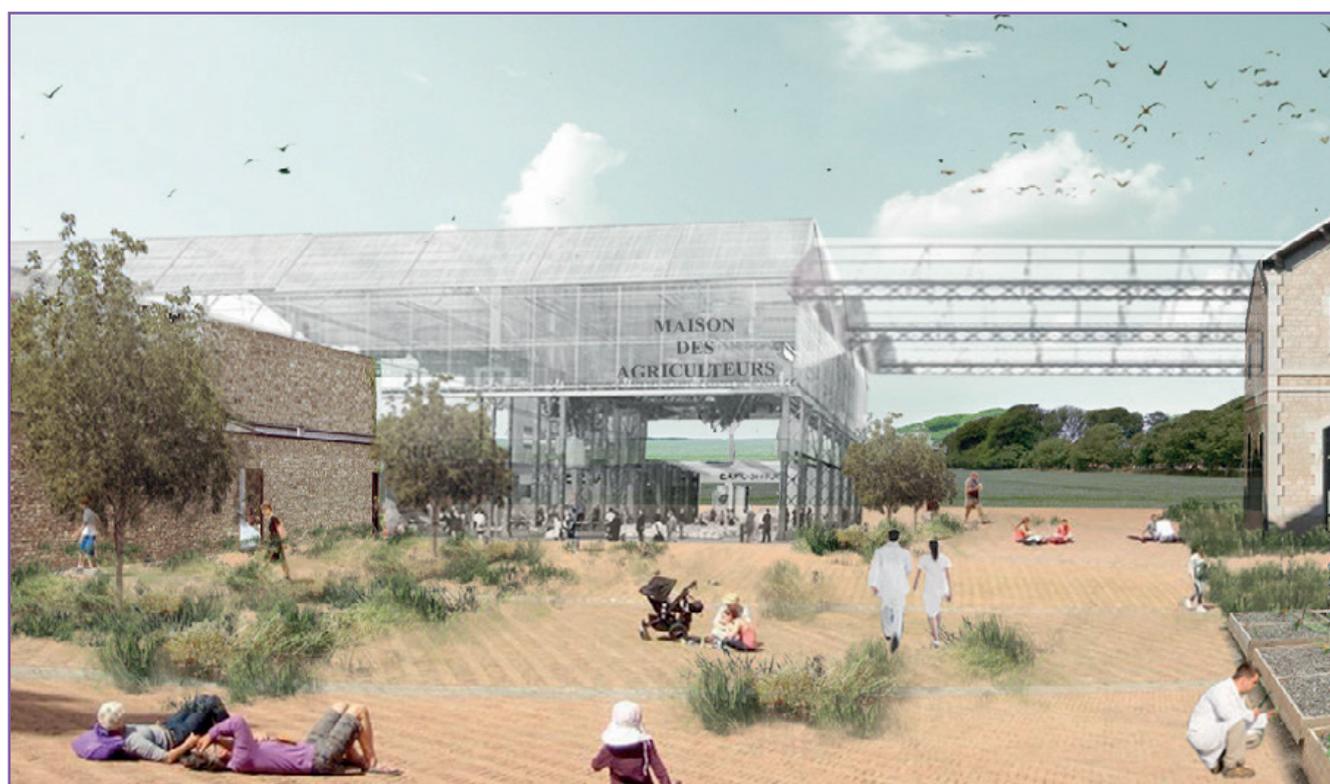


Figure 70 : Inspiration pour la maison du territoire.

Source : Projet UP - Fabhel 2015.

À la fois musée et centre d'interprétation, le lieu associerait le cognitif, la connaissance, l'expérience sensible, et un voyage dans le temps passé et futur.

- Les services communs : un lieu de vie et de valorisation du cadre rural

Pour fonctionner, et attirer à la fois les habitants, les chercheurs, les visiteurs, les entreprises... la Maison du Territoire d'Albâtre propose tous les aspects propices à l'échange et au travail et à la qualité de vie : un auditorium doté de programmation adaptée, un café ou un restaurant cuisinant des produits locaux, une boutique de produits de la ferme, de l'agro-alimentaire local et du lin, un jardin offrant un cadre exceptionnel, attractif et typique...

Ouvrir les frontières, bâtir des ponts, changer les regards... sont des responsabilités à endosser

d'urgence dans un contexte de transition énergétique hautement signifiant pour la Côte d'Albâtre.

Ce projet souhaite offrir un lieu d'appropriation du présent et donc de construction individuelle et collective de l'avenir. Espace de travail, de découverte, de formation, la structure doit s'adresser à des publics diversifiés pour les conduire soit à devenir eux-mêmes acteurs du développement, soit à optimiser leurs compétences et la concertation. En inventant de nouvelles formes d'expositions, des nouveaux rapports entre la recherche, et des modalités originales de rencontres entre les publics, les chercheurs, les professionnels, les étudiants, les scolaires, les enseignants, les habitants... les pôles auront la vocation à développer la citoyenneté, susciter la réflexion, améliorer l'action territoriale, et enfin, œuvrer pour qu'existent de réelles conditions de participation de tous à la construction sociétale.

2 - RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ PAR UN RAPPORT PUBLIC À HAUT NIVEAU DE SERVICES

L'accessibilité constitue une condition incontournable du développement territorial. Le projet de territoire propose de renforcer la mobilité et les infrastructures de transport qui sont aujourd'hui insuffisantes.

L'action à mener vise :

- La rationalisation des réseaux ;
- L'optimisation du fonctionnement des transports publics ;
- La sensibilisation aux modes de déplacement alternatifs et partagés ;
- Et l'activation de solutions de déplacement mutualisées pour les entreprises.

Enjeux du diagnostic : identification du besoin d'un renforcement du transport collectif économique et respectueux de l'environnement

Le territoire souffre de l'absence de connexions ferroviaires sur de moyennes et longues distances. Les travailleurs devant se déplacer sont contraints d'avoir recourt à leur voiture personnelle et de prévoir une nuit en hôtel dans le cadre d'un déplacement professionnel à Paris, par exemple. L'absence de mobilité par le train prive la CCCA de nombreux visiteurs qui dynamisent la vie économique locale. Les jeunes adultes ou les étudiants en fin de cycle secondaire sont aussi contraints, s'ils veulent poursuivre leurs études supérieures, de quitter le territoire pour s'installer dans les plus grandes agglomérations alentours (Dieppe, Fécamp, Rouen, Le Havre, Paris...). La difficulté de trouver un emploi localement sans avoir accès à une offre de mobilité performante risque de freiner l'installation de jeunes ménages.

L'offre en transport en commun est très limitée

et les différentes lignes existantes ne sont pas coordonnées entre elles. En ce qui concerne le ramassage scolaire, il est organisé par les différentes collectivités qui disposent de la compétence en fonction des différents cycles. Trois réseaux de bus de ramassage dépendant des trois niveaux administratifs de collectivités territoriales compétentes se superposent, parfois sans interaction ou concertation.

La très grande majorité de la population se déplace en voiture, et renforce la dépendance de ceux qui n'ont pas le permis, ou qui n'ont pas de véhicules, en particulier les jeunes et les personnes âgées.

Les solutions de mobilités alternatives semblent encore associées à une pratique sportive ou touristique sur le territoire (vélo, randonnée).

Le besoin de coordination et de cohérence s'impose et oriente la mise en place d'un système de déplacement multimodal associé à des pratiques citoyennes conscientes de l'environnement et de sa protection. La protection de l'environnement, la sauvegarde du paysage passe aussi par la mise en place de solutions de mobilités variées, souples dans leurs fonctionnements, accessibles financièrement et raisonnées énergétiquement.

Venir et partir : établir une accessibilité longue distance pour les habitants, les visiteurs et les entreprises

La SNCF a considérablement réduit le réseau ferroviaire de Seine-Maritime pour des raisons économiques d'exploitation. Depuis 1994, le territoire de la CCCA n'a plus de lignes voyageurs. Ces fermetures de gares ont un coût pour les territoires ruraux et les villes moyennes qui ne sont plus desservies : l'enclavement.

Pourtant, la présence de la voie ferrée Saint-Valery-en-Caux - Motteville est un atout pour le territoire. Aujourd'hui, la voie n'est plus accessible pour le transport de personnes. Elle est réservée à l'évacuation des déchets issus de la centrale de Paluel.

La voie ferrée est un moyen de reconnecter la CCCA à son environnement proche et lointain et de redynamiser le territoire. Le manque de connections rapides depuis le territoire intercommunautaire vers les plus grandes agglomérations régionales est un frein au développement local.

Réinvestir le rail déjà présent sur le territoire présente une grande opportunité. Le tracé relie les plus grandes agglomérations du territoire et permet une connexion directe avec l'échangeur ferroviaire d'Yvetot qui redistribue les trains en direction du littoral et du Havre ou de Rouen et de Paris. De plus, avec son axe nord-sud, la voie ferrée devient un élément très structurant des dynamiques de mobilité. Elle complète les axes ferroviaires parallèles desservant Fécamp et Dieppe et offre ainsi une solution de mobilité alternative pour les déplacements des travailleurs (quotidiens et exceptionnels) : les habitants, les étudiants et les touristes. La reprise du rail est un objectif du SCOT Pays Plateau de Caux maritime (2014), dont font partie les Communautés de Communes Côte d'Albâtre et Région d'Yvetot, et s'inscrit dans une vision de développement des territoires à long terme.

Il est possible de basculer l'offre ferroviaire habituelle (Train Express Régional ou Intercité) vers une offre de Tram-train.

Plusieurs équipes ayant répondu au concours d'idées UPterritoire d'Albâtre ont proposé le mode du tram-train comme mode de réinvestissement du rail. Ce mode de transport ferré est plus léger qu'un train habituel, il est ainsi moins bruyant, plus court et plus souple dans son usage. Il permettrait de se déplacer de Saint-Valery-en-Caux à Cany-Barville en quelques minutes, de Saint-Valery-en-Caux à Motteville en une demi-heure, et poursuivre jusqu'à Rouen en une heure et Paris en trois. C'est un moyen de transport agile, puisqu'il peut compléter son offre de transport de voyageurs par une offre de transport de fret. La ligne étant à voie unique, les croisements sont impossibles. Or, pour proposer une qualité de service attractive et compétitive avec l'automobile, le tram-train doit proposer des connexions avec l'échangeur ferroviaire de Motteville au moins toutes les heures. Ainsi, à moins de combiner en un wagon le transport de personnes et le transport de biens, la voie de tram-train pourrait proposer un service de transports de biens de nuit à destination des entreprises sur le territoire, aujourd'hui contraintes à utiliser de grandes flottes de camions.

Le tram-train est une solution de mobilité qui permet de remplir plusieurs objectifs dans une perspective de développement économique et social du territoire, par la valorisation des activités industrielle, touristique et résidentielle. Il participe à la protection de l'environnement, par la réduction du nombre d'automobiles sur le territoire. C'est aussi une solution innovante qui permet d'inscrire la CCCA au rang des territoires pilotes en matière d'innovation rurale durable.

Fluidifier les déplacements pendulaires

Il existe un déséquilibre dans la structure de l'emploi et les compétences des habitants. Cela se traduit par une situation de déplacements pendulaires de travailleurs qui sont en poste en-dehors du territoire. En effet, à partir des éléments récoltés lors du diagnostic, 1 316 habitants travaillent dans les agglomérations de Fécamp, Dieppe et Rouen et s'y rendent en voiture quand seulement 212 font le chemin inverse (voir 1.2.5 figure 14 ; Carte des déplacements pendulaires en CCCA, 2015). Les déplacements pendulaires automobiles sont importants entre les communes de Fécamp, Cany-Barville, Saint-Valery-en-Caux et Dieppe sur la route D925. La route départementale D925 est un important

axe automobile Est-ouest, parallèle au littoral et desservant ses deux plus grandes agglomérations (Saint-Valery-en-Caux et Cany-Barville). C'est sur cet axe que s'organise la majorité des déplacements sur le littoral. Il est appuyé par les voies D 131 et D 20, les deux autres axes routiers vitaux du territoire, qui le rejoignent en perpendiculaire sur un axe nord-sud. La situation géographique de la D 925 et sa fréquentation quotidienne nous semblent être de bons arguments à la mise en place d'une ligne de transport public rapide joignant les communes de Fécamp, Cany-Barville, Saint-Valery-en-Caux, Saint-Riquier-ès-Plains et Dieppe. Les deux lignes de transport public existantes sur le littoral (L60 et L61) opérées par les services départementaux ne disposent pas d'un haut niveau de service et

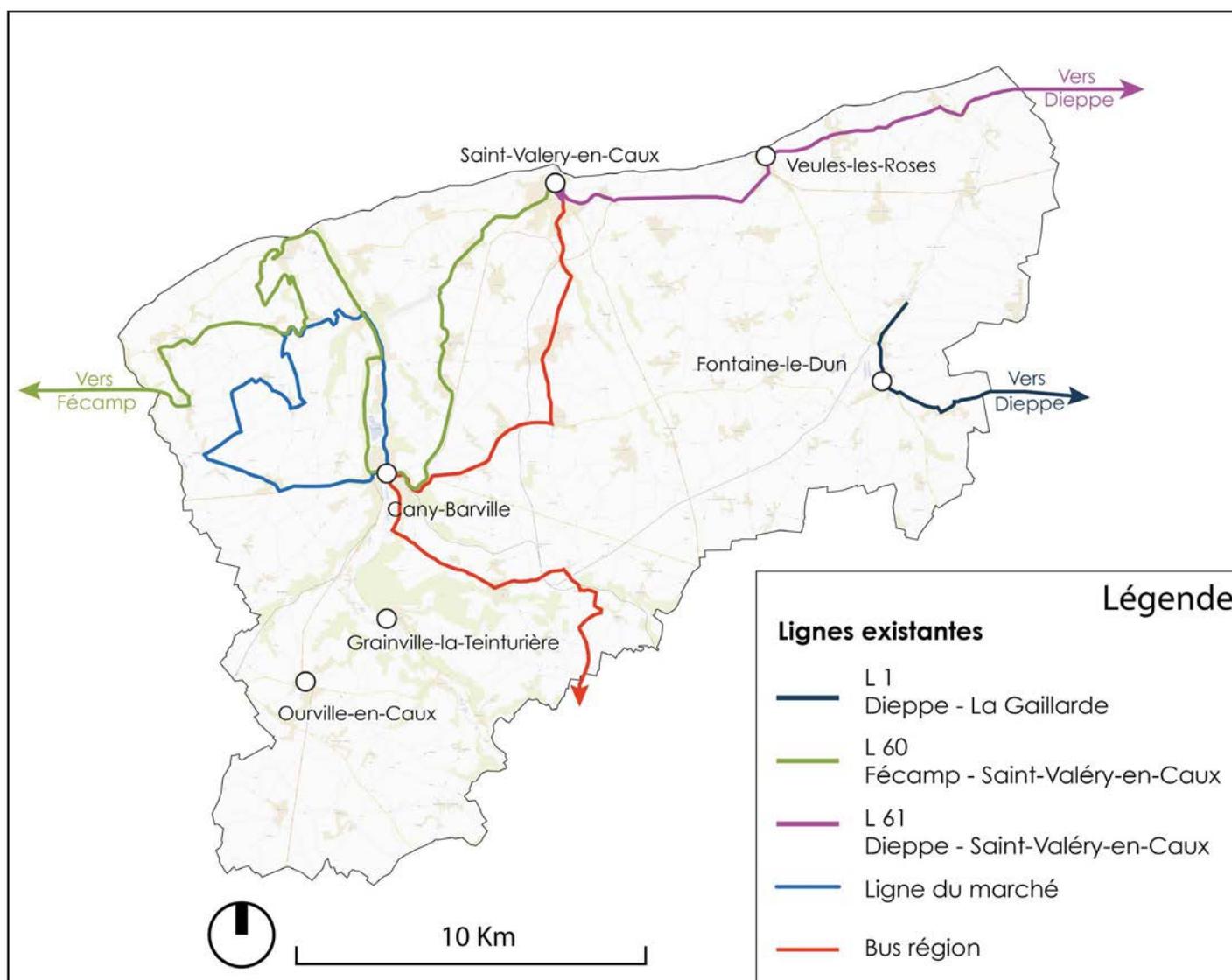


Figure 71 : Carte des lignes de transports existantes de la CCCA en 2019.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

leurs horaires ne sont pas coordonnés. Ces lignes sont peu utilisées car pas assez souples dans l'offre de mobilité qu'elles proposent. Les deux lignes disposent de nombreux arrêts sur leurs parcours respectifs rendant le trajet relativement long, ce qui est moins intéressant qu'un trajet en voiture. Une offre de transport public permettant de relier rapidement Fécamp et Dieppe, via Cany-Barville et Saint-Valery-en-Caux, serait un moyen d'intensifier les relations et les échanges entre ces agglomérations et de renforcer les dynamiques économiques locales.

Rationaliser le transport public

Le maillage routier est suffisamment dense

pour relier toutes les communes entre elles. Cela permet aux habitants de se déplacer avec une grande fluidité, à condition d'être en mesure physique et matérielle de se déplacer. Cette condition est peu contraignante pour les trajets de courte distance, or sur les trajets de moyenne et longue distance elle devient insurmontable pour une personne ne disposant pas de véhicule personnel, sans permis de conduire, sans la condition physique nécessaire pour effectuer le trajet à vélo ou à pied ni ne disposant du temps pour le faire. Afin de remédier à cette problématique subie par une partie de plus en plus conséquente des habitants (les jeunes, les personnes âgées ou les personnes handicapées) et d'équilibrer l'accessibilité des terres vis-à-vis du littoral ; nous proposons la mise en place d'une

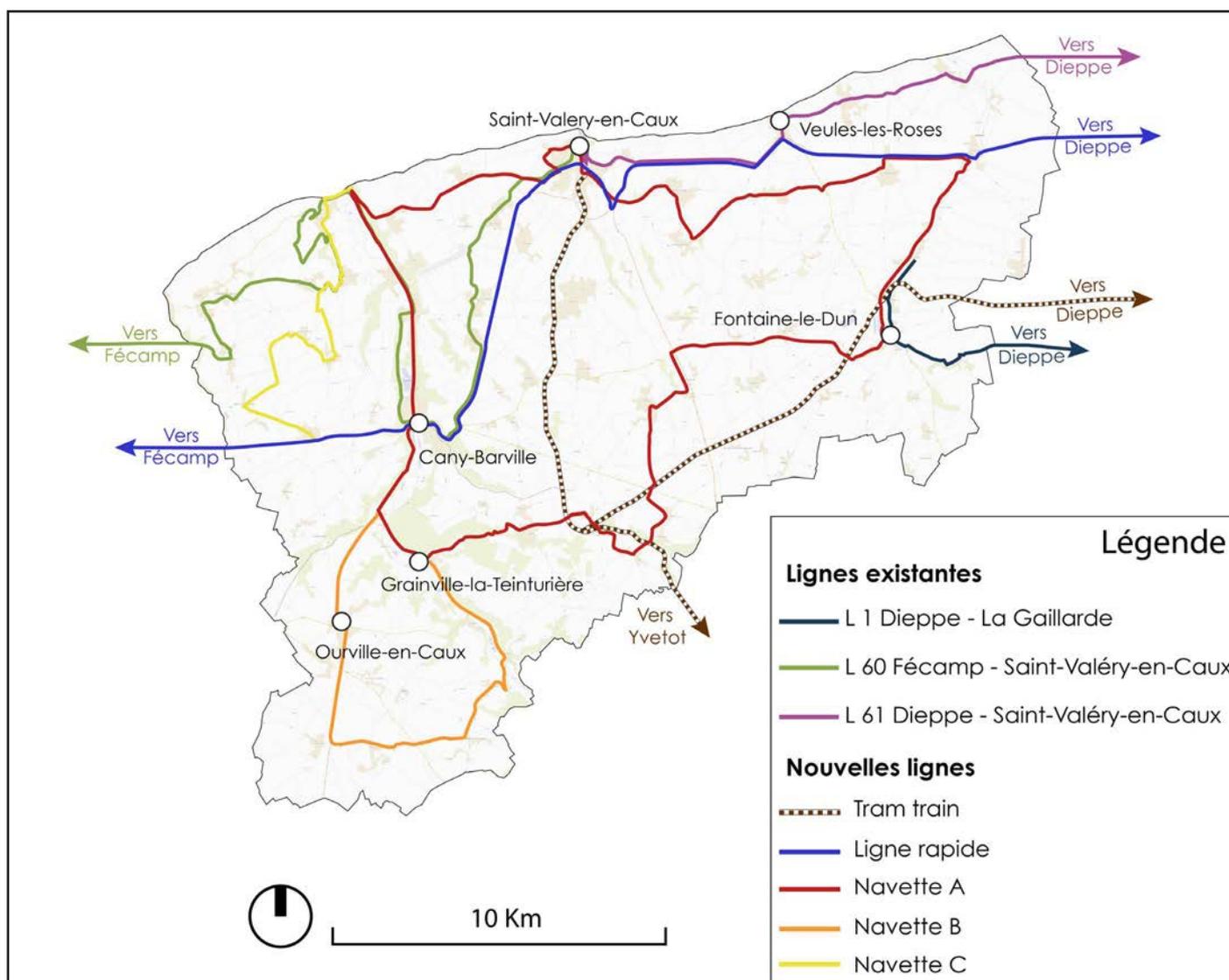


Figure 72 : Carte des lignes de transports existantes et des nouvelles lignes proposées de la CCCA en 2019.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

navette de transport public propre à la CCCA. La répartition des services sur le territoire permet de se rendre compte de la grande différence de fréquentation et d'attractivité entre le littoral et les plateaux et vallées. De plus, l'absence de transport en commun desservant certaines communes des plateaux renforce l'isolation de celles-ci. Ainsi, la mise en place d'une offre de transports en commun limitée à la CCCA est une solution qui permet de faciliter l'accès à toutes les parties du territoire. Cette offre a pour objectif de compléter la structure de la mobilité actuelle du territoire. Les communes desservies par les routes D925, D131 et D20 disposent de bonnes dynamiques touristiques et économiques. La hiérarchisation du réseau permet d'identifier des espaces plus stratégiques qui, en retour, sont en concurrence avec des espaces plus isolés, moins accessibles. De nombreuses communes situées sur les plateaux ne profitent pas d'un accès direct aux principales voies de communication.

Or, faciliter l'accès de ces communes au reste du territoire est essentiel pour leur développement économique et démographique. Elle permettrait de proposer des offres de loisirs ou de tourisme en complémentarité de celles existantes sur le territoire. Cette offre peut être utilisée pour le ramassage scolaire et rationaliser l'offre existante. Dans certaines communes où il n'y a plus d'écoles. Faciliter l'accès aux écoles alentours par une offre de transport en commun est un véritable atout de mobilité résidentielle.

Afin d'assurer un fonctionnement optimal, le parcours de cette ligne de transport sera séparé en trois circuits. Cela permet de limiter le temps de trajet des usagers en coordonnant les passages des différentes navettes aux arrêts communs. Avec une bonne intensité de service, il serait possible de renforcer l'attractivité des terres dans l'offre touristique et résidentielle de la CCCA. Le développement en parallèle de sites d'intérêts et d'activités

touristiques dans les terres, associé à l'existant permet de créer une offre de tourisme vert. La mise en place de cette ligne est un élément fort de rassemblement pour les communes de la CCCA. La dissémination sur le territoire d'arrêts de bus identifiés CCCA permet de familiariser les habitants avec le logo de la CCCA et de reconnaître l'EPCI comme éléments d'action territoriale publique.

Renforcer l'offre de mobilité alternative : pistes cyclables, chemins piétons et hippomobilité

Le territoire de la CCCA est traversé par trois vélo-routes. Il s'agit de voies cyclables intégrées aux routes qu'elles traversent. Les vélo-routes font l'objet d'investissements matériels pour sécuriser les déplacements à vélo sur leur tracé. Le tracé des trois véloroutes permet de se rendre compte qu'elles présentent un maillage suffisant pour desservir à la fois le littoral, les terres et la vallée de la Durdent. Elle se positionnent ainsi sur des axes structurants où les déplacements sont nombreux et parfois dangereux pour un cycliste. Leur signalétique, l'installation de voies dédiées et d'un éclairage sur certaines portions est un moyen de sécuriser ces véloroutes et de les rendre attractives pour une demande moins sportive.

De manière à compléter cette offre, les haras présents sur le territoire pourraient proposer, à la destination des touristes et des activités extra-scolaires, un transport en calèche. Ce mode de transport, appelé hippomobile, permet d'appuyer la mise en place d'un tourisme éco-responsable soucieux de l'environnement par une expérience de transport historique. De plus, les calèches pourraient, si le cadre légal le permet, proposer, ponctuellement, une solution de déplacement pour les scolaires.

Enfin, de manière à limiter les déplacements, d'en réduire les coûts pour les usagers et de renforcer le contact social des personnes

d'un même territoire, il serait intéressant de favoriser le co-voiturage par la sensibilisation et la mise en place d'une application ou un système de stop organisé. Dans le cadre de déplacements professionnels quotidiens, il peut être avantageux pour une entreprise de mettre en place un système de covoiturage entre ses employés pour faciliter leurs déplacements dans le cadre des Plans de Déplacement d'Entreprise. En réduisant le nombre de véhicules en circulation, le risque d'accident diminue ainsi que l'altération de la chaussée et l'émission de gaz à effet de serre et de particules fines. Plusieurs plateformes existent en France et dans la région. Le co-voiturage permet de simplifier les déplacements des personnes avec un minimum de structures d'accompagnement : une seule plateforme de communication et de paiement suffit.

Cet ensemble de ligne de transport en commun permettra de desservir les communes de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et de relier le territoire à son voisinage proche et lointain. Ces solutions s'adressent à des problèmes particuliers, mais sont parfaitement compatibles entre elles. La somme de ces solutions permet de créer un territoire rural à la mobilité

innovante, durable et variée dans ses formes.

Il est aussi important d'approcher la question de la mobilité par le prisme du temps. C'est-à-dire qu'en fonction du type de mobilité ciblée, il est plus ou moins actif en fonction des périodes. Par exemple, les Hippomobiles ne sont une solution de déplacement valable que lors des beaux jours de même que le vélo. Dans un autre sens, la tenue de certains événements sur le territoire l'expose à des problèmes de mobilité (embouteillage, surcharge, stationnement...) que ces solutions tentent de régler en diluant le besoin de mobilité automobile par un recours aux modes de transports publics. Ces offres sont à intégrer au système Atoumod mis en place par la région Normandie qui permet d'emprunter les A régionaux et les bus de Seine-Maritime et de l'Eure avec une seule billettique commune à tous les opérateurs. Le tram-train et la navette rapide sont des solutions de mobilité qui impactent plusieurs territoires. Cela suppose donc des investissements multiples associant notamment SNCF, Région et communautés de communes. Ainsi, ces offres seront à établir avec la région dans le cadre de l'application de la Loi d'Orientation des Mobilités qui rend la région compétente en matière de transport public sur l'ensemble de son territoire.

3 - ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DANS UNE PERSPECTIVE DE CRÉATION DE VALEUR ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Enjeux du diagnostic

Aujourd'hui, la centrale nucléaire de Paluel est le principal créateur d'emplois et fait de l'énergie un secteur économique incontournable. Dans un contexte d'anticipation de « l'après centrale nucléaire », l'investissement dans la production d'énergies renouvelables sera une priorité, si ce n'est une nécessité autant pour le maintien des dynamiques économiques actives sur le territoire, que pour la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique. Il est important de prévoir les aménagements énergétiques et économiques pour remplacer la centrale, en accord avec les besoins économiques des territoires.

Nous constatons que la production d'électricité d'origine renouvelable actuelle sur le territoire est d'environ 211 GWh/an rien que pour l'éolien terrestre, avec 36 unités de production, alors que la consommation du territoire est d'environ 227 GWh/an. Nous arrivons donc à un taux de couverture de 93% environ. Bien que la centrale nucléaire de Paluel soit située sur le territoire, sa production n'est pas destinée exclusivement à la CCCA, mais participe à la consommation nationale à hauteur de 9% en 2015. Le territoire consomme donc essentiellement de l'énergie renouvelable produite localement pour satisfaire ses besoins, ce qui est un véritable atout dans un objectif de faire de la CCCA un territoire aux dynamiques durables, y compris en matière de production et de consommation énergétique. En plus de l'éolien existant, la CCCA peut compter sur la station de méthanisation de Brametot qui exploite les déchets verts et les transforme en électricité. En milieu rural, il s'agit d'une solution

particulièrement intéressante pour valoriser la quantité de déchets verts produits par les exploitations et les particuliers. Enfin, nous avons constaté l'existence sur le territoire d'éléments exploitables pour la production d'énergie hydroélectrique comme les moulins à eau et les cours d'eau. Aujourd'hui inexploités, ce sont des éléments dont le potentiel énergétique, s'il n'est pas de très grande ampleur, permet de compléter les manques des systèmes éoliens et de transformation de biomasse.

Au vu des possibilités du territoire en production énergétique, il est possible d'atteindre un rapport production - consommation de 100% uniquement avec l'éolien terrestre. Cependant, les énergies renouvelables sont plus efficaces quand elles sont associées à différents modes de production d'énergie, tels que la méthanisation et l'hydroélectricité. Il est important dès lors d'établir un mix énergétique le plus varié possible afin de garantir une pérennisation de la production d'électricité. De plus, il faut penser également à insérer la production d'électricité non pas dans le seul territoire de la CCCA, mais aussi dans les territoires proches. Ainsi, les projets d'éolien offshore de Dieppe et Fécamp viennent également structurer la question énergétique autour du stockage de l'énergie et de la temporalité des infrastructures.

Un important potentiel éolien à exploiter

La situation littorale de la CCCA l'expose à de forts vents atteignant parfois 150km/h. Le vent a façonné le territoire (végétation rase en bord de falaise et sur les plateaux) et la manière de l'habiter et de le vivre des habitants (création des clos-masures et des talus plantés qui réduisent l'action du vent par effet filtrant).

C'est un élément qui participe à son identité et même à certaines de ses activités (en matière de loisirs notamment : kite-surf, voile...). La présence de 36 éoliennes en CCCA témoigne de l'intérêt d'exploiter le vent à des fins de production énergétique marchande, alors que la région Normandie se lance dans un ambitieux programme de développement des énergies renouvelables sur son territoire à travers son Plan Air-Climat-Energie Régional (PACER) élaboré en cohérence avec le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie 2015 – 2020. Ce programme se matérialise par la création de trois parcs éoliens off-shore à Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Dieppe-Le Tréport. Situés immédiatement à proximité du territoire, les parcs de Fécamp et de Dieppe-Le Tréport témoignent de l'intérêt éolien du littoral de la Seine-Maritime.

Ce littoral avait déjà fait l'objet d'une tentative d'exploitation éolienne à Veulettes-sur-Mer en 2004 qui n'a jamais vu le jour à la suite d'une opposition des habitants et de retards administratifs.

Aujourd'hui, les habitants sont plus sensibilisés à l'intérêt des énergies renouvelables, au besoin de se séparer des énergies fossiles et aux effets du réchauffement climatique sur le cadre de vie et les systèmes économiques et productifs locaux et globaux. À ce titre, l'exploitation de l'énergie éolienne sur terre et sur mer devient un secteur d'avenir, pourvoyeur d'emplois et créateur de valeur localement. La poursuite de l'éolien garantit deux éléments : l'autonomie énergétique de la CCCA en ENR et la production d'électricité à une échelle non négligeable.



Figure 73 : Illustration d'énergies marines renouvelables selon Les Marneurs.
Source : Source : Concours UP Territoire d'Albâtre - Les Marneurs - 2015.

Nous proposons donc :

- D'une part, l'augmentation sensible du parc éolien terrestre avec l'implantation de six nouvelles éoliennes afin d'atteindre une situation d'équilibre entre consommation et production énergétique sur la CCCA. La CCCA peut ainsi se positionner comme territoire d'avenir, pilote de l'innovation rural et de la transition énergétique durable ;
- D'autre part, la création d'un parc éolien off-shore, similaire à celui de Fécamp. Si l'investissement est très lourd et impossible à supporter par la CCCA seule, elle peut être accompagnée afin d'anticiper le remplacement des parcs de Fécamp et Dieppe-Le Tréport. En effet, la durée de vie d'une exploitation éolienne off-shore est de vingt ans. Prêts à l'exploitation en 2020, les deux parcs arriveront en fin de vie en 2047, en même temps que la l'arrêt probable de la centrale de Paluel. Arrivé à ce stade, les éoliennes sont démobolisées et chaque parc fera l'objet d'une décision de remplacement du matériel ou de démobolisation complète. Lancer la construction d'un parc off-shore dans cette temporalité est un moyen de se projeter dans l'avenir dans une situation d'exploitation favorable qui justifierait pleinement de l'investissement initial. L'énergie produite comblerait le manque associé à la fin d'exploitation des autres parcs.

L'élargissement de l'exploitation éolienne électrique sur le territoire permet :

- De participer à l'effort de transition des systèmes productifs et de consommation dans une perspective de réduction des gaz à effet de serre ;
- De s'inscrire dans un effort régional, voir national et européen de diversification des productions énergétiques et de développement des énergies renouvelables.

Un tel projet demande une très grande capacité d'investissement que la CCCA ne peut supporter seule, mais sa cohérence géographique, technique et temporelle permet d'appuyer sa justification, notamment dans le cadre de demandes de financement à d'autres échelles.

Mise en place d'un réseau de transformation des déchets verts

Les énergies renouvelables ont le désavantage de ne pas être aussi fiables dans leur rendement et stables dans leur exploitation que les énergies fossiles où un gisement de pétrole ou de minerai de charbon peuvent être exploités à un rythme donné jusqu'à son épuisement. Le vent est changeant dans sa force et son intensité, et ainsi rend la production énergétique éolienne souvent instable et imprévisible. L'énergie renouvelable doit donc reposer sur différentes ressources pour être efficace constamment dans le temps. Aussi, nous proposons d'intensifier et de systématiser une initiative déjà présente sur le territoire : la méthanisation.

Il existe actuellement une unité de méthanisation à Brametot. Couplée à un centre de tri, elle réutilise les déchets verts déposés par les habitants alentours et les transforme en électricité ou en chaleur. C'est un processus très intéressant en milieu rural. Les exploitations agricoles comme les particuliers produisent beaucoup de déchets verts (tonte de pelouse, taillage ou abattage d'arbres et haies...) qui sont alors recyclés et valorisés. Ces déchets sont soit transformés en compost, soit en biogaz. Le premier peut être utilisé à des fins agricoles et énergétiques, le second comme carburant ou chauffage.

Nous avons recensé trois centres de tri des déchets sur le territoire. Chacun de ces centres peut être associé à la production de biomasse et biogaz, soit par un réseau de petites unités de méthanisation, soit en centralisant la

production. Il est possible de s'appuyer sur les deux modèles. Insi, les agriculteurs peuvent s'équiper de petites unités de méthanisation pour particuliers et transformer leurs déchets en matière agricole ou en électricité et biogaz afin de répondre à leurs propres besoins énergétiques ou de compléter leurs revenus en revendant leur production. Les unités les plus importantes permettent de centraliser les déchets exploitables des particuliers. L'ensemble est associé à un réseau de transformation qui s'appuie sur des éléments existant sur le territoire et des propositions d'aménagement comme les « Quais », plateformes multi-services proposées dans le projet de territoire (voir la partie 2.1.3 Services). Le réseau énergétique met en cohérence l'ensemble des parties concernées par la production, la distribution et la consommation d'énergie verte issue de la méthanisation. Les « Quais » mentionnés plus tôt fonctionnent par un réseau de camions qui acheminent les biens et les denrées vendues sur ces plateformes.

Ces camions peuvent être alimentés par biogaz, tout comme les bus de transport public, et peuvent servir de collecteur de déchets verts à partir des quais (présents dans la plupart de communes) utilisés comme points

de collecte afin de simplifier les réseaux et modes de fonctionnement des habitants, centres de tri et des unités de méthanisation. Cette production repose sur une matière première renouvelable et abondante : les déchets verts. Elle permet de compléter la production énergétique fournie par les éoliennes. La participation des agriculteurs dans la mise en place d'une solution énergétique durable est une vraie plus-value sur ce territoire où la part des agriculteurs dans la population active est plus de deux fois plus importante que la moyenne normande (5% contre 2%). Le réseau de transformation assure la création d'un circuit court énergétique et multiplie la création de valeurs (et donc d'emplois) à travers la filière de la biomasse afin de renforcer le mix énergétique et la gestion des déchets, mais aussi en s'inscrivant dans le fonctionnement d'autres solutions que nous proposons comme les « Quais ». La création de plusieurs unités de méthanisation et d'un réseau complet de transformation des déchets verts est parfaitement compatible avec les systèmes de récupération des déchets existants ainsi que celui des centres de tri à condition d'en redéfinir les modes de fonctionnement en cohérence avec ces nouveaux éléments et la valorisation d'éléments déjà existants.



Figure 74 : Illustration de réseau de transformation (méthanisation) en milieu rural selon Les Marneurs.

Source : Concours UP Territoire d'Albâtre - Les Marneurs - 2015.

Le patrimoine architectural et naturel au service des énergies durables : les moulins à eau et bassins de stockage

La richesse du patrimoine architectural et naturel de la CCCA offre des opportunités de valorisation, en particulier en ce qui concerne la production d'énergie.

Il existe plusieurs moulins hydrauliques sur les cours de la Durdent, de la Veules et du Dun. Les roues à aubes sont entraînées par la force du courant et produisent ainsi de l'énergie hydraulique qui, autrefois, servait principalement à moudre du grain. Couplées à un générateur, ces roues peuvent produire de l'électricité à partir de la seule force du courant du cours d'eau. Cela permet à la fois de redynamiser un patrimoine parfois à l'abandon, comme c'est le cas pour le site de la Maggi à proximité du Lac de Caniel.

Cette redynamisation peut être valorisée dans le cadre d'une offre touristique. Les moulins produiront de l'électricité qui peut être vendue aux distributeurs. Toutefois, ces édifices sont la propriété de particuliers. Il nous paraît intéressant de proposer un accompagnement financier et technique à la réhabilitation des moulins qui engendrera une plus-value visuelle et foncière. En-dehors, des phases de travaux et de réhabilitation, une équipe très limitée de techniciens peut être en charge du réseau et de l'entretien. Un partenariat avec EDF ou un fournisseur d'énergie hydrolique est envisageable. Les nouveaux moulins hydrauliques peuvent devenir une signature territoriale, une innovation visible, utile et attractive. Dans un contexte de valorisation touristique et résidentielle du territoire, la préservation, la réinvention et l'entretien du patrimoine local est un moyen de développement et d'appropriation.

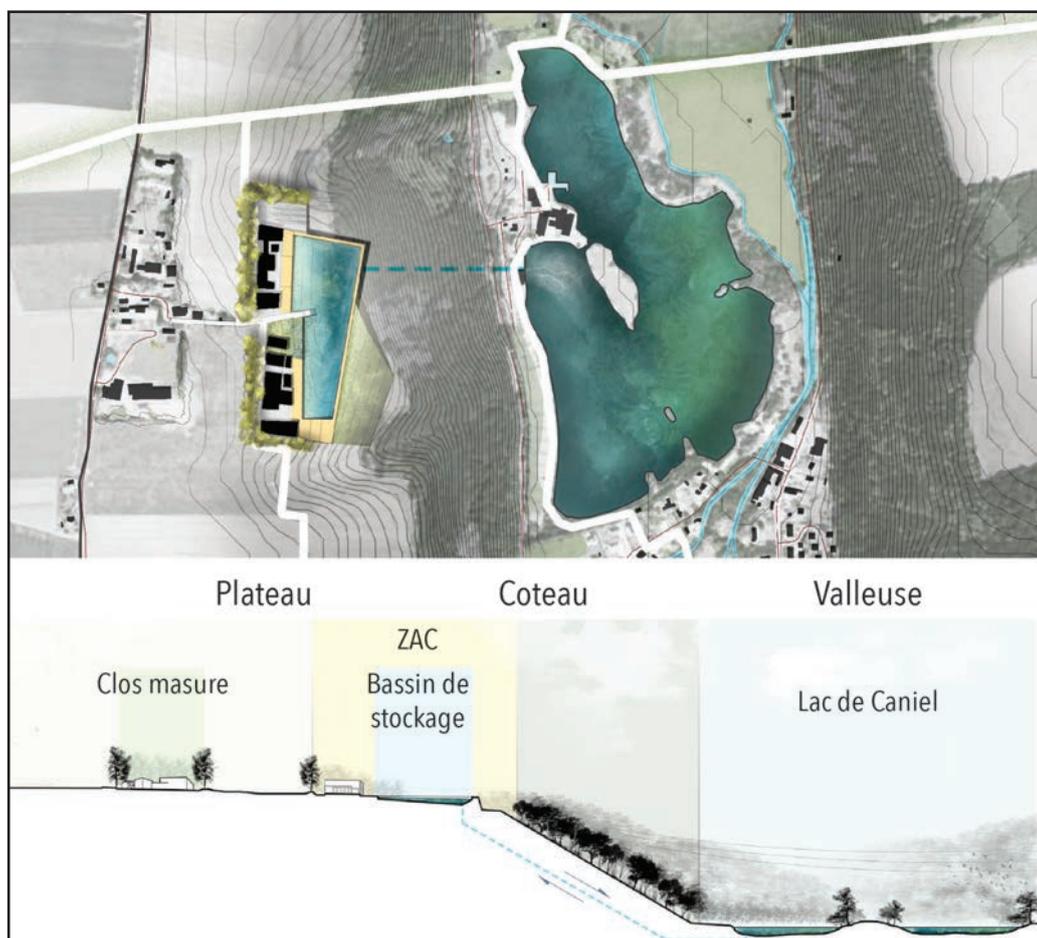


Figure 75 : Illustration de bassin de stockage pour le lac de Caniel selon Pareto Plage.

Source : Concours UP Territoire d'Albâtre - Pareto Plage - 2015.

Dans la même perspective, nous proposons la création d'un bassin de stockage à proximité du lac de Caniel suivant le fonctionnement d'une centrale Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP). Il s'agit d'une station composée de deux bassins installés à différentes altitudes reliés entre eux par un groupe hydroélectrique réversible qui occupe alternativement les fonctions de pompe-moteur ou de turbine-alternateur. Le premier mode est utilisé quand la consommation d'électricité est inférieure à la production, l'eau du bassin inférieur est envoyée par pompage au bassin supérieur. Le second mode intervient lorsque la consommation dépasse la production d'électricité.

Il s'agit d'une solution efficace de stockage stationnaire de l'énergie, le principal défaut de l'électricité étant qu'on ne peut pas la stocker. Le groupe lauréat du concours Up, Pareto-Plage, a proposé ce bassin de stockage de Caniel pour stocker l'énergie créée en période creuse et de la revendre en période pleine. Cette solution parfaitement adaptée au territoire permet d'ajuster les ressources énergétiques variables comme l'éolien et le solaire tout en créant un nouveau site d'intérêt, en hauteur du lac et surplombant Cany-Barville. L'eau est alors transférée par gravité au bassin inférieur, entraînant la turbine du moteur et produisant de l'électricité.

4 - RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE DURABLE DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Enjeux du diagnostic

La répartition des services reste inégale et dépendante soit d'un seuil démographique à l'échelle de la commune, soit de la présence d'une fréquentation touristique. Cette situation menace certains hameaux et villages de désertification sur les plateaux. Le territoire fait donc face à un besoin d'inventer des solutions pour simplifier l'accès aux services et aux biens pour tous les habitants, afin de maintenir le cadre de vie, réduire l'utilisation de la voiture, mutualiser les ressources et rendre les petites unités attractives. Par ailleurs, la présence de la centrale a permis aux communes de bénéficier d'équipements de loisirs et de sport qui constituent aujourd'hui un maillage intéressant. Ces équipements souffrent parfois d'un coût de fonctionnement élevé, qui ne permet pas de les optimiser. Ils peuvent constituer des « quais » permettant d'imaginer l'accueil de commerces et de services nomades.

Moduler les temporalités et faire voyager les services

Afin de proposer une réponse pertinente à cette situation, nous nous sommes inspirés du projet « Good Vibration » de l'Atelier 117 (Concours UP Albâtre). Ce projet est original par sa manière d'approcher le territoire, par le temps et ses pulsations, qui sont multiples et dessinent un profil original entre vie quotidienne, périodes scolaires, saison touristique, période électorale... A chacune de ces variations correspondent des dynamiques qui lient les acteurs socio-économiques du territoire entre eux et mettent en place des relations sur différentes échelles de temps.

Les effets sur l'armature territoriale se traduisent par exemple par une évolution des déplacements sur le territoire entre l'été très touristique et l'hiver très peu fréquenté. L'Atelier 117 propose un moyen de capter ces pulsations, de les répartir et de desservir, par une armature territoriale flexible, l'ensemble du territoire en commerces à proximité et services.

La solution des « Quais » : des plateformes souples et coopératives au service des personnes sur l'ensemble du territoire

Selon l'Atelier 117, les Quais sont des « espaces publics partagés adjoints d'une structure bâtie, accueillant des programmes » qui se déploient sur tout le territoire et offrent des espaces de services, de commerces, de mise en réseau et de mise en œuvre d'une gouvernance participative. Leur particularité réside dans leur caractère polyvalent : leurs usages sont amenés à évoluer en fonction du moment de la journée, des saisons, ou encore d'événements.

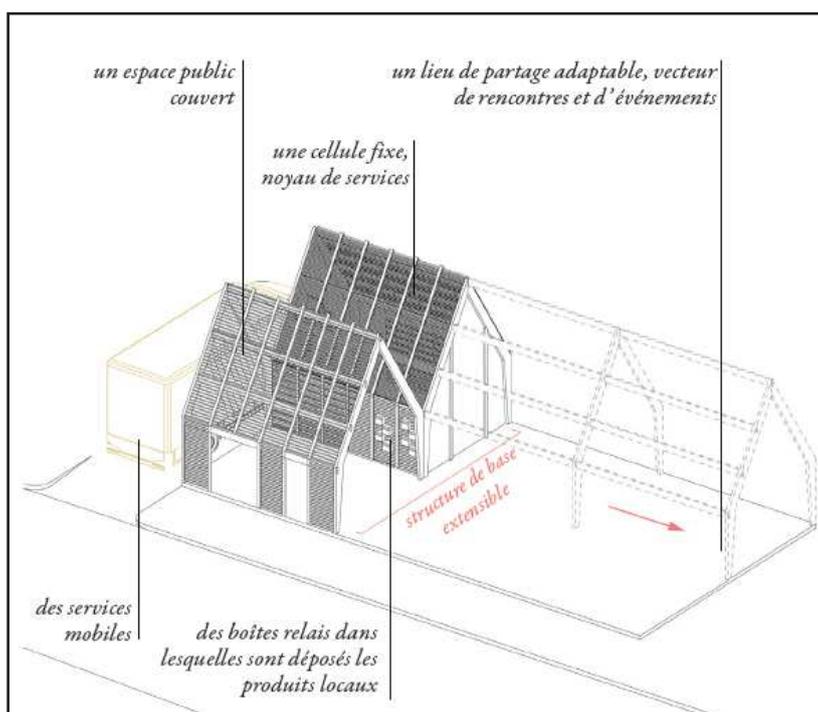


Figure 76 : Illustration des quais selon l'Atelier 117.

Source : Concours UP Territoire d'Albâtre - Atelier 117 - 2015.

Cette variation de programmation est accentuée par le fonctionnement coordonné en réseau des Quais. En effet, ils sont ravitaillés et animés par un réseau constitué de distributeurs de services mobiles qui se déplacent d'un quai à l'autre en fonction d'un programme hebdomadaire et d'un calendrier annuel. Les quais proposent des biens et services qui proviennent des entreprises et secteurs d'activité déjà présents sur le territoire. Ceci permet de conserver et renforcer l'activité des commerces et services existants, en les coordonnant et en développant leurs opportunités de vente dans un rayon d'activité plus étendu.

Par exemple, chaque jeudi matin, le quai de Crasville pourrait proposer :

- Des services de santé (médecin/infirmiers/kinésithérapeute...);
- Des services administratifs, juridiques ;
- La vente de légumes, de pain, de viande des producteurs locaux ;
- L'accès à un espace de co-working avec Internet et ordinateurs.

Il est même imaginable de proposer ces quais les mercredi, samedi, dimanche ou en fin d'après-midi (16H-19H) afin d'apporter un service aux actifs, de l'aide au devoir ou l'école de musique itinérante. La modularité des quais peut s'adapter à la population de chaque commune et même aux variations de population lors des saisons touristiques. La concentration des activités pendant un temps donné accentuerait l'attractivité.

De cette manière, les Quais s'adaptent aux dynamiques territoriales actuelles (mouvements pendulaires, saisonnalités touristiques, les événements ponctuels) et multiplient les opportunités de projet dans un écosystème territorial pérenne. Des camions assurent la logistique du réseau de Quais et déplacent, à titre de service, les biens des commerçants locaux sur un rayon d'activité établis en fonction de la présence ou non du même service dans une commune et des rayons d'activité des entreprises concurrentes.

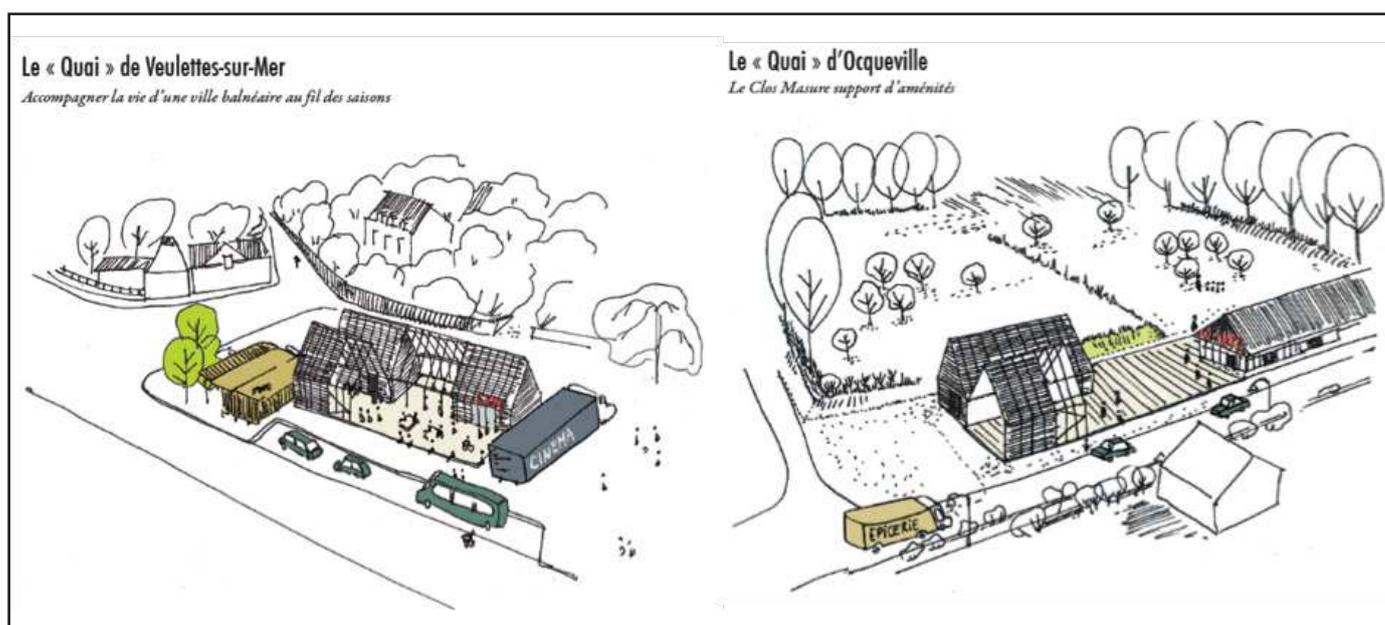


Figure 77 : Illustration des quais de Veulettes-sur-Mer et Ocqueville selon l'Atelier 117.

Source : Concours UP Territoire d'Albâtre - Atelier 117 - 2015.

Enfin, les Quais s'appuient structurellement sur le foncier existant en CCCA. Certaines communes disposent de construction légères exploitables comme Quais à l'image des communes de Grainville-la-Teinturière et Fontaine-le-Dun (Figure 78). De nombreuses communes sont équipées de salles des fêtes dont certaines sont insuffisamment exploitées et représentent de l'immobilier à entretenir sans retour décisif sur l'investissement de départ. Les Quais sont des espaces publics dont l'enveloppe matérielle n'est pas définie, ils peuvent être installés dans tout espace ayant le volume et les aménités nécessaires pour accueillir des activités ponctuelles de vente de biens et services.

Accessibilité numérique : associer Quais et E-centers, espaces de travail et de partage

Les Quais sont une opportunité pour apporter une réponse à l'affaiblissement du commerce et des services de proximité. Il est possible d'appliquer la même logique pour répondre aux besoins d'infrastructures numériques, de conseils ou services de développement d'activités numériques. Certains visiteurs cherchent un accès au réseau internet et mobile pour maintenir un contact professionnel à distance, or la CCCA ne dispose pas de la fibre optique (celle-ci doit encore être installée par le programme du département de Seine-Maritime Fibre 2023), ni d'une excellente couverture réseau. Certains quais sont ainsi aménagés de manière à accueillir des espaces numériques publics, baptisés E-centers. Ces espaces auront pour vocation de proposer un espace de travail public à la manière des espaces de coworking à destination des touristes, mais aussi des habitants. Ces E-centers sont l'occasion d'installer des permanences de conseil numérique, informatique, administratif ou juridique à destination des entreprises, des associations et des habitants, pour les assister dans leurs démarches.

Une partie des habitants de la CCCA étant des personnes âgées, leur domiciliation dans des communes rurales dépourvues de services médicaux constitue un risque pour leur santé. Certains diagnostics et suivis de santé peuvent être opérés à distance, mais une permanence médicale dans un E-center serait une manière d'apporter une réponse tout en limitant les déplacements des personnes.

Les e-center s'inspirent beaucoup de projets déjà existant en Europe, mais aussi sur le territoire. Le réseau d'espaces de coworking rural COWOCAT est très intéressant. Mis en place par un groupement d'intercommunalité rurales catalanes, le réseau rassemble les espaces de coworking existant dans le monde rural catalan, en développe de nouveau, et motive les usagers à travailler ensemble au montage de projets afin d'exploiter les synergies des territoires. Le réseau permet aussi aux touristes en repos sur le territoire de disposer d'un moyen de conserver un contact professionnel en vacances ainsi que de développer des opportunités d'activité en mettant en relation des usagers locaux et usagers réguliers non-résidents. Le réseau est un succès, depuis 2013 il a permis la création de quatre nouveaux espaces de coworking sur le territoire, certains dans des bâtiments relevant du patrimoine historique à l'abandon.

De plus, les Maisons de service publics existant sur le territoire à Saint-Valery-en-Caux (Espace Public du Littoral), Cany-Barville (Espace Public de la Vallée) et Fontaine-le-Dun (l'Espace Multiservices) sont trois structures labellisées Maison de Service au Public. Ces structures ont la vocation de rapprocher l'utilisateur et les institutions publiques en y accueillant des permanences d'organismes exerçant une mission d'utilité publique. Elles ont été renforcées en mai 2019 par quatre autres installations équivalentes : les Espaces Publics Mobiles au Bourg-Dun, à Ourville-en-Caux, Saint-Martin-aux-Buneaux et Saint-Vaast-Dieppedalle.

Pour conclure, les Quais et les E-centers sont, ensemble, une manière de répondre à une variété d'enjeux auxquels est exposée la CCCA. Il s'agit d'une action transversale menée en partenariat avec des acteurs publics et privés, avec l'objectif de faire évoluer les dynamiques territoriales actuelles pour les rendre durables, capables d'évoluer dans le temps en fonction de la variation des flux sur le territoire, de manière à créer un environnement économique et institutionnel favorable au maintien et à la création d'activités sur le territoire.

L'ensemble de ce réseau constitue une armature territoriale souple, capable d'évoluer dans le temps au fil des temporalités agricoles, économiques, touristiques et culturelles tout en sublimant les forces et les ressources actuelles. Les Quais transforment les externalités négatives (dispersion de l'habitat, structure agricoles forte, vacance des résidences secondaires en hiver, inégale répartition des commerces et services de proximité...) en opportunités territoriales.



Figure 78 : Espaces couverts exploitables, Quais à Grainville-la-Teinturière et Fontaine-le-Dun.

Source : Université de Lille - Atelier CCCA - 2019.

5 - SYNERGIES AGRICULTURE/INDUSTRIE ET VALORISATION DES FILIÈRES LOCALES : LES CIRCUITS COURTS, LE LIN ET L'AGROALIMENTAIRE

Enjeux du diagnostic

L'affaiblissement des retours financiers de la centrale nucléaire de Paluel et des dotations de l'État commence à impacter le territoire. Ces baisses vont se répercuter d'une part sur le budget de l'EPCI, d'autre part sur sa vie économique et sa structure démographique. Il s'agit alors de trouver des moyens de développer un écosystème durable et viable pour pallier l'arrêt de la centrale et compenser les conséquences sur les activités économiques et sociales locales.

Nous avons identifié deux secteurs à associer pour opérer cette transition : l'agriculture et l'industrie, en particulier autour du lin et de l'agroalimentaire.

Développement d'une agriculture de conservation des sols et valorisation des circuits courts

Le fonctionnement en poly-agriculture du secteur agricole est un véritable atout en matière d'opportunité de développement économique à destination de la consommation locale et touristique. L'organisation des cultures en rotation sur parcelle répond à un besoin de conservation des sols, d'échanges biologiques et de diversification des productions. En fonction de la rotation effectuée, il est possible de mettre en place des synergies entre les cycles des différentes cultures. La rotation la plus courante s'opère en 7 ans : céréale - betterave - céréale - pomme de terre - céréale - lin - céréale. Certaines exploitations complètent cette polyculture par de l'élevage et s'inscrivent ainsi dans un système dit agropastoral, c'est-à-dire un système de production

agricole où l'élevage extensif est intimement lié au fonctionnement de l'exploitation. Ce système est un véritable atout. D'abord, il permet aux exploitants de se diversifier. N'étant pas soumis aux fluctuations du prix en bourse d'une culture unique, les exploitants sont plus flexibles. Ils peuvent aussi bénéficier de différentes aides issues de la Politique Agricole Commune européenne ou de subventions de l'État français. Aussi, grâce aux synergies des cultures, les sols ne sont pas autant exposés au risque de perte de qualité nourricière. Les échanges complémentaires permanents permettent de conserver un humus riche et en bonne santé, tandis que les cultures extensives limitées à une seule production agressent les sols et les appauvrissent. Le recours aux intrants chimiques peut aussi être limité. De plus, ce système permet de limiter les effets de l'érosion. La Côte d'Albâtre est très exposée à ce risque, et la CCCA pourrait être un laboratoire d'observation des effets de nouvelles pratiques pour éviter des épisodes d'inondations ou de coulées de boue. En Pays de Caux, l'Association Sol-en-Caux et ses 21 agriculteurs se sont engagés depuis 2013 dans l'agroécologie et testent sur leurs exploitations l'agriculture de conservation pour restaurer la matière organique et limiter l'impact de l'érosion sur leurs parcelles. Labellisé Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) en 2016, l'association teste des pratiques alternatives capable d'atteindre une rentabilité économique. Une des voies d'avenir reste aujourd'hui l'agriculture biologique, qui est supportée par différents programmes-cadres du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), de l'État ou des régions. Ces méthodes ouvrent la perspective d'une

exploitation durable des ressources, réduisent les pollutions, et limitent l'exposition aux risques naturels, amplifiés par le changement climatique, la minéralisation des sols et la surexploitation des terres arables. De plus, l'agriculture biologique maintient la structure paysagère du territoire et son cadre de vie rural sans bouleverser sa viabilité économique. Elle présente de nombreux avantages en matière de création de valeur ajoutée, de perception du territoire, de protection des écosystèmes et de renforcement des dynamiques économiques locales.

La Côte d'Albâtre pourrait devenir un fer de lance de la culture biologique. Ce mode d'exploitation, doublé à l'incitation et au développement des circuits répond à l'ambition d'un territoire rural d'innovation durable.

La CCCA a édité sur son site Internet un guide des producteurs locaux intitulé « Du producteur au consommateur en Côte d'Albâtre ». L'objectif est de mettre en rapport direct le producteur et le consommateur pour valoriser la production locale, permettre une alimentation de qualité à des coûts optimisés. Pour l'instant, ce guide compte 18 exploitants associés et sept types de produits. La mise en place de circuits courts motive la création de liens sociaux et de coopérations sur un territoire. Ils favorisent l'équité des échanges financiers entre le producteur et le consommateur. Cette démarche peut s'associer d'une fonction pédagogique ou informative de sensibilisation à la protection de l'environnement et au fonctionnement du monde agricole tout en étant une source de création de valeur locale.

Enfin, si les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont permis



Figure 79 : Logo du circuit court « Du producteur au consommateur en Côte d'Albâtre ».

Source : Côte-albâtre.fr

de révolutionner le monde entrepreneurial et industriel, elles ont encore de grandes potentialités pour le monde agricole. Mettre en réseau les différents agriculteurs du territoire entre eux et avec les autres acteurs socio-économiques permet de créer de possibles synergies d'activité pour renforcer la structure économique du territoire et renforcer les capacités d'initiative des agriculteurs. Rapprocher les agriculteurs locaux avec d'autres agriculteurs issus de la Communauté Européenne favorisera le partage des informations et des résultats d'expérience. Le Réseau Européen de Développement Rural (REDR) sert de plateforme pour l'échange d'informations relatives au fonctionnement pratique des politiques, programmes, projets et autres initiatives de développement rural. Le REDR entend faire participer et toucher toute personne présentant un intérêt et un engagement pour le développement rural en Europe



Figure 80 : Logo du Réseau Européen pour le Développement Rural.

Source : REDR.

(les réseaux ruraux nationaux, les groupes d'action locale, les organisations européennes, les professionnels du monde rural, le monde de la recherche...).

Afin de développer le secteur agricole, de lui fournir les moyens de développer son activité de façon durable et d'être un atout pour l'attractivité résidentielle et touristique dans une perspective de territoire rural d'innovation durable de territoire, l'ambition du projet est :

- De sensibiliser à l'agriculture de régénération des sols et à l'agriculture biologique en leur apportant un accompagnement et une information sur les possibilités de financements des conversions ;
- D'étendre le réseau d'agriculteurs ;
- D'accompagner les expérimentations de nouvelles pratiques par la recherche ;
- D'organiser des visites de leurs exploitations ;

- De diversifier les plateformes et moyens d'information de la population et des touristes de l'existence des offres en circuits courts et de valoriser les circuits courts existants "Du producteur au consommateur en Côte d'Albâtre" ;
- Moderniser le secteur et d'intégrer les technologies numériques.

Développement de filières d'excellence agro-industrielles innovantes : le lin et l'agro-alimentaire

En lien avec le monde agricole et les forces existantes locales, le projet de territoire propose de stimuler les opportunités de développement de filières industrielles d'excellence axées autour du lin et l'agro-industrie. Les clusters appliqués aux deux secteurs (agroalimentaire et lin), associés à des offres de formations locales, deviendront les piliers du développement territorial.

Une filière du Lin : innovation et transformation locale

La Normandie est le cœur de la production de lin textile en France, et la Seine-Maritime rassemble la plupart des acteurs décisifs de ce secteur. La France est le premier pays producteur de lin en part de marché à l'export :

60% des fibres de lin textile échangées et transformées dans le monde sont originaires de l'héxagone. La Normandie représente 55% de la production française (pour environ 35% de la production mondiale) et la Seine-Maritime est à l'origine de 75% de la production normande (soit environ 25% de la production mondiale)¹.

La plupart des agriculteurs de la région sont associés en coopérative. Ce statut permet aux exploitants de mutualiser leurs ressources pour l'achat, l'entrepôt ou la transformation partielle de leur production. Par exemple, en 2012, la société Cristal Union devient une coopérative. Ce statut permet aux agriculteurs et acteurs sucriers de s'approprier les outils de la production et d'émettre un avis sur la stratégie opérée par le groupe. Une coopérative fonctionne par investissement d'actionnaires, et n'est pas OPAb.

Les agriculteurs deviennent des actionnaires de la coopérative, et non de simples fournisseurs. C'est aussi le cas dans le secteur du lin avec Terre de Lin, qui rassemble plusieurs centaines de producteurs de lin en Seine-Maritime et dans l'Eure. L'atout de Terre de Lin est de disposer de la filiale TEX-NORD qui s'occupe de l'export de la production mais aussi des coopératives du Neubourg et d'Agylin, associées dans la structure COMLIN. La carte suivante permet de se rendre compte de l'étendue de ce réseau en Normandie. Le territoire dispose des moyens de contrôler une part importante du marché du lin, à condition de le valoriser, voire d'explorer les possibilités de le transformer pour ne plus subir de dépendance extérieure. Le lin français est largement tributaire de la filière textile en général et correspond à un marché de niche dépendant d'un acheteur presque unique : la Chine, qui totalise 90% des débouchés commerciaux du secteur avec une demande toujours croissante.

¹ Chiffres issus du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Plateau de Caux Maritime (Document d'Orientation et d'Objectifs) de 2014, de la Confédération Européenne du Chanvre et du Lin ; Ministère de l'Agriculture, Stratégies de filières, 2014.

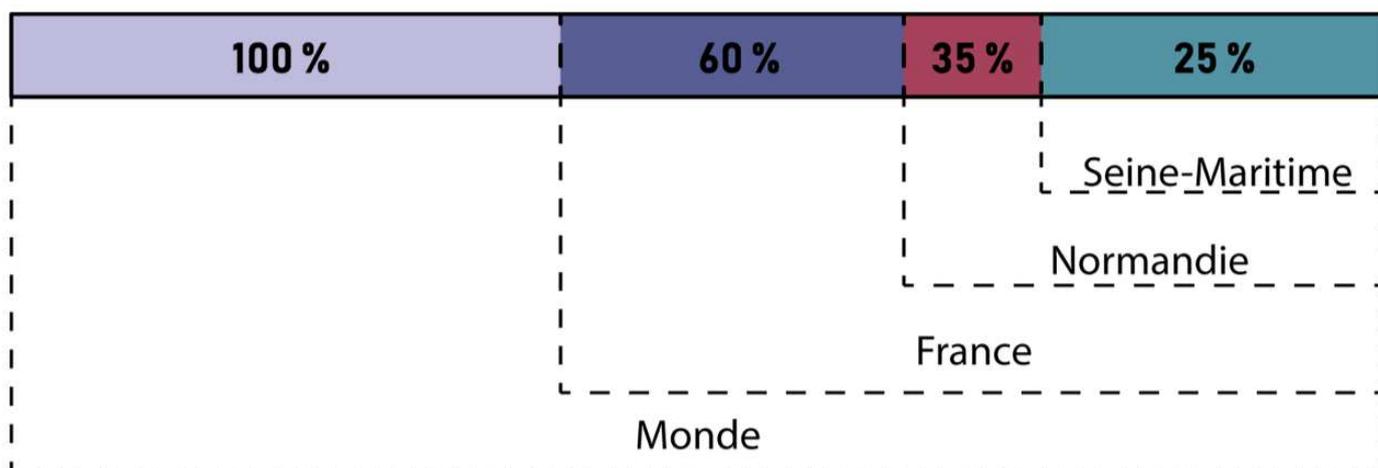


Figure 81 : Part de la Seine-Maritime dans le commerce mondial de la fibre de lin en 2014.

Source : Université de Lille - Atelier CCCA - 2019.

De plus, les activités de filature ont quasiment disparues sur le territoire français depuis l'ouverture à la division internationale du travail et à la concurrence industrielle globalisée.

Il s'agit alors de valoriser la production linière

Plusieurs options sont envisageables :

- La transformation du lin textile sur le territoire en inventant une filière française de qualité et de référence ;
- La transformation du lin sur le territoire en explorant les nouveaux matériaux technologiques issus de la valorisation de la fibre.

Le secteur de la mode est un secteur à viser. Aujourd'hui, certains consommateurs sont de plus en plus attentifs aux modalités et aux lieux de production.

Mettre en avant un produit transformé en France, répondant à des exigences écologiques et à des garanties de qualité, en s'appuyant éventuellement sur l'avant-gardisme de la haute-couture, est un moyen de sensibiliser le public. D'autant plus que le lin textile se distingue très facilement du reste des tissus. La fibre de lin est un matériau renommé pour ses qualités techniques : la structure de la fibre de lin teillé lui donne plus de résistance que celle de coton et elle est une des seules fibres à être plus résistante humide que sèche. La capacité d'absorption du lin, jusqu'à 30% de sa masse, avant de rendre un contact humide, en fait un très bon matériau pour les vêtements d'été à la vertu anti-transpirante. Les vêtements produits à partir de fibre de lin sont aussi très reconnaissables par leur main, c'est-à-dire leur contact

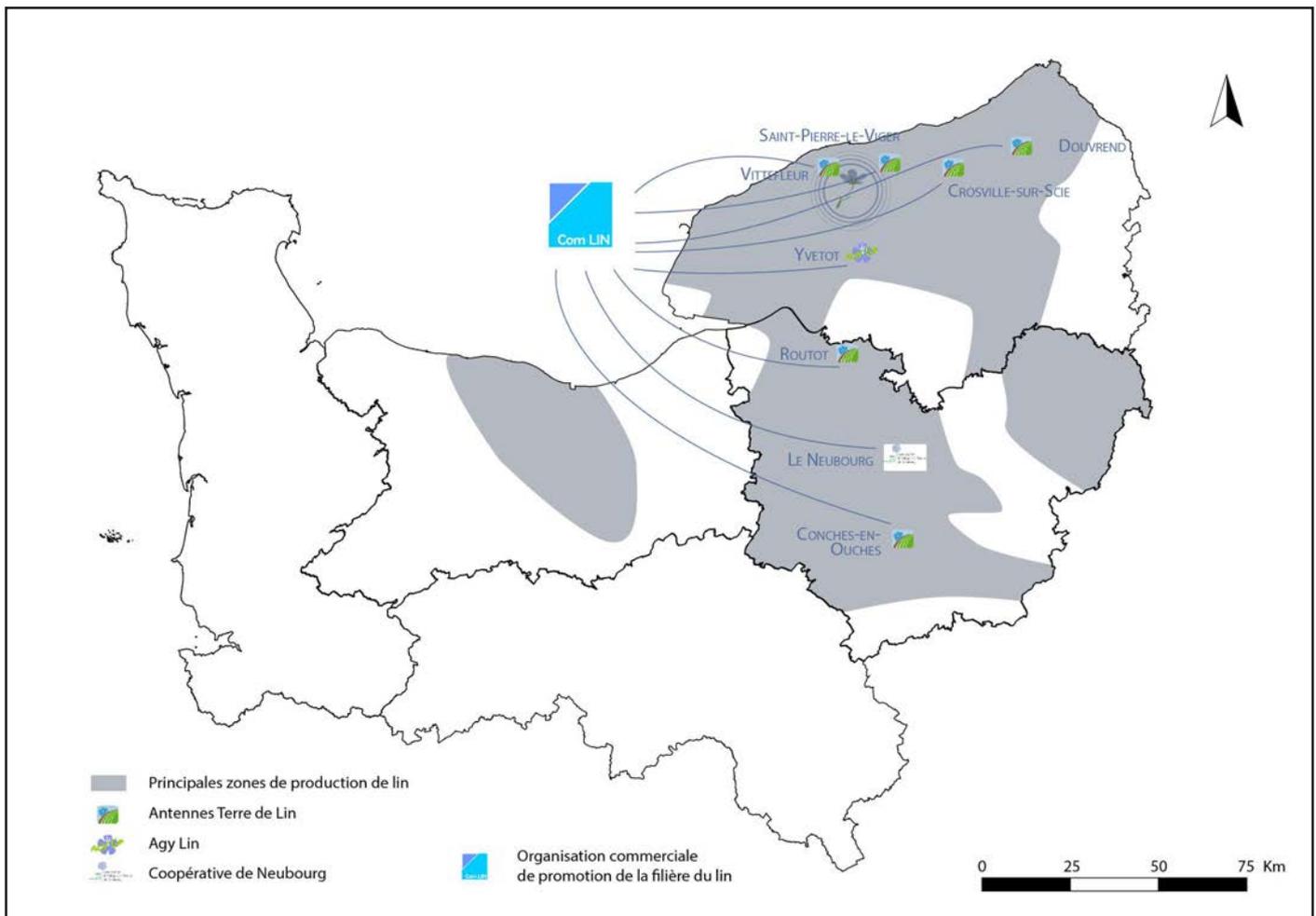


Figure 82 : Carte des zones de production de lin et des principales coopératives en Normandie.

Source : Université de Lille - Atelier NormanDisplay - 2019.

toucher à la fois frais et sec, et par l'aspect froissé typique des vêtements en lin. En France, des exemples de transformations textiles nationales ont montré la possibilité de réussite. Il s'agit de s'associer aussi aux quelques filatures qui persistent, voire d'inciter la création de la filière.

Des initiatives exemplaires sont à citer dans ce domaine : des entreprises françaises revendiquent la maîtrise de la fabrication et le « Made in France » comme argument commercial, qualitatif et environnemental. Nous pouvons citer Bleuforêt et Labonal dans les Vosges et en Alsace qui s'appuie sur des manufactures françaises : « La manufacture, qui emploie 90 personnes, a déniché un récolteur de lin dans le Nord, des producteurs de fil dans le sud-ouest et en Champagne-Ardenne, des filateurs de lin et coton et des filatures et teintureries dans les Hauts-de-France et les Vosges. « Au total, La Frenchie apporte du travail à un millier de salariés » dans le pays » peut-on lire dans l'article « Bleu Fôret et Labonal, le pari made in France de deux manufactures de l'Est » paru dans le magazine Fashion Network le 28 janvier 2019².

Il existe une manufacture de lin, la société Le-maitre Demeestere, qui propose un tissu labellisé « Lin de France.com » 100 % made in France, à Halluin dans le Nord³. Le retour de la fabrication en France est un sujet d'actualité, en témoigne l'article du magazine We Demain consacré à ce sujet⁴. La CCCA peut se positionner sur la filature (cette étape semble la plus recherchée pour les entreprises qui cherchent du tissu 100% français) et la manufacture du lin textile, en parallèle de la recherche sur la transformation de matériaux technologiques.

Le lin dispose de potentiels d'utilisation dans des secteurs très variés et différents du textile.

En effet, la composition et la structure du matériau lui donnent une flexibilité d'usage et d'application exceptionnelle. Le schéma suivant (Figure 83) permet de se rendre compte de la grande diversité d'utilisation du lin, gardons à l'esprit que chacune de ces applications est potentiellement synonyme de nouvelles activités qu'il serait possible d'implémenter en Côte d'Albâtre.

Il existe sur le territoire différentes entreprises potentiellement en mesure d'exploiter la fibre ou les étoupes de lin. La société Polytechs, par exemple, pourrait mobiliser une partie de son équipe de Recherche et Développement, en partenariat avec celle de Terre de Lin pour développer un isolant thermique à base de lin. D'autres voies sont possibles, par exemple, la sucrerie de Fontaine-le-Dun a décidé en 2017, d'utiliser des bâches en géotextile pour protéger la production des éléments. Le géotextile est un produit qui laisse passer l'air et la lumière mais pas l'eau élaboré à partir de fibres naturelles. Il pourrait être intéressant de se pencher sur le potentiel du lin dans ce domaine.

La CCCA dispose du matériau brut, du savoir-faire et de la technique pour mettre en place une filière complète du lin de la production à la vente en passant par la transformation. Il s'agit donc d'inventer une filière à haute valeur ajoutée, en liant les agriculteurs, les industriels, les chercheurs et les formations, le tout en partie ou complètement sur place.

² <https://fr.fashionnetwork.com/news/Bleuforet-et-Labonal-le-pari-made-in-France-de-deux-manufactures-textiles-de-l-Est,1061045.html#.XSMXL3vgpBx>

³ <http://www.lindefrance.com/qui-sommes-nous.r.html>

⁴ https://www.wedemain.fr/Premier-producteur-mondial-de-lin-la-France-veut-resister-a-la-Chine_a3343.html

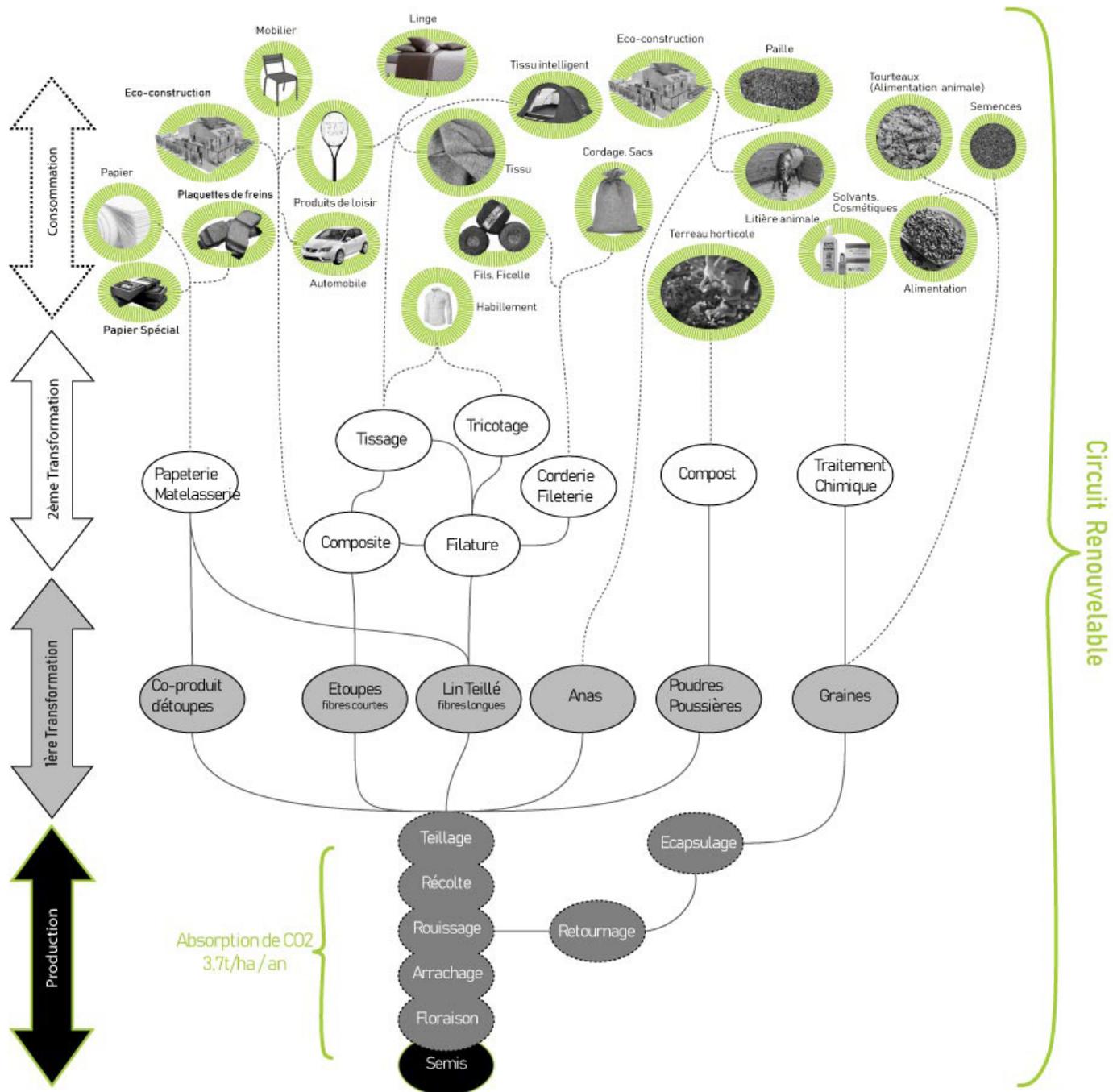


Figure 83 : Schéma de la production et du potentiel d'exploitation du lin.
Source : Université de Lille - Atelier CCCA - 2019.

Un secteur agro-alimentaire diversifié à renforcer

plusieurs centaines d'emplois et approvisionne les commerces locaux (vente au détail ou en gros, vente depuis le producteur, produits spécialisés locaux, consommation quotidienne...). La diversité de la production et les volumes fournissent plusieurs centaines d'emplois sur le territoire (Pasquier, Delpeyrat, Les Roches Blanches...).

Il existe deux moyens de renforcer et développer le secteur agroalimentaire :

- Relier la production agricole locale aux usines de transformation alimentaire ;
- Développer une filière agroalimentaire à la qualité labellisée.

La Ferme Beaulieu s'est fait remarquer justement pour son originalité. La société cultive et produit des pommes de terre.

Elle a créé sa propre marque de produits transformés : Chaud Patates dans un premier temps (en cours de changement de nom), via la société Sol'Agri. Le produit, des pommes de terre prêtes à consommer en barquettes à cuire au micro-onde, est commercialisé et a été présenté au salon MADE (Marques Associées Distribution Event) de Paris en 2019. L'innovation, en lien avec les départements de RetD des entreprises, permettra de renforcer l'économie alimentaire locale.

Deuxièmement, le dynamisme du secteur agro-industriel peut se démarquer par une stratégie de qualité-produit plutôt que de volume-produit. Aujourd'hui, le consommateur est plus averti et plus soucieux de l'origine des produits. Il est prêt à payer plus cher pour s'assurer que son produit répond à des normes qualitatives et qu'il mange sain. Les SIQO (Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine; AOC, AOP, IGP...), les mentions valorisantes ("produit pays", "produit de montagne"...), sont des démarches de certification qui permettent de valoriser l'origine et le traitement authentique. Par ailleurs, les produits qui jouissent d'une reconnaissance culturelle et gastronomique représentent un fort potentiel de valeur ajoutée. Selon les données de la DRAAF de 2015, il n'existe pour l'instant aucun label ou certification issue de Seine-Maritime. La piste d'une nouvelle certification est prometteuse. Il s'agit de trouver l'échelle pertinente et percutante d'un point de vue marketing (Pays de Caux ? Côte d'Albâtre ? Seine-Maritime ?).

La solution des clusters associant industries, artisans, formation et recherche : excellence, compétences et innovations au service des territoires d'Albâtre

Les filières du lin et de l'agroalimentaire apportent des secteurs productifs de qualité, dans un territoire bien identifié et animé par

des acteurs possédant un savoir-faire particulier ou des compétences complémentaires. Le projet de territoire propose de structurer leur développement par des « clusters », que l'économiste américain Michael Porter définit ainsi : "une concentration localisée d'entreprises, de fournisseurs et d'institutions associés dans un secteur productif particulier"². Le réseau permet de mettre en évidence des besoins complémentaires entre acteurs d'un même secteur et d'un même territoire. Renforcer ce réseau par des moyens technologiques et innovants dynamise une économie dite "régionale" (au sens de l'espace circonscrit continu).

Les caractéristiques d'un cluster sont les suivantes :

- Un réseau d'entreprises d'un même secteur ;
- Un territoire limité ;
- Une grande capacité de réaction à l'information ;
- Une capacité de produire de l'innovation et de l'intégrer à ses systèmes productifs.

Auxquelles nous pouvons ajouter deux éléments :

- Lien avec des chercheurs spécialisés ;
- Lien avec la formation des futurs professionnels sur le territoire.

Le concept du cluster est un concept récent qui permet de dynamiser les économies régionales, c'est-à-dire les tissus d'acteurs économiques au sein d'un territoire défini par une particularité géographique (exploitation d'un type de ressource, type d'entreprise ou de secteur d'activité prédominant...).

² Porter, Michael Location, Competition, and Economic Development: Local Clusters in a Global Economy ; Economic Development Quarterly, vol 14, no.1, pp 15-34, 2000.

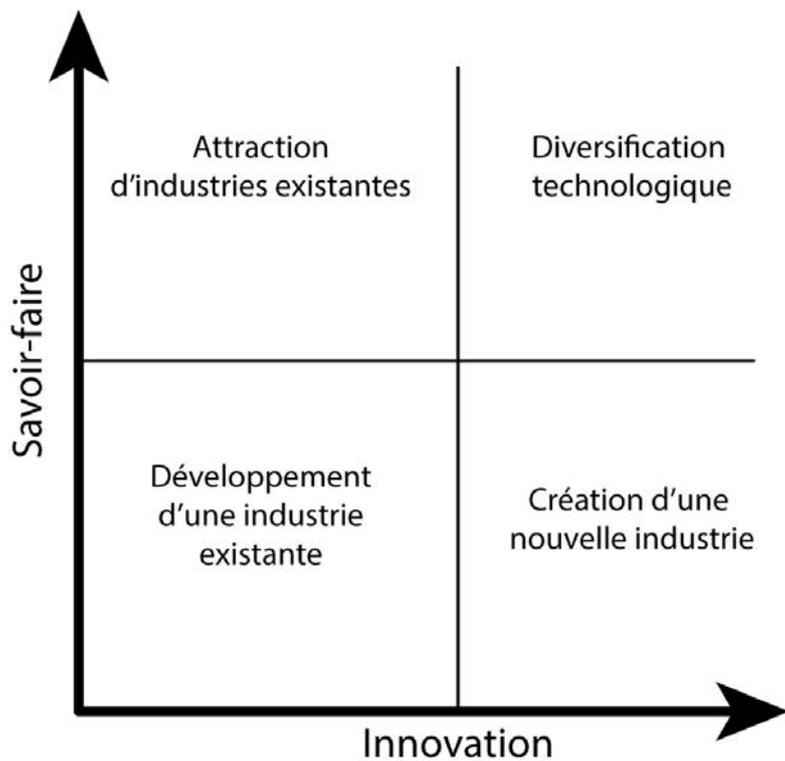


Figure 84 : Développement économique régionale selon R.K.Lester.

Source : Université de Lille - Atelier CCCA - 2019.

Le concept a été théorisé et popularisé par Michael Porter, économiste américain, dans *Competitive Advantage of Nations* (1990). Dans cet ouvrage, l'auteur montre le potentiel des clusters à altérer la concurrence de trois manières :

- Par l'amélioration de la productivité des entreprises du cluster ;
- Par l'intégration de l'innovation dans le secteur d'activité ;
- Et par la création de nouvelles entreprises.

Puisqu'ils fonctionnent par le réseau, les clusters doivent être animés et entretenus pour former une communauté dans laquelle l'innovation peut s'épanouir. Le territoire de la CCCA réunit plusieurs de ces éléments, il fait partie du Pays de Caux, un ensemble culturel à l'identité forte. De plus, une délégation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen Métropole anime le réseau entrepreneurial sur le territoire.

En matière de développement des économies régionales, le cluster a l'avantage de rendre possible la conservation d'un savoir-faire local avec la création de nouvelles activités par l'innovation selon le modèle développé par Richard K Lester dans *Universities, innovation and the competitiveness of local economies* (2005). Selon Lester, le développement d'une économie régionale dépend du maintien et du perfectionnement d'un savoir-faire et du développement de l'innovation. Il distingue trois évolutions possibles depuis un état donné :

- Soit l'existence d'un type d'industrie sur un territoire : la poursuite dans le développement de cette activité avec pour effet d'attirer d'autres partenaires et entreprises du même secteur (développement du savoir-faire) ;
- La création d'un nouveau secteur d'activités pour remplacer l'ancien (développement de l'innovation) ou le maintien et le perfectionnement de l'industrie en place ;
- Et le développement de nouvelles activités (diversification technologique dans la Figure 84).

Le cluster permet d'une part de conserver le savoir-faire local, ce qui est particulièrement intéressant pour le secteur du lin mais aussi dans l'agroalimentaire avec la production de produits spécialisés, et, d'autre part, de laisser place à l'innovation au contact des autres acteurs du secteur, amenant à la création de nouvelles activités. Le travail en collaboration avec la recherche stimule l'innovation, tandis que le lien avec la formation enracine l'activité et les populations dans le territoire. Ce même type de schéma est envisageable pour les matériaux et types de constructions éco-locaux (chaume, briques, bois...).

Les clusters sont divisés en trois catégories : les pôles de compétitivité, les grappes d'entreprises et les clusters régionaux. Il est intéressant de noter qu'il existe des différences de financement et de définition entre les grappes d'entreprises et les pôles de compétitivité. Le premier est financé par l'État et le CGET et n'est constitué que d'acteurs institutionnels et privés de la vie économique du territoire quand le second est financé par l'État et la DGE et ajoute à son réseau les acteurs de la recherche et de la formation. Si le premier modèle semble plus simple à mettre en place, il suffit de doter les entreprises du territoire d'espaces pour se rencontrer et d'une structure

type association loi 1901 pour s'organiser, le second est plus intéressant par son intégration du monde de la recherche et des formations. Afin de développer les filières agro-industrielles, une double action révèle sa pertinence :

- La mise en place de pôle de compétitivité pour le développement d'une filière lin complète avec transformation, R&D, lien avec les chercheurs et formations sur le territoire ;
- La création d'une grappe d'entreprise pour le secteur agro-alimentaire, pour l'optimisation et la rationalisation de l'utilisation des ressources ainsi que la mutualisation de celles-ci.

6 - RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN COHÉRENCE AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE

Enjeux du diagnostic

La CCCA ne dispose d'aucune structure en formation supérieure. Parallèlement, certaines entreprises, comme notamment Pasquier ou Polytechs, rencontrent des difficultés de recrutement. Cette absence accentue le phénomène de migration des populations jeunes vers les grandes agglomérations qui concentrent les offres académiques supérieures. Le projet de territoire s'appuie sur une offre étoffée des opportunités de formation afin de maintenir les dynamiques socio-économiques dans le temps, pour valoriser les secteurs productifs par l'augmentation du niveau de compétence des travailleurs, et ainsi continuer de faire vivre le territoire dans le temps. Ces formations de pointe, en particulier dans le domaine du lin, en lien avec la recherche, peuvent prendre comme modèle le développement de la filière bois dans les Vosges, avec l'ENSTIB (Ecole Nationale supérieure des technologies et Industries du bois). Ce modèle peut exister sur les territoires d'Albâtre en proposant, en plus, des niveaux de formations de bac professionnel ou de bac +2 en lycée, ou bac +3 dans une structure dédiée, et ce en partenariat avec les entreprises existantes, et celles à venir.

Actualisation de l'offre de formation secondaire

Il n'existe que deux lycées en CCCA, un général et un agricole. Si cela paraît suffisant comme équipement pour la population actuelle, ils ne permettent pas de former les professionnels dont le territoire a besoin, ou aura besoin pour ses filières d'excellence en lien avec le pôle de compétitivité lin (ou fibres) et le développement de l'industrie.

Dès lors, Deux actions sont à mener dans ce domaine :

- Valoriser socialement et économiquement les métiers autour du lin, de la fibre, de l'industrie innovante et y sensibiliser la population, en particulier les jeunes en orientation ;
- Augmenter les opportunités de formation sur le territoire et créer un événement national sur le territoire autour du lin.

La première action se mène dans les établissements scolaires et accompagne l'image à construire d'un territoire d'innovation linière. Visites d'exploitations, ateliers, interventions de différents corps de métier dans les classes... se doublent d'une campagne de rapprochement avec la recherche, de montage du pôle de compétitivité et d'un travail sur l'identité d'un territoire avant-gardiste sur le lin. Le Festival du Lin et de l'Innovation est une excellente occasion de sensibiliser les enfants et les jeunes adultes aux différents métiers de la filière par exemple. L'accompagnement par les scolaires, les professionnels, les enseignants et les institutions doit pouvoir se faire avec un calendrier d'actions et des moyens financiers d'accompagnement des structures déjà existantes reposant actuellement sur la force du volontariat.

La seconde action est plus ambitieuse puisqu'elle suppose d'ouvrir des classes de formation sur le territoire. Il peut s'agir d'antennes d'écoles ou d'universités, ou la création d'une école spécialisée sur la fibre végétale technologique. Sur le territoire, il pourrait aussi être pertinent d'ouvrir une ou plusieurs classes en

hôtellerie et restauration, en bio-ingénierie en relation avec les filières agricoles et agro-industrielles, en numérique, en tourisme... À ce titre, il serait utile de produire, un recensement des besoins actuels des acteurs économiques et productifs de la CCCA.

Intensification des réseaux de recherche et de développement, universitaire et professionnel, au service de l'innovation territoriale

Afin de développer et renouveler leurs produits est d'être compétitives, les entreprises développent leurs propres organismes de

recherche et de développement. Sur le territoire de la CCCA, la coopérative Terre de Lin, les entreprises Pasquier et Polytechs disposent de leurs organismes de recherche.

La mise en place de clusters permet de d'établir avec précision les besoins en matière d'emploi des entreprises partenaires, de débloquer des capacités d'investissement supplémentaires et d'associer des établissements académiques au territoire dans le cadre de conventions de recherches avec les entreprises sur le territoire. Ces partenariats de recherche avec le monde universitaire sont souvent générateurs de nouvelles dynamiques.

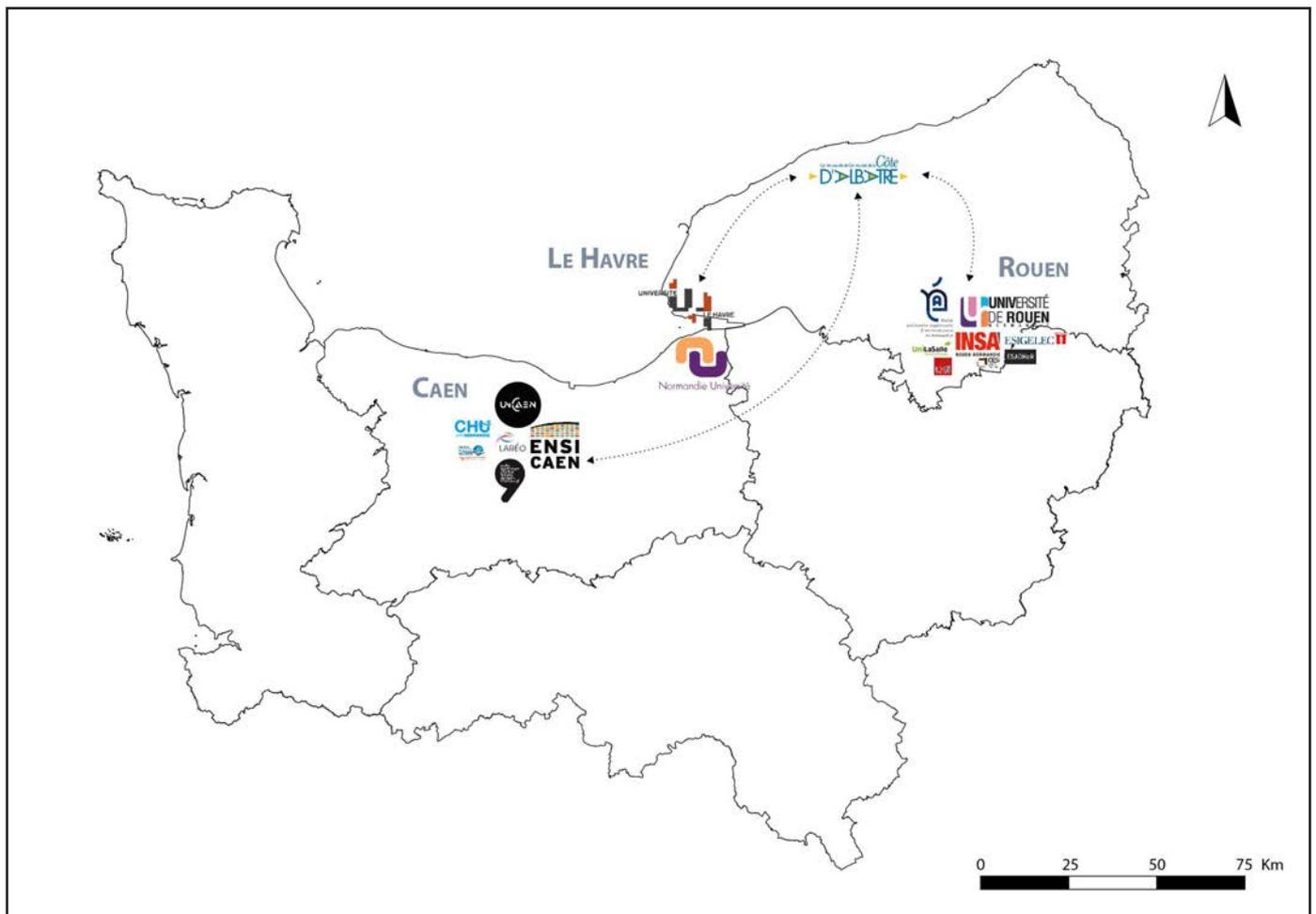


Figure 85 : Carte des établissements d'enseignement supérieur en région Normandie.
Source : Université de Lille - Atelier NormanDisplay - 2019.

Dans le cas de la filière Lin, la création d'un pôle d'excellence associé aux capacités de recherche des différentes entreprises, universités et laboratoires de la région ferait véritablement du Pays de Caux Maritime la capitale mondiale du lin. De plus, les programmes de recherche sont partiellement financés par l'Etat et l'Union européenne. En Normandie, plusieurs instituts et universités dont celles du Havre, de Rouen et de Caen pourraient être en mesure de s'investir dans des programmes de recherche sur les matériaux composites en lin.

En devenant le territoire de référence sur la formation sur les fibres végétales technologiques, en lien avec une intense activité dans le domaine, le territoire va attirer de nouvelles populations jeunes, des chercheurs, mais aussi des professionnels qui vont pouvoir venir se former tout au long de leur vie. Cette dynamique est également force d'actions dans la mise en place de nouvelles infrastructures de déplacement comme notamment le rail ou encore une couverture numérique adaptée. Les partenariats de recherche ne sont pas les seuls moyens d'associer le monde universitaire.

à l'effort de développement des secteurs productifs. En effet, les contrats d'apprentissage, les formations en alternance et les thèses CIFRE sont d'excellents moyens de créer des passerelles entre la formation, la recherche et les entreprises tout en formant des professionnels. De plus, depuis janvier 2019, les contrats d'apprentissage sont aujourd'hui accessibles pour un étudiant jusqu'à 30 ans, et non plus 25 ans. Ces contrats ont l'avantage de fournir une expérience professionnelle à un jeune adulte en formation tout en étant rémunéré au titre d'apprentis (en fonction de la tranche d'âge, de la durée du contrat...).

Le développement du numérique lié à la formation professionnelle et la formation tout au long de la vie

Enfin, les infrastructures numériques permettent de poursuivre des formations à distance, tout au long de la vie, ainsi que de procéder à des partages d'expériences. La maîtrise des nouvelles technologies est essentielle pour les entreprises, les exploitations agricoles et les formations pour acquérir de nouvelles compétences incontournables aujourd'hui.

7 - LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER COMME STIMULATEUR DE L'ATTRACTIVITÉ

Enjeux du diagnostic

Comme démontré dans le diagnostic, le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre est un territoire naturellement et architecturalement riche. Le patrimoine architectural et paysager y est très important et varié. De nombreuses activités touristiques y sont déjà proposées, certaines s'appuyant sur les caractéristiques naturelles locales (sports nautiques, raid d'Albâtre, randonnées...). Néanmoins, il existe encore des marges de manœuvre afin d'améliorer la cohérence des actions menées en matière d'animation et de valorisation touristique, patrimoniale et culturelle. En 2018, la CCCA récupère la compétence de l'animation touristique, autrefois partagée entre les EPCI du Pays de Plateau de Caux Maritime qui centralisait la communication et la valorisation touristique territoriale. Cette centralisation ambitionne de faire profiter les territoires de la CC Région d'Yvetot et la CC Plateau de Caux Doudeville-Yerville de l'attractivité touristique des CC Côte d'Albâtre. Toutefois cela n'a pas encore véritablement porté ses fruits, les territoires en question devant encore bâtir une politique attractive commune se reposant notamment sur la variété paysagère et les atouts variés des territoires. La récupération par les différents EPCI des offices de tourisme sur leur territoire leur permet de rationaliser leur valorisation touristique ainsi que leur communication et ainsi de diversifier l'offre touristique au sein de leur propre territoire. L'approche est complexe, mais cette centralisation peut amener une plus grande cohérence des actions à mener sur le court, moyen et long termes.

La valorisation du patrimoine a trois principaux objectifs :

- La création de valeur qui s'opère par la préservation des ressources ;

- La mise en place de nouvelles activités ludiques et culturelles à intégrer à l'offre touristique ;
- Le renforcement de la protection de l'environnement cauchois.

Encourager l'appropriation et la valorisation du patrimoine par les habitants du territoire via l'information et la sensibilisation

Afin d'atteindre les objectifs de valorisation et de protection du patrimoine naturel et environnemental, différents types de formation seront proposés sur l'ensemble du territoire. Elles concerneront les habitants et les scolaires à travers des ateliers proposés au sein de la Maison du Territoire animés par notamment les associations Alliance et Culture ou Sol en Caux. Faire connaître le territoire aux habitants est la meilleure façon de le protéger. En effet, en comprenant comment fonctionnent les écosystèmes et l'impact de leurs actions et habitudes sur ces derniers, les habitants se rendent compte de leur rôle à jouer dans la conservation globale de l'environnement. Il s'agit aussi de le valoriser auprès des touristes afin de motiver une nouvelle forme de tourisme : un tourisme vert ciblé sur le territoire de la Côte d'Albâtre pour son image de territoire innovant soucieux de la protection de l'environnement tout en l'intégrant dans ses dynamiques économiques (circuits courts, services écosystémiques...).

Pour atteindre ces objectifs, il est proposé d'associer les éléments de mobilité douce à des circuits de découverte touristique. Participant à la mobilité quotidienne des habitants, dans un contexte professionnel ou sportif, les circuits de mobilité douce associés à des espaces d'informations (panneaux, mini-jeux, dessins...) sont un excellent moyen de diffuser

de l'information auprès des habitants au grès de leurs envies. Pour ce faire, différentes boucles et parcours sont proposés (voir Fiche : Valorisation du tourisme). La mise en place de ces itinéraires touristiques sur des parcours exploités par les véloroutes et les itinéraires hippomobiles est l'occasion de proposer une offre touristique originale qui explore les communes éloignées du littoral. En effet, le diagnostic nous montre que le tourisme est principalement concentré sur le littoral. L'intérieur des terres est délaissé des touristes, alors qu'on y retrouve une multitude d'activités. Le projet a l'ambition de pouvoir aujourd'hui valoriser au maximum les ressources du territoire. C'est pourquoi, l'offre touristique sur le littoral est renforcée par la mise en lien avec l'ensemble des propositions en matière de mobilité sur le territoire. L'attractivité touristique d'un espace, d'un lieu est intimement liée à son l'accessibilité multimodale. De plus, la création de plusieurs pôles d'attractivité touristique répartis sur tout le territoire permet d'éviter la répétition d'un important afflux touristique sur un seul site qui n'a pas les capacités de supporter de nouveaux flux comme ce fut le cas à Veules-les-Roses. Le tourisme y est tellement dense que les habitants peuvent avoir un sentiment d'envahissement. Cela est dû à la renommée très rapide qu'à eu le village grâce à son titre de Plus Beau Village de France. Cette renommée a entraîné un important afflux de touristes que la commune n'a pas les moyens de soutenir tant en matière d'offre d'hébergement

touristique que de déplacement et de restauration ou commerces. Face à ce constat, les transports en commun participent à désengorger les lieux touristiques, fournir une nouvelle répartition des touristes sur le territoire et équilibrer l'attractivité des espaces. La solution des Quais (voir fiche Quais) permet d'absorber ces flux avec souplesse en proposant de nouveaux sites touristiques comme notamment le Festival du Lin et de la Fibre Artistique ainsi que Pete The Monkey à partir d'une gestion centralisée en régie dans la Maison des Territoires. Les quais peuvent aussi être le relai de l'information et de la sensibilisation en proposant des ateliers itinérants ou un habillage informatif avec des affiches. Il s'agit donc d'une

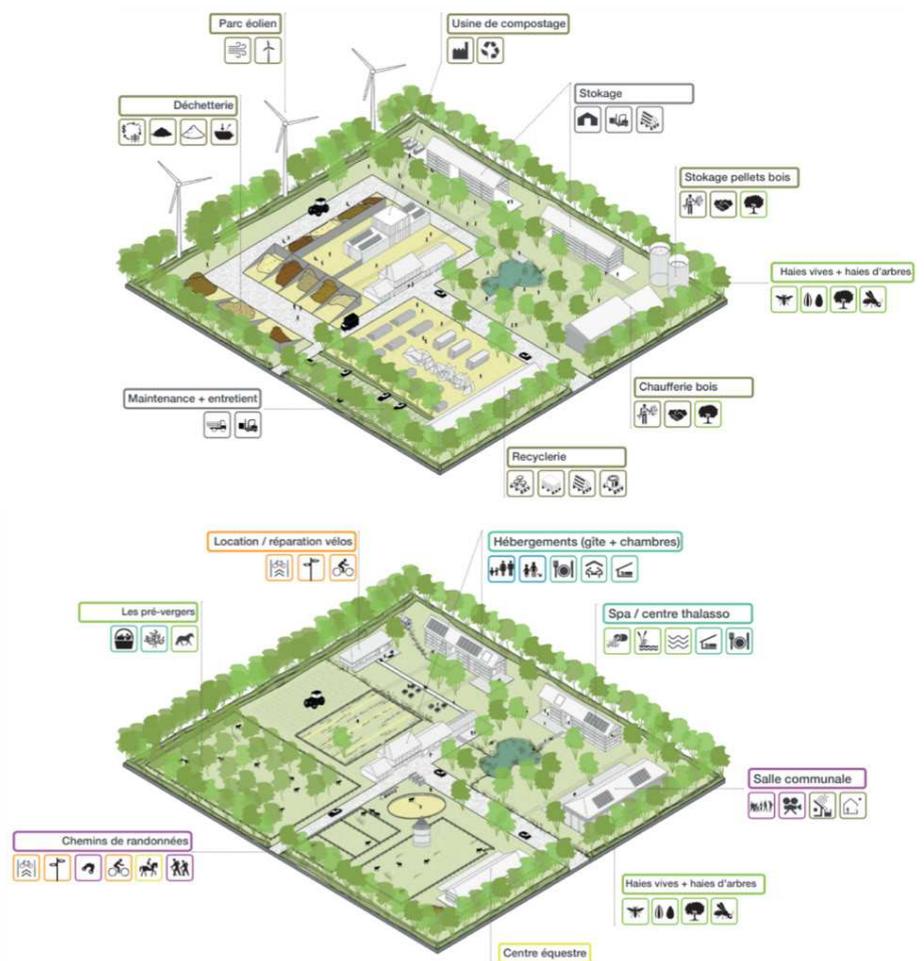


Figure 86 : Proposition d'aménagement de clos-masure 1.
Source : Concours UP Albâtre - Équipe LLTV - 2015.

déconcentration de l'afflux touristique sans en diminuer l'impact, mais en l'amplifiant de façon réfléchie sur un périmètre plus vaste, en y associant des services publics et privés apportant des compétences d'accueil, d'organisation et de positionnement dans l'agenda des activités annuelles.

Protection et renforcement du patrimoine naturel environnemental

Le développement du territoire peut se faire de manière à valoriser socialement et économiquement la protection de l'environnement. Sans conservation des écosystèmes qui sont les moteurs de la vie économique et touristique du territoire ainsi que des éléments forts de l'identité locale, le territoire perd de son sens en matière de dynamiques territoriales. Aujourd'hui, le territoire se développe au gré des opportunités foncières, ce qui participe à la détérioration des éléments paysagers traditionnels (talus plantés, mares, vergers...) ainsi qu'à la fragilisation de la biodiversité locale. Le tourisme et l'attractivité du territoire se trouvent directement impactés par cette évolution, ce qui entraîne une perte importante de valeur et d'identité. La détérioration de l'environnement ne touche pas seulement les espèces animales et végétales. Elle impacte aussi les activités humaines. Pour exemple, le ruissellement des eaux de pluie devient une difficulté pour l'agriculture, ainsi que pour les services communaux. Les mares sont une bonne solution dans la gestion des eaux de ruissellement. Leurs créations et leurs entretiens sont moins onéreux que les solutions classiques.

De plus, elles sont plus facilement adaptables au terrain et ont une meilleure insertion paysagère. En outre, leur création permet par la même occasion de favoriser des lieux de vie et de rencontres, de préserver la biodiversité et de servir de lieu d'éducation à l'environnement. Les talus plantés peuvent aussi avoir une action bénéfique sur le territoire. En lien avec les mares, ils participent au traitement durable des eaux de ruissellement, renforcent la biodiversité et peuvent permettre une meilleure gestion du foncier tout

en stimulant un cadre de vie attractif. Ils sont une ressource de bois non-négligeable sur le long terme. Pour le chauffage, en effet, en Seine-Maritime une filière "bois déchiqueté" est déjà mise en place à Saint-Vaast-Dieppedalle, avec des équipements collectifs à Le Bourg-Dun et à Saint-Pierre-le-Viger.

Exploiter le patrimoine architectural comme moteur d'attractivité et de valorisation du territoire

Les clos-masures et les talus plantés structuraient historiquement l'occupation des sols dans le temps. Les réseaux viaires, les exploitations agricoles et le paysage ont été façonnés par eux. Face à la perte de contrôle des nouvelles constructions de ces dernières années qui ont participé à la destruction du paysage cauchois. Les clos-masure et les talus plantés peuvent servir, dans le cadre d'un PLUi, à mettre en place une gestion raisonnée du foncier. Cette gestion permettra sur le long terme au territoire de renforcer son attractivité dans tous les domaines et ainsi, de créer de la valeur ajoutée.

Adossé à ces opérations d'envergure locale, l'enjeu est également de réinvestir le clos-masure en y introduisant une mixité des fonctions (sur une base de production agricole, y accoler des activités complémentaires : loisir, habitat, service...). Imaginés comme une armature territoriale secondaire adossée aux polarités urbaines, les clos-masures se spécialisent, deviennent des lieux de rencontre, d'échange, à destination de populations davantage rurales. Par ailleurs, la configuration spatiale du clos-masure peut répondre aux enjeux de développement urbain local. Sa forme fermée, cernée d'essences végétales locales permet un encadrement du développement urbain et un renforcement des corridors biologiques. Les talus plantés sont l'élément de base d'une stratégie de développement durable du territoire, permettant

d'enclaver le bâti, de renforcer la densification et de recréer le paysage bocager. Le territoire s'expose à une perte d'identité et d'attractivité en ne valorisant pas son patrimoine architectural productif mais aussi résidentiel.

En effet l'évolution architecturale des logements en CCCA ne s'inscrit pas dans la prolongation ou la modernisation des formes pratiques et visuelles de l'habitat hérité. Les nouveaux logements ne reprennent ni les matériaux ni les formes de l'habitat traditionnel et ainsi marquent une véritable rupture dans le temps et le paysage. Les nouvelles résidences ne tiennent en aucun cas compte de leur environnement ni du style traditionnel hérité ni des matériaux locaux. Sans continuité paysagère et architecturale, le territoire perd de son unicité. De manière à réhabiliter le patrimoine architectural tout en répondant à l'enjeu du vieillissement de la population, le néo-béguinage dans les clos-masures peut être envisagé. Il peut être intergénérationnel afin de renforcer le lien social, les échanges entre les différentes générations, offrir une alternative à l'isolement, la solitude. Il s'agit de mettre à disposition des logements individuels (maisons) ou collectifs (appartements) sécurisés et adaptés aux personnes âgées et en particulier à celles qui ont quelque peu perdu de leur mobilité (PMR). Outre les lieux

d'habitation, des espaces communs sont entretenus par des structures spécialisées. Lieux d'échange : cyber-café, atelier intergénérationnel, possibilité de mettre en lien avec les activités proposées en éco-tourisme. Le projet originel du Clos des Fées visait la création d'un espace résidentiel pour retraité dans un milieu à haute valeur paysagère. Finalement converti en village-nature il est un excellent exemple de modernisation du modèle du clos-masure dans une perspective durable. Il faut dépasser la contradiction du développement et de la préservation des paysages en proposant des architectures nouvelles pour les bâtiments industriels, tertiaires et agricoles intégrées au paysage. Il semble essentiel de définir des règles spécifiques, voire contraignantes, pour préserver l'harmonie d'ensemble et l'équilibre du paysage cauchois. Le CAUE 76 dans Les Cahiers du CAUE propose différentes règles qui pourraient être mises en place :

- Imposer une entrée unique pour éviter de multiplier les ouvertures dans les talus ;
- Planter les bâtiments à une distance définie des talus plantés ;
- Planter les bâtiments parallèlement aux côtés ;
- Envisager une propriété et une gestion collective des talus plantés ;

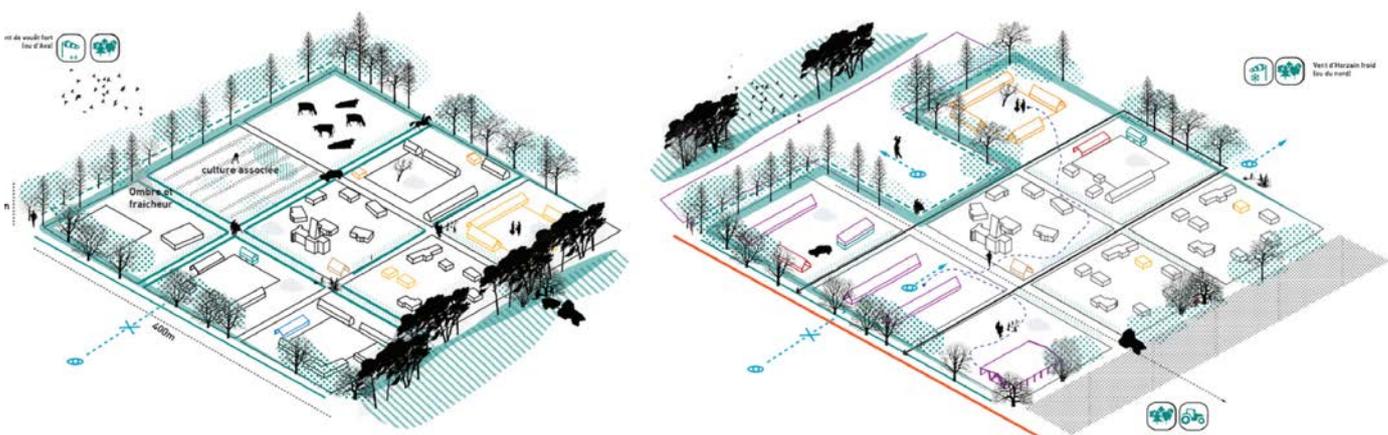


Figure 87 : Proposition d'aménagement d'un clos-masure 2.

Source : Concours UP Albâtre - Équipe DRAW - 2015.

- Libérer un espace central, à usage collectif, où sont implantés les installations hydraulique
- Définir des prescriptions architecturales qui garantissent une homogénéité de matériaux, de teintes, de typologies, de proportions, de clôtures... ;
- Fixer des minimums parcellaires proportionnels à la taille du clos et à celle des parcelles existantes autour des bâtiments déjà construits.

Le bâti des clos-masures n'est pas le seul remarquable de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. En effet, les églises, les croix

font partie intégrante du paysage cauchois. De plus, elles sont dans l'ensemble dans un très bon état. Néanmoins, on peut se demander s'il ne serait pas intéressant de les faire vivre à nouveau. Une étude peut être réalisée pour savoir lesquelles sont les moins fréquentées et ainsi y proposer diverses activités : théâtre, expositions... Il est même envisageable de faire une demande pour en désacraliser certaines afin d'y proposer des activités non-religieuses tout au long de l'année et ainsi profiter d'un foncier disponible. Les gares qui se trouvent sur le territoire peuvent prétendre à la même projection.

FICHES PROJETS



Intitulé : Reconversion des voies de chemin de fer dans le but d'accueillir un service public de tram-train.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA).

Localisation : De Saint-Valery-en-Caux jusqu'à Yvetot en passant par Doudeville.

EN BREF

Réaménagement de la voie ferrée sur l'axe Saint-Valery-en-Caux - Motteville pour accueillir un nouveau service de transports souple sur rail. Destiné à une offre de transport public pour les passagers et ligne de fret.



Figure 88 : Cartes du tracé prévisionnel du Tram-Train.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Types d'actions à mener :

| Investissement | Réhabilitation | Fonctionnement | Etude | Autres |
|----------------|----------------|----------------|-------|--------|
| ■ | ■ | ■ | □ | □ |

Le réaménagement de la voie ferrée existante sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et la mise à niveau d'un nouveau matériel tram-train comme moyen de transport, répond aux enjeux de déplacement et surtout de connexion sur le territoire.



PROPOSITION DE PROJET

- **Contribution du projet aux enjeux**

Ce projet de réaménagement de la voie ferrée et de la mise à niveau d'un tram-train, permet de mailler le territoire et de le redynamiser en réveillant une ancienne connexion ferroviaire qui a le potentiel d'être une infrastructure structurante des mobilités au sein de l'EPCI, mais à portée aussi départementale. En apportant une nouvelle solution de transport en commun à haut niveau de service et connectée aux nœuds logistiques importants du territoire, la ligne de tram-train permet de rationaliser et de diversifier l'offre de mobilité sur le territoire. De cette manière, et associé aux autres lignes de transport public routier, le tram-train favorise l'accessibilité aux services des habitants du territoire et le développement économique du territoire. L'accessibilité d'un territoire, de manière à répondre aux besoins en matière de déplacement en son sein et par ses habitants ainsi que depuis son environnement proche et lointain, est la condition de sa santé économique et de la qualité du cadre de vie qu'il propose.

La création d'une ligne de tram-train en s'appuyant sur le réaménagement et la réouverture de certaines voies ferroviaires fermées depuis plus de 20 ans, permet de connecter le territoire de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre à une échelle plus vaste, reliant Saint-Valery-en-Caux à Yvetot puis à Dieppe. Yvetot est une cible importante, car elle dispose d'un échangeur ferroviaire et autoroutier qui desservent les principales agglomérations du territoire régional et national.

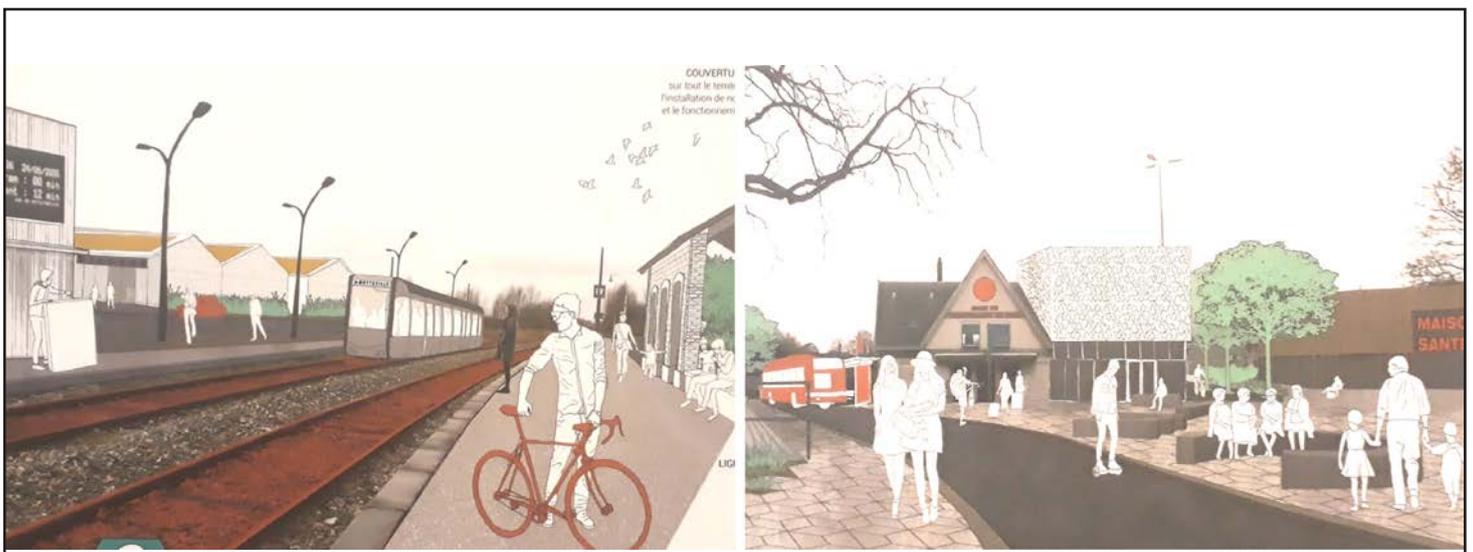


Figure 89 : Exemple d'arrêts pour le Tram-Train.
Source : Concours UP Territoire d'Albâtre - G.Ü.N.Z - 2015.



• Description du projet

Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, nous proposons le réaménagement de la voie ferroviaire reliant Saint-Valery-en-Caux à Yvetot et de la connecter à celle de Yvetot. La remise en place d'un système de T.E.R (Transport Express Régional, opéré par la SNCF) étant admise trop lourde pour le territoire, le choix d'un modèle innovant de tram-train (ou de train léger) semble plus approprié. En effet, à plus haut niveau de service et dédié à cette ligne uniquement (pour des aller-retour Saint-Valery-en-Caux – Yvetot), le mode du tram-train est électrique et de plus petite taille qu'un TER. Ainsi, il ne trouble pas le paysage ni son caractère et ne devient pas une source de pollution sonore. Cet axe qui traverse le plateau de Caux jusqu'à Yvetot, permettra de désenclaver le territoire et l'ouvrir davantage aux espaces régionaux, nationaux et internationaux, favorisant le tourisme et l'économie à moyen et long termes.

Ultérieurement, ce réseau gagnerait à réhabiliter l'ancienne voie ferroviaire reliant Saint-Vaast-Dieppedalle à Fontaine-le-Dun et la connecter successivement à Saint-Pierre-le-Viger, Luneray puis Dieppe. Ce projet tient à développer une nouvelle offre de transport en commun qui allie l'intensité de fréquence, l'accessibilité (du territoire et pour les usagers) et la sobriété énergétique.

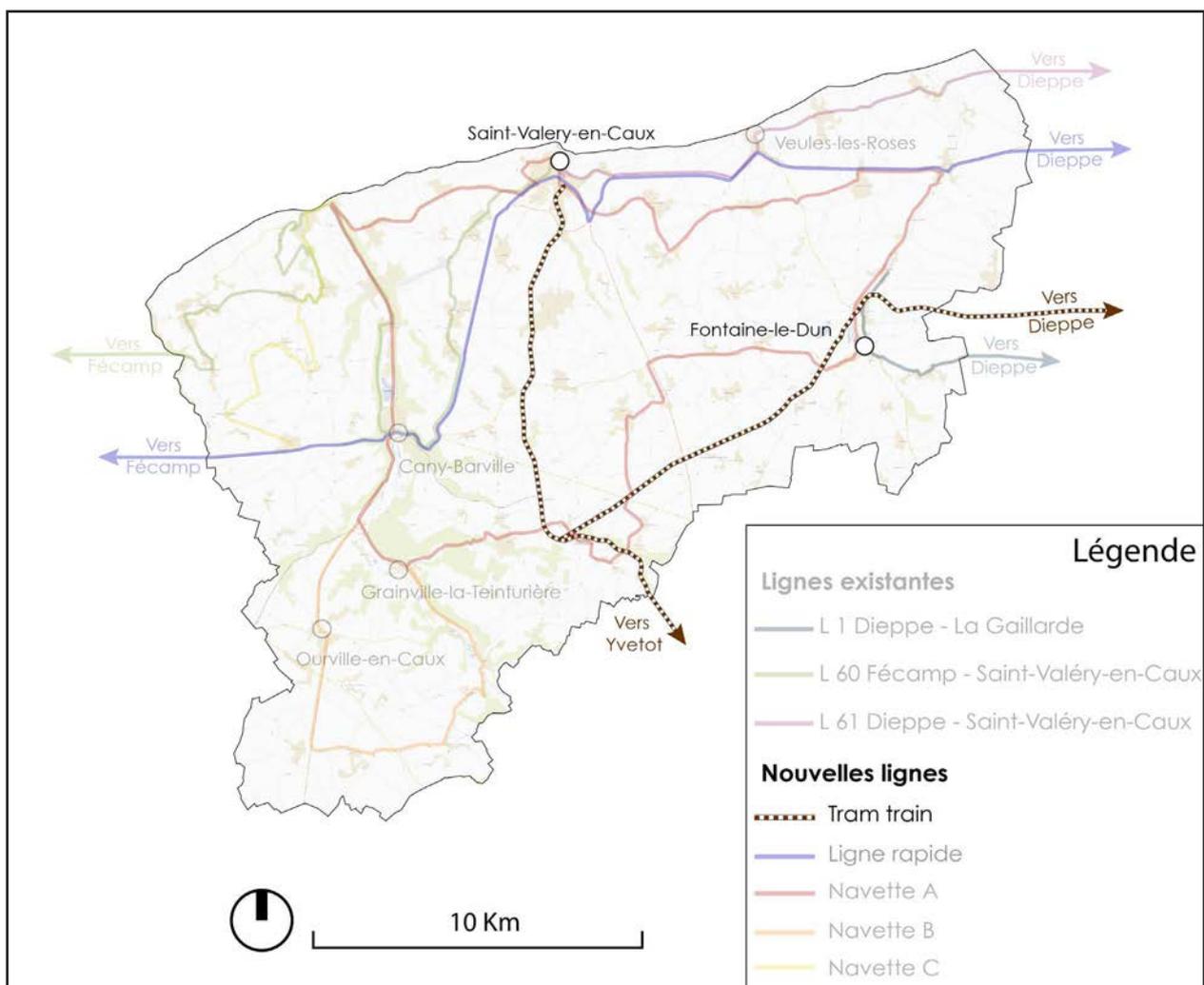


Figure 90 : Carte du tracé de la ligne de Tram-train.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



De plus, le tram-train peut se doubler d'une fonction de transport de fret lorsque la ligne n'est pas exploitée pour le trafic de voyageurs (la nuit). De cette manière, en plus de dynamiser l'attractivité touristique et fluidifier les mobilités du territoire, dont l'impact économique s'établira à moyen et long termes, le tram-train participe au développement économique des industries sur le territoire. Sa fonction logistique peut être soit organisée par les services de la Maison du Territoire, soit par ceux de la CCCA, soit par les acteurs économiques nouveaux (cluster agro-alimentaire, cluster du lin). Il s'agit ainsi de développer un trafic de transport de passagers grâce à un nouveau matériel roulant innovant et un trafic de fret qui puisse répondre à la double problématique de desserte et de développement économique du territoire.

Deux nœuds structurants ont été identifiés pour accueillir une plateforme multimodale.

- Plateforme 1 : Motteville ;
- Plateforme 2 : Saint-Vaast-Dieppedalle.

De plus, dix quais permettront la desserte de diverses communes. Ces derniers sont les supports d'une future densification, avec la transformation possible en plateforme multimodale-multiservices, ces quais se trouvent à :

Pour la Ligne T1 [Saint-Valery-en-Caux - Yvetot]

- Quai 1 : Yvetot ;
- Quai 2 : Motteville ;
- Quai 3 : Doudeville ;
- Quai 4 : Saint-Vaast-Dieppedalle ;
- Quai 5 : Neville ;
- Quai 6 : Pasquier ;
- Quai 7 : Saint-Valery-en-Caux (gare).

-  Parcours A - Navette Circulaire
-  Navette Rapide
-  Ligne de bus 61
-  Ligne 2 - Tram-Train



Figure 91 : Arrêts de la ligne T1 Saint-Valery-en-Caux - Yvetot.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



Pour la ligne T2 [Saint-Vaast-Dieppedalle - Dieppe]

- Quai 8 : Fontaine-le-Dun ;
- Quai 9 : Saint-Pierre-le-Viger ;
- Quai 10 : Luneray ;
- Quai 11 : Dieppe.

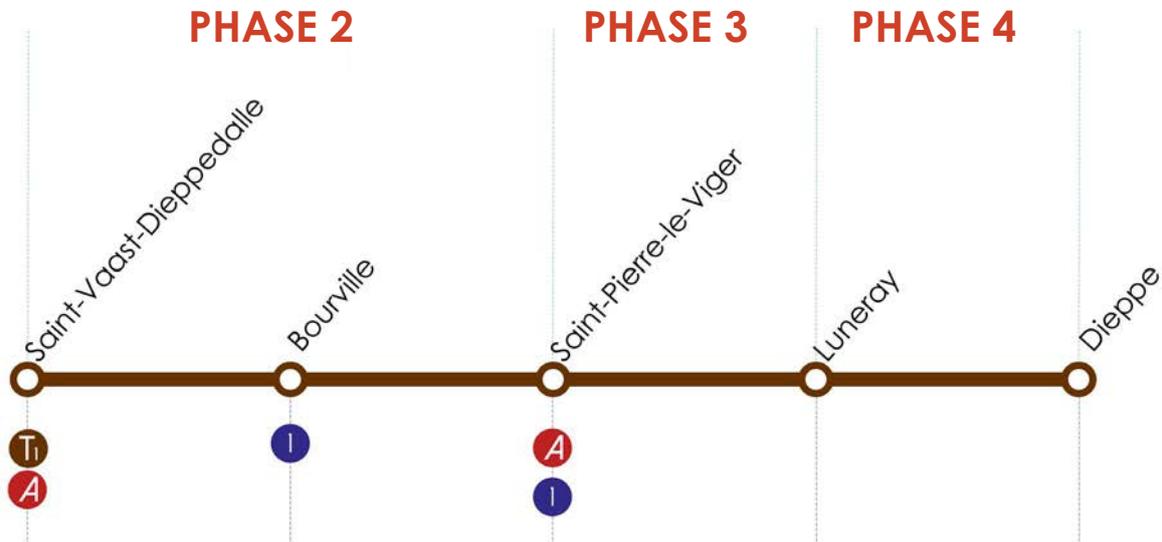


Figure 92 : Arrêts de la ligne T2 Saint-Vaast-Dieppedalle - Dieppe.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

• *Fonctionnement*

Ce projet de tram-train traversant le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre consiste à mettre à disposition quatre tram-trains et un véhicule de fret. Ces lignes transportent les passagers dans la journée, ces derniers sont remplacées par le fret de nuit, en dehors des heures de fonctionnement du tram-train.

Sur la ligne T1 [Saint-Valery-en-Caux - Yvetot], nous proposons de mettre en place deux trams-trains extensibles de 78 places chacun, cette ligne fait un arrêt à : Pasquier, Neville, Saint-Vaast-Dieppedalle, Doudeville et Motteville. Un tableau d'horaires de passage est affiché dans chacun de ces arrêts, la durée d'attente entre deux tram-trains s'élève en moyenne à 50 minutes en-dehors des week-ends et des jours fériés.



Figure 93 & 94 : Exemple de Tram-Train et de gare multimodale.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



Correspondances Yvetot Saint-Valery-en-Caux

| Rouen-Rive-Droite | | Paris | | Le Havre | | Yvetot | Motteville | Doudeville | Saint-Vaast-Dieppedalle | Neville | Pasquier | Saint-Valery-en-Caux |
|-------------------|---------|--------|---------|----------|---------|--------|------------|------------|-------------------------|---------|----------|----------------------|
| Départ | Arrivée | Départ | Arrivée | Départ | Arrivée | | | | | | | |
| 08:42 | 08:45 | 08:49 | 08:53 | 08:59 | 09:07 | 09:09 | 09:31 | 09:55 | 09:31 | 11:41 | 09:32 | 10:00 |
| 11:42 | 11:45 | 11:49 | 11:53 | 11:59 | 10:07 | 12:09 | 12:27 | 12:51 | 12:27 | 14:13 | 12:29 | 12:58 |
| 13:42 | 13:45 | 13:49 | 13:53 | 13:59 | 14:07 | 14:09 | 14:25 | 14:51 | 14:25 | 16:13 | 14:31 | 14:58 |
| 18:47 | 18:50 | 18:54 | 18:58 | 19:04 | 19:12 | 19:14 | 19:43 | 20:00 | 19:43 | 21:41 | 19:33 | 20:01 |

Figure 98 : Horaires proposés pour la ligne T1 (week-end et jours fériés).

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Sur la ligne **T2 [Saint-Vaast-Dieppedalle - Dieppe]**, nous proposons de mettre en place deux trains extensibles de 60 places chacun, cette ligne fait un arrêt à : Fontaine-le-Dun, Saint-Pierre-le-Viger et Luneray. Un tableau d'horaires de passage est aussi affiché dans chacun de ces arrêts, la durée d'attente entre un tram-train et un autre est d'une moyenne de 30 minutes en dehors des week-ends et des jours fériés. De la même manière que précédemment, ces horaires ont été déterminés en fonction des liaisons avec la voie T1 et ses correspondances :

Correspondances Saint-Vaast-Dieppedalle Dieppe

| Saint-Vaast-Dieppedalle | Saint-Vaast-Dieppedalle | Fontaine-le-Dun | Saint-Pierre-le-Viger | Luneray | Dieppe |
|-------------------------|-------------------------|-----------------|-----------------------|---------|--------|
| 06:26 | 06:31 | 06:39 | 06:41 | 06:46 | 06:59 |
| 07:28 | 07:33 | 07:41 | 07:43 | 07:48 | 08:01 |
| 08:28 | 08:33 | 08:41 | 08:43 | 08:48 | 09:01 |
| 09:30 | 09:35 | 09:43 | 09:45 | 09:50 | 10:03 |
| 11:20 | 11:25 | 11:33 | 11:35 | 11:40 | 11:53 |
| 13:20 | 13:25 | 13:33 | 13:35 | 13:40 | 13:53 |
| 16:53 | 16:58 | 17:06 | 17:08 | 17:13 | 17:26 |
| 18:30 | 18:35 | 18:43 | 18:45 | 18:50 | 18:03 |
| 19:53 | 19:58 | 20:06 | 20:08 | 20:13 | 20:26 |

Figure 99 : Horaires proposés pour la ligne T2 (du lundi au vendredi).

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Correspondances Saint-Vaast-Dieppedalle Dieppe

| Saint-Vaast-Dieppedalle | Saint-Vaast-Dieppedalle | Fontaine-le-Dun | Saint-Pierre-le-Viger | Luneray | Dieppe |
|-------------------------|-------------------------|-----------------|-----------------------|---------|--------|
| 08:53 | 08:58 | 09:06 | 09:08 | 09:13 | 09:26 |
| 11:53 | 11:58 | 12:06 | 12:08 | 12:13 | 12:26 |
| 13:53 | 13:58 | 14:06 | 14:08 | 14:13 | 14:26 |
| 18:58 | 19:03 | 19:10 | 19:12 | 19:17 | 19:30 |

Figure 100 : Horaires proposés pour la ligne T2 (week-end et jours fériés).

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



| Dieppe | | Saint-Vaast-Dieppedalle | | | Correspondances | | | |
|--------|---------|-------------------------|-----------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|---------|
| Dieppe | Luneray | Saint-Pierre-le-Viger | Fontaine-le-Dun | Saint-Vaast-Dieppedalle | Saint-Vaast-Dieppedalle | Saint-Valery-en-Caux | Saint-Vaast-Dieppedalle | Yvetot |
| | | | | | Départ | Arrivée | Départ | Arrivée |
| 05:53 | 06:06 | 06:11 | 06:13 | 06:21 | - | - | 06:53 | 06:46 |
| 06:55 | 07:08 | 07:13 | 07:15 | 07:23 | 07:28 | 07:39 | 07:53 | - |
| 07:55 | 08:08 | 08:13 | 08:15 | 08:23 | 08:28 | 08:39 | 08:53 | - |
| 08:57 | 09:10 | 09:15 | 09:17 | 09:25 | 09:30 | 09:41 | - | - |
| 10:47 | 11:00 | 11:05 | 11:07 | 11:15 | 11:20 | 11:31 | 11:53 | 12:09 |
| 12:47 | 13:00 | 13:05 | 13:07 | 13:15 | 13:20 | 13:31 | - | - |
| 16:20 | 16:33 | 16:38 | 16:40 | 16:48 | - | - | 16:53 | 17:09 |
| 17:57 | 18:10 | 18:15 | 18:17 | 18:25 | 18:30 | 18:41 | 18:58 | 19:14 |
| 19:20 | 19:33 | 19:38 | 19:40 | 19:48 | - | - | - | - |

Figure 101 : Horaires proposés pour la ligne T2 (du lundi au vendredi).

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

| Dieppe | | Saint-Vaast-Dieppedalle | | | Correspondances | | | |
|--------|---------|-------------------------|-----------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|---------|
| Dieppe | Luneray | Saint-Pierre-le-Viger | Fontaine-le-Dun | Saint-Vaast-Dieppedalle | Saint-Vaast-Dieppedalle | Saint-Valery-en-Caux | Saint-Vaast-Dieppedalle | Yvetot |
| | | | | | Départ | Arrivée | Départ | Arrivée |
| 07:55 | 08:08 | 08:13 | 08:15 | 08:23 | 08:28 | 08:39 | 08:53 | 09:32 |
| 10:47 | 11:00 | 11:05 | 11:07 | 11:15 | 11:20 | 11:31 | 11:53 | 12:29 |
| 12:47 | 13:00 | 13:05 | 13:07 | 13:15 | 13:20 | 13:31 | 13:53 | 14:31 |
| 17:57 | 18:10 | 18:15 | 18:17 | 18:25 | 18:30 | 18:41 | 18:58 | 19:33 |

Figure 102 : Horaires proposés pour la ligne T2 (week-end et jours fériés).

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Une carte d'abonnement qui permet de se déplacer grâce à cette navette circulaire et d'autres réseaux de transport proposés sur le territoire sera mise à disposition de tous les habitants. Elle peut s'associer à l'initiative Atoumod mise en place dans la région Normandie, permettant de voyager à tarif simplifié sur l'ensemble du réseau ferroviaire normand et les services de transport public de Seine-Maritime et de l'Eure, ainsi que les réseaux Bus Verts et Twisto du Calvados.



BUDGET

• Dépenses

Coût de mise en place :

Le réaménagement de l'ancienne voie ferrée et l'agrandissement ultérieur du réseau ainsi que la mise en place de tram-train de passagers et de fret demandent un important financement :

| Description | Quantité | Prix unitaire | Prix total TTC |
|---|----------------------------------|-----------------|----------------|
| Création de voie ferrée (Saint-Valery-en-Caux) | 1,7 Km | 1 400 000€/Km | 2 380 000€ |
| Réhabilitation de la voie ferrée | 31,3 Km (dont 15Km hors CCCA) | 1 000 000€/Km | 31 300 000€ |
| Création de voie ferrée (Saint-Pierre-le-Viger, Luneray, Dieppe) | 20 Km (dont 15Km hors CCCA) | 1 400 000€/Km | 28 000 000€ |
| Réhabilitation d'une halte avec quai couvert (Saint-Vaast-Dieppedalle) | 1 Halte | 1 000 000€/Km | 13 000 000€ |
| Réhabilitation de gares (Néville, Doudeville, Saint-Valery-en-Caux) | 3 Gares | 200 000€ | 200 000€ |
| Installation de quais (Fontaine-le-Dun, Pasquier, Saint-Pierre-le-Viger, Luneray) | 4 Quais | 500 000€/Gare | 1 500 000€ |
| Création d'un passage à niveau sur la D925 (Saint-Valery-en-Caux) | 1 Passage à niveau | 5 000€/Quai | 20 000€ |
| Mise en place de bornes de recharges | | 950 000€ | 950 000€ |
| Matériel roulant | 8 Rames | 3 000 000€/Rame | 24 000 000€ |
| TOTAL pour la mise en place : 101 350 000 € | | | |

Coût de fonctionnement :

Pour assurer le bon fonctionnement des lignes, nous estimons les besoins à deux chauffeurs par tram-train (passagers et fret, soit dix postes au total). Chacun de ces postes demande de travailler une demi-journée ou une demi-nuit. De plus, de manière à réprimer les fraudes, des contrôles pourront être mis en place par l'opérateur. Afin de les conduire, nous estimons que quatre agents suffisent pour deux contrôles par mois. Les amendes collectées, en fonction des tarifs en vigueur, seront versées à l'opérateur du réseau pour l'entretien de celui-ci.

| Description | Quantité | Prix unitaire | Prix total TTC |
|--|----------|----------------|------------------|
| Emploi : chauffeurs | 10 | 1 990 net/mois | 19 900€ net/mois |
| Emploi : Contrôle | 4 | 7,72€ net/h | 432,48€ net/mois |
| Emploi : Entretien d'un tram-train | 2 | 7,72€ net/h | 432,48€ net/mois |
| Emploi : Entretien d'un quai | 2 | 7,72€ net/h | 432,48€ net/mois |
| Emploi : Entretien d'une gare | 2 | 1 990 net/mois | 3 980€ net/mois |
| TOTAL pour le fonctionnement : 25 177,44 € net/mois | | | |



- **Valorisation du territoire par le projet**

Aide :

Le réaménagement de l'ancienne voie ferrée et l'agrandissement ultérieur du réseau ainsi que la mise en place de tram-train de passagers et de fret demandent un important financement :

Pour la réalisation de ce projet la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre peut recevoir des aides financières de la part de la Région, de l'Etat et aussi de l'union européenne. De plus, les premiers textes de la Loi d'Orientation sur la Mobilité annoncent faire de la Région la seule autorité organisatrice de transports. De cette manière, la plus grande part de l'investissement pourrait être supporté par la région Normandie. De plus, il peut être plus aisé pour une entité aussi large que la région de demander des subventionnements de l'Union européenne et de ses initiatives de coopération ; d'autant plus qu'elle est l'institution de rapport privilégiée avec les fonds européens via les programmes INTERREG VB notamment.

Retour sur investissement :

Gains

- Fonctionnement du service (billetterie passagers, coût fret...) ;
- Effets directs de l'accessibilité renforcée (tourisme, développement économique, renforcement des dynamiques territoriales...);
- Effets indirects (moindre usure des routes, moins d'accidents de la route, vitrine d'innovation rurale, rétablissement d'une égalité de mobilité des personnes sur le territoire.

Emplois directs générés

- 10 chauffeurs ;
- 4 Contrôleurs ;
- 2 Agents d'entretien des tram-train ;
- 2 Agents d'entretien des quais ;
- 2 agents d'entretien des gares.

Notons que les offres de travail sont des postes à temps plein pour les chauffeurs et les agents d'entretien de gare, et plutôt, des temps partiels ou de l'intérim pour les contrôleurs et les agents d'entretien de tram-train et des quais.



PHASAGE

• **Phase 1 : Ligne T1**

- Réhabilitation des anciennes lignes ferroviaires sur la ligne T1 ;
- Création d'un passage à niveau sur la D925 (Saint-Valery-en-Caux) ;
- Réhabilitation des anciennes gares ou création de nouveaux quais ;
- Aménagement d'une halte avec quai couvert (Saint-Vaast-Dieppedalle) ;
- Installation des quais, et des bornes de recharges ;
- Mise en place du matériel roulant sur la ligne T1.

Cette première phase démarre en même temps que la maison du territoire.

• **Phase 2 : Ligne T2 (jusqu'à Saint-Pierre-le-Viger)**

- Réhabilitation de la ligne ferroviaire reliant Saint-Vaast-Dieppedalle à Fontaine-le-Dun ;
- Création de la ligne ferroviaire reliant Fontaine-le-Dun à Saint-Pierre le-Viger ;
- Installation des quais, et des bornes de recharges ;
- Mise en place du matériel roulant sur la ligne T2.

Cette deuxième phase se réalise après, dans un second temps, en fonction des budgets et des possibilités.

• **Phase 3 : Ligne T2 (jusqu'à Luneray)**

- Création de la ligne ferroviaire reliant Saint-Pierre le-Viger à Luneray ;
- Installation des quais, et des bornes de recharges ;
- Mise en place du matériel roulant sur la ligne T2.

De même que la phase précédente, cette prolongation permet, elle, de relier l'un des pôles principaux de la vallée du Dun, Luneray.

• **Phase 4 : Ligne T2 (jusqu'à Dieppe)**

- Création de la ligne ferroviaire reliant Luneray à Dieppe ;
- Installation des quais, et des bornes de recharges ;
- Mise en place du matériel roulant sur la ligne T2.

Enfin la dernière étape du tram-train permettrait de lier Dieppe et Luneray, facilitant et multipliant ainsi les options de déplacement.

Fiche Projet - Navette Rapide



Intitulé : Création d'une ligne de navette rapide reliant les villes de Dieppe, Cany-Barville, Saint-Valery-en-Caux et Fécamp.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA).

Localisation : Entre Dieppe et Fécamp en passant par la départementale D925.

EN BREF

Le projet de création d'une ligne de bus rapide entre Dieppe et Fécamp passant par Saint-Valéry-en-Caux et Cany-Barville, est une initiative qui permet de faciliter les déplacements (notamment pendulaires) entre ces agglomérations, moteurs de la vie économique du territoire étendu de la CCCA.

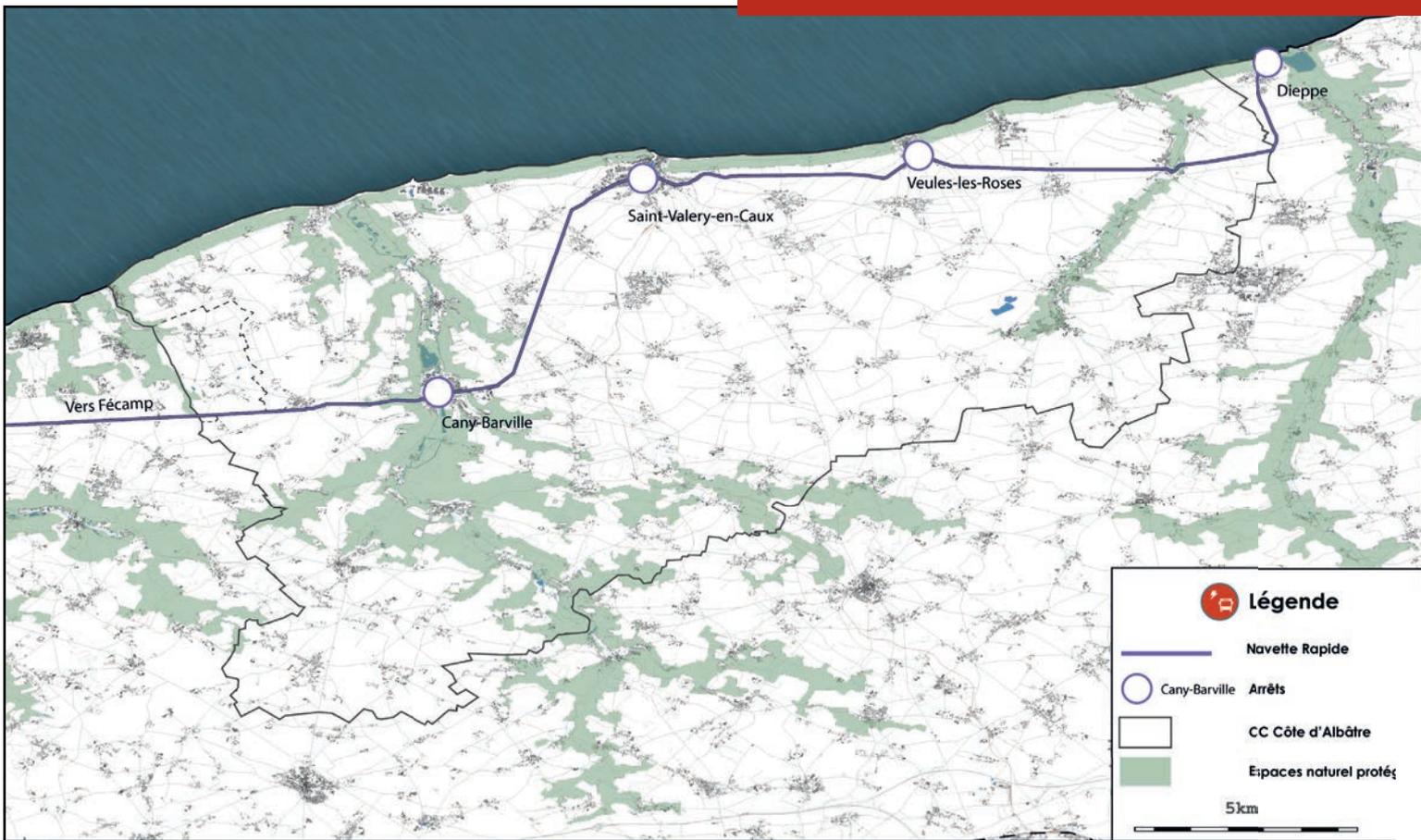


Figure 103 : Cartes du tracé prévisionnel de la navette rapide.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Types d'actions à mener :

| Investissement | Réhabilitation | Fonctionnement | Etude | Autres |
|----------------|----------------|----------------|-------|--------|
| ■ | □ | □ | □ | □ |

La création d'une ligne de navette rapide sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre répond aux enjeux de déplacement sur ce territoire, le projet se résume par la mise en place d'une ligne de transport en commun sur la départementale D925. Cette ligne s'adresse en particulier aux travailleurs effectuant des déplacements quotidiens. Cette proposition est à comprendre au sein du réseau de lignes de transport public prévues par le projet de territoire.



PROPOSITION DE PROJET

- **Contribution du projet aux enjeux**

La CCCA fait face à un problème de mobilité des biens et des personnes. Si cet enjeu n'est pas perçu par tous de la même manière, il est suffisamment important pour être une source de contraintes pour de nombreux habitants dans un contexte professionnel autant que particulier. Disposant d'un important maillage routier, mais de lignes de transport en commun mal voire pas coordonnées et sans arrêts en commun, la CCCA ne dispose pas de solutions de transport accessibles pour l'ensemble de ses habitants. Les routes départementales, à deux voies, sont très empruntées du fait de ce déséquilibre modal. Elles sont ainsi congestionnées, rapidement dégradées et théâtre d'accidents aux conséquences parfois dramatiques. De plus, la voiture reste un luxe que tous les travailleurs ne peuvent pas se permettre de posséder, sans compter que les personnes âgées, les personnes mineures et un nombre non-négligeable d'actifs et de personnes handicapées sont dans l'incapacité physique, matérielle ou légale de conduire ou posséder une voiture. Enfin, l'étude de la vie économique du territoire a mis en évidence d'importants mouvements pendulaires entre le territoire de vie de la CCCA et les bassins d'emplois de Dieppe et Fécamp.

Le projet de la navette rapide passant sur la route départementale D 925, traverse le territoire et relie les deux régions Est et Ouest. Il dessert les principales communes de la Côte d'Albâtre, c'est-à-dire, les plus grandes et attractives par ses emplois et services ; ainsi que Dieppe et Fécamp.

- **Description du projet**

Le projet se matérialise par la mise en place d'un service de navettes publiques entre les agglomérations de Fécamp et de Dieppe via le territoire de la CCCA dont est issu nombre de travailleurs en poste dans ces agglomérations, et vice-versa. Il s'agit d'une ligne aller-retour sur un tracé simple, pensé pour être le plus efficace possible.

Cette navette prévoit six arrêts dans six communes différentes : Veules-les-Roses, Saint-Valery-en-Caux, Saint-Riquier-ès-Plains, Cany-Barville dans le territoire de la Côte d'Albâtre, Fécamp et Dieppe en dehors du territoire avec l'installation d'abribus dans chacune d'elles.

Un tableau des horaires de passage de la navette est disponible à chaque arrêt, ces horaires sont déterminés de manière à ce qu'ils correspondent aux liaisons vers les connexions existantes sur le territoire.



Cette connexion à Dieppe et Fécamp fournit au pays de Caux une ouverture intéressante et rationalise les moyens de déplacement des travailleurs entre ces agglomérations en même temps qu'elle offre des opportunités de déplacement intéressantes le long du littoral de la Côte d'Albâtre.

Le projet consiste donc à mettre en place quatre bus sur la ligne départementale D925 existante et six abribus qui permettent de se protéger des intempéries (vent, pluie abondante, etc.) dans les communes concernées.

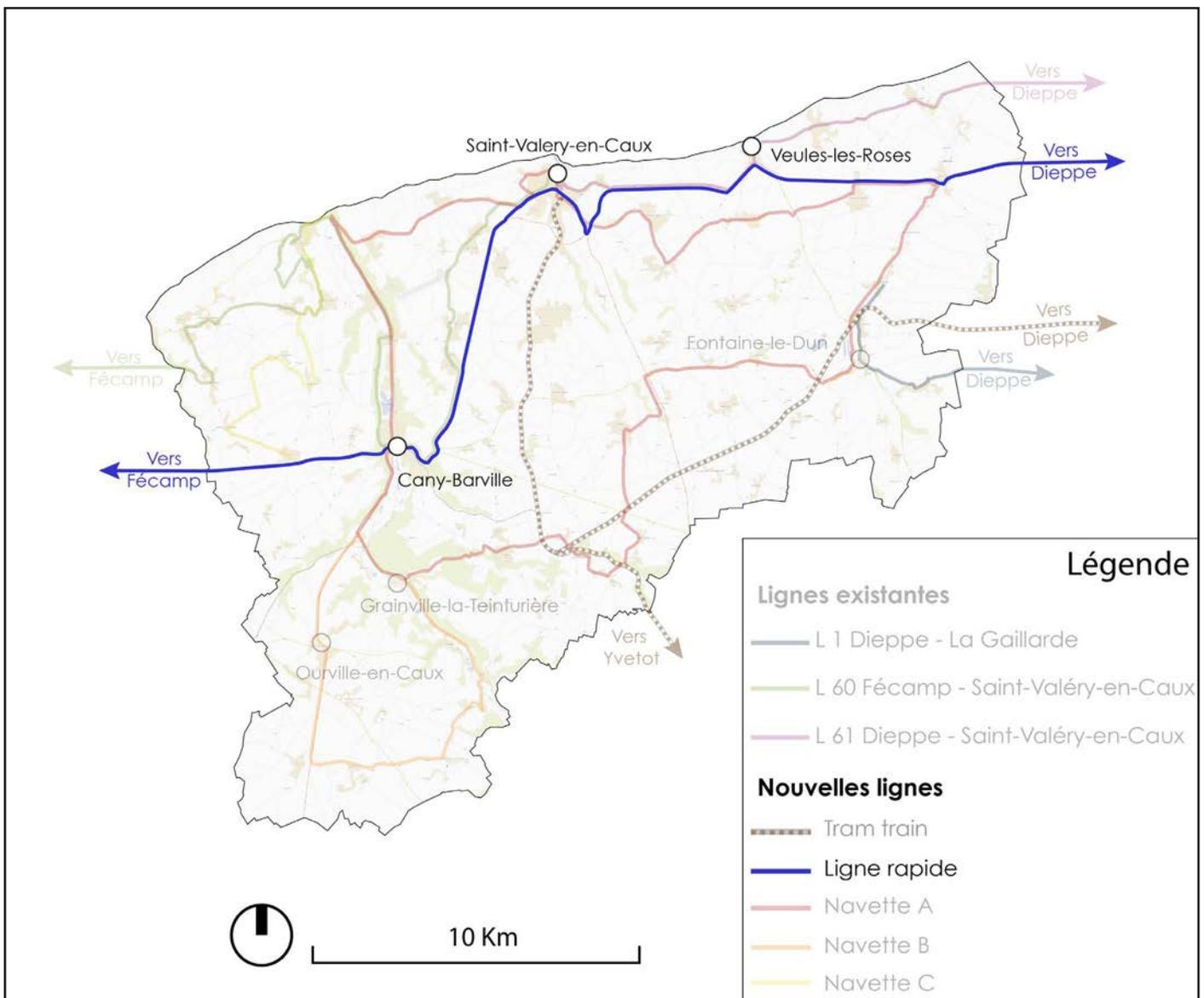


Figure 104 : Carte du tracé de la navette rapide.
Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



• Fonctionnement

Ce projet de navette rapide consiste à mettre à disposition des habitants quatre bus de 54 places chacun. Le premier démarre de Dieppe en direction de Fécamp, il passe par Veules-les-Roses, Saint-Valery-en-Caux, Saint-Riquier-ès-Plains, Cany-Barville. Le deuxième effectue le même trajet en sens inverse : il démarre de Fécamp en direction de Dieppe. Si le trafic le permet, les deux bus arrivent à la même heure à leur destination respective.



Figure 105 : Parcours et arrêts de la navette rapide (R) Dieppe-Fécamp.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



Figure 106 & 107 : Exemple de bus et d'arrêt de bus.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



Ces bus font des arrêts dans les mêmes communes, mais avec des heures différentes, les horaires sont affichés dans chaque abribus, la durée d'attente des passages des bus sur chaque arrêt est en moyenne 40 minutes en dehors des périodes creuses, des week-end et les jours fériés. Ces horaires sont définies dans les tableaux ci-dessous :

Dieppe Fécamp

| Dieppe | Veules-les-Roses | Saint-Valery-en-Caux | Saint-Riquier-ès-Plains | Cany-Barville | Fécamp |
|--------|------------------|----------------------|-------------------------|---------------|--------|
| 06:30 | 06:57 | 07:10 | 07:18 | 07:28 | 07:50 |
| 07:10 | 07:37 | 07:50 | 07:58 | 08:08 | 08:30 |
| 07:50 | 08:17 | 08:30 | 08:38 | 08:48 | 09:10 |
| 08:30 | 08:57 | 09:10 | 09:18 | 09:28 | 09:50 |
| 09:50 | 10:17 | 10:30 | 10:38 | 10:48 | 11:10 |
| 11:10 | 11:37 | 11:50 | 11:58 | 12:08 | 12:30 |
| 12:30 | 12:57 | 13:10 | 13:18 | 13:28 | 13:50 |
| 13:50 | 14:17 | 14:30 | 14:38 | 14:48 | 15:10 |
| 15:10 | 15:37 | 15:50 | 15:58 | 16:08 | 16:30 |
| 16:30 | 16:57 | 17:10 | 17:18 | 17:28 | 17:50 |
| 17:10 | 17:37 | 17:50 | 17:58 | 18:08 | 18:30 |
| 17:50 | 18:17 | 18:30 | 18:38 | 18:48 | 19:10 |
| 19:10 | 19:37 | 19:50 | 19:58 | 20:08 | 20:30 |
| 20:30 | 20:57 | 21:10 | 21:18 | 21:28 | 21:50 |

Figure 108 : Horaires proposés pour la navette rapide (du lundi au vendredi).

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Dieppe Fécamp

| Dieppe | Veules-les-Roses | Saint-Valery-en-Caux | Saint-Riquier-ès-Plains | Cany-Barville | Fécamp |
|--------|------------------|----------------------|-------------------------|---------------|--------|
| 08:30 | 08:57 | 09:10 | 09:18 | 09:28 | 09:50 |
| 09:50 | 10:17 | 10:30 | 10:38 | 10:48 | 11:10 |
| 12:30 | 12:57 | 13:10 | 13:18 | 13:28 | 13:50 |
| 13:50 | 14:17 | 14:30 | 14:38 | 14:48 | 16:10 |
| 16:30 | 16:57 | 17:10 | 17:18 | 17:28 | 17:50 |
| 17:50 | 18:17 | 18:30 | 18:38 | 18:48 | 19:10 |

Figure 109 : Horaires proposés pour la navette rapide (week-end et jours fériés).

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



| Fécamp | Cany-Barville | Saint-Riquier-ès-Plains | Saint-Valery-en-Caux | Veules-les-Roses | Dieppe |
|--------|---------------|-------------------------|----------------------|------------------|--------|
| 06:30 | 06:53 | 07:03 | 07:10 | 07:24 | 07:50 |
| 07:10 | 07:33 | 07:43 | 07:50 | 08:04 | 08:30 |
| 07:50 | 08:13 | 08:23 | 08:30 | 08:44 | 09:10 |
| 08:30 | 08:53 | 09:03 | 09:10 | 09:24 | 09:50 |
| 09:50 | 10:13 | 10:23 | 10:30 | 10:44 | 11:10 |
| 11:10 | 11:33 | 11:43 | 11:50 | 12:04 | 12:30 |
| 12:30 | 12:53 | 13:03 | 13:10 | 13:24 | 13:50 |
| 13:50 | 14:13 | 14:23 | 14:30 | 14:44 | 15:10 |
| 15:10 | 15:33 | 15:43 | 15:50 | 16:04 | 16:30 |
| 16:30 | 16:53 | 17:03 | 17:10 | 17:24 | 17:50 |
| 17:10 | 17:33 | 17:43 | 17:50 | 18:04 | 18:30 |
| 17:50 | 18:13 | 18:23 | 18:30 | 18:44 | 19:10 |
| 19:10 | 19:33 | 19:43 | 19:50 | 20:04 | 20:30 |
| 20:30 | 20:53 | 21:03 | 21:10 | 21:24 | 21:50 |

Figure 110 : Horaires proposés pour la navette rapide (du lundi au vendredi).

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



| Fécamp | Cany-Barville | Saint-Riquier-ès-Plains | Saint-Valery-en-Caux | Veules-les-Roses | Dieppe |
|--------|---------------|-------------------------|----------------------|------------------|--------|
| 08:30 | 08:53 | 09:03 | 09:10 | 09:24 | 09:50 |
| 09:50 | 10:13 | 10:23 | 10:30 | 10:44 | 11:10 |
| 12:30 | 12:53 | 13:03 | 13:10 | 13:24 | 13:50 |
| 13:50 | 14:13 | 14:23 | 14:30 | 14:44 | 15:10 |
| 16:30 | 16:53 | 17:03 | 17:10 | 17:24 | 17:50 |
| 17:50 | 18:13 | 18:23 | 18:30 | 18:44 | 19:10 |

Figure 111 : Horaires proposés pour la navette rapide (week-end et jours fériés).

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



BUDGET

- **Dépenses**

Coût de mise en place :

La route départementale D925 est en bon état, elle ne demande pas de travaux d'aménagement spécifiques, le coût de la mise en place du projet dépend donc des prix de choix de bus et des travaux liés à la mise en place des abribus.

| Description | Quantité | Prix unitaire | Prix total TTC |
|---|----------|---------------|----------------|
| Navette | 4 | 222 000€ | 888 000€ |
| Abribus | 6 | 5 000€ | 30 000€ |
| TOTAL pour le fonctionnement : 918 000 € | | | |

Coût du fonctionnement :

Nous estimons les besoins à deux chauffeurs par bus. Chacun d'eux travaille une demie journée, ce qui nous fait huit au total. Quatre contrôleurs passent deux fois par mois dans les bus, les amendes collectées sont versées au fonctionnement du réseau. Les entretiens des bus et des abribus se font une fois par semaine.

| Description | Quantité | Prix unitaire | Prix total TTC |
|--|----------|----------------|------------------|
| Emploi : chauffeurs | 8 | 1 990 net/mois | 15 920€ net/mois |
| Emploi : Contrôle | 4 | 7,72€ net/h | 432,48€ net/mois |
| Emploi : Entretien d'un bus | 2 | 7,72€ net/h | 432,48€ net/mois |
| Emploi : Entretien d'un abribus | 2 | 7,72€ net/h | 432,48€ net/mois |
| TOTAL pour le fonctionnement : 17 217,44 € net/mois | | | |

Notons que les contrôleurs dont il est fait mention ici peuvent être les mêmes que ceux opérant sur le réseau du tram-train et de la navette circulaire.



• Valorisation du territoire par le projet

Aides :

Pour la réalisation de ce projet la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre peut recevoir des aides financières de la part de la Région, de l'Etat et aussi de l'union européenne. De plus, les premiers textes de la Loi d'Orientation sur la Mobilité annoncent faire de la Région la seule autorité organisatrice de transports. De cette manière, la plus grande part de l'investissement pourrait être supporté par la région Normandie. De plus, il peut être plus aisé pour une entité aussi large que la région de demander des subventionnements de l'Union européenne et de ses initiatives de coopération ; d'autant plus qu'elle est l'institution de rapport privilégiée avec les fonds européens via les programmes INTERREG notamment. Toutefois, cette solution étant plus habituelle que celle du tram-train, elle risque de ne pas être éligible à certains financements européens qui récompensent particulièrement l'innovation.

Retour sur investissement :

Gains

- Fonctionnement du service (billetterie passagers, coût fret...)
- Effets directs de l'accessibilité renforcée (tourisme, développement économique, renforcement des dynamiques territoriales...)

Emplois directs générés

- 8 chauffeurs ;
- 4 Contrôleurs ;
- 2 Agents d'entretien de bus ;
- 2 Agents d'entretien des abribus.

Notons que les offres de travail sont des postes à temps plein pour les chauffeurs et les agents d'entretien de gare, et plutôt, des temps partiels ou de l'intérim pour les contrôleurs et les agents d'entretien de bus et abribus.

PHASAGE

- **Phase 1** : Installation des abribus dans les six communes concernées.
- **Phase 2** : Mise en place des bus navette.



Intitulé : Création de lignes de bus reliant les communes de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre entre elles.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA).

Localisation : Le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

EN BREF

La faible accessibilité du territoire en matière de desserte publique est un frein au développement économique local. Mettre en place un réseau de transport public permet de simplifier les déplacements interterritoriaux ainsi que développer le commerce de proximité et l'accessibilité du territoire au service de son attractivité touristique et résidentielle.

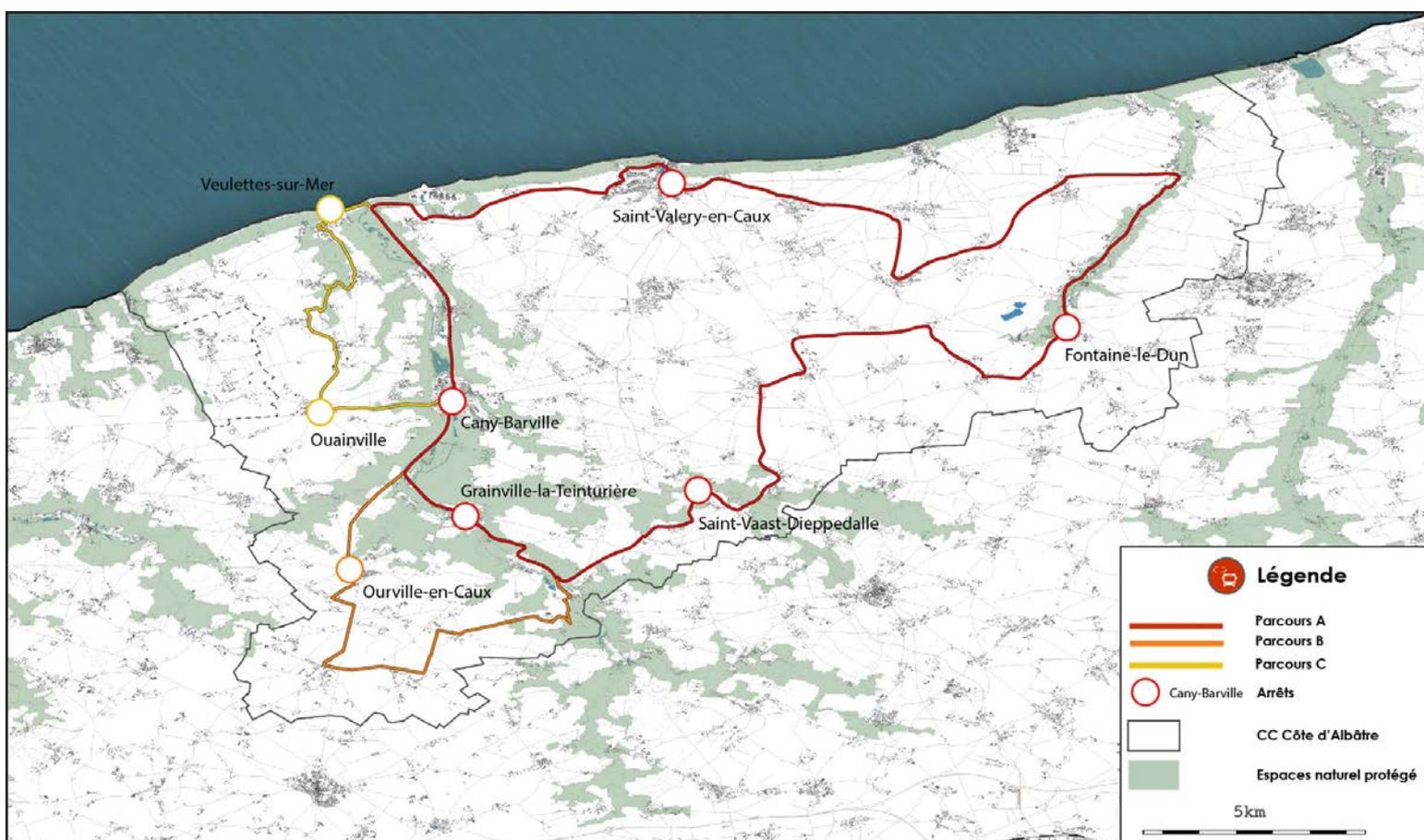


Figure 112 : Cartes du tracé prévisionnel des navettes circulaires.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Types d'actions à mener :

| Investissement | Réhabilitation | Fonctionnement | Etude | Autres |
|----------------|----------------|----------------|-------|--------|
| ■ | □ | □ | □ | □ |

La création d'un réseau de bus publics sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre répond aux enjeux de mobilité sur le territoire. Le projet propose la mise en place d'un réseau de bus sur le territoire pour couvrir le plus grand nombre de communes et permettre à leurs habitants de rejoindre le reste du réseau de transport public national ainsi que de favoriser l'attractivité de l'arrière-pays du territoire.



PROPOSITION DE PROJET

• Contribution du projet aux enjeux

Le territoire intercommunautaire de la CCCA fait face à un problème de vitalité et de développement économique lié en partie à sa faible accessibilité depuis les territoires voisins et lointains. Pour y remédier nous proposons la mise en place d'un double réseau de transport rapide que sont les solutions du tram-train et de la navette rapide (voir fiches respectives). Toutefois, ces solutions ne s'adressent pas directement aux habitants du territoire dans leurs besoins de mobilité au sein même de celui-ci. En effet, les quelques lignes de bus existantes (lignes 1, 60 et 61 et le bus-région) sont mal coordonnées et ne disposent pas toujours d'arrêts en commun. Ce réseau est ainsi insuffisant pour répondre aux besoins de déplacement des habitants ; or le développement du territoire dépend de la capacité des habitants de se déplacer et accéder aux commerces et services et participer à l'activité économique locale. Mettre en place un nouveau réseau de lignes de transport public articulées et coordonnées entre elles permet d'augmenter les capacités de déplacement des habitants et l'accessibilité des communes entre elles. De cette manière, il est plus aisé pour les habitants de se déplacer et participer à la vie économique du territoire.

Le réseau participe aussi à la redistribution géographique de la fréquentation touristique sur les communes les plus éloignées du littoral disposant de points d'intérêts paysagers ou patrimoniaux, aujourd'hui peu attractives touristiquement du fait de leur relative inaccessibilité.

• Description du projet

Cette ligne de transport en commun prévoit plusieurs arrêts dans 32 communes différentes, et se scinde en trois parcours coordonnés. De cette manière, le réseau peut desservir suffisamment de communes pour un temps de trajet réduit.

La carte suivante représente l'état actuel des lignes de transport public sur le territoire. On se rend compte rapidement que ce réseau ne couvre pas le territoire équitablement. Concentré sur l'axe du littoral et celui de la vallée de la Durdent, il ne permet pas de mailler l'ensemble du territoire et ignore les communes et hameaux des plateaux, renforçant leur impression d'enclavement.



Cette connexion à Dieppe et Fécamp fournit au pays de Caux une ouverture intéressante et rationalise les moyens de déplacement des travailleurs entre ces agglomérations en même temps qu'elle offre des opportunités de déplacement intéressantes le long du littoral de la Côte d'Albâtre.

Le projet consiste donc à mettre en place quatre bus sur la ligne départementale D925 existante et six abribus qui permettent de se protéger des intempéries (vent, pluie abondante, etc.) dans les communes concernées.

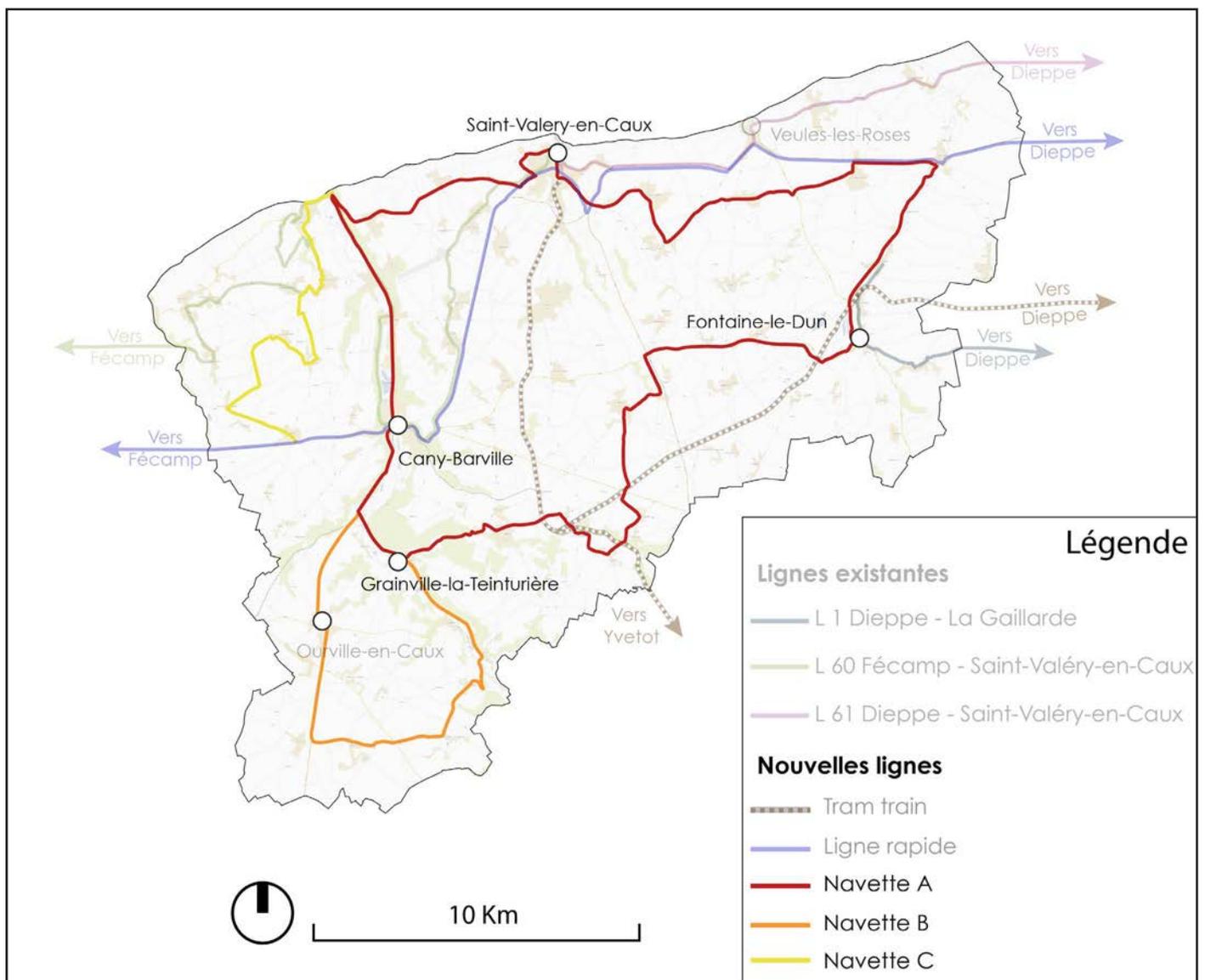


Figure 113 : Carte du tracé des navettes circulaires.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



Les différentes lignes de bus et les différents arrêts sont représentés sur **les schémas ci-dessous** :

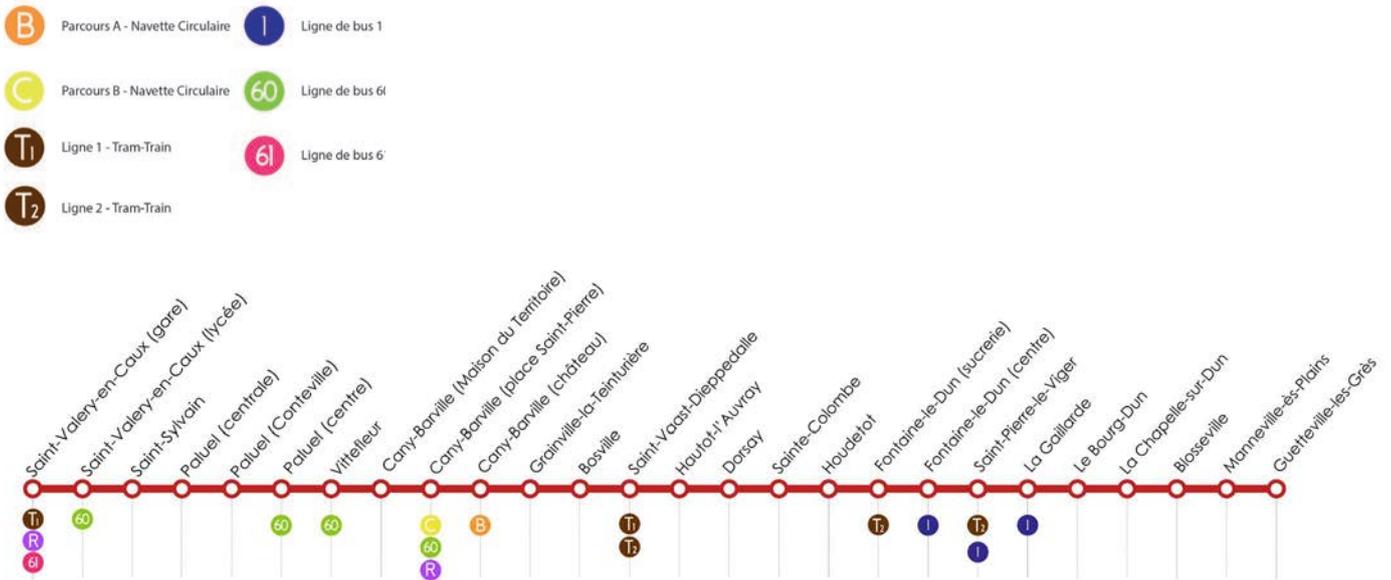


Figure 114 : Parcours et arrêts de la navette circulaire A.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Le parcours A dessert le côté est de la CCCA et passe par quatre quais qui le connectent au tram-train. Ce parcours passe également par le cœur du territoire à savoir les vallées de la Durdent et du Dun, mais aussi par Cany-Barville, Saint-Valery-en-Caux et Fontaine-le-Dun.



Figure 115 : Parcours et arrêts de la navette circulaire B.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Le parcours B dessert les communes au Sud de la CCCA dont notamment Ourville-en-Caux et Grainville-la-Teinturière, récemment intégrées au territoire de la CCCA et à l'écart des dynamiques polarisantes de Cany-Barville, encore plus du littoral. De cette manière, le réseau de transport public est un pont figuratif, et physique, qui donne de la cohérence au territoire de la CCCA.



Figure 116 : Parcours et arrêts de la navette circulaire C.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Le parcours C dessert le nord-ouest de la CCCA et remplace le bus "ligne de marché". Un tableau des horaires de passage de la navette sera installé dans chaque arrêt, ces horaires sont déterminés afin qu'ils correspondent aux liaisons vers les connections existantes sur le territoire. Le projet consiste donc à mettre en place huit bus qui passent par 32 communes pour 40 arrêts. Des abribus sont mis en place aux arrêts où une nouvelle construction est nécessaire. Lors de l'installation des abribus, il faut tenir compte de leur intégration paysagère et de leur moindre ampleur physique. À cette fin les abribus seront construits avec une structure légère.

• **Fonctionnement**

Ce projet de ligne circulaire consiste à mettre à disposition huit bus. La durée d'attente entre deux bus est en moyenne de 25 minutes en dehors des périodes creuses, des week-ends et les jours fériés. Additionnellement ce projet est composé de trois parcours, A, B et C qui peuvent fonctionner de plusieurs manières :

- Une ligne circulaire qui emprunte principalement le parcours A puis le parcours B mais pas le C ;
- Une ligne circulaire qui emprunte principalement le parcours A puis le parcours C mais pas le B ;
- Une ligne circulaire qui emprunte tout le parcours A mais pas les parcours B et C ;
- Une ligne circulaire qui emprunte une bonne partie du parcours A mais qui continue sur les parcours B puis C ;
- Ou encore d'autres combinaisons qui ne sont pas forcément basées sur les trois parcours.

Par exemple, si on mélange les deux premières combinaisons le premier bus démarre de Saint-Valery-en-Caux en suivant la ligne A, après Paluel, il prend la ligne C et à Cany-Barville, il reprend la navette parcours A en direction de Guetteville-les-Grès. Le deuxième bus fait le sens contraire, c'est-à-dire, il prend le parcours A et à Grainville-la-Teinturière, il suit le parcours B, en arrivant à Cany-Barville il reprend le parcours A. Ces bus démarrent en même temps et arrivent à la même heure à leur destination. Toutes les 25 minutes deux autres bus font le même trajet.

Une carte d'abonnement qui permet de se déplacer grâce à cette navette circulaire et d'autres réseaux de transport proposés sur le territoire sera mise à disposition de tous les habitants. Ce système sera à mettre en cohérence avec le système Atoumod existant dans le département de Seine-Maritime et la région Normandie.



• **Dépenses (coût global) :**

Coût de mise en place :

Puisque le réseau routier du territoire est en bon état avec des voies suffisamment larges pour y faire passer des bus, le coût de la mise en place de cette ligne de transport dépend donc du prix et du nombre de bus prévus pour son fonctionnement ainsi que des travaux liés à l'installation des abribus dans les arrêts correspondants et leur coût.

| Description | Quantité | Prix unitaire | Prix total TTC |
|--|----------|---------------|----------------|
| Bus | 8 | 74 000€ | 592 000€ |
| Abribus | 30 | 5 000€ | 150 000€ |
| TOTAL pour la mise en place : 742 000 € | | | |

Coût du fonctionnement :

On estime deux chauffeurs par bus chacun d'eux travaille une demie journée, ce qui nous fait 16 au total. Huit contrôleurs passent deux fois par mois dans les bus, les amendes collectées sont versées au fonctionnement du réseau. Les entretiens des bus et des abribus se font une fois par semaine.

| Description | Quantité | Prix unitaire | Prix total TTC |
|--|----------|-----------------|------------------|
| Emploi : chauffeurs | 16 | 1 990€ net/mois | 31 840€ net/mois |
| Emploi : contrôle | 8 | 7,72€ net/h | 864,48€ net/mois |
| Emploi : entretien d'un bus | 2 | 7,72€ net/h | 432,48€ net/mois |
| Entretien d'un abribus | 2 | 7,72€ net/h | 432,48€ net/mois |
| TOTAL pour le fonctionnement : 33 569,44 € net/mois | | | |



- **Valorisation du territoire par le projet**

Aides :

Pour la réalisation de ce projet la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre peut recevoir des aides financières de la part de la Région, de l'État et aussi de l'union européenne. Les transports publics étant opérés à cette échelle par le département ou la région, la CCCA n'aura pas à supporter seule le poids de l'investissement. En plus de faciliter les déplacements des habitants du territoire dans une perspective de sobriété énergétique, ce réseau participe aux dynamiques économiques animant les agglomérations de Fécamp, Dieppe et Yvetot en plus de celles inhérentes au territoire de la CCCA.

Retour sur investissement :

Gains

- Fonctionnement du service (billetterie passagers, coût fret...);
- Effets directs de l'accessibilité renforcée (tourisme, développement économique, renforcement des dynamiques territoriales...)

Emplois directs générés

- 16 chauffeurs
- 8 Contrôleurs
- 2 Agents d'entretien de bus.
- 2 Agents d'entretien des abribus

Notons que les offres de travail sont des postes à temps plein pour les chauffeurs et les agents d'entretien de gare, et plutôt, des temps partiels ou de l'intérim pour les contrôleurs et les agents d'entretien de tram-train et des quais.

PHASAGE

Phase 1 : Installation des abribus dans les 30 communes concernés.

Phase 2 : Mise en place des bus navette.





Intitulé : Mise en place d'une maison du territoire sur la communauté de communes de la côte d'Albâtre.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Localisation : Sur l'un des trois sites suivants : Saint-Riquier-ès-Plains, La Maggi, Saint-Valery-en-Caux.

EN BREF

Mise en place d'un lieu d'échanges, d'expérimentations et de recherches appliquées aux spécificités de la Côte d'Albâtre. Établi sur le Territoire d'Albâtre en tant que pilote de l'innovation et de l'expérimentation, il s'agit d'un lieu de réflexions et d'actions sur les nouvelles ruralités et d'organisation des dynamiques territoriales.



Figure 117 : Représentation de la Maison des Agriculteurs, une des inspirations de la Maison du Territoire.

Source : Projet UP - Fabhel 2015.

Types d'actions à mener :

| Investissement | Réhabilitation | Fonctionnement | Etude | Autres |
|----------------|----------------|----------------|-------|--------|
| ■ | ■ | □ | □ | □ |

La maison du territoire est un lieu de concertation entre habitants et élus, un lieu de rencontre pour différents types d'échanges (formation, partage d'expérience, rendez-vous professionnels, animation des clusters...), un lieu de la prise de décision sur les projets de développement du territoire. Il s'intègre dans de nombreuses propositions d'aménagement en prenant en charge la gestion de ces aménagements. En tant qu'observatoire, la Maison du Territoire concentre le savoir et la connaissance du Territoire d'Albâtre.



PROPOSITION DE PROJET

• **Contribution du projet aux enjeux**

La maison du territoire sera un lieu unique consacré et identifié au territoire et à ses spécificités, dotées de différentes missions spécifiques, qui vont s'articuler autour d'un objectif qui est de réfléchir aux enjeux du territoire dans toutes ses dimensions et agir sur son devenir en co-construction avec les acteurs qui le vivent, le conçoivent, le construisent, le développent... Cet objectif répond à trois défis contemporains :

- Accompagner les prises de décisions individuelles et collectives, publiques et privées en s'appuyant sur les connaissances multiples et les usages ;
- Réintégrer l'environnement écologique et social dans le développement territorial ;
- Préserver et réinventer les formes de la ruralité en conjuguant les forces de l'existant, les choix sociaux et environnementaux et les nouvelles technologies.

La Maison du Territoire est l'idée d'un nouveau lieu pour imaginer des espaces inédits et des temps de rencontre, pour reconstruire les manières de faire, pour penser et concevoir le Territoire d'Albâtre. De ce lieu doit naître des projets portant une diversité des points de vue, des possibilités d'expérimentations, et une mise en commun des pratiques et des langages. C'est également le lieu de la citoyenneté, d'appartenance à un territoire, et à enrichir ce dernier d'initiatives économiques, sociales et environnementales. La maison du possible et de l'expression collective, de l'intelligence des savoirs et de la connaissance, de l'innovation des uns et de la sagesse des autres.

• **Description du projet**

Statut

La réflexion sur le statut doit porter sur plusieurs critères :

- La souplesse de gestion (rapport aux marchés publics, à l'embauche, à la communication...)
- La possibilité de commercialisation de produits et de services (en régie, ou séparément, ou en convention) ;
- La cohérence avec le projet ;
- Le degré d'autonomie de la structure et/ou la maîtrise par la collectivité porteuse.



Parmi les pistes envisagées, la Maison du territoire pourrait être :

- Un EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle, issu de la loi 4 Janvier 2002). Il permet de gérer en commun des activités culturelles qui rencontrent les priorités de l'Etat en contribuant à la réalisation d'objectifs nationaux. La structure devra s'appuyer sur de nombreux partenariats : universités, laboratoires et établissements d'enseignements supérieurs, institutions de la culture, du patrimoine, de l'architecture de l'aménagement, de l'environnement et du tourisme, les collectivités, l'Education Nationale, les associations. La gouvernance devra être construite à partir de la collectivité porteuse et de la pertinence du projet. Toutefois, cette forme ne permet pas forcément d'y intégrer une fonction commerciale ou de service, qui auront alors à être opérés en régie ou en concession ;
- Un SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), une forme juridique qui croise les avantages de l'association et de l'entreprise. La SCIC permet d'associer toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public autour d'un même projet. Les collectivités territoriales et les établissements publics territoriaux peuvent devenir associés et détenir jusqu'à 50 % du capital.
- Une Association issue loi 1er juillet 1901, une forme assez commune d'organisation de structure liée à un projet culturel, éducatif qui n'a pas vocation à engendrer des bénéfices. Elle est souvent choisie pour sa souplesse de gestion. Mais son mode de gouvernance ne donne pas la garantie d'une maîtrise à long terme pour la collectivité qui la finance ;
- Un Établissement de Coopération Public-Privée.

Emplacement

Nous proposons plusieurs sites pour la mise en place de ce projet. Le premier site envisagé est le site de la Maggi, friche industrielle à côté du lac de Caniel qui a été abordé dans un projet de réhabilitation par Claire Goujon. Ce site est en effet fort intéressant par son côté patrimonial, son emplacement idéal près de Cany-Barville (qui pourrait bénéficier grandement de l'influence de la maison du territoire) ainsi que du Lac de Caniel en fait une excellente fenêtre sur les innovations proposées. De plus la ligne de bus circulaire parcours A (voir fiche Navette Circulaire) pourrait avoir un arrêt en face de la maison du territoire et ainsi la connecter aisément. Cependant un projet de rénovation dans le but de rénover la Maggi en hôtel existe déjà, le déroulement de ce projet est à suivre.

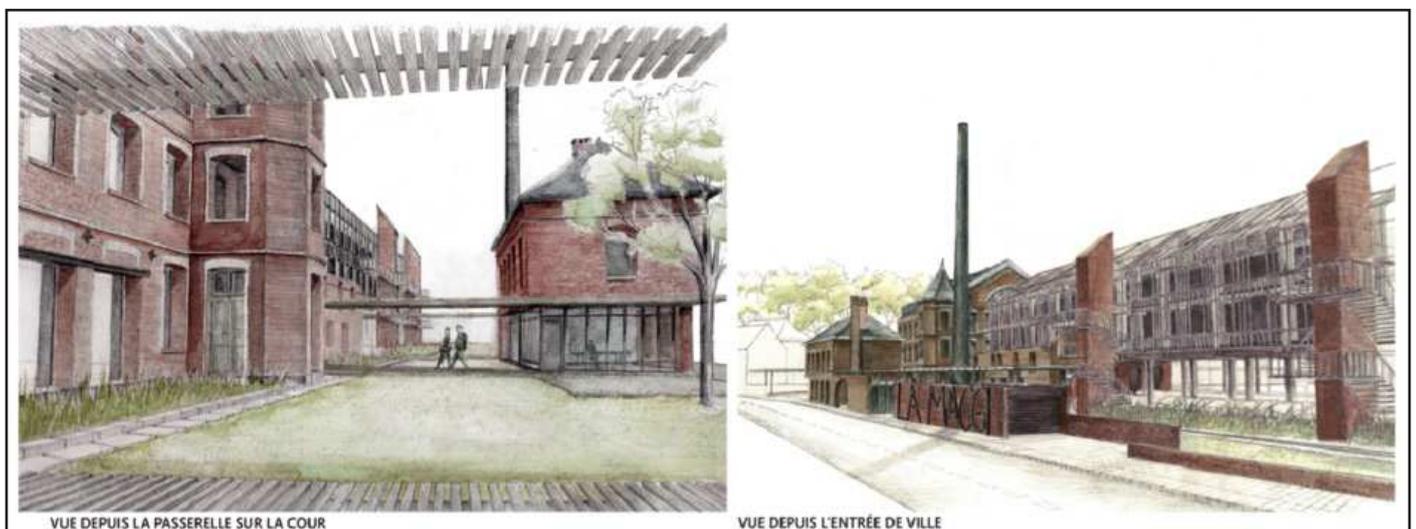


Figure 118 : Illustration du réaménagement de la MAGGI.

Source : Claire Goujou - CB in CCCA - 2018.



La deuxième proposition de terrain disponible serait à Saint-Riquier-ès-Plains, près du golf, sur un espace appartenant à la CCCA destiné à la création d'une zone d'activités tertiaires et scientifiques. L'implantation dans ce nouveau site du territoire assurerait une excellente coordination entre les divers services qui peuvent bénéficier de la localité de la maison du territoire. De même, les propositions de formation se retrouveraient grandement facilitées par la proximité des entreprises et des espaces de recherche. La présence d'un arrêt pour la navette rapide est également un bon atout pour la maison du territoire.

Enfin, une troisième proposition est envisagée sur les communes de Neville ou de Saint-Valery-en-Caux. À la suite de la remise en service passager des voies de chemin de fer pour le train-tram les communes qui possèdent un arrêt sur cette colonne vertébrale se trouveraient fortement avantagées en termes d'accessibilité. Pour un espace au cœur de la concertation cela serait un atout considérable. Pour Neville, la venue de la maison du territoire pourrait assurer un développement très intéressant permettant de repenser la manière de fonctionner de certains espaces en fonction de la localisation de la maison du territoire, notamment suivant une problématique de redynamisation de centre-bourg. Quant à Saint-Valery-en-Caux, le pôle multimodal proposé par ce projet de territoire servirait grandement à la desserte de la maison du territoire avec des accès pour les lignes de bus 60, 61, la navette rapide et la navette circulaire sans oublier le train-tram.

Description

Concrètement, plusieurs pôles sont à envisager, à concentrer pour en faire un point central, identifié et attractif, ou à répartir sur le territoire en fonction des choix qui seront opérés dans le projet de territoire.

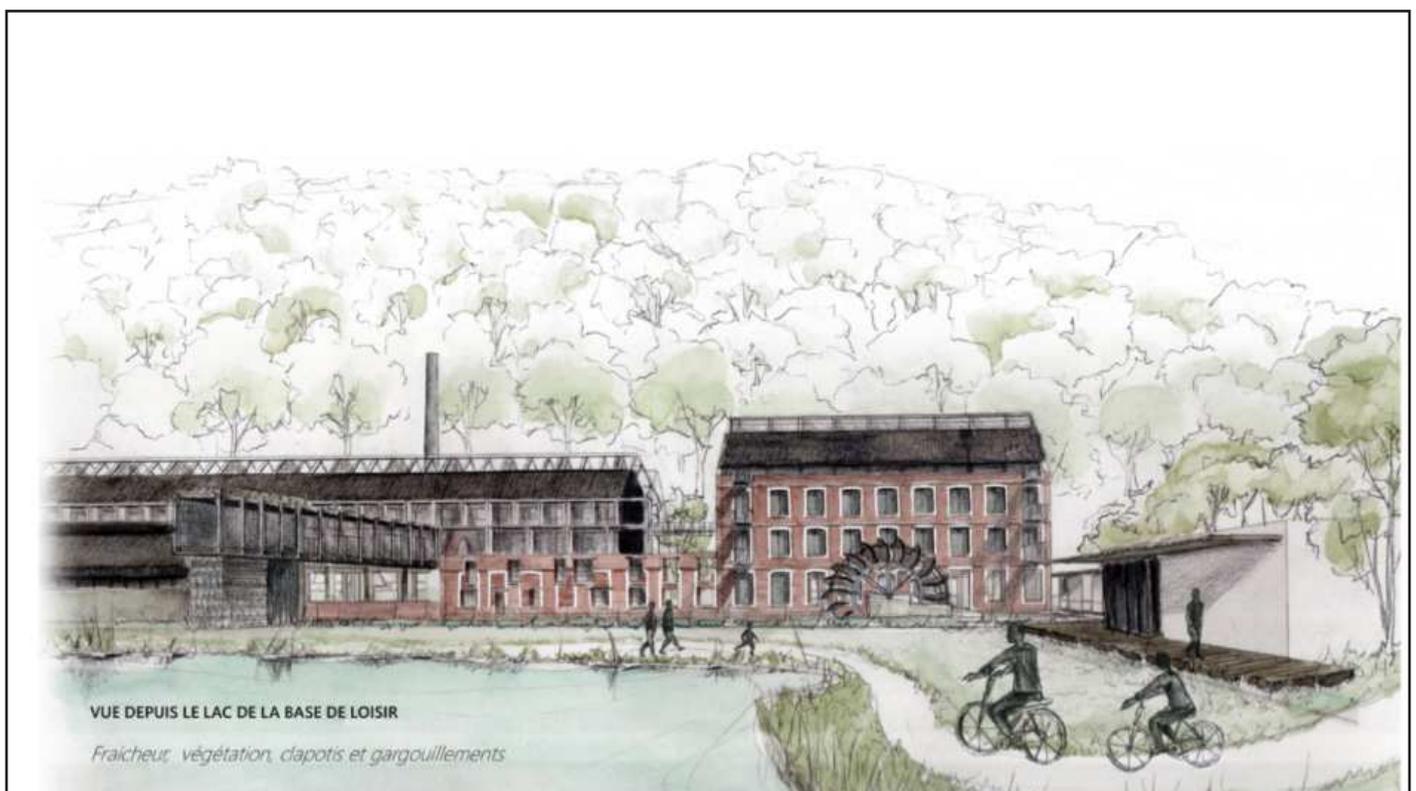


Figure 119 : Illustration du réaménagement de la MAGGI.

Source : Claire Goujou - CB in CCCA - 2018.



Dans cet endroit on cherche des réponses aux enjeux de territoire en se basant sur certaines thématiques qui s'articulent autour de plusieurs axes :

- **L'énergie** : Comment opérer la transition, de la production centralisée par le nucléaire, à des productions décentralisées d'énergies durables ?
- **Le lin** : Comment créer de la valeur à partir du lin ?
- **L'agroalimentaire** : comment le Territoire d'Albâtre peut renforcer sa position sur l'agroalimentaire dans un monde où les rapports entre l'agriculture et l'alimentation se recomposent ?
- **Ruralité** : comment faire du territoire de la Côte d'Albâtre un exemple par une transformation basée sur l'innovation ?
- **Patrimoine** : comment préserver et valoriser le patrimoine de la cote d'albâtre ?
- **Terre-mer** : comment faire face aux érosions des sols, inondations, effritement de la falaise... confrontés par le territoire.

• **Fonctionnement**

La Maison du Territoire d'Albâtre a pour fonction de créer une dynamique collective qui transforme à la fois le territoire et les modes de relation vers un meilleur fonctionnement social, économique et environnemental, en tenant compte de l'emboîtement des échelles et de l'interdépendance des enjeux territoriaux (environnement, économie, services publics, mobilités). Ainsi, de nouvelles formes de coopérations multidisciplinaires et multicompetences vont émerger pour stimuler la notion de responsabilité collective et citoyenne, et l'implication des habitants, des entreprises, des jeunes en concertation avec les élus. Dans ce lieu, on cherche des réponses aux différentes questions qui se posent au territoire, par exemple :

- Comment mobiliser de façon constructive les usagers, habitants, entreprises, associations, et toutes les bonnes énergies du territoire ?
- Comment connecter, pour exemple, des thématiques comme agriculture, tourisme et mobilités ?
- Comment créer une connexion entre les territoires ?



Figure 120 : Plan des parcelles de la ZA de Saint-Riquier-ès-Plains en 2018.

Source : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre - 2018.



Il n'existe pas d'agences d'urbanisme dans tous les territoires ruraux, alors que l'équilibre des territoires est à repenser dans un contexte de révolution environnementale et sociale et de rééquilibrage global. Comme nous l'avons cité précédemment, plusieurs pôles sont envisagés dans ce lieu, chacun a son fonctionnement :

1/ Le pôle « recherche et terrain »

Les chercheurs viennent au sein de ce pôle pour exercer leurs travaux de recherche en discussion collective avec d'autres chercheurs, des entreprises, des agriculteurs et des habitants du territoire. Les objectifs sont de nourrir les disciplines de terrain avec des problématiques cruciales en bénéficiant d'un espace d'observation et de la connaissance des acteurs (érosion, eau et trait de côté, besoins, développement et innovation à partir du lin, préservation du patrimoine naturel et bâti...), tout en apportant des connaissances et des expérimentations pour nourrir les activités et le développement durable du territoire. Les disciplines peuvent être variées : agro-sciences, géographie, aménagements/urbanisme, études environnementales et impacts locaux, ethnologie et populations, sociologie rurale, histoire... en lien avec les formations intégrées aux clusters. Les étudiants y trouveront des interlocuteurs avisés, les entreprises et les agriculteurs pourront travailler la Recherche et le Développement (R&D), avec des spécialistes.

Ce pôle participe également à la formation des plus jeunes et à l'esprit de découverte et élargit la recherche à tous les acteurs... L'objectif de ce pôle est de devenir un lieu référence en France pour appréhender les questions d'environnement, de l'énergie, et d'écologie durable au service de l'équilibre entre les habitants et leur environnement. Les entreprises locales manquant de main d'œuvre qualifiée peuvent agir avec ce pôle afin de proposer des formations appropriées aux besoins. Ce pôle est donc responsable de la coordination et la proposition des offres de formation ainsi que des espaces de formations qui pourraient être intégrés dans l'optique de certaines reconversions. Il est intéressant de noter que nombre des emplois de la centrale nucléaire de Paluel pourraient être reconvertis dans d'autres filières énergétiques, notamment la biomasse mais surtout l'éolien offshore (voir fiche - réseau de transformations et fiche - éolien).

2/ Le pôle « concertation active et productive »

Le pôle connecte l'ensemble des acteurs sur les enjeux du territoire. Il constitue un centre de la concertation en lien avec les habitants de façon à faire émerger des états des lieux et des projets concernant le territoire. Ce pôle de citoyenneté aura aussi un rôle de socialisation au territoire par la construction de partenariats forts avec les écoles, collèges et lycée du territoire. Un service



Figure 121 : Idées de mise en place de quais.

Source : Concours UP Territoire d'Albâtre - Atelier 117- 2015.



mettre en fonctionnement les circuits-courts, ce pôle est à l'écoute des consommateurs, producteurs et autres usagers qui peuvent ainsi aider à établir les temporalités qui mettent en marche les services des quais et garantir son bon fonctionnement. Ce pôle sera animé d'une maquette interactive de façon à faire émerger des idées, des améliorations des systèmes en place, et des solutions aux problématiques soulevées. Cette maquette interactive est menée par des référents qui animent les débats et capitalisent les idées dans un entrepôt de données visualisables. Un écran géant permet également d'avoir une ouverture sur le monde, sur d'autres territoires, d'autres témoignages, d'autres idées. C'est aussi un lieu culturel et de citoyenneté : un espace de rendez-vous pour les acteurs, pour les habitants, pour les jeunes en quête de savoirs. Lieu de valorisation des projets de territoires, des innovations rurales et de l'identité du Pays de Caux, ce pôle proposera des expositions temporaires chaque année sur une thématique différente de fin mai à début septembre afin de diffuser les connaissances, les interrogations aussi bien auprès de la population locale qu'auprès des visiteurs.

3/ Le pôle « ressources du Territoire d'Albâtre » / Learning Center Territoire ruraux

Ce pôle a pour objectif d'être un lieu de diffusion, d'accès et de valorisation des savoirs et des connaissances en lien avec le territoire. Le Learning center Territoire d'Albâtre est un centre de ressource nouvelle génération lié au développement numérique (humanités numériques). Il offrira l'accès aux ressources documentaires (papier, numériques, et virtuelles) et proposera à tous les publics et à tous les niveaux une formation à la recherche afin que chacun devienne actif de son rapport au savoir. Ce pôle aura pour vocation de transmettre une passion du savoir, une curiosité intellectuelle à transmettre tout en faisant vibrer le lien social qui fonde

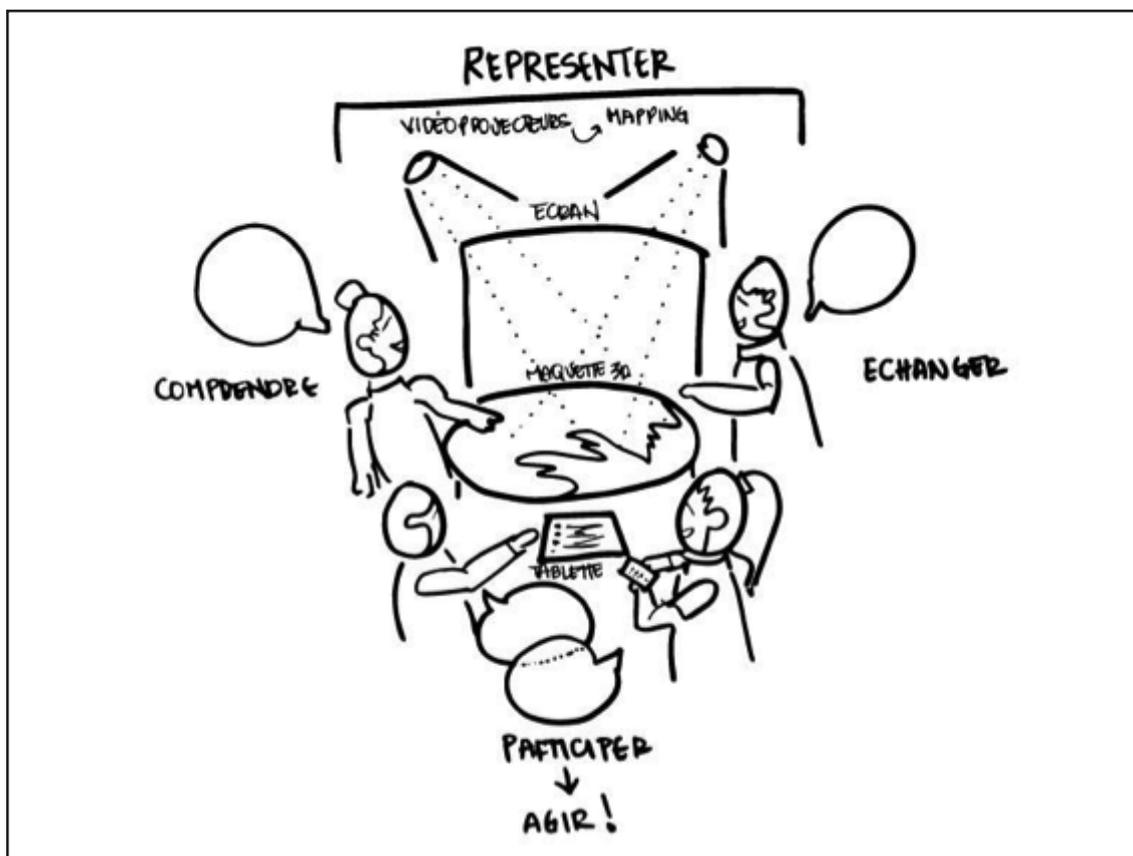


Figure 122 : Schéma de fonctionnement de la maquette interactive.

Source : Équipe UP - Laboratoire TVES - 2018.



nos sociétés mais qui ont tendance à se défaire, exposés aux nouveaux modes et moyens de la recherche documentaire. Le Learning center transforme un espace de connaissance en lieu de vie, de rencontre et de partage de la culture où chacun devient actif et optimise son rapport à la connaissance. En s'inspirant du modèle anglo-saxon des universités, comme celle de Colchester, dotées d'archives orales ouvertes et constituées par les chercheurs, les étudiants, les musées, les associations, les habitants. La base de données crée alors des liens entre tous les acteurs. Ainsi, le Learning center a vocation de s'inscrire dans une logique de mise en réseau des fonds documentaires nationaux et internationaux. Centre de ressources du futur, le pôle complétera le pôle recherche-terrain pour utiliser toutes les sources de savoir. Les étudiants, les chercheurs, les professionnels, les techniciens, les décideurs, les habitants, les scolaires... peuvent s'y croiser, travailler ensemble.

4/ Associé ou à proximité : un centre d'interprétation vivant du patrimoine et des clos-masures

Ce pôle travaille sur la gestion du patrimoine de la Côte d'Albâtre et sa conservation face au démantèlement et à la disparition notamment des clos-masures. Il n'existe pas véritablement de clos-masure ouvert au public aujourd'hui. Or, le projet d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial va peut-être bouleverser l'image de ce pays, avec la nécessité de valoriser ce patrimoine et de donner l'accès à tous à la connaissance et à la visite. Cette association entre le clos-masure témoin (voir fiche - clos-masure témoin) et la Maison du Territoire est une option possible du projet de territoire. De plus, ce pôle à vocation à participer à la gestion du patrimoine à la fois d'un point de vue collectif (conservation patrimoniale, préservation des paysages, rôle dans l'équilibre écologique), et individuel puisque régi par la propriété privée (accompagnement de la gestion des essences, du bâti et de la biodiversité tout en adaptant

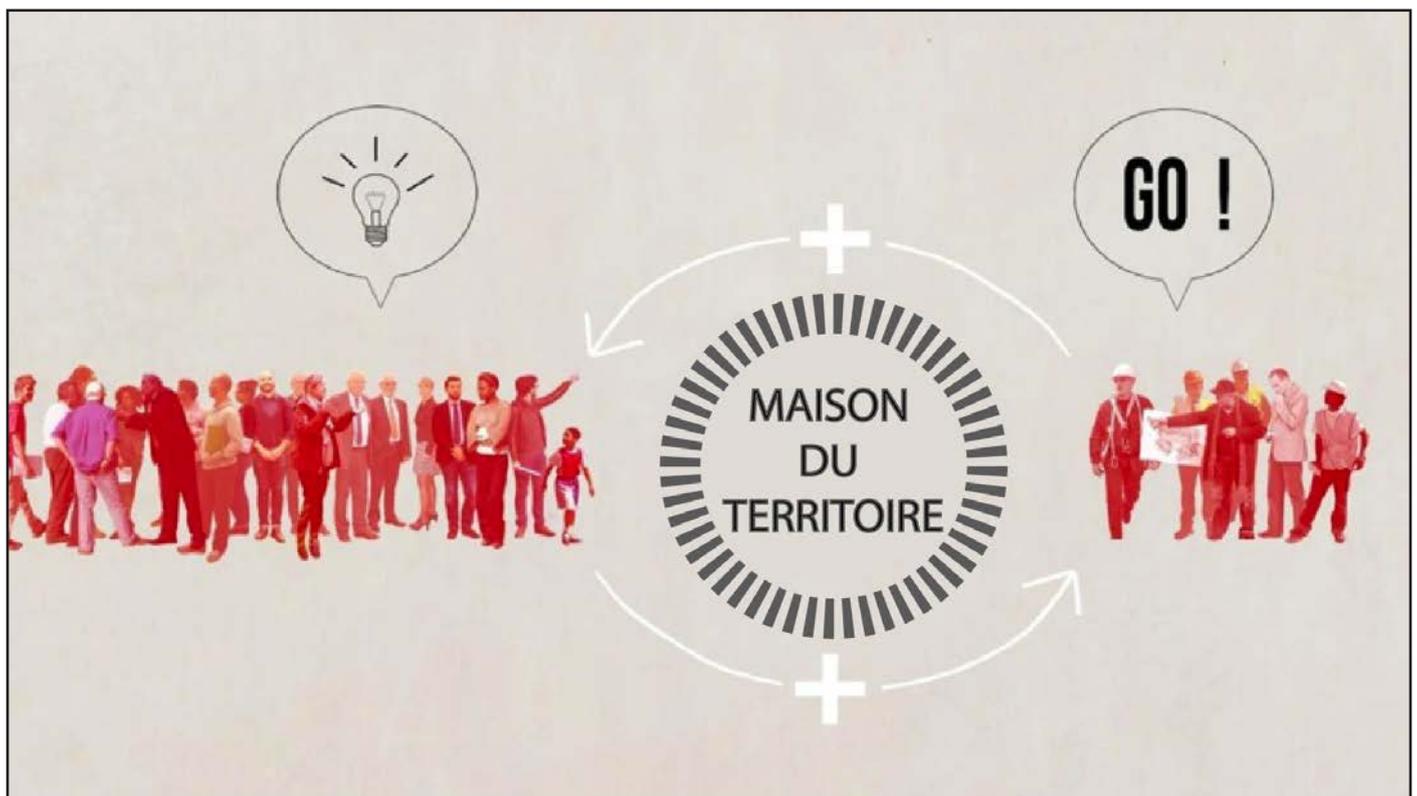


Figure 123 : Schéma de la synergie entre les acteurs du territoire.
Source : Concours Up territoire d'Albâtre - Équipe Pareto Plage - 2015.



cette forme architecturale au nouvelles activités agricoles). Le clos-masure est par ailleurs un exemple phare d'un équilibre entre les activités humaines, le paysage, la biodiversité et les matériaux « éco-locaux ». Valoriser ce modèle unique peut apporter une appropriation générale de la richesse territoriale par la population, une attractivité et une proposition d'un tourisme durable et respectueux pour les visiteurs, et enfin, une contribution à préserver collectivement et individuellement les trésors spécifiques au Territoire d'Albâtre.

Les permanences combinées de l'ADEME, de l'AREN et du CAUE couplé au clos-masure témoin et aux exemples de démonstration forment alors un lieu unique pour gérer le patrimoine dans ses dimensions individuelles (propriétés privées), publiques (Monuments historiques et patrimoine public identifiés) et collectives (dépositaire d'un héritage à transmettre). La Maison du Territoire servira de conseil, de guide sur la législation, d'accompagnement de projet et de financement, tout en offrant un lieu de démonstration et d'expérimentation.

6/ Le pôle mobilités

Cette structure s'occupe du bon fonctionnement et de l'organisation des transports prévus au sein de la CCCA. Ses missions sont les suivantes :

- Assurer l'installation puis le bon fonctionnement des lignes de bus ;
- Assurer l'installation puis le bon fonctionnement du tram-train ;
- Assurer l'installation puis le bon fonctionnement de l'hippomobile ;
- Mettre en place une application pour gérer les déplacements (en lien avec l'application qui s'occupe des quais).

À noter que ce service peut également se trouver à d'autres sites, notamment la gare de Saint-Valery-en-Caux et la gare de fret de Saint-Valery-en-Caux.

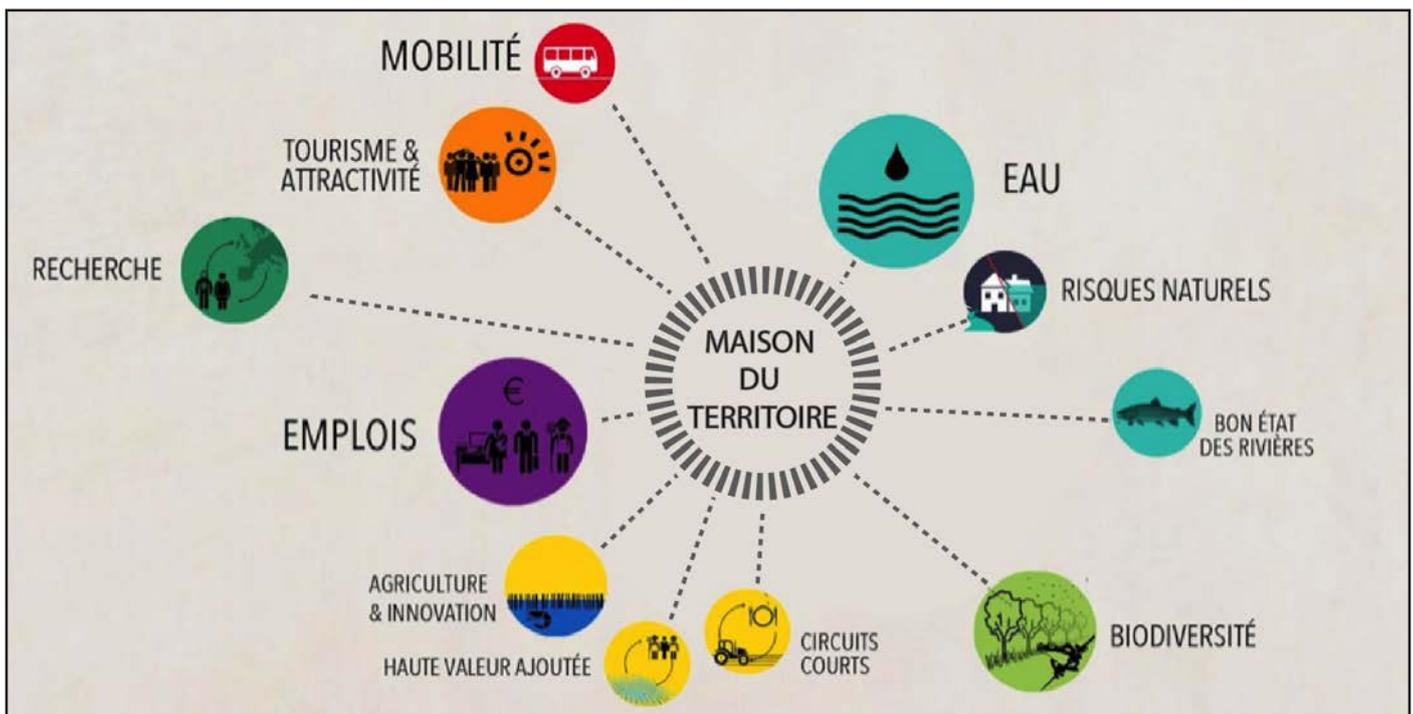


Figure 124 : Schéma de ce que pourrait représenter la maison des territoires.

Source : Concours Up territoire d'Albâtre - Équipe Pareto Plage - 2015.



7/ Le bureau de pilotage et de coordination du réseau de transformation

Ce pôle s'occupe du bon fonctionnement du réseau de transformations. Il est néanmoins lié à la fonction de concertation participative afin d'affiner les usages, conseiller sur les aides à la petite méthanisation et à la gestion des déchets (voir fiche - réseau de méthanisation).

La structure va s'appuyer sur de nombreux partenariats : universités, laboratoires et établissement d'enseignement supérieurs, institutions de la culture, du patrimoine, de l'architecture de l'aménagement, de l'environnement et du tourisme, les collectivités, l'Education Nationale, les associations.

BUDGET

• **Dépenses (coût global)**

Coût de mise en place :

Les dépenses dépendent du choix de l'endroit de la mise en place de cette maison, que cela soit un équipement à construire ou une friche à réhabiliter cette structure se compose de plusieurs pièces qui vont répondre aux attentes de ce projet :

- Un auditorium de plusieurs centaines de personnes commun à tous les pôles de la Maison du Territoire d'Albâtre, équipé d'un matériel audiovisuel ;
- Une salle annexe de réception commune à tous les pôles.

Pour le pôle recherche et terrain

- Des salles de travail et de pédagogie de 50 personnes ;
- Un laboratoire d'analyses avec un matériel de base ;
- Des lieux d'hébergements avec des chambres « invités » de un lit ou deux lits avec sanitaires associés, et un hébergement de groupe avec des chambres de trois lits et de cinq ;
- Un service de restauration.

Pour le pôle concertation active et productive

- Des bureaux pour la permanence des institutions spécialisés ;
- Un espace de co-working avec du matériel informatique ;
- Des salles d'expositions temporaires liées à la salle dédiée à la maquette interactive ;
- L'auditorium commun à la Maison du Territoire afin de proposer une programmation liée à ses activités ;
- Une salle de réunion.



Pour le pôle « ressources du Territoire d'Albâtre » / Learning Center Territoire ruraux

- Une salle de lecture et de bibliothèque ;
- Une salle de recherche informatique ;
- Une salle de visionnage ou d'écoute des documents audiovisuels ;
- Une salle des photographies et des cartes postales ;
- Bureau de l'équipe ;
- Salle de réunion ;
- Utilisation de l'auditorium pour les services spécifiques.

La complexité du projet ainsi que sa portée nécessitent le passage d'un appel à projet pour la conception du projet et son estimation.

Coût du fonctionnement :

- 1 Directeur de la maison du territoire ;
- 1 Assistant du directeur ;
- 5 salariés qui vont gérer les différents pôles de la maison du territoire ;
- 1 conservateur permanent ;
- 1 agent d'entretien ;
- Une équipe de 2 salariés pour le service formations ;
- Une équipe de 4 salariés pour le service mobilités ;
- Une équipe de 3 salariés pour le service réseau de transformations (comptabilisés dans la fiche - réseau de transformations) ;
- Une équipe de 2 salariés pour le service quais (comptabilisés dans la fiche - quais).

Soit une équipe fixe de 15 salariés. En plus de ce personnel fixe une équipe de bénévoles ainsi qu'une équipe temporaire sont à prévoir pour maximiser les possibilités. Une gratuité des transports collectifs est offerte pour les bénévoles et l'équipe temporaire s'occupe de l'organisation de la campagne d'appel aux dons et de tri.

• **Valorisation du territoire par le projet**

Aides :

Région, État et Union européenne.

Retour sur investissement :

Gains

- Commercialisation directe de produits et de services ;
- Location d'espaces de travail ;
- Effets indirects : valorisation et redynamisation de la vie économique, facilitation des liens entre les acteurs du territoire, création de nouvelles synergies... ;
- Attractivité accrue du territoire du territoire pour le tourisme et l'investissement.



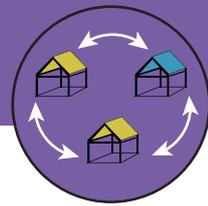
Emplois directs générés

- Plusieurs salariés par la Maison du Territoire ;
- Nouvelles activités et nouveaux emplois issus des nouvelles synergies sur le territoire.

PHASAGE

- **Phase 1** : choix de l'endroit idéal pour la mise en place de projet de la maison du territoire ;
- **Phase 2** : Passage en appel à projet pour la conception de la maison du territoire ;
- **Phase 3** : Réhabilitation de la friche industrielle ou bien construction d'un nouvel équipement dédié à la maison du territoire ;
- **Phase 4** : Installation de matériaux nécessaires pour le bon fonctionnement de projet ;
- **Phase 5** : Embauche du personnel et démarrage des activités.

Fiche Projet - Quais



Intitulé : Les Quais, la mutualisation des ressources et services structurée par le temps et la concertation.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Localisation : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

EN BREF

Redistribution des biens et services issus des commerces présents sur le territoire de la CC Côte d'Albâtre dans toutes les communes par la mise en place d'un réseau de structures bâties publiques multifonctionnelles animées par un réseau de camions dessinant des routes logistiques de ravitaillement hebdomadaire de ces espaces.

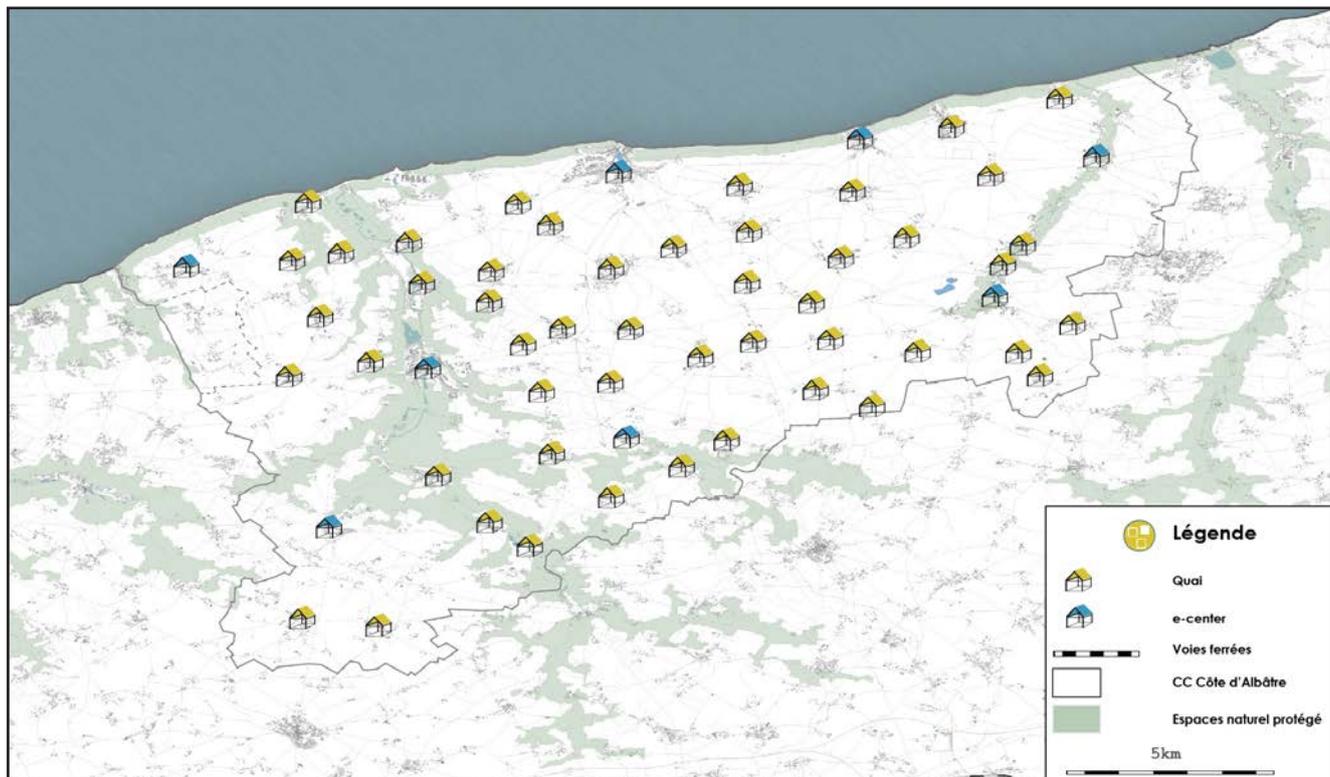


Figure 125 : Carte de la localisation des Quais et E-centers en CCCA.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Types d'actions à mener :

| Investissement | Réhabilitation | Fonctionnement | Etude | Autres |
|----------------|----------------|----------------|-------|--------|
| ■ | ■ | ■ | □ | □ |

Les Quais sont des lieux publics innovants de vente de biens et services disséminés sur l'ensemble du territoire, organisés par les services des communes de la CCCA à destination de leurs habitants et visiteurs. Les Quais s'inscrivent dans le concept du Retiss : ils mettent en réseau directement les producteurs et commerçants du territoire avec les consommateurs et facilite l'accès et la vente des produits locaux. Les Quais facilitent la capacité d'adaptation aux rythmes saisonniers du territoire par les acteurs grâce à leur maillage qui recouvre toute la CCCA, leur fonctionnement très souple en circuits et équipes indépendantes. Enfin en redynamisant les centre-bourgs des communes rurales les plus isolées, en simplifiant les circuits d'alimentation et de vente de bien, et en exploitant les ressources foncières présentes sur le territoire, les Quais sont une solution pour retrouver et renforcer les modes de vies rurales que l'agriculture et l'industrialisation mondialisée menacent ou ont fait disparaître par endroits.



PROPOSITION DE PROJET

• Contribution du projet aux enjeux

Redistribution des biens et services issus des commerces présents sur le territoire de la CC Côte d'Albâtre dans toutes les communes par la mise en place d'un réseau de structures bâties publiques multifonctionnelles animées par un réseau de camions dessinant des routes logistiques de ravitaillement hebdomadaire de ces espaces. Ce réseau, associé de ses structures, aura pour objectif de maintenir la population sur le territoire, de redynamiser les centres-bourgs et augmenter l'accessibilité des services de proximité pour tous les habitants du territoire. Ensuite, la solution des quais permet d'absorber et rediriger les flux issus de la fréquentation touristique. Le fonctionnement des routes de ravitaillement est mis à jour en fonction des sites et périodes de fréquentations touristiques afin de soulager certains espaces alors surchargés en proposant des types de services et activités à destination des touristes. Dans ce cas, les Quais devront disposer d'une visibilité à l'Office de Tourisme. De plus, ils permettent de réutiliser le bâti existant inexploité ou sous-exploité et de renforcer le tissu commercial existant sur le territoire. Enfin cette solution permet de développer la vie économique du territoire en multipliant les interactions d'achats et ventes sur l'ensemble du territoire et à chaque fois qu'un espace est occupé. Les Quais se matérialisent en fonction d'une typologie variée que nous évoquerons plus tard, ainsi ils peuvent être une opération de construction ou de réhabilitation avec une charge de travail à mener variable. De plus, tous les quais n'ont pas les mêmes fonctions. Certains sont des espaces publics qui peuvent être exposés aux éléments (dans une moindre mesure), d'autres, les E-centers, sont plus spécifiques et proposent une variété de services qui ne peuvent être proposés que dans un espace aménagé bâti. Ainsi, dans ce dernier cas, le réflexe fibre est primordial autant que le réflexe réseau de chaleur. Les structures d'accueils des Quais peuvent être déjà existantes sur le territoire, à l'image des espaces qui suivent :

Grainville-la-Teinturière

Fontaine-le-Dun

Saint-Pierre-le-Viger



Figure 126 : Exemples de structures d'accueils des quais en CCCA.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



• **Description du projet**

Benchmark

La Exclusiva Logística Social

La Exclusiva Logística Social est une entreprise de logistique qui livre des biens et services dans les communes rurales recluses de la Province de Soria en Espagne. L'initiative vient de plusieurs commerçants qui ont décidé de mettre en commun leurs ressources pour redynamiser les communes les moins peuplées de leur territoire. Elle se traduit par une entreprise de transports et livraison de marchandises qui livre des produits aux villages en fonction de leurs besoins. Les habitants du village passent commande aux coursiers qui reviennent livrer la semaine suivante.

Aujourd'hui l'entreprise parcourt cinq routes et dessert 518 villages pour approximativement 45 000 habitants sur une surface de 10 306km². Les arrêts des différentes routes s'établissent en fonction du type de bien ou service proposé et de son besoin dans la commune.

L'entreprise est composée de deux salariés à plein temps et trois mi-temps et propose une très large variété de biens et services : alimentation (périssable et non périssable), produit bio, électronique (appareils ménagers, téléviseurs, téléphones, etc.), presse, librairie, jouets, combustible, jardinage, blanchisserie, tailleur, cordonnerie, pharmacie.

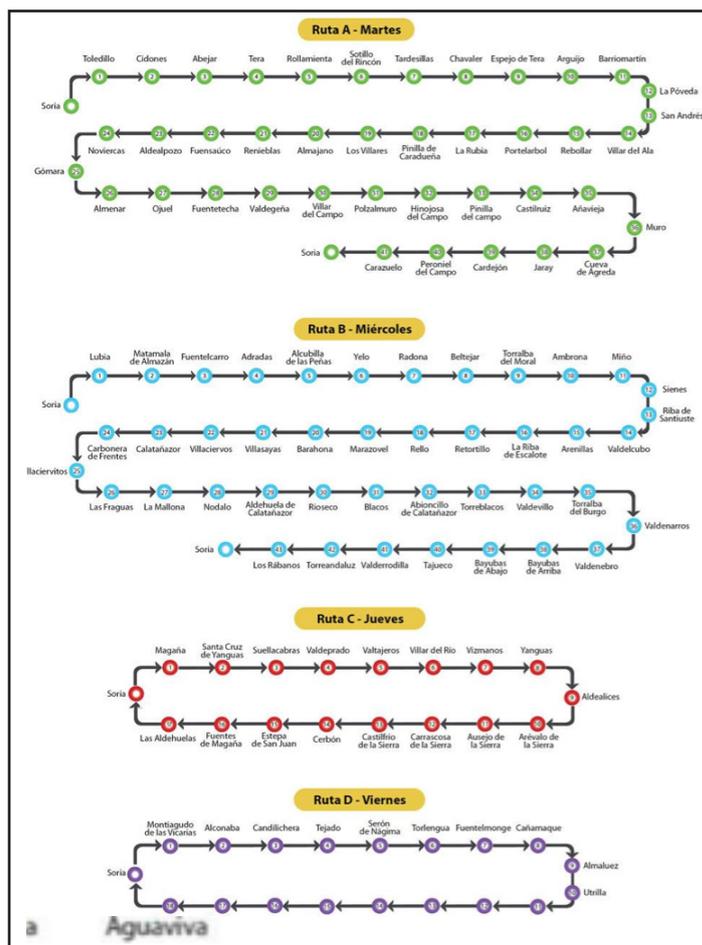


Figure 127 : Parcours des cinq routes logistiques de l'entreprise.

Source : La Exclusiva Logística Social.



| | |
|--------------------------|--|
| Nom du projet | La Exclusiva |
| Type d'action | Entreprise privée |
| Durée d'activité | Depuis 2013 |
| Investissement de départ | 3 000 € (source privée) |
| Plus d'information | www.laexclusiva.org |
| Contact | info@laexclusiva.org |



COWOCAT

COWOCAT Rural, pour CO-Working CATALunya Rural, est un réseau d'espaces de co-working en milieu rural, dans l'arrière-pays de la Communauté Autonome de Catalogne. Entre 2014 et 2017, un groupement de dix communautés de communes rurales de Catalogne décide de promouvoir la culture du coworking chez les entrepreneurs des territoires ruraux pour créer des synergies entre les territoires. Ceci afin de généraliser l'adoption des nouvelles technologies par les acteurs socio-économiques et des nouvelles manières de travail qu'elles apportent (télétravail, formation à distance, ressources numériques...) pour attirer et retenir les talents sur le long terme.

Le groupement d'EPCI a dès lors établi une base de données recensant les différents espaces de coworking existant sur leurs territoires et ont créé dans chacun une permanence à temps-plein. Un professionnel formé à l'animation d'un espace de coworking est assigné à chacune de ces permanences avec la mission de développer un réseau parmi les usagers de l'espace de coworking et d'encourager la coopération et le travail en réseau dans la localité. Ces professionnels cherchent aussi à attirer des investissements et générer des idées de projet. Les différents espaces sont associés à une plateforme numérique pour aider les usagers à trouver de potentiels partenaires professionnels.

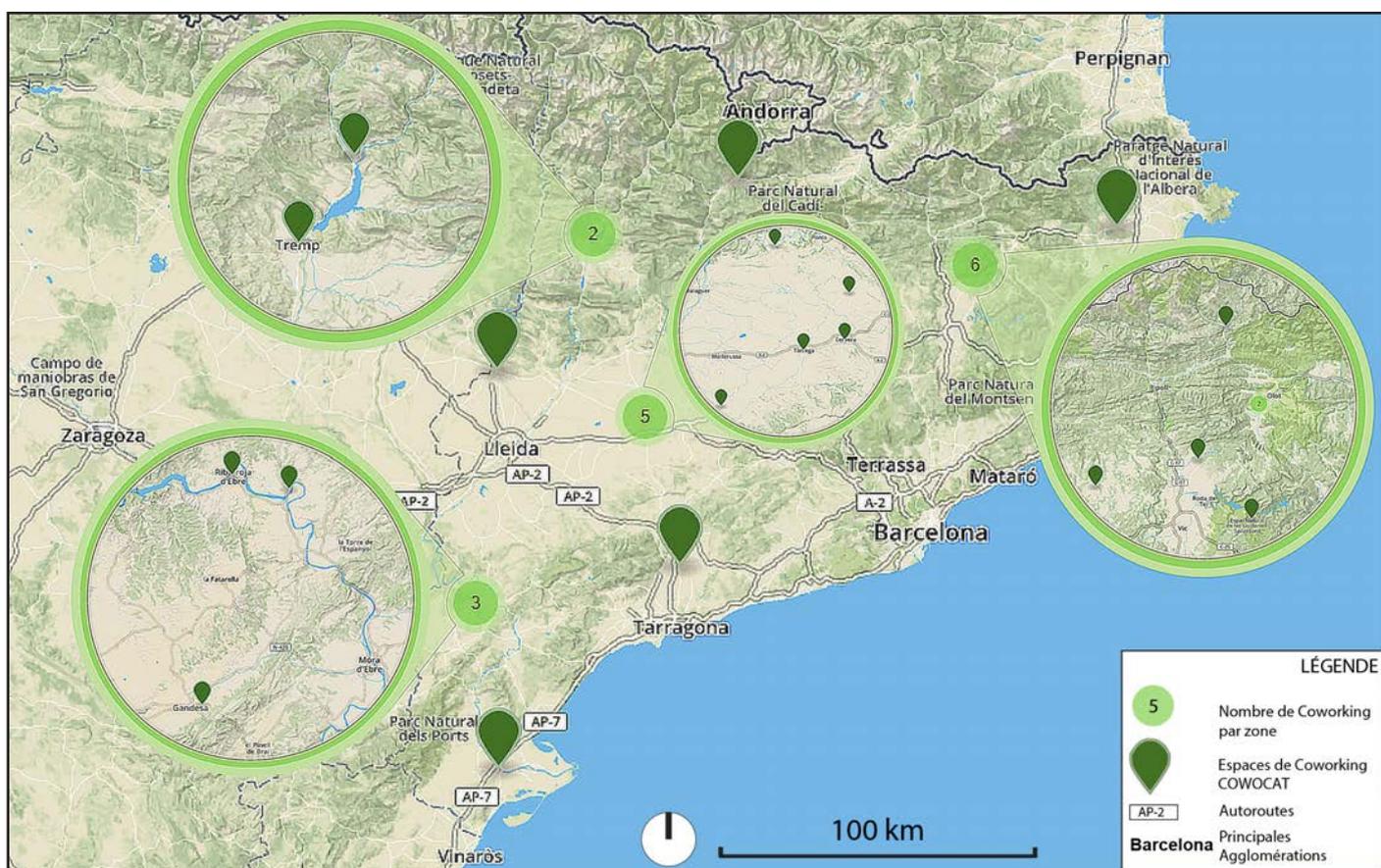


Figure 127 : Carte des espaces de coworking du réseau COWOCAT RURAL en 2018.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



De cette manière, le groupement d'EPCI a renforcé l'intégration et la fréquentation des espaces de coworking existant et assisté à la création de 14 nouveaux espaces de coworking pour un réseau de plus de 130 professionnels dans 19 espaces. Au sein de ce groupement, un EPCI a décidé de lancer une étude de rénovation de friches en milieu rural pour attirer de nouveaux entrepreneurs et développer l'économie locale.

Une externalité positive du programme a été de permettre aux familles en vacances sur le territoire de maintenir un contact professionnel. Les espaces de coworking ont ainsi relevé, depuis 2014, une augmentation du nombre d'usagers saisonniers, particulièrement durant l'été.

Le programme met du temps à se mettre en place, il ne permet pas d'avoir de résultats au court terme. Toutefois, cette initiative a pu démontrer qu'il est possible qu'une culture du coworking versée dans les pratiques entrepreneuriales puisse revitaliser les espaces ruraux dans le long terme. En réunissant les critères de réussite suffisant, une bonne connexion aux services numériques, un réseau entrepreneurial développé et une bonne qualité de vie.

Ce projet a été et est toujours développé dans le cadre des subventions pour le développement de projets de coopération des groupes d'action locale de Catalogne, dans le cadre du Programme de développement rural de Catalogne 2014-2020 (opération 19.03.01), et est cofinancé par le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation (DARP) et le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER).

Les espaces de coworking sont tous très différents en forme, taille et fonctionnement. Il apparaît que le succès du programme, tant il repose sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dépend plus de la qualité de l'accès aux services numériques et l'existence d'un réseau d'entreprises dynamique que de la localisation ou de la taille des espaces de coworking.

| | |
|--|---|
| | <p>Coworking Alfarras - COWOCAT Rural</p> <p>Avinguda de Balmes, 16, 1r - 1a, 25120 Alfarràs, Lleida, Espagne</p> <p>3 Espaces de travail particuliers</p> <p>1 Espace de travail commun</p> <p>1 salle de bains</p> <p>1 Terrasse</p> <p>1 Cuisine équipée</p> <p>1 Salon</p> <p>2 espaces mixtes</p> |
| | |



| | |
|--|---|
| | <p>OCAL COWORKING - COWOCAT Rural</p> <p>c. Riu Sió, 1 - Guissona</p> <p>hola@localcoworking.cat</p> <p>3 espaces de travail particuliers</p> <p>2 espaces de travail communs</p> <p>1 Cuisine équipée</p> <p>1 espace de détente</p> |
|--|---|

| | |
|--|--|
| | <p>MAS VINYOLES HUB - COWOCAT Rural</p> <p>08572 Sant Pere de Torelló</p> <p>Telephone: +34 688 865 687</p> <p>4 espaces de coworking</p> <p>1 terrain de football</p> <p>1 piscine</p> <p>1 Salle de conférence</p> <p>1 cuisine équipée</p> |
|--|--|



| | |
|--------------------------|--|
| Nom du projet | La Exclusiva |
| Type d'action | Entreprise privée |
| Durée d'activité | Depuis 2013 |
| Investissement de départ | 3 000 € (source privée) |
| Plus d'information | www.cowocatrural.cat |
| Contact | hola@cowocatrural.cat |



Sites estimés des e-centers, en fonction de la localisation de la commune sur un axe routier principal, d'une masse-critique de population d'au moins 300 habitants et de sa fréquentation touristique.

• **Fonctionnement**

Quais :

Création et aménagement des espaces : CCCA ;

Coordination des routes et programmes : CCCA ;

Entretien des espaces : CCCA.

Routes :

Fonctionnement, logistique et animation : Entreprise privée engagée contractualisée en prestation de services public à la manière de La Exclusiva (voir benchmark) ;

Approvisionnement en biens et services : Commerçants et prestataires contractualisés par l'entreprise responsable des Routes.

E-Center :

Création et aménagement des espaces : CCCA ;

Entretien des espaces : CCCA ;

Coordination des permanences : CCCA ;

Animation des permanences : Entreprises privées ou antennes publiques contractualisées par la CCCA, délégation Pays Dieppois et Littoral – CCI Rouen Métropole.

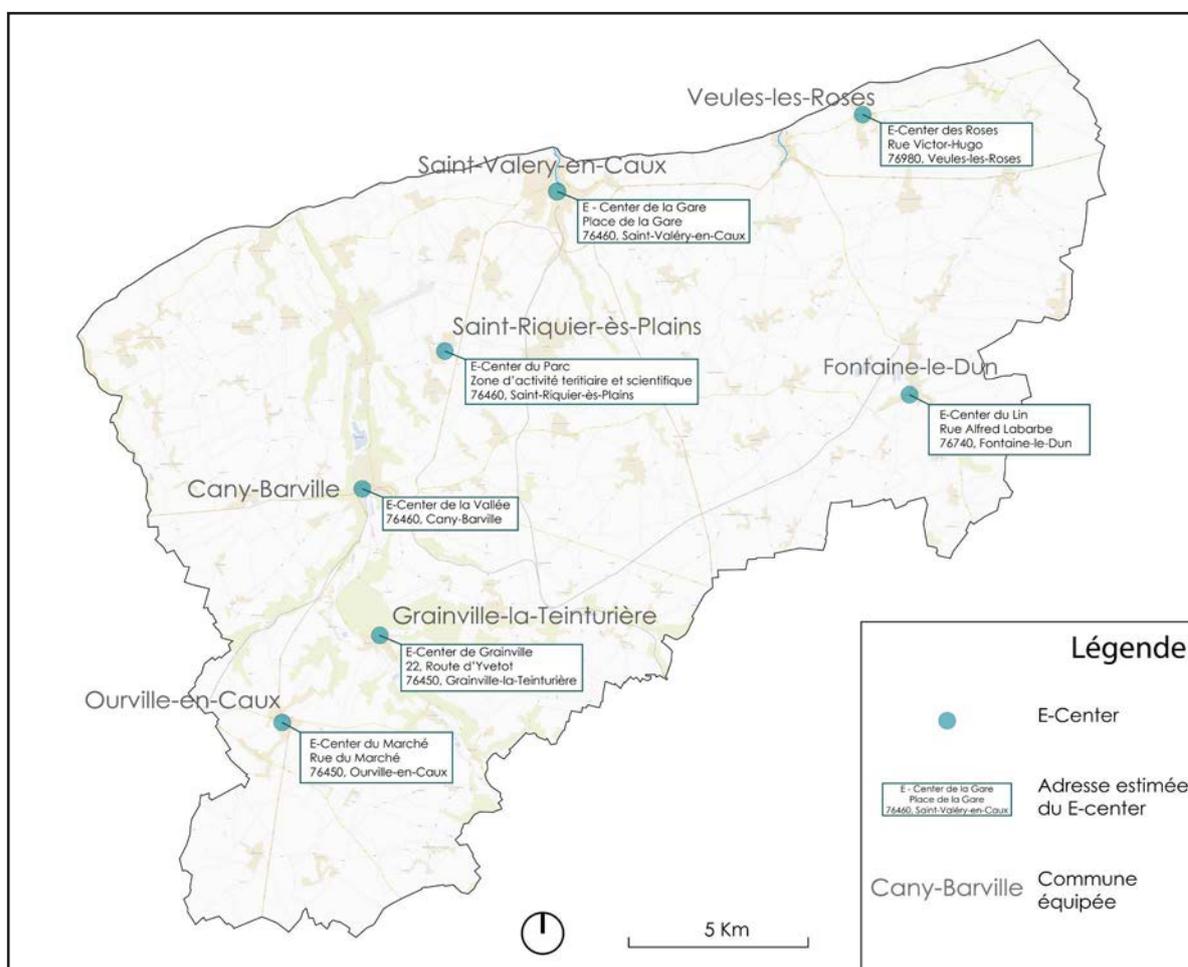


Figure 128 : Carte de la répartition des E-center en CCCA.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



BUDGET

• **Dépenses (coût global)**

Coût de mise en place :

Quais

Bureaux se trouvant dans la maison du territoire dans le pôle "concertation active et productive".

Création de 57 espaces multiservices. La difficulté du chiffrage est due au travail d'étude préliminaire qu'il faudrait réaliser afin de savoir quel est le montant des infrastructures à prévoir. Pour cela, il faudrait d'abord savoir :

- Le nombre de structures déjà existantes pouvant accueillir les quais ;
- Le nombre de structures déjà existantes ayant besoin d'un aménagement ou d'une réhabilitation

Nous pourrions ainsi avoir le nombre d'emplacements manquant d'espaces adéquats pour lesquels il faudrait préparer une structure.

Routes : (pour 5 routes)

- 5 Camions Wolkswagen L2 2.0 TDI 150 PTAC 3200 Caisse Frigorifique : 184 950€ .

Si possible les camions et les véhicules de logistique devraient fonctionner au gaz naturel afin de puiser dans la production de biogaz locale (voir fiche - Réseau de Transformation).

E-center

Équipement des 7 e-center : (pour un e-center)

- Équipement informatique ;
- 10 postes informatiques ;
- 10 bureaux ;
- 10 chaises ;
- 1 photocopieuse.

Ici aussi, la difficulté de l'estimation vient principalement de la nécessité de savoir si des locaux ou structures existent déjà ou sont à prévoir, de même que le partage ou changement d'attribution du matériel peut être un facteur à prendre en compte pour valoriser l'existant.

Coût du fonctionnement :

Quais :

Le bureau de coordination des quais se trouve dans la maison du territoire (2 salariés). Animation et fonctionnement opéré par le personnel communal existant et par le personnel de la logistique.



E-Center :

8 salariés à mi-temps

Routes :

10 salariés en plein temps

• Valorisation du territoire par le projet

- Possible compensation par les entreprises qui distribuent leurs produits et / ou services grâce aux quais et aux E-centers.
- Valorisation économique du patrimoine.
- Animation centre-bourg des communes rurales.
- Développement des services de proximité dans l'arrière-pays.
- Développement des dynamiques économiques et sociales sur le territoire.
- Attractivité touristique accrue par l'équipement en service et son accessibilité.
- Renforcement des initiatives de projets à petite échelle grâce au soutien technique des e-centers et de leurs animateurs.
- Modernisation des pratiques des entreprises privées et publiques dans la poursuite d'une activité.

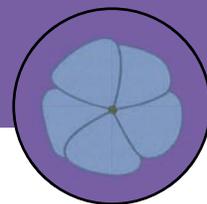
PHASAGE

- **Phase 1** : État des lieux sur le foncier bâti public pour identifier les sites susceptibles aménageables et les besoins en construction.

- **Phase 2** : Travaux de réaménagement et de construction des sites. En parallèle, recherche de partenaires pour opérer la logistique et l'animation des Quais et animer et développer les e-center.

- **Phase 3** : Ouverture des sites et lancement des Quais et des e-centers.





Intitulé : Cluster du Lin.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Localisation : au choix des acteurs.

EN BREF

Mise en place d'un cluster spécialisé sur la chaîne d'activité du lin impliquant les acteurs institutionnels de la CCCA, les exploitants agricoles, les industriels et les formations scolaires et professionnels sur le territoire afin d'augmenter la valeur de ce secteur, unique en France.



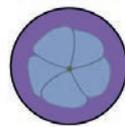
Figure 129 : Illustration de la filière du lin organisée en cluster.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Types d'actions à mener :

| Investissement | Réhabilitation | Fonctionnement | Etude | Autres |
|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Un cluster est une solution de mise en réseau des acteurs d'un territoire autour d'une filière productive, dès lors il correspond au concept du Retiss. Par l'intégration des réseaux d'agriculteurs et d'entreprises, il permet de redynamiser la vie économique en milieu rural sans en déformer le cadre de vie et le paysage. En optimisant le fonctionnement des acteurs économiques du secteur, il permet de valoriser un secteur qui rassemble de très nombreux corps de métier et présente de nombreuses opportunités de développement.



PROPOSITION DE PROJET

• **Contribution du projet aux enjeux**

Le territoire de la CCCA doit faire face à différents enjeux pour se projeter dans l'avenir. La fin d'exploitation de la centrale de Paluel à l'horizon 2025 rend pressant le besoin de diversifier et de renforcer le tissu entrepreneurial et industriel du territoire dans un objectif de création de valeur. Le contexte climatique global impose d'avoir à l'esprit une certaine notion d'efficacité, tant énergétique qu'en matière de consommation de ressources et productions de biens. Les nouvelles technologies d'information, de mesure et de production ainsi que la plus grande flexibilité des acteurs publics et privés à coopérer permet de mettre en place des solutions transversales de développement des activités et filières dans les territoires. Ainsi, il apparaît essentiel pour la CCCA de se saisir des nouvelles opportunités de développement apportées par l'innovation et la recherche dans les secteurs productifs pour réinvestir une filière.

Parmi ces nouvelles opportunités de développement, le cluster est une solution de développement intégrée d'un secteur productif. En rassemblant tous les acteurs d'un même secteur sur un territoire identifié, il permet de les associer de manière à identifier plus facilement leurs besoins, de mutualiser leurs ressources et développer la filière.

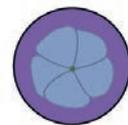
Un cluster est une solution de développement de filière productive territorialisée très intéressante puisqu'il associe dans un même ensemble les acteurs du monde économique, institutionnel et académique sans contrainte de forme ou d'association. En France, les clusters sont souvent des associations type loi 1901, puisque ce sont des plateformes de rencontre et de discussion entre professionnels. La structure est la plus simple possible et fonctionne à partir d'éléments déjà en place dans les structures partenaires du cluster. Ainsi, la création d'un cluster demande peu d'investissement de départ. Son entretien et animation, reste un secteur de dépense qui peut être compensé par la mise en place d'activités de conseil et d'assistance au développement des entreprises partenaires à partir d'éléments et de personnels qui leur sont propres dans un esprit de mutualisation des ressources et des compétences.

• **Description du projet**

Benchmark :

Dieppe Méca Energies

Dieppe Méca Energies un cluster qui rassemble 125 entreprises proposent une offre complémentaire spécialisée dans la mécanique métallurgie, la fabrication de produits finis, le BTP, les Services à l'industrie et la Logistique. Les entreprises adhérentes de Dieppe Méca Energies sont actrices de l'activité économique de la région et travaillent pour des marchés de pointe : l'aéronautique, le nucléaire, l'automobile, l'agroalimentaire, entre autres.



Comme tout cluster, son fonctionnement est basé sur la création de synergies entre les différents acteurs membres, à partir d'une gouvernance partenariale. Ces synergies peuvent être l'exploitation commune de certains parcs de machines et de compétences à frais réduits, la création de routes logistiques communes pour limiter le coût du transport de biens, la mise en place de chaînes de production optimisées, entre autres.

Le fonctionnement de Dieppe Méca Énergie se fonde sur la mise en relation d'acteurs issus du monde entrepreneurial privé et du monde institutionnel et académique public. Grâce à des partenariats avec les écoles du territoire, le cluster a permis la mise en place de stages et de contrats d'alternances, de forums de métiers, d'événements de promotion des filières du territoire. L'association des acteurs de la formation avec les acteurs économiques du territoire permet la montée en compétence des élèves formés et à terme la montée en gamme du secteur économique du territoire.

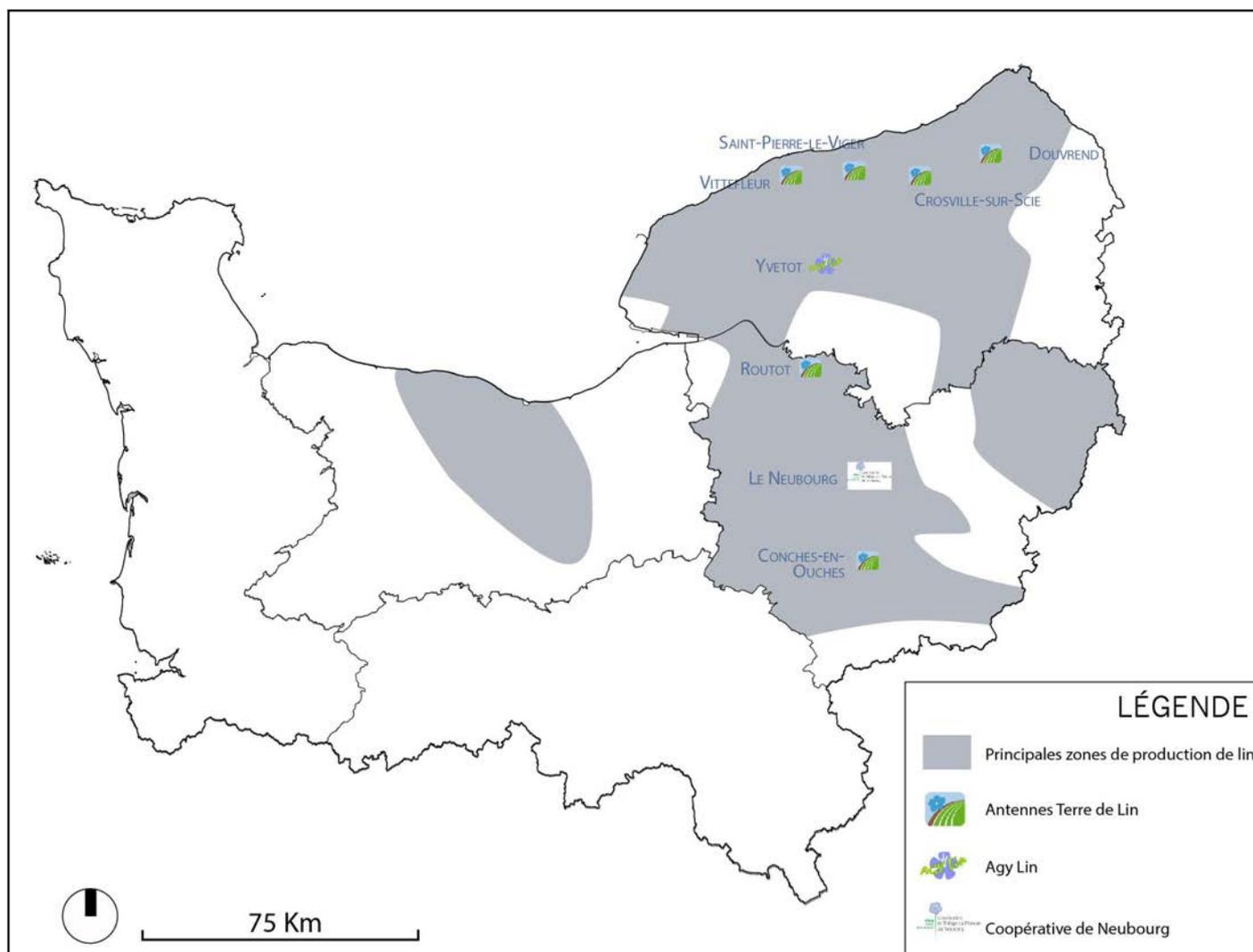
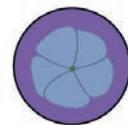


Figure 130 : Carte de la production de lin en Normandie et des acteurs leaders du secteur.
Source : Atelier NormandDisplay - Université de Lille - 2019.



• **Fonctionnement**

Le cluster est un réseau d'acteurs issus du même secteur d'activité. En se rassemblant régulièrement, ils décident d'une stratégie à appliquer pour le développement de leur filière. Ce développement s'effectue sur différentes parties du secteur d'activité : la production, la transformation, la labellisation, la recherche et l'innovation.

Comme toute structure, un cluster dispose d'une forme de hiérarchie et se dote en général d'un comité de pilotage. Selon les différents acteurs présents sur le territoire et leur poids dans le secteur, le comité de pilotage du cluster du lin pourrait se composer comme suit :

Comité de Pilotage :

- Conseil Régional de Normandie ;
- CCI Rouen-Métropole Délégation Pays Dieppois et Littoral ;
- CC Côte d'Albâtre ;
- Directe Normandie ;
- Seine Maritime Expansion ;
- Terre de Lin (COMLIN).

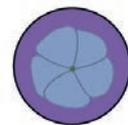
Il est possible ensuite d'associer au cluster différents acteurs du territoire en mesure de participer au développement de la filière.

- European Flax ;
- Agylin ;
- Moulins du Neubourg ;
- Tex Nord ;
- Polytechs ;
- Arvalis Institut du Végétal ;
- Lycée de Saint-Valery-en-Caux.

La société en tant que telle du cluster peut prendre la forme d'une association type Loi 1901. Les membres du cluster étant responsables de poste au sein de leur propre entreprise, il n'est pas nécessaire de complexifier la situation d'emploi des acteurs partenaires.

Le cluster peut fonctionner avec des sous-commissions spécialisées, à l'instar du cluster Dieppe Meca Energie qui dispose de sous-commissions pour mener à bien différentes actions de conseil et accompagnement des entreprises dans le développement de leurs activités.

N'étant pas une construction mais une mise en réseau d'activité et de personnes, aucune construction n'est à prévoir à ce stade de la réflexion, toutefois il peut être important de l'associer à une structure visuelle marquante sur le territoire par sa forme ou son sens. Ainsi, puisque des espaces de rencontre sont à prévoir pour accueillir les activités du cluster, l'intégrer à la Maison des Territoires semble être un choix tout indiqué..



BUDGET

• **Dépenses (coût global)**

Coût de mise en place :

Variable, en fonction des investissements débloqués, des partenaires et de la forme du cluster (la grappe d'entreprises et le pôle de compétitivité n'ont pas le droit aux mêmes financements).

Coût du fonctionnement :

1 à 2 salariés temps plein.

Aides :

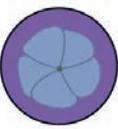
- Europe : FEDER (INTERREG), FEADER, LEADER (Programmes), ENRD (Réseau Européen pour le Développement Rural) ;
- État ;
- Région ;
- CEGT ou DGE ;
- Fondation Raoul Follereau : prêt ou subvention pour la création d'entreprise en milieu rural ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Normandie ;
- CCI Rouen-Métropole ;
- Caisse des Dépôts et Consignation.

Valorisation du territoire par le projet:

- Gains éventuels : développement d'une industrie complète à forte valeur ajoutée et excellents réseaux d'exportations pour combler une demande locale et internationale ;
- Emplois générés : 1 à 2 pour le fonctionnement du cluster, variables dans les entreprises liées (de quelques dizaines à quelques centaines) ;
- Attractivité accrue du territoire pour l'industrie, la recherche et le tourisme.

PHASAGE

- **Phase 1** : Mise en place du Comité de Pilotage estimé, établissement de la forme juridique et légale primitive du cluster du lin.
- **Phase 2** : Identification de tous les acteurs concernés par la filière actuelle du lin textile et de tous les acteurs potentiellement intéressés par les applications industrielles du lin composite, les informer et les sensibiliser sur le projet de création d'un cluster sur ce secteur. Etat des lieux des programmes d'investissement de l'Etat et de l'Union européenne et leurs partenaires associés en mesure de soutenir financièrement le projet.



- **Phase 3** : À l'ouverture des e-centers et de la Maison des Territoires, création du cluster du lin avec les partenaires identifiés et établissement d'une stratégie de développement commune de la filière du lin sur le territoire.

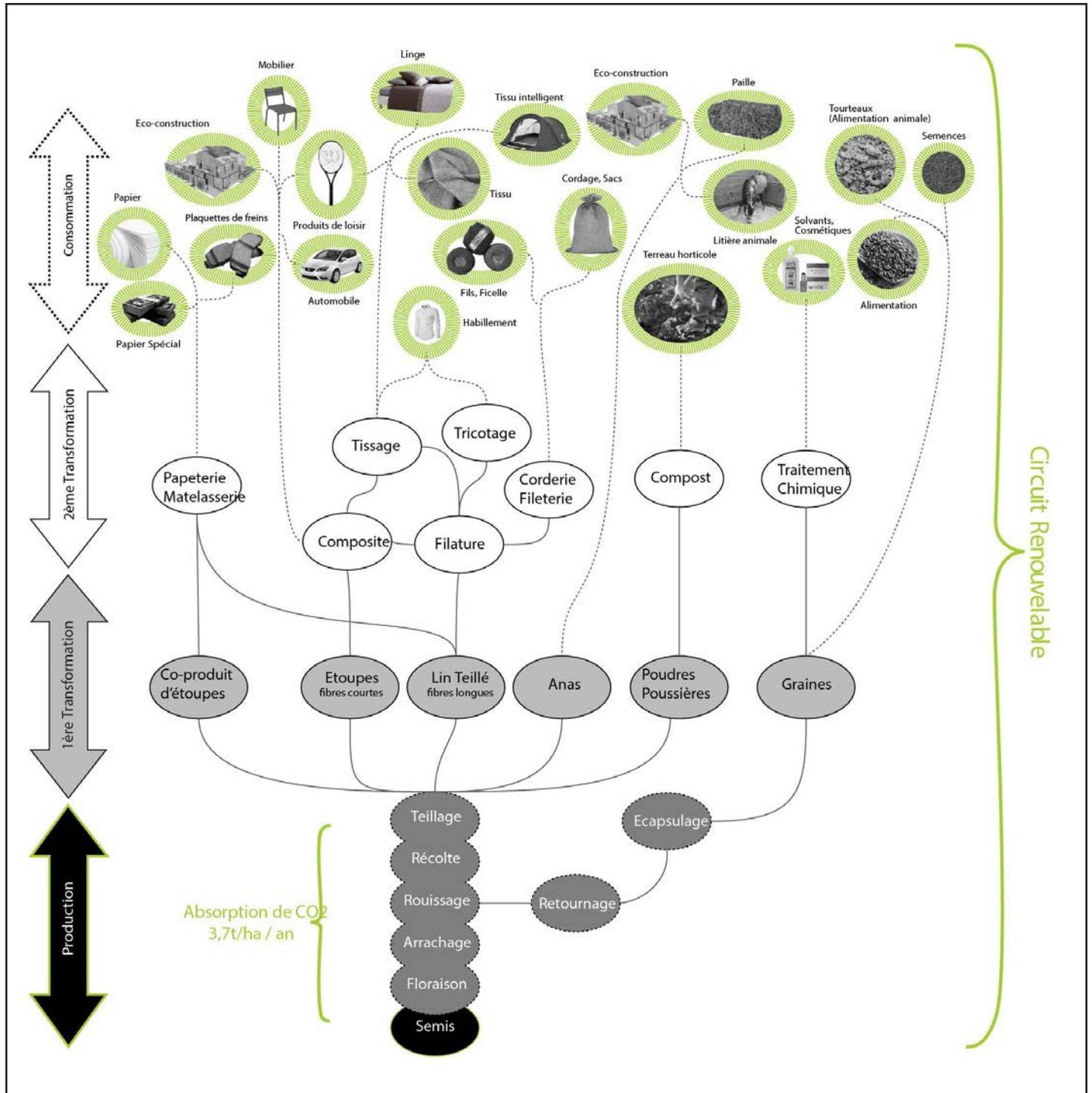


Figure 131 : Schéma de la filière du lin, des activités et des acteurs associés.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



Intitulé : Cluster Agro-alimentaire.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Localisation : territoire de la communauté de commune de la côte d'albâtre.

EN BREF

Mise en place d'un cluster spécialisé sur la chaîne d'activité du secteur agro-alimentaire impliquant les acteurs institutionnels de la CCCA, les exploitants agricoles, les industriels et les formations scolaires et professionnels sur le territoire afin d'augmenter la valeur de ce secteur, unique en France.



Figure 132 : Illustration de la filière Agro-alimentaire en CCCA.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Types d'actions à mener :

| Investissement | Réhabilitation | Fonctionnement | Etude | Autres |
|----------------|----------------|----------------|-------|--------|
| ■ | □ | ■ | □ | □ |

Bien ancré dans son territoire, le cluster permet de proposer des métiers et des formations adaptés aux nécessités et qui peuvent fortifier les entreprises et ainsi créer de la valeur ajoutée sur le territoire. La filière agro-alimentaire présente en CCCA compte de nombreux employés, répartis dans plusieurs entreprises et représentant des dizaines de corps de métier de l'artisanat à l'industrie. Le poids du secteur agro-alimentaire sur le territoire est suffisamment important pour mériter qu'il fasse l'objet d'une réflexion pour sa valorisation. La solution du cluster et l'orientation vers une stratégie de production locale à haute valeur ajoutée, unique dans le département et la région est un axe que le cluster permet d'investir. N'étant pas une construction, mais une mise en réseau d'activité et de personnes, aucune construction n'est à prévoir à ce stade de la réflexion.



PROPOSITION DE PROJET

• *Contribution du projet aux enjeux*

La CCCA est un territoire riche en exploitations agricoles qui peuvent valoriser leurs productions grâce à l'installation d'un cluster de la filière agro-alimentaire. En effet, afin de rationaliser et mettre en cohérence les besoins des exploitations et des filières liées (en matière de matériel, logistique, formation, capitalisation et investissement), nous estimons que la mise en place d'un cluster est une solution adéquate. Le secteur agro-alimentaire est le deuxième plus important secteur d'emploi sur le territoire, après la centrale électronucléaire de Paluel. Versé dans différentes productions, le secteur gagnerait à réunir ses différents acteurs afin de le renforcer durablement. La solution d'un cluster permet d'une part d'améliorer les performances des entreprises partenaires par la mise en commun de leurs besoins à une échelle systémique (formation, transport, communication et export) ainsi qu'à une échelle spécifique (modernisation du fonctionnement des entreprises, valorisation numérique de leur activité, partage d'expérience...) pour se positionner sur la mise en place d'un secteur d'excellence et une production valorisante. D'autre part, il permet à la filière de se démarquer à une échelle plus large, notamment avec la mise en place de label de certification de production française ou biologique. Il n'existe pas encore aujourd'hui de label Appellation d'Origine Contrôlée à l'échelle du Département de la Seine-Maritime. Associé à la mise en place de réseaux de consommation en circuits courts (ou locaux), le cluster peut participer à la mise en place de modes de consommation et de vente à moindre impact carbone et participer à une consommation de produits locaux par les habitants, au service du développement économique de la filière dans son ensemble sur le territoire.

• *Description du projet*

Les clusters sont des réseaux d'entreprises, le plus souvent des PME ou TPE, ancrées localement, souvent sur un même créneau de production et liées à une même filière. En l'occurrence, la filière agro-alimentaire de la CCCA se compose d'un réseau dense d'exploitants agricoles et d'entreprises de transformation agro-alimentaires dont la plupart n'existent que sur le territoire (exceptions faites de Pasquier et Delpeyrat). Certaines des entreprises fonctionnent déjà en réseau, les porcs des exploitations locales sont équarris à l'abattoir de Cany-Barville qui fournit ensuite les producteurs de charcuterie (comme les Trippes Paillard ou Cany Products) et les bouchers locaux. En rassemblant tous les acteurs de la filière, le cluster leur permet d'exprimer leurs besoins en matière de recherche et de développement, de promotion ou encore de formation et de conjuguer leurs énergies pour y répondre ou le permettre de les exprimer avec plus de force et de portée. De plus, le cluster permet d'associer aux acteurs de la filière un panel d'autres acteurs en mesure de répondre à leurs besoins ou de les assister dans la modernisation de leur activité et l'optimisation de leur fonctionnement en exploitant les synergies du territoire.



- **Fonctionnement**

Le cluster est un réseau d'acteurs issus du même secteur d'activité. En se rassemblant régulièrement, ils décident d'une stratégie à appliquer pour le développement de leur filière. Ce développement s'effectue sur différentes parties du secteur d'activité : la production, la transformation, la labellisation, la recherche et l'innovation.

Comme toute structure, un cluster dispose d'une forme de hiérarchie et se dote en général d'un comité de pilotage.

Il peut être composé d'autres parties ad-hoc, comme un comité d'experts et de consultants, un pôle de recherche financé par les participants au cluster, un pôle juridique... Il peut également créer des espaces de production communs ou se charger du transport des biens produits par les entreprises locales à partir d'un quai de marchandise associé au tram-train et organisé par les services de la CCCA ou de la Maison des Territoires.



Figure 133 : Équipements maraîchers participatif et multiservices.

Source : Concours UP Albâtre - Équie Rural+ - 2015.



BUDGET

• **Dépenses (coût global)**

Coût de mise en place :

Variable, en fonction des investissements débloqués, des partenaires et de la forme du cluster (la grappe d'entreprises et le pôle de compétitivité n'ont pas le droit aux mêmes financements) et des projets dans lesquels il s'engage..

Coût du fonctionnement :

1 à 2 salariés temps plein.

Aides financières et aide au développement des entreprises :

- Région Normandie : avec son « programme d'investissements physiques en transformation-commercialisation dans le secteur agroalimentaire et agro-industriel » ;
- Union Européenne : avec le « fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) » ;
- Fondation Raoul Follereau : prêt ou subvention pour la création d'entreprise en milieu rural ;
- Caisse des dépôts et Consignation ;
- Commissariat général à l'égalité des territoires ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie Normandie ;
- Chambre régionale d'agriculture Normandie ;
- European Rural Development Network.

Valorisation du territoire par le projet:

- Gains éventuels : développement d'une industrie complète à forte valeur ajoutée et excellents réseaux d'export pour combler une demande locale et internationale ;
- Emplois générés : 1 à 2 pour le fonctionnement du cluster, variables dans les entreprises liées (de quelques dizaines à quelques centaines) ;
- Attractivité accrue du territoire pour l'industrie, la recherche et le tourisme.

PHASAGE

- **Phase 1** : Installation du cluster qui aura pour mission première de générer une dynamique autour des chercheurs et agriculteurs ;
- **Phase 2** : Animation du cluster et établissement des besoins des entreprises par filière et application d'une stratégie de développement de la filière en fonction de ceux-ci.

Fiche Projet - Réseau de transformation des déchets verts



Intitulé : Mise en place d'un réseau de transformation des déchets à but de production d'énergie calorifique, électrique et de carburants.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Localisation : À proximité des centres de tri existant, des centres de méthanisation existants et à venir et diffusé sur le territoire.

EN BREF

Le réseau de transformation est une structure rattachée au service de traitement des déchets qui permet de créer un circuit court de transformation de déchets afin de contribuer à la production d'énergie et à l'autonomie en chauffage.

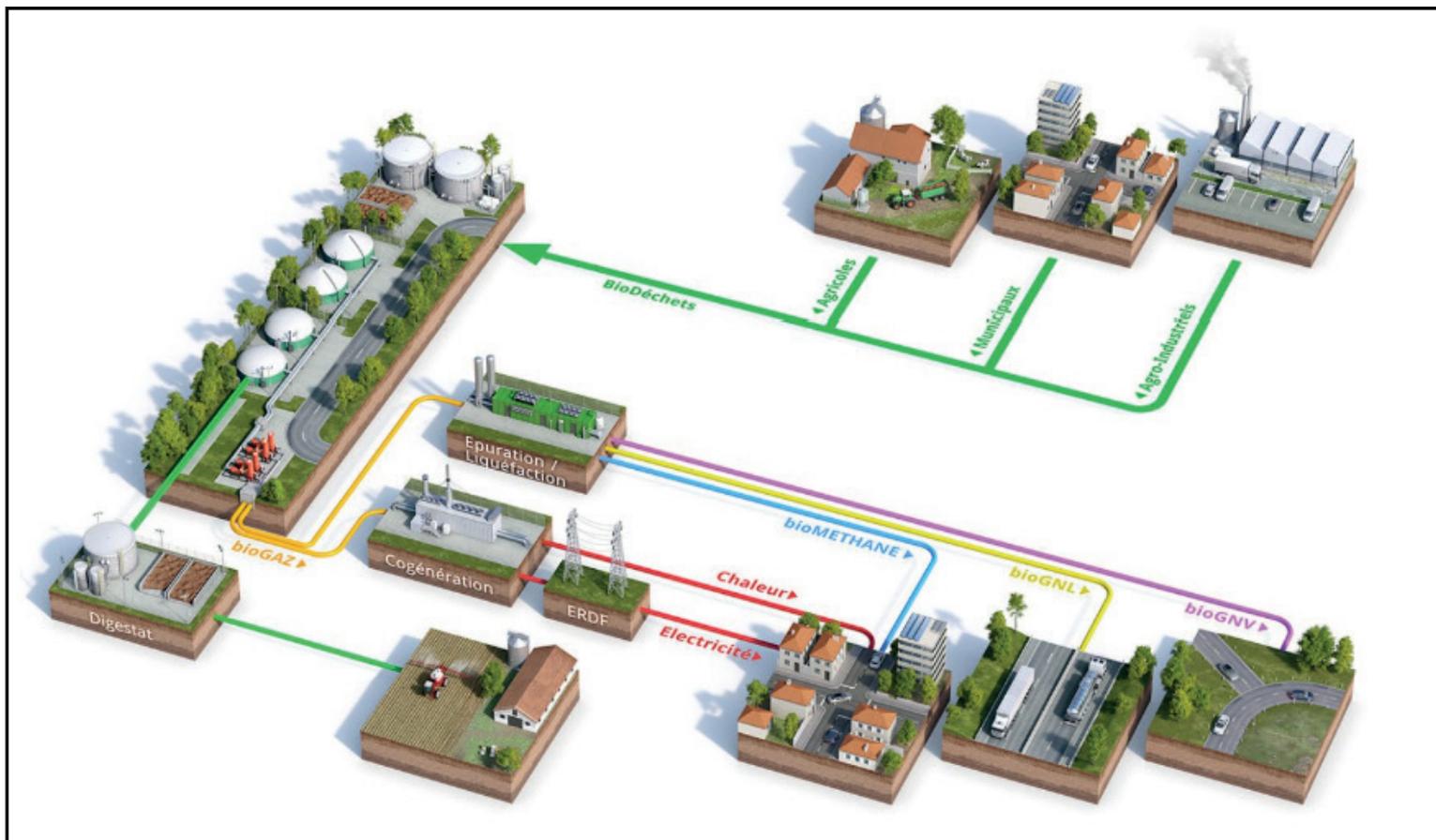


Figure 134 : Illustration des principes de la méthanisation et de la transformation des déchets verts.

Source : Guillaume Favre pour COFELY INEO (GDF SUEZ) & Tractebel Engineering.

Types d'actions à mener :

| Investissement | Réhabilitation | Fonctionnement | Etude | Autres |
|----------------|----------------|----------------|-------|--------|
| ■ | □ | ■ | ■ | ■ |

Ce projet s'inscrit dans les trois stratégies du projet de territoire car c'est un réseau qui structure et relie (Retiss) l'espace en fonction des temporalités d'usage et de production des déchets (Chronotope) dans un contexte d'innovation et de modernisation d'un territoire rural (Nouveau rural). Ce projet est d'autant plus qu'il se positionne dans un contexte rural innovant.



PROPOSITION DE PROJET

• *Contribution du projet aux enjeux*

Ce projet permet de valoriser les potentiels de production énergétique, calorifères et de gaz ainsi que leur transformation puis distribution. Il s'agit de relier les différents acteurs du territoire pour permettre au territoire d'être autonome en énergie, chaleur et en gaz. Pour cela, nous passons par la création de valeur à partir des déchets verts produits par les habitants et les exploitations locales. La mise en réseau et la transformation permettent ainsi de répondre à des enjeux vitaux tels que la création d'emplois, la contribution au mix énergétique de la CCCA et l'établissement d'un circuit court d'échanges.

La CCCA étant un territoire rural doté de nombreuses exploitations agricoles et d'une filière bois composée de plusieurs sites d'abattage et de transformation, la production de déchets verts est naturellement importante. En lieu et place de brûler ces déchets comme il est souvent pratiqué en milieu rural, nous proposons de les revaloriser en les intégrant dans un système complet de production énergétique. Cette énergie est redistribuée sous toutes ses formes (chaleur, électricité et gaz) aux acteurs du territoire qui en ont besoin. Cela permet d'effectuer d'importantes économies d'échelle pour les habitants et les acteurs économiques en même temps que de mettre en place une nouvelle filière de sobriété énergétique innovante, résolument valorisante pour le monde rural.

• *Description du projet*

Le projet comprend :

- 1) La création d'une deuxième usine de méthanisation, couplée à la station d'épuration d'eau de Malleville-les-Grès ;
- 2) L'accompagnement des nouveaux projets de petite méthanisation pour les entreprises qui produisent des déchets compatibles ;
- 3) La création d'un bureau de pilotage et de coordination pour le réseau de transformation ;
- 4) Achat de 4 camions de stockage de biogaz et de granulés fonctionnant au gaz naturel.

• *Fonctionnement*

Le bureau de pilotage

Le réseau de transformation fonctionne tout d'abord grâce à un bureau chargé du pilotage du réseau et de sa coordination. Ce bureau peut être un service public ou une entreprise chargée de l'exploitation du réseau, comme SMITVAD (Syndicat Mixte du Traitement et de la Valorisation des Déchets) du Pays de Caux, qui s'occupe déjà de l'unité de méthanisation de Brametot. Il convient de noter que ce bureau travaille étroitement avec le service de traitement des déchets et qu'il peut aussi bien en faire partie que l'absorber pour s'occuper de la totalité de la gestion des déchets sur le territoire.

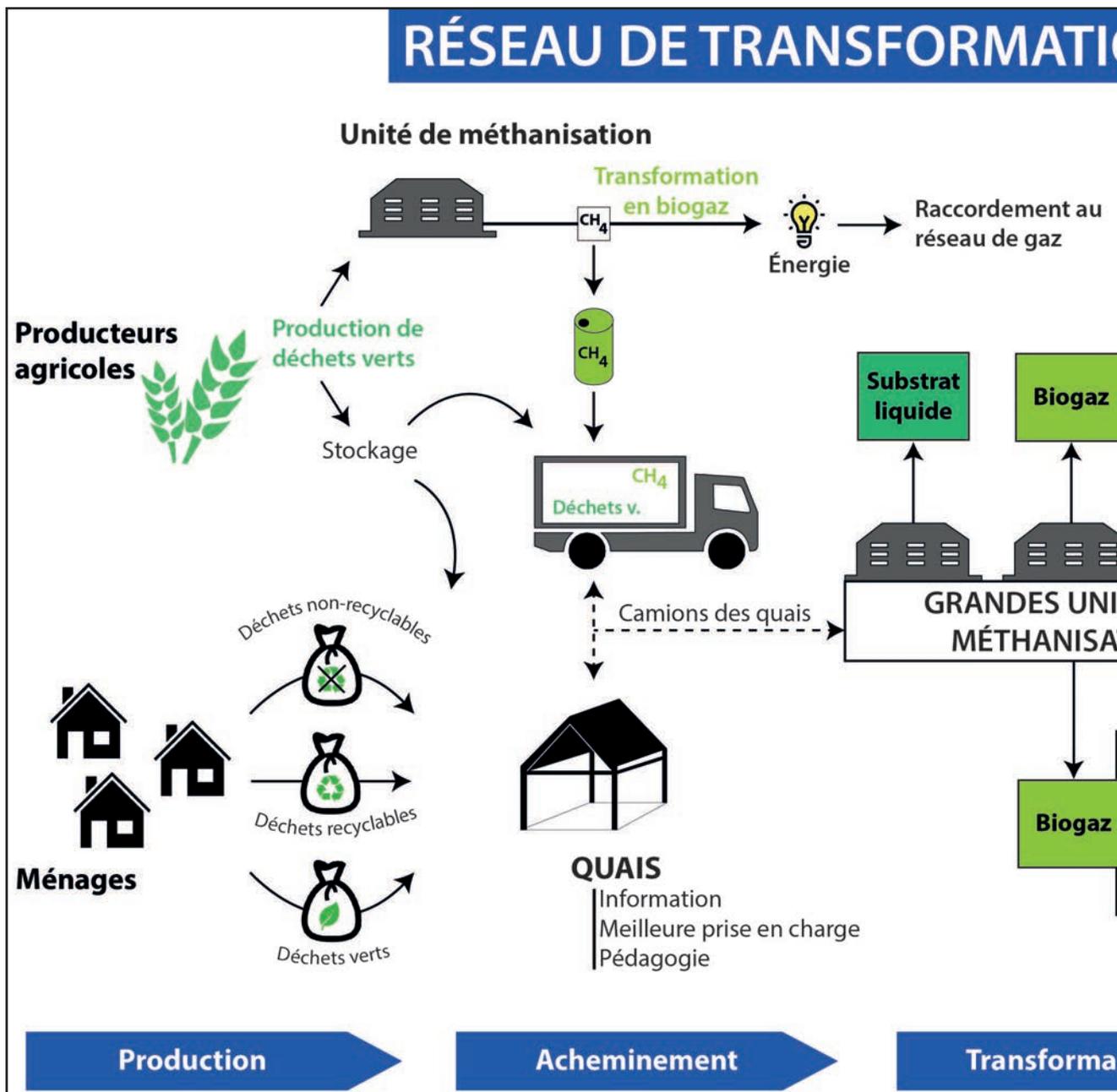


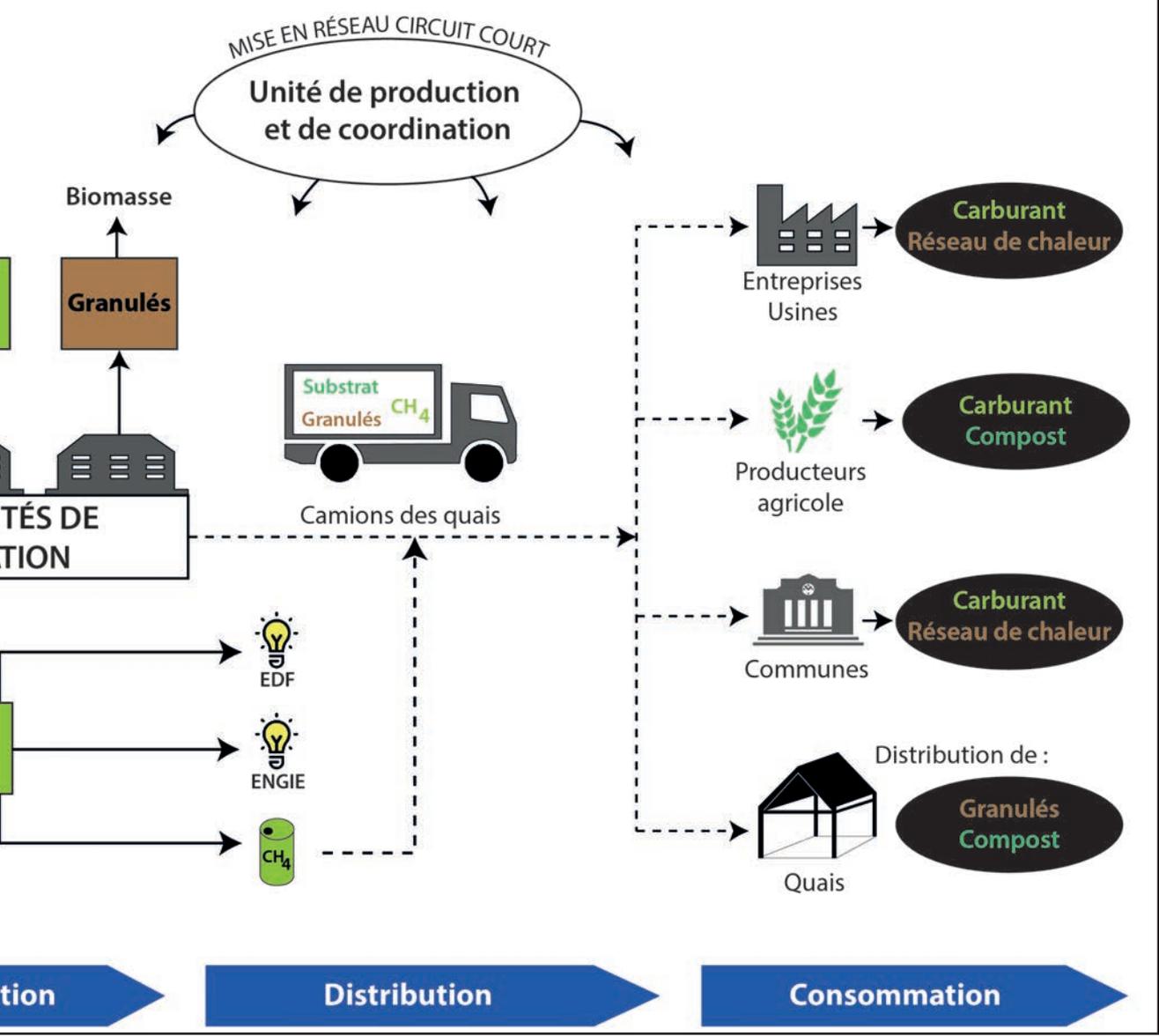
Figure 135 : Schéma de fonctionnement d'un réseau de transformation des déchets.
Source : Université de Lorraine

Ce bureau possède ainsi les missions suivantes (à superposer à celles déjà mises en place pour le service des déchets dans le cas où le bureau et le service ne deviennent qu'un) :

- **Identifier, accompagner et se fournir** en matière première auprès des producteurs de déchets verts, de méthane, de biogaz et de substrat liquide ;
- **Acheminer** les divers déchets à transformer vers les centres de tri ou les grandes unités de méthanisation ;
- **Transformer** les déchets pour produire du compost, des granulés et du biogaz ;
- **Assurer** le raccordement puis l'injection dans le réseau de gaz ainsi que dans le réseau d'électricité pour les unités de méthanisation qui sont reliées ;
- **Distribuer** les produits transformés vers les endroits de consommation ;
- **Partager** les bonnes pratiques liées à la consommation et au tri des déchets.



ON DES DÉCHETS VERTS



ement du réseau de transformation.
 ille - Atelier CCCA 2019.

Les producteurs

Tout d'abord, il convient de distinguer les entreprises ou particuliers disposants d'unités de méthanisation. La production de déchets verts est utilisée pour générer du substrat liquide ainsi que du méthane puis, en fonction des capacités de ces unités, le substrat liquide est transformé en compost et le méthane en biogaz. Si l'unité est reliée au réseau de gaz, le biogaz est directement injecté. Dans le cas contraire, il est stocké en attendant sa redistribution. Le réseau de transformation intervient ici pour donner appui ou suite à ces unités. Ainsi une unité qui ne peut (ou bien ne veut pas) transformer son substrat liquide ou son méthane, ou alors qui n'est pas raccordée au réseau de gaz peut stocker ces produits dans les camions du réseau de transformation. Ensuite, pour les particuliers ne disposant pas d'unités de méthanisation, nous préconisons un service d'acheminement des déchets vers les grandes unités de méthanisation ou vers les petites unités de méthanisation.



Ces dernières profiteront ainsi des producteurs environnants de manière à augmenter le rendement des unités de méthanisation et raccourcir les acheminements nécessaires. Il serait intéressant dans la poursuite de cette idée de concevoir le réseau de transformation autour de ces unités de méthanisation avec comme objectif l'établissement de plusieurs périmètres de récupérations de déchets afin d'optimiser le retour sur investissement des unités de méthanisation.

Transformation et consommation

Les déchets acheminés dans les unités de méthanisation sont transformés en plusieurs produits à usages divers :

- Biogaz destiné à la génération d'électricité ;
- Biogaz destiné au raccordement gaz ;
- Biogaz destiné à être utilisé en tant que carburant ;
- Compost destiné à la vente (principalement destinés aux producteurs agricoles) ;
- Granulés destinés à la vente (principalement destinés aux communes qui peuvent les utiliser dans les bâtiments publics où les éventuels réseaux de chaleur).

BUDGET

• Dépenses (coût global)

1) Grande unité de méthanisation de Malleville-les-Grès

La grande unité de méthanisation est difficile à évaluer sans une étude préalable du projet, de même que l'estimation du nombre d'emplois que cela peut générer. Cette étude pourrait être faite en collaboration, par ou pour SMITVAD.



Figure 136 : Photo aérienne de l'usine de Brametot.

Source : Valor'Caux.



2) Petites unités de méthanisation

Ici nous préconisons un service d'accompagnement et d'aides mais les prix pour les investisseurs privés seraient :

Coût de mise en place :

- Infrastructure au prix de 5000 - 11000€ par kW.

Coût de fonctionnement :

- Entretien annuel : 2 - 8% du coût d'investissement.

3) Bureau de pilotage et de coordination

Coût de mise en place :

- Location de bureaux dans la maison du territoire.

Coût de fonctionnement :

- Personnel : 3 salariés à temps plein.

4) Camions de stockage et de distribution

Coût de mise en place :

- Achat de 3 camions de stockage qui fonctionnent au gaz naturel (environ 85 000€).
- Achat de 2 camions de distribution qui fonctionnent au gaz naturel (environ 57 000€).

Coût de fonctionnement :

- Personnel : 10 salariés à temps plein.
- Carburant : Si les camions fonctionnent au gaz naturel alors la production de gaz naturel peut être utilisée comme carburant et ainsi réduire les coûts en carburant.

Il est possible de compléter le réseau de transformation en construisant des réseaux de chaleur dans les endroits où les nécessités sont suffisamment importantes. Pour rappel, un m² de réseau de chaleur coûte entre 1000 et 2000 €, ce qui ne justifie pas une mise en réseau systématique dans un contexte rural.

| Description | Quantité | Prix unitaire | Prix total TTC |
|---------------------------------------|----------|---------------|------------------|
| Camion de stockage et de distribution | 5 | 28 000 € | 140 000 € |
| TOTAL | | | 140 000 € |



• **Valorisation du territoire par le projet**

Aides :

Revente de biogaz à injecter directement dans le réseau. Vente assurée pour au moins 15 ans à un tarif fixe compris entre 64 et 139 €/MWh avec en plus la prime nouveaux entrants :

- La prime pour les déchets de collectivités et déchets ménagers s'élève à 5 €/MWh ;
- La prime pour les déchets issus de l'agriculture et de l'agroalimentaire varie entre 20 et 30€/MWh, selon les débits produits ;
- La prime pour les résidus de traitement des eaux usées traitées en station d'épuration est de 10 à 39 €/MWh.

Aides (fonds européens, conseils régionaux et généraux, ADEME, etc.)

Retour sur investissement :

1) Grande unité de méthanisation de Malleville-les-Grès

- Vente d'électricité à EDF ;
- Vente de biogaz assurée pour au moins 15 ans à un tarif fixe compris entre 64 et 139 €/MWh ;
- Nombreux emplois générés pour le fonctionnement de l'unité de méthanisation.

2) Petites unités de méthanisation

- Source de revenus supplémentaires pour la revente du biogaz, du compost et de l'électricité ;
- Économies sur la consommation de carburant, gaz et compost.

3) Bureau de pilotage et de coordination

- 3 emplois générés pour répondre aux missions spécifiées précédemment.

4) Camions de stockage et de distribution

- Vente de compost ;
- La production de granulés peut soit se vendre (environ 200€/tonne) soit se distribuer ;
- 10 emplois générés pour conduire les camions, vendre les produits et faire de l'expertise sur la consommation et le tri des déchets.

Sur le réseau en général

- Réduction de la facture de chauffage en utilisant les granulés comme combustible ou en utilisant le biogaz produit ;
- Réduction de la facture de carburant pour les véhicules publics en utilisant le carburant issu du biogaz.



PHASAGE

- **Phase 1** : Mise en place du bureau de pilotage et de coordination dans la maison du territoire et début des aides à la petite méthanisation.
- **Phase 2** : Construction de la grande unité de méthanisation à Malleville-les Grès.
- **Phase 3** : Mise en circulation des camions et début de fonctionnement à plein régime du réseau de transformations.



Intitulé : Augmentation du parc éolien terrestre et création d'un parc éolien offshore.

Maître d'ouvrage : Appel à projet.

Localisation : CCCA (principalement les communes du Sud-Ouest) et en mer ; à 13 km au moins au large des côtes de Veulettes-sur-Mer.

EN BREF

Continuer la création de parcs éoliens terrestres et offshore afin de garantir l'autonomie énergétique de la CCCA en 100% renouvelable et investir dans la production énergétique destinée à la revente régionale ou nationale.

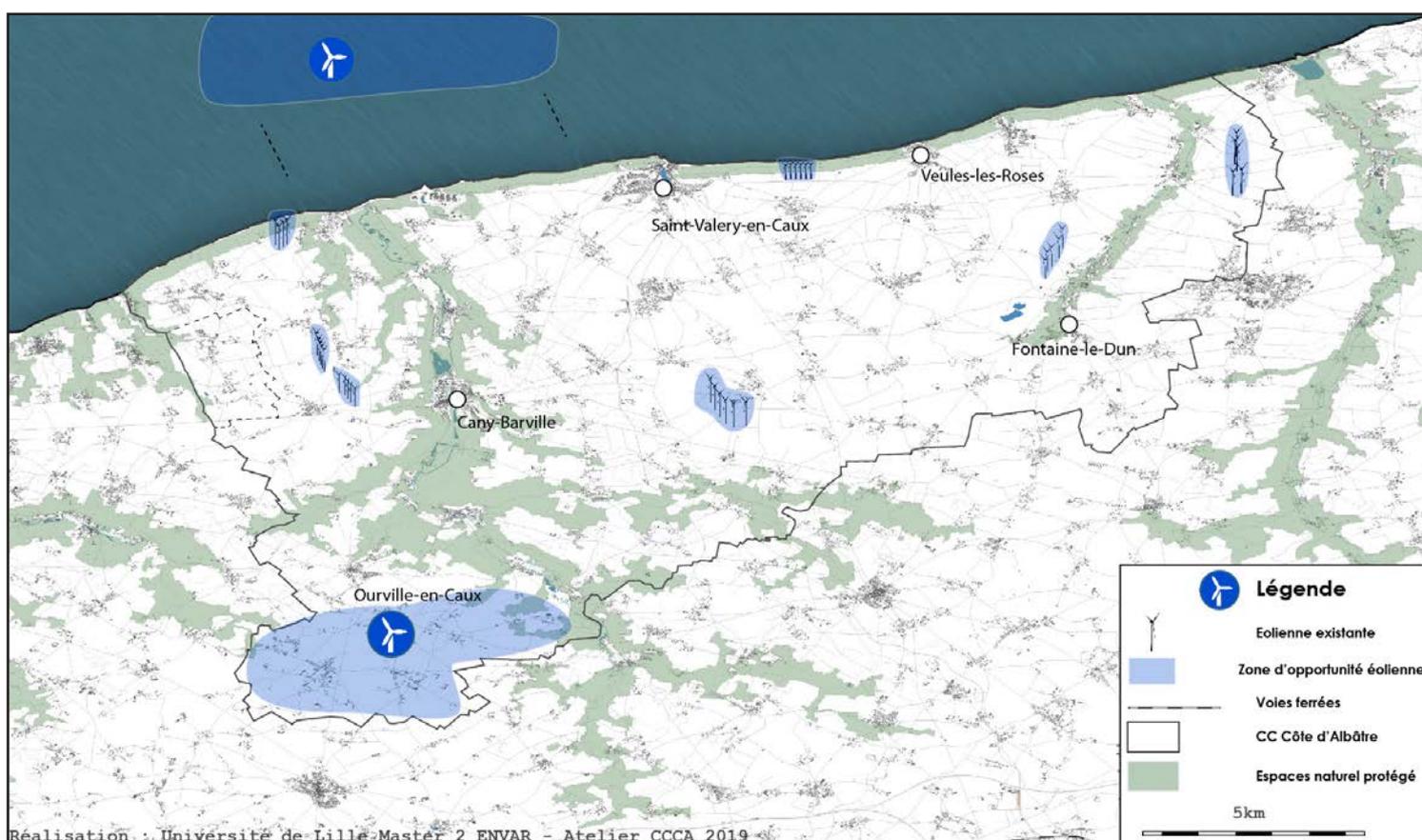


Figure 137 : Carte des champs éoliens existants et de zones d'opportunité éolienne.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Types d'actions à mener :

| Investissement | Réhabilitation | Fonctionnement | Etude | Autres |
|----------------|----------------|----------------|-------|--------|
| ■ | ■ | □ | □ | □ |

La poursuite de l'exploitation de l'énergie éolienne permet une production d'électricité d'origine renouvelable, qui peut être consommée localement et qui vient remplir les critères de la loi de transition énergétique. Le projet s'inscrit dans un contexte régional d'investissement dans les énergies renouvelables. Associés à une série d'autres propositions, il est un des moyens dont la CCCA peut recourir pour atteindre une autonomie énergétique fonctionnelle afin de figurer parmi les seuls territoires indépendants énergétiquement en France postérieurement à la fermeture de la centrale de Paluel.



PROPOSITION DE PROJET

• **Contribution du projet aux enjeux**

Même si la CCCA disposait d'une production ENR qui comble ses dépenses énergétiques et atteint le 100% renouvelable, il est important de se poser la question de la temporalité. Dans un temps court, l'énergie éolienne (principale production de la CCCA) a besoin d'être complétée avec un mix énergétique (composé principalement de solaire, de biomasse et d'hydroélectricité). Dans un second temps, avec la volonté de sortir du nucléaire et de participer à la production nationale d'électricité nous pouvons penser à augmenter le parc éolien terrestre (que ce soit des éoliennes nouvelle génération en continuité des actuels parcs d'éolien terrestre ou bien de nouveaux parcs) ainsi qu'à se placer dans le réseau normand d'éoliennes offshore. En effet, à la suite du renouveau de l'éolien offshore, les sites de Fécamp et Dieppe sont acceptés et devraient voir le jour vers 2022. Ces projets sont situés dans une continuité de projets visant à implémenter l'éolien offshore en Normandie maritime. Néanmoins, la durée de vie des éoliennes étant de 20 ans, il faut savoir que le parc devra se renouveler toutes les deux décennies. La proposition d'un projet d'éoliennes offshore s'inscrivant dans la lignée de ces projets prend son sens si on pense ce projet comme allant dans le sens du remplacement du nucléaire ainsi que le réseau éolien offshore prévu par la Normandie pour rattraper son retard dans les énergies renouvelables. Cette initiative est principalement une source de revenus complémentaires ainsi qu'un secteur d'emploi pour la CCCA en plus d'un moyen de produire sa propre électricité.

• **Description du projet**

- Ajout d'un ou plusieurs parcs éoliens terrestres (notamment dans les communes sud-ouest de la CC Côte d'Albâtre). Ces parcs pourraient être composés de 6 éoliennes similaires à celles étant déjà implantées sur le territoire (2,5 mW pour un diamètre de 100 m pour les modèles les plus récents) ;

- Mise en place d'un parc éolien offshore au niveau de Veulettes-sur-Mer. Similaire à celui de Fécamp ou de Dieppe, il serait cette fois-ci éloigné des côtes d'environ 13 km (contre 6 km pour la première proposition de projet en 2004).

• **Fonctionnement**

La gestion du parc éolien terrestre pourrait être gérée de la même manière que les précédents parcs déjà établis sur le territoire. Quant au parc offshore, la localisation de ce parc lui permettrait de bénéficier des constructeurs se trouvant déjà en Normandie et qui fournissent les matériaux ainsi que la logistique des projets d'offshore Normand.



Figure 138 : Photo de l'installation d'un parc éolien en mer.
Source : Site du parc éolien en mer de Fécamp.

BUDGET

- **Dépenses (coût global)**

Coût de mise en place :

- Éolien terrestre: En prenant toujours l'exemple du parc d'Avesnes avec un investissement de 14,3 millions d'euros, soit 1,91 millions par MW qu'on multiplie par la puissance totale du nouveau parc de 15 MW soit un total de **17,87 millions d'euros** ;
- Éolien offshore: en prenant les mêmes capacités que le parc voisin de Fécamp qui est à hauteur de **2 milliards d'euros**. Ce coût devrait néanmoins créer 5000 emplois pendant la construction de l'ouvrage.

| Description | Quantité | Prix unitaire | Prix total TTC |
|----------------|----------|-----------------|------------------------|
| Parc terrestre | 1 | 17 000 000 € | 17 870 000 € |
| Parc offshore | 1 | 2 000 000 000 € | 2 000 000 000 € |
| TOTAL | | | 2 017 870 000 € |



Coût de fonctionnement :

- La maintenance du parc offshore est certes lourde mais aussi créatrice d'emplois. Toujours avec l'exemple de Fécamp, la maintenance de ce parc devrait créer 2000 emplois locaux. Cependant, la proximité avec les autres parcs offshore pourrait permettre de mutualiser les ressources et ainsi alléger les coûts de fonctionnement des trois parcs.

- **Valorisation du territoire par le projet**

Aides :

L'État, l'ADEME, EDF, l'Union Européenne.

Retour sur investissement :

- Éolien terrestre : La construction d'un parc éolien terrestre d'une capacité de 15 MW (6 éoliennes de 2,5 mW de puissance) permettrait de générer entre 31 et 43 gWh par an, soit environ 16,5 % de la consommation d'électricité de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (Annexe 2);
- Éolien offshore : Composé de 83 éoliennes de 6 MW pour une puissance totale de 498 MW ce parc offshore, tout comme celui de Fécamp pourrait couvrir la consommation électrique de 770 000 personnes ;
- Création d'emplois non-délocalisables ;
- La participation à l'innovation rurale par l'investissement de l'énergie éolienne est un moyen de valoriser le territoire en France et à l'étranger, notamment dans le cadre d'une attractivité touristique et professionnelle.

PHASAGE

- **Poursuite de l'éolien terrestre** : Dès que possible, pour atteindre le 100% ENR. Peut également se mettre juste avant la fin de vie des premières éoliennes du territoire
- **Éolien offshore** : En milieu de vie des projets de Dieppe-Fécamp, soit vers 2035.



Intitulé : Création d'un bassin de stockage près du lac de Caniel pour le stockage d'énergie.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Localisation : Communes de Vittefleur et de Clasville.

EN BREF

Le projet de la création d'un bassin de stockage est une opération innovante en accord avec les volontés de développer les énergies renouvelables, tout en s'associant avec le lac de Caniel pour renforcer sa position au sein du territoire.

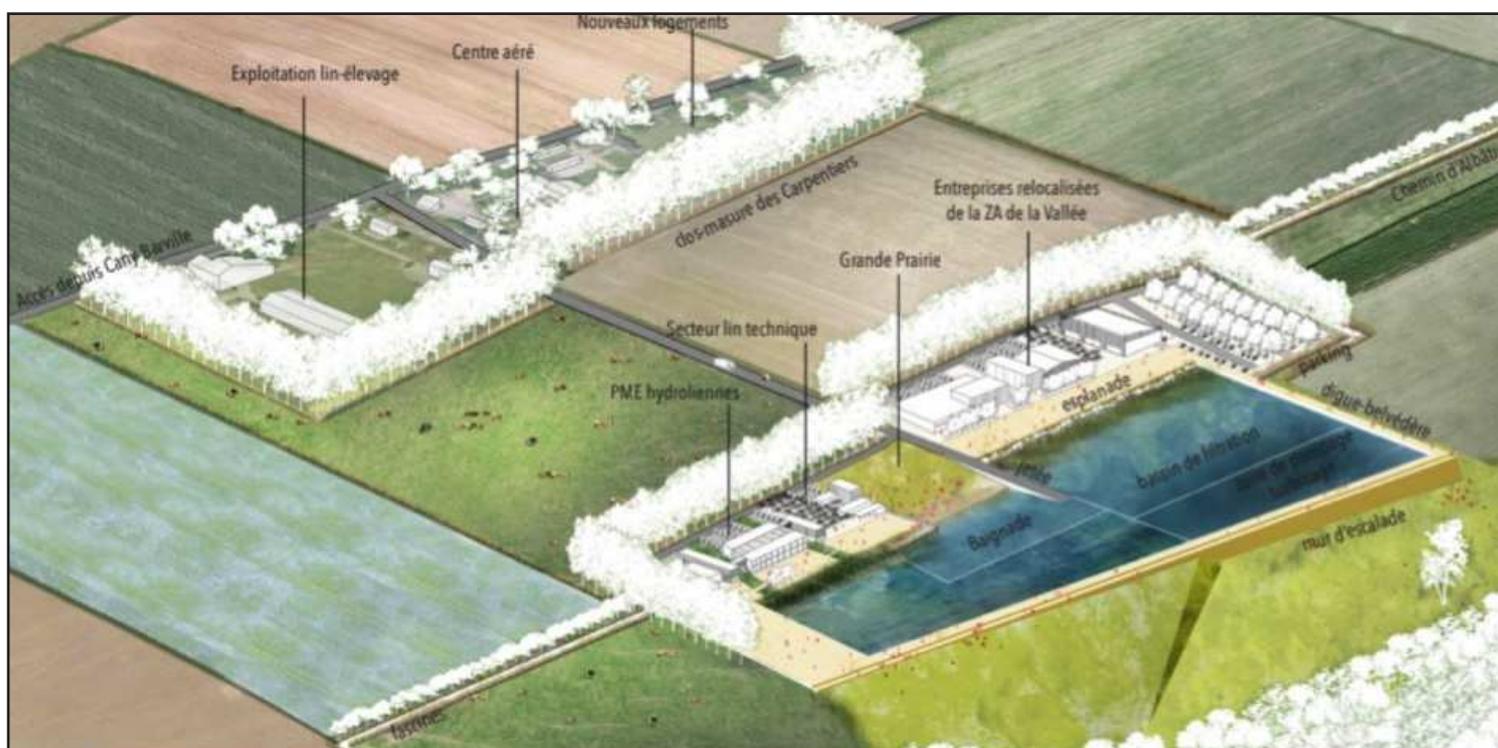


Figure 139 : Illustration du bassin de stockage du lac de Caniel.

Source : Concours UP Albâtre - Pareto Plag, 2015.

Types d'actions à mener :

| Investissement | Réhabilitation | Fonctionnement | Etude | Autres |
|----------------|----------------|----------------|-------|--------|
| ■ | □ | ■ | □ | □ |

L'aménagement d'un bassin de stockage répond à des enjeux de création d'emplois (tant pour les travaux que pour la mise en place), de mise en réseau pour les différents sites producteurs d'énergie et de projet innovant du territoire. Ajoutant également une expérience intéressante pour les futurs projets de STEP (station de transfert d'énergie par pompage) en côte normande. Les projets de bassins de stockage sont portés notamment dans les espaces montagneux ou avec de grandes différences de topographie. Néanmoins l'ADEME recommande d'autres espaces non montagneux comme sites d'implantation, notamment la Normandie maritime.



PROPOSITION DE PROJET

- **Contribution du projet aux enjeux**

Le projet du bassin de stockage de Caniel s'inscrit dans une démarche d'optimisation des énergies renouvelables. En effet l'un des principaux défauts des énergies renouvelables telles que l'éolienne ou le solaire est la temporalité et le stockage. Ces énergies peinent à suffire d'elles-mêmes parce qu'elles ne produisent pas en contenu, mais en fonction des éléments. De ce fait associer ces énergies à une méthode de stockage d'énergie permet d'augmenter leur efficacité et leur pertinence. Ainsi, ce projet se situe dans une optique d'innovation au sein du territoire pour renforcer l'offre énergétique de celui-ci par la mise en place d'une Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP). Il est important également de préciser l'intérêt de placer le bassin de stockage près du lac de Caniel où le territoire porte déjà des projets et qui peut également bénéficier d'une gestion des risques hydrologiques..

- **Description du projet**

Initialement pensé par l'équipe Pareto-Plage du concours UP Albâtre avec son projet "Les chemins d'albâtre", cet aménagement s'inscrit dans un projet énergétique ambitieux avec notamment une prise en compte des parcs éoliens offshore de Fécamp, Veulettes-sur-Mer¹ et de Dieppe. Dans l'optique de la réalisation de ceux-ci, la problématique du stockage d'énergie devient de plus en plus importante, voire urgente pour la compétitivité des énergies renouvelables. En effet, la réalisation de ces parcs, en particulier ceux de Fécamp et Dieppe – Le Tréport, sera achevée avant la fermeture du site électronucléaire de Paluel. Une fois ce dernier en arrêt et démantèlement, la consommation électrique reposera sur la capacité des champs offshore de générer de l'électricité. Cette électricité étant tributaire des éléments et des aléas du climat, il est important de disposer de moyens de combler les périodes de faible productivité qui peuvent coïncider avec des moments de forte consommation. La STEP des Lacs de Caniel devient dans ce contexte un moyen de parer à l'inconnue de la productivité éolienne.

Description du projet par l'équipe Pareto-Plage: "Les Lacs Caniel sont la mise en réseaux de deux bassins permettant le lissage de la production électrique des éoliennes. Utilisant la hauteur du coteau comme force de chute, le projet porte l'installation d'un bassin « haut » connecté au lac de Caniel. Greffée à partir d'un clos masure existant, l'infrastructure reprend les outils pour fermerson regard sur le plateau en prenant soin de conserver une frange cultivée [...]. Perchée à l'aplomb du coteau boisé, la digue fermant le bassin devient une promenade belvédère offrant une vue inouïe sur le territoire".

¹ Le projet d'éolien offshore de Veulettes-sur-Mer était projeté par le groupe Pareto-Plage comme une continuation des projets de Dieppe et Fécamp. Il est également mentionné dans la fiche d'aménagement d'éoliennes.



• **Fonctionnement**

Description de fonctionnement par l'équipe Pareto-Plage: "Le site de Caniel est un plein re-ques-tionnement, avec la création d'un golf, d'une zone d'activité tertiaire et de recherche, le dé-veloppement de l'aérodrome, la rénovation de la base de loisirs. Le projet s'inscrit dans cette continuité, profitant à la fois de cette dynamique et de la géographie particulière du site pour implanter une station de stockage de l'énergie. Cette station prend la forme d'un bassin haut installé sur le plateau, 100m au-dessus du lac de Caniel, et communiquant avec celui-ci par un système de pompe et turbine. Les dimensions de ce lac perché (6ha) et son altitude sont relati-vement petites par rapport aux stations de stockage existantes. Il s'agit de démontrer l'efficacité de petits ouvrages et les possibilités de généralisation de tels dispositifs. Celui-ci permet d'em-magasiner et de relâcher jusqu'à 29,8 MWh [...]. L'approvisionnement en énergie est ainsi lissé et maîtrisé".

Ainsi, en période de surproduction d'énergie (principalement la nuit où lorsque le vent entraîne une grande production d'énergie éolienne) le bassin se remplit en utilisant l'électricité produite en surplus pour actionner ses pompes. Lorsque l'énergie manque, l'eau est relâchée et les turbines produisent de l'électricité.

Le projet comprend donc :

- Achat des parcelles requises, se trouvant entre Vittefleury et Clasville ;
- Construction d'un bassin de stockage de 6 ha environ ;
- Construction d'un système de pompe et turbine relié au lac de Caniel.

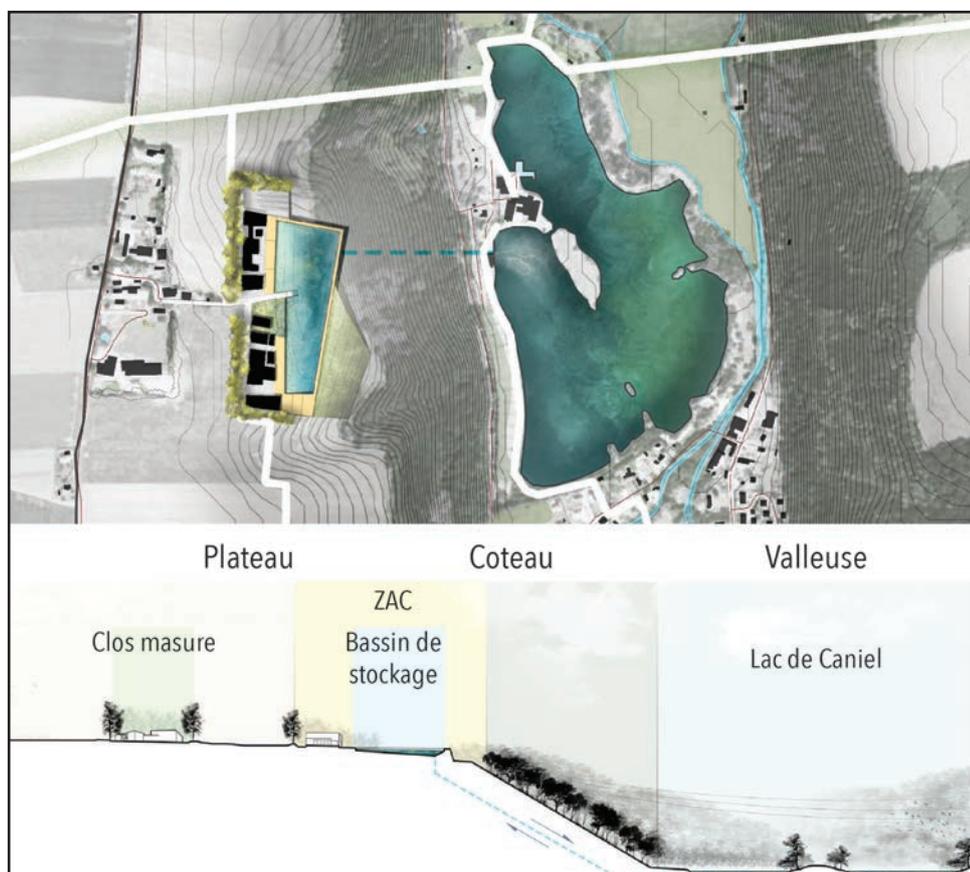


Figure 140 : Implantation du bassin de stockage près du lac de Caniel.

Source : Concours UP Albâtre - Pareto Plage - 2015.



BUDGET

• Dépenses (coût global)

Coût de mise en place :

Le groupe Pareto-Plage estime la réalisation du complexe qui comprend le bassin de stockage mais aussi une nouvelle zone d'activités économiques pour un montant total de 24 millions d'euros. Ainsi, si l'aménagement ne comprend que le bassin de stockage le prix de l'installation devrait être considérablement réduit². À titre de comparaison, l'entreprise UNITE est en train de réaliser depuis 2014 un projet de micro-STEP d'une puissance de 1,5 MW en turbinage pour un coût total de 6,7 millions d'euros à Berrien, dans le Finistère. Ainsi, nous préconisons **un coût total situé entre 6 et 15 millions d'euros**.

| Description | Quantité | Prix unitaire | Prix total TTC |
|--------------------|----------|----------------|---------------------|
| Bassin de stockage | 1 | 10 500 000 € * | 10 500 000 € |
| TOTAL | | | 10 500 000 € |

* Moyenne de l'écart 6 - 15 millions.

Coût de fonctionnement :

La durée de vie des STEP est relativement haute (supérieure à 40 ans) mais possède un entretien coûteux. Néanmoins, cela représente la possibilité de créer de nombreux emplois. Tout d'abord, il y a la création de nombreux emplois pendant la durée de construction, mais aussi pendant la période de fonctionnement (au moins 40 ans). En effet le bassin de stockage à besoin de personnel qualifié pour assurer son fonctionnement et son entretien régulier (nettoyage, entretien des machines). En se basant sur les moyennes du nombre d'emplois prévus à l'horizon 2030 pour la filière de l'hydroélectrique nous pourrions avoir la création **d'une trentaine d'emplois non délocalisables pour le fonctionnement du bassin de stockage**.

² Le projet de Pareto-Plage comprenant 3 ha de zones d'activités nous pouvons estimer la part de la ZA à 9 millions d'euros environ. Le total évoqué par le groupe Pareto-Plage étant de 24 millions, nous pouvons estimer un sous-total de 15 millions d'euros pour l'aménagement du bassin de stockage. Détail des calculs en ANNEXE 3 du projet de territoire.



- **Valorisation du territoire par le projet**

Aides :

- L'ADEME est l'un des principaux investisseurs dans la réalisation des projets liés aux énergies renouvelables. Dans le cas de la STEP de Berrien elles s'élevaient à un total de 2,7 millions d'euros, soit 40,3 % du budget total du projet de Berrien ;
- EDF est également l'un des grands investisseurs lorsqu'il s'agit des projets de stockage d'énergie.

Retour sur investissement :

Les STEP ont déjà prouvé de nombreuses fois qu'elles peuvent être rentables par leur mode de fonctionnement ainsi que par leur longue durée de vie :

“L'intervention des STEP dans le mix de production électrique dépend donc étroitement de l'évolution du prix de l'électricité. L'objectif est de pomper l'eau lorsque ce prix est faible et de turbiner l'eau lorsque ce prix est élevé. Ainsi, une installation est rentable dès lors que l'écart de prix de l'électricité entre les périodes creuses (achat d'électricité à bas prix) et les périodes de pointe (vente d'électricité à prix élevé) permet de couvrir les frais d'exploitation et amortissements.”
Source : Fiche pédagogique sur les STEP du site Connaissance des énergies.

Avec l'augmentation de la production d'énergie d'origine renouvelable il est important de noter que le prix de l'énergie produite en période creuse (notamment la nuit) sera vu à la baisse. Ainsi les STEP viennent répondre parfaitement à la fois à un contexte économique et énergétique favorable.

- Création de nombreux emplois durant la période de construction ainsi que pendant la durée de fonctionnement de la STEP (voir plus haut la section “coût de fonctionnement) ;
- Valorisation des côteaux du Lac de Caniel par la mise en place d'un espace fonctionnel à proximité duquel peuvent se greffer des services particuliers, profitant de la vue qui leur est offerte sur la vallée en contre-bas.

PHASAGE

Après les projets d'éolien offshore de Dieppe – Le Tréport et Fécamp soit à l'horizon 2022.





Intitulé : Réhabilitation d'anciens moulins pour permettre la génération d'électricité hydroélectrique.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, propriétaires de moulins.

Localisation : Vallée de la Durdent, vallée de la Veules, vallée du Dun.

EN BREF

Les vallées de la Côte d'Albâtre possèdent de nombreux moulins anciens qui ne sont pas toujours mis en valeur. Nous proposons ici de les réhabiliter pour qu'ils deviennent une vitrine de l'innovation énergétique rurale et de la conservation du patrimoine et de l'identité cauchoise.



Figure 141 : Photographies de moulins hydrauliques en CCCA (Le Hamel et Veules-les-Roses)

Source : CAtelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Types d'actions à mener :

| Investissement | Réhabilitation | Fonctionnement | Etude | Autres |
|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Ce projet s'inscrit dans la production d'énergies renouvelables innovante et dans la conservation du patrimoine architectural productif rural. Par la valorisation énergétique des moulins hydrauliques du territoire, ces derniers sont sûrs d'être entretenus et de participer à la vie économique et énergétique du territoire. C'est un atout pour les propriétaires des moulins, et le moyen de faire durer dans le temps le patrimoine architectural cauchois, qui attire de nombreux touristes chaque année. Éléments forts du patrimoine architectural cauchois, les moulins hydrauliques sont très souvent laissés à l'abandon, qu'il s'agisse de la roue à aubes seulement, mais parfois aussi du bâtiment qui lui est adjoint. En pleine transition énergétique, les moulins hydrauliques représentent une potentielle ressource énergétique exploitable pour la CCCA.



PROPOSITION DE PROJET

• **Contribution du projet aux enjeux**

Les moulins hydrauliques sont une solution simple, relativement facile à réaliser qui permet de mettre en valeur le patrimoine architectural du territoire tout en produisant de l'énergie renouvelable. Les moulins sont des éléments très importants de l'histoire du Pays de Caux, de son identité et de son paysage. C'est notamment grâce à ses nombreux moulins hydrauliques parsemant le cours de la Veules que la commune de Veules-les-Roses a été nommée Plus Beau Village de France. Or de nombreux moulins sont laissés sans entretien par leurs propriétaires sur le territoire et tombent en ruines, d'autres font partie de propriétés privées et sont inaccessibles au public et ne participent ni à l'attractivité touristique ni à la valorisation énergétique et économique du territoire. S'il n'est pas question de forcer les propriétaires des moulins à les faire visiter sur leur terrain, tout au moins est-il important de leur montrer la valeur énergétique et économique de ce patrimoine, pour eux et pour le territoire. Ainsi le projet s'inscrit dans la volonté d'innovation et de préservation du patrimoine du territoire tout en participant au mix énergétique de celui-ci. Ce mix énergétique est le moyen pour la CCCA d'atteindre une capacité de production énergétique renouvelable équivalente à sa production voire supérieure. C'est un excellent atout marketing pour le territoire, son attractivité et sa valorisation touristique et économique dans un contexte de transition énergétique globale.

• **Description du projet**

Abordé par de nombreuses équipes d'UP Albâtre, le projet prend en compte les moulins des trois vallées comprises dans le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. C'est un projet qui comprend à la fois des aides destinés aux propriétaires de moulins et la mise en place d'une roue à aubes témoin située dans le site de la Maggi. Concrètement, les opérations concernées par cette proposition d'aménagement sont la réhabilitation de moulins pour l'installation de roues à aubes génératrices d'énergie hydraulique.

• **Fonctionnement**

Les moulins de la Côte d'Albâtre sont des installations qui appartiennent à des propriétaires privés, de ce fait les mesures que nous proposons sont de l'ordre de l'incitation par le biais d'aides et d'accompagnement :

- **Réhabilitation des sites**

Tout d'abord, les sites qui possèdent des moulins sont souvent des bâtisses très anciennes qui sont souvent visées dans les opérations de réhabilitation dans un souci d'économie énergétique.



Étant donné qu'il est souvent nécessaire de restaurer une partie du bâtiment avant de pouvoir faire les installations nécessaires à la production d'électricité hydraulique, il est intéressant de proposer également des aides et un accompagnement dans la réhabilitation ;

- Production d'électricité hydraulique

Dans le cadre de la réhabilitation des moulins hydrauliques nous conseillons le document suivant : Guide pour la réhabilitation de moulins hydrauliques en vue de la production d'électricité, HESCHUNG Michael, 2007. Il s'agit d'un travail réalisé avec l'Université Catholique de Louvain, l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse. Cet ouvrage est à destination de propriétaires de moulins souhaitant produire de l'électricité hydraulique. L'ouvrage prend en compte de nombreux types de moulins, y compris les petits moulins anciens caractéristiques des vallées de la Côte d'Albâtre. Les préconisations pour ce genre d'installations comprennent aussi bien les dimensions législatives et patrimoniales que les dimensions architecturales et logistiques en passant par des recommandations de constructeurs et de fonds de financement.

Dans le cas des moulins du territoire de la Côte d'Albâtre, nous préconisons une installation de roues à Aubes de type Fonfrède, l'un des modèles de roues à aubes le plus compatible avec la restauration de petits moulins anciens.

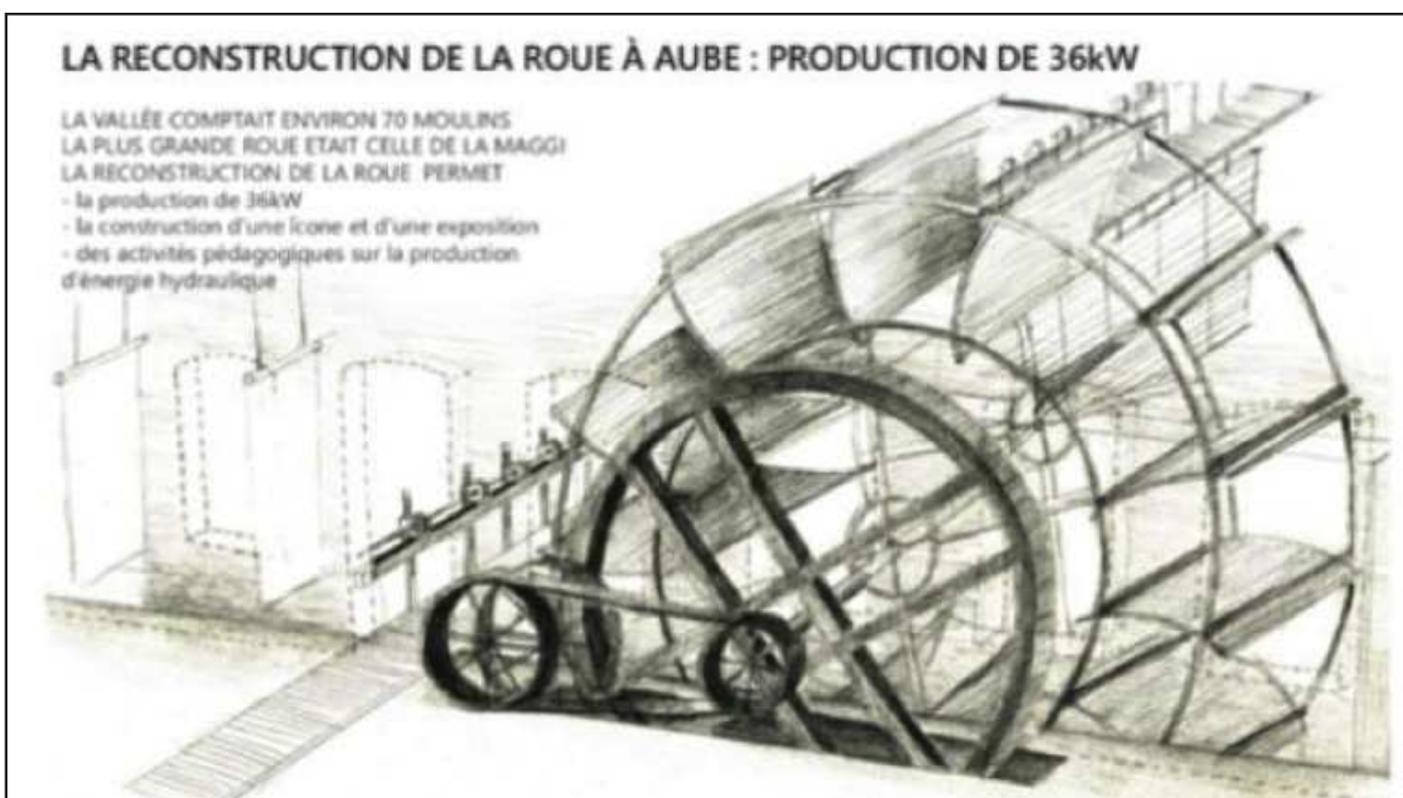


Figure 142 : Dessin de reconstruction de la Roue à Aube du site de la Maggi.

Source : Projet de Claire Goujon - 2018.



En effet, le modèle Fonfrède est reconnu pour sa compatibilité avec les moulins anciens avec de petites hauteurs de chute. Ce qui donne pour une chute de l'ordre du mètre une puissance autour de 1 mW. Il est également compatible avec la faune aquatique et nécessite peu d'ouvrage de génie civil. Des entreprises comme H3E et Gestra commercialisent les roues Fonfrède.

- Site de la Maggi

Le site de la Maggi est l'un des sites sélectionnés pour accueillir la maison du territoire (voir fiche aménagement de la Maison du Territoire). Dans le cas où il accueille la maison du territoire le caractère innovant de ce site est un parfait emplacement pour mettre en valeur la roue à Aube et la volonté innovante du territoire. De plus, la consommation énergétique du site justifierait amplement la mise en service d'une roue de ce type. Dans le cas où le site de la Maggi n'accueille pas la Maison du Territoire, le projet reste cohérent et bien implanté.

BUDGET

• Dépenses (coût global)

Coût de mise en place :

La mise en place d'une installation dans le site de la Maggi comme le suggère le projet de Claire Goujon, pourrait être estimé à environ 100 000 € (ANNEXE 3).

Coût de fonctionnement :

La mise en place de moulins hydrauliques ne demande pas un entretien très important, mais il pourrait être intéressant de proposer plutôt un accompagnement avec un poste salarié dans la mise en place des unités hydroélectriques pour les particuliers.

| Description | Quantité | Prix unitaire | Prix total TTC |
|------------------------|----------|---------------|---------------------|
| Aides aux particuliers | ?* | ?* | ?* |
| Bassin de stockage | 1 | 100 000 € | 100 000 € |
| TOTAL | | | 100 000 € ** |

* Selon le nombre de moulins à rénover et de leur état.

** Prix sans compter les rénovations des moulins des particuliers.



• Valorisation du territoire par le projet

Aides :

Dans ce cas où les sites possèdent un intérêt patrimonial évident, il existe des subventions fournies par l'ADEME, le Conseil Général ou Régional ou même l'Union Européenne. Le CAUE 76 serait en mesure de proposer un accompagnement et son expertise sur la question du patrimoine architectural.

Retour sur investissement :

L'énergie hydraulique est stable et rentable avec un temps de retour sur investissement avoisinant les 10 ans. La production d'électricité ainsi que sa consommation sur place bénéficieraient au mix énergétique de la CCCA ainsi qu'à l'économie des dépenses énergétiques. De plus, un tel projet ferait du territoire de la CCCA un territoire pilote de l'innovation rurale, un champion de la conservation et réhabilitation du patrimoine et de la sobriété énergétique. Avec une communication appropriée et une valorisation adéquate de cet investissement serait un excellent moteur de l'attractivité et du dynamisme économique du territoire.

PHASAGE

Les aides ainsi que la mise en place de la roue à Aube du site de la Maggi peuvent se placer en tout moment du phasage général du projet de territoire.



Figure 143 & 144 : Moulin hydraulique ancien (gauche) et moderne (droite).

Sources : Leboncoindenormandie & La petite hydraulique.





Intitulé : Mise en place d'un service d'hippomobilité sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Localisation : Centre équestre Cavale Mérens à Cany-Barville, Haras de Riton à Néville, Haras du Cèdre à Saint-Vaast-Dieppedalle, Le petit Torcy à Ourville-en-Caux.

EN BREF

Création d'une offre de transport en hippomobile pour les scolaires, en s'appuyant sur quatre centres équestres présent sur le territoire. Ces navettes hippomobiles s'adressent aussi aux touristes, notamment sur la côte, en tant que transport atypique et marqueur du patrimoine normand afin de faire découvrir la côte d'albâtre du littoral à la campagne.

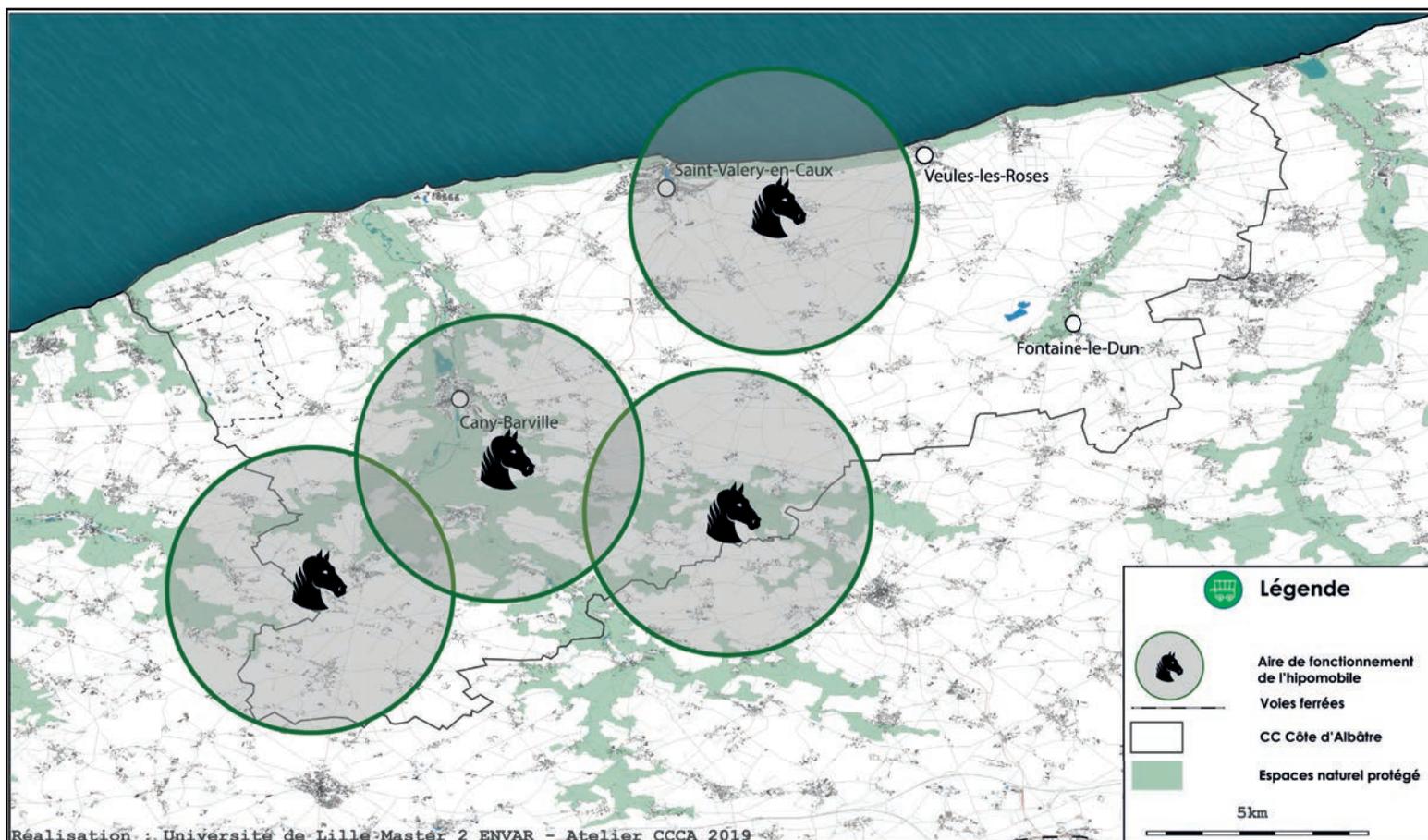


Figure 145 : Carte des aires de fonctionnement de l'hippomobile en CCCA.

Types d'actions à mener : **Source** : Atelier CCCA - Université de Lille, 2019.

| Investissement | Réhabilitation | Fonctionnement | Etude | Autres |
|----------------|----------------|----------------|-------|--------|
| ■ | □ | ■ | □ | □ |

Ce projet a pour objectif de répondre aux enjeux de création d'emplois et de valorisation des éléments existant sur le territoire dans une perspective de développement territoriale. Proposer un retour, sous conditions et dans un contexte précis, au déplacement à cheval permet de reconnecter les territoires avec la fibre historique qui l'a construit à la force animale tout en répondant aux besoins actuels de la CCCA en matière d'attractivité, de mobilité et de sobriété énergétique. Si le cheval a perdu sa place comme outil de travail et moyen de locomotion et ne participe à la vie économique du territoire qu'indirectement par les activités de loisir, il n'est pas exclu de l'intégrer activement aux nouvelles dynamiques territoriales en tant qu'offre de transport innovante, écologique et ludique à destination des scolaires (occasionnellement) et des touristes.



PROPOSITION DE PROJET

- **Contribution du projet aux enjeux**

Ce projet permettra de renforcer l'identité locale, ainsi que de rendre le territoire plus attractif, en s'appuyant sur un des points forts de la Côte d'Albâtre : le milieu équestre. De plus, ce projet va plus loin, il permet de produire de l'innovation systémique rurale en mettant en place des moyens de valoriser économiquement différents pans de la vie en CCCA (tourisme, sorties scolaires, loisirs...). En effet, il se base sur une utilisation sobre des ressources locales, tout en valorisant des métiers aujourd'hui souvent délaissés ou peu valorisés en même temps qu'il permet de redonner au cheval son présentiel historique sur le territoire.

- **Description du projet**

Sur le territoire de la côte d'Albâtre, on recense quatre centres équestres et haras. Cela témoigne d'un attachement local pour la pratique de l'équitation. En plus d'avoir été un très important outil de travail et moyen de transport durant des siècles, le cheval fait partie de l'histoire du Pays de Caux. À ce titre, dans un contexte de besoin d'innovation rurale et de retour à des pratiques environnementalement saines, nous proposons de mettre en place un système de transport doux à destination des touristes, des habitants et des scolaires (dans le cadre de sorties ou bien pour assister au ramassage scolaire quand cela est possible et correctement encadré).



Figure 146 : Hippomobile scolaire entre Moigné et Le Rheu près de Rennes.

Source : Ouest-france.



Nous pouvons voir sur la carte suivante la localisation des quatre centres équestres avec un rayonnement de 5 km. Ce rayonnement correspond à une aire acceptable de transport pour des calèches. Ce nouveau service de mobilité est ouvert à un large public et ne concerne pas seulement certaines catégories de personnes (touristes ou scolaires).

Dans un premier temps, les jeunes, que ce soit en offre de transport pour les écoles environnantes ou bien pour les collèges et les lycées sont concernés. L'offre en transport scolaire sur la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre est suffisante. Néanmoins, l'offre en transport extra-scolaire est absente, son absence empêche entre autres, les lycéens de Saint-Valery-en-Caux à participer aux clubs proposés par les lycées.

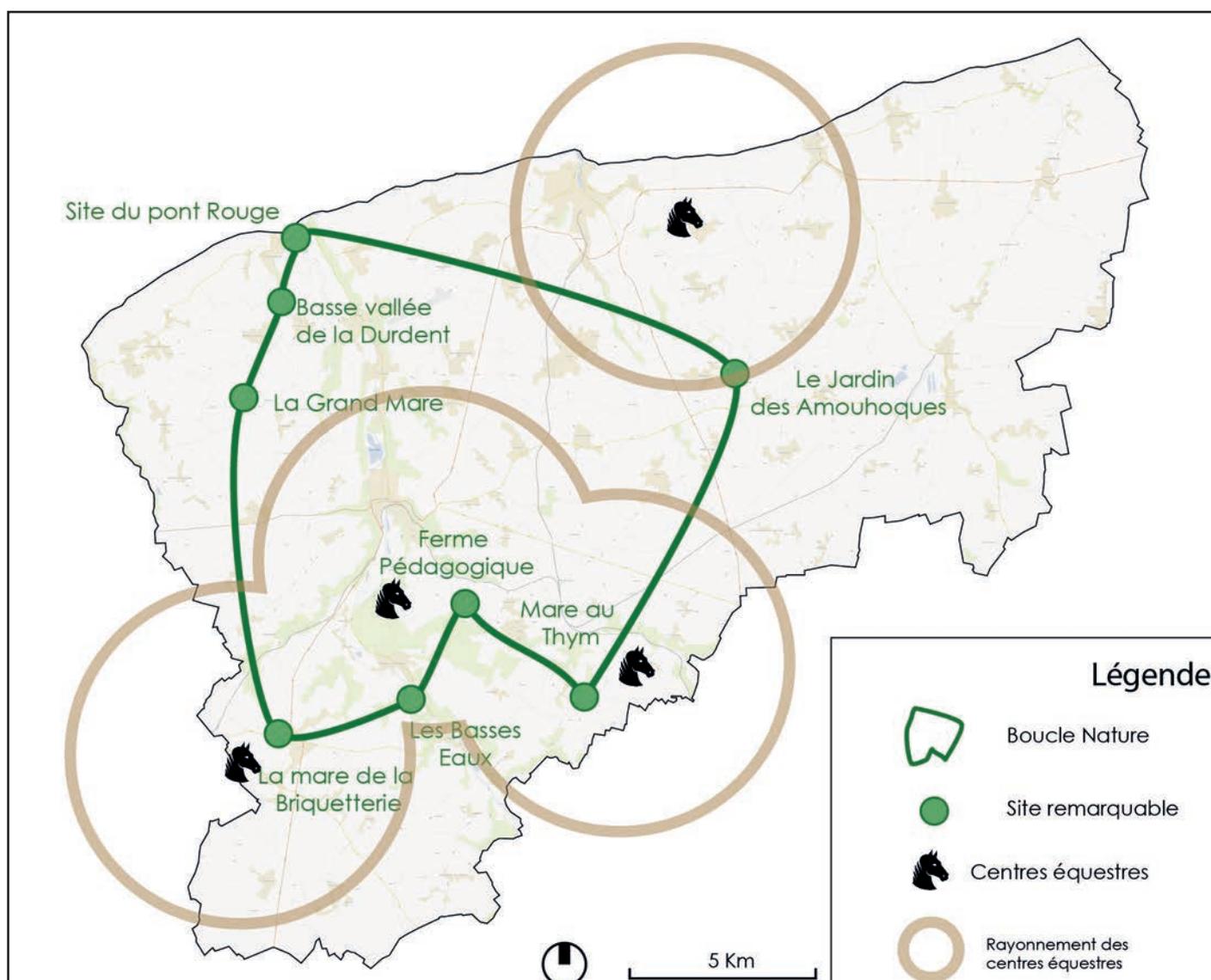


Figure 147 : Hippomobile touristique en CCCA en 2019.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



C'est pourquoi, le lycée a supprimé de nombreux clubs. Enfin, c'est une offre qui s'adresse plus généralement à l'ensemble des habitants du territoire. Conjuguant mobilité et loisir, il peut s'agir d'un service populaire attractif pour les familles et les aficionados ainsi que les personnes pratiquant déjà l'équitation.

Dans un second temps, l'hippomobilité est une offre qui peut être intéressante pour attirer les touristes. En effet, le milieu équestre est un élément qui marque le territoire, qui participe à son identité. Des balades peuvent être proposées, majoritairement hors période scolaire où les chevaux sont moins sollicités. Il peut s'agir d'une activité en soit, proposant alors un circuit de promenade, ou bien d'une offre de transport originale avec des arrêts dans un rayon donné autour du haras.

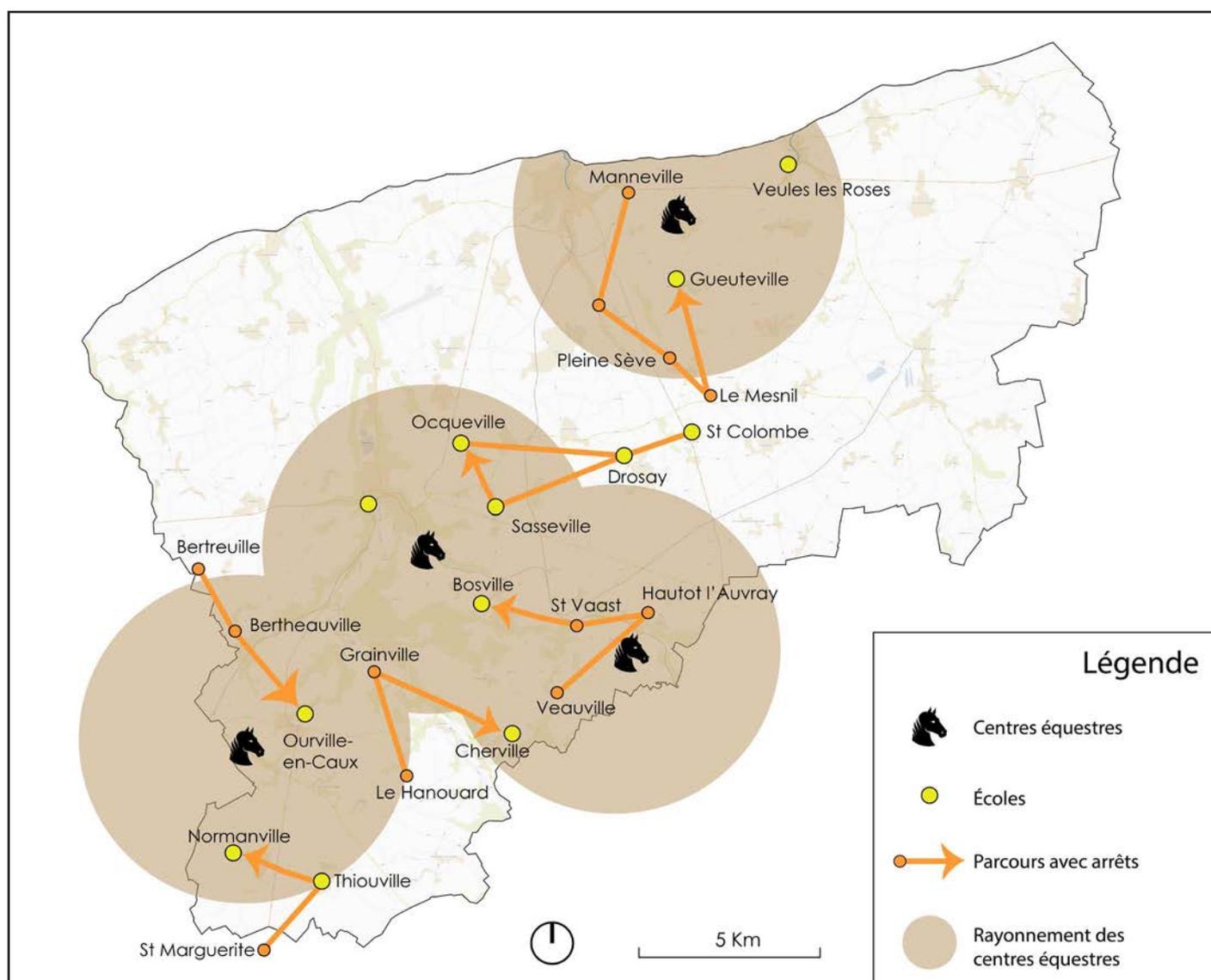


Figure 148 : Hippomobile scolaire en CCCE en 2019.

Source : Atelier CCCE - Université de Lille - 2019.



- **Fonctionnement**

Étant un service mixte, l'hippomobile peut disposer de plusieurs modes de fonctionnement. Elle peut participer au ramassage scolaire quand les conditions climatiques et l'encadrement le permettent et ainsi remplacer occasionnellement les bus scolaires en certains points du territoire. Son fonctionnement serait alors décidé par les services de la CCCA en concertation avec les écoles et les parents d'élèves.

En tant que loisir, son fonctionnement dépend du haras ou du centre équestre délivrant les chevaux. En tant que service de transports et de découverte, il s'agit de dessiner des lignes de transport en complémentarité de celles existantes. Le fonctionnement dépendrait alors des services de la CCCA.

Pour mettre en place cette offre, il faut investir dans quatre calèches tractées par un ou deux chevaux d'environ 16 places avec accès PMR. Au maximum, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre devra investir dans huit chevaux, type chevaux de trait normands. Leur entretien se fera dans les centres équestres ou dans les haras déjà présents sur le territoire.

BUDGET

- **Dépenses (coût global)**

Coût de fonctionnement :

| Description | Quantité | Prix unitaire | Prix total TTC |
|-----------------------------------|----------|---------------|--------------------|
| Emploi : cochers | 5 | 7,72 € net/h | 5 856,70 € |
| Emploi : accompagnateur enfants | 6 | 7,72 € net/h | 7 028,04 € |
| Emploi : accompagnateur touristes | 4 | 7,72 € net/h | 4 685,36 € |
| Entretien d'un cheval | 8 | 1 500 € / an | 12 000 € |
| TOTAL | | | 29 570,10 € |



Coût de mise en place :

| Description | Quantité | Prix unitaire | Prix total TTC |
|------------------------------------|----------|---------------|------------------|
| Calèche hippomobile avec accès PMR | 4 | 17 000 € | 68 000 € |
| Chevaux | 8 | 6 000 € | 116 000 € |
| TOTAL | | | 184 000 € |

• **Valorisation du territoire par le projet**

Aides :

Afin de supporter ce projet, il est possible de demander la Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) ou bien de demander un soutien au Département et à la Région (en Bretagne, la région subventionne plusieurs projets de ce genre).

Retour sur investissement :

Gains :

- Billetterie touristes, abonnement

Emplois générés :

- 5 cochers ;
- 6 accompagnateurs d'enfants ;
- 4 accompagnateurs de touristes.

Les postes d'accompagnateurs sont des emplois faciles d'accès, demandant des formations courtes. Si l'offre de hippomobilité fonctionne bien, il y a la possibilité de l'étendre et de proposer de nouvelles formations sur le territoire.

PHASAGE

- **Phase 1** : Mise en service du réseau hippomobile pour les scolaires ;
- **Phase 2** : Mise en service du réseau hippomobile pour les activités extra-scolaires ;
- **Phase 3** : Mise en service du réseau hippomobile pour les touristes.



Intitulé : création de nouvelles portions de véloroutes sur la communauté de communes de la côte d'albâtre.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Localisation : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

EN BREF

Agrandissement des véloroutes existantes et à venir dans l'optique de disposer d'un réseau de mobilités douces complètement maillé sur le territoire à destination des touristes et des habitants.

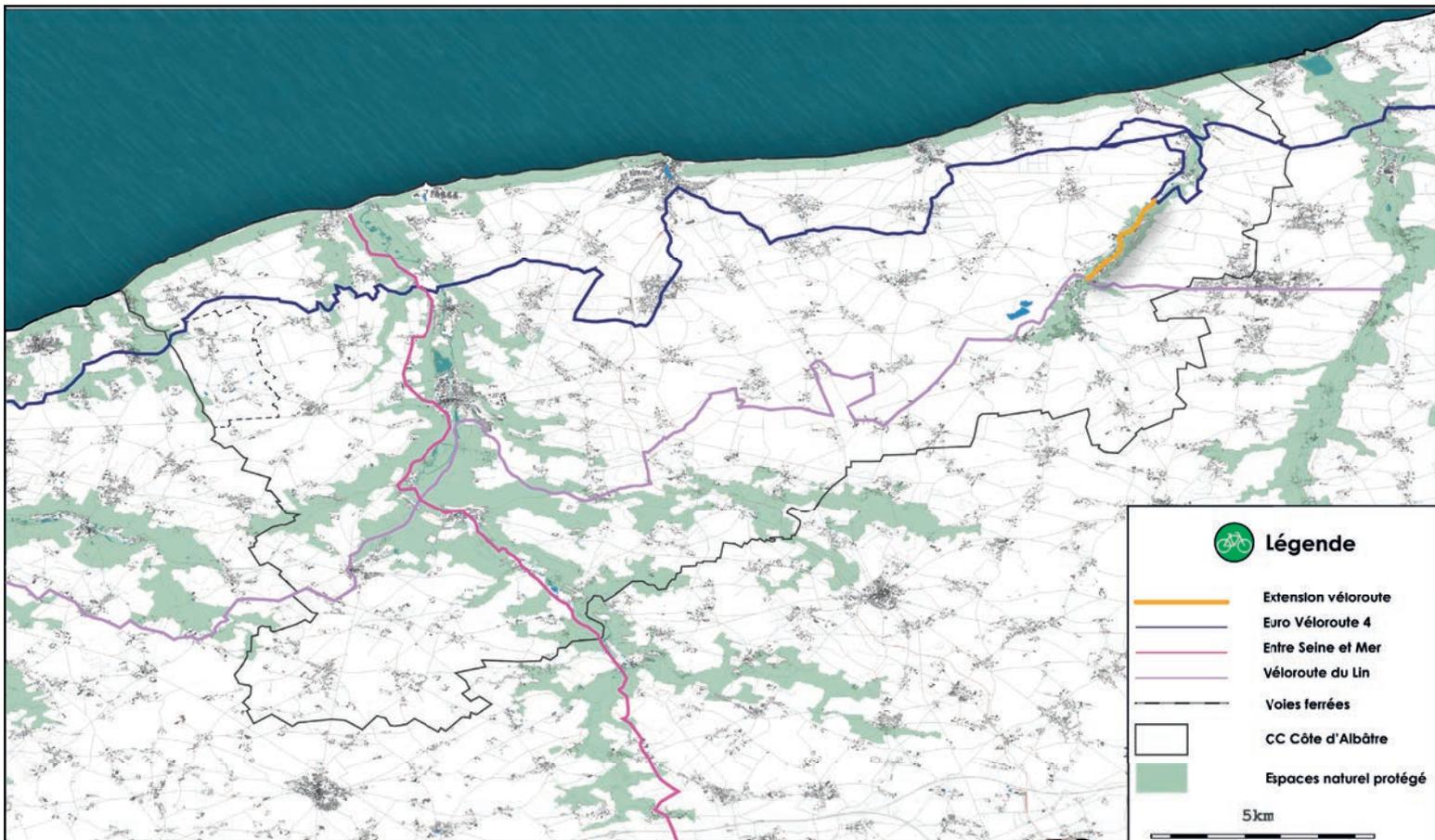


Figure 149 : Carte des tracés des véloroutes existantes et proposées.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille, 2019.

Types d'actions à mener :

| Investissement | Réhabilitation | Fonctionnement | Etude | Autres |
|----------------|----------------|----------------|-------|--------|
| ■ | ■ | □ | □ | □ |

Ce projet de véloroutes permet de mailler le territoire en réseaux de mobilité douce. Déjà traversé par trois véloroutes, le territoire de la CCCA ne permet pas actuellement de se déplacer à vélo avec confort et sécurité sur le réseau viaire. Poursuivre un effort d'aménagement de portions cyclables avec marquage au sol permet d'étendre ce réseau, attractif pour les habitants et les visiteurs issus du département, de la région ou d'ailleurs empruntant l'Euro-Véloroute 4, la Véloroute du Lin et la Véloroute entre Mer et Lin. S'agissant de la mise aux normes cyclables de portion de routes, certains travaux auront à être menés localement. Dès lors toutes les précautions nécessaires seront à observer de manière à ne pas endommager les éventuelles portions de réseau (d'eau, d'électricité ou de gaz) souterrain.



PROPOSITION DE PROJET

- **Contribution du projet aux enjeux**

Ce projet participe à renforcer le maillage du territoire, pour les habitants ainsi que pour les touristes. Il s'agit aussi d'une démarche engagée en faveur du développement durable, visant à renforcer le développement des modes doux sur le territoire. Il permet de préserver l'identité paysagère du territoire en valorisant son triptyque paysager unique (vallée – falaises – plateaux). En augmentant le maillage en voies cyclables sur le territoire, il devient plus simple pour les habitants de se déplacer sur le territoire. Cela favorise la mobilité des plus jeunes qui ne disposent pas d'un véhicule ni du permis, des sportifs adeptes de cyclisme et des touristes et vacanciers venus découvrir ou profiter du cadre naturel de la CCCA. S'il existe un maillage routier dense en CCCA, les voies sont souvent étroites et permettent à peine à deux véhicules de se croiser. Elles ne sont absolument pas adaptées à une circulation cycliste sécurisée, d'autant plus que les routes sont très fréquentées du fait de transports en commun inadaptés aux besoins des habitants qui se déplacent presque exclusivement en voiture personnelle. Développer l'offre en mobilité douce sur le territoire participe aux enjeux de développement de la mobilité, d'attractivité touristique et résidentielle, de réduction d'émission de gaz à effet de serre et de particules fines sur le territoire.



Figure 150 : Signalétique sur la véloroute du Lin.
Source : Atelier CCCA - Université de Lille, 2019.



• Description du projet

Actuellement, sur le Territoire, nous retrouvons deux véloroutes : l'Euro-véloroute 4 dont la portion traversant le territoire relie Dieppe à Fécamp via Saint-Valery-en-Caux, ainsi que la véloroute du lin qui se situe au sud de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre avec un tracé parallèle à la première. Ces deux véloroutes touchent deux populations différentes. La première concerne un public averti, en effet, le dénivelé y est assez important et une grande partie de trajet se fait en voie partagée. Tandis que la seconde s'intéresse plus aux familles, une grande partie de l'itinéraire se fait en site propre, quand elle traverse des routes la signalétique y est très claire (voir photo précédente).

La traversée du territoire de la Côte d'Albâtre via des pistes cyclables permet de découvrir ses paysages variés et d'avoir la possibilité de découvrir des points d'intérêts dans les villages traversés (églises, moulins, colombiers, châteaux...). De cette manière, les véloroutes participent activement à l'attractivité touristique et résidentielle du territoire.

Les détours de l'itinéraire de la Vallée de la Durdent :

Un nouveau tracé de véloroute sera validé par le Département Seine Maritime en 2019. Ce trajet partira de Veulette-sur-Mer, longera la vallée de la Durdent, passera au niveau du lac de Canel et s'achèvera à Grainville-la-Teinturière. La boucle nature (cf fiche valorisation du tourisme) passant à proximité, des détours sont proposés afin de découvrir la faune et la flore locale.

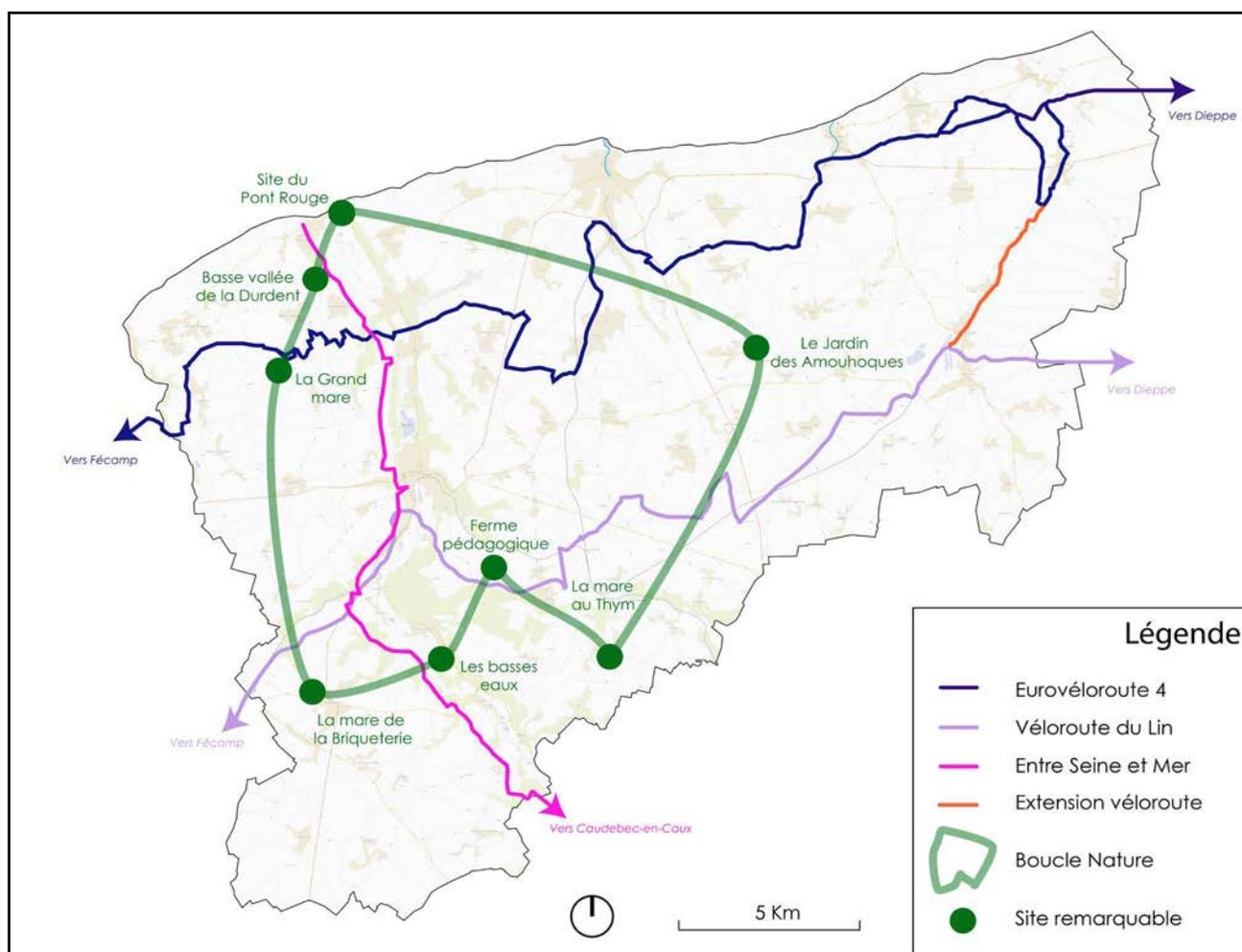


Figure 151 : Entre Seine et Mer, détours avec intérêts naturels de la CCCA en 2019.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



Deux possibilités d'aménagement :

- Ces détours pourront être aussi très minimalistes dans un premier temps, avec juste une signalétique indiquant les différents sites naturels à proximité ;
- Par la suite, ces détours pourront suivre le cahier des charges du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) afin de pouvoir y postuler par la suite et être mis en lien avec le parcours Entre Seine et Mer et ainsi potentiellement bénéficier des subventions du département pour leur aménagement.

La véloroute du Dun :

Un nouveau tracé de véloroute sera validé par le Département Seine Maritime en 2019. Ce trajet partira de Veulette-sur-Mer, longera la vallée de la Durdent, passera au niveau du lac de Caniel et s'achèvera à Grainville-la-Teinturière. La boucle nature (cf fiche valorisation du tourisme) passant à proximité, des détours sont proposés afin de découvrir la faune et la flore locale.

Deux possibilités d'aménagement :

- Ces détours pourront être aussi très minimalistes dans un premier temps, avec juste une signalétique indiquant les différents sites naturels à proximité ;
- Par la suite, ces détours pourront suivre le cahier des charges du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) afin de pouvoir y postuler par la suite et être mis en lien avec le parcours Entre Seine et Mer et ainsi potentiellement bénéficier des subventions du département pour leur aménagement.

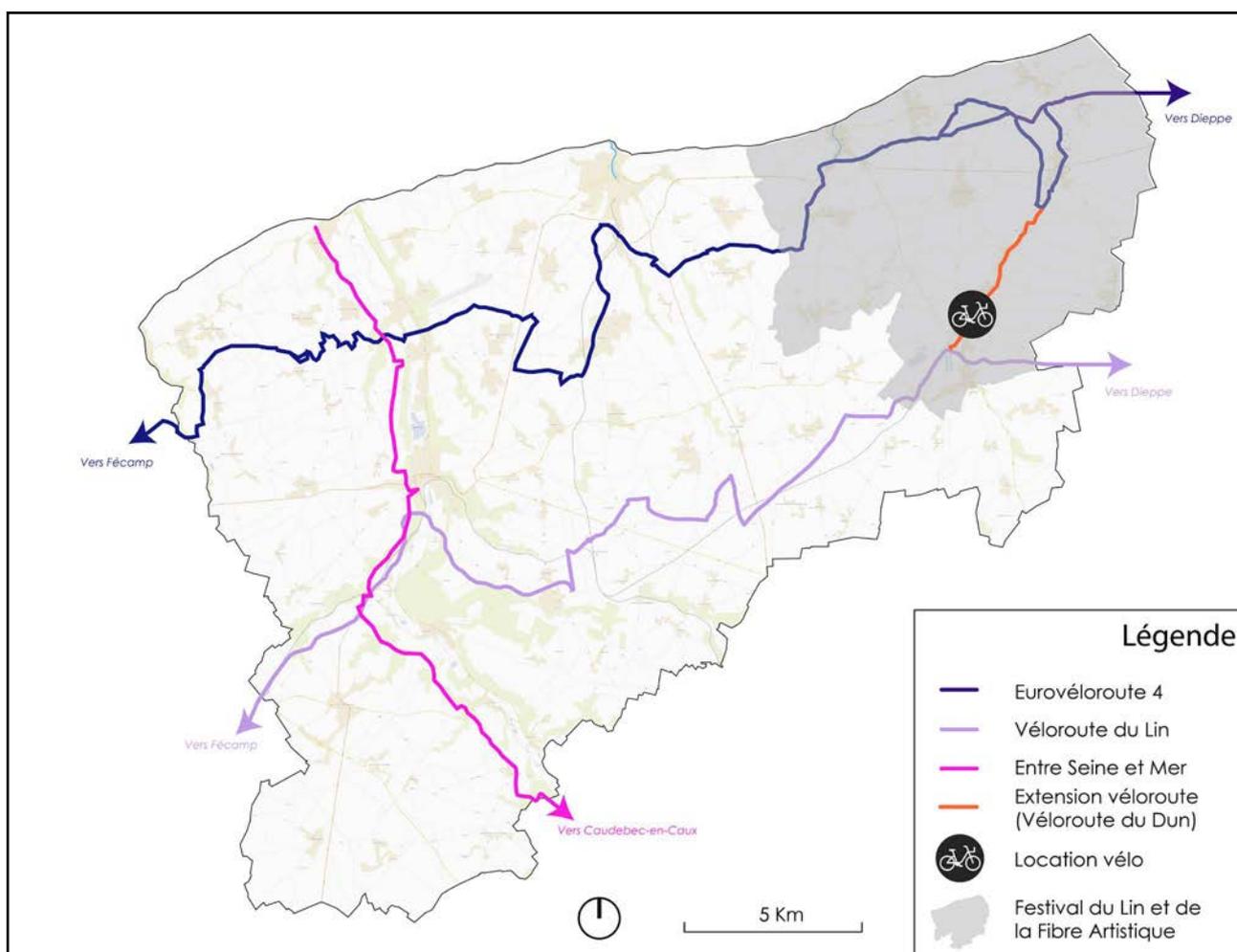


Figure 152 : Véloroute du Dun au coeur du festival du lin et de la fibre artistique de la CCCA en 2019.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



BUDGET

- **Dépenses (coût global)**

Véloroute du Dun

Une création d'une véloroute en prenant pour référence le croquis ci-dessous en moyenne revient entre 90 et 100€ le m², ce prix comprend :

- Trottoirs ou pistes cyclables : béton désactivé, laniérages pavés béton grenailé, bordurettes béton grenailé ;
- Éclairage : mâts acier peint et mobilier urbain ;
- Plantations d'alignement 18/20 ;
- Bandes vertes : 80 % gazon, 20 % Arbustes ou plantes tapissantes (voir Figure 153).

Ce qui reviendrait à environ $95€ \times 5\,000 \approx 475\,000$ € HT

- **Valorisation du territoire par le projet**

Aides :

FEDER/FSE

6.4 Investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles

FEADER 2014-2020

7.4 Développer l'offre de services de proximité pour la population rurale

7.5 Pour un tourisme rural et durable en Haute- Normandie

En ce qui concerne les détours de l'itinéraire de la Vallée de la Durdent, il est potentiellement envisageable de proposer au département de prendre en charge une partie des frais.

Retour sur investissement :

Ce projet s'adresse à la population du territoire et aux visiteurs et ainsi profite aux restaurateurs, aux gîtes et hôtels, aux structures sportives et aux associations culturelles. Il participe à la création d'une image touristique complète de la CCCA et y comprend les communes les plus récemment intégrées au territoire.

PHASAGE

- **Phase 1** : Mise en place de la signalétique des détours de l'itinéraire de la Vallée de la Durdent. Étude pour la réalisation du tracé de la véloroute du Dun.
- **Phase 2** : Réalisation de la véloroute du Dun.



Mails piétons-cycles plantés

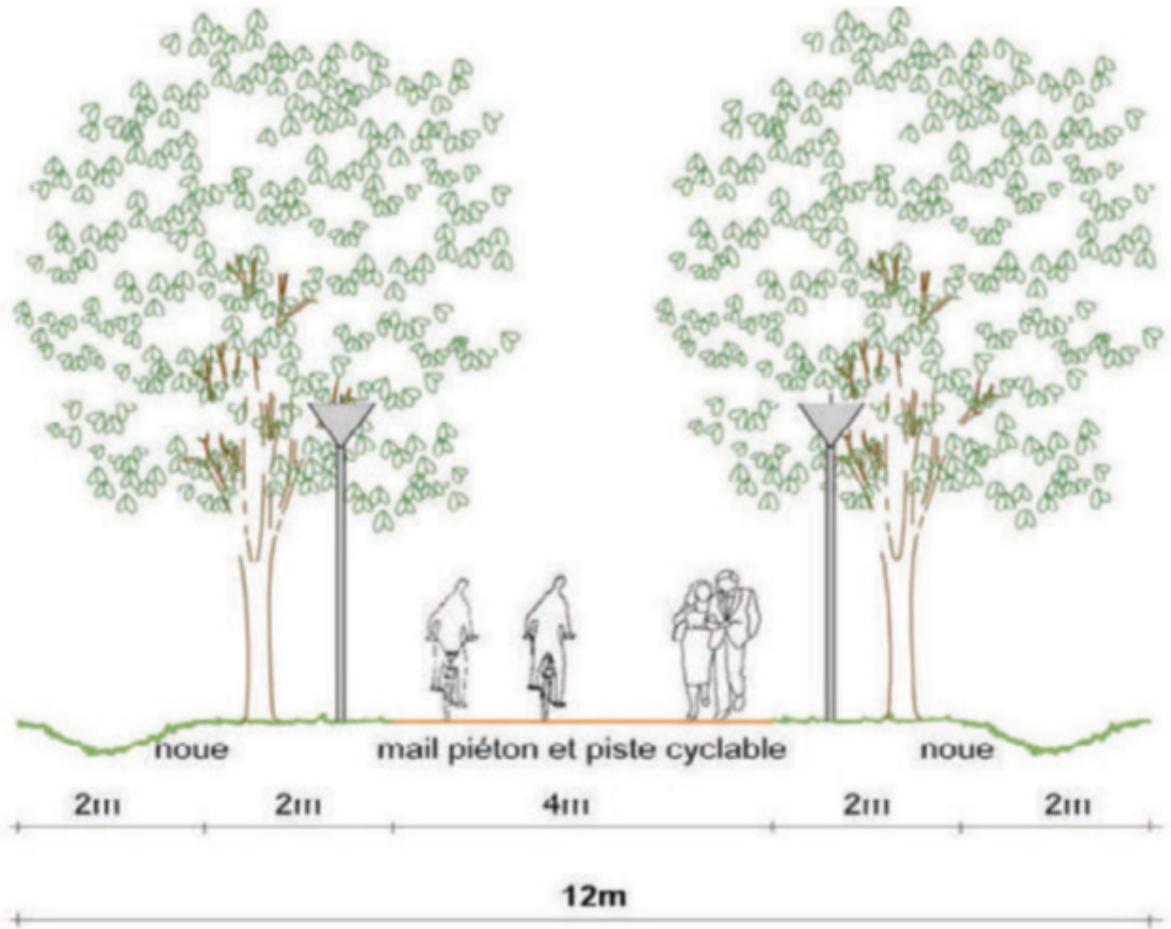


Figure 153 : Exemple d'aménagements pour la véloroute du Dun.

Source : Réseau national des aménageurs - 2018.



Intitulé : Développement du festival du lin et de la fibre artistique.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Localisation: Les communes de l'ancien EPCI Entre Mer et Lin, nouveau territoire intégré de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

EN BREF

Proposition de renforcement du festival existant avec pour but l'évolution de sa capacité de gestion et un agrandissement ultérieur de manière à intégrer l'ensemble de la CCA au sein du dispositif culturel et touristique mis en place pour le festival.



Figure 154 : Affiches du festival du lin et de la fibre artistique.

Source : Festivaldulin.org

Types d'actions à mener :

| Investissement | Réhabilitation | Fonctionnement | Etude | Autres |
|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Le Festival du Lin et de l'Innovation est une manifestation culturelle qui célèbre l'utilisation du lin textile dans diverses applications de l'habit à la construction, en passant par le linge de maison, la cuisine, les cosmétiques... Il permet de rassembler l'ensemble de la population locale ainsi que les touristes autour des dons offerts par la fleur de lin et sa transformation. Se tenant une fois par an en période de floraison, c'est un élément fort des temporalités que traverse le territoire. Le lin est un élément fort de l'identité et du paysage cauchois. Valorisé par d'autres territoires environnants comme Doudeville, le lin est un élément fort de l'histoire, de la tradition et de l'activité du Pays de Caux. Fédérateur et sources d'innovations techniques, artistiques et sociales, la valorisation culturelle du lin est un moteur de l'attractivité et de la dynamisation du territoire de la CCA, et ses alentours.



PROPOSITION DE PROJET

• *Contribution du projet aux enjeux*

Le Festival du Lin et de l'Innovation est un événement organisé par l'Association «Alliance et Culture» qui célèbre le lin, production phare de l'agriculture cauchoise. Il met aussi en avant le rayonnement du patrimoine des villages participants, et plus largement du Pays du Plateau de Caux Maritime, l'un des berceaux du Lin Normand. Le festival se tient chaque année depuis 28 ans sur une dizaine de communes : Veules-les-Roses, Sotteville-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer, La-Chapelle-sur-Dun, Saint-Pierre-le-Vieux, La Gaillarde, Saint-Pierre-le-Viger, Fontaine-le-Dun, Angiens, et quelques hameaux. Chacune de ces communes accueille un ou plusieurs artistes dans des espaces qu'elles mettent gracieusement à disposition de l'association le temps du festival. Celui-ci dure trois jours et rassemble plusieurs milliers de visiteurs tous les ans.

Le Festival est un incontournable moment de l'animation touristique de la Côte d'Albâtre et est victime de son succès. La circulation devient très compliquée sur le littoral durant le weekend tant l'événement attire de monde. Les bénévoles, dont les rangs sont composés en majorité de retraités locaux, deviennent de plus en plus surchargés au risque de voir leur nombre se réduire quand la fréquentation croît.

L'intérêt de ce festival ne réside pas seulement que dans son intérêt touristique et culturel mais dans sa très forte capacité de fédération des acteurs politiques au-delà de leurs divergences d'opinions. Il est un bon moyen de compléter l'intégration de l'ancien EPCI entre Mer et Lin absorbé en 2015 par la CC Côte d'Albâtre autour d'un élément que les deux territoires partagent ; l'identité cauchoise et le lin.

Il fonctionne grâce aux dons effectués par les commerces des communes qu'il investit, ce qui lui permet de défrayer les artistes exposants mais pas de les payer et jouit d'une excellente reconnaissance sur le territoire. Aussi il pourrait être un élément culturel en mesure de rassembler toutes les communes de la CC Côte d'Albâtre entre elles et leur fournir une identité très visuelle. Il pourrait alors être intéressant, dans le temps, d'étendre progressivement l'accueil des expositions des anciennes communes de la CC Entre Mer et Lin à l'ensemble de la CC Côte d'Albâtre. Cela pourrait avoir un impact fort sur les revenus tirés du tourisme. Un des reproches fait au festival est de proposer trop d'activités sur un temps trop court, un moyen d'y remédier est d'étendre dans le temps la durée du festival, mais il reste tributaire de la floraison de la fleur du lin pour son positionnement dans le calendrier.

L'étape suivante serait de collaborer avec la manifestation de Doudeville Le Lin en Fête. Les deux événements, ne célèbrent pas les mêmes secteurs de la filière lin, entre l'agriculteur et le transformateur et son commerçant, mais ils sont compatibles. Les associer permettrait de développer plus de synergie entre ces territoires voisins ainsi que de renforcer l'offre touristique normande.



- **Fonctionnement**

Le fonctionnement du festival ne change pas de celui de festival habituel et ne change pas dans la manière de l'organiser hormis l'assistance apportée par les équipes en charge de l'animation et de l'entretien des Quais. Celles-ci peuvent-être conventionnées afin de prêter main-forte aux équipes de bénévoles de l'association.

S'agissant d'un phénomène ponctuel, aucune préconisation d'aménagement n'est à prendre en considération, à l'exception des réflexes usuels de protection de l'environnement, notamment par la gestion des déchets engendrés par une forte fréquentation touristique sur un temps court.

BUDGET

- **Dépenses (coût global)**

Coût de mise en place :

Location matériel, ravitaillement des bénévoles et défraiement des artistes : 262 000 € (approx. 2014, estimation basée sur 26 477 visites payantes à 10€ avec bénéfice de 2 700€).

Coût de fonctionnement :

- 1 à 2 salariés temps plein ;
- 1 salarié mi-temps ;
- Bénévoles.

- **Valorisation du territoire par le projet**

Aides : État, Région et Département.

Retour sur investissement :

Gains éventuels :

- Développement du tourisme ;
- Hausse de la fréquentation des commerces du territoire ;
- Fidélisation de visiteurs et exposants ;
- Création de nouvelles activités ;
- Mise en place d'une identité Côte d'Albâtre.

Emplois générés : 1 à 2 directement, un à plusieurs dizaines indirectement.



PHASAGE

- **Phase 1** : À partir de l'ouverture des Quais et des e-centers, attribution de ces espaces pour accueillir les activités du festival. Recrutement d'agents pour renforcer ou assister Alliance Culture dans l'organisation de l'événement ;
- **Phase 2** : Extension géographique du festival du lin en CC Côte d'Albâtre au fur et à mesure du développement du cluster du lin et de ses activités associées ;
- **Phase 3** : En partenariat avec la manifestation Le Lin en Fête de Doudeville, développement d'une offre tarifaire préférentielle pour la fréquentation des deux festivals.



Figure 155 : Exposition, défilé et atelier durant le festival du lin en 2018.

Source : Festivaldulain.org & Alain Masschelin - 2019.

Fiche Projet - Clos-masure témoin



Intitulé : Clos-masure témoin animé par l'association Clos Masure - Racine & Avenir de Caux.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Localisation : à déterminer en fonction des opportunités immobilières.

EN BREF

Reconstitution d'un clos-masure historique dans le but de faire connaître et de sensibiliser les habitants et les touristes aux particularités architecturales et fonctionnelles du territoire cauchois. Il accueillera aussi les collections aujourd'hui conservées par l'association Clos-Masure – Racine & Avenir de Caux.

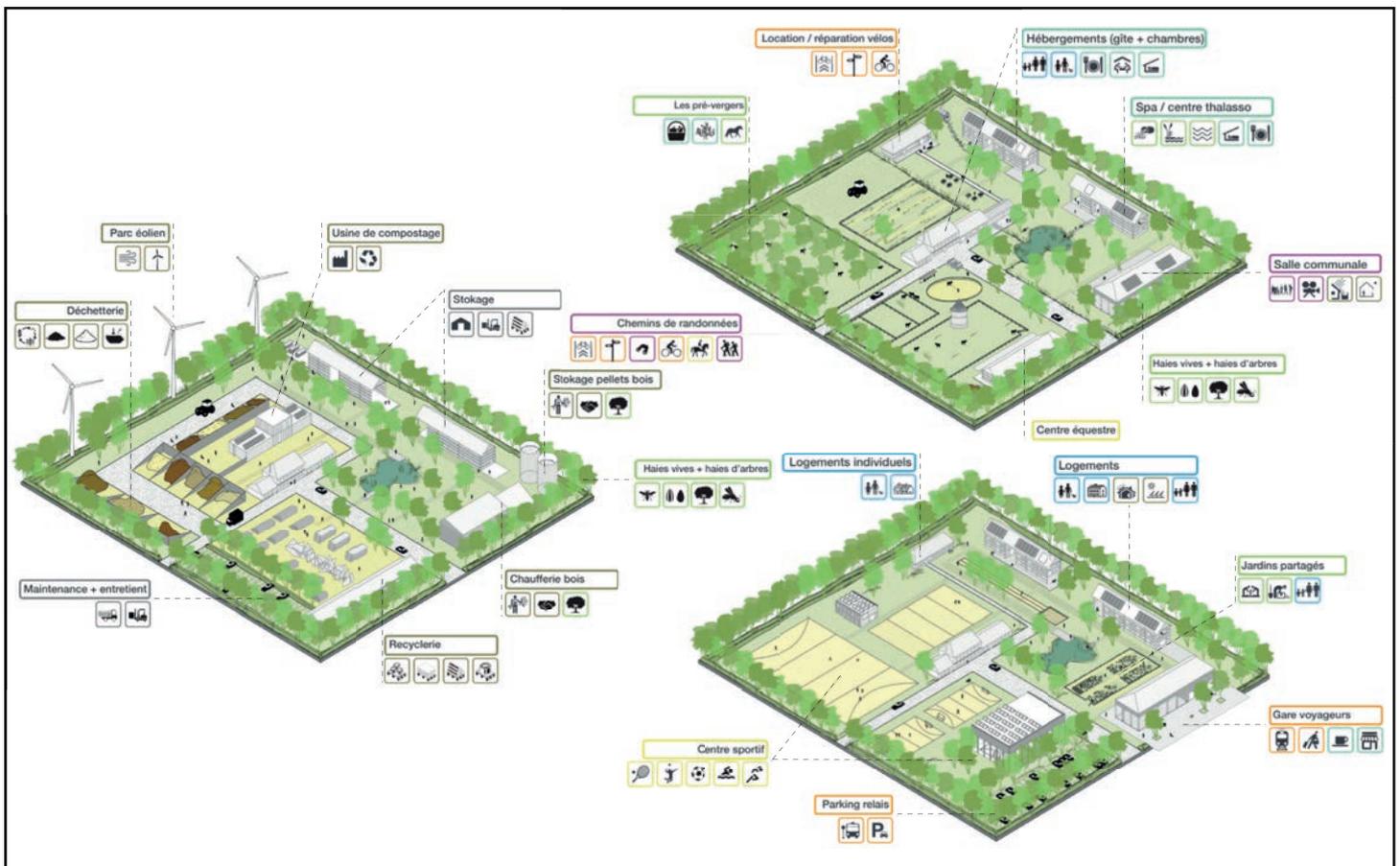


Figure 156 : Proposition de réaménagement de clos-masures.

Source : Concours UP albâtre - Équipe SWARM - 2015.

Types d'actions à mener :

| Investissement | Réhabilitation | Fonctionnement | Etude | Autres |
|----------------|----------------|----------------|-------|--------|
| ■ | ■ | □ | □ | □ |

La création d'un clos-masure témoin répond à des enjeux de créations d'emplois et de valorisation de l'existant. Ce lieu sera l'occasion d'aider les locaux et les touristes à s'inscrire dans une nouvelle perception sensible de la vie et du patrimoine cauchois. Il est important que le clos-masure témoin soit connecté à un bon réseau internet pour faciliter sa gestion, c'est pourquoi lors de sa réhabilitation, il faudra prendre en compte l'installation du futur réseau fibre.



PROPOSITION DE PROJET

• *Contribution du projet aux enjeux*

Le clos-masure est un des éléments forts de la Côte d'Albâtre. Caractéristique essentielle de l'identité locale, il est en bonne voie pour être classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Actuellement, il n'existe pas de clos-masure ouverts au public car ce sont des propriétés privées très souvent associées d'une exploitation agricole. Le clos-masure témoin sera un lieu d'accueil et de visite qui renforcera l'attractivité du territoire et surtout permettra aux habitants et aux visiteurs d'apprendre, à travers l'histoire des clos-masure, à comprendre le territoire cauchois. De plus, ce projet va plus loin il permet de produire de l'innovation systémique rurale en mettant en place un projet qui se base sur l'exploitation d'éléments de patrimoine existant sur le territoire dans une perspective de sensibilisation aux modes de vie hérités, leur justification sur un territoire et leur entretien dans le temps, notamment en matière de pratiques en accord avec la préservation des écosystèmes. Il est un formidable moyen de conservation du patrimoine architectural, culturel, paysager et naturel cauchois.

• *Description du projet*

Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, l'association Clos Masure - Racine & Avenir de Caux réunit 12 collections d'objets issus du patrimoine cauchois dont 10 risquent de se retrouver sans propriétaires successeurs. L'association possède 1700 m² de collection répartie dans trois hangars. Son objectif est de travailler à la reconstitution d'un clos-masure et d'y présenter dans chacun des bâtiments le matériel approprié. Ce projet a pour objectif d'encourager la création de ce lieu en proposant à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre d'acheter un clos-masure et de le réhabiliter. L'animation du clos-masure et sa gestion seront opérées par l'association.



Figure 157 & 158 : Atelier de permaculture avec enfants & gîtes dans cabanes en bois.

Sources : Lanouvellerépublique.fr & cabanesclosmasure.fr



Ce projet est très intéressant d'un point de vue touristique car il peut permettre d'appuyer la candidature des clos-masure au patrimoine mondial de l'UNESCO qui est actuellement passée en première commission. Au-delà de l'aspect touristique, le clos-masure témoin concernera aussi les habitants à travers des ateliers de sensibilisation en lien avec le pôle concertation active et productive de la Maison du Territoire, pour apprendre et comprendre les clos-masures.

• **Fonctionnement**

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre sera propriétaire du site et l'association se chargera de la gestion de son exploitation et ponctuellement de son animation. Clos Masure - Racine & Avenir de Caux a déjà commencé à acheter des éléments importants pour la création de cet écomusée : un manège (le seul intact du pays de Caux), une pilerie et un pressoir, en plus, des collections personnelles des différents bénévoles. Durant cette période d'ouverture, les scolaires seront conviés à venir découvrir l'histoire des clos-masures. Diverses activités seront proposées : fabrication de pain, découverte de la permaculture, etc. Le jardin potager sera régulièrement utilisé par le service environnement et découverte du territoire de la Maison du Territoire afin de mettre en avant l'utilisation de nouvelles méthodes de culture.



Figure 159 : Exemples de collection pouvant intégrer le clos-masure témoin (collection de Patrick Monville).

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



En tant que lieu de savoir, le clos-masure témoin est un espace ouvert à l'événementiel, aux rencontres, il sera possible d'accueillir diverses expositions temporaires. L'accessibilité au site est un élément à prendre en compte pour les PMR, il n'est pas envisageable de concevoir des projets sur un territoire innovant sans penser à l'ensemble de la population. L'accès au site se fera en fonction de l'emplacement du clos-masure et du foncier périphérique, différentes solutions peuvent être proposées. Durant l'été si le clos-masure a la chance d'être dans le secteur d'un haras, une calèche pourra être proposée aux touristes pour accéder au site. Pour compléter l'offre, un lieu de restauration sera en lien avec le four à pain. Ce lieu de restauration sera un espace consacré à la valorisation et la promotion des produits locaux. Un gîte pourra être mis en place si la taille du clos-masure le permet. Sous forme traditionnelle ou sous forme plus contemporaine comme c'est le cas à Bracquetuit où des cabanes sont proposées au sein d'un clos-masure.

De novembre à mars durant sa fermeture, les divers centres de formations présents sur le territoire auront l'occasion de pouvoir mettre en pratique leurs enseignements au sein du clos-masure témoin, des chantiers d'insertion pourront aussi participer à l'entretien du clos-masure témoin.

L'association Clos Masure - Racine & Avenir de Caux désire un lieu de 1,7 hectare afin d'avoir suffisamment d'espace pour pouvoir accueillir divers événements.

Différents éléments sont présents dans le clos-masure témoin : une maison de maître ou une chaumière, un jardin potager, un verger, un espace pour les expositions, une écurie, un four à pain, un pressoir, une étable, un poulailler, une porcherie, un cellier, une charreterie et colombier si clos-masure seigneuriale.

BUDGET

• Dépenses (coût global)

Coût de mise en place :

- Achat du clos masure : entre 500 000 € et 600 000 € ;
- Réhabilitation du clos-masure : indéterminée.

Coût de fonctionnement :

- Espace vert : équipe mobile (voir fiche - maison du territoire) ;
- Communication : Département & UNESCO ;
- Entretien du site :

| Description | Quantité | Prix unitaire | Prix total TTC |
|--------------------------|----------|---------------|-------------------|
| Emploi : tâches diverses | 6 | 7,72 € net/h | 7 028,04 € |
| Bénévolat : animation | 10 | - | - |
| TOTAL par an | | | 7 028,04 € |



• Valorisation du territoire par le projet

Aides :

- Département ;
- Région ;
- Fonds Européens dont programmes FEADER et LEADER et INTERREG ;
- Si classement à l'UNESCO : Fonds du patrimoine mondial.

Retour sur investissement :

Gains éventuels :

- Billetterie ;
- Fréquentation touristique du territoire ;
- Conservation et préservation d'écosystèmes ;
- Sensibilisation de la population au patrimoine architectural et environnemental de la CCCA.

Emplois générés : Personnel d'entretien et retombées sur l'activité touristique (gîtes, hôtels, services, commerces...).

PHASAGE

- **Phase 1** : Achat du clos-masure ;
- **Phase 2** : Réhabilitation du clos-masure (en fonction de son état à l'aide des formations locales et chantiers d'insertions) ;
- **Phase 3** : ouverture au public et développement des activités.

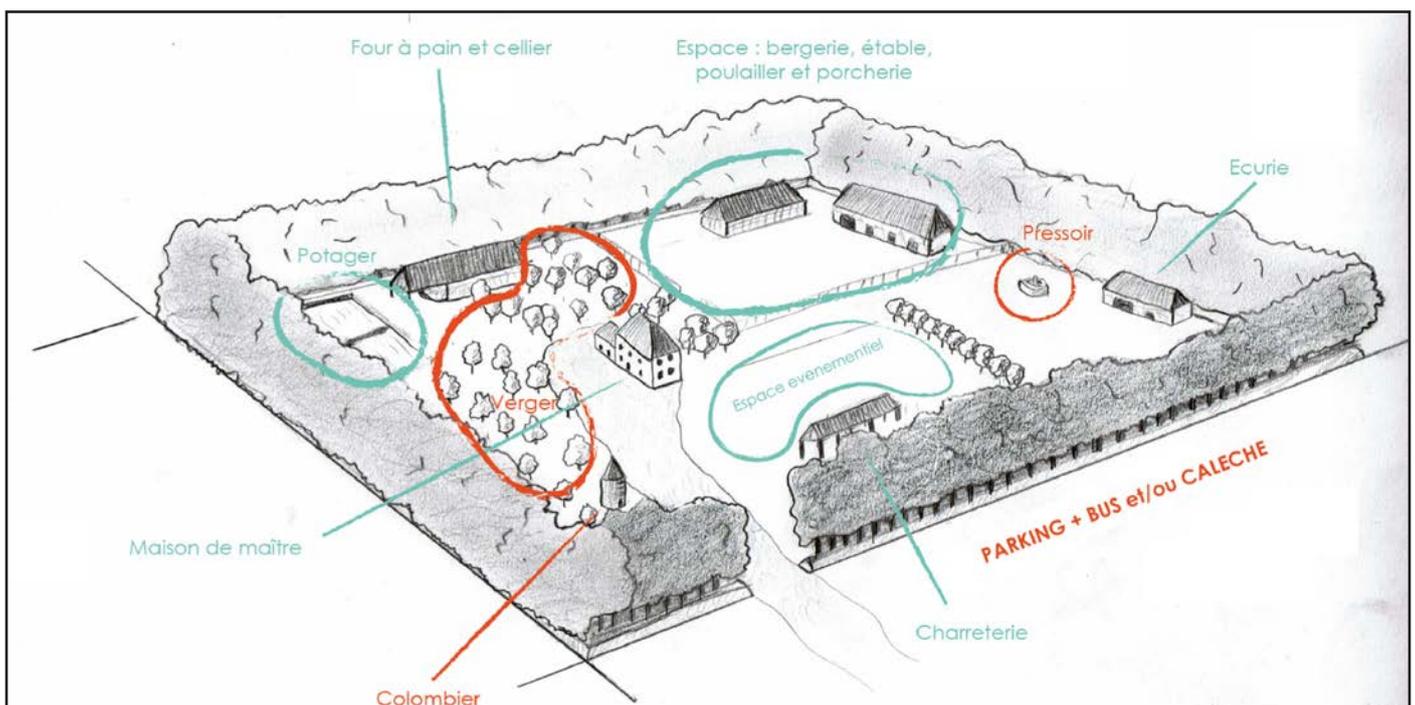


Figure 160 : Exemples de clos-masure témoin possible.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.





Intitulé : Valorisation du tourisme sur la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Localisation : ensemble de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

EN BREF

Valorisation du tourisme existant et mise en lien avec les nouveautés proposées par le Projet de Territoire dans le but de proposer une offre touristique ayant une logique d'ensemble et participant à l'élaboration d'une identité commune aux habitants de la CCCA.



Figure 161 : Éléments patrimoniaux touristiques en CCCA.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

Types d'actions à mener :

| Investissement | Réhabilitation | Fonctionnement | Etude | Autres |
|----------------|----------------|----------------|-------|--------|
| ■ | ■ | ■ | □ | ■ |

La valorisation du tourisme répond à des enjeux de créations d'emplois, de mise en réseau des différentes activités présentes et à venir, le tout en prenant en compte le temps sous toutes ses formes. Ce projet s'inscrit dans le contexte rural du territoire est en fait une force. Il a aussi l'ambition de présenter l'ensemble du territoire de la CCCA comme un espace partageant la même identité cauchoise sur un ensemble paysager cohérent.



PROPOSITION DE PROJET

• Contribution du projet aux enjeux

L'écotourisme est une démarche touristique engagée en faveur du développement durable visant à préserver la biodiversité et les ressources culturelles d'une zone naturelle. Voir le tourisme sous cet angle permet de préserver l'identité locale du territoire. Mais aussi de produire de l'innovation systémique rurale, mettant en place des cercles vertueux, en utilisant les circuits courts à travers la vente de produits locaux par exemple. Enfin, le projet compte exploiter les ressources déjà présentes sur le territoire, tout en valorisant les savoirs locaux, comme l'artisanat. De cette manière, il contribue au développement des dynamiques économiques sur le territoire ainsi qu'à l'élaboration d'une identité à laquelle peuvent se rattacher les habitants de la CCCA.

• Description du projet

Le projet de valorisation du tourisme a pour objectif de mettre en valeur et enrichir l'existant. Les différentes activités proposées ne doivent pas toucher seulement les touristes de passages comme c'est le cas actuellement. Ils doivent toucher un tourisme plus large, il faut que les individus aient envie de rester longtemps sur ce territoire. Il s'agit de capter différents profils de touristes, ceux pratiquant le tourisme balnéaire, les adeptes du monde rural et de l'environnement, les aficionados de la production énergétique ainsi que fournir des moyens de se divertir aux professionnels en déplacement sur le territoire.

Pour ce faire 3 itinéraires sont mis en place :

- Boucle nature
- Boucle histoire et patrimoine
- Parcours énergie.

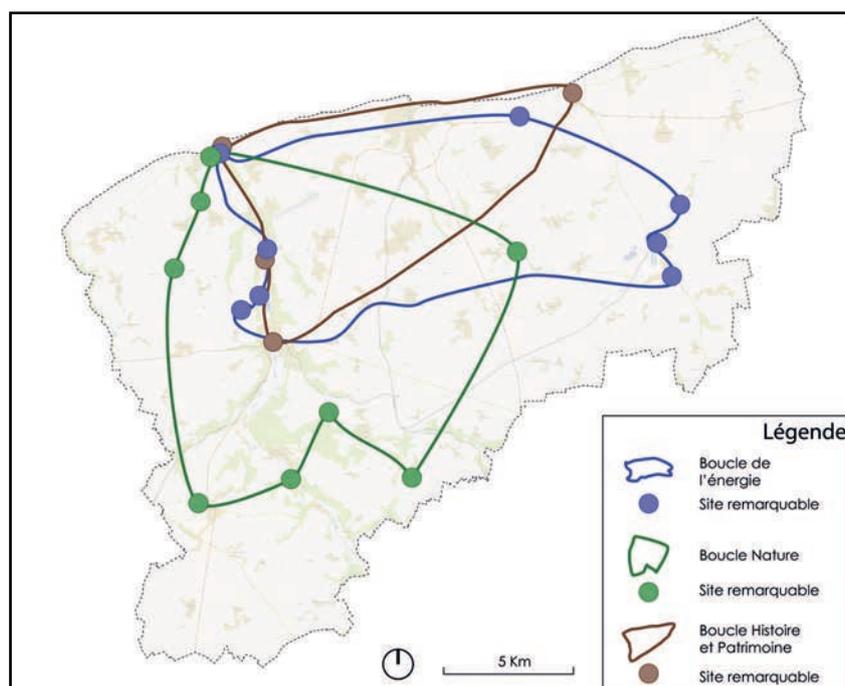


Figure 162 : Carte des 3 grands itinéraires proposés.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



Boucle Nature

La boucle nature a pour ambition de valoriser les sites naturels de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre existant et à venir.

La météo normande peut être un frein pour le tourisme, c'est pourquoi mettre en place un lieu supplémentaire pouvant accueillir les touristes par mauvais temps est un atout pour la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. Le clos-masure témoin (voir fiche Clos-Masure Témoin) se place dans cette optique. Il est prévu qu'il soit en lien avec la boucle nature et/ou la boucle histoire et patrimoine, néanmoins, ne sachant pas son emplacement actuellement, il n'est pas possible de le mettre dans les tracés.

Le géocaching (utilisation de la géolocalisation par satellite pour rechercher ou dissimuler des caches dans divers endroits) est une solution intéressante pour attirer une nouvelle fréquentation touristique, ainsi que diversifier les loisirs à destination des habitants. Actuellement, il est présenté dans les brochures et son offre est intéressante (voir capture d'écran), mais la mauvaise connexion internet limite sa pratique. Néanmoins, l'arrivée de la fibre en 2022 peut donner de nouvelles perspectives. Le géocaching sera ainsi accessible à plus de populations. Il pourrait toucher une population plus large et permettre aux locaux de redécouvrir leur territoire, de se le réapproprier. L'offre de géocaching pourra être associée aux différents ateliers qui seront mis en place au sein de la Maison du Territoire. De plus, la société géocaching est associée à diverses bonnes pratiques environnementales. Par exemple, les « EarthCaches » donnent l'opportunité de perfectionner ses connaissances sur la géologie et de visiter des lieux géologiques épatants.

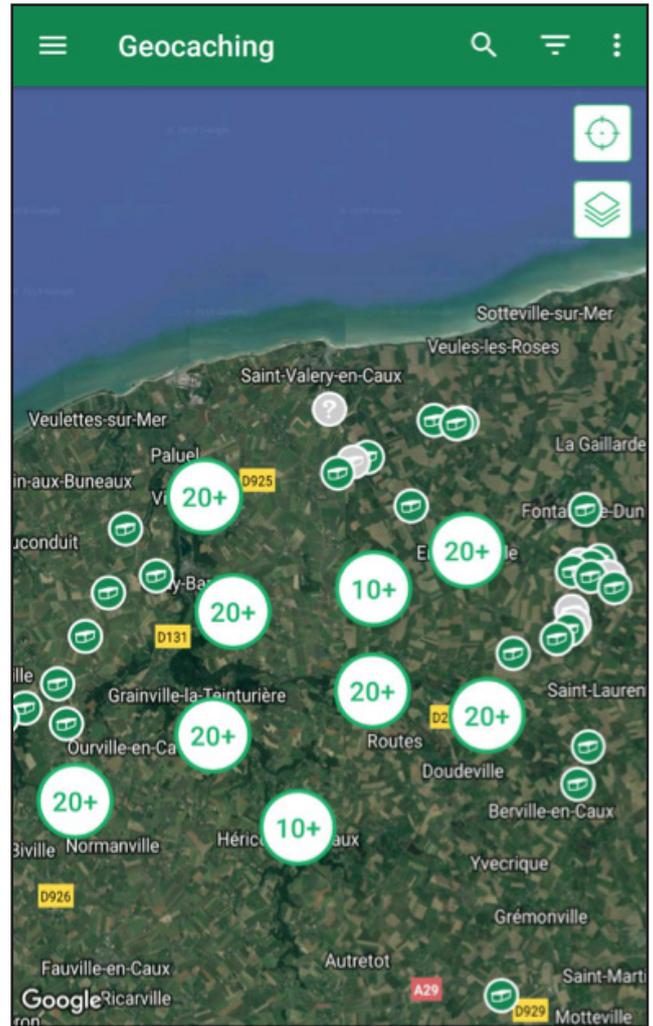


Figure 163 : Géocaching en CCCA en 2019.

Source : tourismemaauricie.com



Figure 164 : Géocaches.

Source : tourismemaauricie.com



Les communautés locales de géocaching tissent des liens avec les gestionnaires des parcs et forêts pour encourager la pose réfléchie de cache, la sensibilisation à l'environnement et bien sûr le géocaching¹. Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, une ferme pédagogique existe déjà, il s'agit de la Ferme de la Sansonnette à Bosville. Elle est incluse dans la boucle nature et une proposition sera faite pour qu'elle le soit aussi dans une extension de la véloroute. D'autres lieux dans cet esprit-là peuvent voir le jour, par exemple, des fermes utilisant la permaculture et voulant faire partager cette technique aux curieux.



Figure 165 : Ferme de la Sansonnette (Bosville).
Source : Bruno Baudoin.

Elle est incluse dans la boucle nature et une proposition sera faite pour qu'elle le soit aussi dans une extension de la véloroute. D'autres lieux dans cet esprit-là peuvent voir le jour, par exemple, des fermes utilisant la permaculture et voulant faire partager cette technique aux curieux.

¹ Site officiel Geocaching

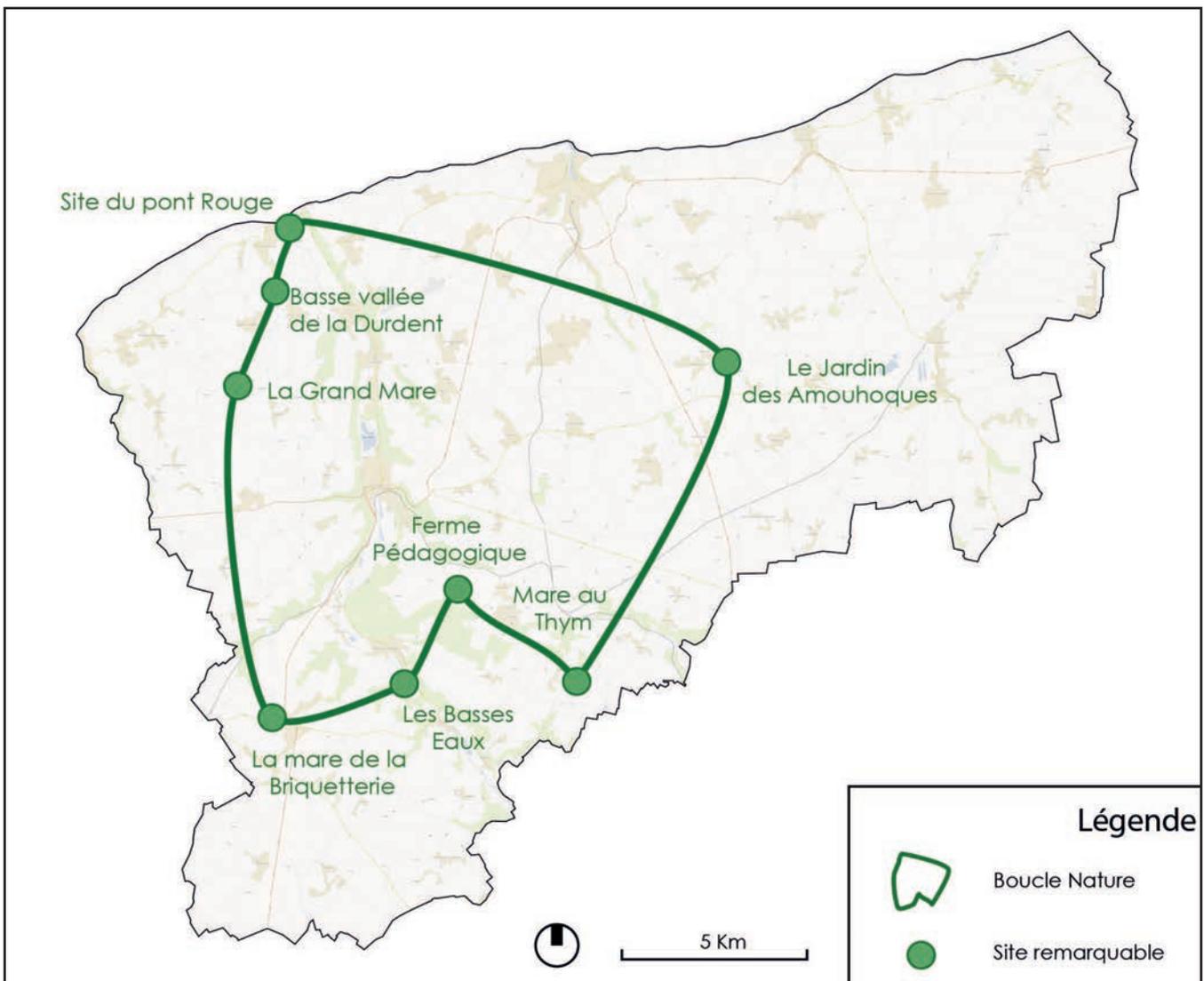


Figure 166 : Carte de la boucle nature en CCCA.
Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



Boucle Histoire et Patrimoine

Le projet "Mémoire d'Albâtre", se compose des sites historiques de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre comme ses châteaux et églises. En outre, les bunkers disposent du label D-DAY, terre de liberté. Ce label participe à la promotion touristique de la Seconde Guerre Mondiale en Normandie et attire beaucoup de monde. Sur la Côte d'Albâtre, il ne s'agit pas d'une reconstitution de différents bunkers mais d'un lieu d'exposition empreint de nature avec un parcours d'interprétation historique. Des bunkero-logues viennent de temps en temps faire des présentations aux touristes, néanmoins, n'ayant pas suivi de formation dans ce domaine, ils n'ont pas les compétences nécessaires pour communiquer avec les individus, surtout avec les scolaires. C'est pourquoi, il est intéressant de mettre en place différentes formes de communication : livrets d'interprétations, applications numériques, etc. En ce qui concerne ces applications, les QR codes sont une solution déjà mise en place dans le cadre du D-DAY, terre de liberté, sur d'autres villes de la région. Il semble intéressant de les intégrer au projet.



Figure 167 : Borne QR Code
Source : Châteauneuf-les-Martiques.

Au-delà du tourisme d'histoire, les QR codes peuvent concerner des parcours orientés autour de la nature, afin de découvrir de manière interactive les particularités du territoire et ainsi que d'attirer un nouveau type de touristes.



Figure 168 : Carte du parcours historique avec QR code à Caen.
Source : Caenlamer.fr

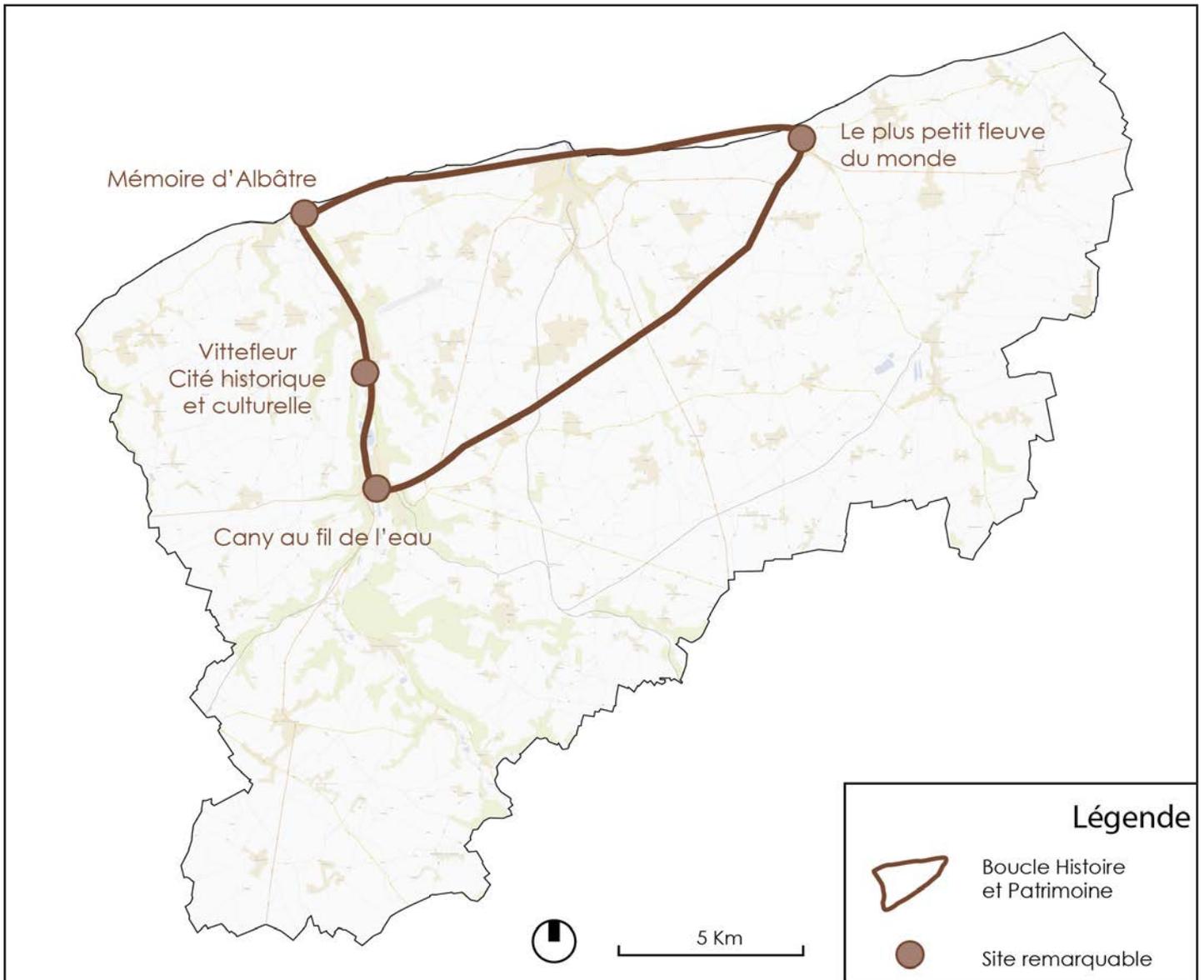


Figure 169 : Carte de la boucle Histoire et Patrimoine en CCCA.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



Parcours de l'Énergie

Cette boucle est l'occasion de voir les différentes formes d'énergies renouvelables mises en place sur le territoire. Elle concerne d'abord l'éolien offshore, avec l'observatoire situé sur la commune de Veulettes-sur-Mer puis la station de méthanisation et d'épuration de Malleville-les-Grès. En longeant la vallée de la Durdent, on y découvre différents moulins hydrauliques. La boucle se poursuit avec la Maison du Territoire (si elle se positionne sur le site de la Maggi) et le Bassin de stockage surplombant le lac de Caniel. Elle rejoint ensuite le sud-est de la CCCA pour découvrir la station de méthanisation de Brametot, puis remonte la vallée du Dun en explorant le réseau de transformation des déchets verts. Elle se termine enfin avec le champ photovoltaïque de Manneville-ès-Plains

Le Territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre doit se différencier des intercommunalités environnantes. Le Projet de Territoire ayant pour objectif de mettre en place un territoire largement supporté par les énergies renouvelables et ayant le moindre impact environnemental et paysager négatif, il est intéressant de mettre cela en avant dans l'offre touristique. Cette boucle de l'énergie est ainsi proposée pour les curieux, mais aussi pour les autres intercommunalités ou entreprises désireuses d'en apprendre plus sur ces nouvelles formes d'énergie. Ceci afin de faire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, un territoire immédiatement identifiable comme pionnier dans l'excellence énergétique. De plus, la Communauté de Communes sera le lieu idéal pour des touristes voulant profiter des vacances avec un faible impact sur l'environnement.

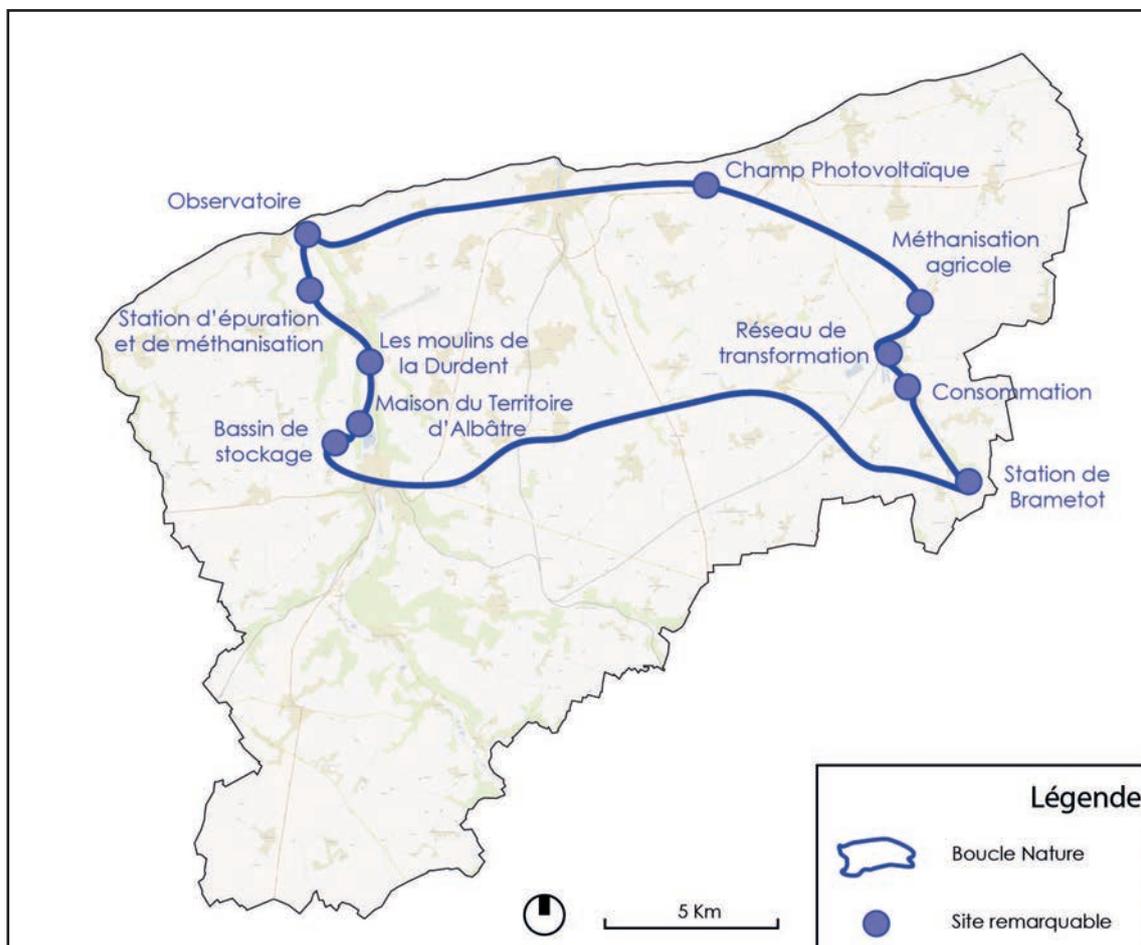


Figure 170 : Carte de la boucle Énergie en CCCA.

Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.



Au-delà des boucles, le projet de valorisation du tourisme prévoit des actions complémentaires. Rendre un territoire attractif, c'est aussi valoriser le savoir-faire des locaux, c'est pourquoi, il est prévu de valoriser le label mis en place pour la Communauté de Communes : « Du producteur au consommateur en Côte d'Albâtre ». Il a été mis en place pour permettre de renseigner les individus souhaitant consommer localement. Pour que cette offre touche un plus grand nombre de personnes, il semble intéressant de la lier à une plateforme numérique sur laquelle les individus pourraient passer commande, puis venir chercher leurs produits dans un des quais les plus proches (cf fiche Quais). Pour que les producteurs soient réceptifs à cette proposition, des formations et un soutien logistique seront proposés aux producteurs, ainsi qu'une campagne de sensibilisation et d'information auprès des consommateurs. En effet, le projet a conscience qu'une fracture numérique et culturelle peut exclure certains producteurs déjà présents sur le territoire. Il s'agit alors de rationaliser la consommation des habitants et des touristes en la reportant sur des produits locaux, valorisant pour les entreprises de la filière agro-alimentaire du territoire et les producteurs locaux.

Le woofing (World-Wide Opportunities on Organic Farms) est une solution envisagée pour attirer une nouvelle fréquentation touristique qui participera au rayonnement de la Côte d'Albâtre comme un lieu d'excellence rurale durable. Cette pratique consiste à faire le lien entre des agriculteurs bio et le grand public, afin de donner l'opportunité d'apprendre des techniques saines et plus respectueuses de l'environnement par le biais de séjours actifs dans des fermes biologiques. Il est aujourd'hui très peu présent sur la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, une seule ferme le propose. Néanmoins, le développement de cette pratique peut être intéressant pour la Communauté de Communes et son attractivité touristique, notamment dans l'arrière-pays campagnard.

La limite la plus importante de l'ensemble du tourisme sur le Territoire est le manque d'hébergement. Les logis mobiles sont là pour le compenser. En effet, dans les mois à venir, de nouveaux chemins de randonnée vont voir le jour. Il serait embêtant qu'ils soient très peu empruntés à cause du manque de logement.

Un des projets Up Albâtre proposait cette forme de logis, il s'agit de l'équipe A&C :
"Implantation des nouvelles activités touristiques basées sur des systèmes de vacances écologiques (auto-production d'énergie et de fruits et légumes). Un système exemplaire pour développer un habitat écologique en démarrant du tourisme en tant qu' "habitat" à courte durée". Ces maisons de vacances pourront bouger pour changer d'endroit selon la saison et les intérêts des visiteurs."



Figure 171 : Exemple d'éco-logis.

Source : Concours Up Albâtre - Équipe A & C - 2015.



L'avantage de ce projet est qu'il est mobile et peut aussi servir pour le tourisme régulier que pour le tourisme ponctuel comme lors de festival, Pete the Monkey par exemple. De plus, en complément avec la boucle de l'énergie, ces logements peuvent attirer une population voulant avoir des vacances avec un faible impact environnemental.

En ce qui concerne l'hébergement, une autre solution est envisageable. La zone d'activités tertiaires située à Saint-Riquier-ès-Plains peut être utilisée comme lieu d'activités mixtes avec la création d'un hôtel ou d'une autre forme d'hébergement.

La mise en place de panneaux signalétiques à l'entrée des communes permettrait de renforcer l'identité du territoire. Il est proposé d'en mettre un à l'entrée de chacun village dans un premier temps. Par la suite, des panneaux comme le panneau ci-contre pourront être placés à chaque entrée de bourg.



Figure 172 : Type de panneau à installer en CCCA.
Source : Atelier CCCA - Université de Lille - 2019.

• **Fonctionnement**

Il est primordial de prendre en compte les nouveaux tracés de la véloroute et des chemins de randonnée qui seront proposés, dans le cadre de la création de nouveaux projets. En effet, ceux-ci ont été pensés pour être le plus en adéquation possible avec le territoire.

Une partie importante de ce projet repose sur la mise en place de nouvelles méthodes utilisant le numérique. Par conséquent, l'amélioration du réseau internet est essentielle. En effet, les parcours QR codes ou le géocaching nécessitent une bonne connexion internet, tout comme la plateforme de produits locaux. Concernant cette dernière, les e-centers présents dans les quais auront pour rôle de proposer des formations aux producteurs locaux. Les consommateurs par la suite pourront venir chercher leurs commandes dans les quais ou bien à la Maison du Territoire.

Dans ce projet, la Maison du Territoire joue un rôle important. Son pôle de concertation active et productive avec son objectif de comprendre pour agir entre en lien avec la valorisation du tourisme. En effet, dans ce projet le tourisme est tourné vers l'apprentissage, vers un nouveau type de tourisme innovant et durable. Les nombreuses activités de la Maison du Territoire s'inscrivent aussi dans cette logique.



BUDGET

- **Dépenses (coût global)**

Coût de mise en place :

| Description | Quantité | Prix unitaire | Prix total TTC |
|------------------------------------|----------|---------------|---------------------|
| Achat des QR Codes pour une année | 100 | 5 | 500 € |
| Éco-logis + kit de production EnR | 6 | 37 000 € | 222 000 € |
| Panneau d'entrée pour les villages | 63 | 322,10 € | 20 292,30 € |
| TOTAL | | | 242 792,30 € |

- **Valorisation du territoire par le projet**

Aides :

Pour les parcours autour de la seconde guerre mondiale : D-Day fonds européens.

Retour sur investissement :

- Diversification des activités à destination des touristes ;
- Simplification de la lecture de l'offre touristique sur le territoire ;
- Développement des activités culturelles et de loisir à l'attention des habitants et des touristes ;
- Développement des activités marchandes liées à la fréquentation touristique du territoire ;
- Développement de l'attractivité touristique et résidentielle du territoire.

PHASAGE

- **Phase 1 (2020)** : proposition des QR codes et proposition des panneaux d'entrée de village ;
- **Phase 2 (2022)** : mise en place des écologis / installation des QR codes ;
- **Phase 3 (2026)** : mise en place de nouveau système de distribution de produits locaux avec les quais.

III - PHASAGE



Tram-train



Navette rapide



Navette circulaire



Maison du Territoire



Quais



Cluster lin



Cluster agro-alimentaire



Réseau de transformation



Eolien



Bassin de stockage



Moulins hydrauliques



Hippomobilité



Véloroutes



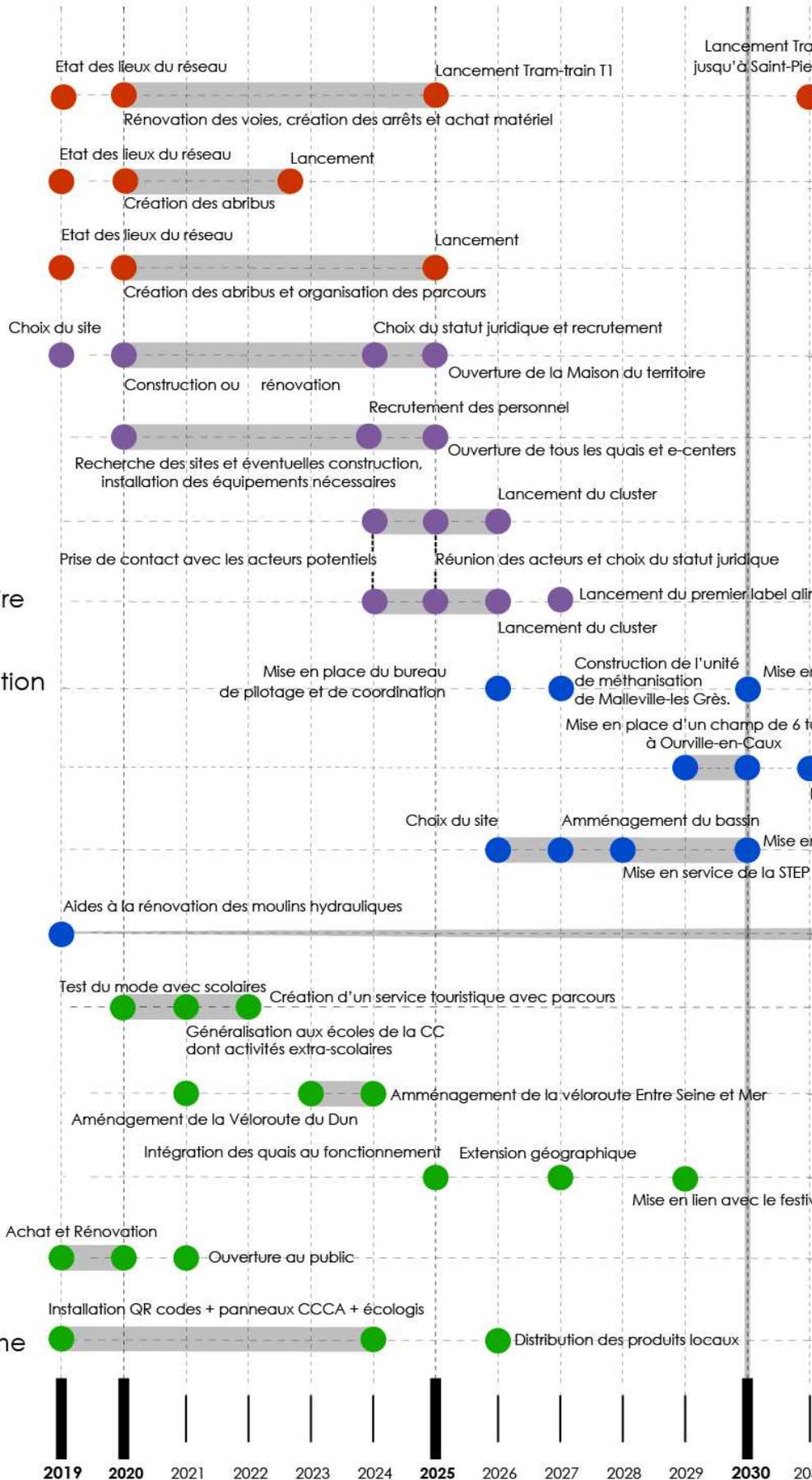
Festival du lin



Clos-masure témoin



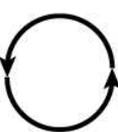
Valorisation du tourisme



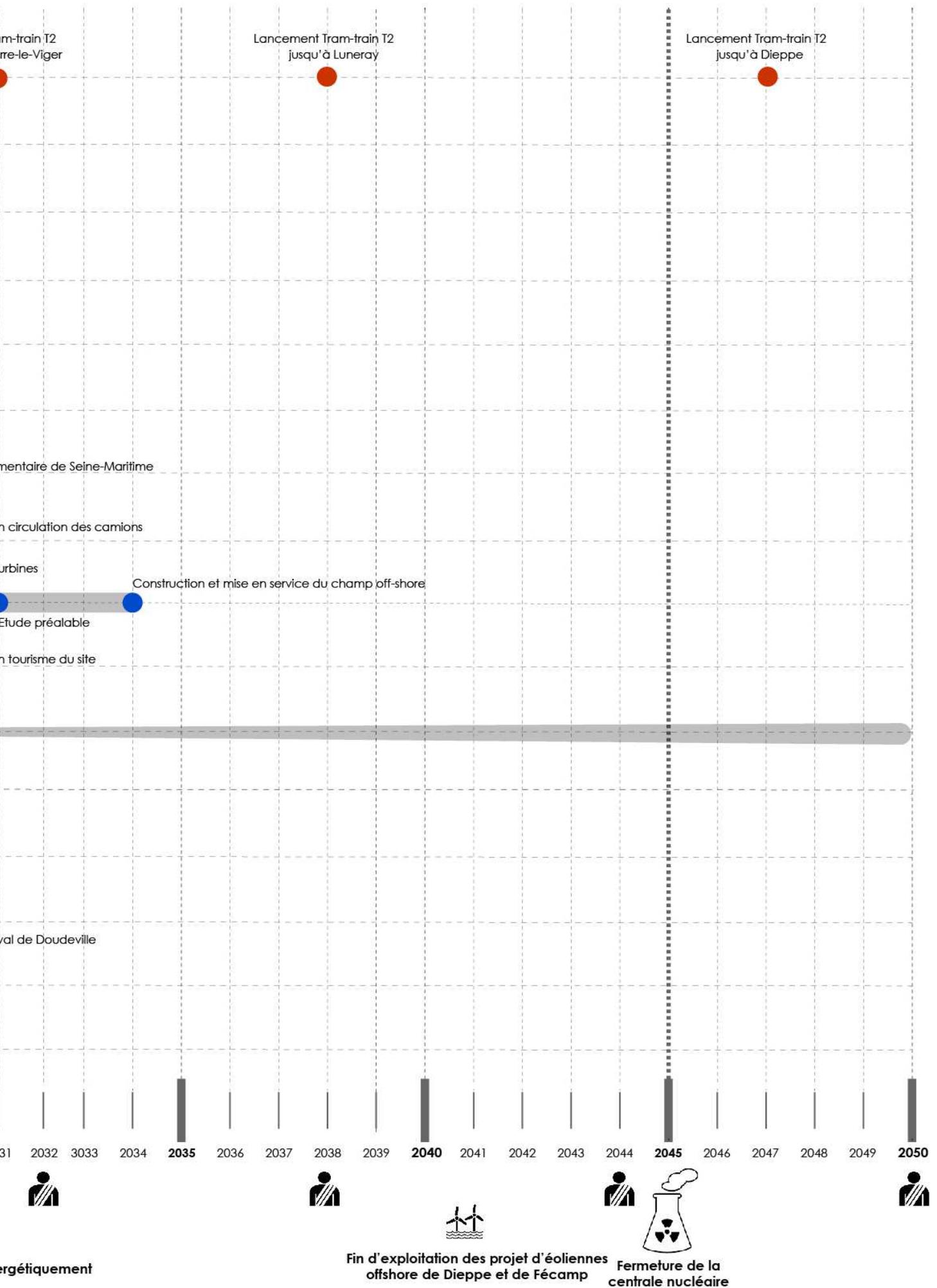
Election municipale



Lancement des projets d'éoliennes offshore de Dieppe et de Fécamp



CCCA devient autonome éne



IV - SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE

| | Aménagement | Coût d'installation | Nombre d'emplois directs créés |
|---|--------------------------|------------------------|--------------------------------|
|  | Tram-Train | 101 320 000 €* | 20 |
|  | Navette Rapide | 918 000 € | 16 |
|  | Navette Circulaire | 742 000 € | 28 |
|  | Maison du territoire | - | 15 |
|  | Quais | 184 560 €** | 20 |
|  | Cluster lin | - | 1-2 |
|  | Cluster agro-alimentaire | - | 1-2 |
|  | Réseau de transformation | 140 000€ ** | 13 |
|  | Éolien | 2 017 870 000 €*** | 2 000 |
|  | Bassin de stockage | 10 500 000 € | 30 |
|  | Moulins hydrauliques | 100 000 € | 1 |
|  | Hippomobilité | 184 000 € | 23 |
|  | Véloroutes | 475 000 € | - |
|  | Festival du lin | 260 000 € | 2 |
|  | Clos-masure témoin | 550 000 € | 6 |
|  | Valorisation tourisme | 242 792 € | - |
| | TOTAL | 2 133 518 352 € | 2 176 |

À noter que de nombreux projets, notamment les plus complexes comme la maison du territoire ne peuvent avoir une bonne estimation sans une étude de faisabilité ainsi qu'une conception de projet préalable. Des précisions se trouvent dans chacune des fiches.

*Le projet de tram-train se fait également en accord avec d'autres EPCI ainsi qu'en partenariat avec le département et la région (voir fiche - Tram-train).

**Prix unique des camions (voir fiche - Réseau de transformation et fiche - Quais).

***Le projet d'éolien *Offshore*, bien que porté en partie par la CCCA ne serait ni réalisé ni financé principalement par la CCCA (voir fiche - éolien).

Total coût sans l'éolien offshore: 115 648 352€

Total d'emplois directs sans l'éolien offshore: 176

CONCLUSION

Faire de la CCCA un territoire pilote d'innovations rurales durables

À l'aune d'un monde dont le devenir est incertain face à l'ampleur des effets du changement climatique, largement sous-estimé des années durant, il nous appartient de doter les territoires des moyens d'assurer à leur population un cadre et une qualité de vie saine, rémunératrice et surtout durable dans le temps. Selon le Breakthrough National Center for Climate Restoration en 2019, think-tank australien basé à Melbourne, le changement climatique est « une menace existentielle à court ou moyen termes pour la civilisation humaine » dont l'échéance serait plus proche de 2050 que de la fin du siècle. Ce rapport alarmant met en évidence les besoins des territoires d'adapter l'impact des sociétés humaines sur la nature et sur la santé des individus ainsi que leur implication dans l'intensification des épisodes météorologiques catastrophiques et de la dégradation des écosystèmes sur de très grandes ampleurs. La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines, la diminution globale des déchets, la sobriété de consommation énergétique et d'exploitation des richesses naturelles sont des enjeux où chacun détient une part de responsabilité. Si cette responsabilité est immédiatement imputable à la qualité de chacun (élu, entrepreneur ou simple consommateur), elle s'associe d'une marge de manœuvre afin de mener l'effort de transition écosystémique nécessaire à la mise en place de dynamiques territoriales durables, valorisantes économiquement et intégrées socialement.

C'est de cette marge de manœuvre qu'il importe aux élus de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre de s'emparer pour assurer à leur territoire un développement sûr environnementalement, durable économiquement et équitable socialement. En effet, la CCCA n'échappe pas à la règle, et se trouve dans une situation d'autant plus critique que la fin d'exploitation de la centrale électronucléaire de Paluel, principal moteur économique du territoire et attache territoriale de nombreux ménages, est annoncée à l'horizon 2045. Ces deux enjeux demandent d'engager des réformes structurelles à la fois dans le giron de l'action publique, dans les modes de fonctionnement des entreprises ainsi que dans les comportements et pratiques de consommations des habitants.

La CCCA est donc arrivée à un tournant de son histoire. Les dix à quinze prochaines années seront décisives pour le devenir du territoire et ne dépendent que de l'investissement et de la responsabilisation de ses acteurs politiques, économiques et sociaux. La situation est encore favorable pour initier les changements dont la CCCA a besoin pour se maintenir en tant que territoire rural attractif et dynamique. En effet, le potentiel d'innovation est important, et donne la possibilité de mutualiser les compétences, outils et acteurs au bénéfice des habitants. Les financements liés à la centrale sont encore disponibles, quoiqu'il s'agisse d'une question d'années avant qu'ils ne se réduisent.

Privé de sa centrale, ce sont la plupart des postes industriels rémunérateurs du territoire qui sont menacés avec une part très importante du budget de fonctionnement des institutions publiques locales. Soumis à la rationalisation et à la simplification des méthodes de construction, c'est le patrimoine architectural et l'identité cauchoise, chers aux habitants, qui est sous la pression immobilière des résidences secondaires touristiques normalisées.

Tributaires de la sur-fréquentation touristique du littoral, les inégalités territoriales s'aiguisent jusqu'à forcer les habitants des communes dans les terres à, progressivement, désertier devant leur déclin économique et le redéploiement des services sur la côte. Exposés au changement climatique renforcé par l'activité humaine, les espaces naturels se dégradent jusqu'à possiblement disparaître sous la pression de l'étalement urbain, de la minéralisation des sols et de l'amplification des risques courus à la fois par la faune et la flore, mais aussi par les habitants (infiltration d'eau turbide dans les nappes phréatiques, coulées de boue superficielles, submersion marine, érosion du trait de côte, éboulements des falaises et marnières...). La CCCA est traversée de nombreuses dynamiques variées qui transforment ses paysages et organisent les déplacements, usages et modes de consommations des habitants et de ses acteurs. Or, certaines désarticulent le territoire et sont en complète inadéquation avec les besoins des populations en tant qu'ensemble cohérent inscrit dans un environnement soumis aux aléas économiques et sociaux nés d'un monde de plus en plus instable climatiquement, inégalitaire socialement et compétitif économiquement.

« L'analyse économique la plus rationnelle nous démontre non seulement que le coût de l'inaction est supérieur à celui de l'action, mais aussi que les principales actions à mener pour stabiliser le climat nous promettent un retour sur investissement attractif en termes de croissance, d'emplois et de bien-être » ; nous rapportent Jean-Pascal Tricotier et Lord Nicholas V dans leur rapport « La nouvelle économie climatique, une meilleure croissance, un meilleur climat » publié en 2015. En effet, la transition économique nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par les Accords de Paris sur le climat (signés le 12 décembre 2016) se base sur une logique de création de richesse à moindre impact énergétique. Or cela favorise les initiatives locales et la mise en place de stratégies de développement cohérentes qui investissent l'ensemble de la fabrique territoriale. Ce sont ces types de stratégies et d'initiatives que le concours UP Albâtre a tenu à explorer en 2015.

Les résultats des réflexions tirées du concours mettent en évidence le besoin de structurer les moteurs de l'économie locale tout en conservant la mesure du territoire au sein d'une stratégie globale cohérente. Ainsi, la plupart des groupes ayant participé au concours en viennent aux mêmes conclusions :

- La CCCA a les moyens de devenir un territoire d'innovation énergétique : avec la fin de vie de la centrale de Paluel, le territoire doit imaginer les nouveaux moyens de produire de l'énergie pour répondre à sa consommation. En laissant libre court à leur imagination, les équipes ont proposé de nombreux projets variés mettant en évidence l'intérêt d'associer des pratiques diverses dans la production énergétique. De la réhabilitation du patrimoine (avec les moulins hydrauliques) à la mise en tourisme de réseaux aujourd'hui encore marginaux (les outils de la méthanisation et la mise en place d'un réseau de transformation des déchets verts) en passant par l'installation d'infrastructures originales (une STEP sur les hauteurs de la vallée de la Durdent ou une station marémotrice ou éolienne off-shore au large de la côte), ce sont autant de solutions qui mettent en évidence les ressources naturelles exploitables énergétiquement en CCCA: un territoire pionnier.

- La CCCA peut être le territoire de la nouvelle ruralité. Une majorité de particuliers et de professionnels rêve encore de s'installer en milieu rural aujourd'hui. Territoire à part entière, le monde rural est aussi un lieu d'innovation au même titre que le monde urbain. Il s'empare des nouvelles technologies et des relais de l'innovation avec ingéniosité et démontre encore aujourd'hui de ses capacités d'attraction touristique, économique et résidentielle. Les business models inspirés des clusters et des plus grandes réussites internationales admettent parfaitement s'épanouir en milieu rural, à condition pour les acteurs d'en adopter les outils. Or, à partir de l'exploitation raisonnée et durable des ressources locales, les acteurs économiques de la CCCA disposent de toutes les ressources naturelles, technologiques et humaines pour s'en saisir et développer des filières transectorielles d'excellence sur le territoire,

- La CCCA est un territoire de biodiversité et de patrimoine dont la richesse n'est tributaire que de l'attachement des habitants à leur environnement et leur histoire. Dans un pays où l'ingéniosité des populations a su les faire cohabiter avec la violence des éléments qui le traversent et le forment, il n'a de doute quant au maintien de cette relation unique qui a forgé le Pays de Caux. La nature est un moteur de dynamiques territoriales simples, mais très valorisantes dans de nombreux domaines allant du tourisme à l'agriculture en passant par la recherche, l'industrie et les services.

- Enfin, la CCCA est un territoire d'expérimentation des nouvelles mobilités. La densité de l'habitat, et la réalité des flux de populations et de marchandises mettent clairement en évidence un besoin de repenser la mobilité, de redonner de nouvelles possibilités de déplacement et d'organisation des flux entrants et sortants. Or, et pour exemples, la présence d'anciennes voies de chemin de fer, ou encore de haras, sont des vecteurs objectifs de possibles nouvelles mobilités sur ce territoire. Les récents rapports de professionnels de l'aménagement des territoires mettent largement en exergue les besoins de diversifier l'offre de mobilité pour favoriser des modes de transport innovant que la CCCA a les moyens, en plus du besoin, de mettre en place. On évoque notamment la valorisation des transports collectifs, leur mutualisation et le couplage avec des énergies renouvelables.

Ce projet de territoire, peut se matérialiser par l'application d'une stratégie pilote de territoire rural d'innovation durable présenté et détaillé dans ce document. Par le recours à des pratiques de décloisonnement des filières, de démocratie participative, d'optimisation des flux et d'exploitation des synergies de proximité entre acteurs locaux, cette stratégie ambitionne de donner à la CCCA les moyens d'assurer son avenir durablement. Les différentes phases du processus UP, les différents témoignages recueillis, observations faites, connaissances accumulées par différentes mains nous ont mené à la conclusion qu'une pratique exhaustive et démocratique de la recherche-action peut doter les territoires de documents, d'outils et d'actions en mesure de répondre à leurs besoins. L'ensemble de ce processus met en lumière la nécessaire évolution des pratiques de l'urbanisme. La tradition du gigantisme, du centralisme et du normalisé proposait des solutions aux effets escomptés instantanés mais souvent illusoire, plus dommageables que moteur de développement pour les territoires. Les effets du surdimensionnement obligent à envisager de nouvelles voies que nos prédécesseurs érigeaient en valeur : la résilience, la souplesse, l'adaptabilité en pratique. C'est à partir de ces enseignements que ce projet de territoire a pris forme, se traduisant par un urbanisme de la contemplation parfois, une pratique curative de l'aménagement et un rétablissement à l'échelle de logiques territoriales équilibrées.

Un territoire est la somme des interactions qui animent ses acteurs. Savoir les comprendre est la clé de l'action qui pourra les organiser au mieux. Or, ces interactions sont multiples, diverses et riches sur le territoire. La CCCA dispose de tous les moyens, outils et intelligences pour se saisir de l'opportunité de devenir un territoire pilote, phare de l'innovation rurale durable. Le contexte actuel joue en sa faveur :

- Le projet de loi d'orientation des mobilités incite à une nouvelle approche participative et cohérente de la mobilité en simplifiant l'exercice de leur compétence par les collectivités territoriales ;

- L'investissement dans les énergies renouvelables n'a jamais été aussi en vogue, particulièrement dans les énergies solaires et éoliennes ;

- Le partage d'expériences et d'informations par les acteurs est amplement facilité par les technologies de l'information et de la communication de l'ère digitale qui s'amorce en France et en Europe. Les initiatives de mise en réseau européennes sont des opportunités à saisir pour tous les secteurs ;

- L'attente de mesures en faveur de l'environnement et assurant la protection et le développement des filières agricoles, artisanales et industrielles locales est aujourd'hui au cœur des revendications de la population française, dont celle de la CCCA.

Ainsi, il appartient aux élus, aux professionnels, et aux citoyens de déclencher un mouvement constructif d'orientation territoriale, et ainsi de s'emparer des outils qui feront de la CCCA le territoire rural d'innovations durables par excellence, un territoire pionnier, un modèle d'équilibre environnemental, économique et social.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

BOUCHARD P., 1981, Le pays de Caux, Garnier, Paris, 190 p.

C.A.U.E 76, 2010, Les cahiers du C.A.U.E : n°2 Les talus plantés, 32 p. - fiche présentation

C.A.U.E 76, 2010, Les cahiers du C.A.U.E : n°3 Les bâtiments, 24 p. - fiche présentation

C.A.U.E 76, 2010, Les cahiers du C.A.U.E : n°4 Les vergers, 24 p. - fiche présentation

C.A.U.E 76, 2010, Les cahiers du C.A.U.E : n°5 Les mares, 24 p. - fiche présentation

C.A.U.E 76, 2010, Les cahiers du C.A.U.E : n°6 Les clos-masures, 20 p. - fiche présentation

INSEE Dossier Normandie, novembre 2017 L'économie du tourisme en Normandie, n°8

Région Basse-Normandie, Région Haute-Normandie, juillet 2015, Atlas cartographique de la région Normandie, Tome 1

Région Normandie, janvier 2017, Atlas cartographique de la région Normandie, Tome 2

Dossier de presse de la centrale nucléaire de Paluel, février 2015, 21p.

SITES INTERNET - WEBOGRAPHIE :

Dépliant du parc d'éoliennes d'Avesnes et Beauvoir, GDF Suez, 2011

<http://www.engie-green.fr/app/uploads/2017/05/depliant-avesnes-01-2012-08.pdf> consulté le 21 Mars 2019

Géocaching, www.geocaching.com, consulté le 22 mars 2019

Guide pour la réhabilitation des moulins hydrauliques en vue de la production d'électricité, <http://www.france-hydro-electricite.fr/fichiers/public/Guides%20et%20publi/Guide%20rehabilitation%20moulin%20pour%20hydro%202007.pdf>, consulté le 25 mars 2019

INSEE Dossier Normandie n°5, avril 2017, insee.fr, consulté le 28 mars 2019

La Normandie à la carte, sig.normandie.fr, consulté le 12 février 2019

La Région Normandie, www.normandie.fr, consulté le 16 mars 2019

Loisirs touristiques en Côte d'Albâtre, www.leboncoindenormandie.com, consulté le 28 février 2019

Micro STEP, site sortir du pétrole, <https://www.sortirdupetrole.com/energies/332-micro-stations-de-transfert-d-energie-par-pompage-step-quand-l-hydroelectricite-optimise-le-solaire-et-l-eolien>, consulté le 26 Mars 2019

Micro STEP de Berrein, <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/microstep-de-berrien.pdf>, consulté le 26 Mars 2019

Panorama de l'électricité renouvelable en 2017 en Normandie, http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/panorama_elec_enr_2017_signe.pdf consulté le 20 Mars 2019

Réseau de transport d'électricité, <https://www.rte-france.com/fr>, consulté le 20 mars 2019

Site de SMITVAD du Pays de Caux, <http://www.smitvad.com/index.html>, consulté le 10 Avril 2019

STEP, site connaissance des énergies, <https://www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/hydroelectricite-stations-de-transfert-d-energie-par-pompage-step>, consulté le 26 Mars 2019

Tract'horse, tracthorse.com, consulté le 15 mars 2019

TABLE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Carte des densités de population par communes en Seine-Maritime en 2016. | 13 |
| Figure 2 : Falaise de Veulettes-sur-Mer en 2019. | 14 |
| Figure 3 : Carte des structures paysagères héritées des clos-masure et milieux naturels en CCCA en 2019. | 15 |
| Figure 4 : Carte des dispositifs énergétiques en CCCA en 2019. | 16 |
| Figure 5 : Carte des infrastructures de transport de la Seine-Maritime en 2014. | 17 |
| Figure 6 : Carte des modes de transport de la Seine-Maritime en 2017. | 22 |
| Figure 7 : Carte des lignes de transport public de la CCCA en 2019. | 25 |
| Figure 8 : Évolution de la population municipale intercommunale de la CCCA de 1876 à 2015. | 27 |
| Figure 9 : Estimation de la consommation et de la production d'électricité sur le territoire de la CCCA 2015. | 30 |
| Figure 10 : Carte des sites industriels de la CCCA en 2014. | 32 |
| Figure 11 : Carte du prix des terres par petite région agricole en Normandie en 2015. | 33 |
| Figure 12 : Carte de la culture de lin par canton en Normandie en 2015. | 34 |
| Figure 13 : Carte de la culture de betterave industrielle par canton en Normandie en 2015. | 35 |
| Figure 14 : Carte des déplacements pendulaires de la CCCA en 2015. | 37 |
| Figure 15 : Répartition de l'emploi salarié par catégories socio-professionnelles en 2015. | 39 |
| Figure 16 : Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité en 2015. | 39 |
| Figure 17 : Les cinq catégories d'emplois les plus importantes en nombre de salariés en 2015. | 39 |
| Figure 18 : Les cinq catégories d'emplois les plus importantes en nombre de salariés en 2015. | 40 |
| Figure 19 : Carte du contexte paysager de la CCCA. | 42 |
| Figure 20 : Exemple d'une coupe d'une vallée encaissée. | 43 |
| Figure 21 : Carte des ZNIEFF de la CCCA en 2019. | 44 |
| Figure 22 : Organisation type d'un Clos-masure. | 46 |
| Figure 23 : Photo d'effondrement d'une falaise de la CCCA en 2019. | 48 |
| Figure 24 : Photo d'érosion d'une falaise de la CCCA en 2019. | 48 |
| Figure 25 : Carte des risques naturels et technologiques en CCCA. | 49 |
| Figure 26 : Carte de l'origine des touristes en Normandie en 2017. | 52 |
| Figure 27 : Schéma des principales clientèles étrangères en Normandie en 2017. | 53 |
| Figure 28 : Carte de la répartition des nuitées en CCCA de 2016 à 2017. | 54 |
| Figure 29 : Carte des sites touristiques de la CCCA en 2019. | 55 |
| Figure 30 : Carte des sites touristiques de la CCCA en 2019. | 56 |
| Figure 31 : Carte des mobilités douces de la CCCA en 2019. | 57 |
| Figure 32 : Carte de la couverture réseau internet (4G) de la CCCA en 2019. | 58 |
| Figure 33 : Carte de la couverture réseau mobile (3G) de la CCCA en 2019. | 59 |
| Figure 34 : Éléments de contexte favorables au développement des infrastructures numériques en 2012. | 61 |
| Figure 35 : Pyramide des âges de la CCCA en 2015. | 64 |
| Figure 36 : Répartition ménages et familles de la CCCA selon leur composition en 2015. | 65 |
| Figure 37 : Répartition des ménages et familles en Normandie selon leur composition en 2015. | 65 |
| Figure 38 : Affiche du Festival du Lin 2018. | 67 |
| Figure 39 : Affiche du Festival Pete the Monkey 2019. | 68 |
| Figure 40 : Sortie de bateaux à Saint-Valery-en-Caux. | 69 |
| Figure 41 : Liste des équipements et services de proximité de la CCCA en 2019. | 71 |
| Figure 42 : Carte des établissements scolaires de la CCCA en 2017. | 72 |
| Figure 43 : Carte des hébergements avec accompagnement de la CCCA en 2017. | 72 |
| Figure 44 : Carte des boucheries de la CCCA en 2017. | 73 |
| Figure 45 : Carte des boulangeries de la CCCA en 2017. | 73 |

| | |
|--|-----|
| Figure 46 : Carte des poissonneries de la CCCA en 2017. | 74 |
| Figure 47 : Carte des épiceries de la CCCA en 2017. | 74 |
| Figure 48 : Carte des grandes surfaces commerciales de la CCCA en 2017. | 75 |
| Figure 49 : Carte des chirurgiens dentistes de la CCCA en 2017. | 75 |
| Figure 50 : Carte des infirmiers de la CCCA en 2017. | 76 |
| Figure 51 : Carte des médecins généralistes de la CCCA en 2017. | 76 |
| Figure 52 : Carte des pharmacies de la CCCA en 2017. | 77 |
| Figure 53 : Carte des bars cafés de la CCCA en 2019. | 77 |
| Figure 54 : Carte des restaurants de la CCCA en 2017. | 78 |
| Figure 55 : Carte des banques de la CCCA en 2017. | 78 |
| Figure 56 : Schéma des trois piliers du développement durable. | 83 |
| Figure 57 : Schéma de la spirale du déclin rural. | 85 |
| Figure 58 : Carte des trois France rurales en 1999. | 87 |
| Figure 59 : Schéma du territoire animé en réseau. | 88 |
| Figure 60 : Cartes de l'évolution du réseau ferroviaire de passagers français de 1925 à 1997. | 89 |
| Figure 61 : Tram-train de l'ouest lyonnais en 2012. | 90 |
| Figure 62 : Schéma des cinq forces selon la théorie de Porter. | 91 |
| Figure 63 : Parc éolien de Manneville-és-Plains. | 93 |
| Figure 64 : Valorisation du patrimoine avec les moulins hydrauliques. | 94 |
| Figure 65 : Schéma des objectifs du projet de territoire de la CCCA. | 95 |
| Figure 66 : Carte du RETISS en CCCA. | 99 |
| Figure 67 : Cartes du CHRONOTOPE en CCCA. | 100 |
| Figure 68 : Carte du NOUVEAU RURAL en CCCA. | 101 |
| Figure 69 : Fonctions de la maison du territoire. | 106 |
| Figure 70 : Inspiration pour la maison du territoire. | 108 |
| Figure 71 : Carte des lignes de transports existantes de la CCCA en 2019. | 113 |
| Figure 72 : Carte des lignes de transports existantes et des nouvelles lignes proposées de la CCCA en 2019. | 114 |
| Figure 73 : Illustration d'énergies marines renouvelables selon Les Marneurs. | 118 |
| Figure 74 : Illustration de réseau de transformation (méthanisation) en milieu rural selon Les Marneurs. | 120 |
| Figure 75 : Illustration de bassin de stockage pour le lac de Caniel selon Pareto Plage. | 121 |
| Figure 76 : Illustration des quais selon l'Atelier 117. | 123 |
| Figure 77 : Illustration des quais de Veulette-sur-Mer et Ocqueville selon l'Atelier 117. | 124 |
| Figure 78 : Espaces couverts exploitables, Quais à Grainville-la-Teinturière et Fontaine-le-Dun. | 126 |
| Figure 79 : Logo du circuit court «Du producteur au consommateur en Côte d'Albâtre». | 128 |
| Figure 80 : Logo du Réseau Européen pour le Développement Rural. | 129 |
| Figure 81 : Part de la Seine-Maritime dans le commerce mondial de la fibre de lin en 2014. | 130 |
| Figure 82 : Carte des zones de production de lin et des principales coopératives en Normandie. | 131 |
| Figure 83 : Schéma de la production et du potentiel d'exploitation du lin. | 133 |
| Figure 84 : Développement économique régionales | 135 |
| Figure 85 : Carte des établissements d'enseignement supérieur en région Normandie. | 138 |
| Figure 86 : Proposition d'aménagement de clos-masure 1. | 142 |
| Figure 87 : Proposition d'aménagement d'un clos-masure 2. | 144 |
| Figure 88 : Cartes du tracé prévisionnel du Tram-Train. | 149 |
| Figure 89 : Exemple d'arrêts pour le Tram-Train. | 150 |
| Figure 90 : Carte du tracé de la ligne de Tram-train. | 151 |

| | |
|--|-----|
| Figure 91 : Arrêts de la ligne T1 Saint-Valery-en-Caux - Yvetot. | 152 |
| Figure 92 : Arrêts de la ligne T2 Saint-Vaast-Dieppedalle - Dieppe. | 153 |
| Figure 93 : Exemple de Tram-Train. | 153 |
| Figure 94 : Exemple de gare multimodale. | 153 |
| Figure 95 : Horaires proposés pour la ligne T1 (du lundi au vendredi). | 154 |
| Figure 96 : Horaires proposés pour la ligne T1 (week-end et jours fériés). | 154 |
| Figure 97 : Horaires proposés pour la ligne T1 (du lundi au vendredi). | 154 |
| Figure 98 : Horaires proposés pour la ligne T1 (week-end et jours fériés). | 155 |
| Figure 99 : Horaires proposés pour la ligne T2 (du lundi au vendredi). | 155 |
| Figure 100 : Horaires proposés pour la ligne T2 (week-end et jours fériés). | 155 |
| Figure 101 : Horaires proposés pour la ligne T2 (du lundi au vendredi). | 156 |
| Figure 102 : Horaires proposés pour la ligne T2 (week-end et jours fériés). | 156 |
| Figure 103 : Cartes du tracé prévisionnel de la navette rapide. | 161 |
| Figure 104 : Carte du tracé de la navette rapide. | 163 |
| Figure 105 : Parcours et arrêts de la navette rapide (R) Dieppe-Fécamp. | 164 |
| Figure 106 : Exemple de bus. | 164 |
| Figure 107 : Exemple d'arrêt de bus. | 164 |
| Figure 108 : Horaires proposés pour la navette rapide (du lundi au vendredi). | 165 |
| Figure 109 : Horaires proposés pour la navette rapide (week-end et jours fériés). | 165 |
| Figure 110 : Horaires proposés pour la navette rapide (du lundi au vendredi). | 166 |
| Figure 111 : Horaires proposés pour la navette rapide (week-end et jours fériés). | 166 |
| Figure 112 : Cartes du tracé prévisionnel des navettes circulaires. | 169 |
| Figure 113 : Carte du tracé des navettes circulaires. | 171 |
| Figure 114 : Parcours et arrêts de la navette circulaire A. | 172 |
| Figure 115 : Parcours et arrêts de la navette circulaire B. | 172 |
| Figure 116 : Parcours et arrêts de la navette circulaire C. | 173 |
| Figure 117 : Représentation de la Maison des Agriculteurs, une des inspirations de la Maison des Territoires. | 177 |
| Figure 118 : Illustration du réaménagement de la MAGGI. | 179 |
| Figure 119 : Illustration du réaménagement de la MAGGI. | 180 |
| Figure 120 : Plan des parcelles de la ZA de saint-Riquier-ès-Plains en 2018. | 181 |
| Figure 121 : Idées de mise en place de quais. | 182 |
| Figure 122 : Schéma de fonctionnement de la maquette interactive. | 183 |
| Figure 123 : Schéma de la synergie entre les acteurs du territoire. | 184 |
| Figure 124 : Schéma de ce que pourrait représenter la maison des territoires. | 185 |
| Figure 125 : Carte de la localisation des Quais et E-centers en CCCA. | 189 |
| Figure 126 : Exemples de structures d'accueils des quais en CCCA. | 190 |
| Figure 127 : Parcours des cinq routes logistiques de l'entreprise. | 191 |
| Figure 127 : Carte des espaces de coworking du réseau COWOCAT RURAL en 2018. | 192 |
| Figure 128 : Carte de la répartition des E-center en CCCA. | 195 |
| Figure 129 : Illustration de la filière du lin organisée en cluster. | 199 |
| Figure 130 : Carte de la production de lin en Normandie et des acteurs leaders du secteur. | 201 |
| Figure 131 : Schéma de la filière du lin, des activités et des acteurs associés. | 204 |
| Figure 132 : Illustration de la filière Agro-alimentaire en CCCA. | 205 |
| Figure 133 : Équipements maraîché participatif et multiservices. | 207 |
| Figure 134 : Illustration des principes de la méthanisation et de la transformation des déchets verts. | 209 |
| Figure 135 : Schéma de fonctionnement du réseau de transformation. | 212 |

| | |
|---|-----|
| Figure 136 : Photo aérienne de l'usine de Brametot. | 213 |
| Figure 137 : Carte des champs éoliens existants et de zones d'opportunité éolienne. | 217 |
| Figure 138 : Photo de l'installation d'un parc éolien en mer. | 219 |
| Figure 139 : Illustration du bassin de stockage du lac de Caniel. | 221 |
| Figure 140 : Implantation du bassin de stockage près du lac de Caniel. | 223 |
| Figure 141 : Photographies de moulins hydrauliques en CCCA (Le Hamel et Veules-les-Roses) | 227 |
| Figure 142 : Dessin de reconstruction de la Roue à Aube du site de la Maggi. | 229 |
| Figure 143 : Moulin hydraulique ancien. | 231 |
| Figure 144 : Moulin hydraulique moderne. | 231 |
| Figure 145 : Carte des aires de fonctionnement de l'hippomobile en CCCA. | 233 |
| Figure 146 : Hippomobile scolaire entre Moigné et Le Rheu près de Rennes. | 234 |
| Figure 147 : Hippomobile touristique en CCCA en 2019. | 235 |
| Figure 148 : Hippomobile scolaire en CCCA en 2019. | 236 |
| Figure 149 : Carte des tracés des véloroutes existantes et proposées. | 239 |
| Figure 150 : Signalétique sur la véloroute du Lin. | 240 |
| Figure 151 : Entre Seine et Mer, détours avec intérêts naturels de la CCCA en 2019. | 241 |
| Figure 152 : Véloroute du Dun au coeur du festival du lin et de la fibre artistique de la CCCA en 2019. | 242 |
| Figure 153 : Exemple d'aménagements pour la véloroute du Dun. | 244 |
| Figure 154 : Affiches du festival du lin et de la fibre artistique | 245 |
| Figure 155 : Exposition, défilé et atelier durant le festival du lin en 2018. | 248 |
| Figure 156 : Proposition de réaménagement de clos-masures. | 249 |
| Figure 157 : Atelier de permaculture avec enfants. | 250 |
| Figure 158 : Gîtes dans cabanes en bois. | 250 |
| Figure 159 : Gîtes dans cabanes en bois. | 250 |
| Figure 160 : Exemples de collection pouvant intégrer le clos-masure témoin (collection de Patrick Monville). | 251 |
| Figure 161 : Éléments patrimoniaux touristiques en CCCA. | 255 |
| Figure 162 : Carte des 3 grands itinéraires proposés. | 256 |
| Figure 163 : Géocaching en CCCA en 2019. | 257 |
| Figure 164 : Géocaches. | 257 |
| Figure 165 : Ferme de la Sansonnette (Bosville). | 258 |
| Figure 166 : Carte de la boucle nature en CCCA. | 258 |
| Figure 167 : Borne QR Code | 259 |
| Figure 168 : Carte du parcours historique avec QR code à Caen. | 259 |
| Figure 169 : Carte de la boucle Histoire et Patrimoine en CCCA. | 260 |
| Figure 170 : Carte de la boucle Énergie en CCCA. | 261 |
| Figure 171 : Exemple d'éco-logis. | 262 |
| Figure 172 : Type de panneau à installer en CCCA. | 263 |

ANNEXES

ANNEXE 1 : Calculs détaillés - Consommation

ANNEXE 2 : Calculs détaillés - Éolien

ANNEXE 3 : Calculs détaillés - Hydraulique

ANNEXE 4 : Calculs détaillés - Biomasse

ANNEXE 5 : Projet de territoire du SCOT du Pays de Caux spatialisé

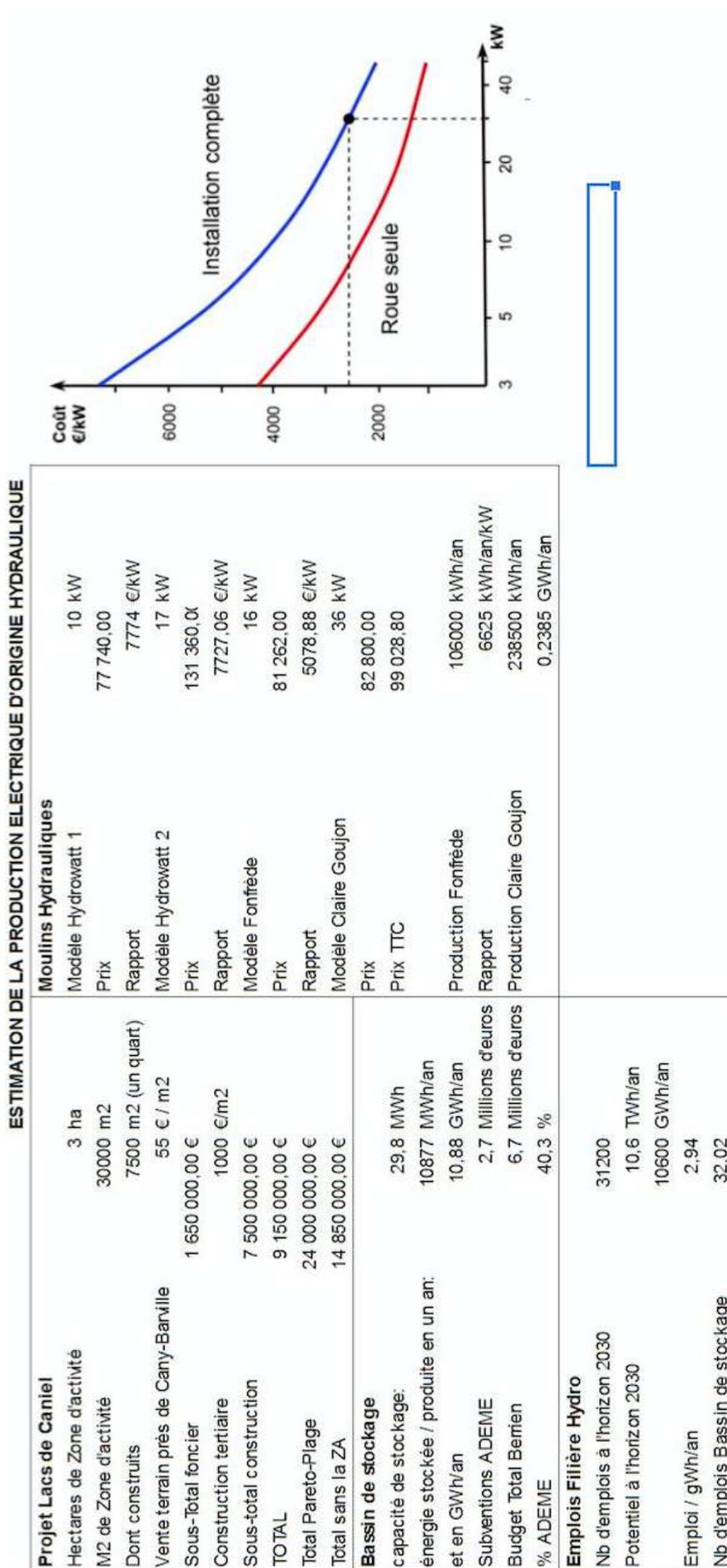
ANNEXE 6 : Maison du territoire d'albâtre - Projet de territoire - Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre - Franck BODIN et Marie-Lavande LAIDEBEUR

ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ELECTRIQUE CCCA

| | |
|--------------------------------------|----------------------|
| Consommation CCCA (est. 2014) | 199000 MWh/an |
| Consommation par ménage en 2014 | 7662 kWh/an |
| Consommation par ménage en 2018 | 4944 kWh/an |
| Consommation menages en 2014 | 65670000 kWh/an |
| nombre de menages en 2014 | 8570,87 |
| nombre de ménages en 2018 | 11889 |
| Consommation menages en 2018 | 58779216 kWh/an |
| part de consommation ménages | 33 % |
| consommation ménages 2018 (est.2014) | 91093518 kWh/an |
| 1% de la conso en 2018 | 2760409,636 kWh/an |
| 100% de la conso en 2018 | 276040963,6 kWh/an |
| | 276,04 GWh/an |
| consommation ménages 2018 (est.2018) | 58779216 kWh/an |
| 1% de la conso en 2018 | 1781188,364 kWh/an |
| 100% de la conso en 2018 | 178118836,4 kWh/an |
| | 178,12 GWh/an |
| estimation moyenne conso 2018 | 227,08 GWh/an |

ESTIMATION DE LA PRODUCTION ELECTRIQUE D'ORIGINE EOLIENNE

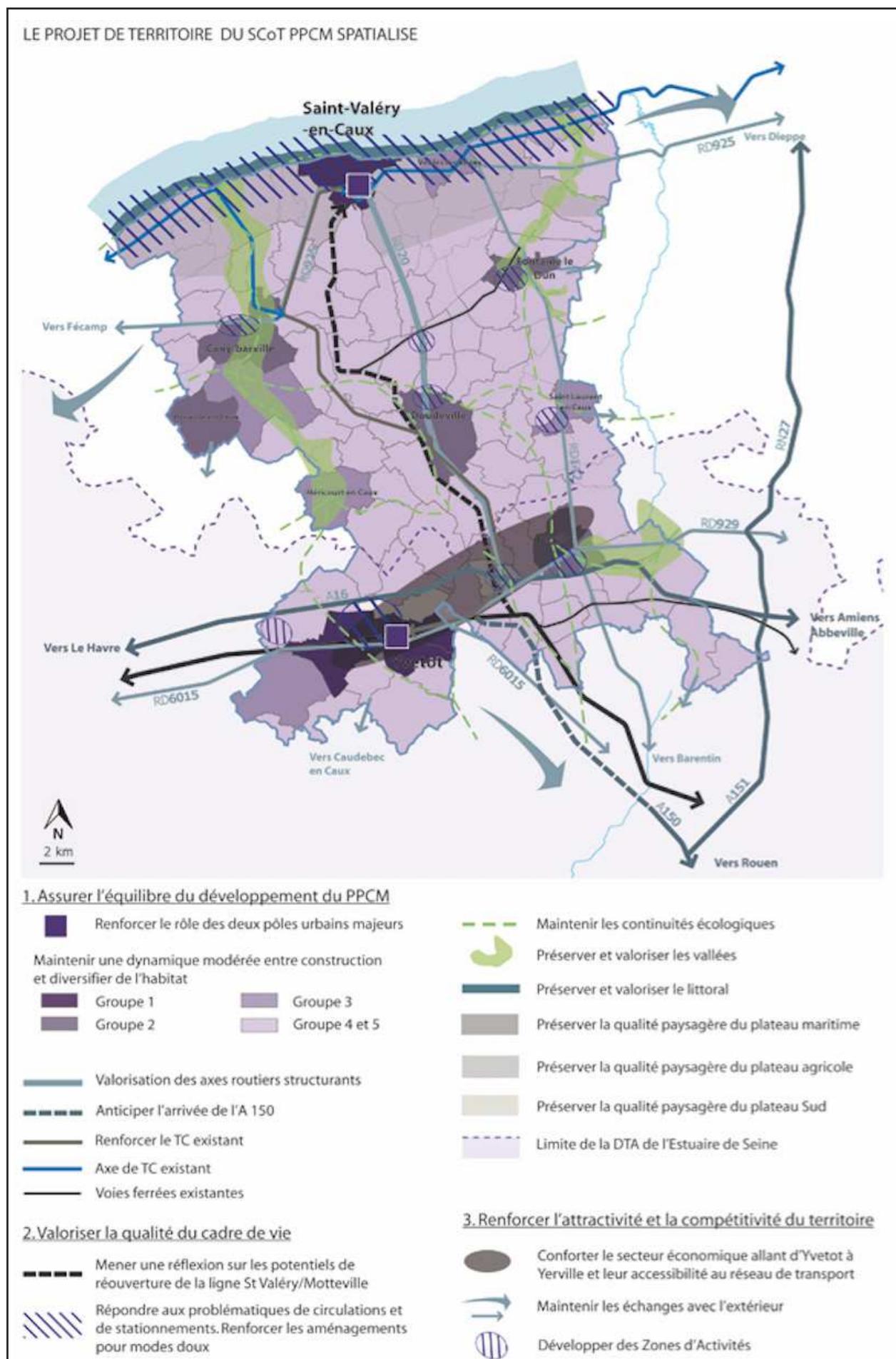
| Estimation production éolienne CCCA (basse*) | | Estimation production éolienne CCCA (haute**) | | Nouveau parc | |
|--|----------------|---|-------------------|-------------------------------------|----------------------|
| Nom du parc | Nb d'éoliennes | puissance | unité | Nombre d'éoliennes | |
| Nombre éoliennes CCCA | 36 | | | 6 | |
| Puissance moyenne | 2 MW | 2,35 MW | | Puissance moyenne | 2,5 MW |
| Puissance totale | 84,3 MW | 4 | 2 MW | Production annuelle (basse*) | 31500 MWh/an |
| Production annuelle par éolienne | 4200 MWh/an | 5 | 2,35 MW | Production annuelle (haute**) | 43725 MWh/an |
| | | 6 | 2,3 MW | Production annuelle (moyenne) | 37612,5 MWh/an |
| | | 6 | 2,5 MW | Ajouté à la CCCA (basse*) | 208530 MWh/an |
| | | 5 | 2,5 MW | Ajouté à la CCCA (haute**) | 208,53 GWh/an |
| | | 5 | 2,3 MW | | 289459,5 MWh/an |
| | | 36 | 84,3 MW | | 289,46 GWh/an |
| | | | | Ajouté à la CCCA (moyenne) | 248994,75 MWh/an |
| | | | | | 248,99 GWh/an |
| | | | | Pourcentage de la consommation CCCA | 16,56 % |
| *basée sur les chiffres de la Normandie | | | | | |
| **basée sur les chiffres du parc d'Avesnes | | | | | |
| Estimation production éolienne CCCA (basse*) | | Estimation production éolienne CCCA (haute**) | | Nouveau parc | |
| Nom du parc | Nb d'éoliennes | puissance | unité | Nombre d'éoliennes | |
| Parc Falfosse | 5 | 2,35 MW | | 6 | |
| Parc Veulettes-sur-Mer | 4 | 2 MW | | Puissance moyenne | 2,5 MW |
| Parc Ramonts | 5 | 2,35 MW | | Production annuelle (basse*) | 31500 MWh/an |
| Parc Mannesville-ès-Plains | 6 | 2,3 MW | | Production annuelle (haute**) | 43725 MWh/an |
| Parc Sasseville-Drosay | 6 | 2,5 MW | | Production annuelle (moyenne) | 37612,5 MWh/an |
| Parc La Gaillarde | 5 | 2,5 MW | | Ajouté à la CCCA (basse*) | 208530 MWh/an |
| Parc Le Bourg Dun | 5 | 2,3 MW | | Ajouté à la CCCA (haute**) | 208,53 GWh/an |
| TOTAL | 36 | 84,3 MW | production | 289459,5 MWh/an | 289,46 GWh/an |
| Production annuelle par mW (B) | 2100 | MWh/an | | Ajouté à la CCCA (moyenne) | 248994,75 MWh/an |
| Production annuelle par mW (H) | 2915 | MWh/an | | | 248,99 GWh/an |
| Production annuelle par mW (M) | 2507,5 | MWh/an | | Pourcentage de la consommation CCCA | 16,56 % |
| Production annuelle CCCA (B) | 177030 | MWh/an | | | |
| Production annuelle CCCA (H) | 177,03 | GWh/an | | | |
| Production annuelle CCCA (M) | 245734,5 | MWh/an | | | |
| Production annuelle CCCA (M) | 245,73 | GWh/an | | | |
| Consommation CCCA | 211382,25 | MWh/an | | | |
| Couverture éolien (M) | 211,38 | GWh/an | | | |
| | 227,08 | GWh/an | | | |
| | 93,09 | % | | | |



ESTIMATION DE LA PRODUCTION ELECTRIQUE D'ORIGINE BIOMASSE

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Production Biogaz 2018 | 1198551 Nm3 |
| Production Electricité 2017 | 1,92 GWh/an |
| Production Electricité 2018 | 1,76 GWh/an |
| % de la consommation | 0,78 |

ANNEXE 5 : Projet de territoire du SCOT du Pays de Caux spatialisé



Maison du Territoire d'Albâtre

Projet de Territoire

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre



Equipe xxx/ Up Territoire d'Albâtre

Voir pour comprendre
Se voir pour se comprendre
Comprendre pour agir

Contribution au Projet de Territoire
Synthèse des propositions du concours d'idées d'aménagement durable
Avril 2019
UP Territoire d'Albâtre
Laboratoire TVES

| | |
|--|-----------|
| <u>INTRODUCTION</u> | 1 |
| INVENTONS UN LIEU INÉDIT DE CO-CONSTRUCTION DU TERRITOIRE D'ALBÂTRE... | 1 |
| ...POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS QUI SE POSENT AU(X) TERRITOIRE(S) | 1 |
| <u>I. UN LIEU CONSACRÉ AUX DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL</u> | 5 |
| DU TERRITOIRE DE L'ÉNERGIE | 5 |
| DU TERRITOIRE DU LIN | 5 |
| DU TERRITOIRE TERRE-MER | 5 |
| DU TERRITOIRE AGROALIMENTAIRE | 5 |
| DU TERRITOIRE DES NOUVELLES RURALITÉS | 5 |
| DU TERRITOIRE HÉRITÉ À PRÉSERVER ET À TRANSMETTRE | 5 |
| <u>II. PLUSIEURS PÔLES À COMBINER EN FONCTION DU PROJET DE TERRITOIRE</u> | 6 |
| LE PÔLE « RECHERCHE ET TERRAIN » | 6 |
| LE PÔLE « CONCERTATION ACTIVE ET PRODUCTIVE » | 6 |
| LE PÔLE « RESSOURCES DU TERRITOIRE D'ALBÂTRE » /LEARNING CENTER TERRITOIRE RURAUX | 6 |
| ASSOCIÉ/A PROXIMITÉ : CENTRE D'INTERPRÉTATION VIVANT DU PATRIMOINE ET DES CLOS-MASURES | 6 |
| <u>III. PÔLE DE RECHERCHE ET TERRAIN</u> | 8 |
| 1. MISSIONS ET OBJECTIFS : RAPPROCHER LA RECHERCHE ET LE TERRITOIRE | 8 |
| 2. PARTICIPER À LA FORMATION DES PLUS JEUNES ET À L'ESPRIT DE DÉCOUVERTE | 8 |
| 3. ELARGIR LA RECHERCHE À TOUS LES ACTEURS ET AUX ENTREPRISES | 8 |
| 4. CONFIGURATION | 9 |
| 5. MOYENS HUMAINS | 9 |
| <u>IV. PÔLE DE CONCERTATION ACTIVE ET PRODUCTIVE</u> | 10 |
| 1. TROIS CONCEPTS PORTENT CE PÔLE | 10 |
| 2. VOIR POUR COMPRENDRE : LA MAQUETTE INTERACTIVE ET LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES | 11 |
| 3. DES ANTENNES DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES | 12 |
| 4. CONSEIL CITOYEN CONSULTATIF ET MAISON DES CITOYENS ET DES SERVICES | 12 |
| 5. UN ESPACE PÉDAGOGIQUE | 13 |
| 6. UN SERVICE ENVIRONNEMENT ET DE LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE (TOURISME) | 14 |
| 7. CONFIGURATION | 14 |
| 8. MOYENS HUMAINS | 14 |
| <u>V. LE PÔLE RESSOURCES DU TERRITOIRE D'ALBÂTRE</u> | 15 |
| 1. MISSIONS ET OBJECTIFS | 15 |
| 2. CONSTITUTION DES FONDS | 15 |
| 3. CONFIGURATION | 15 |
| 4. MOYENS HUMAINS | 15 |
| <u>VI. UN CENTRE D'INTERPRÉTATION VIVANT DU PATRIMOINE ET DES CLOS-MASURES</u> | 16 |
| 1. UN PROJET ANCIEN, PORTÉ PAR UNE ASSOCIATION ET RICHE D'UN FONDS DÉJÀ CONSTITUÉ | 16 |
| 2. UN BESOIN DE VALORISATION, DE GESTION ET DE RÉFLEXION COLLECTIVE | 16 |
| 3. LIEU EXCEPTIONNEL D'ACTIVITÉS, DE LOISIRS, DE CULTURE ET D'ATTRACTIVITÉ | 16 |
| <u>VI. LES SERVICES COMMUNS</u> | 18 |
| <u>VII. UNE RÉFLEXION SUR LES STATUTS POSSIBLES</u> | 20 |
| <u>CONCLUSION :</u> | 21 |

La Maison du Territoire d'Albâtre

Créatrice de valeurs

Introduction

Inventons un lieu inédit de co-construction du Territoire d'Albâtre...

La construction d'un lieu unique consacré et identifié au territoire et à ses spécificités, dotés de différentes missions spécifiques, peut s'articuler autour d'un objectif : réfléchir aux enjeux du territoire dans toutes ses dimensions et agir sur son devenir en co-construction avec les acteurs qui le vivent, le conçoivent, le construisent, le développent...

Cet objectif répond à trois défis contemporains :

- Accompagner les prises de décisions individuelles et collectives, publiques et privées en s'appuyant sur les connaissances multiples et les usages,
- Réintégrer l'environnement écologique et social dans le développement territorial,
- Préserver et réinventer les formes de la ruralité en conjuguant les forces de l'existant, les choix sociaux et environnementaux et les nouvelles technologies.

La Maison du Territoire d'Albâtre doit créer une dynamique collective qui transforme à la fois le territoire et les modes de relation vers un meilleur fonctionnement social, économique et environnemental, en tenant compte de l'emboîtement des échelles et de l'interdépendance des enjeux territoriaux (environnement, économie, services publics, mobilités). Ainsi, de nouvelles formes de coopérations multidisciplinaires et multicompetences vont émerger pour stimuler la notion de responsabilité collective et citoyenne, et l'implication des habitants, des entreprises, des jeunes en concertation/action avec les élus.

...pour répondre aux questions qui se posent au(x) territoire(s)

Sur le terrain des constats émergent :

- Les volontés politiques, associatives ou sociales de concertation et de participation se heurtent parfois à des problèmes méthodologiques et de mise en œuvre. Comment mobiliser de façon constructive les usagers, habitants, entreprises, associations, et toutes les bonnes énergies du territoire ?
- Les nécessités de transversalité des réflexions et des actions se heurtent aux circuits des habitudes et à la recherche de nouvelles pratiques durables et viables. Comment connecter, pour exemple, des thématiques comme agriculture, tourisme et mobilités ?
- Les temporalités restent difficiles à harmoniser : temps court du mandat, temps étiré de la recherche, temps à optimiser des entreprises, temps long des réalités naturelles, temps aussi des financements,...
- Une urgence à repenser les connexions entre territoires. Les moyens et les compétences doivent être réparties. Il n'existe pas d'agences d'urbanisme dans tous les territoires ruraux, alors que l'équilibre des territoires est à repenser dans un contexte de révolution environnementale et sociale et de rééquilibrage global.

La Maison du Territoire est l'idée d'un nouveau lieu pour imaginer des espaces inédits et des temps de rencontre, pour reconstruire les manières de faire, pour penser et concevoir le Territoire

d'Albâtre. De ce lieu doit naître des projets portant une diversité des points de vue, des possibilités d'expérimentations, et une mise en commun des pratiques et des langages. C'est également le lieu de la citoyenneté, d'appartenance à un territoire, et à enrichir ce dernier d'initiatives économiques, sociales et environnementales. La maison du possible et de l'expression collective, de l'intelligence des savoirs et de la connaissance, de l'innovation des uns et de la sagesse des autres,



Equipe XXX/Up territoire d'Albâtre

I. Un lieu consacré aux enjeux spécifiques et aux dynamiques de développement territorial

La Maison du Territoire est un lieu d'échanges, d'expérimentations et de recherche appliquée aux spécificités de la Côte d'Albâtre. Etablie sur le Territoire d'Albâtre en tant que pilote de l'innovation et de l'expérimentation, elle est le lieu de la réflexion sur les nouvelles ruralités. Parmi les enjeux de développement, les thématiques portées par la structure s'articulent autour de plusieurs axes :

Du territoire de l'énergie

Comment opérer la transition, de la production centralisée par le nucléaire, à des productions décentralisées d'énergies durables ? Le Territoire d'Albâtre, qui anticipe la fermeture de la centrale de Paluel, fait figure de pilote en Europe. La dépendance économique actuelle impose d'anticiper et d'innover vers de nouveaux modes de production énergétique.

Du Territoire du lin

La Seine maritime, premier producteur de lin textile mondial, offre une qualité de fibre exceptionnelle et recherchée. Cette production se concentre en particulier sur le Territoire d'Albâtre, fer de lance de cette activité agricole. Cependant, cette force se teinte de vulnérabilité puisque la production est dépendante d'une transformation extérieure. Comment créer de la valeur à partir du lin ? Repenser la transformation et l'innovation par de nouvelles matières technologiques, de nouveaux procédés, de nouveaux segments de marché ? En lien avec des formations sur le territoire ?

Du territoire Terre-Mer

Erosion des sols, inondations, effritement de la falaise... Le territoire est confronté à des enjeux majeurs qui interrogent à la fois les aléas de la nature et l'activité humaine. Là encore, l'étude, l'analyse et l'expérimentation peuvent positionner le Territoire d'Albâtre comme un pilote en lien avec des financements et des organismes de référence.

Du territoire agroalimentaire

Doté de terres riches, le Territoire d'Albâtre peut renforcer sa position sur l'agroalimentaire dans un monde où les rapports entre l'agriculture et l'alimentation se recomposent. Chercheurs, entreprises et agriculteurs pourront coopérer. Discuter, échanger sur l'état des exploitations existantes, les productions actuelles et imaginer un processus d'amélioration, de coopération et de mutualisation des potentiels, des compétences et des outils.

Du territoire des nouvelles ruralités

Territoire exemplaire par sa transformation basée sur l'innovation, il abrite un lieu d'expression des manières de s'appuyer sur les avancées technologiques pour repenser le cadre de vie (numérique, mobilités...), le travail et l'emploi (agrotechnologies, satellites, numériques, co-working, télétravail), les services et l'interdépendance entre les pôles urbains et les unités rurales.

Du territoire hérité à préserver et à transmettre

Le patrimoine naturel et le patrimoine bâti sont exceptionnellement conservés dotant le Territoire d'Albâtre d'un caractère immédiatement identifiable. Les paysages (plateaux, valleuses, plages, mares,...), la biodiversité (essences et espèces), les matériaux et les formes de construction (mosaïque de briques, silex, grès) forment un éco-système performant. Le clos-masure est le point d'orgue. La volonté d'inscription à l'Unesco doit être accompagné de mesure de valorisation et de médiation avec tous les publics. Là-encore, la recherche, les pouvoirs publics et les habitants peuvent ensemble produire une meilleure connaissance et une meilleure gestion de ces patrimoines.

II. La Maison du Territoire d'Albâtre : plusieurs pôles à combiner en fonction du projet de territoire

Pour résumer les différentes fonctions, nous pourrions définir la Maison du Territoire d'Albâtre comme un lieu de ressources, un lieu de production, un lieu de recherche, un lieu de valorisation, un lieu d'expression des fiertés territoriales, un lieu de vie, un lieu d'échange, un lieu où s'inventent des rapports entre la recherche, les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile.

Concrètement, plusieurs pôles sont à envisager, à concentrer pour en faire un point central, identifié et attractif, ou à répartir sur le territoire en fonction des choix qui seront opérés dans le projet de territoire.

Le pôle « recherche et terrain »

Un lieu de rencontre entre la recherche et les acteurs du territoire pour inventer de nouveaux rapports à la recherche, à la valorisation et à l'action de transformation territoriale. Il faut inventer une chaîne de création de valeur liée à la notion de « localité », production, consommation, formation sont un triptyque à considérer dans leur rapport au local (matériaux, forces existantes, potentialités,...).

Le pôle « concertation active et productive »

Ce pôle permettra d'expérimenter des modalités originales de rencontres entre les publics, les habitants, les associations, les professionnels, les décideurs, les financeurs. L'objectif est d'ouvrir les frontières des compétences et des disciplines. Liée aux universités et aux institutions, la structure ambitionne d'offrir un lieu ouvert à tous et favoriser un dialogue permanent entre les populations/citoyens, et entre les temps, un lieu où le territoire s'approprie, se pense et se construit, s'élabore et se projette dans l'avenir. Ce pôle accueille des permanences d'institutions partenaires (CAUE, ADEME...), accompagne le « Conseil citoyen consultatif », abrite une « Maison des services et des citoyens » et porte une attention forte aux scolaires et à la jeunesse.

Le pôle « ressources du Territoire d'Albâtre » / Learning Center Territoire ruraux

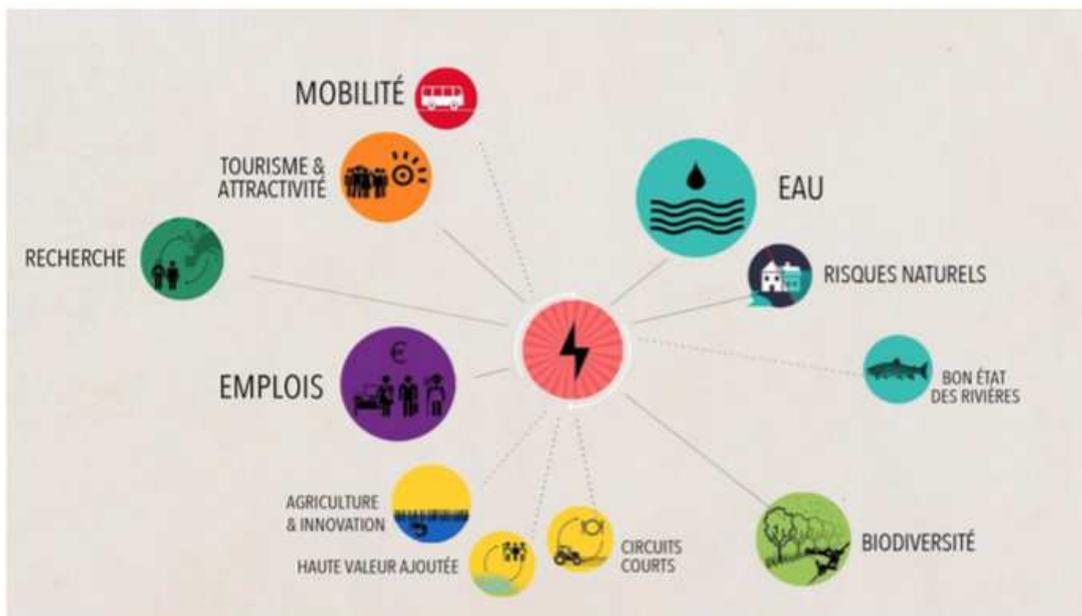
Ce pôle offre un lieu rare de consultation de documents sur les enjeux du territoire : lin, agroalimentaire, nouvelles formes de ruralités, biodiversité du Territoire d'Albâtre, interface terre-eau... Ces documents peuvent prendre toutes les formes : ouvrages, revues, des documents numériques mais aussi des archives orales et audiovisuelles issues des enquêtes sur le territoire et des études produites par le Pôle « Recherche et terrain ».

Associé ou à proximité : un centre d'interprétation vivant du patrimoine et des clos-masures

Dans ce lieu, pourquoi ne pas y associer ou utiliser un clos-masure revisité ? Au sein de la Maison du Territoire d'Albâtre, ou à l'immédiate proximité, peut se déployer un musée nouvelle génération, en partenariat avec le projet porté par l'Association « Clos Masure - Racines et Avenir de Caux » et la CCCA, valorisant les clos-masures, leurs adaptations au fil du temps, avec des animations sur les savoir-faire, des valorisations des essences... A la fois musée et centre d'interprétation, le lieu associerait le cognitif, la connaissance, l'expérience sensible, et un voyage dans le temps passé et futur.

Les services communs : un lieu de vie et de valorisation du cadre rural

Pour fonctionner, et attirer à la fois les habitants, les chercheurs, les visiteurs, les entreprises... la Maison du Territoire d'Albâtre propose tous les aspects propices à l'échange et au travail et à la qualité de vie : un auditorium doté de programmation adaptée, un café ou un restaurant cuisinant des produits locaux, une boutique de produits de la ferme, de l'agro-alimentaire local et du lin, un jardin offrant un cadre exceptionnel, attractif et typique...



Le centre de cette image pourrait être représenté par la Maison du Territoire d'Albâtre. Equipe Pareto Plage/Up Territoire d'Albâtre

III. Pôle de recherche et terrain

1. Missions et objectifs : rapprocher la recherche et le territoire

Les chercheurs viennent au sein de ce pôle pour exercer leurs travaux de recherche en discussion collective avec d'autres chercheurs, des entreprises, des agriculteurs, des habitants du territoire.

Les objectifs sont de nourrir les disciplines de terrain avec des problématiques cruciales en bénéficiant d'un espace d'observation et de la connaissance des acteurs (érosion, eau et trait de côté, besoins, développement et innovation à partir du lin, préservation du patrimoine naturel et bâti,...), tout en apportant des connaissances et des expérimentations pour nourrir les activités et le développement durable du territoire. Les disciplines peuvent être variées : agro-sciences, géographie, aménagements/urbanisme, études environnementales et impacts locaux, ethnologie et populations, sociologie rurale, histoire,... en lien avec les formations intégrées aux clusters. Les étudiants y trouveront des interlocuteurs avisés, les entreprises et les agriculteurs pourront travailler la Recherche et le Développement (R&D), avec des spécialistes.

Le lieu permet d'accueillir des chercheurs (individuellement) et des équipes (de recherche ou des stages de terrain avec des étudiants). Il est très difficile de trouver des cadres de ce type en France. Il est imaginable d'établir des coopérations sous forme de convention avec des laboratoires, universités, écoles, et centres de formations, ainsi que l'Institut Régional de Développement Durable de Normandie (IRD2) dont la mission est de susciter des rapprochements entre la recherche, les décideurs et la société civile.

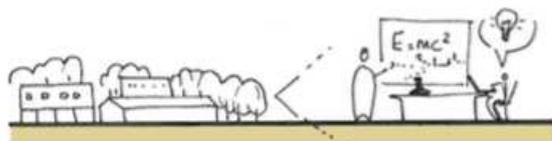
Les enseignants-chercheurs peuvent exercer également leur métier auprès des écoles et des formations présentes sur le territoire.

2. Participer à la formation des plus jeunes et à l'esprit de découverte

Ce pôle peut aussi, selon les disponibilités et en lien avec le pôle « concertation active et productive », être ouvert aux classes vertes. Ce pôle a pour vocation d'offrir aux écoles, collèges et lycées localisées sur le territoire et au-delà la possibilité de faire un stage ou un atelier en lien avec l'environnement ou l'écologie, encadré par des professionnels et des animateurs. La Maison du Territoire offre ainsi la possibilité pendant une semaine, selon une tarification adaptée, d'être hébergés, d'être restaurés et de bénéficier d'une proximité avec les terrains. La Maison du Territoire leur apporte une culture et des savoirs en lien avec les thématiques de l'eau, l'agriculture, l'énergie, le climat mais également l'industrie, le tourisme, l'écologie,....

3. Elargir la recherche à tous les acteurs et aux entreprises

Ce pôle, intégré dans un lieu exceptionnel, peut aussi accueillir des séminaires d'entreprises, des colloques et des événements afin de pouvoir contribuer à son modèle économique. Des accords concernant les hébergements, la restauration peuvent se faire également avec les structures publiques et/ou privées localisées à proximité raisonnable de la Maison du Territoire. Cela passe préalablement par une charte fixant les règles de tarification, et de services rendus. L'objectif de ce pôle est de devenir un lieu référence en France pour appréhender les questions d'environnement, de l'énergie, et d'écologie durable au service de l'équilibre entre les habitants et la planète.



Atelier 117/Up Territoire d'Albâtre

4. Configuration

Ce pôle peut être doté d'une série d'équipement :

Un auditorium de plusieurs centaines de personnes commun à tous les pôles de la Maison du Territoire d'Albâtre, équipé d'un matériel audiovisuel et d'un confort optimal afin d'y proposer une programmation de conférences (en plus des concerts, spectacles ou séances de cinéma).

D'une salle annexe de réception commune à tous les pôles

Des salles de travail et de pédagogie pour les cours et les réunions modulables pour accueillir entre 2 et 50 personnes

De laboratoires d'analyses avec un matériel de base

Des lieux d'hébergements avec des chambres « invités » de un lit ou deux lits de haute qualité avec sanitaires associés, et un hébergement de groupe avec des chambres de trois lits et de cinq lits pouvant accueillir jusqu'à 35 personnes au total.

Un service de restauration proposé aux chercheurs, groupes ou entreprises qui peuvent rester de quelques jours à plusieurs semaines.

Cette dynamique fait l'objet d'une tarification adaptée et de partenariat avec structures publiques ou privées existantes (restauration, hébergement, location diverses).

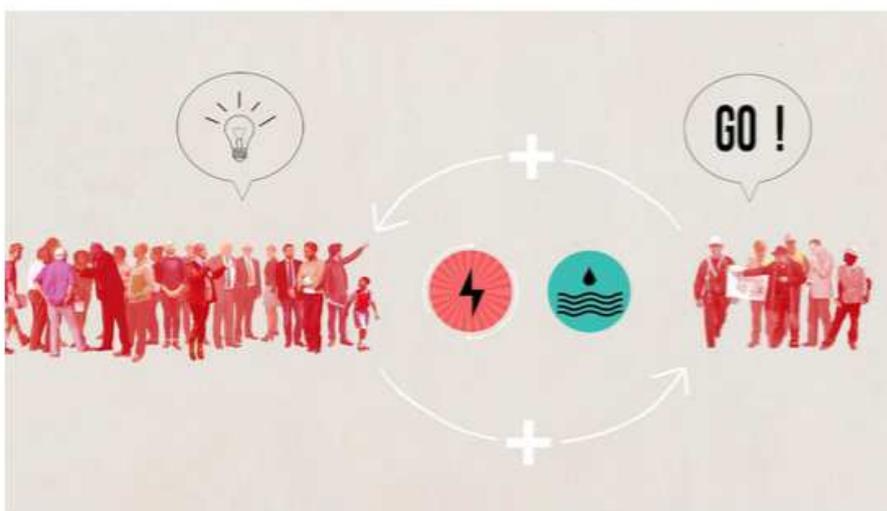
5. Moyens humains

Un(e) salarié(e) veillera à la programmation générale du pôle en lien avec la programmation générale de la Maison du Territoire, l'accueil des chercheurs, des entreprises et des groupes, la programmation individualisée des séjours avec la mise en contact des acteurs et l'organisation de réunions, de rendez-vous ou d'événements, l'activité générale du pôle, la tarification et la facturation.

IV. Pôle de concertation active et productive

Le pôle connecte l'ensemble des acteurs sur les enjeux du territoire. Il constitue un centre de la concertation en lien avec les habitants de façon à faire émerger des états des lieux et des projets concernant le territoire, le fonctionnement des services, l'organisation des mobilités, le développement des activités économiques et à intégrer la notion d'usages et de pratiques dans les prises de décision. Ce pôle de citoyenneté aura aussi un rôle de socialisation au territoire par la construction de partenariats forts avec les écoles, collèges et lycées du territoire.

Ce pôle est un espace de rencontre, de réflexion raisonnée et concertée afin de rendre cohérentes les pratiques, les besoins, les politiques publiques de l'environnement de l'aménagement et de la gestion du territoire en lien avec les habitants, les institutions et les acteurs économiques.



Equipe Pareto Plage/Up territoire d'Albâtre

1. Trois concepts portent ce pôle

Voir pour comprendre

Le pôle aura la fonction de trouver des modes de data-visualisation pour offrir une compréhension globale ou spécifique du territoire.

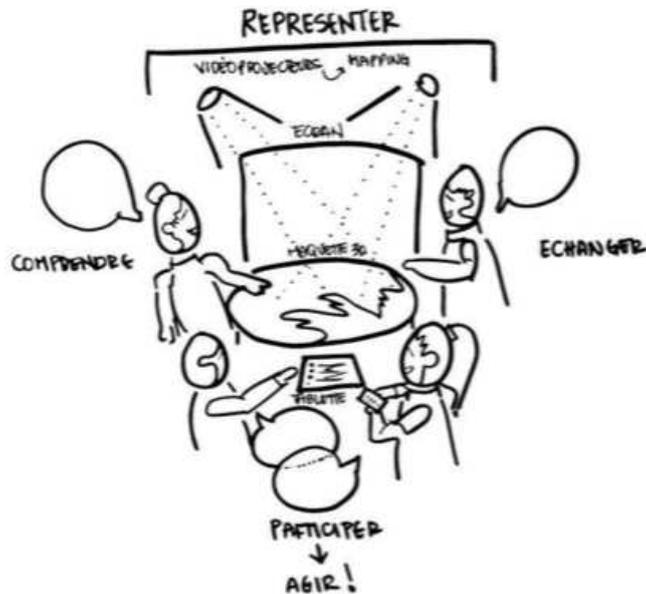
Se voir pour se comprendre

Lieu d'échanges des compétences, des visions, et des disciplines, il sera l'axe qui permettra la transversalité.

Comprendre pour agir

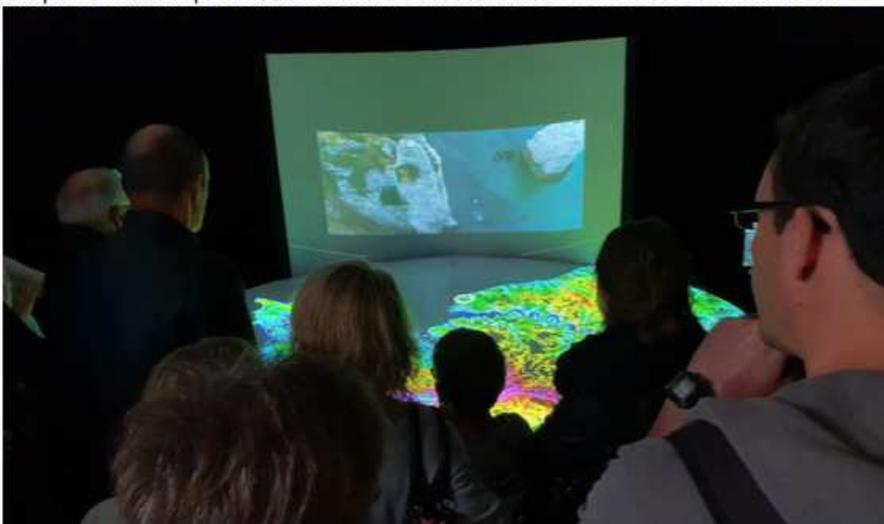
De la compréhension des enjeux et des rôles de chacun et du partage des langages pourra surgir un nouveau mode de gouvernance avec la création d'un conseil citoyen consultatif comprenant des habitants, des membres d'associations, des entrepreneurs, des élus et des scolaires.

2. Voir pour comprendre : la maquette interactive et les expositions temporaires



Une salle dédiée permettra la concertation et la participation des habitants à partir d'une maquette interactive de façon à faire émerger des idées, des améliorations des systèmes en place, et des solutions aux problématiques soulevées. Cette maquette interactive est menée par des référents qui animent les débats et capitalisent les idées dans un entrepôt de données visualisables. Un écran géant permet également d'avoir une ouverture sur le monde, sur d'autres territoires, d'autres témoignages, d'autres idées. C'est aussi un lieu culturel et de citoyenneté : un espace de rendez-vous pour les acteurs, pour les habitants, pour les jeunes en quête de savoirs.

Pour faciliter la mobilisation sur tout le territoire, une maquette mobile dynamique peut également circuler sur le territoire en suivant le principe des quais, en passant d'une commune à l'autre. La concertation est donc à la fois fixe sur la Maison du Territoire et mobile sur les sites pourvus de salles polyvalentes, de mairies, d'églises déqualifiées, ou encore au sein des structures scolaires. La maquette mobile peut aussi devenir l'ambassadrice du territoire à l'extérieur.





Présentation de la première maquette CCCA à Xavier Bertrand, Président de la Région Haut de France et Nicolas Lebas, Vice-Président lors de la soirée partenaires de l'Université de Lille

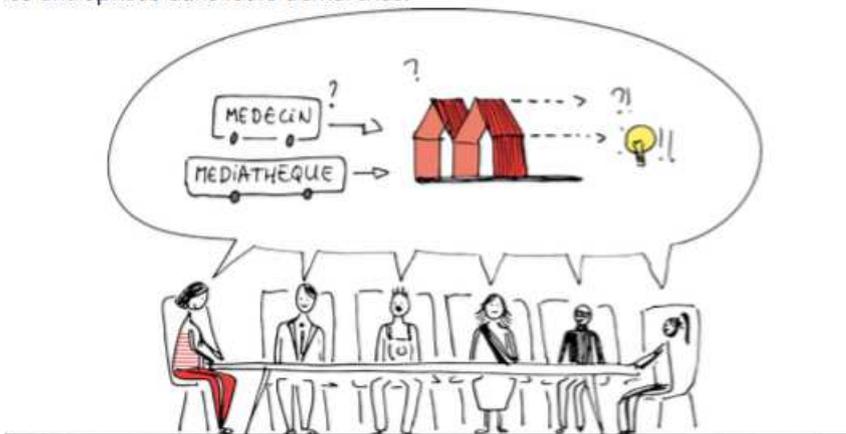
Lieux de valorisation des projets de territoires, des innovations rurales et de l'identité du Pays de Caux, ce pôle proposera des expositions temporaires chaque année sur une thématique différente de fin mai à début septembre afin de diffuser les connaissances, les interrogations aussi bien auprès de la population locale qu'auprès des visiteurs.

3. Des antennes des institutions spécialisées : CAUE, AREN, IRD2, ADEME...

La maison du Territoire d'Albâtre peut également être une antenne du CAUE pour apporter ses conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement auprès des institutions, des élus et des particuliers qui ont un projet. Les structures spécialisées comme l'ADEME, l'AREN, l'IRD2... pourront accompagner élus, entreprises, particuliers dans la construction de projets adaptés en apportant des conseils, des accompagnements de montage de dossier et de demande de financements.

4. Conseil citoyen consultatif et maison des citoyens et des services

Le Conseil citoyen consultatif sera le symbole d'une expérimentation de gouvernance en intégrant tous types de citoyens et de compétences. Naturellement, une maison des citoyens et des services proposera un espace de co-working et du matériel informatique pour accompagner les habitants et les entreprises dans leurs démarches.



Equipe Atelier 117/Up Territoire d'Albâtre

5. Un Espace pédagogique pour les établissements scolaires du territoire et pour les extérieurs en classe verte

Si ton projet porte sur...



1 an, plante du riz



20 ans, plante un arbre



100 ans, éduque des enfants

Louise Schnaffer/Up d'après une citation de Confucius

Un partenariat avec l'Education Nationale

Sur le plan pédagogique, les enseignants du territoire et l'Académie peuvent participer au processus de mise en place d'une dynamique de citoyenneté avec les habitants, et surtout avec les jeunes publics scolarisés. Cette mécanique pédagogique peut se faire en parallèle des programmes mis en place par le ministère de l'Education Nationale. Un réseau de pédagogie peut également se faire avec les écoles, collèges, lycée mais aussi avec le monde associatif thématique (environnement, écologie, énergies, architecture et clos masure,...).

Un lieu d'activités pour les centres de loisirs

Les centres de loisirs peuvent y trouver un espace particulièrement propice à leurs activités manuelles, leurs jeux de plein air, leurs programmes éducatifs et pédagogiques.

Objectifs du travail avec les scolaires et la jeunesse

- Découverte et appropriation des richesses du territoire : patrimoine, activités, entreprises, produits, littoral, environnement
- Découverte des nouvelles technologies liées à l'appréhension du territoire (maquette 3D, animation, vidéos, drone, audiovisuel « cinéma »)
- La sensibilisation aux enjeux à la lecture de leur environnement, aux cartes, aux maquettes, aux plans, à l'Histoire, à l'écologie terrestre et maritime, au cycle de l'eau... en lien avec les programmes scolaires
- L'implication dans les transformations territoriales, en les interrogeant sur leur perception et sur leur vision de l'avenir
- La rencontre avec les acteurs, les entrepreneurs, les chercheurs...



Atelier au Collège Louis Bouilhet/ Up Territoire d'Albatre

6. Un service environnement et de la découverte du territoire (tourisme)

Lié à l'Office du Tourisme de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, ce pôle est doté d'un service environnement en phase avec les circuits élaborés dans le cadre de la mise en place des quais de service, circuits hippomobiles, la vélo route, les fermes et exploitations existantes, ou encore les entreprises en lien avec le lin, la betterave, la pomme de terre, les clos masures, ou d'autres supports en lien avec l'environnement et l'écologie.

7. Configuration :

- Des bureaux pour la permanence des institutions spécialisés
- Une espace de co-working avec du matériel informatique
- Des salles d'exposition temporaire liée à la salle dédiée en permanence à la maquette interactive
- L'auditorium commun à la Maison du Territoire afin de proposer une programmation liée à ses activités
- Une salle de réunion

8. Moyens humains

Un salarié veille au bon fonctionnement du pôle, au secrétariat du conseil citoyen consultatif, au montage des expositions temporaires et organisera la partie pédagogique. Pour les bénévoles, un certain nombre de facilités sont offertes comme la gratuité des transports collectifs.

V. Le pôle ressources du Territoire d'Albâtre /Learning Center Territoire ruraux

1. Missions et objectifs

Ce pôle a pour objectif d'être un lieu de diffusion, d'accès et de valorisation des savoirs et des connaissances en lien avec le territoire. Le Learning center Territoire d'Albâtre est un centre de ressource nouvelle génération lié au développement numérique (humanités numériques). Il offrira l'accès aux ressources documentaires (papier, numériques, et virtuelles) et proposera à tous les publics et à tous les niveaux une formation à la recherche afin que chacun devienne actif de son rapport au savoir. Ce pôle viendra compléter le dispositif en proposant un lieu innovant de tri et d'organisation des ressources dans une société confrontée aux nouvelles technologies et aux déversements d'informations de toutes parts. Aujourd'hui, les moyens sophistiqués d'accès à la connaissance, pour être bien utilisés, demandent de véritables compétences qu'il faut acquérir avec une maîtrise, des points de repères. Le plaisir d'apprendre est aussi inséparable des contacts humains. Ce lien social est pourtant rendu paradoxal avec les nouveaux modes de recherche documentaire. Le Learning center transforme un espace de connaissance en lieu de vie, de rencontre et de partage de la culture où chacun devient actif et optimise son rapport à la connaissance.

2. Constitution des fonds

- Production de documents de références sur les connaissances accessibles sur Internet sur les thématiques de la Maison du Territoire d'Albâtre
- Centre de visionnage des documents audiovisuels sur le territoire ou les thématiques
- Le pôle « recherche et terrain » produira des documents divers : entretiens enregistrés, photographies, vidéos, croquis...
- Appel aux dons de fonds auprès des Universités, des bibliothèques et des habitants pour un centre de ressources co-construits (entretiens, mémoires, ouvrages, photographies, cartes postales)

Cette spécificité nécessite des lieux de conservation hautement technologique. L'idée était de s'appuyer sur le modèle anglo-saxon des universités, comme à Colchester, dotées d'archives orales ouvertes et constituées par les chercheurs, les étudiants, les musées, les associations, les habitants. La base de données crée alors des liens entre tous les acteurs. Ainsi, le Learning center a la vocation de s'inscrire dans une logique de mise en réseau des fonds documentaires nationaux et internationaux. Centre de ressources du futur, le pôle complétera le pôle recherche-terrain pour utiliser toutes les sources de savoir. Les étudiants, les chercheurs, les professionnels, les techniciens, les décideurs, les habitants, les scolaires... peuvent s'y croiser, travailler ensemble.

3. Configuration :

- Une salle de lecture et de bibliothèque
- Une salle de recherche informatique
- Une salle de visionnage ou d'écoute des documents audiovisuelles
- Une salle des photographies et des cartes postales
- Bureau de l'équipe
- Salle de réunion
- Utilisation de l'auditorium pour les services spécifiques

4. Moyens humains :

- Une équipe temporaire d'organisation de la campagne d'appel aux dons et de tri
- Un conservateur permanent

VI. Un centre d'interprétation vivant du patrimoine et des clos-masures associé ou à proximité

1. Un projet ancien, porté par une association et riche d'un fonds déjà constitué

Ce projet renvoie au musée vivant/Centre d'Interprétation sur le patrimoine du Pays de Caux et sur les Clos-Masures (pour plus de détails, voir partie consacrée dans le Projet de territoire).

Dotés d'une identité forte et d'éléments de patrimoine naturel et bâti exceptionnels, la création d'un musée vivant sur les clos-masures reprend le projet de l'Association « *Clos-Masure - Racines et Avenir de Caux* ». L'association abrite dans des hangars séparés et difficile d'accès pour le public, une collection exceptionnelle d'objets et d'un fonds d'archive qui méritent d'être exposés et qui peuvent créer une valeur patrimoniale, culturelle, pédagogique et touristique sur le territoire.

2. Rien n'existe alors que les Clos-Masures nécessitent une valorisation, une gestion et une réflexion collective

Ouvrir un clos-masure témoin au public

Il n'existe pas véritablement de clos-masure ouvert au public. Or, le projet d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial va peut-être bouleverser l'image de ce pays, avec la nécessité de valoriser ce patrimoine et de donner l'accès à tous à la connaissance et à la visite.

Lieu de gestion du patrimoine et de réflexion intégrée à un espace de démonstration et d'expérimentation

Une autre urgence apparaît face au démantèlement, démembrement ou disparition des clos-masures : celle de gérer ce patrimoine à la fois d'un point de vue collectif (conservation patrimoniale, préservation des paysages, rôle dans l'équilibre écologique), qu'individuel puisque régi par la propriété privée (accompagnement de la gestion des essences, du bâti et de la biodiversité tout en adaptant cette forme architecturale au nouvelles activités agricoles). Le clos-masure est par ailleurs un exemple phare d'un équilibre entre les activités humaines, le paysage, la biodiversité et les matériaux « éco-locaux ». Valoriser ce modèle unique peut apporter une appropriation générale de la richesse territoriale par la population, une attractivité et une proposition d'un tourisme durable et respectueux pour les visiteurs, et enfin, une contribution à préserver collectivement et individuellement les trésors spécifiques au Territoire d'Albâtre.

Les permanences combinées de l'ADEME, de l'AREN et du CAUE couplé au clos-masure témoin et aux exemples de démonstration forment alors un lieu unique pour gérer patrimoine dans ses dimensions individuelles (propriétés privées), publiques (Monuments historiques et patrimoine public identifiés) et collectives (dépositaire d'un héritage à transmettre). La Maison du Territoire servira de conseil, de guide sur la législation, d'accompagnement de projet et de financement, tout en offrant un lieu de démonstration et d'expérimentation.

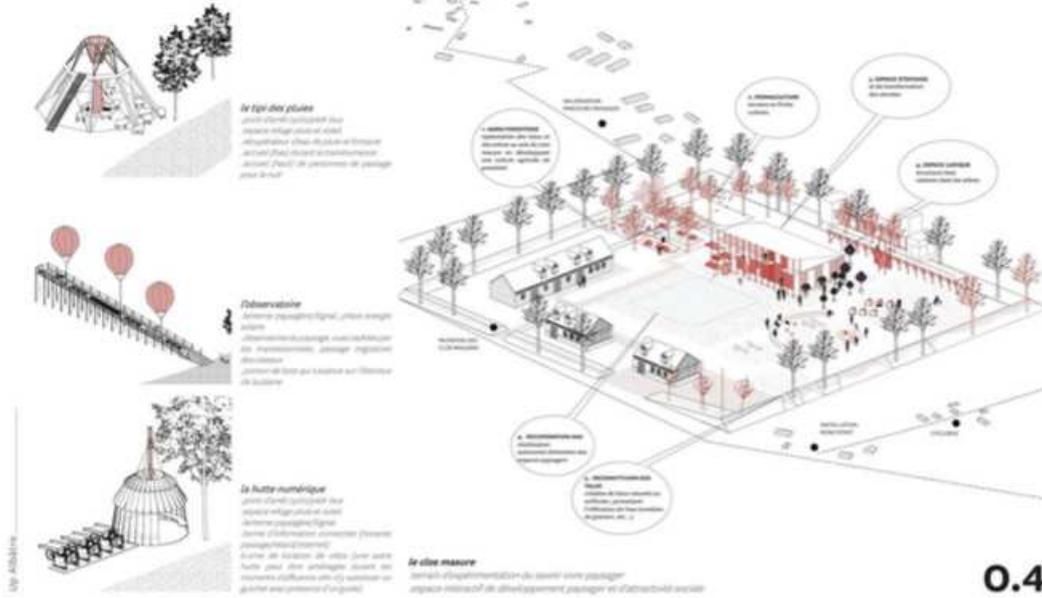
3. Lieu exceptionnel d'activités, de loisirs, de culture et d'attractivité du Territoire d'Albâtre

La Maison du patrimoine pourrait être associée à ce projet, créant un lieu exceptionnel. Le musée reprendrait les éléments traditionnels du clos-masure, tandis que la Maison du Territoire d'Albâtre pourrait figurer une forme 2.0, très contemporaine, du Clos-Masure. Ce lieu doit être conçu comme un lieu de démonstration vivant et interactif (voir projet de territoire). C'est un espace de valorisation d'expérience pris dans une proposition touristique plus large sur un territoire encore préservé et sensible aux enjeux écologiques. Cette association entre le clos-masure témoin et la Maison du Territoire est une option possible du projet de territoire.

T.O

TISSER DES LIENS

ILLUSTRATIONS
tester le territoire



0.4

Exemple d'un Clos-Masure démonstratif et expérimental issu de l'Equipe T.O/Concours Up Territoire d'Albâtre

VI. Les services communs

Coordination générale et administration

La coordination générale s'assurera du bon fonctionnement de la Maison du Territoire d'Albâtre, de la construction des partenariats, de la gestion générale, de la programmation de l'auditorium, du lien avec les instances de gouvernance de la structure en fonction de son statut, du lien avec les partenaires en régie et de la communication. Elle sera composée de deux personnes : un(e) directeur(trice) et un(e) assistant(e).

Les services communs gérés par la Maison du Territoire d'Albâtre

Les équipements, chaleureux et innovants, conviviaux, atypiques, attractifs, draineront des visiteurs familiers comme des visiteurs occasionnels.

- Auditorium
- Salle de réception
- Jardin écologique d'essences locales
- Service sécurité et entretien

L'auditorium sera géré par la coordination générale qui veillera à la programmation en accord avec les responsables des pôles (cinéma, théâtre, spectacles, concerts, conférences). Il pourra aussi être loué à des prestataires extérieurs. Il constituera un élément fondamental qui fera vivre la structure. Polyvalent, on pourra y projeter des films en lien avec les activités des pôles, organiser des matinales, des après-midi et des soirées documentaires, des débats. Une salle de réception devra être située à son immédiate proximité.

Les services communs en Régie, en concession ou en services intégrés selon la forme juridique

Ces éléments ne doivent pas être considérés comme des accessoires, mais s'intégrer à la réflexion générale de la structure. Les acteurs en régie ou concession devront participer à la vie et aux réflexions de la Maison du Territoire. Reflet de l'esprit de la structure, le restaurant ou le café sera un lieu privilégié de rendez-vous, de rencontres, d'échanges. Il permettra des moments de pause ou des discussions informelles prolongeront les découvertes.

- Boutique des produits du territoire (objets dérivés du lin, alimentaire, produits des fermes...)
- Café ou restaurant ou ouvert en pension ou demi-pension aux occupants du pôle « recherche et terrain » (par convention)
- Gîte et chambres pour l'hébergement des occupants du pôle « recherche et terrain », conventionné avec la Maison de Territoire, et éventuellement augmenté d'un hôtel ouvert au tourisme.
- Location de vélo



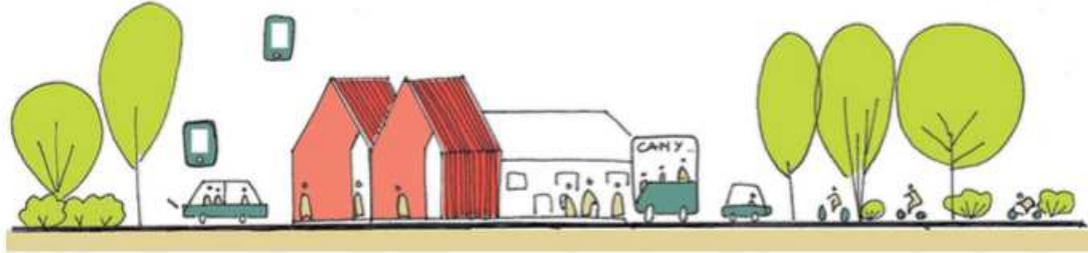
Boutiques, restaurant, lieux publics, quais itinérants inspirés par l'Equipe Wonk/Up Trouville

Des équipements exemplaires

- Autoproduction énergétique par la démonstration visible de dispositifs renouvelables (nouvelles éoliennes basses, photovoltaïque, méthanisation...).
- Valorisation des déchets pour compost dans un potager de démonstration.

Penser l'implantation et les transports pour une accessibilité optimum

L'implantation de la Maison du Territoire doit être conçue en lien avec les facilités d'accès et de transports proposé par le Projet de Territoire.



Connexions physiques, technologiques et transports vers les services et les points forts du territoire. Equipe Atelier 117/Up Territoire d'Albâtre



CONTACTS

DIRECTEUR SCIENTIFIQUE : FRANCK BODIN

bodin.franck@gmail.com
+33 6 52 02 14 23

COORDINATRICE : MARIE-LAÏANDE LAIDEBEUR

mls.laidebeur@gmail.com
+33 6 87 99 44 10

CHARGÉ DE MISSION : THIBAUT YSMAL

thibault.ysmal@gmail.com
+33 7 66 55 98 54

2019

